REVUE AFRICAINE

VOLUME 97 ANNÉE 1953

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET
D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1953

REVUE AFRICAINE



NUMERO 97

ANNEE 1953

DANS CE NUMERO

ARTICLES DE FONDS

- Djemila Le quartier à l'Est du forum des Sevères, par M Y. ALLAIS
- Les populations rurales musulmanes du Sahel d'Alger, par M P. ANANOU
- La création des Bureaux arabes départementaux, par M R. BOYER
- Les confréries noires en Algérie (Diwans de Sidi Blal), par M E. DERMENGHEM
- La lutte entre les généraux et les prêtres aux débuts de l'Algérie française, par M J. GUEY.



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

REVUE AFRICAINE

Vol. 97

1953

REVUE AFRICAINE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

REVUE AFRICAINE

Vol. 97

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
FACULTÉ DES LETTRES (INSTITUT DE GÉOGRAPHIE). — ALGER

1953



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

Codification : 4 00 2618



Gustave Mercier

Gustave MERCIER

La mort de Gustave Mercier, survenue le 17 avril 1953, sera douloureusement ressentie dans cette Société Historique qu'il présidait depuis vingt ans avec un dévouement complet et agissant, une autorité courtoise et une parfaite bonne grâce. Lors du décès de ce grand algérien que fut Dominique Luciani, on ne pouvait certes lui choisir un successeur plus digne et plus apte à continuer son œuvre que cet autre grand algérien. Il est en effet de ces hommes qui ont le mieux travaillé à faire de ce pays ce qu'il est. Son nom restera inséparable de l'histoire moderne de l'Algérie dont son père étudiait si diligemment le passé. Sa carrière s'y est entièrement déroulée ; elle emprunte à ce cadre un élément essentiel d'unité. Or, maintenant que nous pouvons, hélas ! embrasser cette vie de la naissance à la mort, il semble permis d'affirmer qu'il en est peu qui présentent un cours plus harmonieux et, pour tout dire, une plus belle tenue.

Ce qu'était dans Constantine vers 1874 le milieu familial qui entoura son enfance, son frère Maurice nous l'a dit dans un livre qui a le charme émouvant d'une confidence et la valeur d'un document humain. Nous le voyons grandir entre son père, arabisant, islamologue, passionné d'histoire, et sa mère, « qui lisait quotidiennement dans le texte Shakespeare, Goethe et Schiller et consacrait au moins deux heures à son piano », qui initiait ce fils aîné à l'allemand et lui révélait Beethoven. Dans cette ville du Rocher où la vie de société semble assez tumultueuse et où les passions furent toujours volcaniques, nous imaginons Gustave Mercier poursuivant près de ses parents son existence studieuse de bon écolier qu'enveloppe une atmosphère faite de sérieux, de goût pour les choses de l'esprit, d'affection intelligente et de solides vertus bourgeoises. Cependant, il avait dix ans à peine quand

son père fut porté à la mairie. L'enfant, dans les conversations qu'il entendait, percevait les échos des rivalités des partis et des querelles locales, mais aussi des questions municipales : budget, urbanisme, travaux utiles ; et cette initiation aussi le marquera du sens des réalités et du souci constant du bien publique.

En 1891, un double diplôme de bachelier ès sciences et de bachelier ès lettres couronnait d'excellentes études secondaires. Or, il n'avait que seize ans. Etant sorti du lycée, il appliqua son ardeur juvénile et cette étonnante puissance de travail qu'il gardera toute sa vie à étudier l'arabe avec son père. Sans doute en avait-il déjà quelque teinture, car, au bout de six mois, il en savait assez pour être classé premier aux examens d'interprète militaire. Trop jeune pour recevoir son premier galon, il dut attendre ses dix huit ans pour devenir officier des Affaires musulmanes et fut tout d'abord nommé à Tunis, puis désigné pour occuper un poste dans le Sud tunisien, beau champ d'action et d'archéologie militante pour le fils d'Ernest Mercier, de l'édile bâtisseur et du savant. Entre Gafsa et Feriana, il construit la première piste carrossable, suivant sans doute l'itinéraire antique qui reliait Capsa à Thélepte, et il fait déblayer des citernes romaines qui retrouvent, après quelque dix siècles, leur usage bienfaisant.

Son troisième poste ne l'éloigne guère du second, mais le change notablement d'horizon, car il est envoyé à Tkout, dans cette vallée méridionale de l'Aurès, dont l'artère fluviale est l'Oued Abiod et qui ouvre son grand sillon pierreux sur le désert. Ici, point ou peu de vestiges de Rome ; mais la vie archaïque des Chaouïa se révèle pour le jeune officier d'un intérêt passionnant. Ses chevauchées par les routes de la montagne et ses fonctions d'interprète lui procurent l'occasion d'apprendre le berbère, de recueillir des traditions et d'observer les mœurs. Ces contacts journaliers avec un monde nouveau font de lui un linguiste et un ethnologue. Il entreprend, sur le dialecte chaouïa de l'Ahmar-Khaddou, une étude que René Basset publie en 1896 dans la collection de l'Ecole des Lettres d'Alger. Seize textes y accompagnent la description grammaticale d'un parler berbère jusqu'alors peu connu. Cinq nouveaux textes paraîtront en 1900 dans le

Journal Asiatique ; et six ans plus tard, au XIV[e] Congrès international des Orientalistes réuni à Alger, Gustave Mercier présentera deux communications, dont ses notes récoltées à Tkout lui ont fourni les premiers éléments : l'une sur le nom des plantes en dialecte chaouïa ; l'autre sur la toponymie berbère de la région de l'Aurès. Cette dernière étude, où plus de 250 noms géographiques sont examinés, l'introduit dans un domaine dont il élargira le champ et où il affirmera de nouveau sa maîtrise.

Cependant dès 1896, l'année même où il publiait son premier travail de berbérisant, Gustave Mercier quittait l'armée, et, comme il avait — durant les loisirs que lui laissait sans doute sa surprenante activité — étudié le droit et passé ses trois examens de licence, il revenait à Constantine et s'y faisait inscrire au barreau. Ajoutons qu'il reprendra l'uniforme le 1[er] août 1914, qu'il servira avec le grade de capitaine, sera décoré en 1917 et finira la guerre comme chef du 5[e] Bureau à l'Etat-Major de l'Armée d'Afrique.

En rentrant dans sa cité natale et en devenant avocat, cet homme de vingt-deux ans était peut-être poussé par un besoin du commerce de ses semblables que satisfaisait mal l'isolement dans un village de l'Aurès, ce goût d'action humaine qui s'affirme comme un des traits permanents de son caractère. Mais ce faisant il savait aussi apporter un réconfort à son père, pour qui la politique locale n'était pas sans amertune.

Avocat d'affaires civiles, avocat d'assises, Gustave Mercier met au service des causes que sa droiture lui permet de défendre, sa puissance de travail, sa lucidité d'esprit et ce don remarquable de parole dont le souvenir nous est encore presque douloureusement présent. Son talent et l'estime de ses confrères lui valurent d'être élu bâtonnier en 1914.

Il va sans dire que le Palais ne l'absorbe pas au point de lui faire négliger les études entreprises. Dès 1896, il est devenu secrétaire de la Société archéologique de Constantine et nous suivons d'année en année, dans le vieux *Recueil des Notices et Mémoires*, les étapes de sa pensée ou, pour mieux dire, l'élargissement de son horizon scientifique. Le berbère le conduit au libyque et la toponymie berbère de l'Aurès

trouve un prolongement dans la toponymie de l'Afrique romaine. Six articles consacrés à ces sujets de 1895 à 1918 constituent comme les travaux d'approche d'une synthèse de 130 pages sur « La langue libyenne et la toponymie antique de l'Afrique du Nord », qui paraîtra en 1924 dans le *Journal asiatique*.

Pour qui est doué d'une curiosité d'esprit aussi alerte et déjà d'une culture aussi vaste, il n'est pas de hasard, de conjoncture fortuite qui ne puisse provoquer de nouvelles recherches, suggérer de nouveaux problèmes à résoudre. A peine réinstallé dans sa ville natale, il s'est mis à recueillir les *Inscriptions arabes et turques du département de Constantine* ; il en dresse un Corpus qui jusqu'alors faisait défaut et accompagne les textes parfois difficiles à déchiffrer de commentaires qui sont de précieux éléments d'histoire.

Des études minières auxquelles il s'intéresse nous valent un excellent article sur « Les mines antiques de la région de Collo ». Mais la bonne fortune la plus insige de cette carrière de savant fut sans doute celle qui lui permit en 1907 d'exhumer, dans la région de Châteaudun-du-Rhummel, sur une terre qui lui appartenait, un lieu d'inhumation préhistorique sous-jacent à une escargotière. Cette race de Mechta-el-Arbi, maintenant désignée sous ce nom par les préhistoriens des deux mondes : c'était un nouveau rameau ajouté à l'arbre généalogique du l'humanité.

Ce recul dans un passé quasi fabuleux ne détournait pas Gustave Mercier de l'intérêt qu'il prenait à la vie présente et de l'action pour laquelle il se sentait fait. L'année même où il décrit avec Debruge ses trouvailles préhistoriques, il donne aux *Annales universitaires de l'Algérie* un article sur la question indigène, où il précise avec une singulière clairvoyance les réformes alors les plus urgentes à accomplir. Quant à l'action, il en respirait l'attirance autour de lui et s'y jetait avec une belle allégresse combative : deux duels mirent fin pour un temps aux attaques dont son père était l'objet. En 1904, il était élu Conseiller général dans le 1er canton de Constantine, mandat dont son père et, en 1871, son grand-père, Stanislas Mercier, avaient été également chargés.

Refaisant après quelque trente ans un geste de son grand-père, Gustave Mercier se présenta à la députation et dut mener une campagne électorale qui ne lui convenait guère. J'imagine que son échec lui laissa peu de rancœur, mais ce que je tiens pour certain, c'est que les électeurs de sa circonscription, en lui refusant le moyen d'aller gaspiller son activité au Palais Bourbon, rendirent à l'Algérie le service le plus signalé En 1919, il trouvait un emploi autrement utile à cette activité en devenant Délégué financier.

Ce que fut pendant vingt-six ans son œuvre dans cette assemblée algérienne où il s'imposa immédiatement par son talent d'orateur — ces improvisations aisées et d'une élégance sans bavure — par la connaissance profonde des hommes et des choses du pays dont on le sentait armé, je n'ai pas à le rappeler dans ces pages ; mais ce serait ici pure ingratitude de passer sous silence l'intérêt qu'avec lui et très souvent grâce à lui colons et non colons portèrent à toutes les manifestations de la vie intellectuelle. J'en appellerai au témoignage de Stéphane Gsell. Rappelant en 1930 la somme imposante des travaux parus et l'importance des fondations qui constituent notre outillage scientifique, il écrivait : « Il est juste d'insister sur la part du Gouvernement général et des Délégations financières de l'Algérie dans beaucoup de ces œuvres. On croit assez volontiers que, dans les pays neufs, les nécessités tyranniques du présent accaparent toutes les pensées et toutes les ressources et qu'il n'est pas mauvais que la Métropole exerce son droit de contrôle afin de défendre l'esprit contre la matière. Pour l'Algérie la vérité est tout autre : depuis que la colonie est maîtresse de son budget, elle a considérablement augmenté les crédits consacrés par le Gouvernement métropolitain aux monuments historiques, aux musées, aux publications ».

De cette primauté de l'esprit, Gustave Mercier fut, aux Délégations financières, le défenseur le plus convaincu et le plus persuasif, car souvent il sut faire comprendre à ses collègues le rôle que ce pays neuf devait assumer dans le rayonnement de la pensée française. Il allait trouver en 1930 de nouvelles occasions de proclamer son attachement filial à l'Algérie et la confiance qu'on devait avoir dans son destin,

en acceptant les fonctions de Commissaire général du Centenaire.

On n'a pas oublié, après vingt-trois ans, l'euphorie un peu haletante de cette année jubilaire, cette succession de fêtes qui marquait une étape sereine, à mi-chemin entre les deux guerres. Gustave Mercier fut le parfait ordonnateur de cette apothéose et, par son activité omniprésente, lui conféra très grande allure. Non seulement d'innombrables visiteurs découvrirent l'Algérie et en emportèrent un souvenir émerveillé, mais l'Algérie elle-même devait garder de la célébration du Centenaire des souvenirs plus durables que les banquets, les feux d'artifice, les défilés et les fanfares. Employant au mieux les larges crédits mis à sa disposition, le Commissaire général avait doté le pays de fondations utiles, notamment, dans l'ordre artistique, le Musée des Beaux-Arts d'Alger, le Musée de préhistoire et d'ethnographie du Bardo, le Musée historique de l'armée, la Salle Pierre Bordes, le Musée d'Oran et le Musée de Constantine qui s'honore de porter le nom de Gustave Mercier. En outre, plus d'une quarantaine de volumes bien édités constituaient une mise au point de nos recherches, une réplique après quatre-vingt-dix ans de cette Exploration scientifique de l'Algérie, que nous consultons toujours avec profit.

Ce fut en 1932 que notre Société historique élut Gustave Mercier comme président. Il approchait alors de la soixantaine, et les vingt ans qui lui restaient à vivre allaient voir une orientation nouvelle de sa pensée. J'ai déjà parlé d'élargissement de son horizon ; cet élargissement, au soir d'une vie si bien remplie, suppose une montée vers des régions plus calmes, où l'esprit embrasse des problèmes plus vastes. Après les sciences humaines — de la préhistoire aux études juridiques — après les questions actuelles dont il a recherché les solutions pratiques, après l'exploitation de ces divers domaines, où il jouit d'une autorité reconnue de tous, il se consacre à la philosophie. Je veux trouver l'expression la plus évocatrice de cette dernière étape intellectuelle dans le titre même qu'il donne à son dernier livre : « *Le dynamisme ascensionnel* ».

Succédant à d'importants articles donnés à la *Revue de Synthèse* : « Le transformisme et les lois de la biologie »; « La génétique de l'Espèce » ; « L'infini géométrique » ou à la revue *Hommes et Mondes*, qui en étaient les travaux d'approche, développant des théories exposées cinq ans plus tôt dans un premier livre : *La vie de l'Univers*, qui comptait deux éditions, *Le dynamisme ascensionnel* nous offre une conception du monde qui, reliant la matière inorganique aux être vivants et pensants, l'atome à l'homme, met en lumière l'action, l'énergie qui est leur essence même. L'effort universel aspire vers un affranchissement des servitudes matérielles, conduit à la spiritualité qui ouvre devant l'homme des perspectives infinies. Ce dernier livre, dont la gravité sans emphase captive et donne profondément à penser, apparaît comme un suprême message ; et nous pensons à Beethoven, qui considérait sa musique comme capable de libérer les hommes de leurs maux s'ils arrivaient à en pénétrer le sens. C'est Gustave Mercier lui-même qui nous rappelle ce propos.

A-t-il conçu qu'une semblable efficience pouvait être réservée à son œuvre ? Nous ne saurions le dire. Nous noterons du moins comme une curieuse coïncidence qu'un large développement sur la musique clôt ce livre de philosophie ; et nous imaginerons le philosophe, au soir de sa vie, écoutant dans sa mémoire les belles phrases qu'il entendait sa mère faire chanter sous ses doigts quand il était enfant.

Georges MARÇAIS.

BIBLIOGRAPHIE

1° Ouvrages de Linguistique, d'Archéologie, d'Epigraphie ou d'Economie politique

L'Inscription libyque de Bordj-Menaïel, 8 pp. Recueil de la Société Archéologique de Constantine, XXX° vol., années 1895-1896, Constantine.

Le Chaouïa de l'Aurès, 78 pp. Publications de l'Ecole des Lettres d'Alger, année 1896, Ernest Leroux, Paris.

Cinq textes berbères en dialecte chaouïa. Journal Asiatique ou Recueil de Mémoires, 64 pp., septembre-octobre 1900. Imprimerie Nationale.

Les Divinités libyques, 17 pp. Recueil de la Société Archéologique de Constantine, vol. XXXIV, année 1900, Constantine.

Une Inscription arabe de Bougie, 5 pp. Recueil de la Société Archéologique de Constantine, vol. XXXV, année 1901.

La Grotte du Chettaba, 11 pp. Recueil de la Société Archéologique de Constantine, vol. XXXV, année 1901.

Corpus des Inscriptions arabes et turques de l'Algérie, 104 pp.. Bibliothèque d'Archéologie Africaine, fasc. V, année 1902. Ernest Leroux.

Une Inscription arabe de Constantine, 4 pp. Recueil de la Société Archéologique de Constantine, vol. XXX, année 1906. D. Braham, Constantine.

Etude de la Toponymie berbère de la région de l'Aurès, 207 pp. Extrait des Actes du XIV° Congrès International des Orientalistes, Section Egypte et Langue africaine, année 1906, pages 173 à 207.

Le nom des plantes en dialecte Chaouïa de l'Aurès, 14 pp. Extrait du tome II des Actes du XIV° Congrès International des Orientalistes, année 1906.

La Station préhistorique de Châteaudun-du-Rhumel, 14 pp. Extrait du Recueil des Notices et Mémoires de la Société Archéologique de Constantine, vol. XLI, année 1907.

La Question des terrains arch en Algérie. Extrait de la Revue Indigène, 16 pp., 16 bis, rue Mayet, Paris, année 1912.

Une Visite à Djemila, 12 pp. Recueil de la Société Archéologique de Constantine, vol. XLV, année 1911.

La Question indigène. Une mise au point des réformes à accomplir, 24 pp. Extrait des Annales Universitaires de l'Algérie, année 1913. Typographie Adolphe Jourdan.

La Station préhistorique de Mechta-Châteaudun, 23 pp. Recueil de la Société Archéologique de Constantine, vol. XLVI, année 1912.

Note sur une statuette d'Alexandrie, 3 pp. Recueil de la Société Archéologique de Constantine, vol. XLVII, année 1913.

Les Mines antiques de la région de Collo, 27 pp. Recueil de la Société Archéologique de Constantine. vol. XLVIII, année 1914.

Note sur l'étymologie du nom « Rusuccuru », 6 pp. Recueil de la Société Archéologique de Constantine, vol. XLVIII, année 1914.

Le Djebel Miloq, 8 pp. Recueil de la Société Archéologique de Constantine, vol. XLIX, année 1915.

Khanguet Sidi-Nadji. Quelques inscriptions arabes, 31 pp. Recueil de la Société Archéologique de Constantine, vol. XLIX, année 1915.

Note sur la Toponymie antique de l'Afrique mineure. Recueil de la Société Archéologique de Constantine, vol. XL, année 1916.

Les Indigènes nord-africains et la guerre, 19 pp. La Revue de Paris, année 1918.

Note sur la toponymie antique de l'Afrique mineure, 11 pp. Extrait du Bulletin archéologique, année 1918. Imprimerie Nationale.

L'Autonomie Algérienne, pages 71 à 88. Bulletin de la Réunion d'Etudes algériennes, Paris.

Une nouvelle inscription libyque de la Mahouna, 10 pp. Recueil de la Société Archéologique de Constantine, vol. LI, années 1917-1918.

A propos des origines de Constantine, 13 pp. Recueil de la Société Archéologique de Constantine, années 1917-1918.

La Langue libyenne et la Toponymie antique de l'Afrique du Nord, 316 pp. Extrait du Journal Asiatique, octobre-décembre 1924. Imprimerie Nationale.

La France nord-africaine, 137 pp. Les Cahiers du Redressement Français, n° 33, année 1927. Editions de la S.A.P.E.

2° Ouvrages philosophiques

Le Transformisme et les Lois de la Biologie, 88 pp., octobre 1935 ; Revue de Synthèse, Alcan.

Les enseignements de la Biologie. La Génétique et la notion d'espèce, 8 pp., Revue de Synthèse, octobre 1938, Albin Michel.

La Relation d'incertitude et le principe de causalité, 13 pp., Revue de Synthèse, avril 1938.

Cinématique. L'Infini géométrique, 8 pp., Revue de Synthèse, avril 1939.

Quelques malentendus fondamentaux, 6 pp., Revue de Synthèse, octobre-décembre 1939.

La Vie de l'Univers. Essai de Philosophie Scientifique, 320 pp., 1946, Charlot, Alger (1).

La Psychologie biologique de M. Ruyer, 9 pp. Les Etudes Philosophiques, avril-juin 1949, Presses Universitaires de France.

Le Dynamisme ascensionnel, 324 pp., 1949, Presses Universitaires de France (2).

La Transcendance de l'évolution, 7 pp. mai 1950, Hommes et Mondes.

La Raison et le Réel, 6 pp., Revue de la Méditerranée, septembre 1952, Imprimerie Officielle, Alger.

L'Energie spirituelle, 8 pp., Hommes et Mondes, juin 1951.

Une Vue nouvelle sur l'espace-temps, 9 pp., Hommes et Mondes, octobre 1952.

NOTA. — En outre, la ***Revue de Synthèse***, dans son numéro de juillet-septembre 1947, a publié la réponse de M. G.L.S. Mercier à son enquête « Comment faut-il concevoir la philosophie ». Cette réponse occupe les pages 54 à 56 de la Revue.

⁂

Au cours des obsèques, auxquelles assistaient presque tous les membres du bureau de la Société Historique Algérienne et de nombreux lecteurs de la ***Revue Africaine***, M. J. Despois, secrétaire général, a prononcé l'allocution suivante.

« C'est au nom du Bureau de la Société Historique Algérienne et au nom de tous les Membres de cette Société que je viens, mon Cher Président, vous adresser un dernier adieu.

« Ce que vous fûtes, durant une longue vie si bien remplie, ce que furent les activités si diverses auxquelles vous vous êtes dévoué, vos qualités d'homme d'action, d'homme de cœur et de savant curieux de toutes les sciences, d'autres l'ont dit ou le diront après moi.

« Cependant ce sont ces qualités mêmes, et plus particulièrement votre esprit si largement humaniste, qui vous ont porté à la *présidence de notre Société* le 20 novembre 1932 — il y a plus de 20 ans ! — après un vote unanime du Bureau d'alors qui voyait en vous le digne successeur de Dominique Luciani.

« Vos ascendances, votre passé, votre vaste culture, les belles et érudites études que vous aviez données au « Recueil des Notices et Mémoires de la Société Archéologique de Constantine », — Société dont votre père, dont on consulte toujours les œuvres, avait été Président, et dont vous-même avez assuré le Secrétariat durant de longues années —, vous désignaient plus que tout autre pour la Présidence de la Société Historique Algérienne, la cadette, mais vénérable elle aussi, de celle de Constantine.

« Ce qu'a été votre présidence, aujourd'hui si brutalement interrompue, bien des personnes ici présentes ne le savent pas sans doute. C'est pour moi un devoir de rappeler avec quelle autorité aimable, avec quelle parfaite courtoisie, avec quelle hauteur de vue et en même temps avec quel bon sens vous avez dirigé nos séances. Vous vous plaisiez, à chacune de nos assemblées générales, à rappeler nos travaux, montrant non seulement l'intérêt que vous leur portiez, mais aussi la compétence avec laquelle vous les aviez lus. Et comment ne pas garder le souvenir de la charmante délicatesse qui accompagnait vos compliments quand l'un de nous avait obtenu un honneur ou un avancement, et aussi l'émotion qui accompagnait vos paroles lorsque vous évoquiez la mémoire d'un disparu.

« Ni les travaux politiques, ni les affaires nombreuses auxquelles vous avez consacré tant de temps ne vous ont jamais éloigné des choses de l'esprit. Au soir d'une vie si remplie vous avez su tirer d'immenses lectures et de fortes pensées, une philosophie du monde et de la vie neuve, puissante et

(1) Voir Edmond Sergent, La Vie de l'Univers, n° 6, Extrait de la *Revue d'Alger* de 1944, 4 pp. — Gaston Riou, Au Seuil d'une Epoque, *Hommes et Mondes*, n° de janvier 1950, pp. 150 à 155.

(2) Voir J. R., Une Nouvelle Proposition de l'Univers : Le Dynamisme ascensionnel de G. L. Mercier, *Afrique*, n° de mars-avril 1950, p. 19 à 24.

sereine. Cependant c'est à la connaissance de votre pays, l'Algérie, et à celle de son passé que paraissent être allées vos préférences. D'où l'intérêt que vous avez porté, successivement et pendant tant d'années, à la Société Archéologique de Constantine puis à la Société Historique Algérienne —, d'où cette Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord que vous avez mise sur pied en 1935 et dont les congrès annuels n'ont été interrompus que par la guerre.

« Vous vous étiez fait une véritable joie d'assister, au mois de novembre dernier, au Centenaire de la Société Archéologique de Constantine, la doyenne des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord dont vous avez vous-même, jeune Secrétaire, organisé le Cinquantenaire. Mais la maladie, qui déjà vous minait, vous a empêché de lire vous-même cette belle allocution dans laquelle vous rappeliez tant de souvenirs déjà oubliés d'une époque et d'une équipe de savants dont vous étiez l'un des rares survivants.

« Et vous ne serez pas avec nous, cher ami, quand, dans 3 ans, nous célébrerons le Centenaire de la Société Historique Algérienne. Comme vous nous manquerez ! Qui pourra, aussi bien que vous l'auriez fait, présider à ses manifestations ?

« Mon Cher Président, votre Secrétaire Général doit vous dire qu'il gardera le meilleur souvenir d'une cordiale collaboration de près de quatorze ans et qu'il n'oubliera jamais l'accueil amical et courtois que vous lui avez toujours réservé. Il se fait l'interprète de tous ses collègues pour vous assurer, dans ce dernier et terrible adieu, que votre image et votre souvenir resteront gravés dans leur mémoire et dans leur cœur.

« En leur nom et en mon nom personnel, je prie Madame Gustave Mercier, ses enfants et ses petits-enfants, d'accepter nos condoléances les plus sincères et les plus émues ».

LES IDOLES DE GHADAMÈS

Ghadamès, tapie dans sa dépression désertique et cependant, dès l'antiquité, fécondée par la belle source d'Aïn el Fras a, de tout temps, excité la curiosité des voyageurs.

Procope, Aboulfeda, Duveyrier et plus récemment nombre de chercheurs ont décrit cette petite oasis et mentionné ses rares vestiges anciens.

Duveyrier, par une inscription, depuis disparue, dont il rapporta la copie, est le premier à avoir prouvé l'identité de cette cité saharienne avec l'antique Cydamus. Il y existait encore un détachement de la IIIe Légion sous le règne de Septime Sévère. Perdu également, le bas-relief dont il a donné un dessin.

L'Ingénieur des Mines Vatonne a mentionné dans les annexes de son rapport de mission, citée plus loin, une inscription bilingue, également disparue aujourd'hui. Une partie en caractères mal définis est mal reproduite, mais sa transcription grecque ne laisse aucun doute sur l'origine hellénistique des caractères.

Aboulfeda [1], rappelle que là se trouve « une source permanente, au-dessus de laquelle sont les restes d'un magnifique édifice bâti par les Romains ». Nous verrons ce qu'il faut en penser, mais actuellement les amateurs d'art en sont réduits à retrouver de vagues traces dans les élégantes colonnes torses de la mosquée de Tinguesine ou de la mosquée de Sidi el Bedri.

Saladin estime d'ailleurs que ces vestiges proviendraient d'un monument chrétien du VIe siècle et, d'après Pervinquière, ce renseignement est à rapprocher du dire de Procope qui précise que les Ghadamésiens se convertirent au

(1) Aboulfeda, *Géographie*, trad. Reinaud, t. II, 1re partie, p. 201 et 202 cité par Cherbonneau dans son étude sur le voyage de Bonnemain (voir ci-après).

christianisme à la sollicitation de Justinien. Les missionnaires étaient probablement des Grecs et par là même s'éclaire l'inscription de Vatonne et ce qui sera dit ci-après.

Egalement introuvables les quelques lettres gravées sur une pierre encastrée dans une maison de Ghadamès et dont le Commandant Donau avait obtenu copie (2).

Enfin, plus récemment, à l'occasion de notre occupation du Fezzan, les RR. PP. Lanfry et Lethielleux, Pères Blancs mobilisés comme aumôniers militaires, avaient réuni un petit musée d'antiquités romaines, dont les statuettes et objets délicats ont maintenant disparu, alors que nous les avions admirés lors de notre premier voyage.

L'agglomération elle-même se meurt ; les maisons, bombardées par les B 26 destinés à la défense trop tardive de Mareksen, n'ont pas été reconstruites ; les palmiers desséchés et les jardins abandonnés entourant la cité, ne cessent d'accroître leur désolation et ce malgré une nouvelle source artésienne, déjà canalisée, que l'activité des Français a fait surgir (3).

La population de l'agglomération, évaluée par Mircher à 6 ou 7.000 habitants en 1861, était encore de 4.000 âmes en 1945. Elle ne compte guère plus de 3.000 individus à l'heure actuelle.

La déchéance et la régression sont donc certaines ; aussi convient-il de recenser avec soin tout ce qui peut encore subsister, à peine de voir bientôt disparaître les derniers témoins du passé. Parmi ceux-ci, il en est qui ont toujours frappé les voyageurs, mais dont la ruine risque chaque jour de se consommer davantage : nous voulons parler des « Idoles », ces vestiges étranges d'une civilisation disparue. Voyons d'abord les mentions livresques qu'elles ont suscitées.

« A Ghadamès, nous dit Duveyrier, car c'est toujours à lui qu'il faut revenir quand il s'agit du pays des Ifoghas ou des Ajjer, seules des ruines libyco-égyptiennes ont subsisté. A 250 m environ au S-O de l'oasis, sur le plateau d'El Esnâmen (les Idoles), on remarque des ruines *sui generis*, postérieures à l'époque égyptienne et antérieures à l'époque romaine et auxquelles je n'ai pu assigner de caractère, avant d'avoir visité les ruines de l'ancienne capitale des Garamantes. Aujourd'hui le doute n'est plus permis pour moi : les débris auxquels les indigènes donnent le nom d'idoles, parce que leur construction est due à des peuples idolâtres, ces débris, dis-je, composés des mêmes matériaux, liés entre eux par un même ciment, appartiennent à l'époque garamantique, époque d'une civilisation indigène qui a laissé plus d'une trace dans le Sahara » (4).

(2) Léon Pervinquière, *La Tripolitaine Interdite, Ghadamès*, Paris, 1912, p. 128, 129 et 130.

(3) Les Ghadamésiens se montrent très réservés, quant à son utilisation. Une prédiction annonce que la cité périra lorsqu'une source surgira au Nord.

Nous verrons ce qu'il faut penser de l'attribution garamantique ; notons dès maintenant que cette description, vieille d'un siècle, constitue le plus ancien témoignage recueilli sur ces vestiges. Il est en outre accompagné d'un dessin, reproduisant cinq pédoncules dressés, qui est dû à la plume expressive du jeune explorateur (ph. 5).

En 1856, le Capitaine de Bonnemain, alias Cap. « Moustapha », reçut l'ordre du Gouverneur Général de l'Algérie de se rendre à Ghadamès, en passant par le Souf, de jalonner cette route, sur laquelle on ne connaissait que les indications données par le Général Daumas dans son ouvrage sur *Le Sahara algérien*, d'en examiner le sol, d'en relever les points et d'étudier avec soin les ressources — idée chère à l'époque — que peut présenter le commerce avec le Soudan. Bonnemain exécuta son raid avec beaucoup de brio, rapporta un levé d'itinéraire et un croquis assez vague de l'agglomération et de ses jardins où il séjourna huit jours ; mais, si ses renseignements commerciaux recélaient quelque prix à l'époque, ses descriptions sont restées inexactes et sans valeur (5).

Une nouvelle mission, constituée en 1861 par le Chef d'Escadron Mircher, le Capitaine de Polignac et l'Ingénieur des Mines Vatonne, séjourna plusieurs semaines à Ghadamès et en releva le plan d'une façon très sérieuse (ph. 1, 2), à tel point que les travaux de l'époque peuvent être contrôlés par la photographie aérienne et qu'ils prouvent en outre que

(4) Duveyrier, *Les Touareg du Nord*, Paris, 1864, p. 251.

(5) *Relation du voyage du Capitaine de Bonnemain à R'Dames*, par M. A. Cherbonneau, Paris, 1857.

le tracé de la ville s'est maintenu avec une fixité singulière, malgré le caractère léger des procédés de construction. Les résultats de ce voyage furent publiés en 1862.

Mircher se refuse à accorder le nom même de ruines à quelques vestiges de construction grossière, qui se trouvent à 250 m au S-O de l'Oasis et qui, vus de certains points, ont un peu l'apparence de colossales statues, les unes debout, les autres assises, ce qui expliquerait leur appellation (6).

Vatonne par contre est moins sévère et donne un croquis (planche 1), ainsi que la description sommaire ci-après :

« Les idoles sont au nombre de six, elles ont la forme générale de la figure. Elles sont construites en petits matériaux, pris sur place, noyés pêle-mêle dans le ciment ; une niche voûtée, dans laquelle on peut pénétrer, est à la base du piédestal inférieur. Ces ruines sont sur le plateau, rapprochées les unes des autres et sans ordre régulier qui permette de les rattacher : on ne voit sur le sol aucune trace d'autres ruines, comme fondations, murs, amas de décombres ; le plateau est tout autour dans son état et avec son caractère habituels ; ce sont peut-être des monuments funéraires » (7).

Vingt années plus tard, Largeau devait se rendre par deux fois à Ghadamès et nos monuments ne manquèrent pas de le frapper :

« A quelques pas vers l'ouest sont les ruines singulières que le peuple nomme les Idoles, et que le gouverneur me dit être les tombeaux des anciens rois du pays.

De ces tombeaux au nombre de dix, quatre sont assez bien conservés.

Il y en a de trois espèces.

Le premier type est celui d'un obélisque parfait, haut de 5 m sur un piédestal de 3, soit 8 m en tout. Le monument est en moellons bruts de grès soudés par un ciment de dolomie ; la face qui regarde le sud-est a été dégradée, par les vents sans doute, de la base à la pointe de l'aiguille ; mais les trois autres faces sont en bon état, et l'on distingue très bien, sur l'épaisse couche de ciment, les jointures des pierres plates dont étaient revêtus le piédestal et l'obélisque. Sur ces pierres devaient être gravées des inscriptions. Que sont-elles devenues ? Nul n'a pu me le dire.

Le second type est celui d'une grosse colonne carrée avec saillie en forme de couronnement sur le sommet ; la colonne a 3 m.

(6) *Mission de Ghadamès* (Ch. d'Esc. Mircher, Cap. de Polignac et Vatonne), p. 97, n.
(7) *Ibid.*, p. 270.

Ph. 1.
Plan de Ghadamès.
(Extrait du Rapport de la Mission Mircher), dressé en 1862.

Les idoles sont indiquées en bas à gauche, près de la mention : « Campement des Touareg sur le Plateau des Idoles ». Elles forment un petit cercle de 5 traits, avec la mention « Ruines de maçonnerie appelées Idoles par les habitants ».





Ph. 2. — Ghadamès. Vue aérienne. (Service photographique de la Ve Région Aérienne).

La petite cité est caractérisée par l'absence de rues, celles-ci étant établies sous les maisons.

La distribution des quartiers est sensiblement la même que celle du plan Mircher qui trouve ainsi sa confirmation à 90 ans de distance et témoigne d'une fixité remarquable dans la topographie urbaine.

A gauche et en bas, la Mouldirie

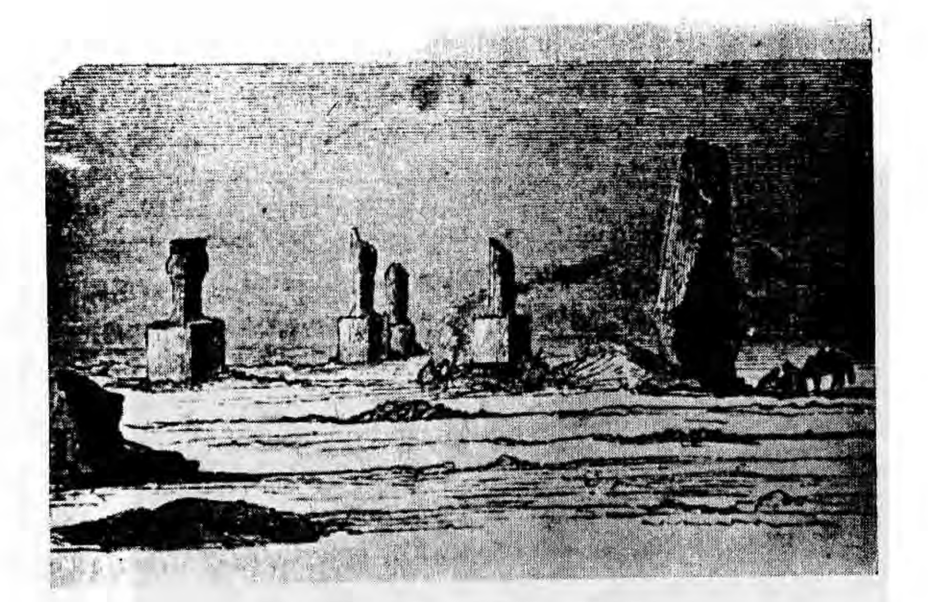


Ph. 3. — Ghadamès. Vue aérienne. (Service photographique de la Ve Région Aérienne).

Au premier plan, les petites concessions dues à la colonisation italienne.

Au centre, la ville entourée de la palmeraie, dominée par le Bordj italien, légèrement à gauche.

Le plateau des Idoles est au centre et au fond. On distingue faiblement les trois idoles et à droite la tour ronde.



Ph. 4. — Les Idoles, d'après Duveyrier.
(Les Touareg du Nord, p. 252).
(Ph. Ch. Ceccaldi



Ph. 5. — Ghadamès : les deux Idoles encore debout ;
au loin la palmeraie et le mur d'enceinte.
(Ph. M. M.

sur un piédestal de 2, exactement semblable au premier. Ici aussi, on distingue les jointures du revêtement sur la couche de ciment qui recouvre les moellons.

Deux autres tombeaux étaient en forme de croix : le bras qui regardait le sud a disparu.

Les deux derniers monuments sont fort dégradés : l'un d'eux était une aiguille peu élevée.

Les gens du pays prétendent que ces tombeaux furent construits par un peuple mulâtre qui habitait la ville de Djerma (l'ancienne Garama) ; ils disent que sous ces mausolées sont cachés d'immenses trésors. C'est pour cela qu'ils ont été violés par les gouverneurs turcs.

J'en attribuerais plutôt la construction aux ancêtres des Rhadamésiens, dont l'origine phrygienne me paraît incontestable. En effet on a découvert, dans l'intérieur du piédestal de ces monuments, une chambre ovale bien voûtée de la longueur d'un homme de grande taille. Ces chambres qui se ressemblent toutes renfermaient, m'a-t-on dit, des ossements et de petites lampes en terre cuite, dont le cheikh du Medjelès, Si el Hadj Moktar, me donna un échantillon. Le signe en forme de P tracé au milieu de cette lampe est bien un signe grec se rapprochant beaucoup du monogramme du Christ » (8).

Le Docteur Bernet, voyageant en 1911, n'apporta pas sur notre problème une lumière nouvelle, refusant aux cinq « Idoles » restantes une authencité ancienne, les classant cependant parmi des restes de forteresses berbères (9). A cette époque les Touareg Ifoghas vivaient encore au milieu des ruines, mourant de faim, dans des campements misérables, déjà signalés de son temps par Duveyrier.

Léon Pervinquière, dans sa « Tripolitaine Interdite » qu'il publia en 1912, fut plus intéressé et donna les détails rappelés ci-après :

« Les ruines les plus imposantes de Ghadamès sont les fameuses idoles, El Esnam, mentionnées par tous les voyageurs. Elles sont situées sur le plateau au sud-ouest de la ville, au bord du camp targui. De loin ces cinq monuments ont une vague apparence de statues colossales, ce qui leur a valu leur nom. Les avis sont partagés quant à leur destination et à leur origine. Que ce soient des mausolées, c'est pour moi l'évidence même (on voit la cham-

(8) Largeau, *Le Sahara Algérien ; les déserts de l'Erg*, Paris, 1881, p. 237 et seq.

(9) Edmond Bernet, *En Tripolitaine. Voyage à Ghadamès*, Paris, 1912, p. 136 et 137 ; photo des « Idoles ».

bre funéraire sous plusieurs d'entre eux), et les habitants sont sans doute dans le vrai lorsqu'ils racontent que ce sont les tombeaux des rois d'autrefois. Il s'agit de populations antéislamiques, que nous qualifions du nom un peu vague de garamantes.

Imaginez cinq cubes de maçonnerie ayant environ 2 m 50 de côté, surmontés par une pyramide ou une sorte de colonne très irrégulière, s'élevant jusqu'à 5 ou 7 m du sol. Tout près de ces monuments se voient quelques débris de maçonnerie qui peuvent représenter la base d'une idole. Une septième complètement séparée des autres est encastrée dans les remparts mêmes de la ville, près d'une petite poterne et de la mosquée en ruines dont il a été question. Le mortier, abondant, a conservé ça et là l'empreinte des dalles revêtant extérieurement le blocage ; toutes ces grandes pierres ont depuis longtemps disparu. Du côté de l'Orient, la base est creusée d'une chambre voûtée dont la section rappelle la sorte d'ogive des rues et des places couvertes de Ghadamès. Cette forme d'arc est donc très ancienne. Il est intéressant de relever l'analogie qui existait entre ces tombeaux et le mausolée pyramidal de Maktar ou encore ceux de Sidi Aïch. Ce type spécial a été noté également par M. de Larminat et le Cdt Donau au bord du Dahar ; M. de Malthuisieulx en a observé de très beaux spécimens en Tripolitaine » [10].

Nous en serions restés à ces renseignements incomplets si la guerre dernière n'avait amené à Ghadamès des chercheurs avides de connaître le secret des *Açnam* [11]. Ce fut d'abord l'occasion de retrouver les traces du travail du Lieutenant italien Bilotti, sous la forme de copies, qui étaient restées dans les archives du poste militaire. Ce travail comprend deux notes, dont la deuxième incomplète, qui sont transcrites ci-après :

LES IDOLES DE GHADAMES

1re NOTE

A l'Ouest de l'oasis de Ghadamès, sur un petit plateau qui domine le pays, existent des ruines caractéristiques que les indigènes appellent « Es-snam », à cause, probablement, de leur curieuse ressemblance, avec des statues colossales.

Actuellement on compte quatre de ces vestiges : trois peu

(10) Léon Pervinquière, *La Tripolitaine Interdite ; Ghadamès*, Paris, 1912, p. 130 et 131.

(11) On peut écrire Esnam ou Açnam pour marquer le ص. Voir notes ci-après.

éloignés les uns des autres, et le quatrième à 500 m environ de distance, à la limite occidentale de l'oasis, dans un vieux cimetière de la tribu des Beni Ulid, branche Toscou.

Ces idoles sont bâties en maçonnerie avec chaux et pierres, formant chacune, en gros, une sorte de cube ayant 4 m de côté.

Des trois groupées, deux sont surmontées d'une colonne d'environ 7 m de hauteur, très irrégulière, et l'autre d'une sorte de pyramide. La quatrième, qui est la plus abîmée, n'a qu'une partie de la base et un tronc de colonne, de quelques mètres.

Il y a encore peu de temps, on en comptait un plus grand nombre. Duveyrier en a cité 5, Largeau 10. En effet, si on observe attentivement le terrain à proximité de celles qui ont survécu, on remarque de petites surélévations qui constituent, sans doute, les bases d'autres vestiges.

On a beaucoup parlé et beaucoup écrit au sujet de ces ruines, surtout des étrangers, sans perdre beaucoup de temps en recherches. On a cru y voir des ruines d'aqueducs, d'anciens murs d'enceinte, et quelqu'un a même pensé qu'ils constituaient l'arc d'entrée de la ville. On a laissé libre cours à la fantaisie et on voyait tout, sauf ce que ces ruines représentaient en réalité.

Peu nombreux sont ceux qui par intuition ou se rapportant à des traditions y ont vu des tombeaux, (se rapprochant ainsi de la réalité) , ce que j'ai pu constater moi-même.

Pour ne pas abîmer davantage ces quelques vestiges, j'ai voulu tenter des fouilles dans les environs immédiats des deux les mieux conservés, et j'ai ainsi commencé les travaux sur une petite surélévation du sol, recouverte de sable. Dès les premiers coups de pioche j'ai pu me rendre compte qu'il y avait là la base d'une autre idole écroulée ou qu'on avait démolie.

A un mètre environ de profondeur nous apparut une ouverture ronde faisant penser à un puits, ayant un diamètre de 2 m 15 et des parois lisses et bien crépies. Elle était remplie de sable et de cailloux mélangés à du plâtras, tombé lors de l'écroulement de la voûte dont était surmontée cette ouverture, comme le font supposer les formes courbes de la partie supérieure de la paroi.

Une fois enlevés les cailloux et le platras on a découvert les premiers crânes et les premiers ossements humains, à la profondeur d'environ 2 m du niveau du sol et à 1 m environ de la voûte. Continuant à fouiller à 2 m 50 on trouva le fond, lui aussi crépi au plâtre. 50 crânes furent extraits avec les os des squelettes correspondants, mais incomplets.

Les crânes et les autres ossements se trouvaient dans le sable, jetés au hasard, sans aucun ordre. Cela indiquerait une violation de la part de quelqu'un qui espérait trouver des trésors qui, selon la légende encore aujourd'hui vivante, s'y trouveraient ensevelis. L'écroulement même de la voûte et de la superstructure correspondante dut se produire à la suite de l'ouverture faite par celui

qui avait fouillé le tombeau. Au fond de la crypte, vers le côté Est, on a trouvé une ouverture de 0 m 75 × 0 m 71. C'était une petite porte, à l'heure actuelle totalement obstruée par de gros cailloux placés de façon irrégulière. Les cailloux enlevés on remarque sur les côtés de cette ouverture une large rainure en forme de U, pratiquée sur les côtés et sur le fond, et qui devait sans doute servir à fermer la crypte de l'extérieur, avec une pierre qui glissait dedans comme une trappe.

Cette petite porte se compose premièrement : d'un seuil, pierre portant une rainure ; deuxièmement, de linteaux latéraux, formés par deux autres pierres creusées de la même rainure, dans laquelle on remarque encore la trace des coups de ciseau ; troisièmement : d'une architrave, composée de deux pierres longues et massives qui pénètrent assez profondément dans la maçonnerie des parois.

Tandis qu'à l'intérieur, les deux pierres de l'architrave sont au niveau de la face postérieure de la rainure, vers l'extérieur elles sont au contraire irrégulières.

Avec les pierres, de la terre et des décombres variés de plâtras obstruaient le passage. Après avoir poursuivi les fouilles dans la direction de la petite porte, on a trouvé une sorte de couloir étroit qui remontait par des marches de pierre vers le niveau extérieur du terrain. Au fond de la crypte et dans la terre qui obstruait le passage ont été trouvés de nombreux fragments de pierre tendre finement et artistiquement travaillés. Le motif d'ornementation qui se répète continuellement c'est la grecque puis des rosaces, des volutes, des marguerites. Aucune inscription ni figure humaine et aucun signe spécial.

On a ramassé aussi de nombreux morceaux de poteries de différentes qualités qui, soit par la grandeur soit par la forme, font penser à des plats ou à des amphores. Sur ces débris aucun signe spécial ni écriture.

Les os et les crânes apparaissent bien conservés, ils appartiennent à tout âge, mais la plupart à des individus adultes et de proportions moyennes. Dans l'un ou l'autre de ces crânes on observe encore aujourd'hui, bien net, le trou produit par un instrument pointu, qui d'après la forme semble être une lance et qui dut provoquer la mort de l'individu.

Vers le fond de la crypte ont été trouvés des os et des tissus mous presque carbonisés, avec des morceaux d'étoffe encore adhérents, une étoffe blanche, grossière, du type de la toile de sac. Les tissus mous, adhérents aux os, laissés à l'air libre s'en allaient, rapidement effrités.

Dans les crânes, surtout dans les orbites, on a remarqué des larves réduites à leur seule enveloppe. Les divers morceaux des membres et de la colonne vertébrale étaient encore en partie faiblement soudés entre eux.

Le nombre des os, le sable qui les entourait complètement et remplissait la crypte donnent sujet à réflexion : il se peut que le sable ait été mis après la violation du sépulcre, peut-être pour éviter la putréfaction. Il est étrange qu'un si grand nombre de squelettes aient pu être renfermés dans une crypte d'un si petit volume, et plus étrange encore que tant de cadavres aient pu passer par la seule ouverture normale. Quelqu'un a pu achever de remplir le tombeau en prélevant les os d'autres cryptes ou de tombeaux voisins. Peut-être, pour mieux rechercher les trésors, deux ou trois cryptes furent-elles vidées en transportant dehors les os. Découragé ensuite de n'avoir rien trouvé on mit les os au hasard pour faire plus vite, dans le même hypogée.

Pour des raisons de temps et d'étude, voulant établir au plus tôt l'époque des idoles, j'ai interrompu à ce point les fouilles et repris des recherches ailleurs.

J'ai laissé cette tombe découverte et bien visible, tandis que j'ai placé les os des 50 squelettes dans une fosse commune, dans les environs de la tombe même, pour qu'ils puissent plus facilement être trouvés et extraits. Pour les fragments de pierre, au contraire, je les ai amassés dans un local du fort.

A quelques pas de cette crypte, vers le fort, deux autres petites surélévations du sol, très proches l'une de l'autre, m'ont fait penser à d'autres idoles, et j'ai ainsi commencé à fouiller la plus petite.

Ici aussi beaucoup de plâtras au début, ensuite du sable, et enfin, mais vers le fond, trois crânes complets et des fragments d'autres, que j'ai évalués à 7.

Cette crypte conserve au-dessus de sa voûte, qui n'est pas toute tombée, et qui est un peu excentrée, la base de ce qui formait sa superstructure. Elle est un peu différente de la première tombe, n'étant pas ronde comme celle-là mais presque quadrangulaire et plus basse. Elle mesure 3 m 20 × 2 m 40 et 1 m 10 de hauteur. Les parois sont bâties en pierre. Elles sont bien crépies comme le fond aussi.

Vers l'Est on trouve la même ouverture rectangulaire de 80 cm × 70 cm, avec les mêmes pierres et la même rainure. Dans cette crypte aussi la porte était obstruée. Après l'avoir déblayée de la terre et des cailloux il est apparu non plus un couloir étroit mais un espace de plan qui prenait toute la largeur du tombeau.

Cet espace est bien visible, étant bâti avec de grosses pierres et crépi par endroits.

Soit à l'intérieur de la tombe, soit à l'extérieur, j'ai trouvé beaucoup de fragments de pierre tendre, bien travaillée, plus beaux et plus grands que les précédents. Certaines de ces pierres ont des traits vraiment artistiques.

Les motifs d'ornementation ne sont pas seulement la grecque et les rosaces mais il y a des figures humaines et des animaux.

On remarque une sorte de cigogne, un homme courbé, une main qui tient un livre ou des papiers, un homme ayant autour de la tête comme une auréole ou une couronne ; il y a en outre des figures de mains, pieds et bras humains, des jambes d'animaux impossible à identifier, etc...

J'ai trouvé aussi de grandes pierres tombales, formées de plusieurs morceaux polis et sans aucune inscription, mais travaillées, bien d'équerre, dont les côtés sont taillés de deux ou trois rebords.

Parmi les pierres j'en ai trouvé quelques-unes d'autre qualité, avec des inscriptions arabes inscrites à l'encre, si peu visibles qu'on lit à peine quelques mots. Ces pierres, qui contiennent des phrases d'invocation et de louange à Dieu, ont dû sans doute être mises récemment dans la crypte par des fanatiques musulmans afin de chasser les esprits « djenoun » que l'on croyait et que l'on croit encore habiter dans ces tombeaux.

Il se peut qu'elles y aient été placées au début du siècle dernier par le fameux fils de Yusuf, pacha de Tripoli. On sait en effet que croyant avoir à faire à des tombes chrétiennes, poussé par le mépris, il fit sauter des idoles avec de la poudre à canon.

Après avoir nettoyé ce tombeau et l'avoir dégagé, j'ai continué mes recherches dans l'hypogée voisin, qui apparut uni au premier par un mur. Il devait former un corps unique.

Ce tombeau était plus abîmé que les autres, si bien qu'il fallut élargir beaucoup l'ouverture, surtout en haut, étant donné qu'une bonne partie de la voûte menaçait de tomber. Après avoir extrait plâtras et pierres, du sable apparut ici également et tout de suite les premiers ossements et crânes humains, parmi lesquels fut trouvé aussi le crâne d'un chien, jeté là en signe de mépris et d'outrage.

La crypte est du même type que la première, c'est-à-dire presque ronde, un peu plus grande mais plus basse. Elle mesure 2 m 55 de diamètre et 1 m 65 de hauteur.

Furent extraits en tout 23 crânes avec de nombreux os mais pas assez pour constituer 23 squelettes.

Le fond de cet hypogée est différent des autres. Une marche haute environ de 20 cm le partage en deux. Une petite porte qui est du côté Est mesure 90 cm × 85 cm et elle est obstruée par des pierres et de la terre que je n'ai pas déblayés, les travaux étant actuellement en cours.

Vers le fond furent trouvés de nombreux fragments de pierre ayant les mêmes motifs d'ornementation et de nombreux morceaux de poteries.

Dans le sable j'ai trouvé aussi un morceau de bois, peut-être d'olivier, sculpté en zig-zag sur le type de la grecque, et de nombreuses petites perles en pâte de verre, de plusieurs couleurs et de plusieurs grandeurs, si bien que j'ai pu former un collier de dimension normale.

Pendant que les fouilles se poursuivent pour libérer la petite porte du sable et des cailloux qui l'obstruent, j'ai rassemblé aussi ces ossements dans une fosse commune, distincte des autres, tandis que les pierres travaillées, le morceau de bois et les perles, ont été gardés à part, séparés de ceux que j'ai trouvés dans les autres tombes, pour pouvoir renseigner exactement celui qui voudrait étudier et approfondir mes recherches.

Je suis convaincu que les idoles étaient complètement revêtues de cette pierre tendre travaillée, dont on a trouvé tant de fragments. Même la maçonnerie extérieure, tout en étant rongée par les agents atmosphériques et par le temps, laisse par endroits entrevoir des signes évidents d'un revêtement primitif de pierre ornementale.

Cela s'accorde avec ce que les indigènes racontent à ce sujet. En effet quelques vieux se souviennent d'avoir entendu parler d'inscriptions qui se trouvaient sur les idoles. Beaucoup de ces pierres ornementales qui peut-être sont tombées avec le temps ou se sont détachées ou bien encore que les indigènes ont fait tomber, ont dû servir à ceux-ci pour bâtir leurs maisons. Aujourd'hui il est très difficile de les retrouver, surtout sous la couche de crépissage ou de plâtre qui les recouvre.

Ces mausolées faisaient partie de l'ancien cimetière de la vieille ville, et cela est confirmé par le fait que dans la zone environnante on a trouvé de nombreuses traces de constructions basses en maçonnerie, de forme rectangulaire ou carrée, qui délimitent de petits espaces, sans doute des tombes.

On sait qu'à Ghadamès on trouve un peu partout, dans les mosquées et dans les cimetières, de nombreuses colonnes lisses ou ayant des rainures hélicoïdales, des chapitaux et bas-reliefs de l'époque byzantine. Les fragments de pierre trouvés dans les cryptes sont de la même qualité. Même les motifs d'ornementation qui reviennent continuellement font croire qu'ils appartiennent à la même époque.

Les débris archéologiques employés aujourd'hui par les indigènes pour de nombreux et différents usages, complétaient-ils ce cimetière dont les idoles faisaient partie ?

Selon une légende qui a beaucoup de crédit chez les indigènes, les idoles seraient des mausolées d'anciens rois, de familles ou personnalités d'un certain rang. Cela pourrait être vrai ; on ne saurait pas expliquer autrement pourquoi des cadavres furent ensevelis dans ces cryptes plutôt que dans les autres tombes, qui sont nombreuses et voisines.

En plus des idoles, tout ce plateau, qui est aujourd'hui un campement de Touareg Ifoghas de Ghadamès, présente un vif intérêt et excite la curiosité.

Vers la limite orientale, avant le fort, il y a un vallon appelé *Hofret rahma*. Autrefois, dit-on, il y avait là une sorte de petit

lac, formé par les eaux de pluie et presque permanent. Autour de ce petit lac se plaçait l'ancien marché de Ghadamès, si ancien que personne ne se rappelle l'avoir vu, mais seulement d'en avoir entendu parler par les vieux.

C'est là encore que, par habitude, s'arrêtent les caravanes, venant du Sud et de l'Algérie.

J'ai voulu contrôler ce qu'il y avait de vrai dans ces légendes. C'est ainsi que sous la couche de sable qui recouvre le terrain, à une petite profondeur, après avoir creusé dans plusieurs endroits, sont apparues des traces bien visibles de constructions en maçonnerie, comme des chambres qui pouvaient très bien être des magasins ou autre chose de ce genre, de l'ancien marché.

J'ai cru opportun de présenter une relation officielle sur ce que je viens d'exposer, convaincu que des recherches effectuées dans ce domaine, d'après les données complètement nouvelles qu'on a découvertes, seront fécondes en résultats très intéressants pour l'histoire de la Libye en général et de Ghadamès en particulier.

Il I° Tenente
GIUSEPPE BILOTTI

(Traduction du P. de Falco, des Pères Blancs).

2e Note

Les tombeaux, ainsi que les cryptes funéraires des idoles, ont été violés et cela est prouvé par le fait qu'on a trouvé, dans le sable qui les remplissait, un très petit nombre d'ossements humains. Ce fait confirmerait ce que j'ai eu l'occasion de dire dans une précédente relation, c'est-à-dire que les nombreux os de squelettes et les crânes trouvés dans les chambres funéraires des idoles y furent mis au hasard, postérieurement, en y rassemblant tous ceux qui avaient été enlevés des autres tombes du voisinage.

Entre les deux rangées de tombes on a trouvé des vestiges, les uns ronds, les autres semi-circulaires, crépis au plâtre, qui affleuraient déjà auparavant comme des petits bassins dont on ne comprenait pas l'utilité. Une fois les tombes découvertes, ils apparurent comme des dépôts d'offrandes aux défunts. De nombreux morceaux de coquilles d'œufs d'autruche ont été trouvés dans ces bassins ainsi que des fruits de grenades desséchées, coquilles de noix, etc...

Certaines de ces urnes sont en communication avec les tombes par de petites canalisations, crépies au plâtre. On y déposait les offrandes.

De nombreux débris de coquilles d'œufs d'autruche, des morceaux d'amphores, d'assiettes en terre cuite, ont été trouvés dans le sable et les décombres qui remplissaient les sépulcres.

Dans une tombe, la première de la deuxième rangée, à droite de l'observateur qui regarde l'idole, on a trouvé une pierre cassée en plusieurs endroits, portant l'inscription suivante en latin, d'où il semble qu'il s'agit du sépulcre d'une femme.

Voilà l'inscription latine incomplète (12) :

IS MANIBVS ME
MORIA MONVME
NTV. ROSAVARV ......
RAGE FEMINA BON
A FECI AN° &XL°MO
........V..........

En plus de cette inscription, on a trouvé une boucle d'oreille en or et plusieurs perles en pâte de verre coloré.

Dans la 3e, 4e et 5e tombe de la première rangée, toujours à droite de celui qui regarde l'idole, on a trouvé trois lampes en terre cuite, très belles, dont l'une en très bon état et pas encore employée. Ces lampes, d'une très fine et belle facture, ont des détails en relief. L'une d'elles a des figures humaines : un homme portant une épée dans sa main, un agneau, un enfant qui court, et en haut une main ouverte. Ce dernier motif est très fréquent dans les ornements de Ghadamès. Tout autour, comme motif prédominant, il y a de petits cercles, à l'intérieur desquels on voit de petites gravures en forme de croix ou de losange.

Dans la seconde on remarque des motifs géométriques, tandis que dans la troisième qui est la plus intéressante, au milieu d'une bordure circulaire de feuilles lancéolées, il y a un P croisant un X, symbole du Christ (RO et XI majuscules grecques).

Largeau a parlé beaucoup de ces lampes dans son ouvrage : *Le Sahara Algérien*. Il semble aussi qu'il ait reçu en cadeau, d'un Ghadamsi, un échantillon qui se trouve actuellement exposé dans un musée de France.

La preuve qu'il s'agit de tombeaux chrétiens est donc désormais assurée non seulement par l'inscription trouvée et par le monogramme du Christ, mais encore par une croix en pierre

---

(12) Reprise par le Corpus : *The Inscriptions of Roman Tripolitania*, de J. M. Reynolds et J. B. Ward Perkins, British School at Rome, 1952, avec ce texte : sous le n° 911,

DIS MANI(B)VS (ME)
MORIA MONVME
NTV ROSAVARVA
RAGE FEMINA BON
A FECI AN(NOS) XL M(ENSES)·
I [D(IES)] V

référence que nous devons à M. Leschi.

découverte dans la terre qui recouvrait le tombeau. Elle devait être posée au-dessus d'une tombe. La qualité de la pierre est la même que celle dont on a parlé et sa forme rappelle la croix grecque.

D'autres fragments furent trouvés ces jours-ci, près du puits artésien, dans les travaux de nivellement des lots de terrain, donnés en colonisation aux indigènes.

Parmi ces pierres travaillées il y a une architrave complète avec les mêmes motifs d'ornementation et deux pierres avec des inscriptions latines dont on lit seulement quelques lettres. Sur l'une on peut lire les mots : ....NUMI.... e ....NILU.... ; sur l'autre : ...SITO... e ...DIGN....

Sans aucun doute la provenance est toujours la même : le petit plateau dit « des idoles ».

Ces dernières découvertes appuient l'hypothèse déjà formulée, que les mausolées appelés idoles ne sont que des anciennes tombes chrétiennes, peut-être de personnalités importantes, que le terrain environnant n'est autre chose qu'un cimetière chrétien (surface), et que tous les fragments trouvés avec les troncs de colonnes, les chapiteaux, très nombreux à Ghadamès, devaient faire partie des monuments funéraires et des idoles mêmes.

Il paraissait toujours étrange qu'on ne trouvât pas de traces de l'occupation romaine, et ce fait a toujours surpris celui qui s'est intéressé et s'intéresse à Ghadamès. Pervinquière même, dans son livre : « La Tripolitaine interdite » s'étonne de cela et il écrit qu'il lui semble impossible qu'il n'existe pas de monuments de l'occupation romaine dont la durée fut au moins de trois siècles.

Le fanatisme des nouveaux convertis à l'islam, l'ostracisme qui frappait les berbères, dont la reine Kahéna ordonnait de tout détruire pour ne laisser que le désert dans les mains des envahisseurs arabes, et les diverses dominations qui se sont suivies, ont contribué à faire tomber dans l'abandon le plus indifférent tout ce qui leur rappelait une époque et une religion antérieures.

Il faut ajouter à cela l'œuvre lente mais inexorable du temps.

J'ai été toujours fermement persuadé qu'en poursuivant les recherches dans ce domaine on devait arriver à des découvertes intéressantes.

Les premières découvertes archéologiques de l'art où les Romains étaient maîtres, venues à la lumière pendant les dernières fouilles dans le sable friable, représentent aujourd'hui le premier succès certain et un encouragement dans l'œuvre entreprise, à laquelle ne pourra pas manquer un heureux couronnement.

Il Residente I° Tenénte
BILOTTI

(Traduction du P. de Falco, des Pères Blancs).

Le R. P. Lanfry de la Société des Missionnaires d'Afrique, qui devait être mobilisé comme capitaine aumônier à Ghadamès en 1944, eut l'heureuse initiative de poursuivre les recherches commencées par les Italiens.

Son rapport transcrit ci-après était accompagné de six croquis au crayon que nous avons réduits à une petite échelle et qui forment l'essentiel des Pl. 1 et 2. Outre une vue cavalière du site, on y trouvera des renseignements sur la crypte fouillée ainsi que des dessins des objets qui en ont été retirés. Mentionnons aussi que les objets 1, 6 et 7 de la Pl. 2 ont été dessinés, grandeur naturelle au moment des travaux, par le R. P. Lethielleux venu passer un mois à Ghadamès en 1944. Cette documentation complète la photo 5 et le dessin de Duveyrier donné ci-après.

DEGAGEMENT D'UN TUMULUS A GHADAMES
(Ruines du Plateau des « Idoles ») (13)

I. — *Motif qui a fait entreprendre ce travail et choix du tumulus.*

1° Dégager un des nombreux tumuli informes qu'on rencontre sur le Plateau des Idoles de Ghadamès et lui rendre un aspect un peu plus expressif, à l'intention des visiteurs de Ghadamès et spécialement des archéologues.

---

(13) Le nom des « Idoles » de Ghadamès, dans le dialecte berbère de Ghadamès, appelle les explications suivantes :

Les monuments antiques de Ghadamès, connus sous le nom d'« Idoles », sont en effet désignés par les ghdamsis, lorsqu'ils s'expriment en arabe par le mot : الاصنام el 'açnâm. Il ne semble pas que le mot dont ils se servent pour désigner ces monuments dans leur parler berbère ait jamais été relevé. Ils les nomment : « temsammûdin ».

Le mot n'a pas d'autre emploi que la désignation des monuments antiques, et pour les ghdamsis, il n'est pas connu comme nom commun. Cependant, ils le rattachent à la racine, qui, dans leur parler signifie : prier.

Temsammûdin se présente comme un féminin pluriel, dont le singulier, déduit des règles bien connues de morphologie berbère serait : temsammudt, et le masculin : amsemmud, mot qui a l'aspect d'un nom d'agent (préfixe : am) d'une forme à sifflante : semûd, issemûd, faire prier, de : mûd, prét. : yàmûd, aor. : imûd ; hab. : ittemûd, atemûd, prier, amûd, mudâwen, prière.

(Cf. en tamaheq, Foucauld, dict. ; abrégé, II, p. 114 : amoud, imadden, prière canonique musulmane et prière liturgique ⵖⵖⵎ).

On raconte à Ghadamès qu'il y a quelques années encore, les femmes

PLANCHE I

1. Idole dessinée par Vatonne en 1861. (Ouvrage des travaux de la mission Mircher, fig. XIX).

2. Croquis cavalier du site fouillé en 1944. Au fond, la ligne dure de la palmeraie de Ghadamès.

3. Croquis en plan situant les fouilles du R. P. Lanfry :

   1. Ruine fouillée en mai 1944.
   2. Ruine d'Açnam non fouillée (pan de mur de 2 m. 50 environ).
   3. Açnam qui a encore sa hauteur primitive (?) ; caveau ouvert anciennement. A proximité, tumuli non fouillés.
   4. Deuxième Açnam qui a encore sa hauteur primitive (?).
   5. Ruine d'Açnam fouillée par les Italiens.
   6. Ruines d'Açnam (deux caveaux côte à côte) fouillées par les Italiens. A quelques mètres, quatre tombes de soldats français.
   7. Fosse où ont été déposés les ossements trouvés en 1.

4. Fragments de poterie de grès rouge trouvés épars dans la tranchée d'accès et à l'intérieur de la crypte fouillée en 1944.

5. Croquis en plan et en coupe de la même fouille (le N est en bas).
   (1 à 5, d'après les dessins et notes du R. P. Lanfry).

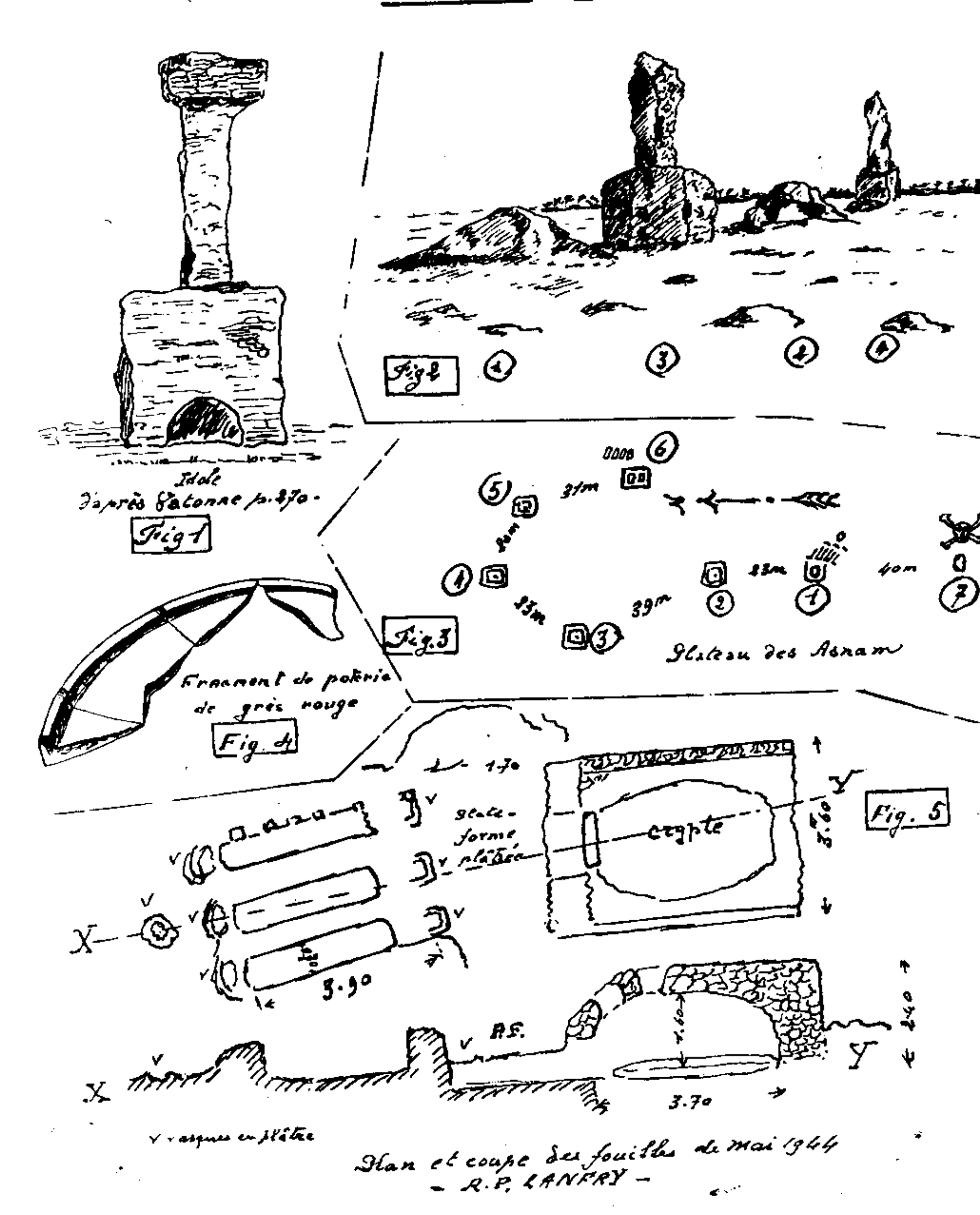
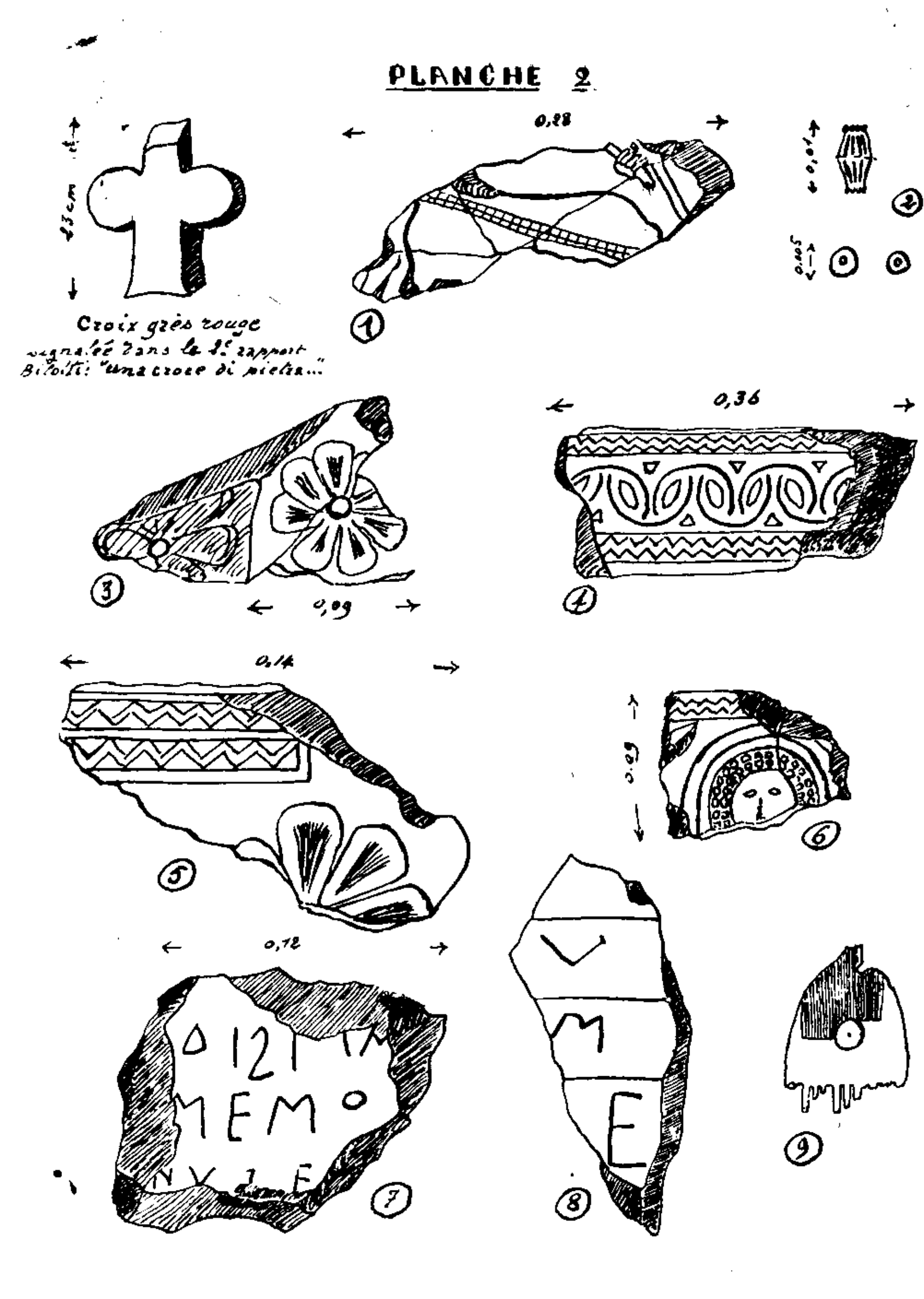


PLANCHE II

Fouilles de mai 1944, Plateau des Idoles
(Dessins et légendes du R. P. Lanfry)

1. Calcaire blanc à surface teintée ocre. P. F. Est du Plateau des Idoles, côté N. E. ; cheval attelé, main tenant un fouet (?).
2. Perle d'or d'un cm de haut, trouvée dans la crypte du mausolée ; quelques perles de pierre rouge (même crypte).
3. Calcaire blanc à surface teintée ocre ; P. F. Est côté Sud ; motif floral signalé également par Bilotti.
4. Grès rouge ; P. F. Est du mausolée ; motif très fréquent sur les débris retrouvés.
5. Calcaire bleu ; tranchée d'entrée de la crypte du mausolée ; grecque très fréquemment reproduite aussi et signalée par Bilotti.
6. Calcaire blanc ; P. F. Est du mausolée ; chevelure curieusement traitée et ocrée.
7. Grès grouge de hamada ; P. F. Est du mausolée fouillé, côté Nord.
8. Calcaire blanc ; P. F. Est du mausolée ; autres fragments trouvés dans le voisinage avec des caractères identiques.
9. Peigne trouvé dans la crypte du mausolée, au milieu du sable, mêlé à des ossements épars.



2° Les Italiens avaient commencé quelques fouilles dans les années qui ont précédé la guerre de 1939, fouilles dont les résultats ont été consignés dans deux rapports du Lt Bilotti, conservés aux Archives de Ghadamès (l'un d'eux daté du 20 juin 1935, l'autre incomplet et sans date). Mais, des fragments de pierres sculptés, signalés dans ces rapports (et dont un nombre assez important a été retrouvé au Fort ou à la maison occupée actuellement par l'aumônier militaire, et dite « Daj n Tilawwan ») aucun ne portait l'indication de son origine. On pouvait espérer, en dégageant un des tumuli, trouver des fragments sculptés assez caractéristiques pour déterminer, à partir d'eux, l'origine des fragments réunis au Bordj ou épars dans la ville même.

3° Le tumulus choisi était un des moins importants par l'aire qu'il couvrait et sa hauteur par rapport au niveau du sol environnant qui était approximativement de 2 m 50. Sa place exacte a été notée ([Pl. 1, fig. 2 (2)] n° 2) par rapport aux Açnam encore existantes. C'était un amas de décombres, pierres brutes de dimensions très diverses, enterrées dans un sable mêlé de gravats de plâtre dont les surfaces montraient qu'ils avaient servi de liant de maçonnerie. Aucun mur ni élément construit n'apparaissait (d° n°s 1 et 2).

II. — *Conduite de la fouille.*

Travail commencé le 1er mai avec 3 hommes, travaillant le matin seulement, et sous la surveillance constante du P. Lanfry, qui conduisait les travaux. Vers la fin mai, pour accélérer le déblaiement des matérieux, le nombre des travailleurs a été porté à 6. Le tumulus choisi était vraisemblablement une «idole» comme les autres. Les Italiens, dans les diverses fouilles qu'ils avaient faites, ayant toujours trouvé l'ouverture normale de la crypte vers l'Est, une tranchée de 0,80 de large a été ouverte à 10 mètres environ du centre apparent de la ruine, et en avançant d'Est en Ouest. A 0,50 de profondeur, a été trouvée presque immédiatement la vasque en plâtre notée V sur le plan. En suivant son soubassement de plâtre, la vasque circulaire qui a l'apparence d'une base de meule de moulin à bras est apparue ensuite. Les déblais ont été transportés à 40 mètres environ à droite et à gauche de la fouille suivant les possibilités. Tout ce qui était matériau non maçonné a été déblayé à moins qu'il n'apparaisse comme faisant partie d'un assemblage. Les vasques qui semblaient toutes intactes n'ont pas été ouvertes, non plus que la tombe de la travée centrale dont le plafond de plâtre a été trouvé brisé en partie, vers l'Est ; elle était remplie de sable, avec quelques ossements mêlés au sable ; la tombe a été laissée sans être vidée. Dès qu'on est arrivé à la base même du monument, le mur extérieur a été vite trouvé sur ses quatre faces, tandis qu'on déblayait le sommet. Tout ce travail préparatoire n'a rien fourni d'intéressant au point de vue pierres sculptées, mais seulement des fragments assez nombreux de pierres dont une surface avait été parée à l'outil ; beaucoup de plâtras et de moellons.

des Touareg campés près des Açnam avaient l'habitude, quand les hommes étaient en voyage, d'aller consulter l'avenir, en se couchant sur les ruines des Açnam, après s'être revêtues de vêtements de fête. Cette pratique semble être tombée en désuétude.

Elle est cependant rapportée de la même façon par le P. de Foucauld en ce qui concerne les Touareg Ahaggar, chez lesquels les femmes vont se coucher près d'un *édebni* « sépulture préhistorique, pour demander à celui qui est enterré, ce qu'elles désirent savoir pendant leur sommeil » (Vo *akelkel*), *Dict. Touareg-Français, Dialecte de l'Ahaggar*, Imp. Nat., t. III, p. 793.

Les abords bien dégagés, on a pu commencer à vider le caveau qui s'était révélé d'abord par une brèche, puis par une 2e brèche pratiquées anciennement à la partie supérieure du monument : cette crypte était remplie d'un sable très fin, sans doute apporté par le vent. Tout ce sable, remué et examiné très soigneusement à la main, a été passé au tamis (malheureusement de mailles un peu grosses) et déposé en un tas à part. Il serait utile de le passer à nouveau au crible plus fin. D'autres ouvriers, pendant ce temps, dégageaient les deux plates-formes de la façade Est et la tranchée qui a conduit à l'ouverture vraie de la crypte. C'est dans ce dernier travail qu'ont été trouvés la plupart des fragments sculptés, des tessons de poteries, etc...

III. — *Description du monument.*

A. *Forme.* — Il comprend deux parties nettement distinctes, quoique reliées entre elles.

1° L'« idole » proprement dite, presque rigoureusement orientée, à base rectangulaire, avec sur sa façade une plate-forme dont le niveau est légèrement au-dessus du sol avoisinant. (A noter que le niveau du sol de la Hamada environnante ne semble pas s'être surélevé : on trouve à la surface même du sol, en de nombreux points, des vasques de plâtre, semblables à celles qui ont été découvertes ici. Les vents de sable sont rares à Ghadamès).

La plate-forme est divisée en deux par la tranchée-couloir d'entrée.

Sur les façades Sud et Est, un mur de maçonnerie grossière a été accolé au mur bien dressé et d'assemblage plus soigné qui devait former la construction primitive.

La crypte, qui constitue maintenant la partie la plus intéressante de l'idole, n'a pas l'aspect des autres cryptes ouvertes par les Italiens. La nôtre, vue de l'intérieur, n'a pas de forme géo-

métrique précise, et est formée de gros blocs de pierre brute s'imbriquant les uns sur les autres pour former voûte. Les cryptes ouvertes par les Italiens sont au contraire de forme précise et revêtues intérieurement d'un crépissage de plâtre. Dans ces mêmes cryptes, on a toujours trouvé en place de part et d'autre de l'entrée, deux pierres taillées et portant une rainure rectangulaire ; une dalle formant volet de fermeture glissait dans les rainures. Rien de tel dans notre crypte.

2° Un monument composé de trois travées liées entre elles, faites alternativement d'une tranchée et d'un mur bas en gros blocage peu soigné. Les tranchées ont leurs surfaces crépies au plâtre. Ce sont des tombes ou des fosses utilisées comme tombes. Ces fosses étaient couvertes anciennement d'une voûtelette de plâtre.

Sur le bord extérieur de la fosse sud, quelques pierres non taillées mais de coupe vaguement carrée, et engagées dans une maçonnerie où vient s'appliquer le crépissage de la fosse, semblent être des témoins d'une construction nettement en relief par rapport au sol avoisinant, et dont il ne reste pas d'autres traces. La fouille n'a pas été poussée plus loin dans cette direction sud, si bien que l'apparence donnée par le plan ci-joint à ce monument ne correspond peut-être pas à ce qu'il était dans son ensemble. Pas contre du côté nord, il paraît bien que la fouille ait atteint la limite du monument.

Sur la face ouest dont la base a été exactement délimitée mais sans plus, à quelques mètres vers l'ouest, une tombe antique, de même type que la majorité de celles qu'on rencontre autour des Açnam et sur tout ce plateau, est peut-être à rattacher à l'ensemble fouillé.

B. *Matériaux.* — Pierres brutes de calcaire ou de grès grossier pour les blocages de maçonnerie ; plâtre servant de liant et aussi d'enduit pour les crépissages et les revêtements des surfaces horizontales.

Les pierres taillées ou sculptées sont toutes d'un calcaire blanc de grain très fin et tendre. On n'a pu encore déterminer le lieu d'extraction de ce calcaire qui n'est pas commun sur le plateau.

Toutes les surfaces sculptées dans ce calcaire sont d'une teinte ocre rosé qui ne semble pas être seulement une patine.

Quelques fragments sculptés en grès rouge de hamada.

IV. — *Produits de la fouille.*

A. *Sculpture.* — A noter que tout ce qui a été mis au jour était extraordinairement ruiné, brisé en menus morceaux. Les fragments sculptés les plus importants atteignent tout juste 0,40 dans leur grande dimension, et ils sont fort peu nombreux.

Beaucoup de motifs décoratifs ; le plus fréquemment répété est une grecque en dent de scie du type reproduit sur les croquis n° 4-5. Des fleurs stylisées du type fleur d'églantine vue à plat. Des branches ornées de feuilles qui pourraient être d'olivier, mais de place en place, pend de la branche un fruit en forme de pomme de pin. Quelquefois, les fragments sont ornés ou au moins parés sur 2 ou 3 faces. Des entrelacs géométriques en arcs de cercle.

Deux têtes humaines brisées en partie. Le relief est peu marqué sur le visage même, mais la tête ou la chevelure se détache plus profondément du fond (croquis n° 6).

Une main, du même genre de sculpture à faible relief, et à l'échelle de la tête du croquis.

Un corps d'animal attelé (croquis n° 1). Sur le côté droit, une main, géante par rapport au corps de l'animal, tient un objet, bâton, fouet (?).

Tous ces fragments ont été trouvés sur les plates-formes ou dans la tranchée de la façade est.

B. *Autres objets.* — Sur la plate-forme : de nombreux fragments de poterie grossière de type assez voisin de ce qui se fait encore à Ghadamès. L'un des fragments porte trois lettres dont la médiane est seule lisible : un C. Quelques morceaux de poterie rouge très fine et très lisse, sans doute d'origine romaine ; d'autres morceaux du même genre ont été trouvés à l'intérieur de la crypte, mêlés au sable.

Trois débris d'inscriptions, deux en calcaire fin blanc, ocré sur la face et ne portant qu'une lettre par ligne (3 lignes) (8) une en grès rouge (croquis n° 7).

Dans la crypte : nombreux fragments de poterie assez grossière paraissant ancienne : l'une d'elles, quoique très brisée, pourrait être reconstituée ; à quelques-uns des tessons adhérait encore une sorte de terreau noirâtre, d'origine organique, semble-t-il, mais qu'on n'a pu conserver une fois porté à l'air libre.

Fragments de poterie romaine (?).

Nombreux petits morceaux de vases de verre très fin à mouchetures irisées.

Une petite plaque de bois précieux qui a peut-être fait partie du placage extérieur d'un coffret.

Menus débris d'un objet en cuir tombé tout de suite en poussière. Quelques perles de verre rouge (cr. 2).

Aucun objet métallique.

C. *Tombes, vasques et ossements.* — Aucune tombe ou vasque trouvées fermées n'a été ouverte. Sur les vasques ou à proximité, nombreux morceaux de coquilles d'œufs d'autruche, blancs ou noircis, des débris de bois carbonisé, des morceaux de poterie.

Un corps incomplet, avec crâne, non en place, dans la fosse sud, dont le plafond de plâtre n'existe plus.

Un corps laissé dans sa tombe (fosse centrale). Quelques ossements (vertèbres et os du pied) dans la fosse nord.

Dans la crypte, sept crânes et de nombreux ossements qui pourraient bien être complets mais tout mélangés et en excellent état de conservation — d'aspect encore jaunâtre. Un des crânes porte vers le sommet un trou à bords reformés (4 cm 2) qui fait penser à un trépan. Les crânes présentent de notables différences: front très fuyant et prognatisme de la face très prononcé ou au contraire front vertical et face très droite. Tous ces ossements ont été mis dans une fosse de sable sec au point marqué sur le plan (Pl. I, fig. 3, n° 7, l'endroit fouillé portant le n° 1).

V. — *Conclusion.*

Les motifs décoratifs des pierres sculptées trouvées dans cette fouille permettent de déterminer l'origine des fragments nombreux trouvés à Bordj ou à Daj n Tilawwan ou en ville. Tous ces fragments ont été réunis (et étiquetés dans la mesure du possible) à la Moudirie de Ghadamès.

Ghadamès le 12 juillet 1944.

R.P. J. LANFRY, des Pères Blancs,
Aumônier militaire des Territoires du Fezzan.



Pouvons-nous, au terme de cette recension, tenter de discerner les caractères primitifs de nos monuments ?

Duveyrier, au premier contact, avait cru pouvoir y reconnaître « des supports de vastes arcades » et avait parlé dans son Journal de route de ruines de la ville ancienne du temps des Romains (14) ; mais la ville ne pouvait s'établir sur un plateau desséché alors que la source d'Ain el Fras surgit en contre-bas. Plus tard nous avons vu qu'il devait changer d'idée, dans « les Touareg du Nord ». Il ne retint, en ce qui concerne le plateau, que l'existence d'un camp romain : idée d'ailleurs non vérifiée et à abandonner. A rejeter aussi la suggestion du Dr Bernet concernant les restes d'une forteresse. La destination funéraire s'avère absolue : ce sont des

(14) *Journal de route* publié par Maunoir et Schirmer, Paris, 1905, p. 164.

sépultures indépendantes les unes des autres et implantées sans distribution préconçue. Si les cryptes sous-jacentes ont joué le rôle de fosses communes, elles ne devaient point avoir à l'origine ce caractère et cette circonstance rendra plus difficile l'étude des ossements, restés sans mensuration ou examen anthropologique. A noter la fréquence de la trépanation, opération pratiquée de tout temps par les Berbères d'Afrique du Nord et encore à l'heure actuelle par les Aurasiens.

La description de Vatonne et surtout son croquis permettent de se représenter l'allure d'un monument presque intact. L'idole est constituée par une embase grossièrement hexagonale ou plus souvent cubique, de 2 m 50 à 3 m de côté, surmontée d'une sorte de pilier central, quadrangulaire, de 5 à 6 m de haut. Une autre idole analogue subsiste encore à 5 ou 600 m au N du groupe des premières, au contact de l'ancien rempart N-O de la ville, là où le plan Mircher indique une porte et une mosquée ruinée. Le pilier porte encore au sommet une plaque de revêtement adhérente ; la base carrée et creuse ne paraît pas avoir été fouillée.

Le pilier pouvait faire place à une sorte d'aiguille ou obélisque, rappelé par le dessin de Duveyrier. Largeau signale également une croix. L'idée directrice de ces sépultures évoque, malgré la distance dans l'espace et le temps, les tours des morts de Palmyre, mais ce rapprochement ne saurait faire illusion et l'aiguille appelle plutôt le souvenir des ornements dressés ou bétyles si fréquents dans l'architecture funéraire des Berbères (15).

Ce type architectural désignait certainement les tombes de personnages importants ou de leur famille. L'ensemble devait être revêtu de bas-reliefs attestés par les débris de pierre tendre ou de grès de la hamada. Leur décoration possède un caractère bien particulier. D'abord des personnages et des animaux, relatant probablement des scènes mythologiques ou rappelant les événements saillants de la vie du défunt, puis un encadrement figurant une grecque, sorte

(15) Voir notre *Civilisation Urbaine aux Mzab*, Alger, 2e édit., 193?, 392 pp. et 33 ph. et fig ; V, p. 131 et 153 et nos *Notes sur une architecture Berbère Saharienne* in Hesperis, 1928, 3e et 4e trim., 17 pp.

d'entrelac géométrique linéiforme, agrémenté de volutes ou de motifs à inspiration florale : rosaces, marguerites ou églantines.

Le pilier était coiffé d'un chapeau cubique mieux jointoyé et débordant, de façon à protéger l'ensemble du revêtement. Les colonnettes retrouvées dans les mosquées de la ville jouaient peut-être un rôle ornemental, en complétant l'ensemble. Il ne subsiste malheureusement de celui-ci que l'ossature hâtivement construite en pierres de remplissage, prélevées sur le plateau lui-même et il semble que chaque idole ait été l'objet d'une destruction systématique, bien en rapport avec le caractère fruste de ces populations sahariennes et leur fanatisme accru par la présence des schismatiques kharedjites (16).

Cette destruction est d'autant plus regrettable que Sidi Oqba ou ses lieutenants avaient laissé les idoles intactes lors de sa conquête (17), à telle enseigne qu'Aboulfeda dans sa description de l'Afrique, avait pu les confondre, sur des informations imprécises, avec le signalement d'un château romain. Au dire de Pervinquière, cet anéantissement partiel doit être récent et dater du début du XIX[e] siècle, au moment où le fils de Youssef Pacha, tant pour s'amuser que pour effrayer les génies, qui étaient censés les hanter, en fit sauter certaines à la poudre à canon, lors d'une expédition punitive dirigée contre les Ghadamésiens.

Le plateau ne contient pas, d'ailleurs, que des idoles. A 500 m au N de celles-ci, on observe une grosse tour ronde, coiffant le sommet d'un tertre et construite en moellons, posés à plat, assez soigneusement. Cette tour de 8 à 10 m de diamètre et de 5 m de hauteur, dont la superstructure s'écroule, est très certainement romaine. Elle se trouve en effet authentifiée par la grande inscription que Duveyrier avait recueillie aux environs, et qui mentionne une dédicace

(16) L'introduction du schisme a été bien mis en lumière par Motylinski dans sa préface p. XVIII du *Dialecte de R'edamès*, 334 pp., Leroux, Paris, 1904.

(17) *Ibid.*, p. 234 : Ghadamès « fut conquise par capitulation consentie et non par la violence ; quant aux Idoles, il les laissa dans l'état où elles sont encore ».

impériale, consacrée par une Vexillatio de la III[e] Augusta ; elle est datée par Léon Rénier des années 221 à 235. Un puits qui communique dit-on avec l'ouvrage, et qui est extérieur à son enceinte circulaire, achève de lui attribuer une destination militaire. Ghadamès devait être un poste fortifié, un castellum (18).

A l'Est de la ville, Vatonne situe sur son plan une deuxième tour quadrangulaire à étage : deuxième ouvrage de défense connu du castellum. C'est de cette tour que provenait son inscription bilingue, malheureusement mal restituée pour ses caractères libyens ou tifinagh.

Mais ces ouvrages bien distincts de nos mausolées ne sont mentionnés ici que pour situer le cadre des abords de la palmeraie, et tenter de leur assigner une époque.

Au voisinage immédiat des idoles des tombes étaient groupées. Tout auprès, nous avons vu qu'on y reconnaissait des vasques de plâtre, appelées à recueillir de l'eau, des aliments et des offrandes. Celles-ci sont manifestées encore par des poteries brisées, à grain fin, indice de survivance de vieux rites païens. Les débris recueillis, les inscriptions, les objets brisés, doivent faire écarter l'origine garamantique chère à Duveyrier. Il s'agit d'une période beaucoup plus proche de nous, contemporaine ou postérieure à l'occupation romaine.

Déjà Léon Rénier avait saisi l'importance de la trouvaille de l'inscription dédicatoire de Duveyrier, mais depuis, les découvertes d'éclats d'inscriptions se sont multipliées et un petit monument a été mis au jour, inopinément, dans la vieille mosquée (الجامع العتيق) par le bombardement aérien de 1943. C'est encore un monument votif, dédié à l'Empereur par un Centurion de la III[e] Légion Augusta et cette inscription a été soigneusement relevée par M. Leschi, Directeur des Antiquités d'Algérie. Il peut donc être déclaré de plus

(18) Sur l'inscription, voir Cherbonneau, p. 222-224, Recueil des Notices et Mémoires de la Société Archéologique de Constantine, Années 1860-61, ainsi que le commentaire de Duveyrier, *Touareg du Nord*, p. 253.

fort que le territoire de la Numidie s'étendait jusqu'à Ghadamès (19).

La route du Soudan par Ghadamès et Ghât exerçait, dès cette époque, le prestige qui devait agir sur les Arabes et les explorateurs européens (20). L'installation d'une garnison permanente fut précédée d'expéditions de grande renommée. Celle du proconsul L. Cornielus Balbus, le conquérant de Cydamus, valut une entrée triomphale à Rome en 19 av.

---

(19) Telle était du moins l'opinion de Léon Rénier (*Les Touareg du Nord*, p. 253).

Gsell (t. VIII, p. 165) rappelant l'expédition du proconsul Cornelius Balbus contre les Garamantes, discute la question de savoir si ces derniers dépendaient de l'Afrique ou de la Cyrénaïque et penche pour ce rattachement. En ce qui concerne Ghadamès, il nous paraît que l'existence de deux inscriptions de la IIIe Légion tranche désormais la question en faveur de la Numidie.

Le Colonel Baradez fait dépendre la région du Djérid d'un commandement local le Praepositus Montensis, en résidence à Ad Majores — voisinage de Mdilla — « qui avait à veiller sur la flanc-garde occidentale de la grande voie caravanière tripolitaine de Ghadamès » (*Fossatum Africae*, Paris, 1949, p. 144).

M. Leschi, Directeur des Antiquités d'Algérie, a bien voulu nous signaler les références d'un fragment d'inscription trouvé au voisinage du Bordj de G. ramené à Tunis par le Général Duval — toujours passionné d'archéologie — et qui fut l'objet d'une double recension : d'abord un commentaire et une reconstitution par MM. H.-G. Pflaum et G.-Ch. Picard, dans leurs *Notes d'Epigraphie Latine* (Karthago, *Rev. trim. d'Arch. Afr.*, II, 1er et 2e trim. 1951, p. 105-106 avec dessin) et ensuite dans le Corpus anglais ci-dessus cité, où elle est insérée sous le n° 907.

MM. Pflaum et Picard ont aussitôt identifié « une de ces stèles votives que les détachements préposés à la garde des *limes* consacraient dans les *castella* du désert, lors des fêtes du calendrier militaire ». Il s'agit encore d'une vexillatio de la IIIe Légion s'adressant à Marc Aurèle. Un personnage consulaire Valerius Senecio, légat de Numidie aux alentours de 215, y serait même visé. Ce même personnage était déjà connu pour l'intérêt qu'il avait manifesté à l'organisation des postes sahariens, dans la ligne fixée par Septime Sévère qui dut organiser cette garnison permanente, puisqu'il cherchait à contrôler le plus loin possible les routes du Sud (*Ibid.*, p. 106).

Le rattachement de Ghadamès à la Numidie s'impose donc ici, grâce à un nouveau document épigraphique.

(20) Lire Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, trad. de Slane, t. III, p. 303 : Ghadamès « est comme une porte pour les marchands et pour les pèlerins qui veulent entrer dans le désert et s'en retourner chez les Noirs. Elle doit sa prospérité à cette circonstance ». « Le remède de la gale est le goudron et celui de la pauvreté le Soudan » disent encore les Ghadamsiens.

C'est le même souci qui nous avait amenés à conclure le 26 novembre 1862 une convention — qui devait rester lettre-morte — avec le Cheikh des Touareg Ajjer : Ikhenoukhen, l'ami de Duveyrier. Cette idée valut aussi à Largeau, ses deux voyages manqués.

J.-C., à son promoteur (21). « Sous Domitien, Septimius Flaccus, Chef militaire de la Tripolitaine, se dirigeait de nouveau sur Garama et envoyait de là une expédition contre les Ethiopiens, en marchant trois mois, constamment dans la direction du Sud (22). Quelques années plus tard, Julius Maternus rejoignit à Garama le roi des Garamantes Morsys, pour opérer avec lui, contre les Ethiopiens et après quatre mois de marche dans le Sud, atteignait le pays d'Agisymba qu'on a cru pouvoir identifier avec l'Aïr ou Azben (23). Il semble donc probable — nous dirons certain — que les Romains n'ont pas plus délaissé Cydamus, étape commerciale de la route occidentale de la Nigritie, que Garama, sentinelle avancée dans la direction du Soudan oriental » (24).

Comme il est assigné à l'occupation romaine une durée de l'ordre de 250 ans, il est logique de penser à une romanisation des Berbères adoptant les modes de sépulture de leurs occupants et ainsi s'expliqueraient les débris d'inscriptions recueillis sur le plateau. Les inscriptions de cet ordre sont innombrables en Numidie.

Par ailleurs la découverte de la croix de pierre, du chrisme, les caractères grecs de l'inscription Vatonne, les débris d'inspiration chrétienne signalés par Largeau, la struc-

---

(21) Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. VIII, p. 165. « Pline qui raconte cet épisode dans son *Hist. Nat. lib. V*, I, chap. 35, nomme le lieu Cydamus ou Cidamos, ce qui devrait être prononcé par les latins Kydamos, d'où provient le nom postérieur de Ghadamès. On ignore si l'occupation romaine fut permanente dès ce moment, mais il n'y a pas de doute que l'oasis avait une garnison dans le milieu du IIIe s. ; cette garnison a été composée par une « vexillatia » fournie par la III Légio Aug. de Lambaesis, ce qui semble prouver qu'à ce moment G. a été soumis au Commandant général de l'Afrique proconsulaire. De cette époque provient une inscription latine laissée par les légionnaires du temps d'Alexandre Sévère (C. I. L., VIII, I, n° 10.990) ». Cette citation de M. le Bibliothécaire de l'Institut Byzantin Am., est à rapprocher de celle contenue dans l'art de Karthago cité supra. — Voir aussi. Albertini, *L'Empire Romain*, 462 pp., Alcan, 1929, p. 50.

(22) Vivien de St-Martin, *Le Nord de l'Afrique dans l'Antiquité*, p. 47.

(23) R. Basset, *Notes de Lexicographie berbère*, 1re partie, Paris 83, in 8°, p. 49.

(24) Le passage est de Motylinski, op. cité, p. XIV.

On pourra également consulter : Cagnat, Armée d'Afrique, p. 555 et suiv. et du même : La Frontière militaire de la Tripolitaine (Mém. de l'Académie des Inscr., t. XXXIX, 37 pp., photo et carte), p. 38.

ture même d'un des tombeaux, qu'il dit être en forme de croix ([25]), constituent également la preuve de la présence de Byzance à Ghadamès. Nous savions déjà que ses habitants avaient été convertis au Christianisme sous le règne de Justinien et qu'ayant reçu la foi chrétienne, ils se soumirent par un traité formel à la domination byzantine. Cydamus aurait même été le siège d'un évêché ([26]). La découverte de ces précieux débris est une illustration frappante et inédite de l'installation avancée de l'Empire grec et, comme les Vandales n'ont pas dû pénétrer si avant dans le Sahara, on serait tenté d'imaginer que les Byzantins, venant de Libye, ont pu y arriver avant la création de leur exarchat d'Afrique du Nord.

Nos Berbères, car la grande majorité des Ghadamésiens appartiennent au rameau berbère ([27]) et leur langue actuelle est encore une Zénatia apparentée à celle des Touareg ou des Aurasiens, furent donc, pendant une très longue période de cinq à six cents ans, romanisés ou grécisés : rien d'étonnant dès lors qu'ils aient imprimé un caractère particulier à leurs sépultures. Celles-ci revêtues d'inscriptions ou de bas-reliefs latins ou grecs, conservaient, dans leur inspiration

---

(25) *Op. cit.*, p. 341.

(26) Cf. Diehl, *L'Afrique byzantine*, Paris, 1896, in 8°, p. 326, cité par Motylinski, op. cité, p. XIV.

Voir aussi Procope, déjà mentionné, dans son ouvrage *Des Edifices*, chap. VI, référence obligeamment communiquée par M. le Bibliothécaire de The Byzantine Institute, 4, rue de Lille, Paris : « Là sont les limites de la Tripolitaine ; le pays est habité par des barbares maures, de race phénicienne. Il y a une cité nommée Cidame ; elle est habitée par des Maures qui sont depuis longtemps en paix avec l'Empire romain. Eux tous furent convertis par l'ordre de l'Empereur Justinien et adoptèrent volontairement la doctrine chrétienne. A présent, ces Maures sont appelés « pacati », car ils sont en paix permanente avec les Romains ».

Notre correspondant de l'Institut Byzantin Américain ajoute : « Sous les successeurs de Justinien cette œuvre continua avec le même succès. En 569, les Garamantes du Fezzan concluaient un traité de paix avec l'Empire, fait que Morcelli (« *Africa Christiana* », III, p. 303) place dès l'année 548. A cette époque, c'est-à-dire à la deuxième moitié du VIe siècle, doivent se rapporter les ruines chrétiennes découvertes à G : une ou plusieurs basiliques dont il reste quelques traces. Le chroniqueur espagnol Jean de Biclar (VI-VIIe siècle) place cette conversion des Garamantes du Fezzan en l'année 569 (Chronique éditée par Mommsen, M. G. H., p. 212) ».

(27) El Bekri, *Description de l'Afrique septentrionale*, trad. de Slane, Alger, Jourdan, 1913, p. 540.

même, la structure déroutante qui nous surprend encore aujourd'hui.

Le mémoire Bilotti, recueilli dans les archives abandonnées par les Italiens ([28]) et le compte rendu détaillé des fouilles du R. P. Lanfry, qui avait pris une initiative si heureuse, nous ont paru mériter une publication que notre départ de Ghadamès, désormais incorporé au royaume de Libye, rendait plus nécessaire. Au moins convenait-il de sauver de l'oubli ce que nous connaissons actuellement.

Un fait reste certain : c'est que les dernières substructions des Idoles se trouvent sur le point de disparaître en raison de leur constitution même. Leur désagrégation rapide, que nous avons pu nous-même constater, au cours de trois passages s'étalant sur huit années, a réduit leur nombre actuel de sept ou huit il y a un siècle, à trois. Ce caractère avait déjà été signalé par Vatonne ; il est dû à la composition des roches ou dolomies qui contiennent des intercalations de quartz ; elles se délitent à l'air en foisonnant et cette friabilité s'accroît du fait de la présence du gypse et du carbonate de chaux.

Bientôt le « Plateau des Idoles » de Duveyrier aura perdu les derniers vestiges susceptibles d'expliquer son appellation.

MARCEL MERCIER.

---

(28) Communiqué par l'A. C. Piéri, de la Compagnie Saharienne des Ajjer. Ce document ainsi que le catalogue du petit Musée de Ghadamès, établi par le R. P. Lanfry, seront déposés à la Direction des Antiquités à Alger. [illegible] aussi à remercier tout particulièrement M. Leschi, Directeur [illegible] des Antiquités et le R. P. Lanfry de leurs précieuses [illegible]

DJEMILA

LE QUARTIER A L'EST DU FORUM DES SÉVÈRES

Les principaux travaux de fouilles exécutés à Djemila de 1943 à 1949 ont mis au jour un quartier situé immédiatement à l'Est du Nouveau Forum. La rue dallée reliant la place au Théâtre était dégagée depuis longtemps, mais au Nord le terrain compris entre cette rue et les greniers publics (distance d'environ 50 mètres) n'avait pas été fouillé ; au Sud de la voie, le déblaiement avait seulement commencé en 1942.

Le travail fut d'abord poursuivi dans le secteur Sud, au pied de la colline qui domine le Temple septimien, et mené assez rapidement, les vestiges de constructions étant peu profondément enfouis de ce côté. Au voisinage immédiat du Temple, un monument très ruiné borde la rue sur une longueur de 26 mètres. Son plan fait songer à une palestre, mais comme on n'y a trouvé ni piscines ni adduction d'eau, il faut y voir plutôt le siège d'un collège, une grande *schola*. Un vestibule à piliers carrés, entre deux petites pièces d'angle, mène à une vaste cour (14 m. × 13 m.), flanquée de deux pièces longues (16 m. 30 × 4 m. 80) qui furent plus tard morcelées et transformées en boutiques. Un sommier orné d'une couronne de laurier, trouvé dans la fouille, paraît indiquer un édifice municipal. L'époque de la construction est donnée par un fragment de dédicace à la Fortune : consacrée à cette divinité pour qu'elle ramenât victorieux l'Empereur Elagabale, elle fut plus tard utilisée en hommage

à Sévère Alexandre, après la mort de celui-ci, donc après 235 (Le nom d'Elagabale fut martelé et remplacé par celui d'Alexandre).

FORTVNAE REDVCI AVG
DIVI ALEXANDRI DIVI ANTONINI
MAG · PII · F ⁝⁝ · DIVI · Pli SevERI nep.
dIVI M · ANTONINI pronepotis
dIVI PII et divi
abnepotis

Cette inscription gravée sur une pierre calcaire est encadrée d'une moulure large de o m. 09. Elle mesure o m. 89 de largeur, o m. 51 de hauteur actuelle, o m. 17 d'épaisseur. Les lettres sont de o m. 05 en moyenne. Elle se compose de deux fragments qui ont été raccordés, mais la fin manque.

En voici une restitution probable : *Fortunae reduci Aug(ustae)* | *divi Alexandri divi Antonini* | *Mag(ni) pii fil(i) divi pi[i Sev]eri nep(otis)* | *[d]ivi M(arci) Antonini pronepotis* | *[d]ivi pii et divi [Hadriani]* | *abnepotis* | *[divi Trajani et divi Nervae adnepotis...]* (1).

Rappelons que le Temple voisin a été dédié à la *Gens Septimia* en 229 ; il est normal que, dans les années suivantes, on ait construit le long de la rue qui s'ouvrait à l'angle du Temple.

Entre ce bâtiment et l'arc dû à la générosité de la famille Crescens, une douzaine de pièces, de construction médiocre, comprennent un atelier de potier, avec logement et boutique (8 pièces), puis une écurie avec trois pièces annexes.

A 6 mètres au-dessus du niveau de la rue, s'élevait un petit Temple, orienté exactement Est-Ouest, qu'une grande cour séparait de la *schola*. Il en subsiste seulement une partie de l'escalier d'accès et le soubassement qui renfermait deux salles voûtées, aux murs conservés jusqu'à 2 m. 50 de

(1) Il est remarquable que ce texte, qui fut gravé en l'honneur d'Elagabale entre 218 et 222, fut corrigé après la mort de Sévère Alexandre, puisque ce dernier empereur est appelé *divus* et, par conséquent, après 235 (N. D. L. R.).

Je remercie vivement M. Leschi, directeur des Antiquités de l'Algérie, de m'avoir aidée à élucider ce petit problème épigraphique.

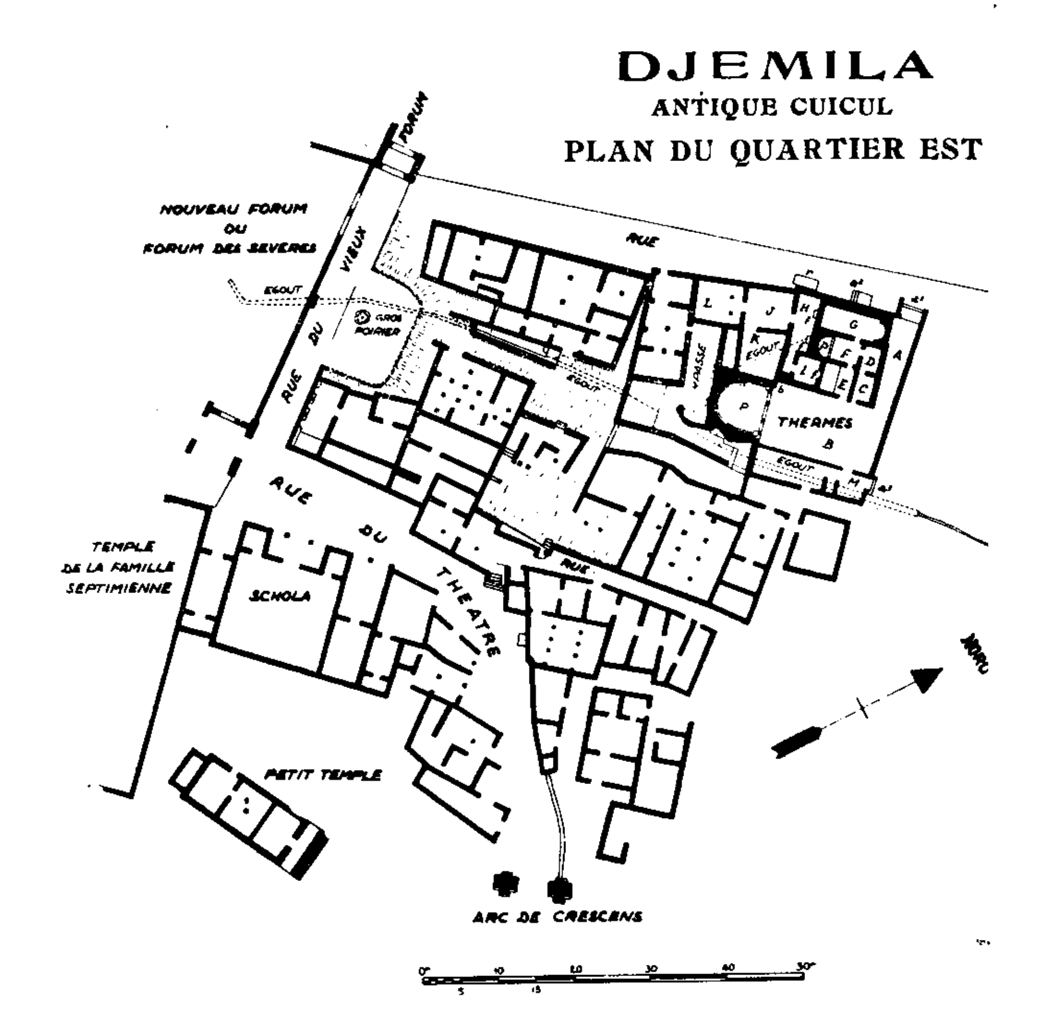
haut. Malheureusement aucun document épigraphique n'a révélé à quelle divinité était consacré le sanctuaire.

La rive Nord de la rue du Théâtre nous réservait une tâche beaucoup plus longue et plus difficile. L'aspect du terrain, une dépression aux pentes molles, ne laissait pas soupçonner la configuration réelle du sol : un ravin descendant du Sud-Ouest au Nord-Est vers la vallée de l'oued Betame ; la partie la plus profonde se trouvait à 13 m. au-dessous du niveau des rues environnantes : au Sud la rue du Théâtre, puis une petite rue orientée Sud-Ouest - Nord-Est, à l'Ouest un cardo menant au Vieux Forum, au Nord un petit decumanus longeant les *horrea*. Il fallut donc déblayer une masse de terre considérable avant d'atteindre le fond du ravin. D'autre part, à mesure que la fouille progressait, il fallait enlever une quantité de fragments architecturaux et d'énormes blocs qui avaient été entassés dans cette zone déprimée lors des fouilles du Nouveau Forum.

Les pentes du ravin étaient entièrement couvertes de maisons. Il en reste de vastes sous-sols, aux murs encore hauts de 3 et 4 mètres, divisés par des rangées de piliers carrés qui soutenaient l'étage habité par l'intermédiaire de sommiers massifs ; ces piliers étaient souvent jumelés ou même triplés pour offrir plus de résistance. Les pièces d'habitation s'ouvraient sur les rues citées plus haut ; elles ont disparu, laissant comme témoins leurs seuils de portes suspendus au-dessus du vide. Nous avons trouvé dans la fouille des colonnes et des chapiteaux qui devaient appartenir au décor des façades, une quantité de fragments de béton et de mosaïque, vestiges des pavements effondrés, pêle-mêle avec les débris du matériel domestique (vaisselle, verrerie, ustensiles en bronze et en fer). Le fond des caves était recouvert d'une épaisse couche de cendre et de charbon qui ne laisse aucun doute sur le mode de destruction du quartier.

Notre découverte la plus importante fut celle d'un grand égout qui occupait le fond du ravin, découverte qui nous entraîna à pousser le déblaiement du vallon vers l'Est beaucoup plus loin que nous ne l'avions prévu et nous fit découvrir en outre un établissement de bains. En dehors du ravin, il fallait encore dégager les abords Est de la rue du

Théâtre depuis l'endroit où elle tourne au Sud-Est jusqu'à l'arc de Crescens. Le travail fut ralenti par l'existence d'un remblai de terre et de pierres provenant des fouilles du



Nouveau Forum. Une fois ce remblai démoli, nous avons mis au jour une série de locaux industriels (quelques éléments d'huilerie, un atelier de potier) et de magasins donnant sur la petite rue qui se détache de la rue du Théâtre et se dirige vers le Nord-Est, à un niveau supérieur aux vestiges du

ravin. Un peu plus haut, une maison de basse époque très ruinée présentait un plan encore lisible ; le reste était extrêmement confus et mal bâti, mais ces mauvais murs, faits de matériaux remployés, nous ont rendu quatre beaux fragments de la dédicace de l'arc élevé au bout de la rue en 161, conformément au testament du grand prêtre provincial C. Julius Crescens.

Le grand égout

L'égout collecteur, qui sort du Forum des Sévères près de la porte Nord-Est, a été établi à cet endroit pour utiliser le déversoir naturel qu'offrait le ravin. Nous l'avons fouillé depuis le mur oriental du Forum jusqu'à son débouché, c'est-à-dire sur une longueur de 85 mètres ; d'autre part, nous avons essayé de le remonter sous le Forum, mais il a fallu arrêter le travail au bout de 13 mètres, la couverture et les parois étant complètement démolies plus loin. Etant donnée l'orientation Nord-Ouest - Sud-Est que présente cette partie du tracé, la canalisation recevait certainement le trop-plein de la fontaine située au milieu du portique Nord du Forum, mais l'importance de l'ouvrage permet de supposer qu'il avait une origine plus lointaine ou qu'une autre branche lui apportait les eaux du côté Ouest de la place. Nos recherches dans cette direction n'ont pas abouti : le problème n'est donc pas encore élucidé.

Pour rendre la description plus claire, nous diviserons le parcours connu de l'égout en cinq secteurs (les lettres renvoient à la coupe longitudinale).

1° *Du point O au mur Est du Forum AB :* au point O, le plafond se trouve à 1 m. environ au-dessous du sol de la place ; la hauteur intérieure est de 1 m. 50, la largeur de 0 m. 70. Les murs sont bâtis en pierres de taille (parallélipipèdes de 0 m. 60 à 1 m. de long sur 0 m. 20 à 0 m. 40 de haut), la couverture et le radier en grosses dalles. Au bout de 4 m. environ se produit un brusque changement de direction : le canal tourne vers le Nord et se resserre en même temps à 0 m. 60 ; ensuite il s'élargit progressivement jusqu'à 1 m. Sa hauteur se maintient à 1 m. 50 ou 1 m. 60, sauf à l'endroit où il pénètre sous le portique oriental du Forum ; la couverture horizontale est remplacée là par une voûte qui atteint 2 m. de haut, mais paraît avoir été remaniée lors des travaux de restauration du portique. Ces travaux avaient coupé un égout affluent qui vient de la colline Sud ; nous en avons rétabli le débouché dans le collecteur. Sous le portique, nous avons trouvé un grand regard circulaire (0 m. 80 de diamètre) fermé par deux énormes dalles. L'égout franchit le mur extérieur du Forum (AB) sous une voûte en plein cintre construite en grand appareil, mesurant 1 m. 60 de haut et 1 m. 20 de large (la largeur du radier est de 1 m., mais les murs latéraux présentent à la naissance de la voûte, c'est-à-dire à 0 m. 85 de haut, un retrait de 0 m. 10).

2° *De AB à CD :* une marche de 0 m. 40 abaisse le radier à 2 m. 75 au-dessous du cardo menant au Vieux Forum. Dans la traversée de cette rue, large de 3 m., l'égout avait été vu en 1914 (2), puis comblé par un entassement de grosses pierres au moment où le dallage effondré de la rue avait été remonté. Nous avons enlevé tous ces blocs, réparé les murs latéraux et replacé les dalles de couverture. De l'autre côté de la rue, un coude vers le Nord-Est s'accompagne, comme le précédent, d'un rétrécissement (de 1 m. à 0 m. 60) ; cette disposition était évidemment destinée à augmenter la force du courant d'eau pour éviter l'accumulation des déchets dans les tournants.

Sur une longueur de 18 m., la canalisation passe sous une butte artificielle que nous avons conservée pour ne pas endommager un arbre magnifique, élément pittoresque du décor des ruines. Là, le plafond dallé s'abaisse brusquement de 2 m. 30 à 1 m. 40, puis se maintient à une hauteur moyenne de 1 m. 50, sauf en un point où une dalle s'est affaissée ; le plan incliné du radier est coupé de loin en loin par une marche ; les murs sont encore construits en grand appareil, mais la taille des pierres, en général cubiques, est différente de celle que nous avons observée sous le Forum. La largeur est constante (0 m. 80), sauf à l'extré-

(2) A. Ballu, Rapport sur les travaux de fouilles et de consolidation exécutés par le Service des Monuments Historiques de l'Algérie en 1914.

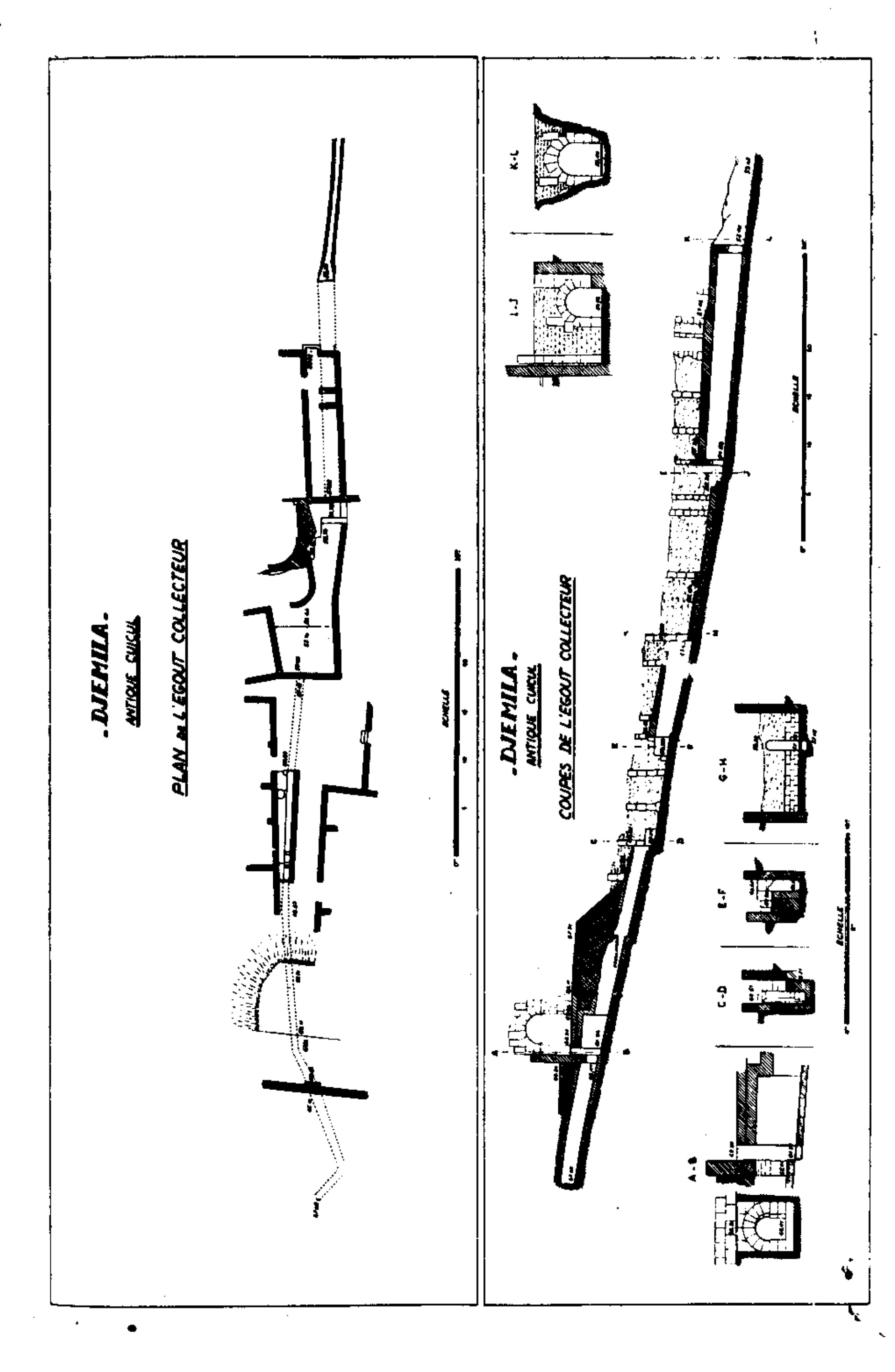
mité de ce parcours où la direction s'infléchit vers l'Est : nouveau coude, nouveau resserrement à o m. 60.

Quatre affluents convergent dans ce secteur : trois viennent du Nord, ils mesurent respectivement 1 m. 10 de haut sur o m. 80 de large, puis o m. 80 de haut sur o m. 40, enfin o m. 40 sur o m. 30 ; un seul vient du Sud (o m. 60 de haut sur o m. 40 de large). Les deux premiers correspondent en réalité à une seule branche qui venait de la maison de Castorius à l'Ouest de la rue du Vieux Forum et drainait une partie de la rue ; le débouché en a été modifié ; les deux autres évacuaient les eaux souillées des habitations voisines.

3° *De CD à GH :* la couverture a disparu sur 12 m. de long (de D à F) ; le radier subsiste entre un mur en petit appareil au Nord et quelques assises d'énormes blocs à bossage au Sud. Cette différence s'explique par le danger de glissements de terrain sur le versant Sud du ravin que l'égout serre de près, tandis qu'au Nord il est séparé de la pente par les vastes caves qui avaient été établies sous les maisons en aplanissant le fond du vallon.

Les 9 mètres suivants sont beaucoup mieux conservés, mais présentent une construction toute différente de celle des secteurs précédents : les pierres de taille font place à une maçonnerie de petits moellons et les dalles du plafond à une voûte également en petit appareil. La hauteur est de 1 m. 80, la largeur de o m. 60 seulement, mais elle a été diminuée par le doublement du mur Sud, déversé par la poussée des terres ; ce travail de consolidation a sans doute été exécuté en même temps que la voûte et cette réfection témoigne des difficultés rencontrées pour assurer la solidité de l'ouvrage, à mesure que la profondeur du ravin augmentait. L'égout se terminait primitivement en GH par un mur de façade en petits moellons, aux angles de briques très soignés dont l'un a été trouvé intact.

4° *De GH à IJ :* sur environ 108 m² (18 m. de long sur 6 m. de large) s'étend un vaste espace découvert où serpentait le ruisseau issu de la *cloaca* ; le courant avait creusé un chenal sinueux au pied du versant Sud à pente raide. Un



gros mur de soutènement, bâti en pierres de taille à bossage, borde cette rive de H à J ; il est conservé sur 16 m. de long et une hauteur variant de 2 à 9 m. ; de même type que le mur DF, il est comme celui-ci maladroitement raccordé aux constructions voisines. Ces deux murs, qui diffèrent absolument de tous les autres, ont évidemment été bâtis après coup, pour résister à la poussée des terres aux endroits les plus exposés ; ils ont d'ailleurs cédé en partie à la pression ; de là leur forte inclinaison et l'écroulement de leurs assises supérieures.

Sur la rive Nord, après le mur d'une cave analogue à celles du secteur précédent, s'ouvre une impasse large de 3 m. 70, en partie barrée par un mur à peu près semi-circulaire ; cet hémicycle grossièrement construit, sans rapport avec l'aménagement hydraulique, soutenait peut-être une bâtisse d'époque tardive qui a complètement disparu. A cet endroit, l'espace libre se trouve rétréci à 2 m., puis il s'élargit de nouveau jusqu'à 3 m. entre le mur à bossages du côté Sud et un beau mur en grand appareil, conservé sur 4 à 6 m. de haut, du côté Nord. Ce mur très soigné, qui appartient aux Thermes voisins, livre passage à un égout secondaire (hauteur 0 m. 60 ; largeur 0 m. 50) provenant de l'établissement de bains.

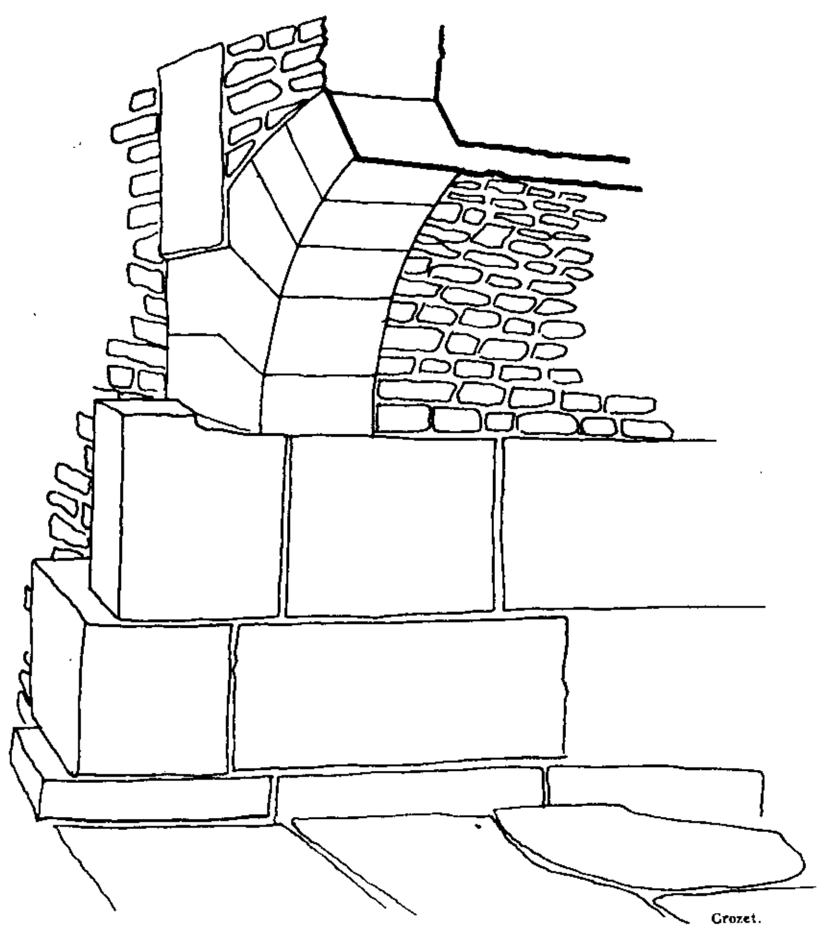
De petites canalisations descendaient en différents points des maisons riveraines Nord et Sud ; le ruisseau recevait en outre l'eau d'une source, résurgence des infiltrations sur les pentes de la colline Sud (3).

5° *De IJ à KL :* un mur transversal (IJ) qui subsiste sur 3 m. 40 de haut, coupe le ravin. Le passage du ruisseau-égout y est assuré par un bel arc en pierres de taille, haut de 2 m., large de 1 m. 45, qui donne accès à une galerie de 23 m. de long, admirablement conservée. Le radier de grandes dalles y reparaît, avec une pente plus douce que dans le cours supérieur de l'égout. Les murs, construits en grand appareil jusqu'à 1 m. 90 de haut, portent une voûte en berceau faite de moellons posés de champ, qui s'élève

(3) Pour éviter l'affouillement du sol par les eaux au pied des murs, nous avons établi dans ce secteur un radier en pierres de taille.

à 2 m. 90 dans la partie médiane de la galerie. Un petit affluent (0 m. 50 sur 0 m. 40), à gauche, vient du frigidarium des Thermes.

A 16 m. de l'entrée, on remarque une énorme pierre



Entrée de la galerie terminale de l'égout.

1 m. 50 de long sur 0 m. 60 de large et 0 m. 50 de haut) placée en travers, sous la voûte, pour l'étayer sous le mur Est des Thermes. Au-delà, la hauteur de la galerie se réduit à 2 m. 40 et celle des assises en grand appareil à 1 m. 50. La largeur se trouve diminuée de 0 m. 60 sur 4 m. 50 de

long avant l'issue Est, par suite d'un remaniement tardif : de grandes pierres, placées les unes dans le sens vertical (hauteur 1 m. 65), les autres dans le sens horizontal (longueur de o m. 60 à 1 m.), forment une sorte de quadrillage en avant du mur Sud. Cet aménagement, destiné à renforcer le mur primitif, était plus économique et plus rapidement réalisable que le doublement complet du mur, procédé employé plus haut ; les mêmes raisons sans doute amenèrent le remploi de matériaux hétéroclites (par exemple un fragment de colonne, un siège de latrine), ce qui donne un aspect imprévu à la fin de cette galerie, de construction si régulière jusque là. L'effort tenté pour consolider la voûte ne l'a pas empêchée de s'effondrer sur 3 m. de long : l'arc terminal, plus grand que celui de l'entrée (hauteur 2 m. 40 ; largeur 1 m. 70), se dresse isolé et intact ; ses claveaux sont restés parfaitement ajustés ; un emblème phallique est sculpté sur la clef de voûte.

La pente moyenne de l'égout, depuis sa sortie du Nouveau Forum jusqu'à son débouché, est de 13 % (elle atteint 16,5 % dans la première partie de ce parcours). Au-delà, les eaux descendaient vers l'oued en suivant la pente naturelle du sol, encore assez rapide. Plus tard des maisons se construisirent dans cette zone ; on ferma alors la grande arcade par un remplissage en pierres de taille, en laissant seulement à la partie inférieure un canal haut de 1 m. sur o m. 80 de large (réduit un peu plus loin à o m. 60 sur o m. 60) qui passait sous les maisons. On comprend mal comment un conduit de dimensions aussi restreintes pouvait suffire à évacuer les eaux apportées par toutes les canalisations qui aboutissaient au collecteur; il est probable qu'à cette époque-là l'établissement de bains voisin ne fonctionnait plus, ce qui supprimait un afflux d'eau considérable.

Ce grand égout est un ouvrage beaucoup plus important que tous ceux déjà connus à Djemila ; ceux qui occupent l'axe longitudinal des grandes artères mesurent le plus souvent o m. 60 de large, avec une hauteur variable : 1 m. 30 dans la partie Nord du Cardo Maximus, 1 m. 60 à l'autre extrémité de la rue, près des Grands Thermes ; dans d'autres rues, nous avons 1 m., ou seulement o m. 80 de haut. Certaines de ces canalisations sont bâties en pierres de taille et couvertes par de grosses dalles posées à plat ; d'autres (par exemple dans les Grands Thermes, monument de la fin du II[e] siècle) présentent des parois en briques et une couverture voûtée en blocage de petits moellons noyés dans un mortier de chaux ou en moellons plus grands posés de champ. Notre collecteur a été construit d'abord suivant le premier type, probablement à l'époque de l'aménagement du Nouveau Forum, c'est-à-dire au début du III[e] siècle (l'arc dédié à Caracalla est de 215) ; il s'arrêtait à ce moment-là en GH. La voûte de blocage qui couvre quelques mètres dans ce secteur paraît appartenir à une restauration, comme l'angle de mur en briques qui en soutient l'extrémité (c'est le seul endroit où la brique apparaît dans la construction). Quant aux murs de gros blocs à bossage, il est probable qu'ils sont faits de matériaux de remploi ; à Cuicul seuls les monuments du II[e] siècle comportaient des pierres à bossage (exemple : la Curie, le marché). Celles qui furent utilisées dans les murs du ravin sont parfois énormes (1 m. à 1 m. 30 × o m. 60 à o m. 80 × o m. 55) ; on en voit de semblables dans les deux portes qui subsistent de l'enceinte primitive. Or, les remparts furent en partie supprimés au moment de l'établissement du Nouveau Forum ; on peut supposer avec quelque vraisemblance que les solides matériaux provenant de leur démolition furent utilisés quand il parut nécessaire d'édifier dans le ravin de gros murs de soutènement.

Les dimensions du grand égout ne dépassent pas dans la première partie celles qui se voient fréquemment dans d'autres villes romaines : on trouve à Timgad, sous le Decumanus et le Cardo Maximus, 1 m. 50 à 1 m. 70 de haut sur o m. 80 de large (4), à Volubilis, 1 m. 35 à 1 m. 50 de haut sur o m. 50 à o m. 70 de large ; à Lyon, les fouilles récentes du Théâtre ont mis au jour des égouts hauts de 1 m. 23, larges de o m. 75 (5). Ce qui est beaucoup plus remarquable,

(4) Ballu, *Ruines de Timgad : Sept années de découvertes*, Neurdein. Paris, 1911.

(5) D'après les renseignements aimablement communiqués par M. Thouvenot, Inspecteur des Antiquités du Maroc, M. Etienne, assistant à la Faculté des Lettres de Bordeaux, M. Wuilleumier, Professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, à qui je suis heureuse d'adresser ici mes remerciements.

c'est la galerie terminale, tant par ses dimensions que par sa construction soignée ; il ne semble pas qu'on ait rien trouvé de comparable dans les fouilles d'Afrique du Nord. On peut la rapprocher d'un égout voûté découvert à Vaison (hauteur 2 m. ; largeur 1 m. 60) (6), elle est dépassée par un collecteur d'Arles (3 m. 57 en hauteur et en largeur) (7). Elle étonne d'autant plus qu'elle fait suite à un large espace à ciel ouvert ; c'est que sa construction a été déterminée par celle des Thermes : l'architecte disposant d'un espace trop restreint entre la rue Nord et le ravin, prit le parti de couvrir le ravin, mais ce travail fut strictement limité au secteur où il était indispensable. Nous verrons que les Thermes peuvent être attribués à la seconde moitié du IIIe siècle ; la grande galerie doit dater de la même époque.

Les thermes de l'Est

La partie Nord-Est du ravin est occupée par des Thermes qui s'étendent sur 620 m² environ de superficie ; ils présentent un plan assez irrégulier et portent la trace de plusieurs remaniements.

L'entrée (a^1) se trouvait à l'angle Nord-Est du bâtiment (8); il fallait descendre un escalier de six marches pour pénétrer dans le corridor A (longueur 10 m. 40 ; largeur 3 m. 20) au sol couvert d'une mosaïque noire et blanche très simple qui menait au *frigidarium* B. Cette salle est la mieux conservée de l'établissement ; de vastes dimensions (9 m. × 14 m.), elles se prolongeait à l'Ouest par une grande piscine (p) en forme d'hémicycle, mesurant 6 m. 40 sur 5 m. 20 et profonde de 1 m. 20. La décoration était somptueuse : l'entrée de la piscine était divisée en trois baies par deux colonnes dont les bases attiques (o m. 45 de diamètre) demeurées en place s'ornent d'oves et d'une couronne de laurier où s'enroule un ruban ; chacune de ces bases repose sur un socle cubique (de o m. 55 de côté) où se détache, sculpté en relief, un

(6) Sautel, *Vaison dans l'Antiquité*, Avignon, 1926.

(7) Constans, *Arles Antique*, De Boccard, Paris, 1921.

(8) Voir le plan p. 51.

bouclier d'amazone. Les fûts des colonnes ont disparu, mais nous avons trouvé presque intacts les pilastres cannelés à rudentures (hauteur 3 m. 45 ; largeur o m. 365) qui se dressaient aux extrémités de la margelle, avec leurs chapiteaux corinthiens et leurs bases décorées des mêmes motifs que celles des colonnes. Les fragments de deux pilastres semblables ont été retrouvés dans la salle ; peut-être ornaient-ils à l'origine la porte d'entrée. Un beau pilier cannelé, haut de 2 m. 25, de section à peu près carrée (o m. 55 × o m. 57), au chapiteau orné d'oves et de petites acanthes, est appuyé au mur Nord ; il était beaucoup plus bas que la couverture de la salle, mais trop haut pour porter une statue ; peut-être avait-on placé là le buste du fondateur de l'établissement ?

Au-dessus de la piscine, le mur était couvert de peintures aux couleurs vives (rouge, jaune, vert, bleu clair et blanc) dont l'émiettement en très petits fragments a rendu toute reconstitution impossible ; une moulure en stuc blanc bordait la surface peinte. Le radier de la piscine était fait comme d'habitude de mosaïque unie à gros cubes noirs ; la margelle était revêtue de marbre rouge d'Aïn-Smara. La salle elle-même était pavée d'une mosaïque polychrome qui subsiste en partie : de grands carrés, bordés soit de postes soit d'une torsade, renferment une rosace formée de quatre feuilles très découpées ; chacun de ces carrés se trouve lui-même inscrit dans un encadrement où le même motif se répète sur les quatre côtés : un petit carré posé sur la pointe, avec une rosette centrale, et cantonné de peltes ; des entrelacs aux angles. L'ensemble est entouré d'une double bordure : une tresse, puis une rangée de petits carrés posés sur la pointe. Cette mosaïque rappelle quelque peu celle du frigidarium des Grands Thermes ; les motifs sont pourtant moins variés et l'exécution moins soignée.

De la grande salle froide, deux petites portes donnent dans les pièces chauffées : d'une part les *tepidaria* C. D. locaux étroits (3 m. 20 × 2 m. 70 et 3 m. 10 × 2 m. 20), sur hypocaustes, mais sans chauffage direct ; d'autre part les *caldaria* E, F, munis chacun d'une piscine chaude. Le premier ne mesure que 2 m. 60 sur 3 m. 50 et ne possède qu'une baignoire rectangulaire de 1 m. 70 sur 1 m. ; le de

xième est un peu plus grand (3 m. × 5 m. 70) et sa piscine semi-circulaire mesure 2 m. 40 sur 1 m. 50. Les murs de ces quatre pièces ne sont pas, comme dans les Grands Thermes, doublés par une cloison derrière laquelle circulait l'air chaud ; ils sont revêtus de quatre couches de tuiles plates, séparées par un léger vide grâce à leurs rebords saillants, et couvertes par un enduit de 3 cm. (épaisseur totale du revêtement : 15 cm.). Cet aménagement, de qualité médiocre, était en très mauvais état au moment de la fouille ; il s'est en partie effondré depuis lors, sous l'effet des intempéries. Les pavements de mosaïque sont très abîmés par suite de l'affaissement des hypocaustes qui a entraîné aussi le fléchissement du radier des piscines et de leur margelle.

Du deuxième caldarium (F), on passe dans une salle (G) beaucoup plus grande (3 m. 20 × 9 m.) ; elle était munie d'une abside sur l'un de ses petits côtés et sur le côté opposé d'un fourneau qui fut supprimé par la suite, en même temps que les *suspensurae*, ce qui met le sol actuel à 0 m. 70 plus bas que celui des pièces précédentes. Nous y avons trouvé en place les restes de treize grandes jarres : cette salle avait donc été transformée en cave. Les quatre petites pièces chauffées, sous leur aspect actuel, résultent certainement aussi d'un remaniement ; leurs dimensions exiguës ne sont pas proportionnées à celles du frigidarium ; la mauvaise qualité du revêtement des murs, le curieux remploi comme jambages de portes de trois sièges de latrines, tout cela dénote une basse époque. A l'origine, il devait y avoir deux pièces de mêmes dimensions que G : l'une en CE devait être le tepidarium, l'autre en DF un caldarium. Plus tard, ces pièces furent divisées en locaux convenant à des bains privés. Au-dessus de la cave et des bains fut aménagé un appartement où l'on pénétrait de la rue Nord par un perron (a^2) qui subsiste à 3 m. 75 au-dessus du sol de G. Il est curieux que le propriétaire de cette habitation ait conservé la salle froide sans y avoir fait, semble-t-il, d'autres modifications que de murer deux portes. L'une, à l'angle Nord-Ouest, servait normalement d'accès au corridor H où se voient les restes des fourneaux qui chauffaient F, G et au fond du retrait I, celui de E ; ce dernier paraît avoir été déplacé et

il fut finalement bouché, ce qui fit de E un bain froid. Un petit bassin, logé à 1 m. au-dessus de ce fourneau, dans l'angle entre les deux piscines, les alimentait l'une et l'autre. Il recevait l'eau par une canalisation issue d'un réservoir *r*, situé sous le dallage de la rue Nord, qui se remplissait grâce à une conduite courant le long de la rue.

Des chaufferies, on pouvait passer dans des dépendances J, K, L, que nous avons trouvées très bouleversées et qui portaient la trace d'un violent incendie ; il n'est pas possible d'en préciser la destination. Le local L s'ouvrait primitivement sur l'impasse à l'Ouest des Thermes, puis la communication fut supprimée, celle avec H également ; le seul moyen d'y accéder devait être un escalier en bois venant de l'étage supérieur. Un petit égout (hauteur 0 m. 60 ; largeur 0 m. 50) qui recevait probablement la vidange des piscines chaudes, partait du corridor H, traversait obliquement la pièce K, sortait sous le mur Ouest (plusieurs fois remanié) et descendait le long de l'impasse pour rejoindre, comme nous l'avons vu, le collecteur. Les latrines, supprimées dans les modifications de basse époque, se trouvaient peut-être dans la pièce K, munie d'un égout et facile à atteindre quand la porte *b* était libre.

Les Thermes comprenaient une dernière salle (M), construite sur la galerie terminale du grand égout ; longue et étroite (14 m. × 3 m. 40), elle communiquait avec le frigidarium par deux grandes portes dont l'une fut murée par la suite ; elle servait sans doute de vestiaire. Elle est pavée en mosaïque noire et blanche aux dessins très simples : des hexagones noirs renfermant une fleur blanche à six pétales, entourés de carrés blancs à rosace noire et de triangles noirs ; la bordure (une rangée de peltes noirs sur fond blanc) est complète et longe les quatre murs, ce qui prouve que les dimensions de la pièce n'ont pas été modifiées. Le soin avec lequel on avait couvert l'égout révèle le désir de relier l'établissement de bains au versant Sud du ravin ; une porte extérieure devait donc exister de ce côté. Celle qui subsiste en a^3 est une entrée établie par le propriétaire de basse époque qui transforma la salle en écurie ; quatre auges de



Djemila. — Versant Sud du ravin Est.



Le grand égout : entrée de la galerie terminale ;
à droite, grand mur à bossages ; à gauche, espèce d'alvéole de basse époque

au IIIe siècle et même au IVe. Elles peuvent aussi nous aider à comprendre un trait du plan de la ville primitive qui n'a jamais été expliqué. On a toujours admis que le mur Nord du Forum des Sévères avait été établi à l'emplacement du rempart primitif, mais pourquoi ce rempart présentait-il une orientation oblique par rapport à la direction du Cardo Maximus ? L'existence du ravin Est peut fournir une explication ; en effet, le thalweg qu'utilisa le grand égout ne pouvait pas naître brusquement au pied du mur Est du Forum ; son origine devait se trouver plus haut, sur le terrain en pente qui devint le Nouveau Forum. Avant l'aménagement de la place, il devait y avoir là un lit de ruisseau, une zone humide et instable ; la route de Sétif l'évitait en passant sur le dos d'âne où s'éleva au IIIe siècle l'arc de Caracalla ; l'enceinte de la colonie du IIe siècle l'évita également ; son tracé suivit la limite du terrain solide[9].

Yvonne ALLAIS.

---

(9) Cet article reproduit le texte d'un rapport lu au Comité des Travaux Historiques (Commission d'Afrique du Nord) le 11 février 1952 ; un résumé paraîtra au Bulletin du Comité.

La lutte entre les généraux et les prêtres aux débuts de l'Algérie Française

On a beaucoup parlé des conflits entre l'autorité militaire et l'autorité civile aux débuts de l'Algérie française. Ceux qui ont opposé le Gouvernement et les chefs de l'Eglise ont presque échappé à l'attention des historiens et présentent cependant un intérêt certain (1).

Les colonisateurs qui ont voulu renforcer le prestige du culte catholique et la ferveur des fidèles ont manié toujours le même argument : les indigènes ne respectent pas les Européens lorsqu'ils croient que ceux-ci n'adorent aucun dieu. Ils ont trop peur que ces hommes sans religion ne soient pas fidèles à la parole donnée, et ils ne se sentent pas tenus d'obéir à des maîtres que le Ciel, pour punir leurs péchés, ne tardera pas à anéantir. On a tiré profit de quelques paroles entendues : par exemple une réponse d'Abd-el-Kader cherchant une raison d'augmenter les garanties accordées par la France au traité de la Tafna : « Votre religion, mais vous n'en avez pas, car si vous étiez chrétiens, comme vous le prétendez, vous auriez des prêtres, des églises, et nous serions les meilleurs amis, attendu que le Coran, notre livre sacré, nous ordonne de vivre en paix avec les chrétiens et de respecter la religion de Jésus, fils de Marie, qui est une

(1) Il existe sur la question un livre du chanoine Jules Tournier : *La conquête religieuse de l'Algérie (1830-1845)*, Paris, 1930, 251 pages in-12. L'auteur a vu quelques documents aux Archives de l'Archevêché d'Alger et aux Archives Nationales. Mais il les déforme dans l'intérêt de ses idées, si bien que son œuvre est inutilisable, sauf en ce qui concerne l'organisation de l'Eglise, sujet que je ne traiterai pas ici.

Les documents que je cite ici sont extraits des Archives Nationales (abréviation *A. N.*), des Archives du Ministère de la Guerre à Vincennes (*A. M. G.*) série Algérie Correspondance, des Archives du Gouvernement Général de l'Algérie (*A. G. G. A.*). Quelques rares documents proviennent des Archives de l'Archevêché d'Alger (*A. A. A.*).

religion révélée, comme celle de l'Islam qui en est la confirmation... » (2). De même les déclarations d'un Chambi, qui vivait heureux à Paris, en 1852, entretenu par un cafetier qui s'en servait pour donner une note pittoresque à sa terrasse : « Vous ne priez pas, vous ne jeûnez pas, vous ne faites pas d'ablutions... » (3). Mais on oublie de rapporter les compliments que ce Saharien faisait aux Français : leurs qualités sont telles que, s'ils voulaient dire « Il n'y a d'autre Dieu que Dieu et Notre Seigneur Mahomet est l'envoyé de Dieu », personne n'entrerait avant eux dans le Paradis. C'est bien, je crois, l'opinion de la presque unanimité des musulmans. Peu leur importe que les *Roumis* soient pieux ou non, puisqu'ils pratiquent une fausse religion. Il suffit qu'ils soient justes. L'argument de nos dévots était sans valeur, mais il leur suffisait pour engager le Gouvernement à seconder leurs desseins. Ils auraient mieux réussi, s'ils n'avaient rencontré l'opposition des généraux en contact permanent avec la masse arabe, dont il était dangereux d'accentuer le fanatisme.

Telle est l'origine du drame que nous allons évoquer. C'était toute la politique à l'égard des indigènes qui était en jeu, et (bien que la question soit encore d'actualité), à nos yeux d'hommes du XXe siècle, l'âpreté de la lutte sous le Gouvernement de Bugeaud paraît étonnante.

I. — Le conflit au sujet de l'interprétation du Concordat.

Pour comprendre ce qui va suivre, il est bon de rappeler quels étaient, dans l'ensemble, les sentiments de la population française au début du règne de Louis-Philippe. La Révolution et l'Empire avaient détruit le prestige du clergé, en dépit des efforts accomplis par Napoléon pour restaurer une Eglise bien entretenue et sévèrement contrôlée par l'Etat. La bourgeoisie restait voltairienne. Une grande partie de la noblesse l'était aussi et, si elle travailla sous la Restauration

(2) Tournier, ouv. cité, page 65.

(3) Daumas : *Le Chambi à Paris*, Revue des Deux Mondes, Juin 1852, p. 1.012.

à renforcer l'Eglise, c'était par intérêt politique et social ; les âmes des aristocrates revenaient à la religion traditionnelle, mais sans se presser. A sa forme gallicane d'ailleurs, car le Roi se gardait bien de renoncer au statut ecclésiastique que Napoléon avait arraché au Pape et qui renforçait singulièrement les droits de l'Etat. Les paysans et les ouvriers étaient en général hostiles à un développement du catholicisme, soupçonné de vouloir les ramener à la situation d'avant 1789. Dans le peuple, jamais l'anticléricalisme ne fut plus violent qu'à l'époque de Charles X. Quant aux généraux issus de l'Armée impériale, ils détestaient la « *prêtraille* » et ce n'est pas de gaîté de cœur qu'ils avaient accepté la réforme de l'Eglise accomplie par Napoléon. Elle choquait leurs sentiments d'anciens soldats de la Révolution. Ils ne toléraient les prêtres que lorsque ceux-ci se conduisaient en bons fonctionnaires, en auxiliaires des gendarmes. Je sais bien qu'il y aurait beaucoup de nuances à ajouter à ce tableau, mais il faut se rappeler (si l'on ne considère que l'histoire des masses) que la renaissance religieuse en France ne commence guère avant la fin du règne de Louis-Philippe.

On comprend dans ces conditions que les mesures à prendre pour assurer les secours de la Religion aux soldats et aux colons n'aient pas été le souci dominant de l'Autorité militaire française en Algérie. Le corps expéditionnaire de 1830 était pourvu d'aumôniers régimentaires ; après la prise d'Alger, on jugera qu'ils étaient inutiles. Une ordonnance du 10 novembre 1830 ne les maintint que dans les places ou établissements militaires où le clergé des paroisses ne serait pas suffisant pour assurer le service divin. Or, ce clergé paroissial était alors inexistant. On admettait bien la présence d'un aumônier dans chaque brigade, mais seulement lorsqu'il y aurait rassemblement de troupes en division ou corps d'armée. En fait les soldats d'Algérie restèrent toujours sans confesseurs et moururent sans sacrements. En dehors des milieux dévots de la métropole, personne ne s'en plaignit.

C'est Rome, au début, qui s'en préoccupa. Dans le milieu pontifical, la conquête de l'Algérie évoquait de grandes perspectives. On se rappelait l'éclat avec lequel avait brillé

l'Eglise chrétienne d'Afrique à l'époque de Saint-Cyprien et de Saint-Augustin. Ne serait-ce pas une belle tâche que de restaurer cette Eglise ruinée par les barbares ? Au nom des « droits historiques », on voulait reprendre une tradition en comptant pour nuls quatorze siècles d'islamisme. Cette conception n'est pas encore morte de nos jours ; il suffit de lire des livres récents sur la Nouvelle Eglise d'Afrique pour s'en apercevoir (4).

Le Pape avait une autre raison de créer des paroisses en terre algérienne. Fin politique, il désirait saisir au vol l'occasion de donner au Concordat une première entorse. A en croire le Saint-Siège, ce statut ne s'appliquait qu'à la France métropolitaine. Dans le domaine africain, il appartenait à Rome, héritière de la tradition antique, d'organiser et de diriger la nouvelle Eglise.

On prévoyait une résistance de la part du Gouvernement royal (qui défendait les droits gallicans avec beaucoup plus d'énergie que les régimes qui lui ont succédé), mais le Saint-Siège profita de la moindre fissure. Une ordonnance royale du 19 décembre 1831 nomma l'abbé Collin *préfet apostolique* à Alger, et le Pape l'investit du pouvoir spirituel. Le titre du prélat lui assurait une indépendance qui ne devait pas s'accorder d'une manière parfaite avec les exigences de l'Autorité militaire. Si Rome avait pu tenir en mains ce préfet apostolique, sa politique en aurait fait son profit. Dommage que le choix fut mauvais : l'abbé Collin tyrannisa si bien son clergé et eut une conduite personnelle tellement peu édifiante que le Gouvernement français se vit obligé de le déposer. Le Pape, sur les instances de notre ambassadeur à Rome, entérina la révocation (5).

Mais, cédant sur ce point, la Cour de Rome voulut gagner sur d'autres. Elle s'empressa d'investir du pouvoir spirituel un jeune abbé étranger, nommé Muller, lui donna des instructions secrètes et l'envoya en Afrique accompagné de prêtres de la Propagande. Le Pape lui conféra le titre de vicaire apostolique, renouant ainsi, disait-il, une tradition,

(4) En particulier celui du chanoine Tournier.

(5) A. M. G., n° 235. Papiers Lacroix, rédigés d'après les documents du Ministère de l'Intérieur (*Culte Catholique en Algérie*).

puisque c'était celui du célèbre Le Vacher que les Turcs firent périr en l'attachant à la bouche d'un canon.

C'était une violation flagrante des règles de l'Eglise gallicane et des droits du Gouvernement français. Le duc de Broglie, Ministre des Affaires Etrangères, réagit aussitôt avec énergie. Il écrivait le 8 juin 1833 à notre ambassadeur : « *Nous avons tout lieu d'être surpris, pour ne pas dire plus, de la mission donnée à l'abbé Muller et de l'envoi à Alger de prêtres de la Propagande investis de pouvoirs généraux pour la Régence. Je n'ai pas besoin, Monsieur, de faire ressortir ce qu'un tel procédé a de contraire aux droits du Gouvernement du Roi, aux égards qui lui sont dus et aux principes consacrés par notre législation. Nul ne peut exercer de fonctions ecclésiastiques en France ou dans les pays soumis à son autorité sans l'autorisation expresse du Gouvernement ; à plus forte raison cette autorisation est-elle indispensable quand il s'agit d'un gouvernement étranger qui les délègue et d'étrangers qui doivent les remplir... On n'a pas craint d'établir à Alger un supérieur ecclésiastique sans notre assentiment et sans notre attache. Il y a plus : ces ecclésiastiques ont été envoyés à Alger quoique nous eussions protesté d'avance contre une pareille mesure... Vous voudrez bien, Monsieur, exprimer au secrétaire d'Etat qu'il nous fait éprouver une conduite qui blesse toutes les convenances et dans laquelle on ne saurait s'empêcher de reconnaître cet esprit d'envahissement qui, procédant par des voies tortueuses, a été souvent reproché à la Cour de Rome* » [6].

A Alger on affecta d'ignorer l'abbé Muller : il ne reçut ni traitement, ni vivres, ni logement. Il essaya bien d'installer quelques prêtres, mais il dut se contenter d'aventuriers qui avaient fui leurs diocèses à la suite de scandales et qui étaient sous le poids des censures épiscopales.

Le Pape ne perdit pas espoir. Son chargé d'affaires à Paris s'évertuait à démontrer au Gouvernement l'utilité de la mesure prise, et les rebuffades ne l'empêchaient pas de revenir à la charge à la première occasion. Sentant bien que le Gouvernement français ne quitterait pas ses positions, la

(6) Dépêche du 8 juin 1933. A. M. G., n° 235.

Cour de Rome s'adressa à la Reine, pieuse italienne. On lui envoya une lettre d'Alger dans laquelle on décrivait l'affreux désordre où se trouvait l'Eglise de cette ville, les efforts de l'abbé Muller pour relever les consciences et porter secours aux malheureux ; on ajoutait que les catholiques de la terre africaine demandaient unanimement protection pour les ministres de leur culte et en particulier pour le vicaire apostolique.

La Reine crut bien faire en transmettant la lettre au Ministre de la Guerre, qui se chargea de la réponse : Le culte catholique, disait-il, est célébré normalement à Alger par l'abbé Spitz, aumônier de brigade et l'abbé Montéra, faisant fonction de vicaire ; les aumôniers de brigade suffisent pour satisfaire aux besoins spirituels des catholiques des trois villes occupées. Les pouvoirs conférés à l'abbé Muller, contre le gré du Gouvernement du Roi, ne peuvent être reconnus par aucune autorité française. Les catholiques d'Alger n'ont d'ailleurs présenté aucune réclamation à l'Autorité militaire.

Les généraux ne pouvaient priver de service religieux les habitants d'Alger, d'Oran et de Bône, mais ils voulaient éviter la nomination de curés, qui auraient échappé à leur contrôle.

En novembre, le chargé d'affaires pontifical, Garibaldi, renouvelle ses plaintes. Si les aumôniers militaires suivent les colonnes, comment peuvent-ils s'occuper de la population civile ? Il propose une solution nouvelle : on confierait le culte aux prêtres de Saint-Vincent-de-Paul, dits Lazaristes. C'est cette congrégation que Colbert avait chargé de représenter la France à Alger. Ces prêtres ont l'habitude de l'Orient ; ils savent généralement le turc et l'arabe et le Gouvernement sera sûr qu'ils ne choqueront pas les musulmans, dont ils connaissent les mœurs et la sensibilité. Le duc de Broglie, moins que jamais décidé à accepter les services d'une congrégation rattachée directement à Rome, fit une réponse évasive. Mais, l'année suivante, le ministère changea. L'amiral de Rigny, chargé des relations extérieures, avait apprécié l'action des Lazaristes au cours de ses campagnes en Turquie ; il céda aux instances du nonce et conféra avec le supérieur de la congrégation.

L'espoir de Rome ne devait pas tarder à s'évanouir. Le 30 juin 1835, le duc de Broglie revient aux affaires. Il étudie le projet des Lazaristes, le déclare acceptable, mais avec des modifications restreignant considérablement les pouvoirs que voulait s'assurer la congrégation. La nomination serait faite par le Roi, de concert avec le Souverain pontife. Le projet du Saint-Siège prévoyait que le vicaire apostolique serait nommé par le Pape, sur proposition du Roi, et que le supérieur général des Lazaristes aurait le droit de le changer, après agrément du Pape.

Les discussions furent interminables, en dépit des sollicitations du P. Etienne, procureur général des Lazaristes et de nombreuses lettres envoyées par les membres du clergé français à la Chambre des députés. Le Ministre de la Guerre, soutenu par les gouverneurs de l'Algérie, s'arrangea pour les faire durer jusqu'en 1838.

II. — La question de la discipline et la création de l'Evêché.

Sept années d'anarchie n'avaient pas amélioré le clergé d'Afrique. Sauf rares exceptions, comme l'abbé Banvoy qui avait ouvert une école à Bône, les quelques prêtres qui exerçaient leur ministère dans la nouvelle colonie étaient le rebut du clergé français. Cupides et débauchés, ils étaient méprisés par les fidèles et considérés par l'Autorité militaire comme un danger social. L'un deux, l'abbé Foulon, fait évader un prisonnier, qui a réussi à entrer à l'hôpital et obtenu un confesseur. L'abbé déclare avoir agi par charité chrétienne, mais on découvre que le condamné est son cousin germain [7]. Un autre, qui se promène dans les rues en état d'ivresse, est arrêté pour scandale public [8]. On en connaît qui participent à des orgies et se battent avec les colons, après boire [9]. On verra mieux, il est vrai, vingt ans après : le

(7) A. N., F. 80/1625, février 1839. Une lettre de Dupuch, située dans le même dossier, signale que Foulon fait partie de ces mauvais prêtres, « véritable malheur pour son diocèse ».

(8) *Ibid.*, 6 avril 1839.

(9) *Ibid.*, lettres du général commandant la province de Constantine. Guelma, 24 octobre 1850, Constantine, 5 novembre 1850.

curé de Saint-Cloud, après avoir donné l'extrême-onction à une mourante déjà dans le coma, se retire en cambriolant la maison ; comme pour poursuivre un prêtre il faut l'autorisation du Conseil d'Etat, la police préfère ne rien dire et rendre à la famille de la défunte l'argenterie volée qu'elle a découverte chez ce singulier confesseur [10].

Les colons, sceptiques en matière religieuse, en faisaient gorge chaude [11]. Comme ces prêtres s'étaient arrogés arbitrairement les fonctions curiales, on ne savait même plus si les mariages qu'ils célébraient n'étaient pas entachés de nullité. L'âme de certains fidèles en était profondément troublée. Mais la plupart se passaient du ministère de ces extravagants serviteurs de Dieu.

Quelques bons catholiques essayèrent de réagir en s'adressant directement au Roi et à la Reine. Ils peignaient la vie spirituelle à Alger sous les couleurs les plus noires, alors qu'il eût été nécessaire de disposer d'un clergé d'élite pour reprendre l'œuvre de « Tertullien, Cyprien, Augustin », et civiliser « les Arabes ignorants et cruels ». Ils suppliaient le Roi des Français d'accomplir le programme de son ancêtre St-Louis. Ils présentaient un projet en quatre points : 1° établir un ou deux évêchés en Afrique, un évêque seul étant capable de surveiller le clergé, de congédier les prêtres indignes, de connaître les besoins spirituels du peuple ; 2° lui adjoindre des prêtres zélés choisis parmi le clergé séculier ou la congrégation de Saint-Vincent-de-Paul ; 3° nommer des aumôniers dans les régiments pour que les soldats vivent et meurent chrétiennement ; 4° instruire les indigènes dans les écoles

(10) *Ibid.*, rapports datés d'Oran, 8 septembre 1857.

(11) *Ibid.*, le 24 octobre 1850, le général commandant la province de Constantine parle des qualités que devrait avoir un prêtre « au milieu de cette population sceptique ». Le 16 juillet 1849, le général commandant la province d'Oran se plaint de ses prêtres qui ont surtout des préoccupations temporelles : « Je n'ai pas reconnu chez la plupart de ces prêtres cette faveur éclairée qui distingue le clergé de plusieurs diocèses de France... Ce qui me paraît faire défaut à ces ecclésiastiques, c'est le dévouement... Tant que les évêques de France ne mettront que des sujets médiocres et inutiles à leurs diocèses à la disposition de M. l'évêque d'Alger, l'Eglise d'Afrique n'offrira pas un tableau très consolant... ». Il signale que les colons se moquent d'eux et que les églises sont vides.

confessionnelles, de manière à ramener progressivement l'Algérie à la religion du Christ (12).

De ce programme le Gouvernement retint le premier point : instituer un *évêché* à Alger, avec une organisation analogue à celle des diocèses français, c'est-à-dire conforme au Concordat. La Cour de Rome, faute de mieux, était disposée à accepter le projet. Une seule restriction : elle considérait le futur évêque comme *in partibus infidelium* et prétendait en conséquence qu'il ne pouvait être nommé qu'après consultation du préfet de la Propagande. Bon moyen pour séparer l'évêché d'Alger du territoire métropolitain et pour assurer en fait la nomination au Pape ! Notre ministre des Affaires Etrangères ne l'entendit pas de cette oreille et déclara au Saint-Père que l'évêché d'Alger serait assimilé à ceux du royaume et régi de la même façon. Sans dire ni oui ni non, le Pape, par une bulle du 9 août 1838, sanctionna la création de l'évêché de « *Cœsarea* ». Le Roi déclara dans une ordonnance que le nouveau diocèse serait suffragant de la métropole d'Aix.

Restait à choisir le prélat qui recevrait la mitre. La direction de cet immense diocèse désert ne tentait guère les chanoines en quête d'évêché. Alors le ministre pensa à un pauvre prêtre de Bordeaux, qui ne pouvait que choisir entre cette dignité et la prison, Antoine-Adolphe Dupuch.

Un bien brave homme. Un innocent. Orphelin à onze ans, ce fils de commerçants bordelais a fait ses études à Stanislas puis à la Faculté de Droit. Mais c'est aux bonnes œuvres qu'il a consacré la plus grande partie de son temps. Etudiant, il fonde une association des « Saints Anges ». Un jour un de ses amis frappe à sa porte, ouvre et le trouve dans son lit, dont il n'ose sortir parce qu'il a donné ses vêtements à un pauvre (13). « Si jamais il devient évêque, dit une brave femme qui se chargea de le vêtir, il y dépensera sa crosse et sa mitre ». Il s'émeut un jour du sort des petits ramoneurs

(12) A. M. G., Alg. 226. Réflexions sur l'importance de favoriser la religion dans les possessions françaises d'Afrique.

(13) P. Tranquille : *Monseigneur Dupuch, premier évêque d'Alger* (1800-1856), « Les contemporains », s. d., avec beaucoup d'anecdotes édifiantes dont je ne garantis pas l'authenticité.

qui gagnent rudement leur vie l'hiver, sans parents, sans secours spirituels. Il apprend qu'il existe depuis le XVII[e] siècle une œuvre pour s'occuper de ces enfants de la Savoie ; il la régénère ; il lui donne tout son temps. Etabli à Bordeaux comme avocat, la clientèle ne vient pas à lui. On sait bien que cet illuminé n'a pas le sens des affaires. Ce sont toujours les petits savoyards qui l'intéressent. Un jour il part pour aller les voir dans leur pays. Cet ami du peuple serait-il un babouviste ? C'est l'opinion du curé d'Annecy, qui le met à la porte de son église et le fait expulser par la police. Mais le zèle de Dupuch ne se ralentit pas pour si peu. Un mois après il entre au séminaire et, en 1825, ses vœux sont exaucés : devenu prêtre, il est nommé aumônier des petits ramoneurs.

Ce modeste ministère ne lui suffit pas. On le voit créer 18 salles d'asile, pour 1.800 enfants d'ouvriers, des écoles où l'on recevra 4 à 500 jeunes filles, des ateliers chrétiens, des orphelinats, des maisons de correction, des asiles de vieillards. Il y engloutit sa fortune personnelle (280.000 frs), s'endette de 20.000 francs et se débat entre les griffes de ses créanciers. C'est bien l'homme qu'il faut pour l'évêché d'Alger : la place étant bien rentée, il pourra échapper à la prison pour dettes et faire honneur à ses engagements (14).

Dupuch accepte avec enthousiasme « le siège de Saint-Augustin ». Il se voit déjà primat d'Afrique, restaurateur de la religion chrétienne dans cette partie du monde, cardinal, pape peut-être.

Avant de s'installer sur son siège épiscopal, il éprouve le besoin de se rendre à Rome pour recevoir la bénédiction de Grégoire XVI. Il en revient encore plus débordant d'enthousiasme, sans s'apercevoir que les ministres français lui font déjà grise mine.

(14) L'évêque devait recevoir 50.000 frs du premier établissement et un traitement de 12.000 frs par an, c'est-à-dire presque autant que le Gouverneur général.

III — Le despotisme épiscopal.

Les Algérois, qui manquent de distractions, se pressent sur les quais pour voir débarquer le chef de leur Eglise et interroger sa physionomie : un front effilé ; un de ces longs nez, attachés haut, qui sont comme une trompe de tamanoir ; et des yeux myopes, au cristallin mou, que gonfle par à-coups l'ambition interne, mais où la bonté met souvent des brouillards.

Le prélat est un peu étonné en prenant contact avec cet évêché fantôme. Il commande à onze prêtres seulement. Un vicaire est chargé à la fois des hôpitaux militaires et civils, des prisons, des condamnés militaires, de l'assistance aux pauvres de la ville et des environs. Un seul vicaire diocésain, qui ne reçoit ni vivres, ni indemnité de voyages, qui n'a ni église ni chapelle, dessert tout le Sahel, Boufarik, Blida, le Fondouk, toute la Mitidja en voie de colonisation. A Bône un seul curé s'occupe des habitants, des soldats, des hôpitaux. Le curé d'Oran a dans sa paroisse Arzeu et Mostaganem. Pas un prêtre à Bougie, pas un à Philippeville où il y a 1.000 habitants, une garnison, un hôpital. A Constantine on a bien converti une mosquée en église, mais le culte n'est pas encore organisé.

L'évêque demande qu'on lui envoie d'urgence un vicaire général, un curé pour Alger, un curé pour Constantine, cinq vicaires diocésains de plus pour Bougie, Philippeville, le Sahel ... et des églises, et des presbytères. Le Ministre de la Guerre lui accorde quatre prêtres auxiliaires ; mais le budget ne permet pas de faire plus pour le moment.

Dupuch ne doute pas de pouvoir organiser bientôt un beau diocèse, héritier du glorieux passé de l'Afrique chrétienne. Mais il entend qu'on sache que ce sera son œuvre personnelle. Toutes les organisations religieuses de l'Algérie doivent dépendre désormais de l'évêque.

Or, il y en a une qui a déjà beaucoup fait avec ses propres ressources et n'entend pas abdiquer au profit d'un nouveau venu, riche seulement d'éventuelles promesses budgétaires. C'est l'institution d'*Emilie de Vialar*.

En 1835, les colons français se plaignaient de ne pas

avoir d'écoles pour leurs enfants, de ne pas trouver d'infirmières pour l'hôpital civil. Le plus influent d'entre eux, l'entreprenant et énergique baron Augustin de Vialar, suggéra au Conseil municipal d'Alger et à l'intendant civil de faire appel à sa sœur, Emilie, qui avait fondé une pieuse association à Gaillac, dans le diocèse d'Albi : les sœurs hospitalières de *Saint-Joseph de l'Apparition*. Son but était de procurer l'éducation chrétienne aux enfants pauvres par des écoles gratuites et de soigner les malades à domicile, dans les hôpitaux, dans les prisons, et généralement partout où les services des sœurs seraient réclamés. Il n'en coûterait rien à l'Etat. Emilie de Vialar, riche de 300.000 francs, prenait les frais à sa charge en attendant de recevoir le tribut volontaire de la reconnaissance.

Lorsque les sœurs débarquèrent, le choléra décimait la population. Par leur courage et leur dévouement, elles forcèrent l'admiration de tous. Emilie de Vialar se chargea des hospices civils d'Alger, Bône et Constantine, ouvrit la salle d'asile d'Alger, une infirmerie pour les prisonniers, distribua aux pauvres des secours à domicile, installa des écoles gratuites. Les sœurs n'avaient qu'une instruction rudimentaire, mais elles pouvaient au moins apprendre aux enfants à lire et à écrire. Les colons admiraient ces femmes travailleuses et modestes, qui connaissaient leurs misères et y remédiaient dans la mesure de leurs moyens, et l'Administration militaire était trop heureuse de se décharger sur elles d'un service public, sans bourse délier.

Dupuch était jaloux de cette œuvre accomplie sans lui. Il demanda le titre de supérieur général de la communauté de Saint-Joseph. Emilie de Vialar lui répondit que, d'après les statuts de son association, le dit titre appartenait à l'archevêque d'Albi, dans le diocèse duquel se trouvait la maison-mère. Il exigea alors une réforme de leurs institutions, une modification de leur costume, ce qui lui aurait permis de se parer du titre de fondateur. Emilie lui fit remarquer qu'elle ne pouvait admettre de détruire l'unité de sa congrégation et d'en altérer l'esprit. Ses œuvres étaient prospères et n'avaient pas besoin d'une réforme destinée seulement à satisfaire aux orgueilleuses prétentions d'un

jeune évêque qui n'avait encore donné aucune preuve de ses qualités d'administrateur. Dupuch essaya d'entraîner l'Administration, en déclarant que les sœurs de Saint-Joseph, appartenant à une congrégation non autorisée, n'ayant pas de noviciat, étaient ignorantes, recrutées sans garanties préalables, ne subissaient en fait aucun contrôle et qu'il les jugeait incapables de mener à bien leur tâche temporelle et spirituelle.

Forte de l'appui de la population algéroise et se croyant sûre de celui de l'archevêque d'Albi, Emilie refusa de capituler. Son ambition égalait celle de l'évêque. Celui-ci, furieux, menaça d'excommunier les sœurs. Il interdit à tous les prêtres de les entendre en confession. Le plus digne d'entre eux, l'abbé Bourgade, essaya de les assister secrètement ; mais Dupuch le sut et le brave prêtre dut s'incliner.

L'évêque cherchait ainsi à ébranler la conscience des sœurs et à fonder une maison nouvelle avec celles d'entre elles qui, pour regagner l'assistance spirituelle du clergé, se détacheraient de leur supérieure. Deux seulement, sur soixante, cédèrent.

Dupuch dut chercher un autre moyen. Il envoya à Emilie de Vialar un prêtre qui se déclara décidé à lui servir de directeur de conscience à l'insu de l'évêché. Mise en confiance, Emilie s'attacha à ce confesseur tombé du ciel. Mais bientôt le prêtre fut pourvu d'une cure dans une autre province. Avant de partir il engagea Emilie à lui écrire souvent, à lui confier tous les secrets de son âme. Cette confession à distance serait valable devant Dieu. Emilie suivit son conseil et écrivit plusieurs lettres, pleines d'effusion, dans le style exalté des romantiques de son époque, innocentes lettres qui pouvaient passer pour des déclarations d'amour. Et le confesseur n'eut rien de plus pressé que d'envoyer ces documents à son évêque. Dupuch en fit un paquet, qu'il expédia au maréchal Valée, « afin qu'il pût connaître ce qu'était cette personne ». Le Gouverneur général Valée, un honnête soldat, hostile aux intrigues, renvoya les lettres à l'évêché sans vouloir en prendre connaissance, la question « n'étant pas de sa compétence ». Mais il est pro-

bable qu'elles avaient été lues par quelque officier de son état-major, qui ne put retenir sa langue, car Emilie en fut informée. En proie à la plus légitime indignation, elle demanda que cette correspondance fût envoyée à Rome pour qu'on pût apprécier l'aveugle animosité de ses adversaires.

Cette congrégation réfractaire empêchait l'évêque de dormir. Pour rester seul maître dans son diocèse, il imagina de restreindre petit à petit le champ d'action des sœurs de Saint-Joseph et de faire appel à d'autres ordres, qu'il pouvait opposer les uns aux autres. Il révoqua la promesse faite à Emilie de lui laisser fonder un établissement à Oran ; les sœurs prévues pour ce service furent envoyées à Tunis. On les remplaça par des dames de la Sainte-Trinité de Valence. Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul furent appelées à Alger pour ouvrir une salle d'asile et une école. Les années suivantes on vit arriver à Constantine, Bône et Philippeville, les dames de la Doctrine chrétienne de Nancy, institutrices et cultivatrices ; à Alger-Mustapha les dames du Sacré-Cœur, à Ben-Aknoun les Jésuites, à Staouéli les Trappistes. Des Joséphistes, plus tard remplacés par les frères de Saint-Joseph du Mans, ouvrirent des écoles de garçons à Oran, Bône et Philippeville ; Notre-Dame du Bon Secours, pour s'occuper des enfants pauvres, reçut des terres dans la province d'Oran : les frères de Notre-Dame de l'Annonciation une concession à Misserghin, avec le droit d'ouvrir une école. Aux Ursulines fut confiée l'école primaire de Ténès. Les frères de la Doctrine chrétienne s'infiltrèrent dans les colonies agricoles. Pour mettre fin aux unions libres et légitimer les enfants naturels, Dupuch appela les frères de Saint-François-Régis. Plusieurs des fondations que je cite sont postérieures à l'épiscopat de Dupuch, mais c'est lui qui a entamé les négociations avec les maisons-mères, qu'il présentait à l'Administration comme très qualifiées, par leur ancienneté et la sévère organisation de leur noviciat, pour faire œuvre civilisatrice en Algérie. Bien que l'Administration ne vît pas toujours d'un bon œil la multiplication de ces ordres religieux, qui l'accablaient de demandes de subventions, Dupuch bâtissait patiemment sa mosaïque et s'attribuait tout le mérite des fondations.

Restait à étouffer l'association d'Emilie de Vialar. Il était

difficile de lui faire quitter ses établissements d'Alger, qui étaient la propriété personnelle de la fondatrice. Il fallait les racheter, si l'on voulait y installer les sœurs à cornettes. Le Gouvernement ne voyait pas la nécessité de dépenser de grosses sommes simplement pour satisfaire l'impérialisme de l'évêché. Dupuch le mit en présence du fait accompli et engagea 100.000 francs pour racheter l'établissement d'Alger. Il promit à Emilie de ne plus l'inquiéter si elle transférait ses sœurs à Constantine. Elle le crut et alla fonder dans cette ville des écoles et des hôpitaux. Puis, quand l'évêque estima avoir suffisamment consolidé sa position, il demanda au général de Négrier, Gouverneur de la province, de les expulser. Le général et les autorités civiles, satisfaits de leurs services, refusèrent. Dupuch envoya à Bône et à Constantine son vicaire général Suchet avec mission de faire exécuter ses ordres. Et Suchet ne trouva rien de mieux que d'excommunier les religieuses (15).

Bugeaud, apprenant cette décision, fut très irrité. L'évêque l'engageait dans des dépenses considérables pour remplacer des sœurs qui, presque sans l'aide de l'Etat, remplissaient un service public à la satisfaction de tous. Il rendit compte des faits au Ministre de la Guerre, qui prescrivit une enquête et consulta son collègue le Garde des Sceaux chargé du ministère des cultes. Ce dernier était très embarrassé : la congrégation n'était pas autorisée. Mme de Vialar n'avait d'autre ressource que d'écrire à Rome pour demander un arbitrage. Ainsi l'orgueil intransigeant de Dupuch allait provoquer ce que le Gouvernement avait voulu éviter à tout jamais en créant l'évêché : une intervention pontificale dans les affaires françaises.

Le procès était déjà engagé quand le Gouvernement cherchait encore les moyens de régler l'affaire localement. Dupuch était parti pour Rome (16).

(15) Sur toutes ces affaires, nombreux documents dans A. M. G., Alg. 235, A. N., F. 80/1746. Sur les congrégations, A. N., F. 80/1627 et 1689, cf. aussi mémoire daté de Rome, 17 novembre 1841, dans A. M. G., Alg. 78.

(16) Cf. dans A. N., F. 80/1746, une synthèse des documents du Ministère de la Guerre, avec nombreuses copies de pièces aujourd'hui disparues. Sur son voyage à Rome, Dupuch au Gouverneur général, 15 mars 1842.

Il obtint du Saint-Père la nomination d'une commission de cardinaux pour étudier la question. Il ne doutait pas du succès. Mais, au bout de quelques jours, il s'aperçut que l'ambassadeur de France, vieil ami du baron de Vialar, soutenait la religieuse. L'affaire tournait mal. Dupuch déclara alors que le jugement était inutile, le Gouvernement français ayant décidé d'expulser les sœurs de Saint-Joseph en les indemnisant. C'était téméraire : le Ministre de la Guerre n'avait encore rien dit. Embarrassé, n'osant pas contredire l'évêque qui l'engageait ainsi dans des dépenses non prévues au budget, il consulta son collègue des cultes. Celui-ci, qui n'avait pas les mêmes raisons de résister, trouva la solution excellente puisqu'elle mettait fin à la tentative d'arbitrage du Saint-Siège. L'évêque enfonça le clou en écrivant une lettre au Roi : il avait annoncé la satisfaction obtenue à son clergé et aux fidèles ; pouvait-on maintenant le désavouer ?

Emilie essaya encore de réagir. Elle se fit appuyer par un prêtre très bien introduit à Rome, dont la nièce faisait partie des sœurs de Saint-Joseph. Il rappela au Pape que de saintes filles étaient depuis huit mois privées de sacrements. Cette situation ne pouvait durer. Il demandait que, à titre d'apaisement, le Saint-Père veuille bien envoyer à Alger un pénitencier chargé de confesser les religieuses. Effectivement on vit arriver un prêtre porteur d'une lettre du cardinal-préfet de la Congrégation des évêques qui lui prescrivait de donner les sacrements aux excommuniées. Dupuch, au comble de la haine et de la colère, demanda au Gouvernement d'expulser ce prêtre indigne, affirmant que ce « porteur de lettre », dépourvu de la qualité d'envoyé extraordinaire, s'était rendu coupable envers lui, « et dans une circonstance fort grave de l'outrage le plus gratuit ». Il menaçait le Gouverneur général de démissionner « si à Paris on consentait à ce que Mme de Vialar demeurât à Alger ... Ce serait un vrai, un immense malheur... ». « J'ai écrit au Roi que je remettais tout entre ses mains royales et celles de son fidèle et si parfait Premier Ministre entre tous ». Et, pour écarter l'objection financière, il présentait un compte par lequel il entendait prouver qu'il n'y avait pas lieu de verser la moindre indemnité : c'est lui, Dupuch, qui serait au con-

traire fondé à réclamer 8.000 francs à la Congrégation de Saint-Joseph.

Le Ministre de la Guerre ne sait plus que faire. Le baron de Vialar lui envoie une violente diatribe contre l'évêque, « prélat envahissant, insatiable de pouvoir et de richesse, qui veut avoir le pouvoir spirituel et temporel comme au X[e] siècle ». Le grand colon rappelle qu'une congrégation non autorisée peut parfaitement exercer son activité, que les établissements fondés antérieurement en France par Emilie ont toujours joui de la bienveillance du Gouvernement. « *Les droits du chef diocésain ne peuvent aller jusqu'à la disposition d'une fortune qui ne lui appartient pas, jusqu'à distribuer à son choix des services et des emplois dépendant de l'administration placée sous vos ordres ... Ne serait-ce pas vous priver d'une partie de votre autorité pour la remettre à l'évêque, qui est indépendant de vous par sa position et dont le caractère envahissant est, pour les habitants de l'Algérie et pour les administrateurs un sujet de défiance et d'affliction ? ... Le véritable point de la question c'est de savoir si, comme le dit M. Dupuch, les écoles et les hôpitaux de l'Algérie sont à lui ; les administrateurs locaux, qui ont continuellement à lutter contre ses prétentions, ne s'y trompent pas ... M. Dupuch, pour usurper des droits que ne lui donnent ni le droit canonique ni le Concordat, veut se servir de votre main puissante pour écraser ces pauvres filles, pour les faire chasser de l'Algérie, où depuis sept ans elles donnent l'exemple de toutes les vertus...* » (17).

C'est bien l'avis de Bugeaud, à qui les sœurs de Saint-Joseph ont toujours donné satisfaction. Elles ne demandaient à peu près rien au budget colonial, tandis que les Lazaristes vont coûter 120.500 frs de premier établissement et 23.800 frs de dépense annuelle. Il prie le Gouvernement de faire taire cet évêque intrigant. Dupuch ne se laisse pas intimider par les violents reproches du vieux soldat : c'est pour lui une question de prestige personnel ; il triomphera ou il partira ; et personne en France (puisque la presse a reçu l'ordre de

(17) *Ibid.* Nombreux détails dans l'intéressant livre du chanoine Pr. Testas : *La vie militante de la bienheureuse mère Emilie de Vialar*, Marseille, 1936.

ne pas ébruiter ces querelles) ne comprendra que le Gouvernement désavoue un évêque qu'il a appelé pour mettre de l'ordre dans le milieu ecclésiastique d'Algérie.

Exaspéré, le ministre finit par céder. Et les sœurs de Vialar quittèrent Constantine et Bône. « *Les autorités*, écrit Bugeaud, *et les habitants les ont vu partir avec le plus vif regret, particulièrement dans cette dernière ville où leur départ a eu pour effet de priver depuis lors de l'éducation qui leur était donnée par elles environ 150 jeunes filles appartenant à toutes les classes de la population* » (18).

L'expulsion d'Emilie de Vialar eut une conséquence inattendue. Les sœurs furent accueillies en Tunisie, où elles fondèrent l'enseignement français et, avec leur confesseur expulsé lui aussi, l'abbé Bourgade, contribuèrent dignement au rayonnement de la France.

IV. — Les dangers du prosélytisme.

L'affaire de Vialar ne fut pas le plus gros souci que Dupuch donna à l'Autorité militaire. Resté maître de la place, l'évêque voulut se hâter de réaliser sa grande idée : la conversion des musulmans.

Il commença par son entourage. Il donnait 20 francs par semaine à ses serviteurs et servantes qui voulaient bien écouter le catéchisme, et leur promettait 50 francs quand ils se feraient baptiser. Ces maures, très pratiques, empochaient l'argent, mais peu de temps après leur évangélisation, revenaient à l'Islam ; et leurs femmes trouvaient d'autres revenus en se faisant inscrire sur le registre des prostituées. Quand on les voyait passer dans les rues d'Alger, on s'écriait ironiquement : « Voilà les converties de Monseigneur ! ».

Pour les empêcher de retourner à leur vomissement, Dupuch prit le parti de garder ses converties dans le palais épiscopal. Ces dames montraient leurs figures aux fenêtres, au grand amusement du public. On disait que l'une d'elles, la juive Aïcha, baptisée Antoinette, vivait constamment dans

(18) Bugeaud au Ministre de la Guerre, 15 sept. 1842, *ibid.*

l'intimité du prélat. Les mauvaises langues proposaient d'orner l'évêché d'une petite lanterne rouge [19].

Le baron de Vialar, au plus fort de la lutte en faveur de sa sœur Emilie porta ces faits à la connaissance du ministre [20]. Dupuch comprit son imprudence. C'est la raison pour laquelle il installa à El-Biar les sœurs du Bon Pasteur, spécialisées dans le relèvement des prostituées. Mais l'Autorité militaire refusa de donner un sou pour une pareille œuvre, qu'elle considérait comme inutile, voire même funeste. La garnison n'était pas composée de moines. Les soldats grognaient. De quoi se mêlait cet évêque de malheur ? On l'obligea à subventionner de sa poche l'institution nouvelle.

Par où commencer pour faire des conversions ? Dupuch pensa aux hôpitaux, où les malades musulmans sont bien obligés d'écouter les infirmières. Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul se prêtaient à cette tâche. Sans même daigner prévenir l'administration hospitalière, elles faisaient dire la messe à l'intérieur des salles. Un jour un musulman très malade fut baptisé par surprise et reçut de force l'extrême-onction. Dès 1839, Dupuch se vanta d'avoir obtenu quinze abjurations. Le Ministre de la Guerre en fut informé. Il écrivit à l'évêque pour lui conseiller la prudence. « *On peut craindre que le zèle évangélique n'aille plus vite et surtout plus loin que la prudence ne l'exigerait et ne nuise, au lieu de les servir, aux intérêts de la religion en même temps qu'à ceux du pays. Votre haute raison appréciera tout ce que ces matières ont de délicat et vous ne vous ferez pas illusion sur la portée de quelques conquêtes individuelles qui aliènent plus qu'elles n'attachent la masse d'un peuple incessamment excité contre nous...* » [21]. Lorsqu'on voulut créer un collège arabe à Paris, les pères de famille musulmans refusèrent d'y envoyer leurs fils, dans la crainte d'une entreprise de conversion. Le ministre attribua la responsabilité

(19) Mémoire de Vialar au Ministre, *ibid.*, Testas, p. 113, nous dit que Aïcha était l'une des femmes d'Ahmed bey. Vialar dit au contraire que c'était une juive venue de France.

(20) *Ibid.*, sur le couvent du Bon Pasteur cf. *Vie de la Mère Marie de Sainte-Philomène, née Pauline, baronne de Strausky (1816-1865)*, Angers, 1924, œuvre hagiographique.

(21) A. M. G., Alg. 235.

de l'échec à l'évêque : « *Demandez-vous si l'ardeur d'un zèle évangélique mais irréfléchi n'a pas grossi l'obstacle et accru les répugnances qu'il était déjà si difficile de vaincre* » [22].

Ce n'est pas seulement aux Arabes que s'adresse l'évêque. Une famille israélite déclare avoir été obligée d'enlever un malade de l'hôpital pour le soustraire aux tentatives de prosélytisme des sœurs ; le malade est mort quelques jours après, faute de soins compétents. Elles enlèvent à un protestant les livres de sa religion. Elles refusent de donner une nourrice à l'enfant d'une fille-mère tant que celle-ci n'aura pas épousé le père [23]. Les ministres catholiques, sans avoir été appelés, assiègent le chevet des mourants [24].

En France une campagne de presse se déclenche contre le fanatisme de l'évêque et des religieuses d'Alger. Dupuch contre-attaque, en déclarant que la haute administration est composée d'athées. Il s'en plaint violemment au Pape, prétendant que le Directeur de l'Intérieur lui a donné l'ordre d'enlever l'image du Christ de l'hôpital civil. Il cite comme preuve une lettre de service qu'il a reçue. Mais le document, il a eu soin de le tronquer de telle manière qu'il en change complètement le sens. L'Administration civile, qui jusqu'à ce jour l'a ménagé, vient alors au secours de l'Autorité militaire pour mettre à la raison ce fauteur de troubles [25].

A en croire Dupuch, les indigènes étaient tout disposés à se convertir. Il suffisait de remarquer la présence de quelques musulmans dans une église, où les avait attirés un mouvement de curiosité, pour qu'on criât très fort que les Arabes désiraient entendre la messe. On considéra aussi comme un hommage au catholicisme le fait que des chefs religieux musulmans avaient laissé convertir des mosquées en églises. Pouvaient-ils résister ? Dupuch ignorait leur rage sourde. Quand on avait transformé la mosquée des Dames en église cathédrale, l'Administration avait eu la courtoisie

(22) Paris, 7 août 1839, A. N., F. 80/1625.

(23) Le Ministre de la Guerre à l'évêque d'Alger, Paris, 3 fév. 1846, A. N., F. 80/1689.

(24) A. N., F. 80/1675. Note sur les deux mémoires de Mgr Dupuch, 28 mai 1846.

(25) *Ibid.*

de consulter le mufti. Celui-ci avait répondu qu'il était très flatté de constater que les Français lui demandaient un édifice qu'ils avaient tout pouvoir de prendre. Notre clergé ne comprit pas l'ironie. Pour toutes les mosquées à qui on donna une autre affectation, l'Autorité militaire se chargea de l'expropriation sans prendre l'avis des autorités musulmanes.

Il était évident que des entreprises de conversion pouvaient raidir la résistance arabe. En 1835, une mauresque d'Alger ayant voulu se faire chrétienne pour échapper à la brutalité de son mari, le cadi la fit mettre en prison et bâtonner. A l'Intendant civil qui lui en faisait reproche, il répondit qu'il l'aurait fait mettre à mort s'il était encore libre. On fut obligé de faire transporter à Marseille la jeune convertie (26). On devine quelles auraient été les conséquences d'une tentative d'évangélisation à l'époque de la grande lutte contre Abd-el-Kader ! Bugeaud notifia à l'évêque qu'il n'était chargé que des chrétiens romains et qu'il ne devait jamais oublier « qu'il n'avait juridiction sur nuls autres (27). Quand on apprit qu'il avait embauché un prêtre syrien parlant l'arabe et destiné à la propagande, on lui fit savoir qu'on arrêterait ledit missionnaire s'il mettait le pied sur le rivage. Bugeaud ne se gênait pas pour déclarer que, si un curé était convaincu d'avoir fait le catéchisme à deux ou trois arabes, il serait embarqué immédiatement pour la France.

L'évêque ne voulait rien entendre. Il résolut un jour d'organiser une procession. L'Administration lui fit remarquer que les musulmans considéreraient cela comme une provocation. On ne permit à son cortège que de faire les quelques pas séparant la cathédrale de l'évêque. Et l'évêque gémissait. Les Français, fils aînés de l'Eglise, avaient-ils honte d'être chrétiens ? Pourquoi l'avait-on envoyé à Alger si ce n'est pour renouer la tradition antique de l'Afrique chrétienne ? Là était sa mission. Il n'en démordait pas.

En 1839, après avoir fait un pèlerinage à Hippone et érigé un monument à Saint-Augustin (sans s'inquiéter de savoir qui le paierait), il se rendit au tombeau du grand évêque d'Afrique à Pavie. Il obtint des autorités ecclésiastiques et de la municipalité de cette ville la permission de ramener en Algérie un avant-bras du Saint. Aussitôt il demanda au Roi un navire de guerre pour transporter à Bône la précieuse relique, négligeant de faire passer sa demande par l'intermédiaire du Gouverneur général et des ministres. Le maréchal Soult lui rappela rudement qu'il existait une voie hiérarchique (28). Cependant ordre fut donné au Ministre de la Marine de prêter un bateau. Et la relique fut ensevelie en grande pompe sous le monument.

(26) A. M. G., Alg. 30, l'Intendant civil Lepasquier au Gouverneur général, Alger, 1 fév. 1835.

(27) Extrait d'une lettre de Dupuch au pape, Tranquille, ouv. cité, p. 13.

L'acte symbolique accompli, restait à réaliser la conversion du monde islamique. L'évêque s'imaginait que ce serait facile dès qu'il disposerait du personnel nécessaire.

V. — Le conflit entre Dupuch et Bugeaud.

D'abord il fallait former le nouveau clergé ; car Dupuch s'irritait, non sans raison, de voir que les évêques de France ne lui envoyaient que les prêtres dont ils avaient besoin de se débarrasser (29).

Il voulut instruire les futurs prêtres à Alger même. Pour débuter, il proposa de créer un petit séminaire. On l'installerait dans l'ancien consulat de France, dont on ferait l'acquisition. On achèterait aussi le consulat de Danemark en vue de la création d'un grand séminaire. Le Ministre de la Guerre trouva le projet un peu cher.

Il y avait un autre ministre, avec lequel Dupuch n'était pas encore entré en conflit, et qui protestait pour une raison tout autre : c'était celui de l'Instruction publique. Le petit séminaire qu'on voulait créer ne serait-il pas le concurrent du collège d'Alger ? En France la querelle sur cette question était déjà vieille, et les Chambres ouvraient l'œil. L'évêque d'Alger voulait-il aussi accaparer l'enseignement de la jeunesse ? Et n'était-il pas ridicule de chercher, dans cette

(28) A. G. G. A., E. 175. Lettres du Ministre, Paris, 30 juin 1842, et du 19 juillet.

(29) Doc. cité, F. 80/1625.

population de rudes colons incroyants, des vocations pour l'état ecclésiastique ?

Ce fut le comble quand Dupuch imagina d'appeler en Algérie les Jésuites. Il vint d'abord le P. Rigaud et le P. Brumeaud, qui réussirent à se faire attacher comme aumôniers aux colonnes expéditionnaires. Trois autres vinrent les rejoindre. Ils se firent si petits que personne ne s'aperçut de leur présence. Ce furent les curés, et surtout les Lazaristes qui les découvrirent, en 1842, lorsqu'ils furent chargés de fonder un grand séminaire, et qui avertirent le Gouvernement de l'existence de ces dangereux concurrents. Déjà l'évêque leur avait distribué d'importantes fonctions. Le P. Brumeaud avait reçu la direction de l'orphelinat qu'on venait d'ouvrir. Le P. Paillon était chargé de parcourir les villages du Sahel dépourvus d'églises pour y célébrer les offices et enseigner le catéchisme. C'est encore au P. Brumeaud que fut confiée l'école que Dupuch ouvrit en attendant la fondation du petit séminaire et qu'il installa dans l'ancien consulat de Danemark, acheté sans l'autorisation de l'Etat (30). L'évêque écrivit à Bugeaud pour lui promettre que le nombre des élèves ne dépasserait pas 40 et que l'instruction, ayant pour but d'entretenir les élèves dans leur vocation, serait essentiellement différente de celle qui est donnée dans les établissements universitaires. Confiant en ces promesses, Bugeaud lui accorda une subvention (31). Cependant un prospectus circula, où l'on promettait aux élèves la remise partielle ou totale du prix de la pension. Bon moyen pour soustraire au collège d'Alger les fils de familles pauvres ! La maison des « jeunes clercs » réunit bientôt une trentaine d'élèves.

Livrer l'Algérie aux Jésuites ! On imagine quelle émotion cette nouvelle devait provoquer en France, à une époque où Michelet, Quinet et Eugène Sue les chargeaient de tous les péchés du monde. D'autant que ceux d'Algérie n'avaient pas le triomphe modeste. Leur supérieur, le P. Tissier, s'empressa d'organiser le groupe de ses quatorze pères et de ses quinze frères lais ; il y ajouta des congrégations laïques : l'une pour les élèves externes du collège, l'autre pour les employés de l'administration et les commis de magasins. Il faisait des enquêtes sur les familles, s'arrogeant la mission de réhabiliter par le mariage chrétien les unions illicites...

(30) Belle maison, qui existe encore, chemin Laperlier.

(31) Dupuch à Bugeaud, 10 janv. 1842, A. M. G., Alg. 235.

Sur les Jésuites cf. une « *Note sur les Jésuites en Algérie* », s. d. (vers 1847), dans F 80/1627.

Sur la question des Jésuites le Gouvernement et le clergé paroissial étaient parfaitement d'accord. En 1845, on réussit à obliger l'évêque à fermer son petit séminaire, entreprise ruineuse, l'Etat lui refusant des crédits d'entretien. Les Jésuites ne gardèrent que la maison des orphelins, entretenue par des quêtes et des secours versés personnellement par Dupuch. Brumeaud réussit à emprunter en France 100.000 francs, avec lesquels il acheta la propriété de Ben-Aknoun pour y élever une centaine d'orphelins et leur apprendre des métiers manuels.

La maladresse de Dupuch avait donc rendu impossible un recrutement local du clergé. Cependant l'évêque réclamait chaque année la création de nouvelles églises, de nouveaux postes de curés et de desservants. Vingt-cinq curés lui semblent nécessaires. Progressivement le Gouvernement inscrira leurs traitements au budget ; il donnera des cloches, réparera les mosquées affectées au culte catholique, fera restaurer l'église de La Calle (pour mieux attirer les corailleurs italiens, qui ne peuvent se passer des secours de la religion) ; mais fera-t-on passer les besoins du culte avant ceux de la colonisation ? L'évêque veut de belles églises de pierre ; on lui offre des baraques en bois, en lui disant que c'est bien suffisant dans un pays « où la population tout entière manque d'abris » (32). Et quand l'évêque s'indigne, on essaye de lui faire comprendre que si les colons avaient véritablement un besoin urgent d'édifices religieux, ils offriraient d'en faire les frais, ou bien, en admettant qu'ils soient trop pauvres, ils s'adresseraient à leurs coreligionnaires de France.

Les colons réclament-ils vraiment des églises et des curés ? C'est douteux. J'ai lu bien des pétitions présentées par la population civile à l'époque de Bugeaud, et jamais je n'ai

(32) Le Ministre de la Guerre à l'évêque d'Alger, Paris, 7 janv. 184?, A. N., F. 80/1625.

relevé une demande de cette sorte. Les rapports administratifs sont unanimes pour dire que la population est « sceptique » (33), qu'elle se moque des prêtres, et que les églises sont désertes (34).

Le premier soin de l'évêque doit donc être de fonder son prestige aux yeux des Européens. Dupuch en a trouvé l'occasion avec l'affaire de l'*échange des prisonniers*.

En octobre 1840, une diligence où avait pris place le Sous-Intendant militaire Massot, fut surprise par les Arabes près de Douéra et la plupart des voyageurs emmenés en captivité. Sans prendre l'autorisation du Gouverneur général Valée, Dupuch entama des négociations avec Abd-el-Kader pour délivrer les prisonniers. Un mois après, l'émir lui répondit qu'il était disposé à les échanger contre un nombre égal de captifs musulmans. Enchanté de ce succès, l'évêque conçut le dessein d'organiser l'échange de tous les prisonniers de guerre.

C'était un acte de politique générale qui ne pouvait plaire au nouveau gouverneur, Bugeaud, très jaloux de ses attributions. Mais le général savait que l'évêque communiquait directement avec la Reine et il ne voulait pas être accusé d'avoir empêché l'exécution d'un acte d'humanité. C'est pourquoi il permit à Dupuch de continuer les négociations, sans engager la responsabilité du Commandement. Mais l'émir pouvait-il distinguer un mandat officiel d'une démarche personnelle, surtout lorsque celle-ci émanait d'un chef religieux ? Les opérations de guerre ayant retardé l'exécution des promesses de l'évêque, les Arabes accusèrent les Français d'être de mauvaise foi. Il fallut envoyer au camp d'Abd-el-Kader une mission composée de l'abbé Suchet, Berbrugger, de Franclieu et Toustain du Manoir. On convint que l'échange aurait lieu près de Boufarik, Suchet et ses compagnons servant d'otages. 180 prisonniers français furent rendus contre 159 Arabes, au cours d'une entrevue solennelle. Dupuch triomphait, et déjà il se vantait de pouvoir, par sa seule influence, pacifier l'Algérie.

(33) Nombreux rapports dans A. N., F. 80 /1625.

(34) Cf. le doc. cité plus haut, Oran, 16 juil. 1849, *ibid.*

Apprenant qu'il restait à libérer 54 prisonniers de la province d'Oran, Dupuch demanda la permission de continuer ses démarches. Bugeaud en fut très irrité : il savait que l'émir se vantait maintenant de négocier d'égal à égal avec les Français impressionnés par sa puissance. Le ton arrogant d'une lettre de reproche envoyée par Ben Allal à Dupuch en faisait foi (35). Bugeaud fit promettre à l'évêque de cesser toutes relations avec l'ennemi ; puis il partit pour Oran. Mais, en l'absence du général, Dupuch n'en fit qu'à sa tête. Laissons parler Bugeaud : « *J'attribuais les actes répréhensibles plutôt à un peu de simplicité d'esprit, à un amour ardent de faire des actions apostoliques et, s'il faut le dire, à un grand désir de popularité plutôt qu'à une malice calculée ... A mon arrivée à Alger, sur l'autorisation que vous m'en aviez donnée, j'engageai l'évêque à reprendre en son privé les négociations pour l'échange des prisonniers, et rien au delà ... Pendant que j'étais dans la province d'Oran, il envoya l'abbé Suchet auprès d'Abd-el-Kader lui-même, sous le prétexte de réclamer 54 prisonniers restants, qui, dans le même moment, étaient échangés à Oran. Il fit plus : il chargea ce prêtre de remettre des cadeaux à Abd-el-Kader sans m'en avoir jamais parlé. C'est là sa démarche la plus imprudente ... Il me fit part pour la première fois de l'espoir qu'il avait d'amener les Arabes à la soumission. C'est peut-être une vision, ajouta-t-il, mais j'ai le pressentiment que je déciderai Abd-el-Kader lui-même à se soumettre et à se retirer en France. Je ne pus retenir un sourire d'incrédulité ... Il a dit aux Arabes tout ce qu'il fallait pour leur faire croire que nous désirions ardemment la paix et non plus que nous voulons imposer la soumission ... J'ai oublié de vous dire que les alentours de l'évêque étaient si indiscrets qu'on savait en ville toutes les négociations et que le public s'en alarmait...* » (36).

Pus tard, à l'occasion d'autres griefs, Bugeaud revenait sur le tort que l'évêque avait causé au Gouvernement français

(35) 21 juillet 1841 (placé par erreur dans juil. 1843), A. M. G., Alg. 91.

(36) Lettre de Bugeaud au Maréchal Soult, Alger, 31 juillet 1841, trouvée au château d'Eybens, près de Grenoble. M. Esmonin a bien voulu m'en communiquer la copie.

par ces négociations intempestives : « *Sans attendre la permission, il négocia et nous fit perdre plus de six mois pour la soumission. Un officier, pour un tel fait, eût été envoyé devant un conseil de guerre, qui l'aurait condamné ; au lieu de cela on lui paya ses négociations à peu près dix fois ce qu'elles lui avaient coûté* » (37).

Ce qui indignait le plus Bugeaud, c'était le fait que l'évêque communiquait directement avec le Roi et la Reine, au lieu de passer par l'intermédiaire du Gouverneur général, seul responsable de la situation en Algérie. Pour un vieux soldat de Napoléon un évêque était un « fonctionnaire », qui devait obéissance, comme tout le monde, aux représentants du Gouvernement. Bugeaud apprit un jour, par une lettre du Ministre des Cultes, que Dupuch avait demandé la croix de la Légion d'Honneur pour un prêtre de son diocèse chargé d'exercer son ministère auprès de diverses colonnes expéditionnaires. Ce fut un bel orage ! Le Ministre de la Guerre, prévenu, pria son collègue de surseoir à cette décision jusqu'à ce que l'initiative en ait été prise par le Gouverneur général. (38).

C'est aussi grâce à ses relations avec la Reine que Dupuch obtint l'envoi à Staouéli d'un groupe de *trappistes*. Bugeaud, qui s'attachait à ce moment à peupler l'Algérie de familles bien incrustées au sol (n'allait-il pas jusqu'à marier « au tambour » un certain nombre de ses soldats-laboureurs avec des orphelines de Toulon ?) ne pouvait admettre qu'on colonisât avec des moines. Les trappistes n'amenèrent ni cultivateurs ni capitaux et, tout en maugréant, Bugeaud fut obligé de les nourrir et de faire défricher leur beau domaine par ses soldats. « Si ces pauvres diables de trappistes, écrivait-il, eussent été livrés à eux-mêmes, ils auraient fait bien peu de chose » (39).

La fureur de Bugeaud est à son comble quand Dupuch

(37) Bugeaud au Ministre de la Guerre, Alger, 22 octobre 1843, A. N., F. 80/1674.

(38) Le Ministre des Cultes au Gouverneur général, Paris, 14 octobre 1842, et lettre du Ministre de la Guerre au Ministre des Cultes, Paris, 20 oct. 1842, à propos de l'abbé Rodil, A. M. G., 235.

(39) Bugeaud au Ministre, Alger, 23 fév. 1844, A. M. G., Alg. 94.

essayé d'arracher des terres de colonisation pour pouvoir vivre comme un souverain oriental, quand il ose même demander une propriété dans une colonie récemment construite par les condamnés militaires. « *Ce corbeau*, écrit le maréchal au Ministre de la Guerre, *voudrait chasser des familles de colons pour avoir le château de Saint-Ferdinand pour venir y prier de temps à autre* ». C'est « un esprit remuant, inquiet, envahisseur » (40). Déjà le Gouverneur avait émis l'opinion qu'il serait souhaitable de supprimer l'évêché : « *Un évêque eût été un embarras quel que fût le choix. Un évêque comme M. Dupuch est beaucoup plus qu'embarrassant* » (41).

Nul doute que Bugeaud ait attendu avec impatience l'occasion de se débarrasser de ce « fonctionnaire » inutile, onéreux et insupportable.

VI. — Les comptes fantastiques de l'évêché.

Dupuch n'avait pas assez d'intelligence pour sentir le péril. Il était fier de « son œuvre ». En sept ans il obtint la création de vingt-six paroisses, et en fit fonctionner trente sept autres non reconnues par les services publics et desservies par des prêtres itinérants dont il versait le traitement. Il assurait en outre, sans rétribution, le service religieux dans les hôpitaux, les pénitenciers, les ateliers de condamnés, les prisons, les vaisseaux de guerre et de commerce, les multiples écoles et asiles fondés par les congrégations, provoquait la création de sociétés de bienfaisance, faisait des distributions de pain chaque semaine à la porte de son palais épiscopal aux Européens, aux Juifs et aux Arabes. Pour toutes ses créations il opérait de la même manière : il prenait sur lui de fonder l'établissement, avançait de l'argent, puis demandait au Gouvernement les subventions qui leur permettaient de vivre, menaçant de le fermer si la somme n'était pas inscrite au budget ; et les Pouvoirs publics, par

(40) Bugeaud au Ministre de la Guerre, confidentielle, Alger, 22 octobre 1843, A. N., F. 80/1674.

(41) Bugeaud au Ministre, Alger, 30 août 1842, A. G. G. A., 2 EE. 3.

crainte du scandale ou de l'impopularité, finissaient par s'incliner (42).

Mais Bugeaud tempêtait : ces œuvres, le Gouvernement pouvait très bien les fonder lui-même ; il connaissait, mieux que l'évêque, l'ordre d'urgence des travaux, et ses efforts étaient trop souvent contrariés par la capricieuse impatience de Dupuch. Le Gouvernement finissait par payer, et n'avait plus la possibilité de diriger les établissements qu'il finançait. Et l'évêque s'attribuait tout le mérite des fondations.

Pour bien montrer que l'évêché constituait un Etat dans l'Etat, Dupuch s'entourait d'une sorte de cour. En janvier 1842, il porta le nombre des chanoines de trois à quatre ; il nomma illégalement un second vicaire général ; deux mois après il lui fallut un nouveau chanoine pour sa cathédrale. Le Roi sanctionnait ces décisions, mais Bugeaud s'irritait de n'être jamais consulté et de se trouver engagé malgré lui dans des dépenses toujours croissantes.

La manne n'était pas inépuisable. Dupuch ne s'en inquiétait pas, signait engagement sur engagement, empruntait à n'importe quel taux, pensant que le Gouvernement viendrait toujours le tirer d'affaire, spéculant sur la constante menace de scandale qu'un Roi catholique ne laisserait pas éclater au grand jour.

En 1846, il laisse tout bonnement protester ses traites. Pluie de réclamations. Parmi ses dettes on trouve pour 172.920 francs de billets entraînant la contrainte par corps. Dupuch ne paye même plus ses collaborateurs. Pour arranger ses affaires il a envoyé à Paris un prêtre, porteur d'un mandat de 3.000 francs, que le banquier refuse de payer ; le prêtre reste sans ressources et signale au ministre que, pendant qu'il est immobilisé dans la capitale, l'évêque s'approprie son traitement, car il a eu l'imprudence de lui remettre une procuration.

Dupuch n'a jamais fait de distinction entre sa fortune

(42) Sur l'œuvre de Dupuch, voir Tournier, *ouv. cité* ; Baudicour : *La colonisation de l'Algérie*, chap. VIII ; et abbé Montera : *Mémoire présenté au Prince Louis-Napoléon, Président de la République Française...*

Les Archives Nationales conservent les enquêtes faites en 1846-47 sur la faillite Dupuch.

propre et celle de son diocèse. Est-il possible de proclamer la faillite d'un évêque ? Même si Dupuch vendait les maisons consacrées aux bonnes œuvres, les cloches, le mobilier, les ornements sacerdotaux, il n'arriverait pas à se tirer d'affaire. Et que diraient les fidèles et nos sujets musulmans ?

L'actif est très faible, et le passif atteint 256.770 francs. On pourrait le diminuer et amortir aussitôt la partie qui entraîne contrainte par corps : il suffirait, semble-t-il, de vendre une grande propriété achetée par l'évêché à un colon, M. Roman. Mais le Domaine s'y oppose, les conditions premières de la concession n'ayant pas été remplies. Quant au Gouvernement, il répugne à admettre une opération qui constituerait un précédent quand il s'agirait de payer les dettes d'un fonctionnaire. Cependant le Roi insiste en faveur de l'évêque et Bugeaud finit par accepter de laisser vendre la concession.

Mais il faut compter aussi avec l'aveugle obstination de Dupuch. Il prétend que son passif, évalué par les experts à plus de 256.000 francs ne dépasse pas 80.000. Quand les évêques de France, émus des nouvelles reçues d'Alger, ouvrent des souscriptions dans leurs diocèses pour sauver leur collègue, Dupuch leur déclare qu'il n'a besoin de rien, si bien que l'on s'arrête de souscrire.

En avril 1846, plusieurs créanciers obtiennent la condamnation de l'évêque à la contrainte par corps. On essaye de gagner du temps. Mais le plus important des créanciers, M. Passeron exige l'arrestation de son débiteur. Le procureur général, qui désire éviter cette exécution sans exemple dans les annales de l'Eglise, ne peut que conseiller à l'évêque de prendre la fuite. Bugeaud conseille lui aussi à Dupuch de démissionner, s'engageant à lui faire verser sa vie durant un secours de 4 à 5.000 francs par an.

C'est une époque où les œuvres religieuses françaises en Afrique du Nord sont terriblement meurtries par les coups de la Divine Providence. La grande adversaire de Dupuch, Emilie de Vialar, est elle aussi en faillite : elle a créé tant d'œuvres en Tunisie, elle a fait preuve de tellement d'audace en lançant son ordre dans une politique d'expansion à Malte et en Orient, qu'elle ne peut plus tenir ses engagements

financiers. Elle subit le poids d'un emprunt de 20.000 francs conclu à un taux usuraire, elle a escompté imprudemment les indemnités que lui doit l'Algérie, enfin elle a trouvé à la maison-mère, trop négligée par elle, une redoutable collection de traites protestées. Personne ne veut la tirer de ce mauvais pas. Les bourgeois de Gaillac craignent plus que le choléra cette frénétique voyageuse qui capte leurs filles, dissipe leur dot, les envoie, pour sa gloire personnelle, dans des pays sauvages au lieu de contribuer à instruire les innombrables illettrés de son pays ou de soulager les misères des ouvriers en chômage. Elle est poursuivie devant les tribunaux, qui lui feront subir plusieurs condamnations [43]. Le plus farouche adversaire de Dupuch, Antoine de Vialar, comprend alors qu'il est d'intérêt public de sauver un évêque trop entreprenant, quand il est poursuivi par ses créanciers, étant donné que ces malheurs arrivent aux plus estimables personnes. Il offre à Dupuch un asile dans sa propre maison, le cache soigneusement, l'entretient sans doute dans ses espérances, car l'évêque a attendu le 9 décembre pour signer sa lettre de démission. Quand les créanciers découvrent la cachette, Vialar l'amène de nuit dans une anse éloignée et solitaire et le fait conduire dans une petite barque jusqu'au vaisseau qui l'attend en pleine mer.

En France Dupuch vit dans l'ombre, craignant toujours d'être mis en prison. Il faudra attendre la présidence de Louis-Napoléon pour que le Gouvernement accepte de se charger de la liquidation du passif. Pour rallier l'Eglise au nouveau régime, le Gouvernement de l'Ordre moral admet désormais la nécessité de panser les plaies d'argent des prélats qui considèrent comme biens personnels les ressources de leur diocèse : c'est de cette façon que sera sauvée plus tard la réputation du premier évêque d'Oran.

De plus en plus généreux, Vialar a écrit au ministre une lettre pour demander l'augmentation de la pension faite à

(43) On trouvera de nombreux renseignements dans Testas : *Emilie de Vialar*, liv. III, chap. 4, qui utilise le Ms. Brunet (1880) conservé aux archives de la Maison-mère des Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition, l'ouvrage du chanoine Darbon (Marseille, 1901) et celui du chanoine Picard (1924). Mais l'histoire financière de la congrégation n'est pas faite.

l'ex-évêque. En voici un passage, qui constitue une opinion très soutenable : « *Ce prélat a reçu dans les premiers temps de son épiscopat des secours extraordinaires qui, lui ayant manqué plus tard, ont trompé ses calculs. Il a fait en Algérie les fondations les plus utiles ... Il s'est ruiné en faisant le bien, et n'a que trop justifié l'emblème qu'il avait choisi, celui de l'oiseau qui se déchire les entrailles pour nourrir ses petits* [44].

CONCLUSION

L'Autorité militaire reprenait en mains, en ce qui concernait l'assistance, un contrôle qui n'avait jamais pu s'exercer à l'époque du premier évêque d'Alger. Mais, en ce qui touche à la politique à l'égard des indigènes, la divergence de vues subsistait. Le successeur de Dupuch, Pavy, habile homme, n'eut pas à soutenir des luttes aussi pénibles, mais on sentait parfois percer en lui l'ambition, qui sera celle de tous ses successeurs : évangéliser l'Afrique. Quand le siège épiscopal sera confié de nouveau à un prélat fougueux, Lavigerie, le conflit avec l'Autorité militaire reprendra avec violence, et trouvera cette fois-ci des échos dans une nouvelle génération de colons, aussi incroyante que la première, mais décidée à user de toutes les armes possibles contre le « régime du sabre ».

Nous exposerons dans un autre article cette lutte, d'un caractère nouveau parce qu'elle se déroule à une époque d'esprit différent et dans un autre climat social.

MARCEL EMERIT

(44) Vialar au Ministre, Alger, 28 avril 1847.

La Création des Bureaux Arabes Départementaux

Contribution à l'Étude de notre politique musulmane en Algérie

Le 8 août 1854, sur proposition du Maréchal Vaillant, Ministre de la Guerre, Napoléon III signait le décret impérial créant les Bureaux Arabes Départementaux.

A quoi répondait cette initiative ? Dans son rapport à l'Empereur, le Ministre énonçait les raisons suivantes :

D'abord l'augmentation considérable du Territoire civil dans les provinces de Constantine et d'Oran, consécutive au décret du 12 septembre 1853, qui plaçait de nombreuses populations indigènes sous l'autorité des Préfets. Ensuite l'excellence reconnue du système des Bureaux Arabes pour l'administration de ces populations.

On « civilisait » donc, comme le note M. Lambert, l'institution (1).

Mais sur le plan administratif, ce décret avait une portée beaucoup plus grande. C'était la première tentative cohérente faite pour fournir une solution à l'imbroglio résultant, en Territoire civil, de l'application simultanée, pour l'administration des indigènes, de deux principes contradictoires : l'administration « *ratione loci* » et l'administration « *ratione personae* » ; ils avaient fait leur apparition après une longue

(1) *Cours de Législation Algérienne*, Alger, Ferraris, 1949, p. 342.

période d'indifférence réglementaire où l'on pouvait voir soit incurie, soit désir larvé d'assimilation immédiate.

Le Bureau Arabe Départemental devait être la nouvelle panacée proposée par les responsables de notre politique algérienne (2).

La distinction « *ratione personae* » procédait de la nécessité, admise après bien des atermoiements, de gouverner les indigènes selon des méthodes particulières ; la distinction « *ratione loci* » de l'obligation de n'admettre en Territoire civil qu'une législation plus ou moins inspirée de la législation métropolitaine, à la fois pour des raisons de principe et de commodité (absence de personnel civil spécialisé dans les affaires arabes).

Il s'ensuit que, pour bien comprendre l'histoire de ce monstre institutionnel que furent les Bureaux Arabes Départementaux, il convient, à notre avis, de faire un bref retour dans le passé, ne serait-ce que pour préciser certaines données que les Historiens, de peur d'empiéter sans doute sur le domaine des Juristes, ont tendance à laisser volontiers dans l'ombre.

Nous examinerons en premier lieu comment les deux principes cités s'implantèrent et quelle fut leur évolution.

Cette dernière fut en effet très heurtée. Dans la période allant de 1830 au 31 octobre 1838, l'administration « *ratione loci* » resta pratiquement inconnue. De même elle tendit à disparaître après le décret du 17 juillet 1864.

I. — Les débuts de l'administration civile indigène.

Les circonstances, et particulièrement la lenteur de notre occupation, firent que l'administration des indigènes fut assez lente à acquérir une personnalité propre.

En effet, il est difficile de voir dans l'institution d'une municipalité indigène, les premiers jours de notre arrivée, l'amorce d'une administration « *ratione personae* ». Il s'agissait uniquement d'administrer une population « civile », par

(2) La solution sera trouvée avec les « Communes Mixtes », rendues possibles grâce aux bouleversements administratifs de la période 1868-1875.

opposition au corps expéditionnaire qui relevait de l'Autorité militaire (³).

La Commission de Gouvernement pour le Territoire occupé (⁴), de même que le Comité de Gouvernement (⁵), embrassaient, sans distinction, toutes les populations civiles. Le dernier de ces organismes était, selon les termes du législateur, « un pouvoir régulateur de l'administration civile dans ses rapports avec l'armée et le pays ». Les créations suivantes, Intendance civile (⁶), Sous-Intendances, etc., s'inspirèrent du même principe.

L'arrêté ministériel du 1ᵉʳ septembre 1834, qui mettait fin aux derniers conflits d'attribution entre le Gouverneur général et l'Intendant civil, en précisant leurs pouvoirs, ne faisait aucune allusion à une administration spéciale aux indigènes. La mention faite des « rapports avec les tribus de l'intérieur », que se réservait le Gouverneur, relevait en effet de la politique extérieure, sans jeu de mots.

On peut soutenir qu'il en allait de même de ce fameux « Agha des Arabes » qui n'était que la résurrection d'une institution turque, accommodée à la française. Avant 1830, l'Agha des Arabes avait la haute main sur l'administration des tribus, avec les multiples exceptions qui caractérisaient le système. Nommant à notre tour un Agha des Arabes, nous crûmes pouvoir, par son intermédiaire, agir sur les indigènes des territoires non occupés, et en particulier sur ceux de la plaine de la Mitidja. Mais des erreurs portant sur le choix des titulaires réduisirent ces espoirs à néant (⁷).

Les arrêtés du 18 novembre 1834, qui confiaient le poste à un Français, le Commandant Marey-Monge, insistaient à nouveau sur ses rapports avec les tribus de l'intérieur. Cependant l'idée d'une administration propre aux indigènes avait fait son chemin, et l'intérimaire Avizard avait créé une

(3) Régularisée par l'arrêté du 9 janvier 1831.

(4) Ordonnance du 6 juillet 1830.

(5) Ordonnance du 16 octobre 1830.

(6) Ordonnance du 1ᵉʳ décembre 1831.

(7) Cf. Pélissier de Raynaud, *Annales...*, Paris, 1854, t. I, p. 99. Le terme même d'« Arabe » indiquait clairement, étant donné le vocabulaire de l'époque, la fonction de l'intéressé. Il s'opposait à « Maure », nom donné aux habitants des villes.

ébauche de Bureau Arabe, limité au « renseignement », que la nomination de Marey-Monge renvoyait au néant (⁸).

En attendant, les « Maures », les seuls indigènes que nous eussions sous notre coupe, se voyaient intégrés dans notre système administratif courant ; des places d'adjoints et de conseillers municipaux leur étaient réservées dans les futures communes par le Règlement d'Administration civile et municipale du 1ᵉʳ septembre 1834. Celui-ci, qui s'efforçait de coordonner les institutions civiles, ne faisait nullement mention d'organismes propres aux indigènes (⁹). Mais il s'agissait plus d'incurie que de réel désir d'assimilation.

L'année 1837 devait voir une évolution très nette. Celle-ci se fit d'ailleurs non selon un plan réfléchi mais sous la pression de circonstances exceptionnelles. Les progrès de la conquête dans le Constantinois venaient en effet d'étendre singulièrement le Territoire contrôlé, ainsi que la population musulmane appelée à vivre sous nos lois. Cette dernière n'était plus composée de Maures, malléables à souhait, mais d'Arabes et de Kabyles vaincus et non domptés.

Ce ne fut pas tant la création d'une Direction des Affaires arabes (¹⁰), qui hérita surtout des fonctions de l'Agha, donc des rapports avec les tribus insoumises, que celle d'organismes spéciaux, chargés d'administrer la partie pacifiée de la province de Constantine, qui marqua le tournant. En particulier l'arrêté du 1ᵉʳ novembre 1838 pourvoyait « au Gouvernement des populations arabes et kabyles comprises dans la partie de la province de Constantine dont la France conservait l'administration directe » (¹¹).

Cet arrêté instituait un cadre nouveau : Officier Général commandant un « arrondissement », Officiers commandant les « cercles », ayant sous leurs ordres les Caïds et les Cheikhs. L'article 2 prévoyait la remise de certains cercles

(8) Cf. Esquer, *Correspondance du Général Voirol*, t. I, p. 9.

(9) La justice mise à part. Celle-ci n'avait d'ailleurs rien à voir, en principe, avec notre administration.

(10) Arrêté du 15 avril 1837.

(11) Le reste se voyait confié à une hiérarchie de chefs indigènes, qui représentaient, croyait-on, l'ancienne organisation du pays, et qui se trouvaient être, en réalité, les bénéficiaires d'une étonnante promotion de la féodalité locale. C'était, avant la lettre, le système du Protectorat.

à l'ancienne administration que l'on put qualifier désormais de « civile ». Dans ce cas les officiers demeuraient en place, mais étaient subordonnés au pouvoir civil, leur autorité se trouvant restreinte aux seuls indigènes [12].

Ainsi, sur le plan théorique, les deux principes, *ratione loci* et *ratione personae*, faisaient ensemble leur apparition. Le premier semblait l'emporter puisque cette administration nouvelle restait confinée au Constantinois ; mais le second pouvait également paraître triompher puisque l'on prévoyait que, dans les Territoires devenus « civils », les indigènes seraient soumis à une administration particulière.

Ce n'étaient là que des mesures de circonstances. L'idée que l'indigène, en tant que tel, devait relever uniformément d'une administration différente n'était pas formulée ; mais elle semblait devoir l'être, puisque, la veille, le 31 octobre, Damrémont, instituant la Direction de l'Intérieur dont l'autorité s'étendait « sur toutes les parties du Territoire administré par l'Autorité française » [13], précisait que le contrôle des populations « purement indigènes » — mais qu'entendait-on par là ? — lui échapperait. La restriction finale voulait réserver les cas particuliers que l'application d'un principe absolu aurait peut-être rendu insolubles. Néanmoins on pouvait prévoir, à ce moment, une future spécialisation administrative : aux militaires les indigènes ; aux bureaux traditionnels les civils européens. Or, il n'en fut rien.

Le manque de clarté de ce texte prouvait surtout l'embarras dans lequel nous nous trouvions, et qu'expliquait facilement la situation. Les villes mises à part, notre domination restait en effet contestée. L'état de guerre, ou tout au moins de brigandage organisé, rendait difficile l'implantation, en tribus, de l'administration civile.

L'absence de personnel militaire spécialisé interdisait d'autre part l'éviction pure et simple de cette dernière. Enfin et surtout les opérations militaires, en cours ou à venir, retenaient l'attention des législateurs occasionnels qui

(12) Il aurait été plus correct de dire : administration indigène et administration normale.

(13) Et non l'autorité civile.

attendaient une hypothétique pacification pour jeter les bases d'une organisation cohérente.

Il fallut en effet que se produisit sinon la cessation des hostilités, tout au moins la première grande pose, pour voir apparaître un nouveau plan d'administration algérienne adapté aux Territoires contrôlés. Il devait marquer l'abandon du système ethnique en faveur d'un système territorial. Mais ce renversement des principes devait, comme en octobre 1838, s'accommoder d'exceptions.

Si les articles 12 et 13 de l'ordonnance du 15 avril 1845 consacraient la division « *ratione loci* » en créant, à l'intérieur de chaque province un Territoire civil, un Territoire mixte et un Territoire arabe, l'article 14 consacrait aussi la division « *ratione personae* ». Si les Territoires civils étaient soumis au droit commun, c'était « sous réserve des dispositions particulières relatives aux indigènes ». Or, celles-ci n'étaient pas uniformes et faisaient état de considérations sociales.

En effet, les indigènes détribalisés, vivant dans des centres de population constitués en communes, relevaient du Maire. Ceux des tribus ou fractions de tribus relevaient de Caïds et de Cheikhs. Ces derniers dépendaient à la fois de l'Autorité civile et de l'Autorité militaire, qui gardait le contrôle des nominations et de la correspondance, par l'intermédiaire du Directeur des Affaires arabes de la Division (articles 92 et 100). De plus la Commission consultative établie dans chaque arrondissement du Territoire civil comprenait obligatoirement un Officier des Affaires arabes. Il était difficile de rêver à plus de confusion. Néanmoins ce texte portait en lui la création d'une administration civile des indigènes, du fait des pouvoirs accordés aux Maires et aux Directeurs provinciaux des Affaires civiles.

Deux ans plus tard, l'ordonnance du 1er septembre 1847 réorganisait les Affaires civiles. Elle avait le mérite de simplifier partiellement la question en faveur du principe *ratione personae*. Les tribus ou fractions de tribus, quel que fût le Territoire qu'elles habitassent, restaient placées sous la « direction exclusive » des Bureaux Arabes. Mais afin de conserver sans doute un germe de conflit, en matière cri-

minelle ces tribus demeuraient justiciables des tribunaux français par l'intermédiaire desdits Bureaux Arabes. En fait seule la population urbaine dépendait désormais de l'Autorité civile.

Il était dit que le législateur ne devait pas chômer. Quelques mois passaient, et la Révolution de 1848 remettait tout en question.

Comme on pouvait s'y attendre la nouvelle organisation consacra, sous une forme neuve, car on ne manquait pas d'imagination, des errements analogues. L'arrêté du Chef du Pouvoir exécutif, du 9 décembre 1848, transformait le Territoire civil de chaque province en « département », ayant à sa tête un Préfet.

Le règlement d'attribution du 16 décembre déclarait bien que l'autorité du Préfet s'étendait sur toute l'administration civile indigène du département, ce qui semblait vouloir trancher le débat par l'adoption définitive de la distinction « *ratione loci* » (article 15). Mais si l'on poursuivait la lecture, on s'apercevrait que l'article 16, après avoir déclaré que les Cheiks des villages habités par les indigènes dépendaient du Préfet, ajoutait que les tribus ou fractions de tribus « vivant sous la tente » resteraient soumises à la juridiction et à l'administration militaires. On conçoit très bien l'intérêt qu'il y avait à laisser aux militaires le contrôle des nomades ; mais la grosse majorité des populations indigènes du Territoire civil se composait de petits nomades, vivant sous le gourbi à l'époque des labours et sous la tente le reste du temps, dans un périmètre fort restreint (14).

Cette définition était donc sujette à interprétations diverses. Elle avait cependant pour résultat immédiat de donner à l'administration civile, dans le cadre du département, le contrôle d'indigènes autres que ceux des villes.

Ainsi, cette longue évolution, poursuivie depuis 1830, aboutissait, une fois de plus à un compromis bâtard entre les deux systèmes, grâce à l'introduction de ce que nous

(14) La question du mode d'habitat des populations indigènes du département d'Alger fait l'objet, de notre part, d'une étude en cours. Elle présente en effet un intérêt inattendu dans de nombreux domaines : politique économique des Turcs..., etc...

pourrions appeler un concept sociologique, ce dernier ayant lui-même varié en moins de trois ans : cadre tribal organisé, d'abord, mode d'habitat ensuite. Néanmoins le sens de l'évolution était affirmé. Il y aurait deux administrations en Algérie. Mais au lieu de trouver la justification de leur existence dans la nécessité de gouverner deux populations de mœurs, de croyances et de coutumes trop différentes pour être unifiées, elles s'appuieraient sur la constitution provisoire de groupements territoriaux en perpétuelle transformation.

La juridiction « *ratione loci* » l'emportant, avec elle naissait l'obligation de doter l'administration civile de spécialistes de politique indigène.

II. — Le cadre départemental (15).

Le département se trouvait donc être l'héritier du « Territoire civil » de la province. Ce dernier avait été créé par l'ordonnance du 15 avril 1845. Mais, en réalité, il remontait, pour certaines parties, au début de la conquête. Alger, par exemple, n'avait jamais connu d'administration militaire organisée ; dès le 22 avril 1834, le Sahel entier avait été érigé en communes. L'ordonnance du 1er septembre 1834, faisant le point des possessions françaises, indiquait une Intendance à Alger, deux Sous-Intendances à Bône et à Oran, deux Commissariats civils, l'un à Bougie, l'autre à Mostaganem.

Quel était leur ressort ? Le texte restait vague, parlant « du Territoire qui leur est confié » (article 3). Ce dernier dépendait plus en effet des hasards des combats que de la volonté du législateur. En 1842, Boufarik, Douéra, Coléa, Blida formèrent des Commissariats civils (16). Mais il avait fallu préciser enfin le ressort des Commissariats civils, évoqué dès 1838 (17). L'article 19 de l'arrêté du 18 décembre 1842 déclara que les Commissaires civils exerceraient les

(15) Nous n'examinons ici que le cas du département d'Alger, notre intention n'étant pas d'étudier l'évolution du territoire civil en Algérie.

(16) Décret du 21 décembre 1842. Blida avait été érigée en commissariat dès le 8 mai 1841.

(17) Arrêté du 31 octobre 1838.

fonctions d'Officiers d'Etat civil dans un rayon de 2.000 m. autour du siège du Commissariat. Cette limite semble avoir été admise, par la suite, comme ressort minimum, en cas de non délimitation.

A la veille de leur transformation en département, les Territoires civils de la province d'Alger englobaient :

1° Arrondissement d'Alger :

- Alger ville,
- Alger district (Sahel),
- Douéra district,
- Cherchel district,
- Ténès district,
- Le Fondouck, jusqu'à ce qu'une route le relie à Blida.

2° Arrondissement de Blida :

- Blida ville,
- Blida district (Souma, Montpensier, Joinville, Dalmatie, Béni-Méred, Mouzaïaville, La Chiffa),
- Boufarik district,
- Coléa district (Coléa, Douaouda, Fouka, Zéralda),
- L'Arba, en construction, devait également lui être rattaché (18).

Quelle était la population indigène comprise dans ce département ? Elle oscillait autour de 25.000 âmes, si l'on en croit les statistiques (19).

Elle restait concentrée dans les anciennes villes de la Régence, principalement Alger et Blida (respectivement 19.238 et 3.466 âmes). Coléa (1.141) et Cherchel (801) se partageaient le reste de la population urbaine. La population rurale était réduite aux 4.839 âmes du district d'Alger et aux ...8 habitants de Douéra. Des districts comme celui de

(18) Arrêtés des 5 mai et 6 août 1848, complétant l'Ordonnance du 15 avril 1845.

(19) Cf. *Tableaux de la situation des Etablissements Français dans l'Algérie*, année 1848-1849 et les précédentes. Ces chiffres sont très sujets à caution (voir ci-dessous). Nous avons défalqué de nos calculs la population israélite, comptée avec la population indigène, car il semble qu'elle échappa rapidement à l'emprise de l'administration indigène.

Boufarik ne mentionnaient aucun indigène, ce qui n'est guère étonnant puisque le district ne comprenait pratiquement que le Territoire du village. Cependant un mouvement devait s'amorcer. Au recensement de 1849 figuraient déjà à Boufarik 9 arabes et 2 nègres.

Si l'on songe qu'à la même époque, la population européenne du département ne dépassait pas 50.000 âmes, on s'apercevra que les indigènes représentaient alors une fraction non négligeable du total des administrés. D'autant qu'en réalité ils étaient infiniment plus nombreux. Les chiffres donnés ne faisaient pas mention des innombrables saisonniers, ni des nomades qui passaient allègrement d'un Territoire à l'autre. On ne se tromperait guère en relevant son total à 50.000 ce qui l'égalerait à celui de la population européenne.

Ces rapides précisions montrent qu'en 1848 la situation du département était assez confuse : Territoires séparés les uns des autres, populations non homogènes. Il n'était pas difficile de prévoir que le problème de l'administration des indigènes allait se poser d'une façon impérieuse au futur Préfet d'Alger. Heureusement pour ce dernier, les hasards des créations d'emplois se trouvaient lui fournir l'embryon d'un service spécialisé, qui ne demandait qu'à s'étendre.

III. — L'ORIGINE DU BUREAU ARABE DÉPARTEMENTAL D'ALGER.

Quel que fût le désir que l'on eût, à Paris, d'ignorer le caractère spécial des problèmes administratifs algériens, il avait fallu intervenir pour des raisons que nous n'avons pas à développer ici, dans la gestion des biens habous affectés aux « Corporations de la Mecque et Médine ». On en vint à s'occuper du mode de répartition des aumônes alimentées par leurs revenus. Ce fut l'objet de l'arrêté du 13 janvier 1841 (20). Ce texte créait, sous la surveillance de la Direction de l'Intérieur, une Commission de 5 membres musulmans,

(20) Arch. Dép., Alger, 1 I 1. Cet arrêté n'a pas été inséré au *Bulletin des Actes du Gouvernement*. La gestion des biens des « Corporations » de la Mecque et Médine avait été primitivement confiée aux Services des Finances.

assistés d'un bureau comprenant un secrétaire français, un trésorier, deux adels et un chaouch. Un délégué du Directeur de l'Intérieur assistait aux délibérations, et, en fait, dirigeait l'organisme. L'élément français devait s'accroître rapidement. En juillet 1843, il comprenait un secrétaire interprète, chef de bureau, deux commis, et il était question d'adjoindre un commis interprète, faisant fonction de commis d'ordre. Pour justifier cette augmentation d'effectif, le Directeur de l'Intérieur soulignait, au cours d'une séance du Conseil d'Administration de la Colonie, que ce bureau devait « être, pour ainsi dire, le Bureau Arabe de la Direction de l'Intérieur » (21). Le titre officiel restait, en attendant « Bureau de Bienfaisance ». Il avait été confié à un nommé Delaporte, fonctionnaire habile, qui devait, à chaque extension du service, bénéficier d'une promotion correspondante, et atteindre ainsi le grade de Directeur du Bureau Arabe Départemental d'Alger. Sa mise à la retraite coïncida avec la suppression de l'institution. Il est rare de trouver une carrière administrative aussi étroitement liée à un service ; c'est pourquoi nous pensons qu'il n'est pas inutile de dire un mot de l'intéressé (22).

Delaporte, Jean, Honorat, était né en 1812 à Tripoli de Barbarie, selon l'expression du temps. C'était le fils d'un ancien Consul de France, ce qui explique que, dans les documents émanant des Affaires étrangères, il soit toujours désigné sous le nom de « Delaporte fils ». Sa famille était liée à Jomard, membre de l'Institut (23).

Le jeune Delaporte, après avoir fréquenté le lycée Louis le Grand, assista au cours de la Faculté de Droit en tant qu'« auditeur bénévole ». C'est dire que sa formation juridique resta assez superficielle. Mais, par suite des circonstances, il avait appris à baragouiner les dialectes méditerranéens :

(21) Séance du 28 juillet 1843. Arch. Dép., Alger, 1 I 1.

(22) Archives du Gouvernement Général, S. Personnel, dossier Delaporte.

(23) La famille Delaporte joua un grand rôle dans nos relations avec les pays musulmans. Le père, Delaporte (Jacques, Denis), né en 1777, avait suivi Bonaparte en Egypte, avant de faire carrière dans la diplomatie. Nommé Interprète en Chef de l'Armée d'Afrique en 1832. Il devint en 1836 Directeur des Affaires Arabes. Il prit sa retraite en 1841 après avoir été Consul à Mogador. La mère, Angelina Regini, était Italienne.

arabe, espagnol, italien, maltais, etc... Aussi fût-il engagé sans difficulté comme employé à l'Intendance civile d'Alger, le 10 décembre 1831. S'étant perfectionné en arabe, il devint secrétaire interprète. Notre homme était ambitieux ; il pensa trouver dans l'arabe le moyen de s'élever rapidement. De fait, la publication d'une grammaire arabe, suivie de recueils d'exercices, entraîna des promotions rapides, quoique trop lentes encore à son gré. La création du Bureau de Bienfaisance lui ouvrit des horizons nouveaux. Mais le développement de l'organisme marquant un temps d'arrêt (24), il s'arrangea pour se faire détacher au Ministère des Affaires étrangères, où son père avait conservé de nombreuses relations.

Ce Ministère lui confia, à deux reprises, en septembre 1844 et en octobre 1845, une mission à Mogador. La malchance voulut qu'il ne put s'acquitter d'aucune. La première fut interrompue par la paix avec le Maroc, la seconde par un naufrage au large d'Azemmour. Sa conduite lors du sinistre lui valut cependant, à titre de consolation, la Légion d'Honneur.

Le mirage diplomatique évanoui, Delaporte regagna Alger et se plongea dans les problèmes d'administration civile indigène. Aidé par les circonstances, et par un caractère intrigant qui le poussait parfois à prendre des initiatives risquées, il sut profiter du double avantage que lui donnaient ses quatorze ans d'expériences algériennes et sa position exceptionnelle d'employé civil arabisant. Il put finir ainsi, en 1866, chef de bureau hors-classe, au traitement alors unique de 7.000 frs par an. Mais la retraite le guettait. Il demanda à passer dans le corps consulaire, ce qui lui fut refusé.

Delaporte parvint néanmoins à rester en fonctions jusqu'à la veille de la guerre de 1870, procédant ainsi à la liquidation de ce service qu'il avait tant contribué à créer.

L'action de cet homme compétent et ambitieux explique en partie le développement que prit le Bureau de Bienfaisance. Il avait déjà reçu, de la Direction des Finances, la

(24) Voir ci-dessous.

gestion des revenus des habous affectés à la Grande Mosquée, lorsque l'arrêté du 20 octobre 1843 procéda à sa réorganisation. Sous le nom de « Section de Bienfaisance et du Culte Musulman », il allait comprendre : un secrétaire interprète, un secrétaire, deux commis ; le personnel musulman était réduit à deux adels et un chaouch. Ses nouvelles attributions, modestes en apparence, ne le désignaient pas moins comme le seul organisme que eut, essentiellement, à s'occuper de la population musulmane d'Alger.

Cependant la nécessité d'un bureau spécial, chargé de l'administration indigène locale, se faisait de plus en plus sentir. Le Directeur de l'Intérieur demandait à nouveau la création d'un service dont les attributions eussent rassemblé les questions administratives et policières. N'ayant pu obtenir satisfaction il prit le parti de transformer la « Section de Bienfaisance, etc. » en « Section d'Administration indigène », ce qui était une façon élégante de tourner la difficulté. Ce fut l'arrêté du 12 mai 1846.

L'année suivante, le contrôle des « corporations indigènes », retiré à l'administration municipale, lui était dévolu. Cette mesure était le résultat de l'enquête menée en janvier 1847, qui avait abouti à la découverte d'irrégularités telles que les Amins avaient été révoqués. Disons de suite un mot de ces corporations qui devaient rester pendant longtemps une pomme de discorde [25]. Il s'agissait là de corporations ethniques, héritées des Turcs, rassemblant, afin de les mieux surveiller, les individus originaires des provinces de la Régence qui envoyaient à Alger le plus grand nombre d'émigrants. Ces derniers constituaient la masse des « berrani », par opposition aux « bledi » (Alger), ou aux « Harrar » (Constantine, Tlemcen...). A Alger, on dénombrait six corporations : Kabyles, originaires de la Kabylie orientale plutôt que du Djurdjura [26] ; Biskris ; Mozabites ; Mzitis, originaires

(25) Le système des Corporations, laissé dans l'abandon après 1830, sans doute à cause de sa dénomination même qui sonnait mal aux oreilles des libéraux « éclairés » du temps, fut rétabli à partir de 1838. Jusque là, le terme avait été réservé aux habous constitués en faveur de la Mecque et de Médine.

(26) Cf. Rapport Delaporte d'avril 1848, adressé au « Citoyen Directeur Général » et traitant du Bureau de l'Administration des Indigènes. Arch. Dép., Alger, 1 I 1.

de la Kabylie des Bibans ; Laghouatis, et enfin Nègres ; à ces six devait s'ajouter la corporation « fourre-tout » des berrani sans qualification qui formaient la septième [27]. Ces corporations, en contact constant, par leurs membres, avec des tribus éloignées, composées d'individus moins dociles que les Maures, et aux usages différents, étaient à tort ou à raison, tenues pour des foyers de troubles qu'il importait de surveiller de près. Comme elles étaient parvenues à contrôler entièrement certaines activités, elles se trouvaient également à la base de conflits d'ordre professionnel.

Ce rattachement amena automatiquement une promotion nouvelle de la « Section », avec l'accord sans doute du Ministère de la Guerre, où Daumas, dans un rapport du 21 août 1847, soulignait à son tour la nécessité de créer un Bureau Arabe civil [28]. Elle prit désormais le nom de « Bureau d'Administration indigène ». Son personnel fut le suivant :

Un chef de bureau,
Un sous-chef,
Deux vérificateurs,
Un rédacteur,
Deux expéditionnaires,
Un trésorier,
Deux adels,
Cinq membres de la Commission de Bienfaisance,
Un chaouch,
Un concierge,

A cette liste s'ajoutaient les six Amins des corporations et leurs khodjas.

Les révolutions sont propices aux réformes de structure en matière administrative. Sitôt la chute de Louis-Philippe confirmée, Delaporte saisit une fois de plus l'occasion qui se présentait d'améliorer son sort tout en augmentant l'importance de son service. Il adressa donc au « Citoyen Directeur

(27) Réorganisée en 1849. Arch. Dép., Alger, 1 I 1.

(28) Archives Gouvernement Général, 8 H 1/4. C'est sans doute à la suite de ce rapport que la Commission des Crédits Extraordinaires pour l'Algérie (Rapporteur, de Tocqueville), vota les crédits nécessaires.

général » (des Affaires civiles) un long rapport dans lequel il faisait le point de la situation, examinait ses attributions et en proposait d'autres. Voici le tableau récapitulatif qu'il y joignait :

AFFAIRES GÉNÉRALES

Attributions existantes	Attributions demandées
Statistique. Traductions. Législation d'actes.	Etude et rédaction des textes concernant les musulmans.
Culte :	
Surveillance des établissements religieux. Nomination aux emplois. Bâtiments et questions financières.	Néant
Instruction publique :	
Organisation et surveillance des Médersa et des Mcid. Nomination du personnel. Répartition des gratifications.	Contrôle des méthodes d'instruction. Rédaction d'ouvrages. Contrôle des établissements français destinés aux indigènes des établissements mixtes (sic).
Commerce :	
Surveillance des marchés indigènes. Esclavage des nègres.	Etude de toutes les questions d'industrie et de commerce indigènes. Etude des routes caravanières.
Milice : néant.	Organisation d'une milice indigène.
Bit el Mal : néant.	Contrôle du service.
Interprètes : néant.	Organisation et contrôle d'un corps d'interprètes civils.

AFFAIRES MUNICIPALES ET DE POLICE

Attributions existantes	Attributions demandées
Etat civil :	Tenue de registres d'Etat civil. Contrôle des registres des Cadis pour les mariages.
Bienfaisance :	
Secours aux indigents, aux anciens fonctionnaires indigènes, aux pèlerins de la Mecque. Salaires des oukils et talebs. Salle d'asile.	Ateliers de charité et hospice (à créer).
Police :	
Renseignements généraux. Surveillance des cimetières. Surveillance des musiciens et musiciennes. Police des fêtes. Surveillance des Khouans. Surveillance des Cheikhs du Sahel.	Contrôle des courtiers et des encanteurs (dellahin). Contrôle de l'Amin es-Secca (contrôleur des objets d'or et d'argent). Délivrance des passeports.
Corporations :	
Contrôle des Amins et de leurs administrés. Délivrance des plaques et livrets. Perception des taxes. Surveillance des portefaix.	Contrôle des corporations professionnelles.

JUSTICE

Attributions existantes	Attributions demandées
Néant	Contrôle des tribunaux musulmans. Propositions pour le personnel.

Comme on peut le constater, on était loin de la « Section de Bienfaisance et du Culte ». Les « attributions existantes » présentaient déjà un étonnant mélange ; chaque nouvelle attribution en avait entraîné une autre. Le revenu des habous avait permis de mettre la main sur l'instruction traditionnelle, Médersas et Mcids, ainsi que sur toutes les questions relatives au Culte musulman ; la surveillance des corporations, d'assumer un rôle de police politique et de police économique.

La nécessité avait même réussi à faire éclater le cadre « urbain » du bureau, puisque les questions relatives aux Cheikhs du Sahel se trouvaient déjà parmi les attributions existantes. Cependant il est curieux de remarquer que Delaporte, tout ambitieux qu'il fût, ne suggérait pas d'étendre le ressort du bureau à tout le Territoire civil. Indifférence ? Prudence ? Il est difficile de répondre.

Les demandes formulées, destinées en principe à harmoniser l'ensemble, aboutissaient, en fait, à prendre pied dans des domaines jusque là interdits. L'Armée (milice indigène), l'Instruction publique (contrôle des élèves musulmans des établissements de l'Etat), la Justice (contrôle des tribunaux musulmans), étaient priées de déléguer une partie de leurs prérogatives au service de M. Delaporte.

En attendant, pour justifier ses propositions, l'intéressé soulignait les conséquences qu'avait entraîné, pour la population musulmane d'Alger, l'absence d'un service d'administration indigène. Delaporte ne se plaçait plus sur le plan des avantages qu'aurait pu retirer le Gouvernement d'un tel organisme, mais sur celui, plus humain, de l'intérêt des administrés. Il en arrivait ainsi à tracer le tableau suivant :

« Tout est encore à créer en fait d'administration indigène. La population musulmane des villes a été jusqu'ici comme abandonnée à elle-même, c'est-à-dire au désordre et à la corruption la plus profonde. L'état d'anarchie est complet au sein de cette société. Ses anciennes institutions ne sont plus là et elle n'en a pas encore reçu de nouvelles. Elle s'affaisse dans la misère et le désespoir. Le peu de ressources qu'elle avait encore devient chaque jour la proie des courtiers et des encanteurs. Sa justice est vénale. Elle n'a pas encore d'Etat civil régulièrement établi. Enfin le Culte et l'Instruction publique, ces deux intérêts si essentiels et dont la bonne direction importe à un si haut point, non seulement au progrès, mais même à la conservation d'une société civilisée, échappent presque complètement à l'action et à la surveillance de l'Autorité. On voit par là qu'il s'agit de mettre quelque chose à la place de rien. Qu'il faut, si, l'on ne veut pas voir se perpétuer de trop déplorables abus, concrétiser enfin un ordre de choses régulier et offrir à la population musulmane les garanties de justice et de sécurité qu'elle attend de nous ....

Que l'on nous permette ici d'ouvrir une parenthèse.

« Ses anciennes institutions ne sont plus là, et elle n'en a pas encore reçu de nouvelles. Elle s'affaisse dans la misère et le désespoir » (29).

Ces deux dernières phrases diagnostiquaient déjà, un siècle à l'avance, le grand drame des chocs de civilisations consécutifs à la colonisation : la rupture des cadres traditionnels, sous prétexte de progrès, bien entendu, laissant la société indigène sans force et sans goût de vivre (30). La situation actuelle, caractérisée par la démographie galopante de l'élément colonisé, nous fait oublier que l'Algérie connut les mêmes phénomènes que nous constatons de nos jours en Océanie ou en Afrique noire. Elle mit près de soixante-dix ans à s'en remettre. Il fallut attendre deux ou trois générations pour qu'elle produise enfin des individus susceptibles de cohabiter, sans danger pour eux-mêmes, avec les tenants de la nouvelle civilisation.

Ce fut, au fond, la lenteur de notre implantation, jointe à la grande étendue du pays et à l'absence de richesse immédiatement exploitable, qui lui permirent de conserver

(29) Le rapport du 21 août 1847, émanant de la Direction de l'Algérie, déclarait déjà que le seul intermédiaire existant entre l'administration et les musulmans d'Alger était... l'Agent de Police ! Il parle à ce propos « d'ilotisme administratif ». Arch. G. G. 8 H 1.

(30) Cette idée, chère à M. Montagne, trouve, dans le cas qui nous occupe, une fort nette confirmation. Elle avait été déjà soulignée par M. W. Marçais lors des émigrations de Tlemcen en 1911-12.

d'immenses « réserves » où le fellah put « étaler » les chocs déjà amortis de notre civilisation et voir repeupler ensuite les cités ou grossir les villages de colonisation.

L'Islam, que l'on évoque fréquemment, comme facteur de résistance, n'eut, à notre avis qu'un rôle très limité.

En effet, dans les villes, plus islamisées que le bled mais où les contacts furent brutaux, l'évolution se poursuivit jusqu'à son extrême limite, c'est-à-dire jusqu'à la disparition quasi complète de l'ancienne société « maure ». Seules quelques grandes familles bourgeoises, l'élite, purent s'adapter à temps. Le reste s'effondra.

Déjà en 1833, le chiffre de l'émigration, donné par les auteurs les plus enclins à l'optimisme, était du tiers de la population de 1830 ; soit 10.000 âmes [31]. La situation ne s'améliora guère par la suite. Si l'on ajoute foi aux statistiques officielles, l'évaluation moyenne de la population algéroise indigène, pour la période 1841-1846, tourne autour de 17.000 âmes ; soit 12.000 « maures » et 5.000 « berrani ». Le bouleversement économique amenait également un appauvrissement de cette société, dont la prospérité passée était basée sur le commerce et l'artisanat. La guerre avait coupé les producteurs urbains de leurs marchés de l'intérieur. Le trafic local, limité à l'approvisionnement de l'armée, restait entre les mains des Européens, avec une faible participation israélite. L'apport des berrani, et particulièrement des Kabyles, permit cependant à cette population de se maintenir pendant un demi-siècle aux alentours de 20.000 habitants [32]. Mais sa composition ethnique se modifiait peu à peu. La ville kabyle, peuplée de ruraux, plus « assimilables », malgré la réputation dont ils jouissaient dans les premiers temps de la conquête, se substituait à l'ancienne El Djézair. Vers les années 1900, l'élément musulman d'Alger retrouva son importance numérique de 1830, et ce fut ensuite l'évolution

(31) Le Baron Pichon, *Alger sous la domination française*, parle d'un dépeuplement des deux tiers (p. 50). Gentil de Bussy, *Etablissement des Français dans la Régence d'Alger*, donne les chiffres du recensement de 1833 : 11.850 maures et 1.874 nègres. Mais il ne compte pas les berrani

(32) Le recensement de 1866 ne donne pour Alger que 9.548 musulmans

que nous connaissons [33]. Mais c'était là, aussi bien sur le plan ethnique qu'économique, une ville nouvelle, une société sans cadres propres, un prolétariat plaqué sur l'activité européenne.

Delaporte n'exagérait donc pas en signalant la décomposition de la société urbaine musulmane. Il se trompait simplement en n'y voyant qu'un problème d'institutions, au sens étroit du mot, et en proposant, comme remède, une réglementation générale, mise au point dans un bureau préfectoral spécialisé.

Néanmoins sa démonstration parut alors pertinente, puisque le 19 avril 1848 Cavaignac, Gouverneur général depuis peu, signait un décret donnant satisfaction à toutes les demandes de Delaporte [34].

Le « Bureau de l'Administration des indigènes, détaché à la Grande Mosquée d'Alger » prenait le nom de « Service spécial de l'Administration civile indigène d'Alger » ; l'article 3 réglait ses attributions. Elles comprenaient :

— Toutes les affaires municipales et de police concernant la population indigène d'Alger.

— La surveillance et le contrôle de tous les actes des tribunaux musulmans sauf à en rendre compte au Procureur général près la Cour d'Appel d'Alger.

L'article 8 nommait le chef dudit service membre de droit du Conseil municipal d'Alger.

Mais ce texte ne fut jamais rendu public. Le 1er mai, en effet, était promulgué un second décret, signé également par Cavaignac, qui marquait un retour en arrière. Il est certain que les nouveaux pouvoirs brusquement accordés à cet organisme bizarre, à la fois municipal dans sa juridiction et gubernatorial dans son organisation, n'avaient pas été sans susciter de violentes critiques de la part de ceux à qui ils étaient enlevés. Le Parquet et la Municipalité d'Alger, principaux opposants, obtenaient ainsi satisfaction partielle.

(33) Pour les précisions, cf. Lespès, *Alger*, p. 495 et sq., ainsi que les judicieuses remarques qui les accompagnent. En 1896, le nombre des musulmans algérois n'était encore que de 26.784. Voir également Mafoud Kaddache, *La population musulmane de la Casbah d'Alger*, in E. S. N. A., cahier 27, décembre 1952.

(34) Arch. Dép., Alger, 1 I 1.

Dans le second texte, l'article 4 précisait que, « par exception », le chef du service était chargé, « sous les ordres du Procureur général près la Cour d'Appel, en se conformant aux ordonnances et arrêtés en vigueur, de la surveillance des tribunaux musulmans ». Il soumettait à ce magistrat, qui en référait au Gouverneur général, les propositions pour les divers emplois de la justice indigène. L'invitation à rendre compte faisait place à la subordination directe.

L'article 9 réglait les relations avec la municipalité, en réduisant considérablement les prérogatives du chef du Service spécial indigène. De membre inamovible du Conseil municipal, il tombait au rang de conseiller technique facultatif : « il sera appelé tant par le Maire de la ville que par les chefs des autres services à donner son avis sur la rédaction de tout arrêté et règlement d'intérêt local dont les dispositions seraient applicables à la population musulmane ».

Sur les autres points, la liste des attributions annexée au second texte donnait à Delaporte les pouvoirs demandés [35]. Il était débarrassé de la présence des membres de la Commission de Bienfaisance et du Culte, qui rappelait un peu trop la modestie des origines de son service.

Ainsi lorsque le Préfet d'Alger eut à prendre en main l'administration de son département, il lui suffit de faire détacher le service en question du Gouvernement général [36] et d'étendre sa compétence à tout le Territoire civil pour posséder un service départemental spécialisé.

IV. — L'évolution de 1848 a 1854.

La transformation envisagée se fit insensiblement. Aucun texte ne fut publié, mais le rapport à l'Empereur accompagnant le décret de 1854 constatait l'existence, dans les trois chefs-lieux, de Bureaux Arabes Départementaux, dont il ne s'agissait en somme que de régulariser l'existence.

(35) La Milice algérienne indigène sera créée par arrêté gubernatorial du 4 avril 1851.

(36) Il constituait en effet le 4e Bureau de la Direction des Affaires civiles.

Certains documents permettent cependant de fixer les étapes en soulignant les oppositions rencontrées.

L'article 15 de l'arrêté du 16 décembre 1848 portant règlement d'attributions de la nouvelle administration départementale précisait, comme nous l'avons vu, que les Préfets avaient la haute main sur l'administration civile indigène du département. C'était là une base réglementaire solide, malgré les exceptions mentionnées.

Mais les moyens qui leur étaient donnés pour exercer ce pouvoir se trouvaient des plus hétéroclites : si, à Alger, grâce à l'ancien Service de Bienfaisance, le Préfet avait un bureau constitué, son collègue d'Oran ne possédait absolument rien d'analogue, tandis que celui de Constantine avait dû s'accommoder d'une organisation toute locale. Du 29 avril 1848 au 4 février 1850, le responsable de la surveillance des indigènes de la ville avait été un notable musulman, le Caïd el Bled, épave du système turc, renflouée par la IIe République. Cependant les désagréments découlant de cette situation avaient motivé l'arrêté du 4 février 1850, qui remplaçait le Caïd el Bled par un chef de bureau de la Préfecture. Mais ce dernier se trouvait seul, sans expérience et sans directives.

Aussi le décret du 3 septembre 1850, traitant des corporations parlait-il, sans plus préciser, de « l'Autorité chargée de l'administration civile des indigènes » des trois départements. Celle-ci, dans le cas le plus favorable, voyait son action limitée aux villes. Ce qui eut tout au plus l'avantage de localiser les difficultés ultérieures.

Néanmoins, nouveaux pouvoirs confiés à un nouvel organisme, ces attributions accordées aux Préfets ne devaient pas manquer de susciter bien des réserves de la part d'institutions plus anciennes qui s'estimaient lésées.

De 1849 à 1851 deux grands conflits permirent de préciser certains points.

Le premier fut engagé par la municipalité d'Alger.

La Révolution de 1848 avait valu à cette dernière un brusque accroissement de sa liberté politique et de son pouvoir réglementaire. Elle trouva donc fort mauvais que lui fût soustraite, à ce moment, plus de la moitié de ses administrés. Dans sa séance du 22 mai 1849, le Conseil

municipal demanda la remise de l'administration des indigènes à la municipalité ! La chose n'était pas grave en soi, mais la presse, rendue libre sur ces entrefaites, s'empara de l'affaire. Il fallu donc tenir compte de la protestation. Le Conseil de Gouvernement, saisi, donna raison à la municipalité d'Alger, puis, lors de sa séance du 24 septembre 1849, approuva un projet d'organisation de l'administration des indigènes d'Alger, qui, séparant le politique de l'administratif, confiait ce dernier au Maire. Cependant, comme ce magistrat n'était pas tenu d'avoir une compétence particulière, il déléguait ses pouvoirs à un « adjoint spécial », responsable devant lui seul. Ce projet, à notre connaissance, n'entra jamais dans la voie des réalisations, sans doute parce qu'il était trop nettement défavorable à l'Autorité préfectorale.

Le décret du 3 septembre 1850, remettant à cette dernière le contrôle des corporations, trancha la question dans un sens tout différent.

La seconde affaire naquit, dans le Constantinois, de l'application de ce même décret. Mais ce fut cette fois l'Autorité judiciaire qui s'insurgea.

L'article 9 plaçait le Tribunal des Amins sous le contrôle du Préfet. La mesure, anodine en apparence, se trouvait avoir des conséquences inattendues. En effet, le Tribunal des Amins connaissait, en principe, des conflits entre Berrani. Par suite d'une extension peut-être abusive de ce terme, il se trouva que Constantine fut composée pour les 4/5 de Berrani. C'était donc la grosse majorité des causes intéressant les indigènes de la ville qui échappait au Parquet.

Le Procureur de la République, Chevillotte, ne manqua pas de souligner le fait dans un rapport adressé au Procureur général. Elargissant le débat, il en vint à faire le procès de la politique suivie ; après s'être plaint de « l'esprit d'envahissement de l'administration », il ajoutait : « l'administration indigène ne cache pas du reste ses intentions. Ce qu'elle veut, c'est la création de véritables Buraux Arabes, avec une Direction par province » (37).

(37) Arch. Dép., Alger, 1 I 1.

Afin de ne pas envenimer la situation, le Préfet de Constantine, qui devait transmettre le rapport Chevillotte, évita de répondre directement à son auteur. Cependant, dans sa lettre d'envoi au Gouverneur, il émettait à son tour des critiques sur l'évolution du « Bureau indigène ». Elles ne manquent pas d'intérêt car elles montraient un autre aspect du problème : la phobie du « Bureau Arabe ». Faisant allusion au projet d'organisation des Bureaux civils indigènes, qui traînait depuis 1849 au Ministère de la Guerre, il craignait qu'il ne reposât sur les mêmes bases que l'état de choses existant. Et il continuait : « La situation faite au chef du Bureau civil indigène est complexe et confuse. Il est fonctionnaire et il ne l'est pas. Il agit et n'est pas responsable. Il est le représentant du Préfet pour la préparation de l'ordre à transmettre, pour l'action et pour le contrôle de cette action ! ».

Toutes ces critiques soulignaient la nécessité de donner aux Préfets des instructions plus précises quant au fonctionnement de leur administration indigène, mais rendaient la rédaction de ces instructions plus délicate, étant donné les susceptibilités rencontrées.

Depuis 1849, la Direction des Affaires de l'Algérie au Ministère de la Guerre remaniait un texte qui n'était jamais publié (38). Des difficultés survenues, entre autres, en 1851, auprès de la Commission du Budget, pour la création d'emplois nouveaux, amenèrent sans doute le Ministre à éviter une décision spectaculaire. Au lieu d'étendre par décret le système des Bureaux Arabes à tout le Territoire civil, sous le contrôle d'administrateurs subordonnés aux Préfets, ce fut une simple dépêche ministérielle qui enjoignit à ces derniers de confier l'administration de leurs indigènes à un Bureau Arabe Départemental.

Cette dépêche, datée du 21 octobre 1851, était, selon l'aveu même de son auteur, volontairement imprécise (39).

(38) D'après des notes marginales, Ismaël Urbain prit part à son élaboration.

(39) Nous n'avons pas pu en retrouver ici le texte et devons nous contenter de cette appréciation. Arch. Dép., Alger, 1 I 1.

On uniformisait une dénomination plutôt qu'une institution. C'était aux Préfets de trouver le *modus vivendi*. Comme on pouvait le prévoir, elle allait, au lieu de simplifier la situation, la compliquer, car elle étendait à tout le Territoire civil les ressorts d'organismes existants, limités précédemment aux seules villes d'Alger et de Constantine, tandis que les conflits d'attribution persistaient.

Des règles administratives devaient se dégager : la plus importante fut l'institution d'un rapport périodique, tentative heureuse pour coordonner à l'échelon algérien un service sans tradition précise. Dès le 4e trimestre 1851, un rapport trimestriel est exigé par le Ministre, dans le cadre des attributions dévolues au Service spécial indigène d'Alger par l'arrêté du 1er mai 1848.

En mars 1852, le Préfet d'Alger informe les Commissaires civils, qui jusqu'ici ont ignoré le bureau, qu'ils doivent lui fournir un rapport statistique, également trimestriel, sur chacune des branches de l'administration indigène. C'est la consécration de l'extension du ressort. Peu à peu le bureau va être amené à superviser la politique indigène des autorités de l'intérieur. Le Ministre s'étant plaint du manque d'intérêt des rapports présentés par les Commissaires civils (40), le bureau impose un cadre analytique de dix rubriques correspondant à ses propres attributions (41).

Mais les Commissaires civils ne mettent aucune volonté à se plier à cette sorte de contrôle. Celui de Cherchel s'abstient de donner signe de vie pendant près d'un an (42). Chaque jour, d'autre part l'absence d'instructions formelles se fait sentir. Il faudra, par exemple, une décision ministérielle pour autoriser un membre du bureau à prêter assistance au chef du service topographique lors de la délimitation de haouch de la Mitidja, réunis récemment au Territoire civil.

(40) Circulaire du 17 août 1852. Arch. Dép., Alger, 1 I 1.

(41) C'est-à-dire : Justice, Culte, Instruction Publique, Industrie et Commerce, Législations et Traductions, Populations (statistique), Relations avec les divers services, Esprit Public, Renseignements divers, Observations générales. Arch. Dép., Alger, 1 I 1.

(42) *Idem.*

Cependant, à la fin de 1852, l'institution semblait suffisamment assise pour que le Moniteur Universel lui consacrât un long article (43). Il signalait que le contrôle de la Justice musulmane avait été définitivement attribué aux Bureaux Arabes Départementaux. Mais il faisait également ressortir leur manque d'unité et leur caractère empirique. Le décret du 12 septembre 1853, augmentant de façon notable les Territoires indigènes des départements d'Oran et de Constantine, et la prochaine remise au Préfet d'Alger des populations arabes de la Mitidja, « vivant sous la tente », rendirent la nécessité d'un règlement général plus urgente encore.

C'est ainsi que l'Empereur fut amené à signer le décret du 8 août, instituant officiellement les Bureaux Arabes Départementaux.

V. — Le décret du 8 août 1854

Le décret du 8 août donnait enfin vie officielle à ces organismes, en gestation depuis près de dix ans mais que des querelles de doctrine avaient empêché de venir au monde plus tôt.

En effet, ils n'étaient eux-mêmes qu'un ultime compromis entre diverses tendances manifestées dans les hautes sphères administratives.

Le Conseil du Gouvernement, saisi la question, avait suggéré la remise totale de l'administration des indigènes du Territoire civil entre les mains des Maires des communes qui devaient peu à peu les absorber, modifiant ainsi, dans le sens de l'assimilation, ses propositions faites deux ans plus tôt (44).

Le Comité consultatif souhaitait une séparation de l'« administratif » remis aux Maires, et du « politique » remis au Préfet (45). La Direction des Affaires de l'Algérie au Ministère

(43) *Moniteur Universel* du 24-12-1852, p. 2.189. Cet article sera reproduit dans l'*Akhbar* du 4-1-1853, sans qu'il soit apporté de précisions sur la date de l'entrée en fonctions des dits Bureaux. Le rôle joué par Daumas est, en revanche, souligné, et il est précisé que cet article vient à point au moment où il est question d'étendre l'action des Bureaux arabes civils.

(44) Cf. Arch. G. G. 8 H 1/4.

(45) Créé auprès du Ministre de la Guerre par les décrets du 2 avril 1850 et 17 décembre 1851.

de la Guerre penchait enfin pour des Bureaux Arabes civils, purs et simples, quitte à « les adapter ».

Le décret du 8 août, et surtout son règlement d'application daté du même jour [46], portent la marque de ces conceptions différentes.

Le premier instituait un « Bureau Arabe », mais il se hâtait d'en limiter les effets. Malgré des textes précis, l'indépendance des Bureaux Arabes militaires à l'égard des généraux commandant les provinces était en effet presque passée en proverbe ; aussi l'article 1er insistait-il sur l'absolue dépendance du futur service envers le Préfet. Les circulaires ultérieures devaient, à leur tour, revenir sur ce point.

En revanche l'ancien service, sédentaire, se voyait transformé en service actif. Des tournées étaient prévues, et des adjoints devaient être détachés dans les principales localités de l'intérieur. Enfin s'ajoutaient des pouvoirs nouveaux : droit d'infliger des amendes, à l'instar des Bureaux militaires ; droit de connaître des causes n'intéressant que des musulmans et relatives à des contestations ne portant que sur des sommes inférieures à 100 francs.

Le « règlement » essayait de concilier les partisans de l'administration municipale et ceux de l'administration départementale, en reprenant la suggestion du Comité consultatif. Tous les indigènes du département se voyaient en principe, rattachés aux communes. Les Maires les administraient selon les lois et règlements en vigueur. Mais toutes les attributions touchant de près ou de loin à la politique relevaient du Bureau Arabe Départemental.

Restait à préciser le caractère de cette administration bicéphale. Serait-elle directe, comme c'était le cas à Alger, ou ferait-elle appel à un intermédiaire indigène, comme dans le Sahel et l'ensemble du Territoire militaire ? Ce dernier procédé, qui avait l'avantage de la facilité, l'emporta. On institua des Cheikhs ; mais en faisant subir à ce système traditionnel de l'administration musulmane une profonde modification. Alors que le Cheikh, plus encore que le Caïd, était un représentant ethnique, on en fit un simple fonc-

(46) Ce règlement revêtait également la forme d'un Décret Impérial.

tionnaire, sans attaches particulières avec ses administrés. Il était d'ailleurs difficile de faire autrement. La population qui gravitait autour des villages de colonisation était en général une population détribalisée, que l'on fût trop heureux de maintenir dans cet état [47].

Cependant il existait, dans certaines communes, des fractions de tribus, ou même des tribus régulièrement constituées, avec leurs chefs ethniques. Le bon sens voulait que l'on conservât soigneusement l'autorité de ces Cheikhs traditionnels, afin de faciliter, dans les débuts tout au moins, le travail du bureau. On s'empressa au contraire de la réduire par une mesure détournée ... et surprenante : la création de « gardes champêtres montés ». Ces derniers, étroitement soumis à l'Autorité française, battaient obligatoirement en brèche le pouvoir des Cheikhs ethniques. Ils étaient en effet, en principe, indépendants de ces derniers [48].

Quel devait être le mode de subordination des Cheikhs et des gardes champêtres vis-à-vis du Maire et du Préfet ? Les Cheikhs étaient directement rattachés à l'administration préfectorale qui les nommait. Ils devaient cependant collaborer avec le Maire qui les payait, et qui pouvait éventuellement leur déléguer des attributions.

Les gardes champêtres étaient également nommés par le Préfet, mais restaient placés sous l'autorité des Maires.

La dualité existant au sommet de l'échelle se retrouvait chez les agents d'exécution.

Les Bureaux Arabes Départementaux allaient avoir à travailler dans la confusion générale.

(47) Le libellé fut le suivant : « Des chefs arabes désignés sous le nom de Cheikhs sont établis dans chaque commune rurale où se trouve une agglomération de population musulmane ».

(48) Cette mesure s'expliquait au contraire très bien si l'on se reportait aux instructions données par le Ministre et concernant l'esprit dans lequel devaient travailler les Bureaux arabes départementaux. Nous aurons, du moins nous l'espérons, l'occasion de revenir sur ce point dans un article consacré au fonctionnement de ces Bureaux. Qu'il nous suffise d'indiquer ici la consigne principale : briser le cadre tribal afin de faciliter l'assimilation.

VI. — Conclusion.

Ainsi, après plus de vingt années d'hésitations, arrivait-on à une solution dont le seul mérite était de concrétiser une longue évolution. Elle était l'aboutissement d'efforts entrepris depuis 1843 pour doter l'administration civile, de conception toute métropolitaine, d'institutions transitoires, adaptées à la réalité algérienne.

Le pouvoir civil, encombré sans doute par sa tradition administrative, s'était montré beaucoup moins souple que l'Autorité militaire qui, dès 1838, et parce qu'elle s'avançait sur un terrain vierge, avait résolu le problème de l'administration indigène. Il avait, quant à lui, tout d'abord ignoré la question indigène. Les habitants d'Alger devaient tous s'administrer de la même façon. Le problème de l'Assimilation, qui devait faire couler tant d'encre, n'était pas abordé pour autant. On estimait simplement qu'il était déjà résolu sur le plan administratif, le seul qui nous préoccupât alors [49]. Cette idée, pour n'être pas clairement exprimée, demeurait profondément ancrée dans le cerveau des fonctionnaires de Louis-Philippe, qui, dans leur jeunesse, avaient pu constater que les peuples d'Allemagne ou d'Illyrie s'accommodaient fort bien de nos institutions napoléoniennes. L'exemple de St-Domingue prouvait cependant que nos « immortels principes » eux-mêmes, appliqués sans discernement, n'amenaient que catastrophes. Mais plutôt que d'en profiter pour faire le procès de nos méthodes administratives trop rigides, on préférait déclarer alors que le français n'avait pas la vocation coloniale.

L'« Assimilationisme » semblait être la seule politique que put appliquer l'administration civile même lorsqu'il prenait la forme de ce que nous pourrions appeler l'« Assimilatio-

(49) Cf. Pichon, *Alger sous la domination française*, Paris, 1833, livre I, chapitre III. Le seul problème pour lui est de savoir qui du pouvoir civil ou du pouvoir militaire l'emportera.

nisme par omission » [50]. Il fallut 24 ans pour qu'en Algérie le principe d'administration « *ratione personae* » fut admis officiellement en Territoire civil, fût-ce à titre transitoire.

Mais notre pétrification réglementaire n'était pas la seule en cause. Il y avait également l'extraordinaire confusion administrative, héritée des Turcs. Notre goût pour l'universel nous fit commettre chaque fois des bévues ; l'inaptitude à distinguer le « Maure » de l'« Arabe » compromit nos débuts politiques et nous ne rappellerons ici que la lamentable expédition de Médéa, ou l'attitude de cet « Agha des Arabes », qui n'osait s'aventurer hors des murs d'Alger, terrorisé qu'il était par les administrés.

Ce travers se retrouva dans les efforts que nous fîmes par la suite pour corriger cette uniformité réglementaire. Nous ne pûmes concevoir les exceptions elles-mêmes que sous une forme généralisée : *ratione loci, ratione personae, ratione modus vivendi, ratione materiae*...

Le résultat fut que, loin de clarifier l'ensemble, ces distinctions, s'enchevêtrant à loisir, laissèrent apparaître à la fois des omissions regrettables et des contradictions étonnantes. Prenons l'exemple de la Mitidja. Au lieu d'énumérer les tribus et fractions nomades qui venaient s'installer en été dans la plaine, et d'en attribuer le contrôle aux militaires, on préféra édicter une séparation d'allure universelle : Arabes vivant sous la tente et Arabes ne vivant pas sous la tente. Mais rien n'empêchait une fraction de se sédentariser à l'improviste ou de revenir à la vie nomade, et ainsi, en principe tout au moins, de changer de catégorie. C'était l'inverse du système turc qui, autant que nous pouvons en juger, ne procédait que par exceptions, mais avait réussi à constituer

(50) Dans un rapport de mai 1845, émanant de la Direction de l'Intérieur, et traitant de la Société Indigène d'Alger, on peut lire : « Non seulement ces populations ne constituent plus une société, mais elles ne font, pour ainsi dire point partie de la nôtre. Après avoir renversé la leur, nous ne les avons pas rattachées à notre ordre de choses par des règles conformes à leurs mœurs, mais émanées de notre domination et tendant à les lui identifier. Au contraire, nous les avons considérées comme nous étant déjà assimilées. Ne tenant aucun compte de leurs mœurs, de leurs lois, de leur langage, nous les avons peut-être trop traitées comme des Européens ». Arch. Dép., Alger, 1 I 1.

un ensemble éminemment adapté aux nécessités régionales, nécessités que nous ignorâmes délibérément pendant longtemps. Et pourtant notre présence, loin d'uniformiser le pays, tendit, dans les débuts, à en accroître les différences par une désagrégation sociale inégalement avancée.

Ce fut l'administration civile qui eut à faire face à cette situation, bien qu'étant la moins préparée à cette tâche. L'Autorité militaire, dépourvue d'idées administratives préconçues, travaillant sur les Territoires d'Abd-el-Kader ou de Hadj Hamed, ralliés à la France avec leurs cadres traditionnels, s'était trouvée en présence d'une administration indigène et d'une organisation sociale vigoureuse. Il lui avait suffit d'adapter ses propres méthodes à celles des vaincus.

En Territoire civil, au contraire, que trouvait-on ?

Dans les villes l'anarchie, due au brusque départ des fonctionnaires turcs, à la destruction des archives, aux bouleversements ethniques mêmes, car la subite promotion de l'élément israélite ne manqua pas de perturber l'ensemble ; la masse, déjà difficilement contrôlable, des « berrani », s'éparpillant avec la disparition de ses Amins... Dans les campagnes environnantes, les cadres anciens, déjà fractionnés en groupements territoriaux et non plus uniquement ethniques, par l'institution des outhan (51) et des haouch, ne présentaient pas d'organisation utilisable. La longue période de guerre et les émigrations qui suivirent devaient achever cet émiettement.

La création des centres de population européens amena une transformation plus grande encore avec l'apparition du prolétaire rural, coupé de sa tribu, sans attaches sociales. Certes son apparition fut très lente. Mais on aurait tort de chercher la raison de cette lenteur ailleurs que dans la persistance, en Territoire militaire, des cadres traditionnels

(51) Cette institution, fort curieuse, n'a pas, faute de documents, d'archives accessibles fait l'objet d'études. C'était pourtant une des rares tentatives faites pour « territorialiser » les cadres de la Société Indigène basés jusque là sur le « *jus sanguinis* ». Les Turcs ne purent les imposer que dans les régions très soumises.

qui freinaient l'émigration et dans les anomalies financières (52).

Ainsi les populations indigènes que l'Autorité civile devait contrôler avaient déjà rompu, consciemment ou non, avec leurs normes ancestrales. Ce fait doit être invoqué à sa décharge car il explique partiellement son inertie. A l'Autorité civile se posait donc un problème administratif très particulier. Elle devait s'occuper d'individus, alors que les militaires s'occupaient de groupements.

Si l'administration civile s'était heurtée à une organisation locale vigoureuse, elle n'aurait pas pu, comme elle le fit si longtemps, négliger délibérément le problème indigène, car ... sur le plan individuel, on pouvait toujours espérer assimiler administrativement le musulman à l'européen.

L'assimilation inconsciente ne paraissait pas obligatoirement vouée à l'échec puisque le principal obstacle, la tribu, était écarté. L'expérience devait cependant montrer la vanité de ces prévisions.

Mais on mit longtemps à la constater car la victime de l'erreur commise n'était pas l'administration, qui continuait de fonctionner, imperturbable, mais la population elle-même, que l'on s'enorgueillissait pourtant d'avoir soustraite à la tyrannie des Turcs, de la Religion et de la « Noblesse ». Cette population refusait de s'intégrer dans notre système, ce qui aboutissait à un « ilotisme administratif ». Il fallut, comme nous l'avons vu, plusieurs années d'efforts aux responsables en place, pour faire admettre la nécessité de créer une administration spéciale, rattachée à l'administration traditionnelle, qui devait ménager la transition.

L'année 1848 marqua le tournant pour l'administration civile comme 1838 l'avait marqué pour l'administration militaire. Mais là encore, nous ne sûmes pas sortir de notre complexe réglementaire : le nouveau service prit la forme d'un bureau de Préfecture, tête énorme pour un corps inexistant. Sans consignes précises, sans traditions, ces bureaux sédentaires, chargés d'un service actif, tentèrent d'utiliser les

(52) Les indigènes du Territoire Civil étaient à la fois soumis aux Impôts arabes et aux Taxes municipales.

services des agents ordinaires de l'administration à l'échelon local, tout en s'enfonçant dans de perpétuels conflits d'attributions. Les principaux obstacles rencontrés furent le fait non de l'Autorité militaire, mais des autres branches de l'administration civile : justice, municipalités... qui se voyaient dessaisies, dans ce regroupement des attributions, d'une partie de leurs pouvoirs réglementaires. N'ayant rien fait. — je parle des municipalités —, pour la population indigène lorsque celle-ci était sous leur coupe, elles exploitèrent au mieux le peu de goût du législateur pour les institutions d'exception.

Il fallut recourir à un compromis : Ce fut le Bureau Arabe Départemental. Celui-ci devait en présenter tous les caractères et en particulier les inconvénients. Le principe des Bureaux Arabes n'était en effet applicable que lorsque l'on avait à la base une organisation indigène, fût-elle réduite à la tribu. En Territoire civil, on se trouva donc dans l'obligation de constituer de toutes pièces des groupements nouveaux, mal définis, placés sous l'autorité de notables indigènes que l'on tenta de fonctionnariser (Cheikhs, Amins).

Mais en même temps il fallait donner satisfaction aux assimilateurs intéressés, en diminuant le pouvoir des rares chefs traditionnels, au profit des représentants de l'élément européens : les Maires.

Ainsi, dès le début, deux des éléments nécessaires au bon fonctionnement du système : cadres indigènes stables et pouvoir sans partage, faisaient défaut.

L'histoire des Bureaux Arabes Départementaux allait consister en une suite de conflits d'attribution. Leur rôle théorique : amener les indigènes des Territoires civils à s'intégrer dans nos institutions, en pâtit. Il est cependant difficile de leur en faire grief, car c'était là une question de temps et non d'organisation.

P. BOYER.

« VÉRITÉ ET POÉSIE » SUR LES SEKSAWA

On a cherché à la sociologie de Durkheim une mauvaise querelle à propos des « parts » qu'elle fait au groupe et à l'individu. Je ne m'y engagerai pas après les lucides développements consacrés naguère à la question par G. Gurvitch et G. Davy (1). Mais je me laisserai aller, si j'ose dire, à la pente naturelle de l'exploration, dans les *taqbilt*-s Seksawa du Haut Atlas. Ce qu'on trouve devant soi, après avoir regardé le pays, ses cantons, ses villages, ses maisons, ce sont ses hommes, qui ont façonné tout le reste. Et parmi ces hommes quelques grandes silhouettes surgissent : celles des personnages qui occupaient le devant de la scène, il y a vingt ou vingt-cinq ans, au moment de la pacification (2).

Les héros

A ce moment, la montagne est en pleine phase tyrannique. Un phénomène, cyclique ou non, de pouvoir personnel, s'est développé, prévalant sur les vieilles tendances des hauts cantons à la démocratie spontanée. La chronique a popularisé les grands noms du Glâwi, du Gund'âfi, de L'ayyâdi et, plus spécialement dans notre région, du Mtuggi. Le jeu de ces personnages évolue sur tout le Haut Atlas, de Mogador à Demnat, comme de Chemaia au Sous. Cela pour

(1) G. Gurvitch, *Vocation actuelle de la sociologie*, 1950, pp. 25 sq. et G. Davy, « Le social et l'humain dans la sociologie durkheimienne », *Revue philosophique*, 1952, pp. 321 sq.

(2) Le paragraphe qui suit a surtout comme source l'enquête directe auprès des survivants de l'époque. Les faits ont déjà été exposés par nos premiers investigateurs. Sans parler des notices inédites, je citerai de la Chapelle, « Un grand caïdat du Sud », *Renseignements coloniaux* (*Afrique française*), 1927 ; « La formation du pouvoir monarchique dans les tribus du Haut Atlas occidental », *Hespéris*, 1928, pp. 263 sq. ; R. Montagne, *Les Berbères et le Makhzen*, pp. 276, 306, 310, etc.

le jeu matériel, celui des coups de main, des expéditions, des victoires astucieuses et des défaites tôt réparées. Un autre jeu plus subtil d'intrigues s'étend à l'échelle de tout le Maroc, et jusqu'à Fès, en commentaire et amplification du premier.

Il n'en est pas de même de nos potentats montagnards. D'une part, leur espace est moindre. Il n'a rien de commun avec celui où s'agitèrent leurs pères du temps des « rois de la montagne » [3]. D'autre part, leur jeu est en grande partie fonction du jeu des protagonistes, soit, en ce qui concerne les Seksawa, du grand Mtuggi. Celui-ci est déjà un vieillard pieux, cauteleux, ami des lettrés. Il règne avec absolutisme sur une nombreuse, hautaine tribu : gens de pays calcaire, d'une taille et d'une vigueur plus grandes que celles des montagnards, et plus encore les dominant par un solide état-major, une meilleure technique de la guerre et de la feinte, des échappées plus vastes. Un rétablissement a été opéré par Si 'Abdelmalek Mtuggi après le désastre essuyé par al-Hiba devant Marrakech. Désormais, il gère entre la montagne et les Français une sorte d'intendance tour à tour serviable et réticente, pudiquement offensée de nos entreprises, aigrement attachée à son rôle d'intermédiaire. Le moyen Seksawa, toute la trouée Demsira par le Tizi Umachcho, sont plus ou moins touchés par les flux et reflux de cette politique.

Dans notre montagne, trois conquérants au moins sont aux prises. Personnages à figure violente et madrée, forts d'instincts et de machination, prompts à l'embuscade et à la poudre, mais plus encore à l'intrigue bien-disante, à la volte savante et au poison dans la sauce. Comme toujours, c'est le haut pays a. H'adduyws qui offre à cet égard la plus forte densité de teinte : son *amghar* Ah'med Umulid, de Tasa, s'avérera incompatible aux choses nouvelles ; somme toute, ce sera le plus « pur ». Les Idma ont un malicieux vieillard, à la barbe faussement vénérable, Lh'âjj H'fid'. Les a. Lah'sen ont le caïd Mokhtar, et ce n'est pas rien.

Ce dernier meurt en juin 1926. Comme la péripétie

---

(3) XIVe siècle.

d'une tragédie classique, cet événement va déterminer toute la suite. Le petit-fils et successeur du caïd Mokhtar se sent faible devant les appétits qui le menacent. Son esprit aventureux lui fait jouer la carte française. Réaction des deux autres, qui nous mène à intervenir (1927), en dehors des Mtugga. Nous recevons la première soumission du haut Seksawa, a. H'adduyws compris. Elle est toute nominale. Le voile * light'a* couvrant le tombeau de Lalla Aziza, sorte de « zaimph » à la Flaubert, est solennellement apporté au bureau d'Imintanout, en gage de ralliement. Profitons de cet instant crucial dans l'histoire des Seksawa, pour crayonner quelques-unes de ces grandes silhouettes.

Le « caïd » Mokhtar a été un âpre chef de guerre. Il a étendu son pouvoir, sur l'axe Est-Ouest, des a. Musa aux lointains Iguntar. Il a en somme dominé en diagonale l'intégralité du monde Seksawa. Sa qualité d'*imsifer* semble, dans son aventure, avoir inlassablement joué. Ses méthodes sont expéditives. Ce sont celles de tous les temps et tous les pays : on supprime l'adversaire aux moindres frais. Dans le cas des Seksawa, aux mérites de la rapidité et de l'efficacité, s'ajoutent ceux de la surprise, du bon tour. C'est là un aspect de feintes, de tournoi, que nous retrouverons dans la procédure judiciaire. Voici par exemple comment notre héros se débarrasse de son adversaire le « caïd » Chtittihi, des a. Musa. Il s'agit entre eux d'une compétition ancienne où alternent les attentats et les bonnes paroles, le coup de feu et les tasses de thé. Une première fois, Mokhtar a échappé de justesse à une explosion : sous la chambre haute où il dînait, de la poudre était accumulée. L'homme de main, le propre fils de l'hôte allume la mèche, et d'en bas appelle son père pour l'avertir de sortir immédiatement. Cet indice, et une chance insolente, font que le caïd se précipite vers une ouverture : l'explosion le projette sain et sauf sur un tas de fumier. Le père du dynamiteur trouve la mort.

Mais voici l'épilogue. En mai 1907, les deux chefs entrent en pourparlers de réconciliation. L'envoyé de Mokhtar et Chtittihi se rencontrent. On a même porté avec soi une relique de Lalla Aziza. Mais on l'a oubliée dans la pièce de réception. Chtittihi envoie son suivant la chercher. Il reste donc seul

avec son partenaire, qui plonge sa main dans sa *chkara*, en tire un fort beau revolver. Chtittihi tombe sur le limon de l'oued natal. Le meurtrier le dépouille et s'en va rejoindre Mokhtar. Mettant aussitôt sa troupe en marche, l'*amghar* fond sur les villages a. Musa, qui capitulent. Le corps de Chtittihi fut porté au vainqueur, qui le remit aux marabouts d'Assttif. On pressent une scène homérique d'intercession.

Ces aventures sauvages caractérisent le groupe et l'époque. Elles abondent dans l'histoire de la montagne, mais plus encore peut-être chez les Seksawa, dont les vieilles chroniques sont pleines de ces banquets mortels, réédition de la fable antique.

Mokhtar est le virtuose de ces feintes. Tout en lui est acuité, âpreté. Je dirais cruauté si une préméditation soigneuse ne faisait de tout cela tactique plutôt qu'instinct.

La libéralité aux fidèles, le sourire aux alliés, le traquenard sans merci aux adversaires, voilà ce qui caractérise cette nature forte et coupante. Nul ne sait où il est, où il va. Ses mulets et une escorte ont été envoyés en deux ou trois endroits, dont il choisira l'un à l'improviste. Le départ est prompt comme l'éclair. Ni repas, ni palabres, ni sommeil, n'en diffèrent le déclic. Le chef soupçonneux emporte lui-même sa semoule qu'il verse devant lui au plat commun, et il ne touchera qu'à cela. Sa méfiance est immense. C'est celle d'un sceptique parvenu à un jugement amer sur l'hospitalité, et qui d'ailleurs pense que le temps des guerriers, qui fut le bon temps, s'en va. Aussi meurt-il octogénaire. Il a conquis l'appellation significative de « Seksiwi ». Le Seksiwi par excellence. Ainsi le nomment nos officiers. Ainsi déjà au XIVe siècle nommait-on l'*agellid* 'Abd Allah. Mokhtar ressemble à cet illustre devancier. Comme lui, il est à la fois homme de guerre et diplomate. De formidables appétits guident à terme son comportement. Mais une malignité retorse vient toujours à point le tirer des mauvais pas. Il captive en même temps qu'il fait peur. Comme l'a dit un contemporain : « il a trompé tous ceux qui l'ont utilisé, ou qu'il a utilisés ».

Son voisin et cadet, Lh'âjj H'fid' appartient à l'une des familles Idma entre lesquelles depuis trois siècles se partage

un pouvoir à la fois électif et oligarchique. Il s'est illustré déjà du vivant de son père, le *moqaddem l'-'âm* « chef annuel », Lafqir Moh'ammed Wânono. Le voici *moqaddem* à son tour. Une espèce de 18 Brumaire le porte au pouvoir à vie (1898). Il s'occupe dès lors de liquider l'opposition et de jouer plus largement sur le clavier des forces internes et externes.

Vers 1925, c'est une homme sur l'âge, visage fin, barbe blanche. Son souci est de s'accommoder au mieux du facteur nouveau que constituent les Français, interférant avec celui des Mtugga. Ralliement indécis. Puis, réticente défection de 1927. Une adroite « reconversion » le mènera de sa situation de chef dissident à celle d'administrateur du Protectorat. Entre temps il se sera débarrassé de l'influence Mtugga.

L'un des fils a joué dans l'opération un rôle décisif. Le vieux s'abrite derrière ce paravent. Il s'enferme progressivement dans un complexe montagnard de bonhomie matoise et de feinte rusticité. Contrairement à M. Teste, la bêtise devient sont fort. Il n'entend plus goutte à l'arabe. Hochant le chef, sifflotant, il traîne douceureusement sur les marches du « Bureau » des babouches qu'un serviteur a économiquement portées derrière lui tandis qu'il trottinait de Z'init' à Imintanout. Il s'enferme dès lors dans sa berbérophonie, affecte la sottise, cependant qu'il travaille à saisir les intentions des dirigeants de l'heure, et à neutraliser, autant que faire se peut, les temps nouveaux. Revenu à Usikis, il demeure le chef aimé et redouté, ayant ajouté à son prestige guerrier et diplomatique, le renom goguenard du savoir-faire à l'égard des étrangers.

Mais le troisième grand chef ne réussira pas dans cette science de faire la part du feu, du « mieux que rien », qui est pourtant science maghrébine par excellence.

Appartenant à la puissante lignée des a. Lbaz, de Tasa, Ah'med succède vers 1900 à son père, qui a déjà unifié les a. H'adduyws (1890). A grand renfort de pillages et de proscriptions, lesquels s'étendent parfois à des groupes entiers de familles, l'*amghar* établit son autorité plus ou moins directe sur le versant du Sous : I u Iizimmer (1915), Irohalen (1918), a. Tunert (1924). Par là il touche la route de Marrakech à

Taroudant par le Tizi Umachcho : c'est pour s'y heurter à l'influence majeure des Mtugga. Vers l'Est et le Sud-Est, la même expansion le porte dans le haut Gedmiwa jusqu'à l'Aghbar et sur le revers du Tichka. C'est, en 1925, un potentat rapace et dévot, feutrant d'une éducation de zaouïa les élans d'une nature brutale et obstinée. Ecoutons un témoignage contemporain :

« C'est aujourd'hui le plus gros personnage des hautes vallées. Il y est plus caïd, dit-on, que le Mtuggi dans le Dir et sa fortune est considérable. On vante partout son habileté diplomatique et sa générosité. Tasa contient près de 100 esclaves achetés et libérés par lui. Ses troupeaux, perpétuellement en *âzib* sur le Tichka ou en plaine, sont la principale source de ses largesses. Au moment de l'Aïd el Kebir, ses mokhazenis parcourent les pâturages et lui ramènent la moitié de ses moutons et de ses chèvres. Assis devant sa porte, le jour de la fête, il fait don d'un animal à chacun de ceux qui se présentent pour lui offrir leurs vœux, à quelque tribu qu'ils appartiennent. »

C'est l'apogée. De tous les chefs Seksawa, Umulid est le seul qui joue à l'échelon, dirions-nous, international. C'est ce que les Seksawa n'ont pas fait depuis plusieurs siècles. L'anachronisme d'une telle expansion la rend vulnérable à la crise qu'introduit dans l'équilibre de ces forces l'intervention du facteur français. Dans un premier temps, cette vulnérabilité force l'*amghar* à composer, d'ailleurs de mauvaise grâce, et par personne interposée : en l'espèce, un de ses fils ; dans un second temps, elle l'acculera à la rébellion (1931).

Voici comment, en 1927, un visiteur français voit l'*amghar* :

« ...Au bout d'un moment, on nous fait entrer sur le seuil d'une porte, en nous annonçant que l'*amghar* va venir. En effet, à quelque sept ou huit mètres, au fond du couloir, sur les marches de l'escalier, apparaît Ahmed ou Moulid, entouré de ses fils et de ses neveux. Il a l'air apeuré, il ouvre de grands yeux hagards. C'est un homme d'environ 55 ans, grand, bâti en colosse. Figure sanguine et dure, allure de potentat (4).

(4) Témoignages inédits de nos officiers en tournée. Cf. aussi même impression de Felze et Delaye, *Au Maroc inconnu*, paru en 1936, c'est-à-dire longtemps après leur passage en haut Seksawa, à Tasa, pp. 74 sq.

Ce tournant de l'âge est particulièrement périlleux dans la société maghrébine. C'est souvent le moment où la retombée d'une forte sensualité porte l'individu à la prière. On a pu attribuer à cette crise l'essor des ordres religieux mineurs, phénomène caractéristique de l'Islam dans ces pays. De fait, on ne verra plus désormais Umulid que le chapelet à la main. Sa société habituelle est celle de lettrés plus ou moins thaumaturges. Un millénarisme endémique n'a pas cessé de tourmenter le Sud marocain : la tempête provoquée, tout récemment encore, par les prédications de Mâ'l-'Aynîn et d'al-Hîba l'a bien prouvé. Tous les lettrés du Sous, experts en démonologie, en magie blanche ou noire, et gratifiés de fréquentes apparitions, traduisent par une véhémence ésotérique le choc profond que cette société a ressenti de l'apparition des Français. Et aussi le désir de renouvellement, toujours déçu, jamais désespéré, qui l'anime depuis les débuts de son histoire.

Un *agurram* des Mentaga, Ugelzim « l'homme à la houe », et bien d'autres encore, viennent transmettre au vieil *amghar* des voix qui leur disent la guerre. Des escadrons de génies, assurent-ils, bruissent déjà sur le Tichka, se rassemblant pour le service du champion (5).

Concrètement, Umulid refuse de payer l'impôt : c'est là en effet, la marque d'assujettissement au pouvoir de la plaine : c'est contre cette même avanie que, du temps d'Ibn Khaldûn, s'insurgeaient les rois Seksawa. Théâtralement, le rebelle se fait apporter une aiguière pour laver ses mains, coupables d'avoir serré celles des intrus. « Votre présence », s'écrie-t-il, « ferait brûler noyers et amandiers ». Son fanatisme xénophobe atteint ici une espèce de mystique, où les vieilles prescriptions commandant la magie végétative de la montagne éclatent impatiemment contre dissimulations et prudences. Il fait tenir aux hautes vallées une lettre circulaire, où il prédit la délivrance venant du Sous : une telle prédiction est inex-

(5) Sur ce rôle des génies dans l'aventure, ou autres aventures de ce genre, R. Montagne, « Un épisode de la siba berbère au XVIII[e] siècle », *Hespéris*, 1941, p. 90.

plicable en termes de raison humaine, car nous tenons déjà le Sous. Mais l'*amghar* et ses auditeurs savent sans doute à quoi s'en tenir : c'est du Sud qu'est venu al-Hiba, comme huit siècles avant lui le *faqîh du Sous* Ibn Tumert, et depuis lui bien d'autres moins illustres.

Umulid, par son expansion anachronique, comme par sa confiance mystique, a déjà « décroché » de son milieu. Parmi ses proches, beaucoup sont du parti français. Les populations pressurées s'agitent contre lui. *A fortiori* les rivaux impatients, les notables « mangés », les proscrits en instance et les corvéables perpétuels. Aussi, quand en 1931 la colonne d'Hauteville s'ébranle, elle s'empare de lui sans un coup de fusil, l'ayant saisi en tenaille par le Sud et par le Nord. L'*amghar* a succombé à son propre anachronisme et à cette outrance barbare *at'-t'aych*, comme disent les écrivains arabes, qui lui a fait méconnaître ses moyens, et prendre, l'âge et la sorcellerie aidant, des prestiges pour des forces réelles. Le Tichka n'a pas bougé à son secours. Les *taqbilt*-s, réalistes, l'ont lâché. Et pourtant sa figure reste belle, de sa démesure même, et de cette sorte de paroxysme final dont elle couronne l'histoire ancienne des Seksawa.

Psychologies individuelles

Descendons d'un degré. Les hautes figures des *amghar*-s n'ont plus aujourd'hui de correspondantes du même type. Et d'ailleurs à ce niveau, l'analyse toucherait à l'essai politique, qui n'est point notre fait. C'est à des personnages bien plus humbles que je ferai appel. Et cela sous une forme volontairement non élaborée.

On ne se résignera pas ici à être complet. Ou à le paraître. Il n'y aura donc pas de « portrait », ou de « psychologie d'ensemble » des Seksawa. Non tant parce que la méthode en serait désuète, que faute de matériaux. D'abord nous n'en savons pas assez pour opposer à d'autres « portraits de tribus » celui qui serait ainsi donné des Seksawa. Il faudra donc recourir au pointillé des types individuels. C'est ce que l'on vient de faire en campant quelques héros, avec cette excuse toutefois qu'ils engageaient le groupe, et peuvent donc beaucoup apprendre sur lui. Mais on l'a fait sans illusion. Et plus le sujet sera humble, et plus difficile sa compréhension : dans son cas en effet feront défaut l'affabulation collective qui nourrit le personnage, et le contexte de chronique qui l'exprime. Dès qu'il s'agit de gens ou de faits de tous les jours, notre matériel d'investigation est encore trop restreint, qu'il s'agisse de « microsociologie » ou de psychanalyse, pour qu'on espère atteindre même indirectement une synthèse restitutive de l'individu. Nous n'en sommes pas, dans les études maghrébines, à seulement imaginer les lois qui relieraient plusieurs types de caractère en un tout cohérent, ou feraient au contraire ressortir une incohérence foncière de ces types. On en est donc réduit à la méthode de l'échantillonnage. Encore n'y recourra-t-on ici qu'en remédiant à son caractère descriptif et encore littéraire par l'aveu même de son insuffisance, de sa discontinuité et d'une volonté délibérée de provisoire.

Pourtant, les pages précédentes ont laissé percer déjà une impression maîtresse. L'inouie variété de comportements individuels dans un tout qui lui a, du moins aux yeux des voisins, lesquels sont payés pour y croire, une couleur déterminée, — c'est déjà une hypothèse de travail. Très grossièrement, elle jette l'accent sur la richesse et la complication d'un ensemble dont il faut chercher l'unité dans autre chose que la psychologie.

De cela, et à l'œil nu, la dissemblance des types physiques prévenait. Mais seule une technique infiniment spéciale permettrait d'approfondir une telle impression. Quant aux types moraux et psychologiques, leur variété est également infinie, mais suspecte. Nous pressentons sous elle un fond commun, que les ressources actuelles de l'analyse échouent à définir.

Ce qui nous est donné pourtant, c'est d'observer parfois le jeu de cette variété dans une même existence.

J'arrivais un jour de 1950 dans un vallon des a. Lah'sen. D'en haut, le grondement de l'*ah'wach* me parvenait, pareil au cri d'un animal forestier. Le cadre était sauvage et bariolé. Mais au centre du chœur, face à la ligne des femmes, gambadait un monsieur en veston et en chapeau mou. Je l'appelai.

Il me dit : « je suis le receveur des postes de Safi, en congé. C'est bon d'être parmi les siens ».

De même fut souvent signalée en Algérie, l'aventure de ce colonel kabyle d'artillerie, rentré dans sa montagne après la Marne et Verdun, et qui, l'âge venu, endossa la gandoura, et recommença à presser d'un tibia maigre et traditionnel le bourricot ancestral sur la route du marché. On s'est indigné sottement ou hypocritement, d'une telle fidélité, qui est celle de notre receveur des postes. Des traits de ce genre sont fréquents dans le Sous comme en Seksawa.

L'aptitude de la race à nourrir l'explosion et l'aventure individuelles, n'a d'égale que la prompte reprise de l'émigré par le pays. Le déplore ou s'en indigne qui voudra. Force d'arrachement hors du milieu traditionnel, et d'adaptation à un autre milieu, force concurrente, ou complémentaire, de réenracinement et de réadaptation, voilà les deux faces d'une même force, ou, plus exactement — laissons de côté toutes les *virtus dormitiva* de la psychologie traditionnelle — les deux effets d'une même cause que la suite de notre enquête cherchera à démêler. Grande force en tout cas, dût-elle, par ses coq-à-l'âne et ses attentats à la couleur locale, scandaliser les esthètes ou terrifier les philanthropes.

Mais on voit à quelle subjectivité nous nous laisserions aller à poursuivre dans cette voie. Bornons-nous donc à rassembler ci-dessous un certain nombre de « petits faits vrais », comme en voulait Stendhal, et tels que le milieu en fournit par centaines. Ce sont pour la plupart de courts récits, des épîtres, des comptes rendus d'audience. Matériaux d'attente pour une psychologie des groupes maghrébins.

QUELQUES DOCUMENTS BRUTS

Retour d'Orient

(Récit d'un ancien militaire FFL, originaire de Bulāwan)

« Je quittai le pays à l'âge de vingt ans, pour payer mes dettes. Je m'engageai. Il est peut-être ridicule de porter un pantalon serré au derrière. Mais les rieurs n'ont pas de viande à chaque repas. En 1929 donc, j'entrai au 3e RTM, à Fès. Fès est un bon pays. Les gens n'y sont pas des sots comme chez nous. Même, ils dépassent en intelligence ceux de Marrakech. C'est dans cette ville que je rengageai au 2e spahis ; et je partis en renfort pour la Syrie, et plus précisément pour Alep.

« C'est une autre vie que celle du Maroc. D'autres habitudes, des mœurs différentes. Les Syriens sont plus avancés, je veux dire plus instruits, aimables et prévenants. Mais ce sont des poules mouillées. Ils parlent l'arabe, mais déformé, et difficile à comprendre. Il n'y a pas seulement parmi eux des musulmans, mais aussi des catholiques, des protestants, des Druses. Mais tous parlent arabe. Par Dieu, c'est étrange. De temps en temps nous allions à Beyrouth, le dimanche, vous savez. C'est une belle ville. Beyrouth. Ah ! le bon vieux temps ! On mangeait à l'œil, on faisait de beaux voyages. Je voudrais bien retourner là-bas, pour revoir ces beaux pays. S'il y avait une nouvelle guerre, je partirais dès aujourd'hui.

« Bref, je suis resté en Syrie dès 1934 jusqu'en 1941. A ce moment je servis l'armée du Général de Gaulle, et nous gagnâmes l'Egypte. Nous avions traversé la Palestine ; nous restâmes à Jérusalem une année. Je n'ai pas prêté toute mon attention à ce qui s'y passait : j'ai seulement constaté que Juifs et Arabes parlent tous arabe ; ils avaient le même mode de vie. Ce qui m'intéressait le plus c'était le ravitaillement et la monnaie anglaise, qui nous étaient distribués. Que le compréhensif comprenne, *el-fâhem ifhem !*

« De Jérusalem, nous nous rendîmes à Alexandrie. J'ai pris part à la bataille de Bir Hakem. Elle fut rude. Beaucoup de pauvres types y restèrent. Moi pas. Nous remportâmes la victoire et quittâmes Bir Hakem pour Derna, Ben Ghazi. Enfin nous arrivâmes en Tunisie en 1945 et engageâmes la bataille contre les soldats de Rommel, qui furent massacrés ou emprisonnés jusqu'au dernier.

« Après une année, je fus dirigé sur Constantine et mis en disponibilité. Un an plus tard, c'est-à-dire en 1946, je fus dirigé sur Rabat au 2e spahis.

« Mes papiers furent dressés et j'obtins la retraite de combattant qui me permet de subvenir à mes besoins.

« Mais la grande surprise m'était réservée pour mon retour en tribu. Il ne m'a fallu qu'une demi-journée pour reconnaître tout le monde. Les mêmes visages pleins d'hypocrisie et de méchanceté se présentèrent à moi avec un sourire sournois sur les lèvres. Bref je suis retourné au pays du mensonge, de la jalousie. Ce sont de véritables Druses, ces Seksawa. Quelques mois plus tard, je fus frappé lâchement par mon cousin Lahsen u Bihi, actuellement mokhazeni à Imintanout : pour une stupide histoire de femmes, histoire qui n'a aucun fondement. Puis mon épouse réclama le divorce contre moi, divorce qui lui fut injustement accordé par le tribunal coutumier.

« Dieu est notre seul juge. Car lutter contre les Seksawa, avoir même seulement affaire à eux, c'est s'exposer inutilement ! »

(C'est pourtant ce que fait l'ancien militaire. Il lui arrive d'apostropher le collège des juges coutumiers en leur disant : « C'est à cause de gens comme vous que nous avons perdu en 1940. » Il appartient d'ailleurs à une famille réputée pour son esprit procédurier, et à laquelle il est arrivé, dit-on, de détruire, en la dépiquant aux bêtes sur l'aire, une récolte d'abricots contestée. La chose est restée proverbiale en a. Abdallah.)

Redécouverte du pays.

(Ceci est « une composition française » demandée à un adolescent d'une quinzaine d'années, fils d'une française et d'un ouvrier du Nord, originaire des a. Musa, où il venait se retirer. On a là le cas privilégié d'un jeune franco-Seksawi, né dans un coron et ramené par le père au pays d'origine. Après de nombreuses difficultés d'adaptation, le jeune homme s'est engagé dans l'armée où il est maintenant sous-officier. L'orthographe a été respectée).

« Je suis arrivé en car jusque Imintanout, j'ai monté à dos de mulet jusque Tabradjoute, où je me suis installé trois jours chez mon cousin Cheikh Ali, ou j'ai été bien reçu.

« Tout ma sembler bizare, tout d'abord de manger avec les mains, de coucher par terre ; puis petit à petit, j'ai pris l'habitude à tout cela.

« Après je suis allé chez ma grand mère ; la maison ma sembler très drôle ; petite porte ou je me suis cogné la tête ; très petite pièce faite en terre, petite fenêtre ou on peut à peine passer sa tête. Tout sa ne vaut pas la ville, car j'ai resté un mois à Casablanca, et sa m'a semblé très bien.

« Une semaine passait chez ma grand mère, je me suis ennuiez, car tout le monde parlait chleuh, et je ne comprenais rien, il avait seulement mon cousin qui parlait français ; car il a été à l'école à Imintanout.

« Il y avait des jours j'aimais bien retourner à Casablanca. Puis j'ai commençais à m'habituer à tout cela. J'ai été ramasser les olives avec mon père et puis ma grand mère, le matin vers 10 h. Je n'ai rien ramasser, car j'étais occuper à regarder, les Arabes qui labouraient la terre, car ce n'est pas la manière quand France. Ici des charrues en bois, trainait par un bourriquot et une vache, labourent dans les caillous. Ils sèment d'bord ; ensuite ils retournent la terre ; si ça pousse sa va, si ça ne pousse pas c'est pareil.

« Les Arabes n'ont pas la même mentalité que les Français.

« Mon père a rester 30 ans en France ; et quand il est revenu, tout le monde lui avait pris son bien ; il y en a même qui ont dit « il peut mourrir en France, pour nous s'est pareil », car il aurait été tous content, pour avoir notre bien.

« Mais mon père a plus d'idée qu'eux ; car la France lui adonner beaucoup d'instruction, et petit à petit il a réussi à ravoir sa terre.

« Maintenant j'aime bien le pays, avec ses arbres, ses montagnes, ses troupeaux de moutons.

« Puis je ne m'ennuie plus, car je travail, pour la Coopérative d'huile ; je pèse les olives à la remise de Tigmigise.

« Le premier jour que j'ai travaillé, j'ai eu du mal à me faire comprendre, car je ne sais ni parler, ni compter. J'ai mis une journée pour apprendre à compter tout seul ; puis petit à petit je me suis habituer.

« Je n'ai pas peur de vous dire, que je ne suis pas très fort en rédactions ; mes j'ai réussi à passer mon certificat d'étude. En se que je suis bon s'est en calcul ; pour les rédactions j'ai beaucoup d'idée mes je ne sais pas m'exprimé. »

Sacrilège (Z'init')

Au *musem* de Lalla Aziza, au printemps 1949, disparaissait le mulet d'un pèlerin. Le forfait était inoui. L'horreur de la tribu était toutefois tempérée par la certitude que la sainte ferait elle-même la lumière *at-tiwi tifawt*.

En même temps que la bête, disparaissait du village un jeune homme, Agelluch. Sur lui portèrent les premiers soupçons. D'autres soupçons, chuchotés ceux-là, portaient aussi sur le propre *moqaddem* du village. De fait, une lettre anonyme parvenait au bureau peu de jours après, disant que la bête, volée avec la complicité du *moqaddem*, avait été remisée dans un fondouq de Marrakech. Mais d'autre part, Agelluch avait été suivi, et formellement reconnu par le fondouquier comme lui ayant remis la bête. Il est donc condamné.

Des mois s'écoulent. Agelluch est rentré de prison. Il sait maintenant l'arabe. Il a contracté au pénitencier l'assurance d'un officiel, d'une espèce de fonctionnaire. Voici ce qu'il dit : « J'ai bien volé le mulet. Mais c'était à l'instigation de X, dont j'avais demandé la fille en mariage. Ennemi du *moqaddem*, il avait machiné cette mise en scène, afin de jeter le discrédit sur son adversaire. Pendant que j'étais en prison, il a trahi sa foi, en donnant sa fille, ma fiancée, à un autre. Je réclame : 1° le remboursement des frais que m'ont causés fiançailles et fréquentation *açghurt ;* 2° réparation pour le préjudice moral subi par moi du fait de la prison ».

Le beau-père nie comme un beau diable. Faute de preuves, l'une et l'autre parties sont renvoyées à prêter serment à Lalla Aziza, chacune pour étayer ses dires. La tribu attend avec confiance que se manifeste la justice de la Sainte.

Agelluch, en tout cas, ne se considère ni comme un voleur, ni comme un profanateur. La machination dont il excipe suffit à ses yeux, et probablement aux yeux du groupe, à le laver de son forfait, pourtant objectivement constaté. L'émotion provoquée par celui-ci s'est calmée. L'opinion s'intéresse à la querelle de tendance, d'ailleurs mal élucidée, qui, par une sorte d'ordalie à rebours, n'a pas craint de provoquer, en pleine période de frairie religieuse, et dans un lieu d'asile comme Z'init', une telle abomination. Selon sa propre version, Agelluch, homme d'audace, s'est dévoué pour provoquer le choc. Ce n'est pas sa faute si l'effet attendu ne s'est pas produit : il a été lui-même trahi.

Secouru par la Sainte (Butaghradin).

« Lalla Aziza est secourable aux Seksawa, même hors du pays. Dans ma jeunesse, je m'enfuis un jour de la maison, et partis m'engager à Marrakech. Je regrettai aussitôt mon acte. Mais comment faire ? J'étais encaserné. Après avoir bien cherché, je projetai de sortir par la porte du camp, comme un promeneur, en profitant de ce qu'on m'avait encore laissé mes vêtements civils, sous lesquels je dissimulais mon poignard. Mais je fus interpellé par le factionnaire, et dus réintégrer la chambrée, au désespoir. C'est alors que m'apparut une femme blanche qui me dit : « Tu pourras sortir si tu sacrifies à Sidi Musa ». Je reconnus en cette apparition Lalla Aziza. Le lendemain même, la commission médicale me déclarait inapte. Libéré, je courus m'acquitter de mon vœu ».

Autres apparitions de la Sainte.

(Récit d'un *amghar* du bas Seksawa)

« Lalla Aziza, maîtresse de ce pays, apparaît souvent aux Seksawa. Et pas seulement en songe. Tel est son pouvoir, qu'elle se manifeste aussi dans l'état de veille.

« C'est ainsi qu'elle m'est apparue, à Wanz'id' (haut a. Lah'sen), en 1927. Je me trouvais en expédition contre les Idma et les a. H'adduyws qui, après une délibération tenue en commun au Tizi n-Tbgurt étaient rentrés en rébellion *sib'a*. Le bureau, et mon père lui-même me soupçonnaient, sur des rapports mensongers, d'avoir été de connivence en sous-main avec Lh'âjj H'fid' et Umulid. Aussi m'étais-je porté volontaire pour l'expédition. Je dirigeais une colonne qui était remontée par la vallée des [a. La]h'sen, tandis qu'une autre commandée par Achddad, et composée de Dwiran, remontait la vallée principale en direction de Z'init'. Après un combat en Ibuban, nous perçâmes sur Wanz'id'. Simultanément, Achddad poussa jusqu'à Z'init', qu'il « mangea ».

Je me trouvais dans une pièce, dont le vestibule était rempli d'une vingtaine de partisans, quand je vis entrer une femme. Elle était vêtue seulement d'un *izar* de cotonnade blanche, découvrant les bras et s'agrafant à l'épaule. D'âge moyen, elle avait un visage d'une teinte ni trop claire, ni trop foncée, éclairé par des yeux rayonnants de sagesse. « Tu as tort, me dit-elle, de faire la guerre. Concilie les parties adverses : il en résultera plus de bien pour tes frères Seksawa, plus d'avantages pour toi auprès du Makhzen ». Elle sortit alors. Je m'élançai à sa suite, convaincu par ses paroles, et persuadé qu'elle était une femme de Wanz'id'. Comme je demandais aux partisans de quel côté elle s'en était allée, ils m'affirmèrent n'avoir vu personne. Je compris alors mon trouble, et que j'avais vu la sainte. Le lendemain même, je parvenais à obtenir sans combat la soumission des deux chefs rebelles.

Lalla Aziza m'est apparue une autre fois, sous la même figure, mais en songe cette fois. J'étais à l'hôpital de Marrakech, sur la fin d'une grave maladie. Bien qu'incomplètement guéri, je cherchais à sortir, contre l'avis des médecins, car je languissais du pays, et étais l'objet de plaintes de mes voisins de chambre chaque fois que je recevais des visites, trop bruyantes à leur gré. Je vis en songe mon père, qui me disait : « Pars : suis cette femme ». C'était la sainte. Je la suivais et sortais malgré portes, gardes et enceintes. M'éveillant le lendemain, j'obtenais effectivement un permis de sortie, bien que je ne fusse qu'incomplètement rétabli : sans nul doute, intervention de Lalla Aziza. »

Correspondance diplomatique au bon vieux temps

(Archives d'*amghar*. C'est une lettre d'Umulid au caïd Mokhtar)

« Le salut soit sur notre seigneur Muh'ammed et ses compagnons, ainsi que sur notre frère le très agréé, le très perspicace, caïd Mokhtar b. H'ammu u Bella. Que le salut, la miséricorde et la bénédiction lui soient accordés par la faveur de notre maître, que Dieu fasse triompher.

« Louons et remercions Dieu de ce qu'il a décrété contre les Iguntar. Ce fut une joie pour tout notre *leff* et tout votre *leff*, pour tous nos tenants et aboutissants, comme pour tous les vôtres. Vous avez accompli là une action qui efface celle des traîtres Idma. Que la Providence vous en récompense pour nous, pour notre entourage et pour nos frères ! Nous remercions Dieu de ce succès. Puisse-t-il vous assister ainsi que nous, en vue du même succès contre les a. Mh'and.

« Ceci dit, sachez de toute certitude que ceux qui subsistent à Iguntar sont semblables aux Idma. Prenez-y garde. Prenez-y garde. Récupérez leur terre, colonisez-là de foyers de vos frères et des nôtres, les a. Lah'sen. N'y laissez subsister personne qui vaille ne fût-ce qu'un *fels*. Car ce sont des traîtres. Ils n'aiment ni vous ni ceux qui, comme moi, sont avec vous.

« Un marabout de la zaouia d'Assttif, ami sûr, est venu me trouver et m'a confié ceci : « Mandez à votre collègue, le caïd Mokhtar, d'avoir à ouvrir l'œil sur les Iguntar. Belâid b. Lârjani est venu à Iguntar dans la nuit de mercredi passé, et y a eu un entretien avec Ah'med Agurram : les Idma ont pris la ferme décision de vous porter un coup. Ils ont décidé de coloniser l'Iguntar quels que soient ses occupants actuels. Ils se sont dit que même s'ils n'avaient qu'un partisan, cela leur suffirait ». Voilà le conciliabule qu'ils ont tenu, et que le marabout m'a rapporté. Faites-leur à votre idée.

« Maintenant attention, attention aux Iguntar. N'écoutez là-dessus que vous-même. De l'énergie et encore de l'énergie dans cette affaire.

« Envoyez-leur les a. Lah'sen et les a. Mh'and u Musa, pour tuer les partisans d'Ahmed Agurram et consorts. Ne vous y fiez pas. Car ils sont devenus des Idma. Attention, attention, attention. Voilà les Idma avec eux, n'en doutez pas.

« Quant aux autres Iguntar, faites-en ce que je vous ai conseillé, puis mélangez-les avec des a. Lah'sen. Ne croyez pas ce que vous en diront les a. Sekrat ou autres, si vous voulez que nous restions frères.

« Méfiez-vous. Nous avons entendu dire certaines choses par quelqu'un qui était passé dans leurs parages... Entendez le reste des porteurs de ce message.

Ah'med b. al-H'âjj Mulid

(Au revers) Tout ce que je vous ai indiqué ci-contre au sujet des Iguntar n'est connu que de vous. Il faut que cela reste secret. Cette lettre ne devra vous être lue que par un autre vous-même. Salut. »

HISTOIRE DE YAMINA AMAZUZ (Tisselli).
(Affaire judiciaire, 1951).

Déposition de Yamina : « Mon père est mort. Je vis chez mon oncle célibataire et avare. Pour se débarrasser de mon entretien, et tirer profit de moi, il m'a promise à l'un de ses amis. Mais je ne veux pas de cet homme, *ur t-righ*. Aussi me suis-je enfuie chez ma tante au village de Talmud'ât ».

La défense de l'oncle, appuyé par le prétendant, consiste à accuser la jeune fille de débauche. Mais elle s'offre à prouver par matrones et médecin son innocence. Effectivement, elle est vierge.

L'accusation s'effondre. L'oncle et le prétendant, qui savent ne pas pouvoir passer outre au non-consentement de Yamina, et ce bien que l'acte de mariage ait été écrit, se retournent l'un contre l'autre. Une reddition de comptes devra être opérée entre eux, quant aux dépenses, frais et cadeaux assumés par le prétendant, et dont l'oncle a largement bénéficié.

Là-dessus va se greffer la récupération, par Yamina, de sa quote-part de patrimoine, restée aux mains de l'oncle. Celui-ci devra rendre gorge : il a trop présumé de la docilité d'une fille Seksawa.

ENVOÛTEMENT ET POLITIQUE (Wanchkrir)

Un mystérieux renseignement parvient aux autorités. Une opération de magie noire, hautement oppositionnelle, a eu lieu sous les auspices d'un *amghar* révoqué. On a habillé d'un linceul et enterré avec toutes sortes de rites, une planche préalablement couverte d'inscriptions. L'ethnographie, plus que la politique commande d'éclaircir la chose. Le nommé Irggi, qui a assisté aux opérations, est interrogé. Avec une bonne foi charmante, il « avoue ». Il n'a toutefois pas écrit les caractères portés sur la *takchchut'*, et ignore donc quel est le personnage envoûté. Il indique toutefois le nom du *fqih*. Ce dernier, lui aussi, et presque spontanément, « avoue ». Oui, il y a eu un nom porté sur la planchette par les ennemis de l'administration. C'est celui de l'*amghar* N.

On se rappelle alors :

1° Que le renseignement émane d'un ami de ce chef ; 2° qu'une curieuse facilité a présidé à la découverte et à l'interrogation des témoins. Conclusion : on n'aura pas la curiosité d'aller chercher au cimetière la *tabula*, qui aurait pourtant constitué, et pour une collection ethnographique, et pour un musée de la propagande, une jolie trouvaille.

REVENDICATION IMMOBILIÈRE (Wanchkrir)
(Correspondance parvenue à l'administration)

...« Ai l'honneur de venir très respectueusement porter plainte entre vos mains, contre les nommés X et Y.

« Ces individus m'avaient mis en boîte, et m'ont battu et ont eu l'audace de rédiger deux actes faux à notre encontre, soit-disant que les membres de la famille leur ont vendu et ont omis de mentionner l'un restant. Le rédacteur de ces actes faux est un de leur cousin, le nommé Z, demeurant aux mêmes lieux. Pour

chercher à s'échapper, ils avaient avancé la date des deux actes deux ans plutôt.

« Au cours de mon emprisonnement, le dit Cheikh vint accompagné du dit rédacteur, et m'ont dit qu'il fallait signer la confirmation de ces actes pour que tu sois libre, et en effet je me suis exécuté, et ils m'ont obligé à quitter la tribu. J'étais obligé d'être en mesure d'exécution sans avoir perçu un centime. Lorsque j'ai été libéré j'ai protesté à la mosquée du douar Wanchkrir.

« Feu mon père, en son vivant, avait consenti une antichrèse au profit du cheikh régissant la tribu des Idma, moyennant une certaine somme et pour une durée indéterminée, le tiers de ses propriétés situées au douar Wanchkrir, tribu des Idma.

« A la mort de mon père précité, le cheikh, pour son influence et autorité, me fit venir, et par la force et menace, et dans la prison, pour me faire signer des contrats de vente des dits droits objet de la dite antichrèse.

« De là, j'ai quitté la tribu par la crainte, tout en me déguerpissant des lieux, j'ai introduit une requête d'Istirâa, afin de sauvegarder mes droits usurpés par le dit Cheikh.

« Actuellement, devenu capable de me défendre, je viens respectueusement porter plainte entre vos mains à l'encontre du dit Cheikh, lequel abusant de ma faiblesse à fait, sans craindre ni la Loi ni la Justice, rédiger des contrats falsifiés, mentionnant la vente du tiers de notre patrimoine. »

Le joyeux militaire

(Voici une des lettres arrivant journellement au contrôle civil, et comme en adressent à toute la gamme possible des autorités les personnes qui à un titre quelconque — soldats, ouvriers, domestiques, détenus — pensent avoir acquis un accès plus facile, et comme des droits de compagnonnage auprès de l'administration. Est en outre remarquable ici la précision toute juridique de la demande, qui ne porte pas sur moins de 53 parcelles, dont chacune a subi son destin particulier).

Liste des propriétés que le canonnier Mohamed Ben Sliman, Mle 299, originaire du douar Ait Zmila, tribu Seksawa, Circonscription d'Imintanout, a déclaré lui appartenir.

I. *R'eddaou N'terg' Wa N'Tachkiwine.*
(Sous la séguia Tachkriwine)

1° — 2 Irouziwine (parcelles irrigables).
2° — 1 Tanouzit (petite parcelle) sise au lieu dit R'oussou.
3° — 1 Arouzi (jardin) sis au lieu dit Talat El Hadj-len complanté de 3 noyers (Mohamed ou Arab en a usurpé la moitié).

II. *R'eddaou N'terg'Wa N'thardent.*

4° — 4 Irouziwine (parcelles) aisés au lieu dit Imlalnen (Mohamed ou Arab en a usurpé la moitié).
5° — 1 Tarouzit (petit jardin complanté d'un amandier).

III. *R'eddaou N'terg'Wa N'Tazrhart.*
(sous la séguia de Tazrhart)

6° — 1 Tarouzit sise au lieu dit Tafraout Oussoul (usurpée à 1/2 depuis 2 ans).
7° — 1 Arouzi, sis au lieu dit Oumsarrou, complanté d'un pêcher.
8° — 1 Tarouzit, sise au lieu dit Rhur Oumkcher, complanté de deux amandiers (la moitié des fruits d'un amandier ont été usurpés).
9° — 2 Irouziwine, sis au lieu dit Tirhiot, N'bou Mehdi (les fruits d'un amandier ont été accaparés).
10° — 1 Arouzi, sis au lieu dit Talat El Hadj, complanté d'un amandier et d'un noyer (la 1/2 récolte des fruits à été prise par Mohamed Arab).
11° — 1 Arouzit, sise au lieu dit Tadenrane, (la 1/2 récolte d'un amandier est enlevée par Mohamed Arab).
12° — 2 Arouziwine, sis au même lieu dit Tadenrane, comprenant 2 amandiers (la 1/2 des fruits est enlevée par Mohamed Arab).
13° — 1 Arouzi N'ait Hamou (1/2 amandier usurpé).
14° — 4 Irouziwine, sis au lieu dit Irhil Bou Wazmay, complanté de 4 amandiers (Mohamed Arab ne m'y a laissé que la 1/2 récolte de 3 amandiers).
15° — 1 Arouzi, sis au lieu dit Talat Inane, (usurpé quant au sol et à la 1/2 récolte des fruits).
16° — 1 Arouzi, sis au lieu dit Igenziouren (cultivé entièrement par Mohamed Arab).
17° — 5 Irouziwine, sis au lieu dit Izranen (Mohamed Arab cultive indûment 3 Irouziwine et prend la moitié des fruits des 3 amandiers existants).
18° — 1 Arouzi, sis au lieu dit Rhur Oumadnen (la moitié de la récolte de l'amandier qui s'y trouve est enlevée par Mohamed Arab).

IV. *Sous la séguia Iguiguil.*

19° — 2 Irouziwine sis au lieu dit Igenziounen, Mohamed Arab cultive indûment l'un des deux champs et prend la moitié de la récolte des 2 amandiers qui s'y trouvent.
20° — 1 Arouzi, sis au lieu dit Azaren (1/2 amandier usurpé).

21° — 6 Irouziwine, sis au lieu dit Taourirt ; Izdouren (complantés de 20 amandiers environ, Mohamed Arab cultive indûment trois des champs et prend la moitié de la récolte des amandiers.

22° — 1 Arouzi, sis au lieu dit Talat M'Degda, complanté de 2 amandiers, le quart de la récolte de ces arbres est pris par Mohamed Arab.

23° — 1 parcelle (labour), sise au lieu dit Ighil n'ait Ali, cultivée par Mohamed Arab.

24° — 1 Arouzi, sis au lieu dit Talat Ouwitsal, complanté de deux amandiers (la moitié de la récolte d'un amandier est prise par Mohamed Arab).

25° — 1 parcelle non irriguée (labour), complantée de 2 amandiers dont Mohamed Arab prend la moitié de la récolte.

V. *Sous la Séguia N-Tlat.*

26° — 7 Irouziwin, complantés de 5 amandiers ; l'eau et la moitié de la récolte ont été usurpées par Mohamed Arab.

VI. *Sous la séguia Outekian.*

27° — 1 Arouzi complanté de 2 amandiers ; les droits et l'eau de ce terrain sont usurpés par Mohamed Arab.

28° — 1 noyer, sis au lieu dit Imi Ougersaf, dont Mohamed Arab s'est attribué la propriété.

Certifié conforme à la déclaration de l'intéressé,
Secteur Postal N.

Le lieut. X, officier AMM du N/n° RAC,
Signé : N.

Suicide (Wanz'id')

(Affaire judiciaire, 1951).

Fad'ma Brik : « — Nous descendîmes en plaine, mon beau-frère Belâid et moi, pour moissonner. Deux femmes de notre village, Yamna Mohamed et Khdîja Abdallah, — la première était descendue avec nous — racontèrent à ma belle-sœur Reqquch Lah'sen, femme de Belaid que j'avais avec lui des relations adultérines. Cela me fut répété par Reqquch Brik, à laquelle Tufella Lah'sen, femme d'un autre de mes beaux-frères, l'avait dit. Reqquch Brik eut une altercation avec moi. Je décidai alors de me pendre pour me laver de ces calomnies ».

(La suicidée fut dépendue à temps par Tufella. Les trois belles-sœurs habitent la même maison à Wanz'id'. Le mari de la désespérée Lh'osein u Addi, s'était engagé dans l'armée il y a quatre mois, et était donc absent. Le voici de retour).

Lh'osein u Addi (le mari) : « — Je n'ai pas de soupçon sur mon frère. C'est le gardien de mon honneur ».

Reqquch Brik (la belle-sœur) : « — Je n'ai pas de soupçons sur mon mari ni sur ma belle-sœur Fadma ».

Yamna Moh'ammed et Khdija Abdallah : « — Nous n'avons nullement calomnié Fadma. C'est au contraire sa belle-sœur Reqquch Brik qui, nous ayant rencontrées alors que nous ramassions de l'herbe, nous dit avoir vu son mari et sa belle-sœur s'isoler dans une chambre ».

Les trois belles-sœurs et les deux frères sont maintenant d'accord. Ils font bloc contre les deux étrangères. La désespérée a prouvé par sa tentative qu'elle était innocente.

Son acte, d'autre part, constituait à l'égard de son groupe et de ses belles-sœurs, et à plus forte raison à l'égard de ses accusatrices, une sanction. Fad'ma est une jeune et fraîche fille. Elle dit maintenant que Satan l'a poussée, et qu'elle ne recommencera plus. Il faut la croire. Tout rentre en effet dans l'ordre. Le débat se termine faute de combattants. L'unique désir de tous les partenaires semble pour le moment d'écarter de leurs affaires toute investigation de la justice. Donc plus d'inceste. Plus de médisance. Plus de suicide.

Retour d'Orient

(Récit d'un *t'aleb* des a. Musa)

« Je partis tout enfant avec le domestique d'une famille française, et aboutis à Alger, où je vécus quelque temps, du côté de la « Place du Cheval », chez une dame européenne qui m'éleva. Mon humeur vagabonde prenant le dessus, je m'enfuis, et me trouvai jeûner pour la première fois à Tunis. De là je gagnai la Tripolitaine où les Italiens me mirent quelque temps en prison. Par Jaghbub, je passai en Egypte.

« Je me fixai à Alexandrie en 1943. La première nuit, je dormis dans la propre mosquée où est enterré l'imam al-Bûçayrî, auteur de la *Burda*. J'y restai une semaine. Cette mosquée est très fréquentée des pèlerins et des archéologues. Un maître y enseigne le Coran aux *ganâdiz* (c'est ainsi qu'ils nomment là-bas les *t'olba*). Ce maître est tunisois. On le nomme Sidi 'Abd ar-Rah'mân al-Maghrabî. Nous liâmes amitié, et je devins son auxiliaire.

« Puis, la fortune me conduisit chez un gargotier nommé 'Abd Allah Liyyas. Je le servis pour une demi-guinée par mois. La gargote était fréquentée par des ouvriers et des étrangers. Je n'y passai que trois mois. Deux commerçants hindous m'embauchèrent : mais je ne travaillai chez eux que quarante-cinq jours.

« Après quoi, saisi du désir de l'étude, je me fixai à la *madrasa* Fahhamîya où j'appris de la grammaire, en compagnie de Maghrébins.

« Ayant passé une année à Alexandrie, je partis pour une bourgade nommée Bahnassa, où sont enterrés cinq mille des compagnons du Prophète. J'y travaillai deux ans comme ouvrier agricole : je récoltais le riz, le coton et l'arachide. Le vendredi, je fréquentais les cimetières où le public afflue. En récitant pour les gens quelques versets, ou en confectionnant quelques écritures en ma qualité de Maghrébin, je gagnais chaque fois deux ou trois *jni*.

« Ayant ramassé ainsi un petit pécule, je revins par les routes, exerçant ma profession d'écrivain public. Ayant été dépouillé de mon patrimoine par mes parents, je gagne maintenant ma vie en circulant dans les villes marocaines.

« Il m'est malheureusement impossible de subvenir à mes besoins en pays Seksawa. Comme on dit : « Seksawa, Chichaoua, chiennerie : c'est tout pareil ». « *Seksawa, Chichawa, wa'l-Kilâb sawâ'* ». Et d'autre part, il est écrit que quatre choses abominables commencent chez nous par un *chin :* les ait Chirra, les ait Chin, les ait Chtittihi, mes propres cousins, et le Chitan, qu'il soit lapidé !

« Outre ma profession d'écrivain public, j'exerce aussi celle de faiseur de talismans et d'amulettes : pour guérir, trouver des trésors, se faire aimer, etc. Mais tout cela ne prend pas sur mes contribules, qui ont leurs sorcelleries à eux, et sont les êtres du monde les plus éloignés des chagrins d'amour. » (N.B. Il ment).

Médée

(Affaire judiciaire, Imlalen, 1950. Imlalen, au demeurant, n'est pas un village Seksawa, mais appartient aux tout voisins haut-Demsira.)

Il y a trente ans, les frères de Lah'sen B. X et de Mbarek B. Y avaient eu une violente dispute au sujet d'un litige immobilier. Les fils vivaient en bonne intelligence quand, en 1948 Lah'sen accusa Mbarek d'avoir violé sa femme 'Aïcha, et d'avoir ainsi provoqué un avortement. Aucune preuve n'étant apportée, Mbarek fut condamné au serment négatoire. Mais il y fit défaut, et fut de ce fait, condamné au versement d'une *dia*.

Il avait en effet avec 'Aïcha des relations adultérines, dont l'époux outragé ne s'était formalisé qu'à l'occasion de l'avortement.

Les relations continuèrent. 'Aïcha, de nouveau enceinte, supportait mal la présence d'une coépouse. Son ami l'ayant délaissée, elle entra dans une crise qui l'amena plusieurs fois à se retirer dans la forêt. Cet état anormal fut signalé à la *jemâa* par le mari lui-même.

En novembre 1949, profitant d'une absence de son ami, elle pénétrait chez lui et sectionnait la gorge de ses deux enfants. Arrêtée, elle fit la déclaration suivante :

« J'ai tué les enfants de Mbarek pour me venger de lui. Mon mari avait pris une deuxième épouse depuis trois ans déjà. Le père des victimes est venu l'année dernière, à plusieurs reprises et chaque fois il abusait de moi. Par ses manœuvres il me fit avorter d'un enfant que je portais dans mon sein. Mon mari et moi-même avons porté plainte devant le tribunal du Caïd. Mbarek s'est vu déférer le serment. Ce serment ayant été cassé, il a été condamné à plusieurs mois de prison et a été obligé de payer une *diâ*. Je reconnais que depuis sa sortie de prison il m'a plusieurs fois encore prise, mais de force. Je reconnais en outre que j'avais certains sentiments à son égard, et j'ai été consentante de nombreuses fois.

« Mais il y a deux mois environ, il n'a plus voulu de moi. C'est alors que j'ai conçu ma vengeance. Et ne pouvant m'attaquer à mon ancien amant, j'ai décidé de me venger sur ses propres enfants. »

Mbarek, atterré par la mort de ses enfants, n'accuse pas tellement Aïcha que son mari Lah'sen. Il l'accuse d'une machination basée sur une vendetta ancienne, longuement dissimulée et dont sa dénonciation d'Aïcha, quelque temps avant le meurtre, aurait été la manœuvre préparatoire.

Il est possible que Mbarek soit sincère. Il est possible qu'il veuille, en rejetant la responsabilité sur Lah'sen, trouver un accusé solvable. Le Haut Tribunal Chérifien ne le suit pas dans son système.

Il relaxe Lah'sen, 'Aïcha est condamnée à une longue peine de prison et à une *diâ* importante. Mais elle est insolvable. Son patrimoine lui-même ne trouve pas d'acheteur dans la tribu, pourtant avide d'opérations immobilières : sans doute l'horreur de son acte entâche sa terre elle-même.

La *jemâa*, passant outre à l'arrêt du tribunal, propose une transaction. Mbarek renoncera à une partie de la *dia*. L'autre partie sera acquittée conjointement par le mari et les frères de la meurtrière. Ceux-ci acceptent, mûs par des solidarités irréductibles au droit qu'applique le Tribunal, mais qui n'en sont pas moins efficaces.

Mbarek, fréquemment absent de la tribu, et ayant réglé désormais sur son malheur ses gestes, son comportement et jusqu'à son visage, a adopté le personnage de l'opprimé, et va de prétoire en prétoire exiger un remboursement intégral de la *dia* par le mari de la meurtrière. L'honneur, la vengeance et l'intérêt l'exigent.

La poésie chorale comme document

Mais l'analyse manquerait de justesse, et même de sincérité, si elle feignait d'oublier tout ce qu'il est convenu de ranger sous l'étiquette de « pittoresque ». Serait-ce très scientifique ? Peut-être qu'à tout prendre, telles images, tels chants descendent plus profond qu'une étude bien déduite dans l'intimité des êtres et des choses. L'artiste a de ces grâces d'état dont ne jouit pas le sociologue. Aussi ce dernier peut-il sans remords le mettre à contribution, afin d'exploiter, au seuil d'une analyse, souvent ingrate et barbare, les données de l'expression littéraire. Et surtout quand cette expression est indigène.

Toute cette réalité de l'Atlas nous arrive en effet précédée, et peut-être soutenue de chants. D'où l'intérêt de rétablir le fond sonore si puissant de cette vie. Le colonel Justinard y travaille depuis bien des années. Mais il est l'homme des Gund'afa et de Tiznit. Les poèmes que bien loin d'ici, dans l'Ahaggar, recueillit Foucauld, ou Amrouche en Kabylie, n'ont pas de frères aussi illustres en Seksawa.

Faudra-t-il nous contenter d'impressions analogiques ? Certes, nous sommes dans le domaine chleuh, et la langue, la facture comme l'inspiration répètent ce qu'à travers Justinard nous entrevoyons de ce lyrisme à la fois étroit et délivré. Un souffle anthologique et familier y règne, exhalant un mince cri de cigale. Mais parfois quelque chose de plus fort y passe : l'accent d'une vieille culture communautaire, lente à mourir. Amrouche a tendrement insisté, dans ses *Chants Kabyles*, sur un côté d'enfance, de divine enfance, encore liée au sein maternel, aux jardins perdus. Mêmes suggestions chez E. Dermenghem.

Ici c'est plutôt l'âcreté et la ruse qui s'expriment, et une conscience qui ne cille jamais, malicieuse ou virulente dans l'épigramme, équivoque dans l'éloge, toujours en éveil. Le chœur est le journaliste de cette société. Mais comment arrive-t-il qu'une matière aussi sèche se transforme en soudaines alchimies de fraîcheur ? Ce peuple compliqué et charmant rejette toute irresponsabilité, fût-elle celle de l'aède, et maintient à la réalité amère une fidélité maligne dont le miracle est qu'elle sache devenir chant.

Cette poésie a ses inspirés, qui combinent la transe lyrique avec la précision du publiciste. Elle est, selon une expression familière, « la science des tripes », *'ilm l-krucha*. Naguère à Ilutjan, un célèbre compositeur n'entrait en travail qu'après qu'un souffle le gonflât comme une outre, s'exhalant par des gémissements rauques et des halètements : puis naissait le poème.

Une hiérarchie règne entre les poètes, les *ined'd'amen*, selon leur plus ou moins de bonheur à improviser des sentences et équilibrer des rythmes. Certains privilégiés ont du *vates* l'aptitude mystérieuse à sentir les choses cachées, à prévoir l'avenir. A un degré inférieur, le simple choryphée, *rraïs*, maître de la danse, animateur du jeu, inventeur de phrases dont quelques-unes deviendront célèbres. Plus bas encore, l'improvisateur de circonstance dont la voix propose au chœur un thème que tout l'ensemble reprendra. C'est là le genre dit de l'*amarg*. Une grande place dans cette poésie est occupée par l'actualité, sous forme de satire ou de panégyrique, *tazzrart*, plur. *tizzrarin*. Une affabulation peut intervenir, et c'est alors la légende romancée, ou le conte, *lqiççt*.

Dans ce dernier cas, on en arrive à la récitation, ou plutôt à la psalmodie individuelle. Mais la plupart du temps, la figure et l'organe de cette poésie restent collectifs. C'est l'*ah'wch* (6), qui est avant tout une danse communale. Intensifier la vie du groupe, l'associer par le rythme à quelque circonstance importante, frairie, alliance, mariage, etc., tel est son but, son occasion. Ce caractère social, laïc et courtois, l'oppose par exemple aux danses extatiques de certaines confréries. Mais les gestes y sont les mêmes, et aussi l'exaltation qu'ils provoquent. Malgré un point de départ très différent, une certaine compénétration de ces deux ordres de manifestations s'entrevoit.

Essentiellement, l'*ah'wach* consiste en un mouvement d'ensemble des hommes en ligne, accompagné de dandine-

(6) R. Montagne, « L'Aghbar et les hautes vallées du Grand Atlas » *Hespéris*, 1927, p. 19, et notice in., a été le premier, semble-t-il, à décrire ces danses.

ment rythmé d'avant en arrière, de pas simples et de battements de paumes. Un récitatif alterne avec le bruit incroyablement sec et nerveux de ces mains et de ces pieds.

Dans une forme plus riche, l'*assga*, il y a échange de dicts et de répons entre deux demi-chœurs d'hommes et de femmes. Car évidemment les femmes sont de la fête. Elles ne sont jamais absentes de quoi que ce soit de cette vie municipale. On les y voit accourir par petites bandes rieuses. La disgrâce de leur vêtement quant aux lignes (les couleurs sauvent tout) étale leurs hanches, le *sinus* d'étoffe qui s'appuie sur les reins sert de sac et se gonfle des choses les plus hétéroclites. On a l'impression de tables marchant toutes seules sur la montagne. Mais les pieds de ces tables sont jeunes et souples : il faut les voir franchir fossés et aspérités, de leur longue marche trottée et dansée. Et les bustes qui jaillissent sont parfois très beaux. Le blanc des jupes, le rouge des foulards et des ceintures, les frontons de pièces d'argent cliquetantes sur visages et poitrines animent la pénombre verte de l'*assais*, sous les gigantesques noyers.

Mais cette rapide évocation ne saurait suppléer aux précises analyses qu'appellerait une telle institution. L'enregistrement par disques, films et croquis, y serait indispensable. Il révélerait, dans le seul pays Seksawa, toute une géographie de la danse, et maintes variétés folkloriques. Ici, les musiciens ont plume au turban : sans doute pour nettoyer leur flûte. A Fensu, le choryphée cherche l'inspiration en aspirant goulûment quelques gorgées de kif. En Imt'ddan, les danseuses se parent d'une touffe d'herbe sur la tête.

Enfin, dans plusieurs cantons d'un quadrilatère très défini : a. Châib et a. Bkheyr en Demsira, a. H'adduyws en Seksawa, gens de l'Aghbar et du haut Gedmiwa, la danse par excellence prend une forme particulière. C'est une pyrrhique, dite des *tiskiwin* (7), c'est-à-dire, si l'on veut, « des cornes à poudre », ou, plus subtilement, comme le veulent quelques-uns, une danse du bélier, à souvenirs rituels (8).

---

(7) R. Montagne, *Les Berbères et le Makhzen*, p. 191 : Dj. Jacques-Meunié, *Greniers-citadelles du Maroc*, 1951, p. 143.

(8) Cf. G. Germain, « Le culte du bélier en Afrique du Nord », *Hespéris*, 1948, p. 113.

Quelques notes prises sur le vif

« Ilutjan, le 24.VII.48.

La rangée des hommes et celle des femmes s'affrontent. Chacun élève les deux mains nouées à celles des partenaires. Les doigts se joignent selon des figures. Le choryphée pousse une note perçante, qu'il laisse retomber et s'éteindre en modulations :

Jardin aux nombreuses oranges...

ou bien :

La séguia, ô Mulay Nâcer, est faite,

ou tout autre image symbolique. L'apostrophe est reprise en chœur. Puis chaque demi-chœur alternativement la prolonge en une phrase au sens plus direct, plus prenant, supplique, critique :

L'impôt est lourd. Nos amandiers sont débiles...

La transe monte peu à peu. Une ligne de pieds maigres et bruns écrit des figures rythmiques, tandis que les têtes, d'arrière en avant, balancent. Ou bien les femmes, s'offrant de face, puis de dos, tressautent de rapides petits bonds, qui font cliqueter leur harnachement de piècettes. »

« Butaghradin, 17.III.49.

Dans la cour blanche de l'*amghar*. Un rang serré de spectateurs accroupis contre les murs. C'est la nuit. Un porteur de lampe à acétylène, immobile, éclaire les danseurs sous le nez.

Le demi-chœur des hommes avive, à mesure qu'il se passionne, son claquement des mains et son battement de pieds. L'autre demi-chœur est fait d'adolescentes aux crânes partiellement rasés. Mais vers minuit, les matrones, jusque là spectatrices, s'en mêlent, et entament le dialogue avec les hommes.

Tantôt elles se placent en rond qu'encercle un rond d'hommes, ou tantôt elles les affrontent en rangée parallèle à la leur. Le *'allâm* « choryphée » les guide d'une trique nerveuse et cordiale. Une commère véhémente se joint à lui.

Les lignes se brouillent. Les couleurs, où le jaune et le rouge prédominent, se mêlent dans l'envolée des parures, le martèlement des talons nus... »

Très vraisemblablement, le visiteur européen, à plus forte raison officiel, n'assiste qu'au début de ces agapes, où la femme semble gardienne d'une antique liberté.

Quant à l'espèce poétique, voici, en contribution au divan berbère que nos chercheurs ont commencé à réunir, quelques notations prises ça et là :

— Certes je paierai tout l'impôt,
mais il faut que mon mari te parle...
Une nouvelle rigole coule.
De l'eau. Plus de pacage ni de soif...
Les cultivateurs, avec leurs juments, sont descendus
de plaine pour le labour du *bekri ;*
chacun peut choisir parmi les pouliches,
mais les pauvres n'ont que les *mazuziat...*

(ait Lah'sen)

— Je commencerai par saluer Sidi Yous :
tu es notre semence, nous t'approvisionnerons...
Quand le froid surgit, les chevreaux cessent de téter.
Je voulais te dire une chose : mais voici
que la rigole se met à charrier l'eau douce.

(Tamt'eddit)

— La rigole est pleine, la parole étale.
La Justice s'affermit.
Joie de la terre jusqu'aux cieux.
Le vent disperse les oiseaux,
Mais Sidi Benaïssa les rassemble.

(ait Musa)

— Il est au village un réservoir de thé,
L'*amghar* en est l'*amazzel...*
Il nous a apporté une lumière :
N'oublie pas d'en apporter une seconde.
C'est très fort de marcher sur les mains :
mais pour ne pas tomber,
mieux vaut marcher debout...

(Wanz'id')

Cette veine un peu haletante peut s'épanouir. Des morceaux plus amples et plus construits s'épanchent parfois à l'occasion de grands rassemblements, ou au contraire dans l'intimité des veillées. C'est seulement à ce premier aspect de la littérature populaire que nous nous attacherons, et seulement pour citer deux fragments recueillis aux fêtes pastorales du Tichka.

Le premier ressortit au panégyrique. Un *amghar* à la grasse hospitalité reçoit pour son œuvre de justice mille louanges. Mais sa gloire hyperbolique n'est pas sans éclabousser autrui. La montée au Tichka a été dure. C'est un symbole...

...« Dieu aide le pays où je suis né.
Tout doux, l'automobile !
L'alcool ne peut rien pour les côtes,
Ni le charbon pour les virages.
Le chauffeur n'est qu'un dépravé et un vaurien ;
il nettoie la tôle avec sa main.
Pour le Tichka il y a encore du chemin.
O plateau sois constant, ne bouge pas... ».

L'amghar louangé agit avec sagesse :

« Il a pris sa houe et besogne ;
Il a tué le sucre et cassé la théière.
O moqaddem, coupeur de route, chien,
tu ne nous laisses que la chemise.
Vous qui fraudez les vieilles femmes et les villageois,
malheur à qui triche sur le poids.

Après les objurgations, le ton se radoucit. Voici la fête :

« Il y a du rôti, des noix, des amandes.
Mon Dieu, faites prospérer encore la paix.
La montagne sourit de toutes ses fleurs.
Je te salue comme les fleurs d'une *qisarîya.*
O Tichka, que de beau monde ton nom apporte.
La montagne et la plaine se réjouissent,
la porte de la plaine nous sauve du froid...

Le second morceau est du genre moral.

L'histoire est celle du bon écolier, *Iqiççt ya-umel'd'ar.* Ses parents l'ont conçu en justes noces. Dieu l'a doué de l'esprit « d'un épervier ». Il passe sa jeune vie au froid dans la mosquée. Devenu savant, il meurt et va au Paradis. Il n'y trouve ni son père, ni sa mère, et redescend les chercher aux portes de l'Enfer.

Les pleurs sortent de ses yeux comme d'un barrage.
« Mon Dieu », s'écrie-t-il, « mes frères, quelle justice
à agir de la sorte ?
A qui ai-je pris son bien ?
Dans quelle chapelle n'ai-je pas mangé la férule ?
Dans quelle n'ai-je pas bu la froidure ?
Et tout cela pour que mes parents aillent à la Géhenne ».
Voilà la parole que Dieu attendait. Il dit :
« J'interviendrai, ô gardien du feu, pour sept générations.
Toi décris-les-moi : je les ferai remonter. »

Le bon écolier de donner le signalement. Le père a les cheveux blancs. La mère a des yeux « comme la poudre qui part ». Et le démon de chercher, rivière après rivière. Il les trouve enfin à l'Wâdi Saqqâr, mangés par un dragon. Mais l'enfant, alors ne les reconnaît plus, tant ils ont changé.

O démon, celui-là est-il mon père ?
Celle-là est-elle ma mère ?
O mon fils, tu ne nous connais donc plus ? C'est moi
qui brûle et deviens cendre jusqu'à ce que je renaisse.
O ma mère, pourquoi as-tu désobéis à l'Unique ?
O mon fils, c'est pour toi que j'ai désobéi ;
quand tu pleures, je désobéirais au Prophète.
J'ai commis un crime,
J'ai tué un hôte, un pauvre, et c'était un pèlerin. »

La morale de l'histoire, c'est l'intercession et la miséricorde. Le bon écolier chleuh peut sauver ses pères jusqu'à la septième génération. Mais que de crimes ils avaient commis ! Ce ne sera pas trop de sa jeune science et de ses larmes pour les tirer de l'enfer. Car le poète rustique, confusément, évoque, pour lui et les siens, pour son sol et ses morts, les rédemptions difficiles...

Les Seksawa dans la littérature française

Les Seksawa ont eu la chance de recevoir la visite — et, dans l'un des deux cas mieux que la visite — de deux écrivains français valables, F. Bonjean et J. Orieux. On ne saurait imaginer horizons plus différents que ceux dont ils viennent l'un et l'autre. L'écrivain de *Mançour* a abordé l'Afrique par l'Orient. Il y a cherché ce legs abrahamique qui, avec une conception du monde faite de ferveur et de virilité, transmet jusqu'à nous une sagesse traditionnelle. L'« Orient », au sens biblique du terme, c'est-à-dire l'Orient de cet Ur en Chaldée dont venait Abraham, a trouvé dans cet extrême occident de l'Afrique, pays du soleil couchant (*Hespéris*), des fruits secrets, de la passion pierreuse, un champ tout à la fois d'exaltation et de misère. Une race violente et indocile, cramponnée au sol ou se projetant elle-même dans l'idée, une race fortement et impudemment profane, sauve de temps à autre en ses hauts esprits l'héritage. D'où nécessité de l'initiation. Seule elle pourra faire monter, de palier en palier, toujours plus avant dans la connaissance, cet élan limoneux, sans elle irrémédiablement ployé et retombant. Le Maghreb, selon cette vue, nourrit à la fois le défi barbare et l'ésotérisme, le païen et le saint. Toute une perspective d'explication de son histoire et, mieux encore, dirait F. Bonjean, de



Bulaghradin, village du oued Mokhtar.



Sacrifice de Lalla Aziza.



Jeunes femmes Seksawa.

son âme, se découvre ainsi (9). J'insiste sur une telle conception, car elle est celle de la tradition arabe, celle aussi que, par un mouvement réflexe, beaucoup de néophytes de ce sol se firent d'eux-mêmes.

Dès lors, ce à quoi F. Bonjean pouvait être ici le plus sensible, ce fut le site de Z'init', cœur d'un pays dont il salue le caractère de synthèse comprimée et explosive. Les Seksawa, dit-il, sont « un microcosme du Haut Atlas occidental ». Le cœur de cette synthèse, c'est la citerne sainte, ce puits d'air noirâtre et pourtant ensoleillé qu'ouvre, entre de hautes parois, le sanctuaire.

« Soudain, le fond de la gorge apparaît, à trois ou quatre cents mètres en contre-bas. Une minuscule plate-forme porte la capitale du canton. Entre les belles maisons d'un rose doré brille le toit turquoise du célèbre tombeau de Lalla Aziza...

« On distingue, comme on le ferait d'un avion, les patios sur lesquels s'ouvrent les chambres. Les minuscules fenêtres sont serties d'un rectangle de chaux. On comprend que ce tout petit monde, îlot de courage, de dignité, d'amour, dans un farouche désert d'à-pics, soit une très ancienne terre sacrée, un lieu d'asile...

« ...Tout, dans cette légende berbère, se trouve chargé du même genre de signification que dans les récits bibliques : recherche lointaine des trésors de la doctrine ; aptitude à vivre celle-ci, à la répandre par l'exemple, en vertu des pouvoirs supranormaux qu'elle confère à ceux qui en sont l'authentique incarnation ; relations difficiles des saints et des maîtres de l'heure ; victoire apparente de ces derniers ; acceptation de leur violence, considérée comme entrant dans le plan divin. A ces traits généraux viennent s'en ajouter quelques-uns, qui expriment plus particulièrement l'âme à la fois tendre et indomptable du montagnard : amour de la famille, du vallon natal, sainteté des sources, de leurs enfants les ruisseaux et les séguias. » (10)

Autres trouvailles, que celles de J. Orieux dans la montagne des Seksawa. On connaît son art, fait de malice et de vérité. Une gentillesse, dont on s'aperçoit tout juste à temps qu'elle est abeille, c'est-à-dire pique dur et précis dans le cœur des choses, l'a guidé dans la découverte de nos mon-

(9) Remarquables notations de F. Bonjean sur le sens de la littérature populaire maghrébine, *Oiseau jaune et Oiseau vert*, 1952, pp. 227 sq.

(10) F. Bonjean, *Au Maroc en roulotte*, 1950, pp. 267 sq.

tagnards. Il les voit d'abord en ce qu'ils ont de limousin ! Mais ce qu'ils ont de non limousin l'emporte bientôt dans la vision. Tout d'abord, cette intensité pathétique du visage.

« Voici des femmes, vraies figures de tragédiennes sous les bandeaux pourpres, les diadèmes de sequins. Elles sont bardées de pectoraux ciselés dans l'argent massif et incrustés de pierres brutes de la montagne, améthystes ou chalcédoines, ou simples galets, ou de verre. Elles sont fardées avec une terre jaune. Les yeux cernés de khol, sorte d'émail violet sur les paupières, et deux longues mèches de cheveux, tombant de chaque côté du visage en oreilles de chien. Là dedans, parfois, un regard clair et intrépide. »

Touche juste et précise. La sociologie confirmera cette intrépidité de la femme qu'elle retrouve dans le droit et de folklore, et aussi dans l'institution municipale de la danse.

« La nuit s'écoule bouleversée par ce tintamarre, ces lueurs d'incendie. L'haouache devient de plus en plus folle. Les ombres blanches trépignent dans un nuage gris et cuivre. La petite place est un antre de démons dont la frénésie impeccablement rythmée s'accélère. Ouisadine jette des cris que les spectateurs noyés dans la nuit et la fumée répètent sauvagement. Le feu meurt, il ne reste que les braises et des bûches fumeuses, toute son ardeur est passée dans le corps de ballet, et même chez les assistants J'aperçois, aux pieds de mon fauteuil, des spectateurs accroupis dont les yeux dilatés, ivres de sensualité contenue n'attendent qu'une occasion pour bondir et se jeter dans la danse, celle-ci ou une autre... On devine une âme brûlante, frénétique et féroce tapie dans tous les recoins d'ombre, dans tous ces regards...

« Tous les hommes sont en blanc avec ceinture et sautoir de soie rouge et corne à poudre en argent ornée de tresses de soie rouge sur l'épaule. Cela forme une énorme épaulette dont les franges flottent dans le dos et s'agitent rythmiquement pendant la danse. Le chic est de faire frissonner ces franges à un rythme très rapide alors que tout le corps est immobile. En somme, sauf les mouvements des pieds ou, du moins, du talon qui frappent le sol en mesure, il y a un moment où la danse n'est que la danse d'une épaule. Alors, on voit quarante épaules se touchant qui frissonnent avec un ensemble parfait. »

Mais passons bien d'autres notations, d'une précision qu'envierait le géographe. Je ne puis résister au plaisir de citer une descente sur Tasselli, dans l'ingrat, sec et grandiose pays Idma.

« ...On suit d'abord un chemin de crêtes, puis une suite de balcons sans balustrade et larges d'un mètre et avec un trou de 400 mètres sur la gauche, et à droite une muraille irrégulière contre laquelle on risque d'avoir la jambe écrasée ou accrochée, si la monture veut se distraire. Le pire, c'est ce vide éblouissant de soleil.

« On aperçoit au fond du trou quelques parcelles vertes, les reflets de l'oued minuscule, scintillant, qu'on devine vif et froid entre les pierres, comme un ventre de truite ; et, par une grâce inattendue, dans ces enfers, des touffes de lauriers-roses merveilleusement fleuries en masses roses et mauves, très tendres parmi ces pierrailles vertigineuses, calcinées, noirâtres comme des raclures de hauts-fourneaux. La descente sur Tasselli est agrémentée par le paysage verdoyant des noyers, que je regarde se rapprocher peu à peu, comme en une lente descente d'avion, cependant que ma mule, précautionneusement, cherche un appui sur des pierres croulantes, qui croulent parfois. Alors, la mule s'affaisse doucement. »

Mais l'art d'Orieux ne s'arrêtera pas à ces notes pittoresques, encore qu'elles nous soient bien utiles à cette place, pour éclairer de justes images l'analyse parfois trop minutieuse dans laquelle la recherche doit s'enfoncer. Je ne chicanerai pas le titre de *Kasbahs en plein ciel*, encore que nous ne soyons justement pas ici dans un pays de kasbahs, et que ce soit bien moins le caractère céleste, aérien de cette société qui frappe, que sa liaison au rocher. En tout cas, il est bien des moments dans l'œuvre où la vérité surgit de l'aimable, et touche à des niveaux que la plus scientifique investigation aurait du mal, vu les lois du genre, à atteindre. Aussi citerons-nous encore sans scrupule.

« ...Ici, l'existence du paysage et des hommes atteint un potentiel sans égal. Tout existe avec une sorte de frénésie. C'est peut-être le trait le plus frappant non seulement du pays chleuh, mais de tout le Maroc, c'est un pays où la vitalité des êtres et la dureté du réel atteignent un degré supérieur.

« Parfois les couleurs, la lumière, les roches, les visages et les passions élèvent si frénétiquement leur cri qu'on est saisi de vertige. Ce qui frappe les sens est trop vrai, trop vivant. Nous appartenons à une humanité tiède et celle-ci flambe. Elle passe les bornes, crève le plafond de notre dure réalité cartésienne et, à force d'être vraie, elle culbute dans le merveilleux, dans la folie, ou, si l'on préfère, dans la féerie. C'est inoubliable.

« Ainsi, me balançant sur mon mulet, je sais que ce monde nerveux, rocheux, brûlant et aérien, imprime en moi, pour toujours, ses images brutales et sincères. » (11).

Et je sais un entretien sur le Tichka où J. Orieux, hôte des Seksawa, leur rend le service qui est celui de la forte littérature, celui d'élever aux débats de la généralité et de la justesse les sensations de l'instant. Et toutefois il ne connaîtra pas les Seksawa en tant que signes, en tant que « facteurs », mais en tant qu'hommes. Belle et forte rencontre, en vérité, sur ce haut lieu de l'histoire berbère, que celle du vieil homme avec le discours français.

J. BERQUE.

---

(11) J. Orieux, *Kasbahs en plein ciel*, 1951, pp. 143, etc.

NOTES ET DOCUMENTS

TREIZE LETTRES INÉDITES DU MARÉCHAL BUGEAUD AU COLONEL RIVET

INTRODUCTION

Les lettres que l'on va lire ont été écrites au cours de ses deux dernières années par le maréchal Bugeaud au colonel Rivet qu'il convient de présenter (1).

« Né en 1810 (2) *Alphonse Marie Rivet entre à Polytechnique « en 1829. Il va à l'école d'application de Metz en 1831, franchit « rapidement les premiers échelons de la hiérarchie ; est chef « d'escadron en 1844* (3) *et lieutenant-colonel le 16 avril 1846.*

« Doué des plus rares qualités, ce brillant officier d'état-major « est choisi par Bugeaud comme aide de camp (4). *Il est officier « de la Légion d'Honneur dès 1845. Auprès du maréchal il a « appris à traiter les questions indigènes. Aussi au départ de « Daumas est-il nommé Directeur des affaires arabes* (5).

---

(1) Notice tirée du « *Livre d'or des Officiers des Affaires Indigènes* », publié par le Gouvernement Général de l'Algérie en 1930 sous la signature du commandant R. Peyronnet (p. 706).

(2) A Mayence, alors chef-lieu d'un département français. Sa mère était née Declèves et son neveu Louis Reyniers était le grand-père de l'auteur de ces lignes.

(3) Il participe avec ce grade à la réorganisation des spahis en 1845 ; Rivet, artilleur à l'origine, était passé dans la Cavalerie et servait comme colonel au 8e de Hussards (Général du Barail, *Mes souvenirs*, Paris, 1896, I, 349 ; II, 51).

(4) Deux anecdotes valent sur ce point la peine d'être relatées : la première due au général du Barail (*loc. cit.*, I, p. 248) « Le maréchal Bugeaud redoutait si peu les indiscrétions que le lendemain toute l'armée put le voir et l'entendre dicter sous un arbre à son officier d'ordonnance, l'excellent et regretté capitaine Rivet, une lettre au Ministre de la Guerre dans laquelle il lui racontait par avance la bataille de l'Isly avec une telle précision que le soir de l'affaire, sa dépêche officielle aurait pu être formulée ainsi » ; la seconde due au général P. Azan dans « *Bugeaud et l'Algérie* » et où l'on voit Rivet, envoyé par Lamoricière intérimaire, venir en 1845 chercher Bugeaud à la Durantie trois mois après l'affaire de Sidi-Brahim. Le maréchal rentre en moins de 9 jours : performance à l'époque.

(5) Pour le remplacement de Daumas par Rivet, voir du Barail (*loc. cit.*, I, p. 349).

« Le 10 mai 1852 il est promu général de brigade. En 1853 « il est choisi comme chef d'état-major de l'Armée d'Afrique [6]*. « Pélissier l'emmène avec lui en Crimée et il est remplacé par « de Tourville à la tête de l'état-major. Une magnifique carrière « semblait promise au général Rivet homme complet, car son « érudition égalait sa bonté* [7] *et ses mérites militaires étaient « incontestés. Hélas le 8 septembre 1855* [8] *il est tué devant « Sébastopol. Un village de la Mitidja situé auprès du Bou Zegza « a été nommé Rivet* [9]*. »*

Tel fut le curriculum vitæ *du destinataire de Bugeaud. Homme laborieux, Rivet n'était pas de ceux qui renversent les Empires mais de la race de ces grands commis qui, sans bruit, comme une batteuse bien réglée, laissent tomber dans le sac de l'histoire le bon grain, nourriture du jour, semence du lendemain...*

⁂

(6) Le nom du général Rivet, chef d'Etat-Major de l'Armée d'Afrique et témoin, figure sur la plaque fixée à droite de la chapelle des fonts baptismaux de la cathédrale d'Alger consacrée à Géronimo. De celui-ci, muré vivant le 18 septembre 1569, le corps aurait été retrouvé le 27 décembre 1853 ; ce dont une commission d'examen officielle dressa le procès-verbal sur le marbre. Ce Géronimo, qui ne voulut pas abjurer la foi chrétienne, vivait du temps du renégat calabrais Ochali, roi d'Alger, et la découverte de ce qui est supposé être son squelette dans le fort des Vingt Quatre heures (qui se trouvait sur l'emplacement de l'actuelle caserne Pélissier) fut un événements considérable semble-t-il à l'époque. (Rev. Afr., 1878, p. 152).

Sur cette plaque se trouve également le nom de l'abbé Suchet, grand vicaire de l'évêque d'Alger, qui avait célébré en plein air la messe dite à Laghouat aussitôt après l'expédition de 1852 à laquelle Rivet avait incité le général Randon hésitant car l'entreprise était jugée alors hardie (du Barail *loc. cit.*, II, p. 48).

Enfin on retrouve encore Rivet commandant, peu avant de partir en Crimée, début juin 1854, une colonne dont l'action, au nord-ouest d'Azazga se montre décisive.

(7) La bonté du général Rivet était proverbiale et j'en ai entendu parler enfant : Cf. : du Barail, *loc. cit.*, II, 51, 69, 114, 153. Celui-ci raconte que pour le calmer et l'empêcher de « faire une bêtise », Rivet lui écrivit un jour : « Voyez-vous mon cher ami, quand le Gouverneur Général vous dit que vous avez tort, vous n'avez qu'une chose à faire : reconnaître que vous avez tort ».

(8) Jour de la prise de Malakoff comme le rappelle deux fois du Barail *loc. cit.*, I, 349 et II, 51) : ce fait d'armes était un grand souvenir.

(9) Le dernier Maire de ce centre de colonisation avait publié pendant la dernière guerre, une brochure, où figurait en bonne place un portrait du général Rivet. J'en possède un de mon côté et une petite nièce du général Rivet âgée de 82 ans, Mademoiselle Varroquier de qui je tiens les lettres de Bugeaud en a conservé un autre, peint par Paul Larivière au cours des heures manquées de pose que le bouillant maréchal pas toujours très exact, laissait de libres à son peintre personnel.

La correspondance engagée n'était pas seulement d'amitié car le colonel Rivet s'était voué à la rédaction de grands cahiers où l'on retrouve son écriture régulière qui s'oppose à celle lancée *du maréchal* [10].

La personnalité de l'expéditeur était toute différente de celle de son historiographe et le principal intérêt de ces lettres est de l'y retrouver toute entière.

Sensibilité de l'enfant imaginatif, orphelin de bonne heure, qui se réfugiait dans les bras de sa sœur Phillis [11]*, ardeur du caporal d'Austerlitz et du colonel de 29 ans ; sens pratique du propriétaire, inventeur des Comices agricoles et introducteurs combatif des engrais en Périgord ; et enfin, sens de la guerre et patriotisme profond apparaissent tour à tour dans ces lettres où sont traités les thèmes suivants :*

— *Observations sur la guerre, l'armée :* lettres I, II, III, VII.
— *Attachement au Duc d'Aumale :* I, IX, X.
— *Vues diplomatiques :* II, VII.
— *Colonisation :* III, IV, V.
— *Révolution de 48 :* VIII, IX, X, XI, XII, XIII.

De plus qualifiés que moi exploiteront ce que ces lettres peuvent apporter de nouveau dans des domaines qu'ils connaissent bien : tel M. Emerit qui a bien voulu joindre à ce travail quelques notes.

Je n'y relèverai pour ma part que des remarques d'ordre militaire qui, provenant du plus grand homme de guerre de son siècle après Napoléon, a-t-on pu dire, valent la peine d'être soulignées.

(10) « Lancée » : comme sa personne ! Cf. dans du Barail (*loc. cit.*, I, p. 247) : cette anecdote qui fait souvenir de Lyautey : « ... le maréchal termina son allocution en nous disant que si cette action ne suffisait pas, il formerait quelques-uns de ses bataillons en colonnes d'attaque et foncerait sur l'ennemi. Il joignit le geste, se forma lui-même en colonne d'attaque, et fonça sur le groupe que nous formions bousculant le général de Lamoricière, ce qui nous mit tous en gaieté ».

(11) Sensibilité qui n'est pas incompatible avec la rudesse future de celui dont du Barail dit (*loc. cit.*, I, p. 117) : « l'armée enfin avait un vrai chef » et qu'il peint ailleurs comme suit : « et quand par hasard le Gouverneur Général égarait jusqu'à moi ses deux gros yeux ronds, grands comme des soucoupes de tasses à café » (*loc. cit.*, I, p. 169). Ce rustre, soi-disant taillé à coups de serpe savait faire preuve de délicatesse, voire de poésie comme les grands hommes d'action. Voici quelques mots : A 18 ans le jeune homme, qui vendait du pain pour acheter des livres, écrit : « On m'a tant prêché sur mon caractère que je m'en méfie beaucoup ». A sa première retraite après l'Empire, il écrit : « Ma passion pour la guerre se tenait dans un coin aux aguets » et encore en 1842 : « Le désert même commence à m'arriver ».

1. *Pour Bugeaud, l'existence d'une colonie ou d'une nation « est fondée sur l'*intelligence, *la bravoure, l'activité de l'Armée. Que celle-ci soit mal commandée, que son excellent moral s'affaiblisse, qu'un mauvais système dans la disposition des troupes amoindrisse sa mobilité, et les colons ne seront rien, absolument rien. Il pourra même leur arriver de grandes catastrophes* » (lettre I).

2. *La guerre « ...il ne faut pas entreprendre, ou il faut pousser les choses à fond* » (lettre III).

3. *On a reproché à Bugeaud de manquer de sens politique. Ce fut vrai à la Tafna* [12] *mais, homme de bonne volonté, il fit oraison et la* lettre VII, *écrite la veille de la reddition d'Abd-el-Kader, montre à quel point, à force de l'avoir parcourue, il* sentait *son Algérie : « il est possible encore que n'espérant que très peu en Algérie, il essayât de faire sa paix avec l'Empereur, ou qu'il se jetât entre nos bras pour sauver les infortunés qui ont embrassé sa cause et pour se soustraire lui-même à la vengeance de l'Empereur. Je conserve encore l'espoir qu'il prendra ce dernier parti mais à la dernière extrémité* ».

En résumé ces lettres servent à la fois l'Histoire et Bugeaud car, l'a dit en termes analogues le général Azan, la sympathie de la première va toujours aux hommes qui, comme Bugeaud, ont, en tout temps, affirmé leur personnalité et manifesté leur goût des responsabilités.

Alger, le 13 octobre 1952.

Colonel REYNIERS.

---

(12) Comme l'écrit du Barail (*loc. cit.*, I, p. 37) : Après la Tafna, Bugeaud trouva « son chemin de Damas ». C'est alors que du Barail put faire cette admirable réflexion : « Nous avions confiance en nous parce que nous avions une confiance inaltérable dans notre général » (*id.*, p. 242).

I

Maréchal DUC D'ISLY

Cabinet

La Durantie, le 11 août 1847.

Mon cher Rivet,

J'ai reçu avec grand plaisir vos lettres du 25 et 30 juillet. Je n'y ai pas répondu tout de suite parce que j'attendais d'avoir quelque chose à vous dire, et que vos lettres n'appelaient positivement aucune réponse. Je présume d'ailleurs que vous ne voulez pas compter avec moi. Vous avez beaucoup à me raconter et moi je n'ai rien à vous apprendre. Je veux pourtant vous dire aujourd'hui qu'il paraît bien certain que vous aurez pour gouverneur M. le Duc d'Aumale ; je ne sais encore à quel titre, mais je ne pense pas qu'on puisse lui donner celui de Vice-Roi. Il vient de m'écrire une lettre admirable, outre qu'elle est très flatteuse pour moi, elle est pleine de patriotisme et de raison. Il n'a point ambitionné l'honneur de me remplacer, il l'a même décliné; il a mesuré toutes les difficultés de ce gouvernement, il s'attend à la critique et même à des calomnies et cependant il se dévoue pour servir la France et obéir au Roi. Du reste, il veut marcher sur mes traces, il se souvient de mes principes, de mes leçons, il ne peut dit-il en suivre de meilleurs. Si sa lettre pouvait être publiée, elle ferait rougir les factieux et les méchants de toutes les couleurs qui attaquent avec tant d'injustice cette noble famille.

Vous voilà, mon cher Rivet, dans une position où vous vous ferez connaître et apprécier. Vous assistez au conseil, vous vous initierez à toutes les affaires administratives et l'on ne manquera pas d'estimer votre bon jugement. Mais que les détails administratifs ne vous fassent pas perdre de vue la guerre, c'est là qu'est la meilleure base de votre avenir et aussi de l'avenir de la colonie. Les citoyens ont beau dédaigner la puissance militaire, ils placent plus haut dans leur esprit les institutions civiles et politiques ; ils ont tort. Ils se passionnent pour l'accessoire, le très accessoire. Toute leur existence est fondée sur l'intelligence, la bravoure, l'activité de l'armée. Que celle-ci soit mal commandée, que son excellent moral s'affaiblisse, qu'un mauvais système dans la disposition des troupes amoindrisse sa mobilité, et les colons ne seront rien, absolument rien. Il pourra même leur arriver de grandes catastrophes.

Voilà donc presque tous les membres du conseil d'administration partis pour France ; vous voyez ce que c'est que cette administration civile, elle est presque toujours en congé et travaille peu quand elle est à son poste. Si l'armée se laissait ainsi aller, les choses iraient bien.

Et la colonisation, elle ferait de grands progrès, si on écoutait les théoriciens qui ne veulent pas que l'armée travaille.

Mon talon est un peu mieux, mais il n'est pas encore guéri malgré tous les efforts de la médecine.

Je suis fort satisfait de ce que vous me dites des dispositions du général Bedeau (1).

J'apprends indirectement qu'il s'est beaucoup occupé du détail des troupes, de la tenue, etc... et qu'on le trouve un peu minutieux. Il faut convenir toutesfois (sic) que les généraux de Bar et Gentil ayant un peu laissé tomber les bonnes habitudes d'ordre et de tenue, il était nécessaire d'y ramener les troupes. C'est ce que j'aurais fait moi-même si j'étais resté, et si j'avais eu quelques loisirs. Mais en cela comme en toute autre chose il y a des limites que l'on ne peut dépasser sans tomber dans des inconvéniens.

J'espère bien que malgré vos nombreuses occupations vous voyez quelquefois M. et Mme Féray. Je vous engage à tenir un peu M. au courant de la politique.

J'attends avec impatience votre 1er cahier. Le flot des visiteurs s'est apaisé. J'aurais quelques loisirs pour vous lire et faire peut-être quelques additions à votre travail.

Adieu mon cher Rivet, portez-vous bien et croyez à mes sentiments affectueux et dévoués.

Maréchal Duc d'Isly.

Mes amitiés à Faber, Vaubert et à d'autres que vous savez que j'aime.

II

Maréchal Duc d'Isly

Cabinet

Le 7bre 1847

Mon cher Rivet,

J'ai reçu votre lettre du 5 septembre à laquelle était jointe une copie de votre rapport au gouvernement général sur la colonisation dans la province d'Alger. Je vais lire ce document avec tout l'intérêt que comporte la matière et que m'inspire le rap-

(1) Le Général Bedeau, Gouverneur de la province de Constantine, était, depuis le 19 juin 1847, Gouverneur intérimaire de l'Algérie. En ce qui concerne la tenue des troupes, il était d'une très grande sévérité. Cf. le témoignage du Capitaine Blanc (*Généraux et Soldats d'Afrique*, Paris, 1885, p. 210). Il n'existe pas encore d'étude sur cet homme loyal et scrupuleux ; seulement une courte notice du Général Paul Azan dans la *Revue Africaine*, t. 50 (1906), p. 317 à 335.

porteur. Je vous en dirai plus tard mon sentiment, mais je ne doute pas dès à présent que l'œuvre ne soit en rapport avec mes idées.

Pour aujourd'hui, parlons d'Abd el Kader et du Maroc.

Vous pensez que les nouvelles n'ont pas encore un caractère d'authenticité tel qu'on puisse immédiatement ordonner l'exécution du plan d'intervention proposé par le général Bedeau, et vous croyez que ce qu'on devrait faire en attendant d'être mieux éclairé sur les progrès de l'Emir serait de tâcher d'obtenir que l'Empereur nous demandât de lui venir en aide et de lui garantir l'intégrité de son empire.

Je suis d'un avis tout opposé. C'est immédiatement qu'il faut agir, ou selon toute apparence, vous n'agirez pas du tout. Les antécédents politiques de l'Empereur doivent vous convaincre qu'il ne donnera pas son assentiment à votre intervention et que, dans tous les cas, il vous ferait attendre fort longtemps sa réponse.

Il faudrait aussi demander le consentement de l'Espagne pour s'appuyer sur Melilla. Enfin pour agir avec toute la prudence diplomatique, il faudrait se mettre d'accord avec l'Angleterre, ces diverses négociations demanderaient tout l'hiver. Pendant ce, l'Emir qui, comme vous le savez, n'est pas homme à perdre du temps, fera des progrès rapides et si une fois le fait de son usurpation est accompli, on sera fort disposé à la respecter (2).

On vous dira qu'il ne faut pas s'exposer à de grands inconvéniens, à de grandes dépenses, à de grands dangers pour galvaniser le cadavre de l'Empereur de Maroc. On se décidera à attendre que l'orage, après s'être porté dans l'ouest, revienne vers l'est. L'Angleterre d'ailleurs, mal disposée comme elle l'est, s'empressera de renouveler son traité de commerce avec le souverain de fait.

Ainsi vu la faiblesse et l'irrésolution de l'Empereur, vu le peu de dispositions de l'Angleterre à se prêter à ce qui peut nous être agréable et avantageux, vu le caractère entreprenant et l'esprit habile de l'Emir, vu enfin l'avancement de la saison et le peu de temps qui nous reste pour les opérations militaires, je pense qu'il faut agir tout de suite et se borner diplomatiquement : 1° à informer l'Empereur que nous agissons dans son intérêt comme dans le nôtre, que vainqueurs de l'ennemi commun nous nous retirerons après lui avoir donné beaucoup plus d'autorité sur les populations, 2° demander à l'Espagne de nous permettre de nous servir de Melilla comme point d'appui et dépôt, 3° d'in-

(2) Le bruit courait qu'Abd-el-Kader voulait renverser le sultan et usurper le trône du Maroc.

L'Angleterre n'avait pas l'intention alors de laisser la France s'établir au Maroc et elle envoyait à l'émir du matériel de guerre par l'intermédiaire du Gouverneur de Melilla. Cf. Ph. de Cossé-Brissac : *Les rapports de la France et du Maroc* (Paris, 1931), p. 162.

former l'Angleterre que les intérêts de la légitime défense de nos possessions en Afrique nous ont obligés à agir spontanément pour arrêter Abd el Kader dans ses projets d'usurpation sur l'Empire du Maroc ; que nous n'avons pas d'autre but, et que loin de vouloir empiéter sur les possessions de l'Empereur, nous venons au contraire à son aide contre l'ennemi commun.

Le fait étant déjà accompli, l'Angleterre ou approuvera ou en prendra son parti ; ce n'est pas là pour elle un *casus belli* (2 bis) et cela n'ajoutera rien à son mécontentement.

L'Espagne ne peut guère nous refuser l'appui de Melilla, mais en cas de refus nous pouvons venir camper auprès de cette place si les nécessités de la guerre l'exigent. Elle ne tirerait pas le canon sur nous, elle se bornerait à nous refuser l'usage de ses magasins et hôpitaux ; nous saurions nous passer de ces moyens secondaires au moyen de nos bateaux à vapeur et en construisant un petit ouvrage de campagne près de la plage à portée de Melilla.

C'est parce que je suis convaincu comme vous que l'intervention est inévitable (j'ajoute si l'Emir ne va pas trop vite) que je pense qu'il vaut infiniment mieux la faire immédiatement que la retarder.

En la retardant, vous laissez à Abd el Kader toutes les chances favorables. En demandant l'assentiment de l'Angleterre et de l'Empereur de Maroc, vous vous exposerez à un refus qui compliquerait votre intervention.

En faisant tout d'abord et sans prendre l'avis de personne comme vous en avez le droit très légitime, vous mettez de votre côté toute l'autorité d'un fait accompli. Et comment l'Angleterre se fâcherait-elle de ce que nous poursuivons notre ennemi juré sur un terrain qui, en réalité, n'appartient pas à l'Empereur de Maroc ?

Quant à l'Empereur, il verrait avec plaisir votre intervention, mais il n'oserait jamais lui prêter son concours. Pourquoi donc lui demander ce qu'il ne peut pas vous accorder sans se déconsidérer aux yeux de ceux de ses sujets qui lui sont restés fidèles ? Il faut donc se borner à l'informer de notre action et de son but.

Je n'espère pas, *je vous le dis entre nous*, que ces idées triomphent dans le conseil. Elles sont un peu trop résolues et peut-être les circonstances politiques en Europe sont-elles de nature à arrêter le gouvernement. Ce serait un malheur, car pour peu que nous attendions, il y a grandement à parier qu'il serait trop tard, parce qu'Abd el Kader ne tarderait pas pour peu qu'il réussit au Maroc, à nous donner de grosses affaires en Algérie, et alors comment iriez-vous au Maroc à moins qu'on ne vous envoyât des renforts, ce qu'on ne ferait certainement pas !

(2 *bis*) Les mots soulignés par Bugeaud sont reproduits en italique.

Je vous vois bien occupé, mon cher Rivet, et je crains qu'il ne vous soit difficile de m'envoyer périodiquement vos cahiers sur l'histoire de nos campagnes. Cependant vous êtes travailleur et ponctuel, je ne perds pas espoir.

Trochu est enfin revenu près de moi ; Langlade est allé soigner sa belle-sœur qui est venue passer l'automne dans sa propriété, vous savez que les petits soins à donner aux dames lui conviennent assez.

Il paraît qu'à la date du 27 août, le consulat de Tanger ignorait les événements de Thaza (3).

Vous pensez bien, mon cher Rivet, que les affaires de l'Algérie me préoccupent énormément ; j'en écris de temps à autre au gouvernement et au duc d'Aumale qui accueille mes lettres d'une manière très flatteuse pour moi et très honorable pour lui.

Je n'ai pas oublié les avancements de l'Armée. Le Prince me dit dans sa dernière lettre qu'il espère bien qu'il y aura quelque chose de fait sur ce point vers la fin du mois. Je vais lui écrire de nouveau et je vous recommanderai à lui.

Vous paraissez espérer mon intervention dans l'intervention, comment ne voyez-vous pas que cela est impossible depuis qu'il est arrêté que le duc d'Aumale prend le gouvernement général ? Il ne voudra pas qu'un autre soit chargé de la partie la plus brillante de son affaire et je pense qu'il aura raison.

Adieu mon cher Rivet, continuez à m'écrire quelquefois et ne vous lassez pas si je ne réponds pas à toutes vos lettres.

Mille amitiés.

Maréchal Duc d'Isly.

Le bonjour à Waubert, Faber, Espivent et officiers du bureau arabe.

Je vous prie de faire mettre dans les journaux d'Alger (et pour bonnes causes) que je ne reçois pas les lettres non affranchies.

III

Maréchal Duc d'Isly — La Durantie, le 25 octobre 1847.

Mon cher Rivet,

Je ne vous écris guère et vous ne m'écrivez pas davantage. Je sais que vous avez de grandes occupations mais, outre que je n'en manque pas, je n'ai pas naturellement beaucoup à vous dire à moins de vous parler de mon agriculture, tandis que sur le

(3) Les Hachem et les Beni Amer, n'ayant pu rentrer en Algérie par suite de l'avis défavorable de Bugeaud, s'étaient décidés à se mettre de nouveau au service de l'émir. Le sultan, prévenu, de leur mouvement vers Taza, les fit cerner et massacrer (*ibid.*, p. 159-160).

théâtre où vous êtes, vous pouvez, sans beaucoup d'imagination, me faire une lettre intéressante tous les 15 ou 20 jours. Il n'est pas besoin pour cela d'événements graves, il suffit de la physionomie des choses administratives et colonisatrices. Et puis des événements, il s'en présentera. Voilà déjà des escarmouches à Dgigelly, de l'agitation autour de Sétif. Quant au premier fait, je sais bien à quoi il faut l'attribuer et je suis bien sûr que vous le savez comme moi. Un mauvais effet moral a presque toujours en guerre des conséquences naturelles. Il ne faut pas entreprendre ou il faut pousser les choses à fond. Si le conquérant s'arrête devant un obstacle, il recule d'abord dans l'esprit des peuples et s'il ne relève pas la situation par des actes énergiques, il recule bientôt matériellement.

Si j'étais reparti avec les deux colonnes à Bougie et que j'eusse su les *Zouaoua* réunis au col des *Beni Ouighif*, aucune considération ne m'aurait empêché de les attaquer. Ces gens-là ont dû naturellement se persuader que nous avions eu peur d'eux et de leurs montagnes. Leurs voisins ont dû avoir la même opinion et nous avons perdu par là, une partie des bénéfices de notre action vigoureuse chez les *Beni Abbès*.

Est venue, après, la reculade dans l'Est de la chaîne, et voilà pourquoi on attaque Dgigelly, pourquoi on se remue autour de Sétif. C'est clair, cela devait être.

Ce qui m'intéresse le plus en ce moment, et ce sera de même pendant tout le cours de la session prochaine, c'est de savoir exactement, en toute vérité, ce qui se fait en colonisation, les événements de guerre ou de politique je les saurai toujours un peu plus tôt, un peu plus tard.

Il n'en serait pas de même sur la question du peuplement du pays. Si quelques hommes consciencieux ne se chargeaient pas de m'éclairer, non pas sur les systèmes de telle ou telle personne, mais sur les *faits*.

Que font les grands concessionnaires ? remplissent-ils les obligations contractées? La population *rare* qu'ils introduisent, car ils ne peuvent pas la faire *dense*, répond-elle aux besoins de la défense et du travail ? Se dispose-t-on à mettre en adjudication les huit communes votées par ordonnance ? (4) Connaît-on des adjudicataires disposés à se présenter ? Que deviennent l'union du S[ig] (5) et les villages Prussiens ? Quelles sont les causes qui

(4) Il s'agit des huit communes projetées par Lamoricière pour la colonisation du « triangle d'Oran ». Elles devaient être adjugées à de grands concessionnaires moyennant une garantie d'intérêt accordée par l'Etat au capital engagé.

(5) *L'Union Agricole du Sig*, société fouriériste fondée en 1854, avec la protection de Lamoricière. Bugeaud voyait d'un mauvais œil cette expérience de phalanstère. Ses faveurs allaient aux villages de Stidia et Sainte-Léonie, colonisés par les Prussiens qu'il avait fait venir.

ont fait que M. de la Teyssonnière et Cie ont abandonné la terre de l'Eufra ? Où en est la compagnie d'El Basso pour Christel, et la Sparterie ? MM. de St-Maure font-ils quelque chose de sérieux à *Akhbal ?* (6).

Dans la province d'Alger que devient M. Boselli-Lattapie ? A-t-il enfin installé quelques familles européennes ? Fait-il de la colonisation en même temps que de l'industrie agricole ? Où en sont les deux villages maritimes ? (7) Quelle est la situation de tous les villages autour d'Alger ? Peuvent-ils enfin se suffiire à eux-mêmes avec la dernière récolte ? Les anciens villages militaires sont-ils en meilleure situation que les autres ? (8).

Voilà, mon cher Rivet, bien des questions, mais vous écrivez si vite et si facilement qu'il vous suffira pour y répondre de me consacrer une heure, non pas de vos journées qui sont trop bien remplies, mais de vos nuits.

On dit que vos fonctions intérimaires pourraient bien devenir définitives. Si cela peut, vous être agréable et utile, j'en serai bien aise. Quoi qu'il en soit, je pense qu'il eût été bon de continuer à utiliser Daumas, malgré les difficultés de son caractère et, pour mon compte, je ne l'aurais pas changé pour qui que ce fût. Il faut bien se persuader qu'il n'y a pas d'hommes parfaits, et il faut savoir se servir de ceux qui ont une spécialité peu ordinaire. Si on est décidé à ne pas l'employer, je suis bien aise que vous le remplaciez. Je suis entièrement convaincu que vous n'avez rien fait pour le supplanter, si ce n'est en remplissant bien l'intérimat (9).

. . . .

(6) Sur ces entreprises capitalistes dans la province d'Oran, cf. l'étude de R. Tinthoin : *Colonisation et évolution des genres de vie dans la région Ouest d'Oran de 1830 à 1885*. Le vicomte de la Teyssonnière, attaché de France à Berlin, avait obtenu, en Mars 1847, la terre domaniale d'Eufra, sous condition de peuplement, moyennant une rente de 7.000 frs. Ne pouvant exécuter ses obligations, il venait de renoncer à cette grande concession (Tinthoin, p. 88-89). El Basso avait fait des travaux plus importants (cf. M. Emerit : *Les Saint-Simoniens en Algérie*, p. 148). Jules du Pré de Saint-Maur avait obtenu une grande concession à Arbal, qui fut portée ensuite à plus de 2.000 hectares. Il devint le plus grand propriétaire de la province d'Oran (Tinthoin, p. 112-121). M. Villot prépare en ce moment une étude sur ce « colon en gants jaunes ».

(7) La construction des villages de pêcheurs du Sahel avait été confiée à des entrepreneurs-concessionnaires : Gouin à Sidi-Ferruch, Tardis à Aïn-Benian et à Notre-Dame de Fouka. Les résultats furent très médiocres (cf. l-nard : Les entreprises de fondation des villages dans le Sahel. *Revue Africaine*, 1938, p. 243 sq.).

(8) Aïn-Kouka, Beni-Mered et Mahelma avaient été livrés à la colonisation civile.

(9) Le Colonel Daumas, Directeur des Affaires Arabes, avait suivi le sort de Bugeaud. On lui donna le commandement d'un régiment de spahis. Sous la Seconde République, devenu général, il s'occupera de nouveau, au Ministère de la Guerre, des affaires de l'Algérie.

S'il est vrai que vous conservez vos fonctions actuelles, modifiées ou non, que va devenir mon histoire ? Si vous persévérez dans ce travail, comme je le crois, il faudra bien que vous y consacriez une partie de vos soirées. Sacrifiez-lui une heure ou deux de ces bals où vous dansez comme un jeune adolescent. La danse doit commencer à vous paraître moins intéressante lors même que vous seriez autorisé à me dire :

« La danse n'est pas ce que j'aime,
« Mais c'est la fille à Nicolas ».

Au reste, vous pouvez vous borner à ne faire presque que de la chronologie et me laisser le développement.

Nous attendons à chaque instant M. et Mme Féray. Ma femme va bien... Charles est au collège d'Orléans, où il s'ennuie, dit-il beaucoup. Il écrit à sa mère qu'il *tient essentiellement à être externe.*

Décidément mon fils est un Radical. Il n'aime aucune contrainte, aucune obligation, aucun devoir assujettissant. Les chiens, les chevaux, les singes, les pigeons, voilà son affaire. Mais nous tiendrons bon, et il finira par s'accoutumer à la discipline du collège.

Trochu travaille comme un esclave qui tient à se libérer promptement pour courir après sa moitié. Le plan dessiné et colorié de la Durantie est très avancé.

Quant à moi, je fais mes affaires agricoles le jour, et le soir, j'écris, soit avec la main de Trochu, soit avec la mienne. Je chasse aussi quelquefois et je lis ces indignes journaux, bien qu'ils me révoltent souvent, mais il faut bien savoir un peu ce qui se passe dans le monde à moins de devenir tout à fait misanthrope et, vraiment, il y a de quoi.

Adieu, mille amitiés pour vous, pour Fourichon et pour Mme Fourichon (10).

Santé et prospérité.

Maréchal Duc d'Isly.

(10) Le Capitaine de Corvette Fourichon, commandant du *Caméléon*. En dépit de ses idées saint-simoniennes, il avait exercé auprès de Bugeaud des fonctions de conseiller, avec le titre de membre de la Commission nautique (cf. Lettre du Duc d'Aumale au Ministre de la Guerre, Alger, 28 janvier 1848, Arch. du Gouvernement Général, 1 EE 11).

IV

La Durantie le 10 octobre (11)

Mon cher Rivet,

En rentrant de Bordeaux j'ai trouvé votre deuxième cahier. Quoique adressé au préfet, la poste l'a taxé et m'a coûté 17 fr. 75 de port. A l'avenir, adressez-moi par le ministre de la guerre. Je serai du reste à Paris sur la fin du mois. Trochu viendra m'y rejoindre dans le courant de janvier.

Vous touchez ou vous avez touché à une solution dans le Maroc. Il faut qu'Abd el Kader triomphe ou qu'il déguerpisse. Où irait-il ? dans le désert ? il y trouverait bien peu de ressources. Tenterait-il encore de soulever l'Algérie ? Ses amis seraient bien refroidis par sa déconfiture du Maroc et par la crainte de ramener les maux produits par la dernière insurrection. Je crois donc que le cas échéant, ce qui resterait de mieux à faire pour l'Emir serait de se jeter dans les bras de la France. Vous savez que je l'ai toujours espéré.

. . . .

Daumas m'a paru l'homme le plus heureux. Il paraît aimer beaucoup sa femme et être satisfait de son mariage sous tous les rapports.

Adieu, mon cher Rivet, mille amitiés, partagez-les avec Fourichon.

Maréchal Duc d'Isly.

V

La Durantie, le 7 novembre [1847]

Il paraît, mon cher Rivet, que vous n'aviez pas reçu ma dernière lettre quand (vous) m'avez écrit celle du 28 octobre. Je vous recommandais le jeune De Laurière, employé des finances dégommé, et Gauthier St-Aubin ; vous ne m'en dites rien aujourd'hui, je vous recommande *Chambon*, employé à la direction d'Oran, dégommé aussi, très pauvre, et qui serait à charge à sa famille. Mercier (12) s'en est toujours loué, tâchez de lui trouver un trou. Mercier demande qu'il lui soit conservé. Je ne veux pas écrire au prince pour cela et je ne veux écrire pour rien à M. Vaïsse (13). Je lui ai adressé deux ou trois demandes, il ne

(11) 1847, Abd-el-Kader devait se rendre au Général de Lamoricière le 23 décembre de la même année.

(12) Gustave Mercier-Lacombe, Directeur des Affaires Civiles à Oran.

(13) Claude Waisse, ancien Préfet des Pyrénées orientales, Directeur Général des Affaires Civiles depuis le 1er septembre 1847.

m'a pas fait l'honneur de me répondre. Puisque vous voulez me peindre les nouvelles figures, commencez par celle-là. Est-il mieux que MM. Foucher et Blondel ([14]).

Je n'ai pas encore reçu le cahier adressé par le préfet, je vous en remercie quoiqu'il soit tardif.

Je vous ai déjà fait dire par Fourichon que je trouvais tout naturel que vous acceptassiez une position qu'on ne voulait pas conserver à Daumas, ce en quoi je pense qu'on a eu tort. Il faut savoir se servir des gens spéciaux malgré quelques imperfections. J'ai ajouté que j'étais parfaitement convaincu de votre loyauté dans cette affaire. Je crois vous l'avoir dit à vous-même. Je vous ai écrit sous le couvert du prince, ainsi qu'à M. Vaïsse. J'en ai demandé l'autorisation, on ne m'a pas répondu, je continue.

Vous avez bien raison de désirer pour le pays et aussi pour ma gloire le maintien de la bonne situation de l'Algérie, mais qu'est-ce que ma gloire vis-à-vis de l'intérêt général ? Ceux qui désireraient du trouble pour une cause ou pour une autre seraient de mauvais citoyens.

J'ai lu en courant dans le *Moniteur Algérien* le cahier des charges pour l'adjudication de six des communes de M. de L. ([15]). J'y ai remarqué une grosse modification au système primitif. Dans celui-ci on imposait aux concessionnaires une famille pour chaque 16 hectares (5.000 familles sur 80.000 hectares) aujourd'hui, ce n'est plus qu'une famille sur 38 hectares.

C'est conforme à l'un des principes de M. de L. qui veut la grande culture, comme produisant plus d'excédents pour nourrir les villes et l'armée. Les 481 familles des 6 communes auront la liberté des coudes ; elles pourront produire beaucoup si la production se mesure sur l'étendue à cultiver. J'avais cru jusqu'ici que c'était sur le nombre et la qualité des bras, bien plus que sur l'étendue. J'ai 19 familles et beaucoup de manouvriers sur moins de 700 hectares, et je trouve qu'il en manque pour obtenir toute la production possible. Mais mes idées ont vieilli. Je croyais le cœur à gauche, aujourd'hui on le place à droite.

Il me tarde de voir et l'adjudication et l'excellente population que vont amener les grands capitalistes. Il la faut sollide (sic) car elle sera clairsemée. Mais qu'importe la force et la sécurité ? La production par la grande culture avant tout.

Il paraît qu'on commence à croire que le premier projet ne présentait pas une très belle perspective aux entrepreneurs puisqu'on diminue leurs charges de plus de moitié et qu'on augmente leurs propriétés en terre dans la même proportion.

J'avais donc un peu raison sur ce point, peut-être sur d'autres.

---

(14) Léon Blondel, Directeur des Finances, et Victor Fouché, ses prédécesseurs comme Directeurs Généraux des Affaires Civiles en 1845 et 1846.

(15) Lamoricière.

Oui, je sais que le général Bedeau a été très bien pour moi. Ses lettres et ses discours me l'avaient d'ailleurs prouvé.

Changarnier m'étonne. L'esprit et le cœur ont parfois de bons retours.

Quant au 3°, je n'en dis rien, je n'en sais rien.

En fouillant mes registres, marquez les passages et les rapports importants avec des fiches.

Fabard réclame les notes que vous et Fourichon lui avez promises, dites-le à Fourichon.

J'aime davantage celui-ci depuis ses malheurs et je continue à vous aimer malgré vos prospérités.

Maréchal Duc d'Isly.

P.S. — Je viens de recevoir une lettre charmante du prince. Trochu est à Lyon, Langlade à Bordeaux, Daumas à Châlons, ramassant ses papiers pour se marier je crois. Je suis mon secrétaire et je m'en tire assez bien, dans mes soirées.

VI

La Durantie, le 26 novembre 1847.

Mon cher Rivet,

J'ai reçu votre lettre du 16 novembre. Je crois vous avoir dit que j'avais reçu votre 1er cahier par le préfet de la Dordogne. C'était le meilleur moyen de correspondance, surtout pour de gros paquets. A partir du 20 décembre, il faudra m'adresser à Paris par le ministre de la guerre ou le président de la Chambre.

Je n'ai pas exactement deviné l'auteur des précieux renseignements que vous avez reçu d'Oran. J'ai jeté les yeux sur Walsin ([16]) et sur Mercier, en seconde ligne parce que je le crois trop circonspect pour oser dire tout cela, et qu'il a besoin de ménager l'auteur de ces projets profonds.

Vous avez bien pensé que je ne serais pas étonné de ces résultats puisque je les avais prédits. Au reste, j'avais attrapé en détail, dans diverses lettres, une grande partie de ce que vous me dites.

Votre correspondant, quoique très judicieux, se trompe quand il dit que les prussiens pourront vivre l'année prochaine de leur travail ; ils seront encore pour la plupart à charge à l'administration pendant 4 ou 5 ans et cependant on a fait énormément

---

(16) Le Colonel Walsin-Esterhazy venait d'être nommé au commandement du 2e Chasseurs d'Afrique, après une brillante carrière dans les Affaires Arabes d'Oran, où il avait réorganisé le maghzen.

pour eux ; dix fois plus que ne feraient les compagnies, si compagnies il y avait. Ces compagnies ne trouveraient pas une autre espèce de colons et celle-là est parfaitement impropre à la production comme à la défense. Ceci reconnu, il faudra reconnaître que ce n'est pas cela qui peut résoudre le problème de la libération des finances et de l'armée de la France.

Les hommes comme M. de St-Maure ne le résoudront pas beaucoup mieux ; d'abord parce qu'ils seront très rares, ainsi que le dit votre correspondant, et puis parce que leurs efforts et leurs capitaux ne parviendront pas à créer une population *forte*, nombreuse, fixée au sol, telle enfin qu'il nous la faudrait pour libérer la métropole et lui donner des compensations.

M. de St-Maure a déjà dépensé 83.000 francs et cependant il n'est qu'au début des sacrifices. Ce qu'il a fait n'est rien encore ou presque rien ; il a 15 ou 20 ans à marcher de ce pied avant de recueillir quelques fruits de ses travaux. En attendant, ce qu'il aura d'un peu net c'est le produit des arabes, qui cultivent une partie de ses terres comme colons partiaires au 1/5e ou au 1/4.

Supposons que M. de St-Maure ne se lasse pas et qu'il ne survienne pas de catastrophes ; supposons en même temps qu'il ait établi une famille par 30 hectares, ce qu'il ne fera certainement pas, eh bien ! il aura payé sa terre plus qu'elle ne vaudra. Et l'Etat, qu'aura-t-il gagné ? Une petite population bien faible sous tous les rapports et un gros embarras en cas de révolte sérieuse. Donnez toutes les terres dont vous pourrez disposer à des St-Maure et le problème devient insoluble. Que dis-je, il faudra augmenter beaucoup l'armée, si vous ne voulez pas livrer tous ces malheureux aux chances presque certaines d'une St-Barthélemy, ou pour parler plus juste, à de nouvelles vêpres siciliennes.

Il est un aperçu qui a frappé bien peu d'esprits, et c'est sans doute l'une des causes qui font que l'on juge si mal les difficultés et les possibilités de la colonisation. Cet aperçu le voici : Il a fallu plus de 20 siècles pour amener la France au point où nous la voyons. Si l'on suppute pour la plupart des propriétés ce qu'elles ont coûté en grands travaux dans les deux derniers siècles seulement, on trouverait une somme supérieure à ce qu'elles valent actuellement, ce qui prouve que la terre en général n'a presque d'autre valeur que celle qu'on lui donne par le travail et les capitaux qu'on lui applique. Si l'on calculait sur 20 siècles, on trouverait que la terre a coûté 10 fois plus qu'elle ne vaut.

Et cependant, nous prétendons improviser en Afrique, à peu de frais pour l'Etat, ce qui a demandé 20 siècles et des sommes énormes ! Improviser ? le mot est exact. Voyez les cahiers des charges stéréotypés au ministère de la guerre ; ils imposent de mettre en culture et de peupler en 5 ans 4 ou 5.000 hectares ! et il se trouve des sots pour écrire cela et de plus sots pour l'accepter.

Que conclure de ces aperçus ? qu'on ne peut pas faire, en Algérie du moins, de la colonisation en grand par spéculation ; qu'on ne peut l'obtenir que de la même cause qui a peuplé la Gaule et tous les pays, la *nécessité de vivre*.

Or ici, pour qui est la nécessité ? Est-ce pour les capitalistes ? Eh ! mon Dieu non, ils ne sont pas embarrassés de leurs capitaux. Est-ce pour les cultivateurs ? Pas davantage ; ils ne manquent pas d'emploi en France ni ailleurs, et à de meilleures conditions. La nécessité est pour l'Etat seul, cet être collectif qui est obéré d'une dette annuelle de 100 millions et 100 mille hommes, dont il doit se libérer sous peine de perdre l'Algérie et peut-être la France ! Quelle que soit la dépense de sa libération ce sera toujours une bonne spéculation financière et le plus grand des actes politiques.

Remarquez que dans l'argumentation qui précède, je fais abstraction des arabes, du climat et de plusieurs autres obstacles que doivent rencontrer les entrepreneurs de colonisation, selon M. de Lamoricière, et les intérêts individuels, selon M. Dufaure. Si l'on prend tout cela en considération, on reconnaîtra encore bien mieux que l'Etat seul peut faire les premières bases de la colonisation parce que lui seul est en position de pouvoir et de vouloir appliquer des capitaux dont on ne peut demander ni le remboursement ni l'intérêt ; parce qu'il est le seul qui puisse disposer des bras de l'armée et prendre dans ses rangs l'élément de la colonisation énergique.

En voilà assez pour aujourd'hui, mon cher Rivet, d'ailleurs vous savez tout cela, nous en avons tant parlé.

Je vous autorise à faire lire ma lettre au prince, en partie ou en totalité, si vous croyez pouvoir et devoir le faire.

Je ne veux pourtant pas terminer sans vous dire que je suis heureux de voir qu'on donne suite à mon projet de fixer les arabes au milieu de nous. C'est ce qu'il y a de plus politique et de plus conforme aux principes de cette civilisation dont on fait tant de bruit, et dont on s'écarte si souvent.

Vous avez donné des inquiétudes à ma femme en ne disant rien de Léonie ni de Féray.

Mille amitiés au couple Fourichon. Dites à l'époux que je veux qu'il me ramène ma voiture, à mes frais bien entendu, déduction faite de ce qui lui en aurait coûté pour voyager autrement. En attendant je le prie, de peur que Féray ne l'oublie, d'aller voir si elle est bien soignée, sans lui en parler toutefois, ou ce qui mieux vaut, qu'il appelle son attention là-dessus.

Tout à vous de cœur.

Maréchal B. d'Isly.

P.S. — Amitiés aux officiers de tous grades que vous savez m'intéresser particulièrement.

VII

La Durantie, le 22 octobre 1847.

Mon cher Rivet,

Au moment de mon départ pour Paris, je reçois votre lettre du 15. Je vous remercie de votre empressement à me faire connaître le fait de la remise des matelots et de la cargaison de l'« Hortense » par les Kabyles des Zerfaouas ; mais je veux vous gronder d'avoir fait un article si sec dans le *Moniteur Algérien* pour raconter un fait aussi significatif que celui-là. C'était bien le cas, je pense, de me venger un peu des attaques absurdes qui furent dirigées contre l'expédition de Kabylie par MM. Dufaure et consors. Ces grands capitaines, ces grands politiques prédirent que cette entreprise injuste, impolitique, allait exaspérer les Kabyles et nous en faire des ennemis acharnés, de neutres qu'ils étaient. Est-ce que vous n'étiez pas libre de faire cet article comme vous le vouliez ? J'aime mieux croire que vous n'avez pas pensé à saisir l'occasion de faire saisir à la France l'influence que nous a donnée une entreprise tant blâmée.

C'est vous que je gronde parce qu'il est évident que vous êtes l'auteur de l'article que j'ai lu parce qu'il est à peu près identique à ce que vous me dites dans votre lettre. Je vous engage à faire dorénavant plus d'attention à ces choses-là, soyez sûr qu'elles ont de l'importance.

Je trouve aussi que l'armée est trop oubliée dans la presse algérienne. On n'en dit absolument rien ; et lorsqu'on parle des travaux de l'intérieur, on ne dit jamais que c'est l'armée qui les exécute...

J'ai aussi remarqué que l'administration algérienne comme celle de Paris, se pare très lestement de ce qu'a fait l'administration précédente. Dernièrement il y avait dans l'*Akhbar* un article fort inconvenant dans lequel l'administration s'attribuait d'avoir pensé pour la première fois à fixer l'avenir des orphelines, des orphelins et autres établissements de charité. Elle dit expressément que l'*Administration Ancienne ne s'en était pas occupée*. Tandis qu'au contraire, je n'ai cessé d'y porter le plus vif et le plus actif intérêt et qu'avant de partir d'Alger j'avais adressé au Ministère un long travail sur ce point. Ce travail était ordonné depuis plus d'un an, les lenteurs de M. Guyot ne m'avaient pas permis de l'envoyer plus tôt.

Féray connaissant particulièrement MM. Vaisse et Boselly, je l'avais chargé de leur dire que s'ils continuaient ainsi à se parer des plumes du paon, il me serait fort aisé de les faire réfuter dans la presse. Mais Féray étant parti pour Ténès avant d'avoir reçu ma lettre, voudriez-vous vous charger de cette commission avec la mesure que vous savez mettre en toutes choses.

Vous pensez bien que je suis loin d'attribuer au prince ces petits actes de vanité administrative. Le prince n'a pas besoin de s'attribuer le mérite des autres, et il a l'âme trop élevée pour en avoir même la pensée.

Je vais loger rue de l'Université 71. Je vous prie de me faire adresser là les journaux de l'Algérie, et quant à vous et les autres, il faut m'écrire sous le couvert du président de la chambre ou du ministre de la guerre.

Je commence à craindre de voir faire long feu aux événements du Maroc qui s'annonçaient si bien. Il est certain que dès le premier moment, j'ai pensé d'Abd el Kader faisait un semblant de soumission à l'Empereur pour avoir le temps de se tirer du mauvais pas où il était. J'ai une trop haute idée de son caractère persévérant, de son esprit fertile en ressources, pour avoir cru que du premier coup il allait ainsi se livrer. D'ailleurs, il n'était point acculé de près. Ce n'est pas la colonne du Général La Moricière sur l'oued Kiss qui pouvait l'empêcher de se retirer par le Sud ni même par l'Est. Le Caïd d'Ouchda (sic) avec ses quelques cavaliers n'est pas capable de l'arrêter. Il n'y avait de danger réel que pour la Deira ; mais il est homme à sacrifier la Deira pour sauver les guerriers. Cependant, comme on affirmait que toutes les tribus avait abandonné sa cause, il était bien possible ; il est possible encore que n'espérant que très peu en Algérie, il essayât de faire sa paix avec l'empereur ou qu'il se jetât entre nos bras pour sauver les infortunés qui ont embrassé sa cause et pour se soustraire lui-même à la vengeance de l'empereur. Je conserve encore l'espoir qu'il prendra ce dernier parti, mais seulement à la dernière extrémité [17].

Adieu mon cher Rivet, mille amitiés malgré la gronderie de plus haut.

Maréchal B. D'ISLY.

VIII

Maréchal... [18] La Durantie, le 4 mars [1848].

Mon cher Rivet.

Il ne faut pas que la révolution arrête nos correspondances pas plus qu'elle ne change nos cœurs. Je compte toujours sur vous comme vous pouvez compter sur moi.

Nos affaires ici ne s'améliorent pas malgré l'adhésion géné-

(17) Au moment où Bugeaud écrivait cette lettre, Abd-el-Kader négociait sa reddition au Général Lamoricière. C'est le lendemain 23 décembre qu'il se constitua prisonnier.

(18) La révolution vient d'avoir lieu. Bugeaud a rayé les mots « duc d'Isly ».

rale donnée à la république à cause des grands et excellents principes proclamés par elle à son avènement. La confiance s'affaiblit par suite de quelques actes fort peu en harmonie avec ces principes. L'absence de confiance prolonge et aggrave la crise financière et commerciale. Les catastrophes particulières se multiplient et la détresse est générale. Tout notre espoir est dans l'assemblée nationale. Je suis désolé de cette situation, car je vous jure que je me pliais fort bien à la volonté de Dieu, comme disent les arabes, et que personne ne faisait des vœux plus sincères que moi pour que la République se consolidât à l'ombre des grandes vérités qui maintiennent l'ordre social. Ces vœux, je les fais encore avec la même ferveur patriotique mais ma confiance est altérée par tout ce que je vois ; par les changements que je vois s'opérer dans les hommes, par les mauvaises et absurdes passions que je vois surgir. Des hommes que j'avais vus plus conservateurs que moi et qui m'avaient sollicité souvent pour leur faire donner un emploi sous la monarchie, sont aujourd'hui plus républicains que M. Marrast et n'osent paraître chez moi de peur de se compromettre. Je vous en écrirais long si je voulais vous dire tout ce que je vois d'affligeant pour cette pauvre humanité qui a la prétention de se gouverner par elle-même ; tous par tous.

S'il est vrai comme le disent certains journaux que le Général Cavaignac ait refusé le ministère, il a fait preuve de sagesse, son poste vaut mille fois mieux.

Vous aurez vu probablement que j'ai déclaré renoncer à la candidature pour l'Assemblée constituante et cependant j'avais la certitude d'être nommé à une immense majorité.

Malgré ma déclaration on me portera dans beaucoup de lieux et j'en serai très flatté (19). Je ne le serais pas moins de recevoir les suffrages des périgourdins de l'Armée d'Afrique ; s'il en est encore temps faites le leur savoir et donnez leur en même temps les noms suivants que nous portons :

Lamartine,
Auguste Dupont,
Dusolier,
Taillefer de Dôme,
Maigne, avocat,
Chouri, avoué,
Amédée Lacrouzille,
Lorenzo Theulier,
Belleyme père,
de Gourgue,
Marilhou (sic).

(19) Mais il ne sera élu nulle part. Il n'entrera à l'Assemblée qu'en Novembre 1848, à l'occasion d'une élection complémentaire dans la Charente Inférieure.

Nous ne sommes pas encore fixés sur d'autres.

Quelques journaux parlent de symptômes d'insurrection chez les arabes. Qu'en est-il ?

Trochu est encore à Tours avec sa femme. Fourichon est à Paris employé dans une commission.

Je suis fort inquiet de la fortune de Feray d'après ce que m'écrit son frère. Ils font travailler à perte 1.500 ouvriers, résultat de l'absurde mesure de la diminution des heures de travail.

Adieu, mille amitiés à vous tous.

Maréchal Bugeaud d'Isly.

IX

La Durantie le 20 mars [1848].

J'étais impatient d'avoir de vos nouvelles lorsque votre *billet* du 5 m'est arrivé. Je n'appelle point cela une lettre, vous m'en dédommagerez bientôt par force détails sur votre situation. Je n'aurais rien su du départ des princes si Chancel ne m'avait pas écrit. Selon lui, on les a congédiés très dignement, selon d'autres correspondances, il en serait autrement, très peu de fonctionnaires élevés les auraient accompagnés à l'embarquement. Ce serait bien honteux. Je plains bien ces jeunes princes, ils ne méritaient pas cette infortune ! Surtout le Duc d'Aumale, je l'aimais tant ! (20).

Je suis bien sensible aux sentiments que vous m'exprimez pour vous et pour l'Armée.

Vous m'appelez grand citoyen ! Ah ! mon ami cette belle épithète ne m'est plus applicable par le temps qui court. Les grands citoyens sont ceux qui ont conspiré pendant 18 ans et qui par leurs écrits ont implanté dans la cervelle du peuple les théories les plus funestes du socialisme, du droit au travail, du communisme, etc..., etc... Bien servir son pays, gagner des batailles, donner un empire à la France, enseigner l'agriculture au peuple des campagnes, qu'est-ce que cela à côté d'un livre sur l'*organisation* du travail ? (21).

Je vous remercie d'avoir informé M. et Mme Féray de ma situation. Croyez que je n'ai pas de nouvelles d'eux depuis les événements ? Ma femme en est très inquiète. J'attribue cela au mauvais temps. Il y a deux mois et demi qu'il pleut ici ; nous n'avons pu faire encore aucune semence de printemps.

(20) Il avait quitté dignement l'Algérie. Cavaignac le remplaça comme Gouverneur Général le 24 février 1848.

(21) Allusion à la popularité de Louis Blanc.

Tout ce que je peux vous dire des événements et de la triste part que j'y ai prise de 3 h. du matin à midi et demie ou une heure, c'est que mes dix heures (de) commandement équivalent pour les tourments de l'esprit et du cœur les sept mois de la dernière insurrection d'Afrique.

Comment vous peindre toutes les faiblesses, toutes les lâchetés dont j'ai été entouré ? toutes les impérities, toutes les imprévoyances qui m'avaient précédé ? C'est à n'y pas croire. Il me semble encore rêver. Mon cher, cela ne ressemble pas le moins du monde à la guerre ordinaire. Le général, fut-il égal à César et dix autres grands capitaines est annulé. S'il moralise d'un côté, on démoralise de l'autre, ce qu'il fait on le défait. Enfin on abandonne la partie quand on a encore d'immenses ressources !...

Ah ! je veux tâcher d'oublier cette honteuse page de notre histoire ! mais la plaie ne peut guérir que par une guerre étrangère... Je la redoute pour la France dont les finances sont dans le plus mauvais état.

Enfin MM. d'Alger ont les institutions de la mère patrie. Toutes les difficultés vont s'applanir : la colonisation se fera comme par enchantement ; les capitaux et la population arriveront à flots ; les palmiers nains vont disparaître du Sahel ; l'arabe s'estimera trop heureux de céder ses terres à des hommes libres.

Je suis sûr que les hommes de quelque intelligence ne tarderont pas à reconnaître impetto (sic) que mon dédain pour leurs prétentions et leurs théories n'était pas mal fondé. Ils enverront des députés ; mais on leur enverra peu d'argent pour la colonisation et les grands travaux. Bien heureux si on ne leur retire pas 8 ou 10 régiments.

On n'a plus l'air aussi assuré de conserver la paix. Il serait bien possible que l'Autriche profitât de nos embarras pour envahir le Piémont et le reste de l'Italie. Si elle ne le fait pas c'est qu'elle est très embarrassée elle-même.

Le Gouvernement provisoire, le Conseil de défense reconnaissent que si la guerre éclate, je dois commander la principale armée. Mais j'aurai Changarnier pour rival. Avez-vous vu sa lettre ? Comment trouvez-vous sa modestie ?

Votre lettre à Trochu m'est arrivée aujourd'hui par les bureaux de la chambre. Je vais la lui envoyer à Tours où il est avec sa femmme, il ne doit venir près de moi qu'en mai.

Fourichon est resté à Paris avec Anna. Il espère être fait capitaine de vaisseau à la première promotion.

Vous ne me parlez pas de notre histoire. Je présume que vous ne l'oubliez pas.

Rien ne me serait plus aisé que de me faire nommer à l'Assemblée constituante ; 10 cantons veulent me porter en masse et j'aurais des voix dans presque toutes (sic) les autres. Mais je suis horriblement dégoûté de la vie politique et je suis à peu près décidé à déclarer que je renonce à la candidature. J'aime mieux labourer et revoir vos cahiers [22].

Faites mes amitiés au Général Cavaignac et à tous nos anciens, recommandez au premier mes protégés, Mirandol, Royère, Laurière, Ducheyron, l'historien de la Kabylie, etc... [23].

Non signée.

X

8 avril [1848].

Je vous remercie mon cher Rivet, de votre longue et bonne lettre du 30 mars. Je vois avec grand plaisir que les arabes, quoique émus par les nouvelles, restent tranquilles, il est probable qu'il n'en serait pas ainsi si nous avions la guerre, surtout avec l'Angleterre. Or la guerre, on commence à la redouter par suite des manifestations que les étrangers recueillis chez nous ont faites contre la sécurité de nos voisins. On paraît croire malgré nos protestations que les bandes de propagandistes ont été encouragées, aidées par notre Gouvernement.

Il faut bien qu'il y ait des motifs de craindre la guerre puisque dans un moment de détresse financière on appelle sous le drapeau tous les contingents, tous les hommes en congé, même ceux qui étaient libérables au 31 décembre prochain.

Vous m'avez soulagé en me disant que toutes les classes de la population avaient été très bien pour les jeunes Princes à leur départ, une relation contraire m'avait révolté.

Si le Général Cavaignac a bien fait pour lui de refuser le Ministère de la Guerre, il a mal fait pour la république et l'armée; il pouvait faire plus de bien que tout autre à cause de sa position vis-à-vis des républicains de la veille.

Si vous savez que M. le Général Cavaignac me conserve les sentiments qu'il avait dans les derniers temps, demandez-lui de ma part un congé pour que Féray nous amène sa femme le plus tôt possible, je ne veux pas la laisser en Afrique avec des éventualités de guerre, je redoute aussi pour elle les chaleurs.

Si Cavaignac a changé vis-à-vis de moi ce que je me refuse à croire, demandez lui pour votre compte un congé pour Féray mais sans prononcer mon nom.

---

(22) L'historique des campagnes d'Algérie.

(23) Daumas venait de publier un important volume : *La Grande Kabylie. Etudes historiques*.

S'il faut en croire les paroles de quelques membres du Gouvernement provisoire, je serais appelé en cas de guerre à un grand commandement. Le peuple de Paris le permettrait peut-être ; dans ce cas je vous demanderais .... vous n'aimiez rester en Afrique où il y aurait probablement une besogne correspondante à celle d'Europe. Vous pourriez là rendre peut-être plus de services que sur le Rhin ou les Alpes.

Adieu mon cher Colonel, faites mes amitiés à Yusuf, Charon, Gentil, Blangini, Appert, Béguin, Baillet Tiron et tous ceux que vous savez qui m'aiment et que j'aime.

Mille amitiés.

Maréchal Bugeaud d'Isly

P.S. — Vous m'enverriez le cahier ou les cahiers par Féray.

XI

La Durantie, le 23 avril [1848].

Mon cher Rivet,

J'ai reçu votre lettre du 14. Puisque vous ne voulez pas frustrer la république de la plus petite parcelle de son revenu postal, je vous adresse directement celle-ci.

Vous avez raison de penser que ma confiance dans notre avenir avait baissé. Elle a décliné encore davantage depuis. Le parti anarchique est devenu plus menaçant, surtout par les théories socialistes ; il a arraché au gouvernement provisoire plusieurs mesures injustes, parmi lesquelles quelques-unes frisent de près le communisme et indiquent tout moins une tendance à l'abaissement du riche, si toutefois il y a des riches aujourd'hui. Toutefois depuis quelques jours il paraît y avoir dans une grande partie du peuple de Paris un retour à des idées d'ordre et de modération. Les démonstrations de la garde nationale, aujourd'hui très nombreuse et contenant beaucoup d'ouvriers, ont appris aux chefs des perturbateurs qu'ils trouveraient une vive résistance à leurs projets de république Dantonnière et l'on peut espérer aujourd'hui que l'assemblée constituante sera efficacement protégée.

La Garde nationale a demandé à grands cris le retour de l'armée dans Paris et l'on a entouré de beaucoup d'honneurs et de fraternité les troupes qui ont paru à la grande fête du 20. C'est d'un très bon augure.

En général, dans les départements, on veut une république honnête et l'on est décidé à résister à l'autre. J'espère que la grande majorité de l'assemblée constituante sera élue dans ce sens. Elle sera très républicaine, mais modérée et anti-communiste, si cela est, nous éviterons la guerre civile et nous fonderons une république durable.

Il n'est pas vrai que personne songe à réagir dans un sens quelconque contre la république ; ce sont les anarchistes qui répandent ce bruit pour justifier les mesures violentes qu'ils veulent.

Je vous remercie des détails que vous me donnez sur votre situation en ce qui touche les arabes. Je suis convaincu que leur espérance de secouer le joug s'est encore accrue depuis les événements et par suite de l'affaiblissement de l'armée. S'ils avaient encore leurs hommes d'élite ils seraient déjà en pleine révolte ; mais les chefs capables leur manquent. Il en surgira, ce n'est pas douteux ; mais il faut encore un peu de temps pour cela et pour réparer les pertes.

Vous avez vu la Saint-Barthélemy de généraux et d'officiers supérieurs. J'y ai vu un général Charron. J'espère bien que ce n'est pas le nôtre. J'en serais désolé et dans tous les cas je me refuserais à croire que cela vînt du Général Cavaignac.

On parle de la suppression du Maréchalat. Ne voudra-t-on pas laisser mourir avec cette dignité ces vieux débris de l'empire ? Que l'on supprime pour l'avenir à la bonne heure encore. En attendant ou nous rogne d'un tiers. Il est probable que mes autres revenus seront réduits dans la même proportion par la dépréciation de tous les produits.

Nous espérons que Mme Féray ne tardera pas à nous arriver. Nous en serons bien heureux, surtout si nous pouvons jouir de quelque tranquillité.

Aujourd'hui les élections ont commencé. Malgré ma première déclaration on s'obstinait à me porter sur une foule de points. Pour ne pas nuire à l'élection du département j'ai averti une seconde fois par les journaux de la localité que je n'acceptais pas la candidature. En dépit de cela, j'aurai encore des voix, pas mal, n'en veuillez donc pas aux périgourdins si je ne suis pas nommé, et je ne le serai pas : je vous permets d'en vouloir à ces ingrats colons de l'Algérie qui ne m'ont pas donné un signe de souvenir. C'est que j'ai bien servi leurs intérêts et que je n'ai pas flatté leurs sottes prétentions. Ceux qui ont du bon sens doivent comprendre aujourd'hui que je n'étais pas trop absurde de faire peu cas pour eux des institutions qu'ils demandaient avec tant d'ardeur comme panacée à toutes leurs misères et difficultés. Ils ont aujourd'hui infiniment plus qu'ils ne disaient, cela leur fera-t-il faire le plus petit progrès ?

Je ne comprends pas plus que vous l'envoi de Conput comme commissaire. Les journaux de Marseille disent qu'il aura des pouvoirs supérieurs à ceux du gouverneur. Cela amuserait beau-

coup Cavaignac et combien la prospérité en serait-elle accrue ! C'est le délire du jour.

Je suis bien touché de l'excellente lettre de Roche. C'est un admirable cœur.

Je trouve qu'on vous affaiblit beaucoup trop. Dieu veuille que les arabes ne mesurent pas exactement la chose. Les bons habitants des côtes, dites-vous, les initient à tout cela. Sont-ce les européens ? Je n'en serais pas étonné, même des Français.

Je présume bien que cette année, vous ne visiterez pas Bougie par la Soumam. Ce serait pourtant bien utile ; mais le pouvez-vous ? Et la colonisation ? je n'en entends plus parler. On fait de l'élection, cela vaut bien mieux.

J'ai écrit dernièrement à quelqu'un qui mettra ma lettre sous les yeux du gouvernement provisoire. Je propose d'envoyer en Afrique pour en faire des propriétaires tous les ouvriers sans travail dans les grandes villes qui voudront accepter. J'indique les moyens d'exécution et il ne m'est pas difficile de démontrer qu'il vaut mieux appliquer à cette œuvre les sommes énormes qu'on dépense en France pour occuper nos *maîtres* à des travaux d'une ridicule inutilité. Je ne sais pas l'effet produit, mais si l'on adoptait mon projet, la France ne devrait pas regretter l'argent, en dépensera-t-elle le double.

Je n'ai pas vu Trochu depuis les événements. Il est à Tours où sa femme a été bien malade. Il viendra me trouver en mai après être allé à Lyon.

Fourichon est au Havre en mission. Il n'a plus l'espoir d'un avancement prochain.

Le Général B. (24) est parti pour l'armée des Alpes, le cœur gros des accusations dirigées, surtout par l'armée contre sa conduite peu digne, peu énergique dans les événements de février.

Je n'ai pas été à portée de voir sa manière d'agir et je me persuade que ce sont des calomnies. Cependant j'ai été surpris de le voir faire le lendemain ministre de la guerre (25) et malgré moi je me suis rappelé sa conduite au milieu de l'insurrection de 45 à 46, et plus tard chez les Kabyles entre Milah et Djigelli.

Changarnier est en grande faveur. Il paraît que son orgueilleuse adhésion a réussi. Elle eut produit chez moi l'effet contraire. L'ombre de Napoléon dans l'Elisée (sic) n'oserait pas parler comme cela. Quoi qu'il en soit on lui destine l'Armée des Alpes et non pas à moi.

Avez-vous remarqué que la plupart des généraux de cette armée étaient sous mes ordres dans les événements de février ?

---

(24) Bedeau. Il avait commandé une colonne pendant la révolution de Février et n'avait pu entraîner ses troupes. Il fut nommé le 8 mars commandant de la 1re division d'infanterie dans les Alpes.

(25) Le 25 février le Gouvernement provisoire avait nommé Bedeau non pas Ministre de la Guerre, mais Gouverneur Militaire de Paris.

Ceux qui n'y étaient pas ont voulu s'y placer, mais je ne pouvais pas tous les employer. L'un de ceux-ci s'est donné pour un républicain de la veille dans sa profession de foi pour la candidature.

Témoignez tout notre intérêt à ce pauvre Tiron. Que de malheurs de ce genre depuis deux mois. Dites à Appert que je le remercie du 10, que je ne lui réponds pas parce que j'ai beaucoup d'affaires, et que je vous prie de lui montrer en partie ce que je vous écris.

Je suis bien touché de l'intérêt que me conservent les officiers, faites-leurs mes amitiés comme si je vous les nommais individuellement.

(Non signée)

XII

La Durantie, le 17 mai [1848].

Mon cher Rivet,

J'ai reçu toutes vos lettres, la dernière du 5 mai. Je n'ai pas besoin de vous dire combien je suis reconnaissant de tous vos soins pour assurer le voyage de M. et de Mme Féray. Ma pauvre fille nous est arrivée bien fatiguée et un peu souffrante. Le repos, les soins de sa tendre mère la remettront je l'espère. Je désire bien de toute manière que Féray puisse venir la rejoindre ici à un mois. Ce serait une preuve que vos affaires vont bien. Les nôtres ne vont pas comme [je] l'espérais de la réunion de l'assemblée nationale. Les anarchistes, les socialistes mécontents de ce que l'assemblée ne paraît pas disposée à appliquer aveuglément les théories des uns, les espérances de spoliation des autres, menacent encore d'ensanglanter les rues de Paris. Les chefs dont l'ambition n'a pas été satisfaite, entretiennent cet exécrable esprit et préparent à la patrie des jours néfastes. Vous voyez comme ces messieurs entendent la liberté. Ils n'ont aucun respect pour une assemblée qui est le résultat du vote universel, parce qu'elle ne répond pas à leurs horribles passions. C'est la tyrannie qu'il leur faut.

D'un autre côté, la guerre étrangère est imminente. J'attends avec impatience la séance de lundi où des interpellations ont dû être adressées au Gouvernement sur la Pologne et l'Italie. En même temps une grande démonstration populaire devait être faite pour demander qu'on aille au secours de ces deux pays, pour leur assurer la liberté. Si l'assemblée cède à cet entraînement, c'est la guerre générale. Le malheur serait moins grand si l'on pouvait y conduire l'armée de Cabet, Blanqui, Raspail et autres de cette nature. Mais si ces messieurs demandent la guerre est-ce pour y aller ? C'est douteux, ou plutôt il est certain qu'ils vou-

dront garder l'intérieur contre les *réactionnaires*. C'est le grand mot inventé. Je vous jure que personne n'y pense. On s'estimerait trop heureux de voir fonder une république sage et partant durable [26].

Pour la guerre les hommes ne nous manqueront pas ; mais les finances ! elles sont bien malades !

J'ignore si le gouvernement osera, la guerre échéant, me donner un commandement. J'ai été désigné par l'opinion générale du comité de défense, mais les susceptibilités ombrageuses des républicains de la veille le permettront-elles ?

Vous qui connaissez mon patriotisme, savez si l'on pourrait compter sur moi à la guerre. Au reste je ne témoignerai pas même un désir ; j'attendrai qu'on vienne me chercher à ma charrue.

Fourichon est toujours à Paris. La guerre le ferait bien vite capitaine de vaisseau. J'ai la confiance qu'il s'illustrerait.

Trochu ne m'a pas encore rejoint. Je le crois encore à Tours.

Presque tous les généraux que j'ai commandés un instant aux événements de Paris sont employés à l'armée des Alpes, qui va dit-on passer la frontière. Oudinot commande. J'ignore s'il a toutes les qualités nécessaires, mais je l'ai vu se conduire en homme d'honneur et de cœur dans les derniers moments de la monarchie. C'est d'un bon augure.

Que deviendra l'Algérie au milieu de tout cela ? Avais-je raison de vouloir hâter la colonisation avec les excellents éléments qu'on pouvait puiser dans l'armée abondamment ? Il me paraît évident aujourd'hui qu'au lieu d'avancer on reculera ; et nous aurons là 75 mille hommes absorbés par une ombre de colonie ! Quelle douleur ! et que les idées fausses coûtent cher à notre pays !

Cette perspective me fait désirer de vous voir ainsi que Féray à la tête d'un régiment en France.

Mille amitiés pour vous tous.

Maréchal B. D'ISLY.

XIII

Maréchal DUC D'ISLY

La Durantie, le 30 mai [1848].

Mon cher Rivet,

J'ai reçu toutes vos lettres jusqu'à celle du 19 mai inclusivement.

Je vous remercie de me tenir si exactement au courant des affaires de l'Algérie. Ce que vous me dites, ce que je lis dans

(26) Bugeaud s'était rallié à Lamartine.

l'*Akhbar* de vos troubles civils dépasse de beaucoup le mépris que j'avais toujours eu pour une assez forte partie de la population européenne. Quelle démence ! Tous ces gens-là sont bons à mettre à Charenton. Dans tous les cas l'expulsion [?], très légitime, est un châtiment trop doux pour les perturbateurs de Bonne [27], qui ne craignaient pas de soulever les arabes pour servir leurs projets insensés. Mais qu'attendaient-ils de l'œuvre préméditée ? Le renversement de l'autorité civile à Bonne et la substitution de quelques bandits, devaient-ils aplanir toutes les difficultés qui se présentent à la fondation d'une colonie prospère ? Ils n'y avaient certainement pas pensé ; comme tous les révolutionnaires de France et d'ailleurs, ils voulaient d'abord démolir sans réfléchir aux conséquences, ni à l'usage qu'ils feraient de la victoire au profit de la colonie. Ce n'est pas le patriotisme qui fait agir cette patriotaille ; c'est un vague et infernal désir d'être quelque chose, d'attrapper quelque chose. Peu importe le pays. Les mouvements désordonnés de cette infâme canaille sont mille fois plus absurdes en Afrique qu'en France. Que peuvent-ils faire puisqu'ils ne sont rien vis-à-vis des arabes et qu'un seul bataillon conduit avec fermeté suffirait pour les mettre au néant ? Leur agitation dans le vide serait une dilatante comédie si elle n'avait des conséquences fâcheuses pour la prospérité d'un pays déjà si misérable. Ne dirait-on pas à voir faire ces gens-là qu'ils ont conquis l'Algérie et qu'ils disposent de ses destinées. Mais pourquoi laisse-t-on faire ces impuissants quand d'un geste on peut les arrêter ? A Bonne cela s'explique, le célèbre Carrette était là. Vous souvenez-vous qu'après une demi-heure de conversation avec lui je vous dis : voilà un esprit bien faux et bien orgueilleux [28].

Il se persuadait, j'en suis sûr, qu'il allait d'un coup de baguette transformer la province de Constantine en un pays de civilisation et de cocagne, au moyen des doctrines exposées dans son journal. Notre professeur a été mis à l'œuvre comme Louis Blanc, esprit de même sorte, et il n'a produit que l'émeute des mauvais sujets. C'est tout ce que savent faire les Carrette qui abondent en France, ils font monter la lie à la surface du liquide. C'est cette lie qui nous gouverne encore en grande partie. Elle a d'abord opprimé la France sous le nom de commissaires ordinaires et extraordinaires ; aujourd'hui elle envahit les préfectures et même les ambassades. Tel homme qui n'osait se montrer que le soir quand les recors ne peuvent plus exercer, administre un de nos bons

(27) Sic. Les Bônois avaient protesté violemment contre le Capitaine Carette, Directeur des Affaires Civiles de Constantine, qui n'avait pas tenu compte du résultat des élections (cf. M. Emerit, *La Révolution de 1848 en Algérie*, p. 17-18).

(28) On trouvera le détail de cette fameuse conversation du 1er juillet 1845 dans M. Emerit : *Les Saint-Simonniens en Algérie*, p. 1[illegible] à 144.

départements ou représente la France à l'étranger. Oh ! que cela fait mal !

Cet odieux régime est prolongé par les faiblesses de l'assemblée qui a passé l'éponge sur tous les actes de Ledru Rollin et l'a maintenu au pouvoir.

Il n'y avait cependant rien d'aussi aisé que d'établir une bonne république, car personne ne s'y opposait. On l'admettait comme une nécessité, comme un refuge contre les tempêtes. Il ne fallait donc qu'un peu de raison ; un peu de pratique sincère de la grande devise : Liberté, Egalité, Fraternité ; mais cela ne faisait pas les affaires de la lie. Il fallait des ennemis, des suspects, afin de pouvoir persécuter et spolier. On a inventé la réaction. Quiconque se plaint de la tyrannie par écrits ou par paroles est réactionnaire.

En attendant, la ruine générale s'aggrave chaque jour.

Nous avons une armée formidable pour *attendre que les peuples demandent notre concours*, c'est-à-dire les inconvénients de la guerre sans ses avantages.

Mais il y a une autre armée plus onéreuse, plus dangereuse surtout, c'est celle des atteliers nationnaux (sic). A Paris seulement, elle coûte 240.000 francs par jour. Qu'en fera-t-on ? Lisez à ce sujet un article du numéro de la *Revue des Deux Mondes* qui paraîtra fin du mois. Il est signé « un soldat laboureur ».

Revenons à l'Algérie.

J'approuve fort Changarnier d'avoir expulsé les perturbateurs de Bonne et je lui conseille d'en user toutes les fois que le besoin s'en fera sentir. La tolérance, les libertés ne sont pour cette espèce d'hommes qu'un encouragement à mal faire.

Je n'aurais pas deviné en cent que Ducourthial fut à la tête des exaltés de Bougie (29). Qui l'aurait pu imaginer de cette vieille bête si molle, si lymphatique Il ne se révoltait pas contre les bédouins ! Et un gaillard que j'ai comblé d'égards ! Le plus avide solliciteur qui fut jamais ! J'aurais du plaisir à le bourrer comme il le mérite. J'espère que Changarnier le mettra à sa place.

J'avoue que Cavaignac ne méritait pas la scène qui lui a été faite par une partie des colons, il ne leur avait dit que des choses raisonnables, elles n'avaient que le défaut d'être un peu crues et de ne pas être entourées de bons arguments à l'appui. Vous voyez que les révolutionnaires ne lui ont tenu aucun compte de ses anciennes opinions ni de ses services. On ne garde sa popularité qu'en restant leur esclave. Ce n'est qu'une première

(29) Le Commandant Ducourthial, Chef de la garnison de la Casbah, ne fut pas le chef de l'émeute, mais manifesta sa sympathie à l'égard des démocrates bônois.

déception, bien d'autres attendent Cavaignac dans le poste où il est placé (30).

Quoi qu'il en soit je l'ai vu arriver là avec plaisir, je le crois honnête homme, patriote sincère, ami de l'ordre, il s'opposera aux mesures anarchiques. Charras paraît au contraire les avoir conseillées (31) : il est très honni pour la disposition relative aux officiers généraux. C'est une grande iniquité pour un très petit profit.

Cavaignac a d'abord eu le tort de se jeter dans les bras de la patriotaille et de l'encourager dans les orgies républicaines. De là le bonnet rouge, etc., etc...

Mon ami, Mme Féray, qui est arrivée ici assez mal portante, vous prie de lui envoyer son ordonnance Cécille, chasseur au 1er régiment, qui est actuellement près de Féray. Pour ne pas perdre de temps, il faudrait vous entendre avec Cresny pour lui faire envoyer un congé de 6 mois par le prochain courrier. J'espère que Changarnier ne refusera pas de le signer (32).

. . . .

Je n'envoie pas vos lettres à Trochu ; mais je lui en donne la substance.

Une fois pour toutes, faites mes amitiés à qui les mérite comme si je vous les nommais. N'oubliez pas Cresny, Appert, Camon, Yusuf, Gavoty, Marey, Levasseur, Morris, etc... et audessous.

Tout à vous.

Maréchal B. (33).

(30) Il venait d'être nommé Ministre de la Guerre.

(31) Le Lieutenant-Colonel Charras, Fondateur de Saint-Denis-du-Sig, « Jacobin fils de Jacobin » (comme disait Lamoricière), était sous-secrétaire d'Etat à la Guerre depuis le 5 avril 1848.

(32) Changarnier avait succédé à Cavaignac comme Gouverneur Général de l'Algérie le 29 avril 1848.

(33) Bugeaud mourut du choléra le 10 juin 1849.

LES « TABLETTES ALBERTINI » (1)

C'est une très belle publication qui fait le plus grand honneur aux éditeurs et commentateurs de ces textes, MM. Chr. Courtois, L. Leschi, P.-J. Miniconi, Ch. Perrat et Ch. Saumagne. Elle perpétue le souvenir du regretté Eugène Albertini, si prématurément disparu, qui avait le premier pris possession des Tablettes, découvertes en 1928 à une soixantaine de kilomètres à l'Ouest de Gafsa et une centaine au Sud de Tébessa, et amorcé leur lecture.

Dès le début (Ch. Ier de l'Introduction, *Les documents*, p. 3-14), le mystère que le mutisme et les contradictions des indigènes ont toujours fait planer sur le lieu exact et les circonstances extérieures de la découverte nous est confirmé comme un fait définitivement acquis.

Nous le regretterons d'autant plus que les Tablettes apportaient d'elles-mêmes, nous semble-t-il, un témoignage sur leur lieu d'origine (2).

On n'a peut-être pas, en effet, tiré tout le parti possible d'une constatation incidemment faite (p. 9 n. 2), celle de l'usage encore courant au Maroc de tablettes de même sorte.

Elles sont en général conservées dans les magasins collectifs de l'Atlas ou de l'Anti-Atlas, les *agadirs* chleuhs, dont l'équivalent se retrouve d'Ouest en Est, chez les montagnards berbères, jusqu'au Djebel Nefousa, en Tripolitaine (*gasr*, *temidelt*), en passant par les frustes *gelaas* ou *kalaas* de l'Aurès, en Algérie, et les fameuses *ghorfas* de Médenine et du pays des Matmata, dans le Sud tunisien (3).

La pratique de ces magasins collectifs est fort ancienne, comme l'attestent l'architecture de certains d'entre eux, évoquant « les tours des Libyens mentionnées par Diodore de Sicile au Ier s. av. J.-C. » (4), et surtout leur affectation : on y reconnait la *mai-*

(1) Tablettes Albertini, *Actes privés de l'époque vandale (Fin du Ve siècle)*, publication du Gouvernement Général de l'Algérie aux Editions *Arts et métiers graphiques*, Paris, 1952, 2 vol. : Texte (VIII, 345 p.) : Planches (XLVIII).

(2) Nous ne retenons pas l'hypothèse qu'elles aient été « enfouies comme un trésor » ni celle qui en fait les archives d'un notaire ou des documents groupés par un fonctionnaire public (p. 12-13).

(3) Cf. la belle enquête de Mme Dj. Jacques-Meunié, *Greniers collectifs*, *Hespéris*, 1949, p. 97 s.

(4) *Ibid.*, p. 119.

son de tribu (5) qui nous reporte à un stade de vie extrêmement archaïque, dont les repas en commun crétois et les *phidities* spartiates sont probablement d'autres témoins.

En tout cas, de l'*agadir* des Chleuhs, le type le plus perfectionné du genre ou, plus exactement, le mieux conservé, on n'aurait qu'une idée inexacte si l'on s'en tenait à la terminologie courante de grenier collectif. Sous l'aspect d'un établissement collectif, son principe est celui de la réunion de propriétés et d'intérêts privés. Il est le lieu de dépôt de tout ce qu'ont de plus précieux les gens du village, non seulement les denrées alimentaires, mais « les actes ou titres de propriété consignés sur de petits morceaux de bois plat, les vêtements de fête, les ustensiles pour le thé, l'argent..., autrefois les armes » (6).

Même si l'on ne peut ajouter crédit à la tardive version des indigènes, rapportée par Albertini et selon laquelle les Tablettes proviendraient « d'une acropole fortifiée », il paraît vraisemblable qu'elles se trouvaient gardées dans un entrepôt de cette nature.

Toutes sont des titres de propriété que différentes familles [non pas une seule (7)] du village de *Tuletianos* avaient intérêt à conserver et à mettre en sûreté et, s'il est audacieux d'aller jusqu'à croire que les divers échanges qu'elles constatent à *Tuletianos* avec, pour date, n'importe quel jour de la semaine — ce qui implique leur passation en un lieu quotidiennement fréquenté par les parties (p. 198 n. 3) — se sont faits dans le magasin même, selon l'ancienne pratique des *agadirs* (8), on peut penser en tout cas qu'elles y ont attendu pendant des siècles la célébrité que leur réservait le nôtre.

Aussi bien, de façon très générale, la continuité berbère et la parenté des gens des Tablettes avec nos modernes Chleuhs ressort de leur commun état de sédentaires arboriculteurs, habitant des villages de maisons : si la région des Tablettes n'est plus aujourd'hui peuplée que « de petits nomades arabophones », elles nous révèlent un pays alors couvert d'arbres fruitiers, confirmant ainsi ce qu'on pouvait induire de l'importance des vestiges de constructions antiques épars dans le site (p. 191-192) (9).

Quoi qu'il en soit, rien n'est à dire de l'établissement du

(5) *Ibid.*, p. 99.

(6) *Ibid.*, p. 107.

(7) Quatre au moins (Courtois, p. 12).

(8) Dj. Jacques-Meunié, *loc. cit.*, p. 107.

(9) De la dizaine de *cognomina* à désinence africaine que relève M. Courtois (p. 206, n. 5), était-il absolument impossible à un berbérisant de dire s'ils ressortissent à telle ou telle des grandes individualités linguistiques coïncidant avec des genres de vie différents qu'a dégagées la science moderne du monde berbère ?

texte des actes, numérotés de I à XXXIV (p. 214-300), sinon qu'il y a là un travail admirable et définitif, accompli en collaboration par MM. Perrat, Leschi et Courtois, avec un mérite dont la reproduction photographique des planches dans le second volume suffit à donner une idée.

Des tables et de nombreux *indices* minutieusement dressés (p. 301-339) facilitent la consultation des textes et mettent à la disposition du chercheur un outillage sûr, précis, complet : c'était une tâche fort ingrate ; elle s'avère à l'usage d'importance inestimable.

Dans le chapitre II de l'Introduction, l'écriture et la langue des Tablettes ont fait l'objet des savants commentaires de MM. Perrat, Leschi et Miniconi (p. 15-80). D'autres ont dit ou diront ailleurs la portée de nos documents à cet égard.

Il nous importe ici de saluer leur publication comme un grand événement dans l'histoire, à la fois, de l'Afrique ancienne et du droit romain.

M. Saumagne nous a donné un pénétrant et riche commentaire du droit des Tablettes (Ch. III, p. 81-187), M. Courtois, dans un dernier chapitre, consacré aux hommes et aux choses (p. 188-211), n'a négligé aucun des problèmes très divers qui se trouvent soulevés.

L'interdépendance de ces deux dernières parties de l'Introduction, qui fait parfois regretter que la distance de leurs lieux de travail, de Tunis à Alger, ait entravé la collaboration des deux auteurs, impose au critique de les traiter simultanément, quitte à laisser de côté de propos délibéré un certain nombre d'aspects des choses où le butin des Tablettes s'avère relativement maigre ou qui restent de portée secondaire : la nature juridique des *instrumenta*, la *tabella dotis* (10), le compte (acte XXXIII) et la table de calcul (acte XXXIV), les vices de l'esclave vendu (acte II), la condition des femmes (11), le christianisme, le problème des prix et des monnaies, les éléments topographiques, ethnographiques et chronologiques.

En substance, nous avons affaire à trente et un actes de vente plus ou moins complets, dont l'un porte sur un esclave (II), un second sur un pressoir (XXXI), et vingt-sept certainement sur des parcelles de terre (l'acte XXIX très probablement aussi ; l'acte XXX se réduit à l'eschatocole).

Pratiquement donc nous avons à apprécier des ventes de terre. Nos observations se grouperont autour de trois chefs : la personne des parties, l'objet des aliénations, la technique par laquelle elles se réalisent.

(10) Elle n'apporte pas grand'chose de nouveau à notre documentation antérieure, v. Lévy, *Les actes d'état civil romains*, *R. H. D.*, 1952, p. 449 s.

(11) M. Courtois y consacre quelques mots p. 207. Elle mériterait un examen juridique.

I. Quant à la personne des parties qui sont en présence dans ces actes de vente échelonnés entre 493 et 496, on est tout de suite frappé par le fait que l'immense majorité des acheteurs porte le nom de *Geminius* et que plus de la moitié des vendeurs porte celui de *Julius*.

Il paraît naturel de conjecturer avec M. Courtois (p. 208 s.) que la famille *Geminia*, en bonne posture économique à l'époque, achète des parcelles de terre, notamment à différents membres de la famille *Julia*, plus ou moins en déconfiture et contraints de vendre.

Comme ces parcelles appartiennent, quant à la nue propriété, vraisemblablement toutes, au moins celles du *fundus tuletianensis*, le plus fréquemment en cause, à un certain *Flavius Geminius Catullinus*, flamine perpétuel, et à ses *infantes* (p. 197-198), M. Courtois ajoute que ce sont ces derniers qui reconstituent entre leurs mains, de la sorte, la propriété pleine et entière.

Il se peut (12). Mais même si l'on fait abstraction des explications historiques dont M. Courtois entoure son hypothèse (p. 211) et dont nous avouons qu'elles ne nous paraissent pas très consistantes, beaucoup d'objections surgissent.

Pourquoi *Fl. Geminius Catullinus* ne rachèterait-il pas lui-même ?

C'est, avance-t-on (p. 197 n. 8), parce qu'il est mort, depuis longtemps peut-être, laissant son nom au domaine dont il a été le premier propriétaire.

Nous ne le pensons pas car le titre de flamine perpétuel (chrétien) qu'il porte est, à l'époque vandale, héréditaire et aurait donc dû être recueilli par l'un de ses descendants (13).

(12) Un argument en faveur de cette thèse paraît ressortir du fait qu'un seul acte (XXVI, 6-8) rappelle que l'acheteur devra donner une part des fruits des arbres vendus au propriétaire : or, c'est une des trois seules fois où cet acheteur n'est pas un *Geminius*. De là à conclure que la rente disparaît lorsqu'un *Geminius* est l'acheteur, par confusion en sa personne des qualités de créancier et de débiteur, il n'y aurait qu'un pas si le mutisme, autrement général, sur cette clause ne s'étendait encore à deux actes (XVI et XVIII) où l'acheteur n'est pas davantage un *Geminius*, mais un *Julius*. Nous pensons qu'en réalité la clause était tacite dans tous les actes sans exception : ils n'en faisaient pas état expressément parce qu'elle était bien connue de tous les gens du domaine entre lesquels se négociaient ces contrats (autre version : Saumagne, p. 89). Elle serait mentionnée dans l'acte XXVI parce que les acheteurs, *Balsamius* et sa femme *Maxima*, seraient des étrangers vis-à-vis desquels le vendeur a tenu à se réserver un titre attestant qu'il les avait mis au courant et qu'ils avaient consenti à prendre en charge la rente attachée aux arbres vendus.

(13) V. sur ce point l'article *Flamines chrétiens*, cité par M. Courtois au *Dict. d'arch. chr. et de lit.* (dom H. Leclercq).

Mais même s'il fallait le croire, il faudrait encore croire à une indivision persistant entre les *infantes* et cette idée est contredite par l'indépendance avec laquelle chacun des *Geminii* se comporte, agissant visiblement pour son propre compte, dans nos différents actes.

Il paraît préférable de s'en tenir à admettre que, dans ce bref espace d'années, la fortune a souri aux mêmes hommes, qui faisaient partie d'une des grandes familles agnatiques composant le village, la famille *Geminia*, étrangère, sous réserve peut-être d'un lien de parenté très éloigné, au propriétaire du fonds, cependant que la plupart des membres d'une autre de ces familles, la famille *Julia*, éprouvaient des difficultés financières.

Un rapprochement fortuit nous a toutefois suggéré encore une autre hypothèse.

Les deux noms de *Julius* et de *Geminius* se retrouvent bizarrement associés dans une inscription datant du temps de Septime Sévère et découverte en 1936 par M. Saumagne, en Tunisie, à Djenan-ez-Zitouna, près de Bordj-bou-Arada, à une grande distance par conséquent de la région des Tablettes (14) :

Merc(urio) Aug(usto) sac(rum) possessores f[undi] Tapp., anno L(ucii) Ge[minii] Rogati et Iul(ii) Gem[iniani] magistrorum, sub cura Ta[nno]n(ii) Felicis Priminiani e... ou f[ecerunt].

Seul le hasard a rapproché pour nous, par-dessus la distance, par delà le temps, ce *Julius* et ce *Geminius*, associés comme représentants d'une *plebs fundi*, de ceux des Tablettes. Mais l'opposition qu'elles font entre *Julii* et *Geminii*, noms si fréquents l'un et l'autre dans les inscriptions, aux quatre coins de l'Afrique romaine, en prend un singulier relief.

C'est un fait que, sur cent cinquante personnages environ qui y apparaissent, ce sont là les deux seuls *gentilices* qu'elles mentionnent. Or, comme le fait remarquer M. Courtois (p. 205-206), l'emploi du *gentilice* est par lui-même superflu, le surnom suffisant en règle, dans les Tablettes, à identifier l'individu avec, au besoin, l'indication de la filiation pour distinguer les homonymes.

Ne peut-on dès lors se demander si *Julius* et *Geminius* ne seraient pas les noms de deux grands *leffs* berbères auxquels se seraient rattachées, à travers une grande partie de l'Afrique romaine, les fractions d'un bon nombre de tribus ?

Les *leffs*, dont le Maroc moderne nous a révélé l'existence (15), sont, rappelons-le, les deux ligues ou alliances, censées émaner chacune d'un ancêtre commun, entre lesquelles se répartissent systématiquement toutes les fractions composantes de plusieurs

(14) Merlin, *I. L. T.*, n° 628. M. Saumagne la cite lui-même p. 113-114.

(15) V. Terrasse, *Hist. du Maroc*, I, p. 30 ; Montagne, *Les Berbères et le Maghzen*, p. 182 s.

tribus, de telle sorte qu'au sein de chaque tribu, il y a des fractions relevant de l'un et de l'autre *leff*.

Chacun devant aveuglément prêter main-forte aux gens de son *leff*, il s'ensuit qu'à l'intérieur d'une même tribu, l'équilibre se maintient entre les deux partis, car menacerait-il d'être compromis par la prépondérance des fractions de tel d'entre eux, l'irruption des alliés extérieurs de l'autre le rétablirait promptement.

C'est par ce procédé mécanique et comme instinctif que les fractions de tribu réussissent à sauvegarder leur autonomie dans la tribu elle-même et défendent en temps ordinaire victorieusement leur indépendance contre les ambitions des chefs, toujours prêts à glisser des clans aux empires et à regrouper sous leur pouvoir personnel tribus et confédérations de tribus.

Un *leff* était jadis, écrit M. Montagne, « comme une sorte de nation aux frontières capricieuses dont les limites s'étendaient à une distance infinie et l'on voyait encore, dit-on, au début du XIXe siècle, des guerriers du Jbel Kik prendre les armes pour aller soutenir des combats dans les montagnes des Seksawa ».

L'alliance de *leff* tient donc lieu, si l'on veut, de notre notion de patrie, mais c'en est un équivalent généalogique, car ce sont des familles, non des territoires, qui sont ainsi unies et chacun des deux partis porte le nom d'une grande famille berbère qui occupait le pays aux temps historiques ou qui est venue l'envahir en disputant à une autre la possession du sol (16).

Dans le Grand Atlas, le *leff* des *Inghertit* s'oppose de la sorte au *leff* des *Imsifern* et, au sein d'une même tribu, les fractions porte-drapeau gardent parfois le nom du *leff* dont elles relèvent : par exemple, chez les *Gedmiwa*, les fractions *Inadghertit* et *Banu Masifra*.

Mais, si partout, dans l'esprit des Berbères, les deux *leffs* représentent la tradition d'antiques querelles entre deux familles rivales, ils ont perdu avec le temps leur caractère de divisions ethniques, l'opposition a cessé de prendre la forme d'une guerre entre deux races pour passer sur le plan économique où elle trouve un aliment dans les discordes qu'entraînent l'usage des séguias et la possession des meilleures terres (17).

Il est très possible que les Tablettes nous aient gardé le témoignage d'un drame économico-juridique de cet ordre, à la fin du Ve siècle, entre les *Julii* et les *Geminii*, dans lesquels il ne faudrait voir que la version antique et romanisante de deux grands *leffs* nord-africains, analogues aux *leffs* encore en pleine vigueur dans

(16) A moins que ce nom ne soit délibérément fictif à l'origine, comme cela se passe pour les confédérations dont M. J. Célérier, *Hespéris*, 1949, p. 272, nous dit qu'elles « étaient créées par les Berbères eux-mêmes sous un vocable patronymique absolument fictif ».

(17) Montagne, *op. cit.*, p. 199, n. 1, p. 215.

la Berbérie occidentale au XIX[e] siècle : l'exploitation d'un grand domaine, donnant naissance à un village, aurait attiré et réuni artificiellement des familles se réclamant de l'un et de l'autre.

Le système des *leffs* semble avoir été jadis la balance nécessaire au maintien de la démocratie. Il ne devait pas être propre à l'Afrique du Nord et tout porte à croire que c'est lui que César (*B. G.*, VI, 11) a décrit comme tout à fait général en Gaule :

In Gallia, non solum in omnibus civitatibus atque in omnibus pagis partibusque, sed paene etiam in singulis domibus factiones sunt... omnes civitates in partes divisae sunt duas.

Il représenterait, en somme, un certain stade sociologique par lequel passent les sociétés primitives, stade pour nous protohistorique et postérieur à la véritable préhistoire qu'est le régime des clans.

L'histoire du monde berbère, quand il est livré à lui-même, est celle d'une série de tentatives pour en sortir et s'élever, par le jeu d'empires personnels ou de dictatures, jusqu'à la forme supérieure de l'Etat. Mais elles n'ont jamais réussi à le dégager de la gangue du régime tribal dans lequel il finit toujours par rentrer et auquel est inhérent le système d'équilibre des *leffs*. C'est ainsi que la montagne marocaine et le Sahara, conservatoires ordinaires des institutions les plus archaïques, ont encore pu nous en fournir des exemples pris sur le vif au XX[e] siècle.

Si tout cela est exact, peut-être alors aussi l'Afrique ancienne révèle-t-elle le processus par lequel l'Antiquité savait briser la force de ses *leffs*, les dominer et les fondre en définitive dans le cadre étatique des cités.

Revenons, en effet, à l'inscription découverte en 1936 par M. Saumagne. Le *Geminius* et le *Julius* qui y sont mentionnés remplissent une fonction curieuse, celle de *magistri* ou présidents du syndicat des paysans liés entre eux par l'exploitation du même *fundus* [18].

M. Saumagne avait déjà fait remarquer la collégialité qu'affecte ici cette fonction, ailleurs assumée par une seule personne [19].

Ne peut-on croire qu'elle répondait, dans le *fundus Tapp.*, à la nécessité d'avoir un *Julius* et un *Geminius* pour tenir la balance égale entre les paysans rassemblés là et dont les uns étaient des *Julii*, les autres des *Geminii* ?

(18) Les Tablettes, à leur tour, nous offrent un exemple de cette institution avec un *Lucianus magister* qui semble avoir fonctionné à *Tuletianos* entre septembre 493 (VI, 27, 32) et janvier (IX, 31), voire février 494 (XVI ? *add.* V, 40, 52 ; VIII, 25 ; XXV, 18-19, 25), être décédé en mars 494 (X, 6) et avoir été remplacé alors par *Quadratianus* (X, 18). Ces *magistri* sont fréquemment les rédacteurs des actes (Courtois, p. 13, n. 2).

(19) Compte rendu de sa découverte à l'*Académie des Inscr.*, 193[illegible], p. 292 s.

Cette solution n'est-elle pas celle de la très ancienne constitution de Sparte dont les deux rois, descendants d'Héraclès, devaient toujours être pris l'un dans la maison des Eurytionides, l'autre dans la maison des Agiades (Plutarque, *Lys.*, 45) ?

N'en allait-il pas de même chez les Celtes où fréquemment les ambitions de clans rivaux « étaient satisfaites par l'association de deux rois à la souveraineté » [20] ?

Ainsi s'expliquerait le dédoublement du magistrat suprême, autrement unique, *magister*, *dictator*, *praetor*, *uhtur*, *meddix*, *zilaθ*, dans de nombreuses cités latines, ombriennes, osques, étrusques de la κοινή italique primitive [21].

A Rome, en particulier, le dualisme qui a laissé dans les institutions des traces si profondes (non seulement dans les institutions civiles mais dans les institutions religieuses : les deux collèges de Saliens, les deux collèges de Luperques, etc...) prend par là tout son sens et la légende des origines s'en trouve vivifiée et réhabilitée : depuis les jumeaux fondateurs, Romulus ne figurant peut-être que la *gens Romilia* dont le nom est lié au gentilice étrusque *Rumlna* [22], en passant par Romulus et Titus Tatius qui « *civitatem unam ex duabus faciunt, regnum consociant* » (Liv., I, 13), jusqu'aux deux premiers consuls, issus l'un de la famille des *Junii Bruti*, l'autre, Tarquin Collatin, de celle des Tarquins (I, 60).

Loin de voir là, avec certains interprètes modernes, des dédoublements imaginés plus tard pour justifier la gémination du pouvoir consulaire, nous croyons, au contraire, que l'institution de deux consuls à Rome, comme celle de deux rois ou *sufètes* à Carthage [23], dont la fondation était attribuée à deux personnages légendaires [24], est le compromis final qui clôt l'histoire d'un long duel entre deux clans intérieurs à la cité et, lui permettant de secouer le joug des dominations étrangères, constitue, en quelque sorte, son acte de naissance.

L'Etat, la cité antique naissait d'un repliement sur elle-même, du renoncement de ses factions internes à faire appel l'une contre l'autre à cette aide extérieure que les *leffs* n'ont jamais cessé d'assurer aux Berbères, de leur volonté commune de régler désormais leurs affaires entre elles et de trouver en elles seules les éléments d'un équilibre.

Ce n'est qu'en apparence que nous nous sommes éloigné de notre sujet car l'inscription découverte par M. Saumagne, entre

(20) Hubert, *Les Celtes*, II, p. 267.

(21) Mazzarino, *Dalla monarchia allo stato repubblicano*, *passim*, notamment p. 119, 169, 171.

(22) *Ibid.*, n. 155.

(23) Gsell, *Hist. anc. de l'Af. du N.*, II, p. 193 s.

(24) Gsell, *op. cit.*, I, p. 374-375.

d'autres, fournit un exemple de formation d'un noyau de cité rurale que vient rendre vivant la lecture des Tablettes.

Le *fundus Tapp.* prête son cadre et son support territorial ; la *plebs fundi* s'est groupée en une organisation qui se dote spontanément d'institutions municipales à la romaine : deux *magistri* annuels et éponymes.

Ailleurs (25), nous apprenons qu'un *sacerdos* dessert le culte de la divinité révérée dans la région ; les colons ont un temple, qui n'est pas sans évoquer le rôle du temple (*aedes*) de Cérès (26), le temple de la plèbe romaine justement fondé (493 av. J.-C.) au moment où elle allait menacer de former une ville à part.

Comment s'étonner dans ces conditions que les habitants des *fundi* se qualifient eux-mêmes, avec une pompe quelque peu dérisoire, de *cives*, comme, dans les Tablettes, *cives tuletianenses*, « citoyens du fonds *Tuletianos* », *cives cappraríanenses*, « citoyens du fonds (?) des chèvres » (p. 193-194) ?

Le *fundus* de *Flavius Geminius* ou, plus vraisemblablement (p. 198), ses *fundi* auront été les berceaux de collectivités rurales analogues aux *douars* qui naissaient dans l'*'azîb* des grands propriétaires de l'Afrique musulmane (27) et aux villages qui se sont constitués, dans la Tunisie contemporaine, sur les vastes domaines appartenant à des sociétés privées (Enfidaville, Dazinville, etc.).

Il est malaisé de croire après cela que, parmi ces humbles ruraux, ceux qui répondent au nom de *Geminius* aient été les *infantes* de *Flavius Geminius*. Tous nous paraîtraient plutôt être uniformément, en face de ce *potens* (28) et selon l'opposition fondamentale des classes au Bas-Empire, des *tenuiores*.

---

(25) Inscription du *fundus Turris rutundae*, Saumagne, *Bull. arch Com.*, 1927, p. 107.

(26) Un *agadir*, vraisemblablement, au point de départ : l'*agadir* est sacré (*horoum*), « c'est le lieu saint tel que l'a connu l'antiquité, avec ses interdits et ses privilèges », Dj. Jacques-Meunié, *loc. cit.*, p. 111-112.

(27) J. Berque, *Les archives d'un cadi rural*, *R. A.*, 1950, p. 113 s. L'*'azîb* jouissait, de plus, de privilèges de droit public qui en font le pendant exact de l'immunité franque.

(28) Nous traduirions volontiers l'expression « *Fl. Geminius et infantes* » par : « la grande famille des *Fl. Geminius* », comme nous disons de nos jours « une grande famille indigène » (v. J. Berque, *Et. d'hist. rur. maghr.*, p. 26). Ainsi parlons-nous de l'*'azîb* « des Ben Ali Chérif ». L'*'azîb* est, très communément, la propriété du personnage religieux local, marabout ou chérif, et de sa famille : l'analogie paraît évidente avec le titre de *flamen perpetuus* dont est toujours respectueusement suivi dans les Tablettes le nom de *Fl. Geminius* et recouvre peut-être une grande constante nord-africaine. M. Courtois a bien noté (p. 206) que le seul nom qui garde son *praenomen* est celui de *Fl. Geminius*, marque évidente de dignité.

II. La grande révélation des Tablettes et que M. Saumagne n'a pas nettement aperçue (p. 97 s.), c'est que l'objet des ventes n'y est pas, en réalité, une ou plusieurs parcelles d'un *fundus* qui appartient exclusivement à *Fl. Geminius* (*sub dominio Fl. Gemini*), lequel reste étranger à la vente, mais bel et bien des plantations (*culturae*), des arbres fruitiers dont sont complantées ces parcelles et qui appartiennent à d'autres personnes (29).

Ainsi on aliénait une propriété superficiaire, une propriété *arboraire*, distincte de la propriété du sol, de la propriété foncière.

Dans les Territoires du Sud tunisien, voisins immédiats de la région des Tablettes, on n'a pas cessé de le faire de nos jours.

Il y existe, écrit l'auteur d'une excellente thèse (30), de pratique très courante, « une sorte de vente dite *à titre sijili* (isolé) portant sur des arbres fruitiers qui sont vendus indépendamment du terrain qui les porte. Fréquemment un terrain complanté en oliviers ou palmiers, par exemple, appartiendra à un propriétaire tandis que certains des arbres qui y sont plantés appartiennent à un ou plusieurs autres propriétaires ; il s'agit dans tous les cas de propriété *melk* ou propriété privée ».

Si, comme il est évident, sous le nom de *culturae mancianae*, les Tablettes n'entendent que des plantations d'arbres fruitiers, il en résulte que la *lex Manciana*, quelle que soit la nature juridique de l'acte ainsi dénommé, créait un droit réel sur les arbres fruitiers, et sur les arbres fruitiers seulement, ce qui est confirmé par l'inscription d'Aïn-el-Djemala où les colons du *saltus* s'adressaient ainsi aux *procuratores :*

...rogamus...dare nobis eos agros qui sunt in paludibus et in silvestribus instituendos OLIVETIS et VINEIS lege Manciana..., ainsi que par la constitution de Constantin, au C. J., 11, 63 (62) *de manc...*, 1, affichée à Carthage en 319 et très intelligemment attraite à la *lex Manciana* par M. Saumagne (p. 114) : l'empereur s'y plaint que les colons usurpent les champs au détriment des emphytéotes, alors que la coutume ne leur permet de s'approprier que ce qui

eorum labore vel OLIVETIS est obsitum vel VINETIS.

Aussi bien cette propriété particulière semble-t-elle cantonnée dans les parties du *fundus* dont le sol échappait jusque là à tout

---

(29) Comp. Courtois, p. 14 : « ... les dimensions de la parcelle ne sont jamais données, mais ... l'on relève seulement le nombre et la nature des arbres qu'elle contient ».

(30) J. A. Marty, *Les Territoires du Sud tunisien et leurs ressources arbustives*, thèse, Droit, Alger, 1944 (dact.), p. 167.

droit privé : un des grands mérites de M. Saumagne consiste à avoir amorcé la démonstration (p. 107 s., 116 s.) que ce droit de la *lex Manciana* intéressait seulement les *subcesiva*, la bordure extérieure du *fundus*, les rognures périphériques de terre restées en dehors de la centuriation et qui demeuraient incultes, à raison de leur nature forestière ou palustre.

Cela découle du début de l'inscription d'Henchir Mettich, auquel nous maintenons pour notre part, à un mot près, la rédaction traditionnellement admise :

Qui eorum (i)ntra (31) *fundo Villae Magnae Varia(n)e id est Mappalia Siga* volunt (32) *iis eos agros qui SUBCISIVA sunt excolere permittitur lege Manciana... ita ut eas qui excoluerit usum proprium habeat.*

Le droit du planteur est donc qualifié par le texte *usus proprius* et l'on n'a pas jusqu'ici donné tout son relief au fait que ce droit important ne reparaît plus dans la suite de l'inscription : il n'est concédé que sur les plantations des *subcesiva* dont elle ne s'occupait que dans son premier paragraphe.

Nous ne voulons pas dire que la *lex Manciana* se bornait à réglementer l'exploitation des *subcesiva* ni davantage qu'elle ne traitait que d'arbres fruitiers. Bien au contraire, elle paraît être un règlement général d'exploitation des *fundi* africains, invitant à la mise en valeur de toutes les terres en friche, de toutes les parties des *fundi*, incultes depuis toujours ou négligées, tant par l'arboriculture que par l'agriculture, moyennant une redevance en nature, variable selon le genre de culture entrepris, mais le plus souvent fixée au tiers des fruits traités :

Si qui agri cessant et rudes sunt, (si qui sil)vestres aut palustres in eo sal(tuum trac)tu, (v)olentes lege Mancia(na)... dit très généralement l'inscription d'Aïn-el-Djemala, IV, 8-10.

L'inscription d'Henchir Mettich nous en donne une paraphrase (33), émanée des *procuratores* du *tractus Karthaginiensis* (34), qui en font application particulière au *fundus* de *Villa Magna Variana* (autrement appelé *Mappalia Siga*), probablement à la requête des *coloni* de ce *fundus* puisque ce sont ces derniers qui ont pris soin de faire fixer dans la pierre le texte ainsi obtenu (35).

La simple lecture de l'inscription laisse bien transparaître que la *lex Manciana*, dont l'auteur, la date et la nature juridique restent sujets à discussion (36) constituait dans le fond une charte générale de peuplement et de revivification des domaines agricoles d'Afrique.

Mais, dans la *lex Manciana*, ce qui est le plus intéressant, le plus caractéristique, c'est le droit réel reconnu aux planteurs sur les arbres fruitiers dont ils auront enrichi ceux des terrains incultes qui forment des *subcesiva*.

(31) Lire, comme le propose M. Saumagne (p. 122), *extra fundo*, au lieu d'*intra fundo*, serait exclure d'étrange façon ceux qui ne peuvent être que les seuls intéressés et ont vraisemblablement été les requérants : les *coloni* du *fundus*.

(32) Nous ajoutons *volunt*, d'après Aïn-el-Djemala, IV *in fine*, et non, comme on le fait d'habitude, *habitabunt* ou *sunt*.

(33) *Sermo procuratorum?* comme à Aïn-Ouassel. Si nous avions affaire au texte même de la *lex Manciana* comme on serait tenté de l'induire de l'emploi de l'expression : *exemplum legis Mancianae*, on ne lirait pas tout le temps, comme on le fait : « conformément à la *lex Manciana* », « d'après la *lex Manciana* », etc...

(34) *Licinius Maximus* et *Felicior Augusti libertus*. On n'a pas de peine à reconnaître dans ce couple, comme dans les couples semblables qui nous sont présentés par l'inscription de Souk-el-Khmis (*Tussanius Aristo* et *Chrysanthus*) et celle d'Aïn-el-Djemala (*...Earinus* et *Doryphorus*, *Verridius Bassus* et *Januarius*), le procurateur équestre et le procurateur affranchi (désigné par un simple *cognomen*), le premier apparu depuis Trajan pour coiffer le second (v. Pflaum, *Essai sur les procurateurs équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1950, p. 56), qui dirigent la circonscription financière de Carthage (*tractus Karthaginiensis*) et y assument la charge des intérêts du fisc. Ils prennent expressément à Aïn-el-Djemala le titre de *procuratores imperatoris Caesaris Hadriani Augusti*. A Aïn-el-Djemala, à Aïn-Ouassel et à Souk-el-Khmis, comme il s'agit, à la différence de ce qui se passe à Henchir Mettich, de *saltus* impériaux, on les voit transmettre leurs ordres à un fonctionnaire qui est, à la base de la hiérarchie, un affranchi, *procurator saltus* (*Primigenius*, *Martialis*, à Aïn-el-Djemala ; *Patroclus Augusti libertus* à Aïn-Ouassel ; *Andronicus* à Souk-el-Khmis).

(35) *Data* (= lex fundi *data*) *a...procuratoribus*, dit le texte et, sur la plinthe au bas de la première colonne : *(H)ec lex scripta a Luro Victore Odilonis magistro et Flavio Geminio defensore, Felice Annobalis Birzilis*. L'idée que les *coloni* du *fundus* auront ainsi, par-dessus la tête des *domini conductoresve fundi*, et par le truchement de leur *magister* et de leur *defensor*, leurs représentants qualifiés, sollicité des procurateurs de Carthage, l'application au *fundus* du bénéfice de la *lex Manciana* est suggérée par l'initiative correspondante à laquelle nous devons l'inscription d'Aïn-el-Djemala. Tels étaient les intérêts, telle aussi la vitalité de ces groupements de paysans dont chacun formait un embryon de *civitas* dans le cadre d'un *fundus*. Souk-el-Khmis nous met en présence d'initiatives différentes, mais tout aussi « syndicales ».

(36) L'opinion classique (v. Abbott-Johnson, *Municipal administration*, p. 17), celle de Rostovtzeff, l'attribue à un légat de l'empereur, probablement de Vespasien. M. Saumagne (p. 141-142) ne nous semble pas, sur ce point, avoir réussi à serrer de beaucoup plus près le problème. En tout cas, il ne saurait être question d'une *lex fundi* privée, imaginée par un grand propriétaire pour son propre domaine, puis étendue à d'autres, une *lex privata* ne pouvant évidemment créer de droits sur l'*ager publicus*, comme le fait la *lex Manciana*. Pas davantage elle n'apparaît comme une mesure prise d'abord en Italie, puis transposée en Afrique. La *lex Manciana* est, à nos yeux, exclusivement, spécifiquement africaine.

Dans l'inscription d'Henchir Mettich, à partir de la ligne I, 20, il n'est plus question des *subcesiva*, mais du *fundus* proprement dit, de la partie normalement cultivée du domaine, où les cultivateurs [37] travaillent et vivent, viendront travailler et vivre dans des demeures rurales (*villae*) :

Qui (i)n f(undo) Villae Magnae sive Mappalia Siga villas habent habebunt dominicas [38]...

Or, on ne parle plus d'*usus proprius* pour qualifier le droit de ces gens-là sur les différentes plantations (figueraies, olivettes, vignobles) qu'ils pourront y faire et qu'ils sont invités à y faire. La *lex Manciana* ne leur concède plus sur ce qu'ils auront planté ou construit (*superficies*) qu'un droit minutieusement défini dans une partie très mutilée de l'inscription (IV, 1-11), droit qu'ils sont autorisés à transmettre par testament à leurs enfants légitimes, peut-être à engager (*jus fiduciae* ?), qui paraît se ramener à un monopole d'exploitation maintenu pendant un certain temps (*jus colendi*, IV, 14) et dont la déchéance survient, *sine querela*,

(37) Ce sont les exploitants agricolés qui vivent à demeure sur le fonds. Sauf dans la troisième et dernière partie de l'inscription (IV, 22 s., depuis *Ne quis conductor...* ; nous rappelons que la première, jusqu'à I, 19, concerne, dans notre opinion, l'exploitation des *subcesiva* et le droit de propriété *arboraire*, tandis que la seconde, depuis I, 20, jusqu'à IV, 21, a trait à l'exploitation du *fundus*), où, s'agissant des obligations et des prestations personnelles (corvées, gardes) que doivent fournir toutes les sortes de gens qui se trouvent sur le fonds, on fait état de conditions et de statuts différents (*coloni*, *inquilini*, *stipendiarii*), aucune distinction ne semble devoir être introduite dans une masse d'individus auxquels convient d'un bout à l'autre du texte le nom de *coloni*. Ce sont là tout simplement ceux qui s'intitulent ailleurs *possessores fundi* : ils vivent sur le *fundus* qu'ils exploitent et paraissent être qualifiés *cives Sigales* (v. le *sigalis* de la ligne mutilée, IV, 19). Ainsi dans les Tablettes, les *cives Tuletianenses*, exploitants du *fundus tuletianensis*.

(38) Avec M. Saumagne (p. 125), nous pensons devoir remplacer *dominicas* (= *villae* appartenant aux propriétaires du fonds), qui n'a pas grand sens, par *dominis* qui nous fait retrouver, dans la suite du texte, la formule habituelle d'Henchir Mettich : *dominis ejus fundi aut conductoribus vilicisve*, etc... Tout ce qui est sur le fonds appartient à ses propriétaires, sauf, selon l'opinion des Sabiniens finement retrouvée dans l'inscription d'Henchir Mettich par Edouard Cuq, les ruches, les abeilles, le miel recueilli. Voilà pourquoi, estimait Cuq, une clause spéciale (II, 6-11) interdit leur transport, licite mais qui mettrait en péril le gage du bailleur, *in octonarium agrum*. L'*octonarius ager* est, pour nous, le marché hebdomadaire, qui se tient tous les huit jours au même endroit, selon la coutume nord-africaine toujours vivante : bon nombre de villages s'appellent ainsi *Souk-el-Had* (marché du premier jour, dimanche), *Souk-el-Tenine* (marché du second jour, lundi), etc... Henry Mounier, *N. R. H.*, 1898, p. 398, avait déjà eu l'intuition qu'il s'agissait là du marché voisin.

après une certaine procédure au cas d'interruption de la culture pendant deux ans (IV, 12-21) [39].

Il s'agit en somme des conditions mêmes auxquelles les *coloni* seront embauchés et travailleront pour le compte des maîtres du fonds ; c'est la définition des clauses de leur contrat de travail et il est évident qu'on a jugé impossible d'accorder ici aux vivificateurs qu'on escompte en eux un droit aussi large que l'*usus proprius*, parce qu'il aurait gravement préjudicié aux droits privés préexistants sur le fonds, les droits et leurs employeurs, ces particuliers que l'inscription réunit constamment dans la formule : *domini aut conductores vilicive*, « les propriétaires ou les fermiers et leurs régisseurs ».

L'expression semble indiquer que le *fundus* de *Mappalia Siga* comportait des centuries restées de pur *ager publicus* et données à ferme (pour cinq ans) à des *conductores*, et d'autres dont des particuliers s'étaient vu attribuer ou laisser la propriété (*domini*).

A vrai dire, il peut paraître étonnant que des *procuratores Caesaris* aient eu à s'occuper de l'*ager publicus* dans une province sénatoriale comme l'était l'Afrique, et plus encore, de propriétés particulières.

Sur le premier point cependant, si mal renseignés que nous soyons sur l'organisation financière des provinces, nous savons que, même dans les provinces sénatoriales, l'administration de l'*ager publicus* a été assez rapidement accaparée par l'empereur et son produit, versé dans la caisse du fisc [40].

Il reste que la notion de propriété purement privée qu'évoque l'emploi du mot *dominus* exclut *a priori* toute espèce de compétence des agents impériaux sur les conditions d'exploitation des terres à propos desquelles il en est fait usage.

Mais il est, à vrai dire, un objet de scandale encore plus grand : c'est l'emploi même du mot *dominus* pour désigner le propriétaire d'un sol provincial, le sol d'Afrique. Gaius n'affirme-t-il pas que sur le sol provincial, il n'y a d'autre *dominium* que celui du *populus romanus* ou de César et que les particuliers n'en peuvent avoir que la *possessio* ou l'*ususfructus* (*Inst.*, II, 7) ?

Il faut cependant nous rendre à l'évidence depuis les Tablettes Albertini : leur formulaire, qui remonte sans doute à l'époque

(39) M. Saumagne (p. 131) ne fait pas de différence entre ce droit et l'*usus proprius* sur les *subcesiva*, peut-être parce qu'il s'est lui-même encore mal dégagé de la tradition qui voit, dans l'inscription d'Henchir Mettich, une opposition entre diverses catégories de personnes au lieu d'une opposition entre deux catégories de terres : les *subcesiva* et le *fundus*.

(40) Mispoulèt, *Inst. pol.*, II, p. 285, 288. N'est-ce pas l'*ager publicus* qui a ainsi formé, par un simple « glissement » juridique, la principale source dans la constitution des immenses *saltus* dont il sera exclusivement question par la suite dans les inscriptions d'Aïn-el-Djemala, Souk-el-Khmis, Aïn-Ouassel, etc... ?

du droit romain classique, confirme que la propriété provinciale, dans la pratique, était appelée *dominium* (*fundus tuletianensis sub dominio Fl. Gemini*).

Ainsi, et quoique tout le sol provincial fût resté *ager publicus*, la partie qui en avait été laissée aux particuliers en jouissance perpétuelle était dite être leur *dominium*. C'est le *dominium rei tributariae* dont parle Dioclétien (*Fr. Vat.*, 315-316) (41).

Le mot *dominium* a eu plus d'élasticité que nous le pensions et s'est, somme toute, adapté dès l'époque classique à un droit inférieur qui, techniquement, ne se définissait, d'après la loi agraire de 643 U.C./111 av. J.-C., que comme *habere possidere frui licere*.

L'*ager publicus* approprié de la sorte n'en demeurait pas moins susceptible de prescriptions émanant des agents de l'empereur et tendant à imposer aux *domini*, vis-à-vis de leurs *coloni*, les mesures requises pour son meilleur rendement, les mêmes évidemment que pour l'*ager publicus* affermé à des *conductores*.

Toutefois, on ne pouvait aller jusqu'à dépouiller les uns ou les autres en concédant aux *coloni* travaillant leurs terres, sur les vergers dont ils les auraient complantées, un droit tel que l'*usus proprius* des *subcesiva*, droit particulièrement substantiel, comme il ressort des Tablettes où il est détaillé comme le droit d'*habere tenere possidere uti frui* pour soi et pour ses héritiers *in perpetuum* et s'avère aliénable entre vifs sans aucune restriction.

Aussi bien ce droit lui-même se trouvait-il assorti, dans l'inscription d'Henchir Mettich, d'une redevance qui profitait au *dominus* ou au *conductor* dont dépendait le *colonus* auteur de la plantation sur les *subcesiva*, la même que celle qui est déterminée pour les différentes cultures faites sur le fonds (Henchir Mettich, I, 25-27 ; II, 24, 29-30 ; III, 10, 12) (42), avec les mêmes exonérations pendant les premières années, avant l'entrée en rapport de la plantation (43).

(41) Cf. encore Agennius Urbicus, *de contr.*, Lachmann, p. 36 : *Vindicant..inter se non minus fines ex aequo ac si privatorium agrorum.*

(42) Cependant, pour les fruits *qui eo loco nati erunt* (I, 10), c'est-à-dire sur les *subcesiva*, les parts dues *e lege Manciana* seront payées selon certaines modalités particulières (*hac condecione*) : le producteur devra les importer dans le *fundus* pour les faire traiter sur son *area* ; les *conductores* ou *villici* auront procédé à l'établissement de *tabellae*, sans doute pour définir avec précision leurs droits selon le nombre, la nature et l'âge des arbres plantés ; les planteurs devront promettre (*caveant*) de donner les parts dues, stipulation qui tient probablement lieu ici aux *conductores* ou *domini* du droit de rétention qu'ils ont sur les fruits produits chez eux, *in fundo* (?).

(43) Cinq ans pour les figuiers et les vignes (II, 20-24, 26-30), dix ans pour les oliviers plantés (III, 5-8 ; de même à Aïn-Ouassel, III, 6-9), cinq ans pour les oliviers greffés (III, 11-13 ; dix ans à Aïn-Ouassel).

La règle est le tiers des fruits traités, comme montant de cette redevance (à Aïn-el-Djemala et Aïn-Ouassel comme à Henchir Mettich).

L'existence de cette rente est aussi mentionnée dans les Tablettes ; elle se rencontre dans l'acte XXVI :

... *et ita placuit ut secundum quod est in conditionem quod in polepticos clarit* (44) *fici arbores quindecim annos quinque et olibe arbores quindecim ut exsudet pensionem* (45) *solvat*...

« et il a été convenu que, selon les conditions et les indications des polyptyques, (l'acheteur) paierait la rente pour les quinze figuiers de cinq ans et les quinze oliviers (vendus) suivant leur produit ».

La proportion s'est maintenue à travers les âges : dans le Sud tunisien, de nos jours, elle est toujours d'un tiers des fruits pour le propriétaire et de deux tiers pour l'ancien planteur lorsque, après partage entre eux du terrain complanté en exécution d'un contrat de *mugharasa*, par lequel ils s'étaient associés pour créer une olivette, l'un apportant la propriété du sol et l'autre son travail, le planteur reste conventionnellement chargé de l'exploitation des arbres attribués à son co-contractant (*musaqa* ou « contrat d'irrigation ») (46).

On sait que le contrat de *mugharasa* (notre bail à complant), au terme duquel, lorsque les arbres sont entrés en rapport, le planteur emporte la moitié du terrain qu'il a mis en valeur, a été, par l'association finale du planteur à la propriété du fonds qu'il réalise, le ressort de l'exceptionnel succès des olivettes, dans la Tunisie du protectorat (47).

On peut croire que, dans l'Afrique romaine, la réussite agricole se rencontrait aussi là où le planteur était assuré d'acquérir la propriété du capital créé par son travail. Tel était le cas sur les parcelles complantées des *subcesiva* et c'est pourquoi nous voyons, dans l'inscription d'Aïn-el-Djemala, les colons du *saltus* demander aux procurateurs du *tractus* qu'on leur donne « les terres qui sont dans les marécages et dans les zones forestières

(44) Cf. Henchir Mettich, I, 12-16 : *hac condecione... si conductores... renuntiaverint tabellis...*

(45) Le mot *pensio* conviendrait à un fermage en argent, mais cela est formellement contraire aux conditions de la *lex Manciana*. C'est, en tout cas, l'un des termes techniques (v. Solazzi, *Jura*, 1951 (II), p. 225) désignant la rétribution annuelle due par le superficiaire.

(46) Marty, *op. cit.*, p. 319.

(47) Tout comme, au Moyen-Age, le bail à complant a été l'instrument de la création du vignoble français et de la formation d'une classe de petits vignerons, fond de la démocratie rurale de beaucoup de nos provinces (Grand, *Le contrat de complant*, N. R. H., 1916, p. 193 ; Déléage, *La vie rurale en Bourgogne*, p. 240).

afin de les planter d'oliviers et de vignes conformément aux prescriptions de la *lex Manciana* », en insistant sur le surcroît d'habitants (*incrementum habit[atorum]*) et sans doute la plus-value que le *saltus Neronianus* voisin a déjà gagnés à cette pratique.

Mais, si c'est là ce qui les intéresse, c'est le cœur du *fundus*, ce sont les terres mêmes destinées à l'agriculture et laissées en friche qu'il importe aux autorités de faire remettre en valeur : tel est l'objet essentiel de leurs préoccupations et nous apprenons qu'à cette fin, l'empereur n'a pas hésité à faire d'importants sacrifices en amputant gravement son droit de propriété sur ses *saltus*.

Aïn-el-Djemala et Aïn-Ouassel, en effet, nous font connaître que l'empereur Hadrien a pris une loi générale, *lex Hadriana*, accordant à ceux qui occuperont les champs non encore mis en culture (*rudes*) ou demeurés incultes pendant dix années de suite un *jus possidendi ac fruendi heredique suo relinquendi*. Application en est faite (48) au cas d'occupation des terres se trouvant dans les centuries de certains *saltus* mais négligées par les *conductores* qui ont pris à bail ces centuries.

Les termes conservés de l'inscription d'Aïn-el-Djemala, complétée par celle d'Aïn-Ouassel, ne laissent aucun doute sur la portée de cette mesure, décidée par les procurateurs en réponse à une requête qui se bornait à solliciter d'eux des terres forestières ou marécageuses pour les complanter d'oliviers et de vignes selon la *lex Manciana :*

Quia Caesar noster... OMNES partes agrorum quae tam oleis aut vineis QUAM FRUMENTIS aptae sunt excoli jubet, itcirco per missum (49) providentiae ejus potestas fit omnibus ETIAM EAS PARTES occupandi QUAE IN CENTURIS ELOCATIS saltus Blandiani... sunt NEC A CONDUCTORIBUS EXERCENTUR.

---

(48) On remarquera le renforcement de la centralisation dont témoigne, par rapport à Henchir Mettich, au temps de Trajan, où les *procuratores tractus* semblaient agir de leur propre autorité, l'intervention, dans l'inscription d'Aïn-el-Djemala, au temps d'Hadrien, de ce *Tutilius Pudens, egregius vir*, qui a adressé aux *procuratores tractus* une *epistula*. De même, à Souk-el-Khmis, ils reçoivent une lettre d'un personnage simplement désigné comme *procurator* (v. le tableau dressé par M. Saumagne, p. 101). Nous n'hésitons pas, dans les deux cas, à identifier l'auteur de ces ordres supérieurs (une circulaire ?) avec le chef d'un grand service palatin (le *procurator a rationibus* lui-même ? ou quelque autre). Son apparition est le reflet des réformes apportées par Hadrien aux services financiers, qui renforçaient la mainmise de l'empereur et utilisaient très largement à cette fin les chevaliers (*egregii viri*). Cf. Pflaum, *op. cit.*, p. 59-61, 64. Si Auguste a fondé le principat, Hadrien a institutionalisé l'empire. V. la dense synthèse de son œuvre administrative chez Albertini, *L'empire romain*, p. 189-192.

(49) Lecture proposée par M. Carcopino et suivie par M. Saumagne, p. 108-109.

« Attendu que l'empereur... ordonne de mettre en culture toutes les pièces de terre, tant celles qui sont propres à la culture des oliviers ou des vignes que celles qui sont propres à la culture du blé, par délégation de son autorité, n'importe qui a le pouvoir d'occuper aussi les pièces de terre sises dans les centuries louées du *saltus Blandianus*... et qui ne sont pas exploitées par les fermiers. »

Suit la collation aux occupants du droit de la *lex Hadriana*, assorti d'une redevance en nature, la redevance mancienne du tiers des fruits (Aïn-el-Djemala, III, 5 ; Aïn-Ouassel, III, 3), payable le premier lustre au *conductor* de la centurie dans laquelle se trouvera le champ mis en culture, puis directement au fisc (*rationi :* Aïn-Ouassel *in fine*).

Ainsi, par un progrès très net sur la *lex Manciana*, Hadrien s'était résolu à octroyer au premier occupant, sur la partie centrale, la partie centuriée, destinée à la culture et dûment affermée de ses propres *fundi* un droit réel substantiel, d'importance analogue à celle du droit réel que la *lex Manciana* réservait aux *subcesiva* complantés d'arbres fruitiers.

Un tel recours lui était apparemment imposé par la pénurie croissante de blé, due elle-même au manque de bras qui laissait retomber en friches les centuries affermées aux *conductores*.

Or, cette dernière constatation a de quoi surprendre au moment où nous voyons des volontaires s'offrir pour planter de la vigne et des oliviers dans les lieux incultes.

Des propositions contradictoires de ce genre ne peuvent pas ne pas recouvrir un grave conflit d'intérêts : nous saisissons là vraisemblablement la loi historique qui met traditionnellement aux prises le conquérant ou le grand propriétaire, céréaliculteur parce que le blé lui permettra de nourrir son peuple ou de réduire à ses volontés une armée de clients, avec la foule des hommes libres désireux de se constituer une petite propriété et de s'assurer, *par l'arboriculture*, un capital durable, fructifiant régulièrement, alimentant les échanges et le commerce, garantissant enfn une relative indépendance.

En même temps qu'à la démocratie, c'est à une propriété *arboraire* qui va jusqu'à l'émiettement, jusqu'au morcellement entre plusieurs familles des branches d'un même arbre, figuier ou olivier, que restent suprêmement attachés nos Berbères de Kabylie.

C'est là sans doute l'idéal que poursuivaient tenacement les *cultores manciani*, cependant qu'ils se dérobaient aux appels de l'empereur comptant sur le blé d'Afrique pour nourrir la plèbe de Rome.

Aussi voit-on l'empereur multiplier les efforts en vue d'allécher les amateurs, de forcer la main aux requérants, de se procurer la main-d'œuvre qui revifiera ses domaines.

Outre la concession du droit de la *lex Hadriana*, il précise, par exemple, que seuls seront soumis à partage, parmi les fruits des autres arbres que l'olivier (*poma*), ceux que leurs producteurs destinent à la vente (Aïn-Ouassel, III, 11-12).

Les corvées, d'autre part, sont à nouveau tarifées par la *lex Hadriana* que nous fait connaître l'inscription de Souk-el-Khmis et dont il n'est pas exclu qu'elle se confonde avec la *lex Hadriana de rudibus agris*.

Enfin, ces différentes dispositions de faveur reçoivent toute la publicité désirable (v. Saumagne, p. 100 n. 1 et, à Aïn-el-Djemala, IV, 5-6 : *it quod subjectum est celeberrimis locis propone*...).

Il est pathétique de voir ainsi transparaître, dès le temps d'Hadrien, dès l'âge d'or de l'empire, le souci lancinant du recrutement des agriculteurs et d'entr'apercevoir la fatale résistance à laquelle il se heurte.

On en est encore à user de la douceur, des offres, des promesses, et cependant le second siècle n'est pas écoulé que l'inscription de Souk-el-Khmis (50) révèle, avec l'abus et la brutalité des exigences de corvées, vers quelles contraintes s'oriente la domination romaine, en attendant le régime du colonat, le principe de la *functio annonaria* des paysans, l'esclavage étatique du Bas-Empire.

Rien n'y fit sans doute et la dernière pièce du dossier, celle qu'y versent aujourd'hui les Tablettes Albertini, est là comme pour attester, trois cents ans plus tard, l'irrésistible progression, l'extension, voire le triomphe final du système des *culturae mancianae* (51).

Nous y retrouvons les paysans toujours uniquement intéressés aux arbres fruitiers dont ils sont propriétaires et peut-être, pour le reste, soulagés par la disparition de la terrible machine à leur faire produire du grain qu'avait été Rome : à la venue des Barbares, il ne serait pas surprenant que l'Afrique eût réagi comme la Gaule de Salvien.

Sur les parcelles objets de leurs opérations, il n'est jamais question, remarque M. Courtois (p. 201-202), d'aucune culture de céréales. Mais c'est que justement la céréaliculture — sauf à la rigueur quelques modestes ensemencements intercalaires destinés à la consommation personnelle — ne trouvait place que dans les centuries du *fundus* et nos parcelles, exclusivement complantées

(50) *Add. C. I. L.*, VIII, 14428 et la bonne interprétation qu'en donne M. Saumagne, p. 134, n. 1.

(51) Dans un brillant compte rendu à l'*Académie des Inscriptions*, 1952, p. 298, M. Saumagne vient encore de déceler, sur la photographie aérienne de larges régions de la Tunisie, la distorsion tardivement subie par les lignes droites de la belle centuriation romaine et une redistribution empirique de la terre en lots irréguliers du type *subcesiva*, qui paraissent bien avoir le même sens.

d'arbres fruitiers, se situent à la périphérie du domaine privé d'un particulier, *Fl. Geminius*, sur ses bords, dans les *subcesiva* qui lui sont attenants.

C'est, en effet, en terrain montagneux, échappant par nature à la centuriation (52), que les habitants de *Tuletianos*, les *cives Tuletianenses* se sont taillé, chacun, une petite propriété parcellaire, comme ils l'ont pu, à la mesure de leurs forces individuelles.

Les lieux où elles se rencontrent portent des noms qui accusent le caractère accidenté du relief, évoquant des terrasses (*in aggarione ?*), des sols pierreux (*in silicione ?*), en creux (*in valles*) ou en hauteur (*pars de susu*), des *kef* (*caput, gibba ?*) (p. 193, 200-201).

Pour parler des parcelles elles-mêmes, on use de termes extrêmement divers, correspondant sans doute à des configurations variées et irrégulières (*aumae, cuneus, firustellum*, p. 196-197). Le plus fréquent est *gemio*, toujours en vigueur de nos jours au Sahara, notamment dans les oasis du Touat (53), et, dans l'acte IV, 6-7, il est question d'un *gemio superior* qui « laisse à penser, écrit M. Courtois, que les *gemiones* pourraient bien être des parcelles étagées telles qu'on en rencontre dans diverses régions de l'Afrique du Nord et en particulier dans les Matmata ».

Dans la région des Tablettes, les pentes du Djebel Mrata, où Albertini (54) signalait les vestiges de murettes barrant les ravins et retenant les eaux, comme Carton l'avait fait antérieurement pour les pentes du Djebel Onk, un peu plus au Nord (55), selon une technique parfaitement étudiée jadis pour la Tunisie par du Coudray de la Blanchère (56) et, tout récemment, pour la Numidie par le Colonel Baradez (57), devaient être recouvertes d'oliviers, comme le sont de nos jours les pentes du massif des Matmata, dans le Sud tunisien (58).

Il s'agit là d'une culture en terrasses, car il n'y est pas question, comme sur la côte voisine (Zarzis, Ben Gardane), d'olivettes à l'entretien desquelles suffiraient les pluies, mais d'olivettes dues à l'irrigation dont le principal moyen est la retenue des eaux de ruissellement par d'innombrables petits barrages en terre et en pierres sèches.

(52) Cf. les nombreux textes des *agrimensores* cités en notes par M. Saumagne, p. 117-118 et qui attestent le caractère montagneux, palustre ou forestier des *subcesiva*.

(53) P. 197 et Ch. de Foucauld, *Dictionnaire touareg-français*, v° *agemmoun*, I, p. 450.

(54) *Journ. des sav.*, janv. 1930, p. 23.

(55) Cité par Courtois, p. 203, n. 1.

(56) *Aménagement de l'eau dans l'Afrique ancienne.*

(57) *Fossatum Africae*, p. 185 s.

(58) Marty, *op. cit.*, p. 283, 324, 329-330.

Sur les croupes arides, les pluies sont captées à la surface de réception disposée en *impluvium* (*meskat*) et conduites par des rigoles jusqu'à des réservoirs aménagés autour d'un arbre ou d'un groupe d'arbres (*minga*). Là se constituent les *djesour* que la terre végétale et l'eau rendent propres à la culture de l'olivier. Les terrains nus de réception et de captage des pluies font partie intégrante des olivettes et sont vendus et transmis avec elles.

N'est-ce pas là la reproduction fidèle de l'état de choses que nous présentent les Tablettes ?

Les oliviers occupent des parcelles, *particellae agri* (59), planches ou carrés irrigables dont l'un est même appelé *aquarium* (XIX, 6), vendus avec tout le réseau de leurs canaux et bassins d'irrigation (*cum lateretis aquariis vergentisque suis*, etc... v. les références groupées p. 14 et 203).

La technique arboricole des Matmatis, restés maîtres dans l'art de la petite hydraulique, peuplant les pentes de leurs montagnes de vergers plantés d'oliviers, dont un très grand nombre sont centenaires, de figuiers et, çà et là, d'autres arbres fruitiers, affirmant orgueilleusement qu'en temps de bonne récolte, ils pourraient verser leur huile dans les oueds qui couleraient alors jusqu'à El Hamma de Gabès, trouve aujourd'hui dans les Tablettes ses titres d'ancienneté.

Tout abâtardis que soient ces pauvres troglodytes, qui ont perdu l'usage de beaucoup de traditions, ils peuvent évoquer valablement pour nous leurs lointains maîtres, ces *cultores manciani*, approvisionneurs en huile de Rome, qui vendaient ou achetaient entre eux, à la fin du V[e] siècle, les différents arbres fruitiers des Tablettes, oliviers, figuiers, amandiers, pistachiers, avec leurs indispensables accessoires de terre et d'eau, négociant ainsi un droit qui fut l'instrument juridique de la prospérité agricole d'une immense zone maintenant retombée à l'état prédésertique : les monts des Nememcha, les confins algéro-tunisiens entre Sbeïtla et Gafsa, Tébessa et Négrine.

Mais avant de rechercher comment se traitaient ces opérations, il n'est pas inutile d'insister sur la distinction entre les terres forestières ou palustres, complantées le cas échéant d'arbres fruitiers, entourant le *fundus* (*subcesiva*), d'une part, et les terres du *fundus* proprement dit, centuriées et normalement destinées à la culture des céréales, de l'autre, ainsi que d'élever le débat jusqu'au problème des origines de ce droit de propriété *arboraire*.

Il faut revenir d'abord, pour s'en expliquer, sur le fait, essentiel et tenu jusqu'ici pour acquis, que les *subcesiva* n'étaient pas,

(59) On notera que, dans toute la Tunisie moderne, c'est de façon générale que les cultures d'oliviers, associés avec d'autres arbres fruitiers, sont faites par les indigènes dans de petites parcelles closes ou dans des vergers. V. Tourniéroux, *L'oléiculture en Tunisie*, Tunis, 1922, p. 10.

au moins en droit romain classique, placés sous la propriété du *dominus fundi*, mais, au contraire, flanquaient le *fundus* sans en faire *juridiquement* partie.

Sur ce point, il suffit de renvoyer à M. Saumagne, qui a tout dit en deux pages excellentes (117-118).

Si les *agrimensores*, les *gromatici*, les arpenteurs romains embrassaient dans les unités cadastrales entre lesquelles ils découpaient le sol la totalité des terres, *subcesiva* compris (60), seule la partie *utile*, apte à la culture (61) et pour cela en général centuriée, constituait le *fundus* auquel les juristes bornent normalement leur attention parce qu'il tombe sous le coup de droits de propriété privée, le plus souvent sous la forme des assignations.

Les *subcesiva*, eux, demeuraient seulement, en droit, des parties de l'*ager publicus*.

Toutefois ils semblent avoir formé avec le *fundus* une unité cadastrale telle que le ou les propriétaires du *fundus* avaient, pour ainsi dire, vocation à en devenir aussi propriétaires dès que la condition nécessaire pour qu'ils puissent fait l'objet d'un droit de propriété privée se trouverait remplie, dès qu'ils seraient mis en culture (62).

(60) Leur premier nom est *finitores* (Plaut., *Poen.*, 49 ; Cic., *de leg. agr.*, II, 13, 34), leur premier rôle, de tracer les confins, selon des pratiques dérivant, d'après Frontin, de la science des aruspices étrusques (réf. *in* Biagio Brugi, *Le dottrine giur. degli agrimensores*, p. 44). Le territoire se dit également *fines* : l'important fut d'abord de fixer les limites à l'intérieur desquelles s'exercerait un droit de jouissance et ce n'est que plus tard, dans un sens dérivé, qu'on a désigné aussi par *fines* le contenu, susceptible de faire l'objet de droits de propriété privatifs.

(61) Joindre ici aux références de M. Saumagne Appien, *B. C.*, I, 7.

(62) Pour M. Saumagne (p. 120, 135, etc...), ce serait là un effet de la *lex Manciana* elle-même. Mais les textes ne lui prêtent rien de tel et nous croirions plutôt au jeu de principes généraux du droit romain, les mêmes qui sont en cause dans l'obscur problème des *agri occupatorii* (v. Girard, *Manuel*, p. 306-307). On peut penser aussi que le *dominus fundi* acquérait la propriété par le simple fait que c'était un de ses *coloni* qui avait défriché, comme on acquiert par l'intermédiaire du fils de famille ou de l'esclave. En tout cas, en Afrique, nous savons aujourd'hui, par les travaux auxquels ont donné lieu les coutumes de l'A. O. F. (v. R. Doublier, *La propriété foncière en A. O. F.*, Saint-Louis, 1952, p. 19 s.), l'importance de la distinction fondamentale des *droits de redevances* et des *droits de culture*. Sur la superficie qu'elle a conquise ou s'est réservée par la *mise à feu*, la tribu n'exploite directement par ses propres membres qu'une partie. Si une famille étrangère, qui en obtient d'elle l'autorisation, vient mettre en culture une fraction du reste, la tribu y acquiert par là même un *droit de redevances*, généralement en nature, sous la forme d'une part des fruits, tandis que les défricheurs ont un *droit de culture* qui fait incontestablement d'eux et de leurs descendants les propriétaires du terrain ainsi vivifié. La distinction entre les deux droits est celle d'un domaine éminent et d'un domaine utile. L'Afrique ancienne fournissait peut-être déjà ce *substratum* à la pratique qui a donné naissance au droit du propriétaire du *fundus* sur les *subcesiva* complantés, dans la *lex Manciana*.

Lorsqu'ils sont complantés d'arbres fruitiers, *ipso facto*, le propriétaire du *fundus* voit apparemment son droit s'étendre sur le sol ainsi fertilisé.

Mais ici intervient la *lex Manciana* : par son effet, en Afrique, le planteur reste propriétaire des arbres, il en a l'*usus proprius*, et il y a donc un propriétaire du sol et un propriétaire de la plantation faite à sa surface.

Comme ce dernier a besoin, pour les soins de sa culture, de l'usage de la partie du sol qui la porte et qui en forme l'indispensable accessoire, il se trouve placé dans une situation identique à celle du superficiaire et est censé tenir à bail cette parcelle de terre : il en doit à son propriétaire le loyer, cette *pensio* de la *lex Manciana* que nous avons constamment rencontrée, qui est, en règle, du tiers des fruits et qui assortit inéluctablement le droit du *cultor*.

Le droit du *cultor*, *usus proprius*, qu'il peut aliéner librement et qu'il aliène toujours comme un tout, est donc un complexe qui s'analyse en la propriété des arbres et, plus généralement, de toutes les améliorations apportées par lui au fonds (canaux d'irrigation, constructions, etc.), indissolublement liée à un droit au bail perpétuel du sol qui les supporte.

Or, bien que les fonds italiques eux-mêmes paraissent n'avoir point totalement ignoré ces errements (Pomponius, D. 23, 3 *de jure dot.*, 32), ils répugnent par essence au droit romain classique pour lequel la propriété de tout ce qui se trouve à la surface le cède à la propriété du sol et est irrésistiblement attirée à elle (Gaius, D. 43, 18 *de sup.*, 2, etc...).

Aussi pensons-nous que la *lex Manciana* n'a fait qu'emprunter son droit de propriété *arboraire* à la pratique locale : la *lex Manciana* est propre à l'Afrique et Rome, par elle, s'est bornée à y consacrer une coutume peut-être indigène, peut-être implantée antérieurement à sa conquête, peut-être importée depuis, mais en tout cas pas d'Italie (63).

Rechercher son origine à l'extérieur, c'est sans doute se tourner vers la Grèce qui fournira, depuis le IIIe siècle, à la partie orientale de l'empire et même à l'Afrique une pratique dont l'analyse juridique est tout à fait parallèle, quoique l'institution intéresse cette fois des unités foncières de très vaste étendue : l'*emphytéose*.

Aussi bien l'Athènes classique distinguait-elle de la propriété

---

(63) *Contra* Saumagne dont on lira avec intérêt les pages 135-142, où il s'efforce de relier l'origine de la *lex Manciana* aux réformes domaniales et fiscales des Flaviens. Mais c'est une chose de croire qu'elle aurait pris place dans cet ensemble, autre chose d'en regarder le contenu comme un apport italique.

du sol la propriété des oliviers sacrés, les arbres de Pallas, qui faisaient partie du domaine de l'Etat (v. le fameux plaidoyer de Lysias, *Sur l'olivier*).

Mais les Tablettes Albertini, en nous confirmant que les *culturae mancianae* étaient des cultures d'irrigation, indiquent assez l'Orient comme le lieu de naissance probable de leur principe juridique (64).

La vigne, l'olivier et le figuier que tous les textes désignent comme leur objet essentiel et constant semblent bien avoir été cultivés en Afrique du Nord pour la première fois par les Phéniciens (65).

C'est l'Orient qui a développé sur la plus large échelle le système du colonat partiaire (66), auquel tout le Maghreb est resté attaché (67) et que, jadis, Carthage a utilisé pour ses impôts (68) : or, les redevances manciennes sont toujours des parts de fruits.

Enfin, c'est l'Orient, arboriculteur, qui garde de l'arbre parvenu à sa maturité l'idée, toujours perçue par le droit musulman (69), qu'il a une existence propre, distincte du sol sur lequel il a poussé. Lorsqu'il s'agit d'un arbre que l'homme a planté ou greffé pour qu'il rende des fruits comestibles, il est donc naturel de voir en cet homme le propriétaire exclusif de l'arbre, comme il le serait de tout autre objet créé par lui.

Cette conception venue du fond des âges et universelle chez les peuples primitifs, l'Afrique s'y est bien plus attardée encore : l'Afrique noire française n'a même pas la notion de la propriété foncière ; pour elle, la terre est à tous et n'est jamais suscep-

---

(64) La distinction des *terres blanches* (*ard bayda'*), à cultiver en céréales, et des terres d'arboriculture n'est évidemment pas propre à l'Orient : elle est commandée par la nature des choses et, par exemple, la *lex Burgundionum* traite séparément (titres 13 et 31) des plantations de vigne et des terres de défrichement, mais c'est l'Orient qui a, comme on pouvait s'y attendre, diversifié le plus richement le droit de l'irrigation. On y trouve, en particulier, ce curieux « contrat d'irrigation » ou *musaqa*, que le droit musulman n'a pas consacré sans hésitations, qui a exclusivement pour objet des arbres frugifères, que connaît bien le Maghreb (Santillana, *Ist. di dir. musulm. malich.*, II, p. 309-317) et dont nous avons déjà signalé le rapport avec les conditions d'exploitation révélées par les inscriptions romaines.

(65) Gsell, *op. cit.*, V, p. 199 s.

(66) V. *in* Santillana, *op. cit.*, II, p. 247, la riche gamme des contrats de *mukhabara*, prohibés, d'ailleurs, par l'Islam en raison de leur caractère aléatoire.

(67) L''*urf*, la coutume, y a partout maintenu le *khamessat*, variété du contrat de *muzara'a* (Santillana, *op. cit.*, II, p. 307-309).

(68) Elle les levait en parts de fruits, Gsell, *op. cit.*, II, p. 303 ; VII, p. 50. Les républiques berbères ont continué de ne connaître que l'impôt en nature : v. Adam, *Maison et village*, *Hespéris*, 1950, p. 308.

(69) Santillana, *op. cit.*, II, p. 248.

tible d'appropriation, mais chacun possédera privativement sur elle le produit de son travail [70].

L'Afrique berbère, pour sa part, connait et pratique cumulativement la propriété du sol et partout consacrée par l'*urf* (la coutume), la propriété des arbres.

Il ne paraît donc pas téméraire d'attribuer à Carthage l'acclimatation en Afrique du Nord d'un régime juridique reconnaissant la propriété des arbres fruitiers aux planteurs à charge du paiement d'une part des fruits (soit impôt soit redevance foncière ?).

A vrai dire, de même que la langue punique semble avoir surtout progressé en Afrique plus tard, avec la conquête romaine, ce système n'a donné tout ce qu'on en pouvait attendre que lorsqu'une *lex Manciana* l'eut repris à son compte pour l'habiller d'un vêtement romain.

C'est à Rome, et plus particulièrement à la Rome postérieure à Pline l'Ancien († 79 ap. J.-C.) [71] qu'on doit les innombrables pressoirs à huile dont les plaines au sud du massif central tunisien portent aujourd'hui les ruines.

Mais cette réussite naturelle en Afrique du plus puissant empire de l'Antiquité n'exclut aucunement que l'instrument lui en ait préexisté : avec sa souplesse habituelle, Rome se sera contentée de relever une coutume locale pour l'expansion de laquelle, d'autre part, sa paix, sa discipline, l'ampleur de son commerce créaient les conditions idéales.

Du moins n'eut-elle pas un petit mérite à l'adapter à ses principes et à l'intégrer à son système juridique.

N'est-ce pas le droit romain, en effet, qui, par sa façon de ramener systématiquement toute propriété au support de la terre, a interverti en Occident les rapports naturels du principal et de l'accessoire ? Alors que, pour le primitif, le principal est le fruit, le produit frugifère ou la construction dus au travail de l'homme, l'accessoire, la terre, par elle-même stérile et, comme l'eau, donnée à tous, la propriété du sol devint le principal auquel le cède, comme accessoire, la propriété de tout ce qu'il porte.

III. De quelle façon se transmettait entre vifs ce droit de propriété *arboraire* (*usus proprius*) *e lege Manciana ?*

M. Saumagne a très bien vu la particularité remarquable des actes de vente des *culturae mancianae :* l'absence de toute mention d'une *traditio rei* (p. 92-96).

Alors qu'en règle, à l'époque classique, comme dans les formulaires de la Gaule franque, au « *pretium accepisse et habere dixit venditor* » correspond un « *et (rem) tradidisse emptori* », ici, seule se retrouve la quittance du prix :

quos solidos tantos...accepit venditor a emptore suo et secum sustulit.

M. Saumagne, qui le constate, n'explique pas le fait. Faut-il rappeler que la *traditio* ne peut trouver place que lorsqu'il s'agit de transférer le droit de propriété lui-même ? Seul ce droit, se confondant avec la chose qui en est l'objet, est susceptible de la remise de possession en quoi consiste la *traditio*. Mais pour les *jura in re aliena,* choses incorporelles, *nulla traditio est* (Gaius, *Inst.*, II, 28 ; Jav., D. 8, 1 *de serv.*, 20 ; Pomp., D. 19,1 *de act. empt.*, 3 § 2), et cela doit s'entendre, aussi bien, pour les servitudes que pour les droits réels d'emphytéose, de superficie ou autres de même nature [72].

Or, c'est bien à un droit de ce genre que nous avons affaire ; c'est seulement ainsi, nous l'avons dit, que le droit romain a pu se l'assimiler, lui faire place dans ses catégories traditionnelles [73].

Fort de cette constatation, nous croyons pouvoir identifier dans nos actes le mode de transfert de ce droit avec les *pactio et stipulatio* que vise Gaius, *Inst.*, II, 31 (Just., II, 3 § 4, 4 § 1), *Aur.*, D. 7, 1 *de usufr.*, 3 pr. [74].

M. Saumagne lui-même a parlé d'une « *translatio juris* », nullement incluse dans le contrat d'*emptio-venditio,* mais s'y surajoutant, procédant « d'intentions et de consentements nouveaux » (= *pactio*) et se rattachant « au massif des stipulations qui vont organiser pour l'avenir les obligations de la garantie due par le vendeur à l'acheteur ».

La *pactio* relative au transfert de ce droit réel innommé sur les arbres, du *jus mancianum*, si l'on veut, c'est la partie de l'acte ainsi dégagée par M. Saumagne (p. 84) :

« *A pridie quam venderet rem venditor habuit, tenuit, possedit jurisque ejus omnia fuerunt et ex hac die jus omne quod habuit in nomine emptoris sui transtulit, ut is eam rem habeat, teneat, possideat, utatur, fruatur ipse heredesve ejus in perpetuum* ».

Vient ensuite la stipulation et M. Saumagne a eu raison d'insister sur « l'extraordinaire vigueur, l'inaltérable ténacité avec laquelle les *instrumenta* rattachent à cette proposition et, pour ainsi dire, lui soudent » ce qui suit (p. 95) :

« *ET si quis* etc... »

---

(70) Doublier, *op. cit.*, p. 16 s.

(71) Gsell, *op. cit.*, V, p. 201-202.

(72) Girard, *Manuel*, p. 400.

(73) Nous ne dissimulerons pas cependant que cette explication de l'absence de mention d'une *traditio rei* ne saurait valoir également pour l'acte XXXI où l'objet vendu est un pressoir, ni surtout pour l'acte II où c'est un esclave.

(74) Bibliographie *in* Georgesco, *Leges privatae*, p. 66 s.

C'est qu'il s'agit de l'acte complexe mais unitaire qualifié *pactio et stipulatio.*

Rappelons d'abord la nature et le but de la stipulation. C'est une *stipulatio poenae* [75], la *poena* à laquelle le vendeur se soumet lui-même ainsi que ses ayants-cause, pour le cas où l'acheteur serait inquiété par leur fait, suppléant tant bien que mal à l'effet réel qu'aurait eu la *traditio.*

L'erreur de M. Saumagne (p. 146 s.) [76] a été, nous semble-t-il, de voir la garantie d'éviction d'une *stipulatio duplae* dans cette *stipulatio poenae* dont la *poena* est du double du prix et dont la version la plus complète à la fois et la moins altérée paraît fournie par l'acte XXIX, 1-3 :

...Et si quis mentionem aut questionem de loca suprascribta fecerit vel suam esse dixerit vel interdicere voluerit, thunc dabit tantam pecuniam vel alteram tantam...

Une garantie contre l'éviction viendra ensuite, mais ceci n'en est pas une, puisque, on le voit, ce n'est pas l'éviction qui est sanctionnée par le paiement du double du prix, c'est, dit M. Saumagne (p. 146), « une intention non suivie d'effet, un comportement à peine traduit par un commencement d'acte, mettons une chicane, *si quis... facere voluerit* ».

C'est, dirons-nous pour notre part, le fait très précis d'intenter une action en revendication sans fondement, ce que nos anciens auteurs appelaient, en droit français, une *chalonge* (de *calumnia*) et qui est ici visé par les expressions : *mentionem, quaestionem facere, suam esse dicere,* ou le fait de mettre en mouvement un interdit possessoire (*interdicere* ne se retrouve que dans deux actes).

Il suffit d'avoir eu recours à l'une de ces voies de droit, soit qu'on la laisse ensuite périmer soit qu'on la suive jusqu'à l'échec final, pour que s'ouvre au profit de l'acheteur le droit à la *poena.*

Nous traduisons *mentio,* non pas du tout par « mensonge » (p. 153), sens que le mot n'a jamais dans le latin classique et qui indiquerait une faute passée du vendeur (sa réticence au moment de la vente), mais par « proposition extravagante » qui viendrait à être formulée : c'est la proposition extravagante de qui prétendrait par la suite que la chose est à lui [77]. *Quaestio,* c'est la « mise en discussion » du droit de l'acheteur. Proposition

(75) Cuq, *Manuel*, p. 344, citant Paul, D. 8.3 *de serv. praed.*, 36.

(76) Elle entache à partir de là tous ses développements et c'est lui-même cependant qui, avec un flair très sûr, a attiré à la matière l'étude des *poenae* funéraires (p. 175 s.).

(77) M. Saumagne lui-même (p. 147) établit une équivalence entre *mentionem facere* et le *calumniam facere* des formulaires francs. Or, le sens de cette expression n'y est pas douteuse : elle ne veut pas dire « duper quelqu'un », « abuser de sa bonne foi », mais « revendiquer à tort. ».

extravagante ou mise en question s'expriment dans l'ouverture d'un procès.

Il est à remarquer que certains actes ajoutent à *de suprascripta* « *cum omni jure ad se pertinente* ». C'est-à-dire que la *poena* sera encourue, et encourue pour le tout, même si la *mentio,* la *questio* a seulement trait à un accessoire ou à une partie de la chose, preuve surabondante qu'il n'est pas ici question de la garantie d'éviction (elle ne serait due que *pro portione* pour une éviction partielle et pas du tout pour l'éviction d'un accessoire [78]), mais très réellement d'une *stipulatio poenae,* dont on sait que le montant est toujours dû pour le tout, même au cas où c'est seulement en partie que manque la prestation promise [79].

Reste un point important, mais qui a été bien élucidé par M. Saumagne : quelle est la personne visée par *si quis* et qui devra donner (*dabit*) le double du prix pour avoir mis en mouvement ce mauvais procès ?

Il ne peut évidemment s'agir des tiers auxquels il n'est pas concevable qu'on réclame jamais le double du prix parce qu'ils se seront trompés sur leur droit en prétendant être les vrais propriétaires.

M. Saumagne, s'appuyant sur les formules parallèles, plus développées et si nombreuses de l'époque barbare en Occident, n'a pas eu de peine à démontrer que *quis,* c'est le vendeur lui-même ou ses héritiers.

De même, il a très heureusement séparé de la formule que nous venons d'étudier et d'identifier avec une *stipulatio poenae* une deuxième formule, qui la suit immédiatement et dans laquelle, cette fois, nous reconnaissons aisément la garantie d'éviction qui accompagne toute vente, la seule garantie d'éviction figurant dans nos actes.

La voici dans le texte de l'acte XXIX, 3-4 :

...vel quanti res eo tempore valuerit dum evinci res queperit (= *coeperit*) *evicte rei recte dari sine dolo malo...*

« et que sera exactement donnée sans dol pour l'éviction de la chose (*evicte rei*) la valeur qu'elle aura au moment où (*eo tempore... dum...*) l'éviction en aura commencé. »

Nous donnons à *vel,* plutôt que sa valeur disjonctive ordinaire, une valeur conjonctive, courante dès l'époque classique (Paul, D. 50, 16 *de verb. sign.*, 53 pr.).

Evicte rei est traduit en fonction de la teneur plus complète

(78) Girard, *Manuel*, p. 595, n. 2.

(79) *Ibid.*, p. 703.

de certains autres actes pour lesquels M. Saumagne établit la lecture : *pro evictione ejus rei* (p. 143-144) [80].

Si l'on tient compte, au surplus, des adjonctions et des variantes des différents actes, on ne peut se dissimuler que l'ensemble de la formule aura partout été singulièrement malmené par les scribes.

Nulle part elle ne nous est fournie de façon complète et cohérente : la preuve en est dans la forme de proposition infinitive qu'elle affecte (*dari*) entre deux propositions dont le verbe est au mode indicatif (... *dabit*... et *Dolus malus abest*...).

Six actes portent un *suique juris probaverit* impliquant que le formulaire faisait allusion à la preuve pleinement administrée en justice par le tiers revendiquant de son droit.

Enfin la formule a été écartelée au point que l'un de ses fragments, *dum evinci res coeperit*, plus ou moins abrégé et déformé, s'est trouvé le plus souvent fâcheusement encastré dans la formule précédente, celle de la *stipulatio poenae*, où il n'a que faire. M. Saumagne, dans la reconstitution qu'il a tentée du modèle, s'y est laissé prendre et a suivi le *plerumque fit* plutôt que la version de l'acte XXIX.

Mais il suffit d'être tant soit peu familiarisé avec les rédactions juridiques de l'époque barbare pour ne point s'étonner de ces décalages et de ces transports, faisant surgir après ou avant sa place logique dans la phrase telle ou telle proposition subordonnée.

Dum evinci res coeperit, si la lecture en est exacte et elle est, en tout cas, satisfaisante, a nécessairement trait à l'hypothèse d'éviction et indique qu'on devra se placer au moment où l'acquéreur aura été dépouillé pour fixer la valeur de la chose, éventuellement accrue de toutes les améliorations apportées depuis la vente, que le vendeur ou ses héritiers devront lui rembourser.

Ainsi se trouve confirmé que l'indemnité d'éviction est due seulement après éviction effective et judiciairement prononcée, solution traditionnelle et de sens commun que M. Saumagne avait remise en question pour l'éviction totale (p. 162 s.).

M. Saumagne a, en revanche, bien montré que l'éviction ainsi prévue ne peut être que le fait d'un tiers, l'opposition, familière à la doctrine (Ulp., D. 43, 18 *de sup.*, 1 § 1 ; 45, 1 *de verb. obl.*, 38 pr., §§ 1, 2), étant de la sorte parfaite entre cette promesse de garantie d'éviction et la *stipulatio poenae* qui la précède.

Les Tablettes Albertini nous ont donc apporté la teneur d'une garantie d'éviction au simple, un peu différente de celles que

(80) Nous préférons *pro evicta re*, mais le sens est le même. Il n'est pas absolument exclu que ce sens ait été cependant (p. 164) : « proportionnellement à l'étendue de l'éviction », visant ainsi l'éviction partielle aussi bien que l'éviction totale.

nous livraient déjà les triptyques de Transylvanie et l'acte de vente de 166 [81] : il paraît hors de doute qu'en cette matière, les conventions des parties se donnaient la plus grande liberté et les formulaires notariés comportaient la plus grande diversité.

Enfin vient, dans le texte de nos actes de vente, l'inévitable *clausula doli : Dolus malus abest aberit afuturumque erit*, et c'est au triple objet de ces promesses (*poena* du double, garantie d'éviction au simple, absence de dol) que s'applique la constatation finale du scribe : *Stipulatus est* (*emptor*), *spopondit*(*venditor*).

Telles sont les réflexions que suggère la lecture du texte des Tablettes Albertini et du commentaire qui l'accompagne. C'est avec la plus grande humilité que nous les avons ainsi cristallisées à un certain moment pour les produire au jour. Nous savons toutes les retouches dont elles auraient besoin pour prétendre donner une image fidèle de ce que fut la réalité.

Mais il fallait se décider à les publier, d'abord parce qu'aux Tablettes vandales devait être apporté le témoignage de l'Afrique vivante ; l'occasion était trop belle d'entr'ouvrir la porte du monde enchanté de l'histoire comparée.

Ensuite et surtout, il faut que les savants se donnent la main, chacun apportant sa pierre à l'édifice : les lacunes, les obscurités, les fautes de raisonnement de l'un sont les premiers matériaux de la critique constructive de l'autre. Nous devons nous résigner à considérer nos travaux personnels comme utiles autant par leurs erreurs et leurs faiblesses que par leurs découvertes positives.

Telle est la loi suprême de la collaboration scientifique et avant de faire place à notre tour à de nouveaux exégètes, nous tenons encore à rappeler toute la gratitude que méritent les auteurs de ce beau livre, plus particulièrement M. Charles Saumagne.

Où les plus illustres, tels Cuq ou Rostovtzeff, n'avaient point complètement réussi à percer les ténèbres, dans l'interprétation des redoutables inscriptions tunisiennes, M. Saumagne, tirant parti de ce que pouvaient fournir de nouveau les Tablettes Albertini, nous a fait faire un grand pas en avant. La leçon, précieuse, des imperfections mêmes de son œuvre est que seule une collaboration vivante, parlée, constante de plusieurs spécialistes de disciplines connexes peut espérer, de nos jours, porter à ses limites notre connaissance de l'Histoire.

Jacques LAMBERT.

(81) V. Girard, *Textes*, p. 850 s., actes nos 4, 5 et 6. Nous ne suivons pas M. Saumagne quand il soutient (p. 160 s.) que les actes nos 2 et 3 ne nous rapportent pas la formule de la garantie d'éviction au double.

COMPTES RENDUS

V. Déjardins, *Les Saints d'Afrique dans le Martyrologe romain*, s. l. Alger, 1952, in-8°, 212 pages.

M. le Chanoine Déjardins étant prêtre de son état, on ne saurait lui reprocher d'obéir à des préoccupations ecclésiastiques. En écrivant le petit livre qu'il nous offre aujourd'hui, il a pensé d'abord à l'utilité que celui-ci pourrait présenter « si de nouvelles éditions du Propos Nord-Africain, pour le Bréviaire et le Missel, arrivent à voir le jour », et non pas au désir que pouvaient avoir les historiens de posséder un répertoire critique des saints africains. Je le regrette et voici pourquoi :

L'inscription sur la liste officielle des saints constitue de nos jours une entreprise pleine d'embûches. Mais il en allait jadis tout autrement. Chaque église établissait son propre martyrologe et honorait en particulier ceux des siens dont les mérites lui paraissaient appeler la vénération, principalement les martyrs. C'était question de circonstances que l'expansion plus ou moins lointaine du culte local, et cette expansion se traduisait, en fin de compte, par l'élargissement des martyrologes locaux et régionaux.

Les martyrologes dits historiques, du Martyrologe hiéronymien à celui d'Usuard, se présentent à nous comme des synthèses universelles de ces calendriers propres. Mais il convient de souligner que leurs auteurs ne se sont point bornés à en opérer la conjonction. Non contents de déplacer la fête de tel ou tel saint, ils ont modifié les listes que leur apportaient les martyrologes partiels ou généraux dont ils disposaient, tantôt en retranchant certains noms, tantôt en ajoutant d'autres et, dans les deux cas d'ailleurs, suivant le seul principe du plus parfait arbitraire.

Le résultat de ce travail, dont on suit maintenant assez bien la marche du IV[e] au IX[e] siècle, a été tout naturellement de rendre de plus en plus discordantes les listes de saints que l'on peut dresser d'après les martyrologes historiques et celles auxquelles conduit l'exploitation critique des documents de toutes sortes auxquels l'hagiographie peut faire appel. Or, le Martyrologe romain, tel qu'il est sorti en 1583 des mains de Baronius et tel qu'il est demeuré depuis, ne constitue absolument pas une œuvre originale et, si l'on veut, le bilan de cette exploitation critique, mais une simple adaptation du martyrologe d'Usuard, plus ou moins heureusement revu et corrigé. On n'y trouve pas

toujours des saints authentiques et il offre parfois à la vénération des fidèles — officieusement d'ailleurs — des saints dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils appartiennent au personnel romanesque.

Il est donc dommage que M. le Chanoine Déjardins ait cru devoir développer son enquête dans le cadre artificiel du Martyrologe romain. S. Constantin, confesseur ou les Saintes vierges et martyres Bassa, Paula et Agathonica, qu'on honore, le premier le 11 mars (p. 57), les trois autres le 10 août (p. 128), n'ont probablement jamais existé que dans l'imagination des hagiographes. Ils n'en voisinent pas moins avec des saints aussi patentés que s. Augustin ou s. Eugène. Mais s. Salsa, par exemple, dont la réalité historique ne me paraît quant à moi pas douteuse et qui, en tout cas, figure au Martyrologe hiéronymien, demeure, on ne sait pourquoi, absente du Martyrologe romain et, par conséquent du livre de M. le chanoine Déjardins.

Ces réserves faites, je me hâte de dire les mérites d'un travail qui rendra, en dépit de son caractère partiel, les plus réels services. On y trouvera, dans l'ordre imposé par le calendrier, une série de notices relatives à plus de 450 saints et martyrs, chacune d'elles accompagnée de références aux textes qui les concernent et aux études dont ils ont été l'objet. Sans doute, la dimension même de ces notices a-t-elle interdit à l'auteur d'épuiser les questions qu'il aborde. Du moins, a-t-il su poser les problèmes avec beaucoup de clarté et estimer avec une réelle justesse la distance qui nous sépare encore de leur solution.

Ajoutons que l'*index* des noms de saints qui accompagne l'ouvrage en rend le maniement rapide et facile. Mais on regrettera l'absence d'un index géographique qui, sans doute, n'aurait pu être que fragmentaire en raison de l'imprécision habituelle aux mentions des martyrologes, mais qui n'en aurait pas moins été précieux (1).

Christian Courtois.

J. Mallon, *Paléographie romaine*, dans *Scripturae, Monument[illegible] Studia*, t. III, Madrid, 1952 (Consejo superior de investige[illegible] nes cientificas, Instituto Antonio de Nebrija de Filologia) [illegible]r. in-8°, 188 pp., XXXII pl.

La tradition de cette revue est de n'accueillir que les [illegible]uls comptes rendus des ouvrages qui, de près ou de loin, intéres[illegible]nt l'Afrique du Nord. On me permettra donc de m'attacher à [illegible]n-

(1) Rappelons qu'on trouvera dans P. Monceaux, *Histoire littérair[illegible] l'Afrique chrétienne*, t. III, pp. 530-551 : 1° Une liste des martyrs et [illegible] ques mentionnés par les documents épigraphiques africains. 2° Une [illegible] des martyrs et confesseurs africains mentionnés par les auteurs, les [illegible] des martyrs, le calendrier de Carthage et des martyrologes.

trer, qu'en parlant ici du livre sur la *Paléographie romaine* que vient de publier à Madrid M. J. Mallon, je ne m'écarte pas autant qu'on peut l'imaginer d'abord de cette tradition. Mais il me faut, pour me justifier, résumer brièvement le contenu de cet ouvrage, désormais fondamental, pour tous ceux qui s'attaquent au déchiffrement des documents paléographiques latins.

M. J. Mallon s'en est donné à cœur joie dans le vénérable jeu de quille de la paléographie. Il a jeté bas sans ménagement la plupart des idées reçues sur les origines de l'écriture médiévale. Il n'est pas jusqu'aux notions de capitale et de minuscule, que l'on pouvait croire si solidement assurées, qui n'aient éprouvé les effets de son ardeur destructrice. A plus forte raison, les classifications, qu'avait consacrées un conversatisme séculaire — et cela en dépit des découvertes multiples qui en exigeaient la révision — n'ont-elles pas trouvé devant lui la grâce que leur eut accordée une indulgence coupable. D'autres feront mieux que moi le bilan du massacre. Il n'est pas utile de nous attarder parmi les cadavres.

L'idée fondamentale de M. J. Mallon, c'est que la paléographie doit être ramenée à l'humain. « D'une pièce qu'il a en son pouvoir, écrit-il, le paléographe doit remonter à l'instrument qu'il n'a déjà plus, et de l'instrument à la main, et de la main à la position du corps de l'homme qui écrit, et de la position du corps de l'homme qui a écrit, à son intention, à son esprit où résident sans doute les véritables critères » (pp. 167-168). Ceci le conduit à fonder toute analyse d'une écriture sur le *ductus* des lettres, c'est-à-dire sur l'ordre dans lequel sont tracés les éléments qui les constituent et sur la position relative de la « plume » et du « papier » — pour parler comme nous ferions — qui détermine le jeu des déliés et des pleins. L'écriture est, si l'on veut, une sorte d'exercice physiologique, et les lois de sa déformation sont celles qui commandent en somme les modalités du geste. La main retrouve, avec M. J. Mallon, l'espèce de souveraineté, qu'avec une toute autre terminologie, H. Focillon avait si heureusement dégagé chez elle.

Or, il apparaît, à la dissection des lettres, que les yeux reçoivent une sorte de démenti. Deux écritures, dont on admettrait volontiers la ressemblance, n'ont entre elles aucune parenté véritable. Leur module nous a trompés ou la « matière subjective » sur laquelle on les a tracées et qui leur a donné une proximité fortuite. Tout au contraire, deux autres, qui n'ont point d'air de famille, se révèlent, en fin de compte, présenter un ensemble de lettres dont le *ductus* accuse indiscutablement les origines identiques et quasiment la fraternité. En d'autres termes, les manuscrits ne doivent pas être rapprochés les uns des autres sur le seul fondement d'impressions individuelles ou collectives,

mais au terme d'une critique qui s'attarde au *ductus* de chaque lettre et, si l'on peut dire, à son rythme.

Cette méthode, appliquée aux plus anciens manuscrits latins, dont on peut établir avec certitude la date approximative — c'est-à-dire, en gros, les environs de l'ère chrétienne — a conduit M. J. Mallon à des conclusions qui ne me paraissent guère douteuses dans leur ligne générale et que j'espère ne point trop trahir en les enfermant dans le cadre d'une définition nécessairement brève. Il faut noter, à la base, qu'il n'existe, en réalité, qu'une seule écriture véritable, qui est l'écriture commune, la cursive, si l'on veut se rattacher à la nomenclature habituelle, et que les autres écritures ne sont, en fait, que des formes particulières de celle-ci. Or, on constate l'existence, au premier siècle, d'une écriture commune caractéristique, qui dérive d'une écriture non attestée par les documents, mais dont on peut affirmer qu'elle est pareillement à l'origine de la capitale. Cette écriture subit, au cours du second siècle, une véritable métamorphose et la nouvelle cursive, dont la naissance peut s'expliquer par l'emploi toujours plus fréquent du *codex* à la place du *volumen*, est, en fait, la source de toutes les écritures médiévales et modernes.

Ceci dit, il convient de souligner l'un des faits mis en lumière par M. J. Mallon : c'est que la gravure des inscriptions comporte en fait trois phases. Le texte en est d'abord composé en écriture commune ; intervient ensuite la transposition du texte en écriture épigraphique ; enfin, la gravure proprement dite. Or, celui qui a pour tâche de reporter sur la pierre avec la craie ou le charbon les lettres que le ciseau y fixera — l'*ordinator*, pour lui donner son nom technique —, reproduit naturellement ce qu'il déchiffre sur un document établi en écriture commune. Il en résulte d'inévitables erreurs de lecture qui, à mesure que l'on s'éloigne du second ou du troisième siècle, ont une tendance fâcheuse à se multiplier. Mais ces erreurs épigraphiques, la connaissance de l'écriture commune permet, à maintes reprises, de les déceler, et il n'est pas besoin d'insister davantage pour marquer l'intérêt que présente la lecture de la *Paléographie romaine* pour qui s'aventure dans les lectures épigraphiques. Si l'on veut bien se rappeler que l'Afrique du Nord a fourni à elle seule un quart environ des inscriptions latines recueillies, on conviendra, j'imagine, de l'aide considérable que doit apporter aux érudits de ce pays l'ouvrage de M. J. Mallon.

Je n'en veux pour preuve qu'une inscription d'*Albulae* (Aïn-Temouchent), publiée en 1935, dans le *Bull. de la Société de Géog. et d'Arch. d'Oran*, p. 203, et dont je transcris ici les deux dernières lignes : *(anno) prou(inciae) CCCCXX/etc.* Or, l'interprétation de ces trois dernières lettres a résisté à la sagacité épigraphique, pourtant exceptionnelle, de St. Gsell. Il ignorait, comme tout le monde jusqu'ici, que le chiffre VI, écrit en écri-

ture commune *ui*, n'avait pas été seulement déformé en un signe longtemps mystérieux et qu'on appelle improprement l'*episèmon bau*, mais aussi confondu avec un *s*, un *c* ou le groupe *ci*. Après la démonstration de M. J. Mallon, il convient de lire à coup sûr *et VI*· et, par suite, de dater l'inscription de CCCCXXVI, et non plus de l'an CCCCXX de la province, c'est-à-dire de 465 et non de 459.

Nul doute, par conséquent, que d'assez nombreux textes africains de basse époque appellent des révisions attentives et ce serait déjà suffisant pour qu'on signale ici le livre de M. J. Mallon. Mais il y a plus.

Pour l'auteur, qui d'ailleurs ne présente son hypothèse qu'avec la plus extrême prudence, ce pourrait être en Afrique que doit se chercher l'origine de la métamorphose subie par l'écriture latine au second siècle. Je crains fort que nous ne soyons dupes ici — et M. J. Mallon en reconnaît lui-même la possibilité — du fait que les inscriptions funéraires de Maurétanie sont datées beaucoup plus anciennement que celles des autres provinces et permettent, de ce fait, une critique à laquelle les autres échappent. Mais il n'en reste pas moins que le problème est posé et que c'est une publication exhaustive des inscriptions — avec photographie toutes les fois que l'écriture présentera quelque intérêt — qui permettra, un jour, de le résoudre.

J'en ai dit, je crois, assez pour marquer l'importance de ce beau livre, qui fait grand honneur à l'érudition française en même temps qu'au *Consejo superior de investigaciones cientificas* qui a eu le mérite de le publier dans la langue de son auteur. Il me reste à féliciter celui-ci d'avoir insisté avec autant de force sur l'inséparabilité de l'Antiquité et du Moyen âge, et montré avec quel dédain il convient de considérer les cloisonnements auxquels certains se complaisent pour des raisons qui ne sont pas, d'ailleurs, toujours scientifiques.

Christian COURTOIS.

G. MARÇAIS et L. POINSSOT, avec le concours de L. GAILLARD, *Objets kairouanais, IXe au XIIIe siècle (Reliures, verreries, cuivres et bronzes, bijoux)*, dans *Notes et Documents* publiés par la « Direction des Antiquités et Arts » de Tunisie, t. XI, fasc. 2, Tunis, 1951, 227 pp. (numérotées pp. 369-586), 67 fig. nos 68 à 133), 14 pl. (LV à LXIX).

J'ai longuement rendu compte dans cette même Revue du premier fascicule de ce monumental ouvrage [1]. Celui qui paraît

(1) Cf. *Revue Africaine*, t. XCVII, 1948, pp. 192-196.

aujourd'hui présente les mêmes qualités intrinsèques et il me suffira d'en indiquer brièvement le contenu.

Une première partie est consacrée à un ensemble de verrerie : carafes, gobelets, flacons, coupes, lampes, dont les uns appartiennent au Musée du Bardo et les autres à la collection de M. H. H. Abdul-Wahab (pp. 371-406). Une seconde est relative à divers objets de bronze ou de cuivre : lanternes, couronnes de lumière, lampes portatives (pp. 407-466). Une troisième et dernière concerne les bijoux (pp. 467-493).

Comme dans le premier fascicule, les auteurs se sont non seulement attachés à étudier des objets eux-mêmes, mais aussi à analyser avec un soin extrême le décor et ses éléments.

Je tiens particulièrement à signaler le prodigieux index, commun aux deux fascicules, qu'on trouvera aux pages 507 à 561. Maintenons-lui ce nom d'index puisque c'est celui qu'ont voulu MM. G. Marçais et L. Poinssot. En fait il s'agit d'un véritable répertoire, extrêmement précieux pour tout ce qui touche à la structure décorative (croix, étoile, rose, etc...) et les diverses catégories d'objets étudiés. Il mérite de retenir l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des arts mineurs au moins autant que celle des spécialistes de l'art musulman.

Christian COURTOIS.

Régis BLACHÈRE, *Histoire de la littérature arabe des origines à la fin du XVe siècle de J.-C.* Paris, Adrien-Maisonneuve, 1952, t. I, 186 pp. Prix : 1.350 francs.

Auteur d'une thèse sur le poète al-Mutanabbî, d'une monumentale traduction du Coran et de nombreux articles de valeur, M. Blachère entreprend maintenant la publication d'une œuvre de longue haleine, la première de cette ampleur qui traite en langue française de l'histoire de la littérature arabe. Outre le manuel très vieilli de Clément Huart, le lecteur français ne disposait en effet jusqu'à présent que de deux ouvrages, l'un et l'autre pleins de qualités, mais fort brefs : *Brève histoire de la littérature arabe* du R.P. J.M. Abd el-Jalil et *La langue et la littérature arabes* de Ch. Pellat. M. Blachère a estimé qu'en dépit de graves lacunes, dont il ne dissimule point l'existence, on pouvait désormais aller plus loin et appliquer à la production littéraire en langue arabe les méthodes depuis longtemps employées pour l'étude systématique des littératures européennes. On ne saurait qu'approuver le principe d'une pareille entreprise.

Le premier volume paru, en plus d'une abondante bibliographie d'ensemble, contient en somme deux introductions. La première, d'ordre général, traite du domaine arabe primitif, des

influences qu'il a subies et de la langue littéraire qui s'y est peu à peu formée. La seconde pose les problèmes d'ensemble qui ont trait à la littérature archaïque, sans encore aborder l'étude des hommes et des œuvres.

Sur la première, rien de spécial à dire. M. Blachère ne prétend point y apporter de vues nouvelles ; il a seulement voulu grouper, sans oublier l'angle littéraire sous lequel il envisage les choses, les traits principaux qui lui paraissent caractériser la vie sociale et la psychologie individuelle des habitants de la péninsule arabique et a marqué fortement que, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, les parlers arabes qui ont donné naissance à la langue classique avaient déjà pris un développement considérable, au moins dans le centre et l'ouest du pays, les parlers sud-arabiques se maintenant dans les régions du Yémen et du Hadramaout.

Il étudie ensuite les influences extérieures qui se sont exercées sur ce monde si original à bien des égards. Celles des Sud-Arabiques et, par eux, des Abyssines, est loin d'être négligeable ; mais la plus considérable est celle des grands empires du Nord, la Perse et Byzance, par l'intermédiaire des groupements politiques de l'Arabie du Nord, dont les principaux sont les Lakhmides et les Ghassanides. C'est à ces influences extérieures qu'il faut rattacher l'apparition d'idées monothéistes qui se manifestent en Arabie aux environs du IVe siècle de notre ère ; il faut bien marquer néanmoins qu'il ne s'agit là que d'idées sans grande résonance encore et que « nulle part le paganisme n'est extirpé ». C'est de l'extérieur enfin qu'est venue l'écriture arabe, dérivée de l'écriture araméenne et qui, à partir du VIe siècle de notre ère, élimine peu à peu l'antique alphabet sud-arabique, jusque là en usage dans l'Arabie : quelques documents épigraphiques reproduits par M. Blachère (p. 60 et 61) permettent de se faire une idée de cette révolution.

L'examen du problème de la langue arabe comme moyen d'expression littéraire termine cette première partie. M. Blachère voit en elle une *koïné* qui s'est peu à peu superposée aux divers dialectes de l'Arabie, employée notamment par les poètes qui allaient de foire en foire réciter leurs vers dans toute la péninsule.

La seconde partie du livre est consacrée à la poésie archaïque, c'est-à-dire anté-islamique, ou plutôt aux conditions dans lesquelles cette poésie a pris naissance, puis a été transmise jusqu'à nous. Il est certain que beaucoup de poèmes de cette époque reculée ont été récités bien avant d'être écrits : il semble que c'est seulement au début du VIIIe siècle de notre ère que furent rédigés les premiers recueils de vers, au moyen d'une écriture très rudimentaire. A la même époque apparaissent des collectionneurs de vers, que M. Blachère appelle les « grands transmetteurs » et qui n'hésitent pas à retoucher — dans quelle mesure, nous

ne le savons pas — les œuvres qu'ils recueillent. Transmises par l'un ou l'autre moyen, les œuvres archaïques avaient chance d'être singulièrement modifiées lorsqu'elles sont parvenues, à partir de la fin du VIIIe siècle, aux grammairiens-philologues qui en ont tenté une recension méthodique.

Encore leur méthode de recension apparaît-elle comme fort critiquable, car elle est avant tout fondée, comme c'est le cas pour les *hadith* du Prophète, sur l'authenticité des chaînes de transmissions dûment établies, et demeure, pour le reste, terriblement subjective. « Tout au plus peut-on penser que leur patient effort conduisit d'une part à démêler, puis à rejeter l'apocryphe dans les cas flagrants, d'autre part à sauver du naufrage une partie des œuvres archaïques épargnées jusqu'à eux. C'est peu, mais certes méritoire. » Il faut ajouter aussitôt que nous serions heureux de posséder le résultat complet de leur travail ; mais certaines vicissitudes historiques, comme les incendies, les révolutions et les guerres ont amené la disparition d'un très grand nombre des documents ainsi recueillis.

Tels que nous les avons, ces recueils se présentent sous la forme ou bien d'ouvrages historico-biographiques où les vers anciens ne sont que des citations (tel est par exemple le fameux *Livre des Chansons* (*Kitâb al-Aghânî*), composé au Xe siècle par Abou-l-Faraj al-Isfahânî), ou bien d'anthologie, comme la *Somme des Poésies des Arabes* (*Jamhara ach'âr al-'Arab*) qui semble dater du début du Xe siècle et où l'on trouve les sept fameux poèmes achaïques connus sous le nom d'*al-Mo'allaqât*, ou bien encore de divans, c'est-à-dire de recueils de vers d'un même poète. On trouve enfin des citations poétiques, presque toujours des vers isolés, dans certains ouvrages de grammaire ou de lexicographie.

Les textes dont nous disposons étant ce qu'ils sont, il faut reconnaître que leur attribution à tel ou tel auteur est souvent fort incertaine et que, d'autre part, on y doit relever « la coexistence d'éléments différents par l'origine et par le temps » : les apocryphes y sont à coup sûr nombreux, et, parmi eux, les pastiches. D'où la tentation de tout rejeter en bloc, comme l'a fait Taha Husayn dans son livre de 1926 : *De la Poésie Préislamique*. M. Blachère n'est point aussi catégorique et pense seulement que « nous ne possédons plus aucune œuvre poétique en sa forme strictement originelle ».

Telle est, bien imparfaitement résumée, la substance d'un livre sérieux, prudent, d'une très grande érudition, première pierre d'un nouveau et grand monument qui fera honneur à l'orientalisme français.

R. LE TOURNEAU.

DROZ (Jacques), GENET (Lucien), VIDALENC (Jean), *Clio. L'époque contemporaine. I. Restaurations et révolutions* (1815-1871). Paris, P.U.F., 1953, xv+657 pages in-8°, 1.600 francs.

La collection CLIO s'achève enfin avec un volume sur la période 1815-1871. Ce livre est l'un des plus réussis. On sait quelle est la structure de cet auxiliaire de l'historien. Pour chaque chapitre un bref résumé, une bibliographie, puis un « état des questions ». C'est cette dernière partie qui est particulièrement intéressante, puisqu'elle nous renseigne en peu de mots sur des ouvrages que les auteurs de la collection ont lus et résumés avec soin. Ils nous dispensent ainsi souvent de recherches vaines, nous indiquent les résultats acquis et les points insuffisamment éclaircis.

Une place importante a été réservée à l'histoire coloniale et à l'histoire de l'Afrique du Nord. L'excellente bibliographie de M. Genet vient à l'aide de notre *Revue Africaine*, qui n'avait pas encore trouvé le collaborateur désireux de se charger d'une bibliographie des travaux d'histoire moderne depuis 1930. Malgré le nombre considérable des œuvres qu'il a résumées M. Genet trouve moyen d'être très clair et vivant. J'ajoute même qu'il nous apporte du nouveau, n'hésitant pas, dans notre intérêt, à déflorer sa thèse en préparation sur les colonies de 1848 en Algérie en nous en donnant les conclusions.

Une seule critique d'ensemble : l'histoire de l'Afrique du Nord est divisée entre les chapitres : *la colonisation française et l'expansion coloniale française,* sans qu'apparaissent toujours les raisons de cette discrimination. Dans le détail, les retouches à faire sont peu nombreuses : page 387, mon article sur *la crise syrienne et l'expansion économique française en 1860* a été publié dans la *Revue Historique* 1952, et non dans les Actes du Congrès des Sociétés savantes ; page 460, lettre de Mercier à Urbain, lire : de Lacroix à Urbain ; page 461, Bernissaut, lire : Bernissant, et plus loin lire : Delavignette ; page 449, je n'ai jamais dit que les déportés n'avaient pas eu d'action sur l'état d'esprit politique de l'Algérie, bien au contraire ; j'ai dit qu'ils ne jouaient à peu près aucun rôle dans la colonisation.

La bibliographie est au courant même des travaux publiés dans ces dernières semaines. Voici donc un indispensable instrument de travail pour les étudiants et les chercheurs.

Marcel EMERIT.

J. LAMBERT, *Manuel de Législation Algérienne.* « La Maison des Livres », Alger, 1952, in-8°, 482 pages.

L'importance de cette publication n'échappera à personne. Depuis la guerre de 1939, et sauf l'utile travail de M. Passeron d'ailleurs épuisé, aucun ouvrage ne nous donnait du nouveau sur une matière qui a tellement changé sur des points décisifs, depuis cette date.

Ce *Manuel* est d'ailleurs la 2e édition d'un *Cours*, très rapidement épuisé, du même auteur. Je noterai, avec regret, que le titre du *Cours* annonçait une suite consacrée à la Tunisie et au Maroc, dont il n'est plus question maintenant. Puisse alors le *Manuel* susciter au moins des travaux similaires dans ces deux pays.

Je n'ai qu'une critique à adresser à ce livre : l'absence de bibliographie : quelques rares publications sont indiquées au bas des pages (je figure, p. 273, au nombre des élus), mais des opinions sont souvent rapportées sans aucune référence (par exemple concernant M. Louis Milliot, p. 73 et 405).

Un index serait à peine moins utile qu'une bibliographie.

Quant au reste, je n'ai à formuler que des observations sur des points de détail, comme chaque spécialiste en pourra faire sans doute à l'égard d'un auteur qui a parcouru un si vaste champ de travail.

Certains relèveront qu'à la lecture on se rend compte que l'ouvrage a d'abord fait l'objet d'un cours oral, mais à mon sens ce qui importe c'est qu'un savant pense fortement et ensuite expose clairement ; tout le reste n'est qu'ornement surérogatoire. D'autre part, l'auteur fait une très large part à l'histoire, aux dépens de l'exposé de la situation actuelle. Personnellement, je suis assez porté à l'approuver : l'évolution dont il traite et qui s'étend sur un siècle un quart est, pour l'enseignement certes, plus profitable à la culture de l'esprit, que le commentaire de textes qui seront vieillis dans quelques années. Cependant, la balance penche un peu trop vers l'histoire, et, en tout cas, ceci nuira à la diffusion parmi les praticiens qui ne sont pas du tout intéressés par elle. Enfin du point de vue de l'exposition, ce qui concerne « L'Algérie française depuis 1930 » (p. 17-66), fait un peu double emploi avec l'« Histoire du Gouvernement Général » (p. 154-191).

Voici maintenant quelques remarques diverses : P. 12 et s., l'auteur fait ressortir la grandeur de Rome en Afrique du Nord ; certes, mais, sauf des ruines et quelques mots, il ne subsiste *rien* de son action. P. 235, il est rappelé que les anticléricaux s'indignaient jadis de ce que les Juifs votaient « en troupeaux » pour les candidats conservateurs ; certes, mais il me semble que la plupart des gens, attachés à une tendance, à un parti, à une

religion, votent en troupeaux, sinon dans la forme, au moins dans le fond ; les anticléricaux auraient dû s'en souvenir.

Dans les nombreux passages qui traitent de la Kabylie (en particulier p. 258), M. Lambert a omis de fournir une précision. Raisonnant logiquement sur la base des textes, il écrit que « la Kabylie demeurait intégralement soumise à ses coutumes » ; or ceci n'est pas exact, car (sans parler de la Kabylie orientale arabophone), nos juges à Bougie refusent systématiquement — et à tort — d'appliquer les coutumes kabyles comme le font leurs collègues de Tizi-Ouzou. J'ai traité tout au long de cette question dans mon *Justice française et Coutumes kabyles.*

Au chapitre IV sur les finances, j'aurais aimé trouver quelques données numériques. — La p. 334, dernier alinéa, fait un peu double emploi avec la p. 328. — P. 435, l'auteur rapproche Enfantin de Richelieu ; je n'ai pas très bien saisi sa pensée. — P. 450 et 453, l'auteur parle du droit musulman « si complexe en matière successorale » : en réalité, le mode d'exposition en est monstrueux, mais, dans l'immense majorité des cas, les solutions sont tout à fait simples et il n'y a *jamais* à ma connaissance de procès concernant la qualité d'héritier et la quotité des droits ; une liquidation de succession est *beaucoup plus aisée* en droit musulman qu'en droit français. Par contre, l'auteur montre très bien que l'indivision où se complaisent les indigènes est une source d'inextricables difficultés ; ceci n'a rien à voir avec le droit musulman. P. 247 : noter qu'il n'y a pas de régime matrimonial en droit musulman.

Tout ceci est de faible portée (1) et pèse fort peu à côté des exposés si solides du Pr Lambert ; cela prouve seulement que l'auteur de ce compte rendu a lu le livre avec attention (et avec fruit). M. Lambert expose toujours très clairement ce qu'il a à vous dire, en particulier dans les pages tout à fait nouvelles concernant l'application du Statut de l'Algérie, lesquelles sont pour cette raison, de la plus haute importance, doctrinale et pratique (p. 92-148). Bien des pages de ce *Manuel* pourraient être méditées avec avantage : par exemple la critique touchant la situation des préfets (p. 326 et s.) ; tout ce qui concerne les centres municipaux (p. 369 et s.) ; la curieuse page 59, où il est dit « que chaque fois que la France a un gouvernement provisoire, il s'empresse de prendre en Algérie des mesures définitives », etc., etc...

Il est certain que cet ouvrage aura le même succès que son prédécesseur, le *Cours*. Dès à présent, « le *Lambert* » a pris la place « du *Girault* ». Nous lui souhaitons le même nombre d'éditions, sans cesse plus complètes et plus riches, comme ce fut le cas pour ce dernier ouvrage.

G.-H. BOUSQUET.

(1) P. 49 : Sauf erreur de ma part, Lépine est devenu Préfet de Police, après avoir été Gouverneur Général ; ou alors, il est retourné à son poste ensuite ?

CHRONIQUE

L'ARCHEOLOGIE ALGERIENNE EN 1952.

I

ARCHEOLOGIE PREHISTORIQUE

Toute l'activité de l'Archéologie algérienne dans le domaine de la Préhistoire a été dominée par la réunion à Alger, en Septembre et Octobre 1952, de grands Congrès scientifiques, le XIXe Congrès Géologique international et le IIe Congrès Panafricain de Préhistoire ; aussi leur donnerons-nous la première place dans cette chronique, avant de rendre compte des recherches effectuées dans nos trois départements et au Sahara, de l'enrichissement de nos Musées, de l'organisation des circonscriptions archéologiques et des classements parmi des Monuments historiques, des bourses de recherches et missions archéologiques.

CONGRES

Le **XIXe Congrès Géologique international** a, dans certaines de ses sections, abordé des problèmes qui ne peuvent laisser indifférent le Préhistorien du Maghreb, et plusieurs des monographies régionales qu'il a publiées font une place aux questions de Quaternaire et de Préhistoire, en particulier les pages dues à P. BORDET (no 11), H. ALIMEN (no 15), Y. GOURINARD (no 22), A. AYME (no 25) et surtout C. ARAMBOURG (hors série). La Ve section du Congrès : « *Les Préhominiens et les Hommes fossiles* » n'a pas discuté de sujets Nord-africains, mais la **Commission pour l'Homme fossile** de l'Union paléontologique internationale a présenté un Catalogue international des Hommes fossiles dont la partie consacrée au Maghreb et au Sahara est le résumé d'un Inventaire très détaillé établi par le signataire de cette chronique et qui sera publié ultérieurement.

La seconde session du **Congrès Panafricain de Préhistoire** s'est tenue à Alger, du 29 septembre au 4 octobre, mais elle a été précédée et suivie de tournées scientifiques qui ont conduit

d'importants groupes de Congressistes jusqu'en Tunisie et au Maroc.

Les Congrès Panafricains de Préhistoire sont une création récente dont l'initiative revient au Dr LEAKEY (Nairobi, Kenya). C'est à Nairobi que se réunit, en 1947, la première session, et que furent établis les statuts du Congrès. La deuxième session devait se tenir en Afrique du Sud, mais ce projet n'eut pas de suite et le Congo belge s'offrit à accueillir le Congrès en 1951. Des difficultés imprévues obligèrent à renoncer également à cette partie de l'Afrique pour tenir nos assises, et, au Printemps de 1951, je fus chargé par le Comité Directeur de réunir le Congrès à Alger.

Cinq cents invitations furent envoyées. Leur nombre peut sembler modeste, mais les Préhistoriens ne se comptent pas par milliers dans le monde. Il y eut à Alger 116 membres participants effectivement présents, auxquels s'ajoutent 69 membres non participants, qui, pour diverses raisons, ne purent faire le voyage. Une trentaine de Pays et trois Continents étaient représentés, 15 Universités, 26 Instituts scientifiques, 13 Musées, 11 Sociétés savantes. Cinq conférences et 90 communications représentent la contribution de nos hôtes. Les Actes du Congrès, dont la publication est prévue pour 1954 et 1955, demanderont deux gros volumes.

Il fallut refuser des inscriptions pour certaines des tournées prévues à travers l'Afrique du Nord. Il y eut 28 participants à celle d'Algérie orientale et Tunisie, 43 pour l'Oranie, 22 au Maroc.

La liste des membres élus au nouveau comité directeur du Congrès groupe quelques-unes des personnalités les plus marquantes : Abbé H. BREUIL, *Président* (France), Dr LEAKEY (Kenya) et Pr. VAN RIET LOWE (Afrique du Sud), *vice-présidents*, L. BALOUT (Algérie), *Secrétaire Général*. MM. MAUNY (A. O. F.) et FAGG (Nigeria), *Secrétaires* ; Pr. ARAMBOURG (France), *Président* de la 1re section, Professeurs MORTELMANS (Belgique) et BLANC (Italie), *vice-présidents* : Dr VALLOIS (France), *Président* de la 2e section, Professeurs VON KOENIGSVALD (Pays-Bas) et MOVIUS (U. S. A.), *vice-présidents* ; Dr CLARK (Rhodésie), *Président* de la 3e section. Pr. PERICOT (Espagne) et Dr GOBERT (Tunis), *vice-présidents*. Si l'on ajoute des savants étrangers de notoriété mondiale comme P. GRAZIOSI (Italie), F. ZEUNER et K. OAKLEY (Grande-Bretagne), P. BOSCH-GIMPERA (Mexique), J. BREW (U. S. A.), les délégués des Universités françaises Professeurs NOUGIER (Toulouse) et MALVESIN FABRE (Bordeaux), il n'est pas exagéré de dire que l'élite des Préhistoriens fut présente à Alger.

La session proprement dite du Congrès s'ouvrit le lundi 29 septembre par une séance solennelle dans la Salle des Actes de l'Université. M. ROQUES, Secrétaire Général adjoint du Gouvernement Général y accueillit les Congressistes au nom de M. le Gouverneur Général, retenu à Paris. L'Abbé H. BREUIL, Membre de l'Institut, présidait. Un émouvant hommage fut rendu par le Congrès aux préhistoriens de l'Afrique disparus depuis la session de 1947 et en particulier à A. RUHLMANN, tombé au champ d'honneur de la science, dans sa fouille d'El Aïoun (Maroc) et R. NEUVILLE, son collaborateur au Maroc, mort prématurément à Jérusalem où il représentait la France comme Consul Général. Les Congressistes furent ensuite accueillis par la ville d'Alger et visitèrent le Musée du Bardo.

La soirée et les jours suivants furent consacrés au travail scientifique des trois sections : **Géologie, Paléontologie générale et Climatologie, — Paléontologie humaine — Archéologie préhistorique** ; conférences et communications se succédèrent à l'Université sans autre répit que les travaux sur le terrain aux environs d'Alger.

Deux manifestations publiques furent organisées : une conférence sur l'Art rupestre de l'Afrique du Sud faite par l'Abbé BREUIL à la Salle Bordes, et la présentation, à l'Université, de films d'intérêt préhistorique et ethnographique, les uns réalisés par le service Cinéma du Gouvernement Général de l'Algérie, les autres aimablement prêtés par une Société métropolitaine ou par l'Ambassade d'Australie à Paris.

Un Congrès préhistorique ne se conçoit pas sans visite des principaux sites archéologiques. Dès le 19 septembre, un groupe de 28 Congressistes prenait la route pour le Constantinois et la Tunisie. Ils gagnèrent d'abord Sétif où une exposition avait été organisée à leur intention ; de là, par le gisement célèbre de Mechta-el-Arbi, remis en fouilles pour leur passage, ils gagnèrent Constantine, son Musée et ses grottes. Puis ce fut Tébessa et ses « *escargotières* » avant de parcourir la Tunisie. Rentrés en Algérie, nos hôtes achevèrent leur périple par Hammam Meskoutine, Djemila et Cap Aokas, où les gisements de Saint-Arnaud et de la Corniche de Bougie donnèrent à cette fin de tournée, déjà si variée pendant 3.000 kilomètres, un intérêt exceptionnel.

Pendant la session proprement dite, la totalité des Congressistes se rendit sur le littoral entre Alger et le Chenoua sous la conduite de MM. ARAMBOURG, AYME et DALLONI.

Le samedi matin, un groupe moins important étudia le littoral entre Alger et le Figuier.

A l'issue de la session, 43 Congressistes gagnèrent Oran, et cette ville fut pendant quelques jours la base du Congrès. Son riche Musée, ses grottes aux noms classiques, un gisement récemment découvert en forêt de M'Silah retinrent l'attention

des savants qui, ensuite, longèrent le littoral jusqu'à Mostaganem puis gagnèrent Tiaret où ils étudièrent l'abri sous roche de Columnata et les gravures du Kef bou Beker.

A Palikao, l'Oranie avait réservé une surprise inespérée au Congrès : la fouille du gisement de Ternifine, un des plus importants de l'Afrique du Nord, allait pouvoir être reprise grâce à l'action efficace de la Municipalité, après 20 années d'interruption.

Le nombre et la variété des sujets traités au cours de ce Congrès font qu'il est difficile de rendre compte des communications présentées. Au reste la liste en a été donnée dans le livret-guide du Congrès, plaquette de 180 pages dont les *résumés des communications* et les *Notices* sur les gisements visités restent utilisables.

Voici les titres des communications intéressant l'Algérie et les Territoires du Sud :

Section I

A. Ayme (Algérie) : *Description des diverses terrasses marines quaternaires des environs d'Alger. Nombre. Facies. Déformations.*

M. Dalloni (Algérie) : *Le Paléolithique ancien sur le littoral de l'Algérie.*

L. Balout (Algérie) : *Note préliminaire sur le Paléolithique inférieur de Champlain (Dépt d'Alger).*

J. Durand (Algérie) : *Les différents types de croûtes, leurs caractères principaux, leur signification climatique.*

C. Arambourg et L. Balout (France) : *Les gisements atériens de l'erg Tihodaïne : Tiouririne.*

Section II

S. Alcobe (Espagne) : *Les types raciaux préhistoriques du Levant espagnol et leurs relations avec l'Afrique du Nord.*

F. G. Marill (Algérie) : *La trépanation cranienne a-t-elle été pratiquée à l'époque néolithique ?*

Section III

A. J. Arkell (Grande-Bretagne) : *The relations of the Nile valley with the Southern Sahara in Neolithic Times.*

L. Pericot-Garcia (Espagne) : *La reaccion entre las hipotesis sobre la relacion entre Ateriense y Solutrense.*

M. Dalloni (Algérie) : *Le Moustérien de la grotte de Retaïmïa.*

G. Vuillemot (Algérie) : *Station des Andalouses.*

G. de Beauchene (France) : *La grotte de Chenachane (Sahara occidental).*

J. Bobo (Algérie) : *Un facies mésolithique saharien : le facies d'El Oued.*

P. Cadenat (Algérie) : *Contribution à l'étude de l'industrie de l'ocre.*

G. Camps (Algérie) : *Céramique des Monuments Mégalithiques conservée au Musée du Bardo, Alger.*

G. Espérandieu (Algérie) : *Domestication et élevage dans le N. de l'Afrique au Néolithique et dans la Protohistoire, d'après les figurations rupestres.*

H. Hugot (Algérie) : *1. Au sujet des pièces en « T » et en « Y ». 2. Du Capsien au Tidikelt ?*

R. Le Du (Algérie) : *1. Le gisement préhistorique de M'Silah (Oran). 2. La grotte supérieure de l'Aïn Oueddara.*

J. Morel (Algérie) : *La station du Demnet el Hassan et le problème de l'Ibéro-Maurusien.*

L. R. Noucier (France) : *Influences Egyptiennes dans le Néolithique Saharien.*

F. E. Roubet (Algérie) : *Les foyers préhistoriques de la crique de Bou-Aïchem près de Kristel (Oran).*

J. Tixier (Algérie) : *Un gisement « in situ » au S. de Bou-Saâda.*

H. Alimen (France) : *Signes abstraits accompagnant les gravures rupestres de Marhouma (Sahara occidental).*

P. Bosch-Gimpera (Mexique) : *Le problème de la chronologie de l'Art rupestre de l'Est de l'Espagne et l'Afrique.*

Abbé Breuil (France) : *Les roches peintes du Tassili-n-Ajjer, d'après les relevés du Colonel Brenans.*

P. Cadenat (Algérie) : *Les gravures rupestres de la région de Tiaret.*

H. Lhote (France) : *1. Nouvelles statuettes en pierre polie découvertes au Sahara Central. 2. Les peintures rupestres de l'O. Tardjerdjert (Tassili-n-Ajjer). 3. Au sujet d'une gravure rupestre ithyphallique de Tihoubar-n-Attaram (Tassili-n-Ajjer).*

R. Mauny (Afrique-Occidentale Française) : *Autour de la répartition des chars rupestres Sahariens.*

J. Tschudi (Suisse) : *Peintures rupestres dans l'Edjerit, le Tamrit, l'Assakao et le Meddak.*

L'examen de cette liste, à laquelle s'ajoute la conférence « *Préhistoire de l'Algérie, Essai de mise au point* » faite par le signataire de cette chronique, conduit à conclure que les Actes du Congrès représenteront un apport considérable à notre connaissance de la préhistoire algérienne.

RECHERCHES D'ARCHEOLOGIE PREHISTORIQUE

Département d'Oran

Abri Alain (Oran-Eckmühl). — La « *grotte démantelée des Carrières d'Eckmühl* » (F. Doumergue) publiée par P. Pallary sous le nom d'Abri Alain dans les *Archives de l'Institut de Paléontologie humaine* (Mémoire n° 12, 1934) est presque entièrement détruite. Toutefois, deux piliers témoins des couches archéologiques avaient pu subsister. Le danger présenté par l'extension des constructions ouvrières dans ce faubourg d'Oran a conduit à prendre deux mesures conservatoires. D'une part, M. Le Du, Chargé de la section de Préhistoire du Musée Demaeght, y a fait transporter l'un des témoins ; d'autre part, le propriétaire du gisement a bien voulu offrir le terrain qu'il occupe et proposer de le faire clôturer. Tous les archéologues seront sensibles à ce geste, trop peu fréquent, qui permettra de sauver ce qui subsiste d'une station préhistorique classique, la seule des environs d'Oran qu'aient habitée les hommes ibéro-maurusiens, toutes les autres grottes du Murdjadjo étant d'occupation néolithique. Certaines vérifications pourront être faites soit en ce qui concerne la présence d'outillage pédonculé ramassé par les ibéro-maurusiens sur le gisement atérien tout voisin du Polygone, soit pour ce qui est des indications paléobotaniques fournies autrefois à M. de Saint Laurent par les charbons végétaux des foyers préhistoriques. M. Santa a organisé son laboratoire dans le but de multiplier les déterminations spécifiques de charbons préhistoriques.

Aïn Gueddara (Forêt domaniale de M'Silah). — C'est encore M. Le Du qui a entrepris l'étude de deux stations préhistori- proches de la maison forestière de M'Silah et il a présenté à eur sujet des communications au Congrès panafricain de ehistoire. La première est une station de plein air, très ste, et qui présente une coupe en bordure de la pépinière ucalyptus : elle paraît ibéro-maurusienne, avec peut-être un oile néolithique. La seconde est la grotte supérieure de l'Aïn Gueddara, d'habitat néolithique.

Les Andalouses. — M. Vuillemot a poursuivi ses recherches dans la région de Bou-Sfer et fait connaître le gisement Begeyville. Il a pu retrouver la grotte de Rio Salado, dont les fouilles restèrent inédites bien qu'elles eussent livré, avec une industrie néolithique, d'importants documents anthropologiques appartenant à la race de Mechta-el-Arbi.

Kristel. — M. Roubet étudie les foyers préhistoriques de la crique de Bou Aïchem.

Tlemcen. — M. Janier a revu les stations classiques de sa circonscription : Ouzidane, Lac Karâr, La Mouillah, et leur a consacré une note utile ; M. le Bachaga Soltane a découvert du paléolithique inférieur dans la région de Marnia, et entrepris des recherches aux environs des abris de la Mouillah gisement typique de l'Ibéro-maurusien, dont il est propriétaire. M. Couvert, instituteur aux Béni Bahdel, a exploré plusieurs grottes dont l'une semble devoir révéler un remplissage archéologique assez important. Il intéressera les préhistoriens de savoir qu'un travail de curage effectué au captage de Karâr a permis de retrouver la couche archéologique et paléontologique de ce gisement, connu depuis L. Gentil et M. Boule sous le nom, aujourd'hui inexact, de Lac Karâr. Quelques documents ont pu être recueillis.

Palikao. — On sait que la sablière de Ternifine, l'un des plus importants gisements paléontologiques et archéologiques de notre Paléolithique inférieur, appartient à la ville de Palikao. La Municipalité de cette commune a bien voulu, avec une parfaite compréhension et un louable souci de faciliter l'observation et la recherche scientifiques, faire aménager une coupe pour le passage du Congrès panafricain et nettoyer le gisement depuis longtemps abandonné. La présence sur la colline qui l'entoure du cimetière de Sidi-es-Snoussi avait en effet arrêté les fouilles, mais l'espoir est maintenant permis qu'elles puissent reprendre dès 1953.

Tiaret. — Longtemps confinée à l'écart des régions classiques de la Préhistoire algérienne, la région de Tiaret fait l'objet, depuis quelques années, de recherches particulièrement fructueuses. Le mérite en revient entièrement à M. Cadenat et la visite de ses gisements a été l'une des plus appréciées par le Congrès panafricain. M. Cadenat a poursuivi l'étude de la belle frise gravée du Kef bou Beker qui s'apparente aux pierres écrites du Sud Oranais ; il a achevé celle du gisement atérien du Kef bou Gherara, le plus riche peut-être d'Algérie, qui paraîtra dans le 1er fascicule de **Libyca** ; il a rouvert la fouille de l'abri démantelé de Columnata, ibéro-maurusien et néolithique, et a recueilli, outre une abondante industrie, de

nouveaux restes d'hommes préhistoriques. Dans la même région, d'utiles investigations ont été poursuivies par MM. de BAYLE des HERMENS et ROUBET (Tiaret), VUILLEMOT (Frenda). Leurs résultats ont été en partie publiés dans le Bulletin de la Société de Géographie d'Oran.

Retaïmïa. — La grotte de Retaïmïa, dans la région de Relizane, est déjà indiquée dans l'Atlas Archéologique de Gsell M. DALLONI y a fait d'abondantes récoltes qu'il a communiquées au Congrès panafricain sous le titre « *Le Moustérien de la grotte de Retaïmïa* ». C'est en effet l'intérêt principal de ce gisement d'échapper, semble-t-il, à la règle générale, qui veut que l'Atérien et non le Moustérien constitue la base du remplissage des grottes et abris du Maghreb, lorsqu'il y a une occupation humaine antérieure au Capsien ou à l'Ibéro-maurusien.

Département d'Alger

Alger. — M. G. SOUVILLE a achevé ses recherches concernant les grottes à ossements et industries préhistoriques qui existaient entre Alger et Guyotville, mais qui ont été à peu près toutes détruites par l'exploitation des Carrières. Son étude paraîtra dans le fasc. 1 de **Libyca.** La feuille « Alger » de l'*Atlas préhistorique de l'Algérie*, établie en grande partie par M. SOUVILLE, n'a pu être publiée en 1952 comme l'annonçait notre précédente chronique. On peut espérer qu'elle voie le jour prochainement, dans un fascicule qui comprendrait d'autres feuilles (Tiaret, Oran, Bône) dont l'établissement est en cours.

Dans le cadre d'une étude systématique des poteries des monuments mégalithiques, qu'il a présenté au Congrès Panafricain, M. G. CAMPS a entrepris des investigations concernant les Dolmens de Beni Messous qui ont été couronnées de succès et dont les résultats paraîtront dans **Libyca**.

Les recherches sur le littoral algérois ont été poursuivies Nos collègues américains ont commencé la publication de leurs fouilles à Kouali et le dépouillement du matériel recueilli dans les grottes de Tipasa. Le gisement Atérien de Bérard a pu être aménagé et rendu plus accessible à l'occasion du Congrès Panafricain, grâce à l'intervention du Colonel J. BARADEZ, Directeur de la circonscription, auprès de la Municipalité. Les gisements de la région du Figuier on fait l'objet de nouvelles récoltes par le signataire de ces lignes et plusieurs de ses collaborateurs. Parmi les documents découverts se trouve un objet extrêmement rare ; un nucleus levalloisien, en rhyolithe, accompagné de l'éclat qui en avait été détaché.

Champlain. — L'« *escargotière* » proche du village de Champlain (région de Médéa) est connue depuis assez longtemps mais d'une manière trop imprécise; de plus, le document anthropologique signalé par L. JOLEAUD a disparu. Aussi, a-t-on cru bon de confier à un jeune collaborateur du Laboratoire du Bardo, M. BELLIN, le soin de faire une nouvelle fouille en accord avec le propriétaire, M. CASTELLANI, qui avait été à l'origine des recherches. Cette campagne permit de préciser le facies du gisement et de recueillir d'abondants documents s'ajoutant à la riche série réunie autrefois par M. CASTELLANI, et dont il a bien voulu me faire don pour les collections du Bardo.

A quelque distance du gisement classique, M. BELLIN a été conduit à faire un sondage dans un foyer très dégradé mais où il eut la chance de découvrir un squelette humain malheureusement en assez mauvais état. La tête osseuse, remontée au Laboratoire, présente les caractères du type de Mechta-el-Arbi, et en particulier l'avulsion dentaire. Un autre document malheureusement moins typique a été recueilli par M. BELLIN non loin de Berrouaghia.

Ce sont encore MM. BELLIN et CASTELLANI qui ont attiré l'attention sur un important gisement de paléolithique inférieur situé à quelques kilomètres de Champlain. J'en ai présenté l'industrie au Congrès Panafricain mais l'étude n'est qu'amorcée ; il s'agit en tout cas d'un facies très archaïque, avec nuclei absolument comparables à ceux recueillis dans des ensembles analogues en Afrique du Sud.

El-Hamel. — M. TIXIER a continué ses fouilles dans le vaste foyer préhistorique d'El-Hamel (région de Bou-Saâda) et en a présenté les premiers résultats au Congrès Panafricain. Par sa stratigraphie exceptionnelle et ses industries microlithiques, ce gisement semble réserver des surprises.

Département de Constantine

Afalou bou Rhummel - Tamar Hat - (région de Bougie). — Les deux gisements découverts et fouillés par C. ARAMBOURG et qui donnèrent matière en 1934 au monumental ouvrage « *Les grottes paléolithiques des Beni Segoual* » ont fait l'objet de travaux d'aménagement grâce à l'obligeance de M. BRIVES, Administrateur de la Commune Mixte d'Oued Marsa. Rendues accessibles, débarrassées des éboulis et de la végétation, leurs

coupes avivées, ces stations désormais classiques ont pu être présentées au Congrès Panafricain. Les documents recueillis ont été versés au Musée du Bardo, qui ne possédait rien de ces gisements. Comme il avait été annoncé dans notre précédente chronique, le V[e] fascicule (1952) des *Travaux du Laboratoire d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques du Musée du Bardo* a été consacré aux *Diagrammes sagittaux et mensurations individuelles des Hommes Fossiles d'Afalou Bou Rhummel*, sous la signature du D[r] H. V. VALLOIS, Directeur du Musée de l'Homme et de l'Institut de Paléontologie humaine.

Djidjelli. — M. DALLONI a présenté au Congrès et étudie les documents préhistoriques autrefois recueillis par M. CALLÈDE et qui apportent un élément nouveau à notre connaissance du paléolithique inférieur, spécialement dans ses relations avec le quaternaire marin.

Sétif. — M. GUINET a profité du passage du Congrès pour faire aviver le gisement de Mezloug ; il a poursuivi son enquête sur les escargotières de la région et en a dressé la carte.

Aïn Hanech (région de Saint-Arnaud). — Le site aujourd'hui célèbre découvert et fouillé par C. ARAMBOURG a fait l'objet de nouvelles recherches à l'occasion du passage des géologues et des préhistoriens réunis en Congrès à Alger. Outre une faune archaïque toujours aussi abondante et variée de nouveaux « *sphéroïdes à facettes* » furent découverts et, fait inattendu, plusieurs bifaces. C. ARAMBOURG et le signataire de cette chronique ont exposé ces résultats à la Société d'Histoire Naturelle de l'Afrique du Nord et une campagne de fouilles a été décidée pour le printemps de 1953. C. ARAMBOURG, chargé d'une mission par l'Algérie, a rouvert le chantier au début de Mai 1953. Le gisement de l'Aïn Hanech est l'un des points où nous décelons les premières traces d'une humanité, peut-être même est-il le plus ancien.

D'un intérêt infiniment moindre, les escargotières de la région (Aïn Turk - Aïn Boucherit) ont été prospectées.

Saint-Donat. — La grande escargotière que la route de Constantine éventre au sortir de Saint-Donat a réservé une surprise : des restes humains furent décelés par un congressiste, le D[r] GERHARDT et leur enlèvement a permis d'enrichir les séries du Laboratoire du Bardo d'éléments appartenant à plusieurs squelettes présumés d'âge Capsien. Ils sont actuellement à l'étude.

Mechta-el-Arbi. — Notre regretté Président, Gustave MERCIER, avait été en 1907 l'inventeur de ce gisement appelé à donner son nom à cette race d'Hommes préhistoriques qui peupla le Tell Maghrebin dès avant les temps néolithiques et dont les derniers descendants furent sans doute les Guanches des Iles Canaries. Gustave MERCIER, qui ne cessa de s'intéresser aux recherches préhistoriques et fut un de leurs défenseurs les plus écoutés au sein de la Commission des Monuments historiques, voulut bien autoriser l'ouverture d'un chantier de fouilles dans ce gisement, situé sur sa propriété de Châteaudun-du-Rhummel. M. BERTHIER, Directeur de la circonscription et Conservateur du Musée Gustave MERCIER, à Constantine, assuma la direction de cette fouille que visita le Congrès Panafricain et qui apporta des documents nombreux : outillage remis au Musée du Bardo, dont les collections étaient très pauvres et peu représentatives, restes humains parmi lesquels un péroné transformé par polissage en poignard, document exceptionnel qui est exposé au Musée de Constantine. Les cas d'utilisation d'ossements humains par les hommes préhistoriques du Maghreb ne sont pas communs. Le poignard de Mechta-el-Arbi s'ajoute à la calotte perforée de trous de suspension du même gisement, aux mandibules sciées de Columnata, aux os longs utilisés, ou considérés comme tels, des escargotières de la région d'Aïn-Beïda - Tébessa.

Bône. — M. MOREL a achevé l'étude des stations préhistoriques de l'Edough et des gisements ibéro-maurusiens du Kef oum Touiza et du Demnet el Hassan. Leur publication est en cours (Congrès de Tunis, **Libyca**, Congrès d'Alger). En collaboration avec M. HILLY, géologue, il a entrepris des recherches dans la région du Cap de Fer et dans la Kabylie de Collo ; il met au point les feuilles correspondantes de l'Atlas préhistorique de l'Algérie.

Tébessa. — Les Congrès de 1952 n'ont pas permis au signataire de cette chronique de poursuivre ses fouilles à l'Aïn Dokkara et au Mtaguinaro. Il a pu cependant mettre en œuvre les résultats des expériences faites par la recherche du C 14 et qui apportent des précisions intéressantes à la chronologie du Capsien.

Un gros effort a du être fait pour sauver le gisement de l'Oued Djebbana (Bir el Ater), station princeps de l'*Atérien*. L'oued, aidé par les éboulements et les fouilles clandestines en précipitait la destruction. Ceci était d'autant plus grave qu'il n'existe pas d'étude détaillée de ce gisement, que sa stratigraphie, sa paléontologie, même son industrie n'ont pas été suffisamment décrites. Il n'était pas possible de laisser détruire ce qui existait encore du foyer atérien et l'on n'avait que trop tardé. On ne pouvait en effet se résoudre à considérer l'Atérien comme un « *nomen nudum* » parce que le gisement éponyme n'avait pas été suffisamment décrit ; il fallait sauve-

garder la possibilité de recherches ultérieures utilisant les techniques modernes et susceptibles de compléter ou de préciser bien des points laissés obscurs par les publications trop succinctes et peu homogènes de M. Reygasse. Grâce à la collaboration des Directions de l'Intérieur et de l'Hydraulique, des travaux de dérivation du cours de l'Oued Djebbana et de protection des zones menacées du gisement ont pu être menés à bien.

M. Serée de Roch, Directeur de la circonscription, a continué de veiller sur ses richesses préhistoriques. M. Richaud l'a aidé en visitant les abris à gravures et peintures du Sud de Chéria. Il a entrepris l'étude d'une des nombreuses escargotières de cette région suffisamment éloignée des routes pour que nous soyons tentés d'y voir une des réserves archéologiques de l'Algérie.

Sahara

La participation aux Congrès scientifiques réunis à Alger a empêché la plupart des membres de l'Institut de Recherches Sahariennes de se rendre en mission au Sahara et les documents nouveaux ont été le plus souvent rapportés par des Sahariens, civils ou militaires. J'en ai donné un inventaire succinct et déjà dépassé dans le **Bulletin de liaison saharienne** d'Avril 1953 (n° 12) sous le titre « *Les Sahariens enrichissent le Musée du Bardo* ».

Mlle H. Alimen a achevé l'étude de la station rupestre de Marhouma (Sud Oranais), dont la publication doit constituer le 1[er] Mémoire de l'I.R.S. M. Hugot a poursuivi ses recherches dans le Tidikelt, le Lieutenant de Laguiche a reconnu des stations en parcourant le Medjbed Ouarglia. MM. Petit, Bourdelon, Carl et Guérard ont repris l'étude des peintures de la Tefedest entreprise en 1949-50 dans le cadre de la « Mission française du Hoggar ». Au cours de leurs recherches, des géologues : l'Abbé Bordet, J. Ph. Lefranc ont fait d'utiles observations intéressant la Préhistoire. Il n'est pas possible de citer toutes les collaborations bénévoles qui ont enrichi nos connaissances et nos collections publiques. Le Colonel Thiriet, Commandant le Territoire des Oasis, nous a remis, entre autres documents, des fragments de peintures rupestres d'excellente facture. Des relevés ou reproductions de relevés d'Art rupestre ont été versés dans nos archives par l'Abbé H. Breuil, le Colonel Coche, MM. Bobo, Blanguernon, Lelubre, Le Poitevin, etc...

MUSEES

Le *Musée d'Ethnographie et de Préhistoire du Bardo* a connu, en 1952, une activité particulière du fait de la présence à Alger des membres des Congrès Géologique et Préhistorique. Compte non tenu de ces visites exceptionnelles, le Bardo a reçu environ 6.000 visiteurs en 1952, soit une moyenne de 600 par mois (le Musée est fermé du 15 Juillet au 1[er] Octobre). Cet afflux absolument nouveau n'est peut-être pas sans rapport avec la modernisation de certaines salles et le courant d'intérêt déterminé par les Congrès.

La transformation des salles de Préhistoire s'est poursuivie : après les salles I et V, c'est la salle II (Paléolithique inférieur) qui a été dotée de vitrines métalliques éclairées par des rampes lumineuses. Des travaux importants sont en cours qui permettront de moderniser les salles III et IV et de consacrer à la Préhistoire saharienne une salle spéciale.

Les collections du Musée se sont enrichies soit par des dons, soit par l'apport des collaborateurs du service des Antiquités de l'Algérie ; il en est fait état par ailleurs. Les derniers documents anthropologiques demeurés aux U. S. A. pour étude à la suite des Missions archéologiques américaines de 1926-1930 nous ont été restitués. Des moulages ont été acquis.

Le laboratoire attaché au Musée du Bardo a poursuivi son œuvre de préparation, de classement et d'étude des documents. Elle a été particulièrement lourde pendant l'été de 1952 où il a fallu, en prévision des Congrès géologique et préhistorique, mettre en état d'être éventuellement montrées à nos hôtes des collections conservées dans plusieurs centaines de tiroirs que la réinstallation hâtive du Musée en 1949 n'avait pas permis d'inventorier. Il n'est pire pour un Musée que de devenir un tombeau.

La bibliothèque a été ouverte comme prévu et s'avère déjà trop petite.

Le fasc. V des *Travaux du laboratoire* a été publié : le fasc. VI doit paraître au printemps de 1953 sous un titre nouveau **« Libyca »**. Cette publication passe ainsi à une périodicité régulière : 2 livraisons par an (Janvier-Juillet) ; son objet est, comme le Congrès de 1952, panafricain.

On souhaite rééditer l'Inventaire de la section de Préhistoire du *Musée Demaeght* (Oran) et il faudra bien le faire un jour. Par sa richesse, son classement parfait, le Musée organisé par F. Doumergue est encore le premier de l'Afrique du Nord. Cette primauté ne sera maintenue que si les préhistoriens d'Oranie veulent bien contribuer à son enrichissement,

fut-ce aux dépens de leurs collections personnelles. L'esprit de recherche scientifique et le goût pour les pièces de collections sont choses louables, mais le préhistorien doit permettre à tous les autres de juger ses travaux sur pièces, et il n'est de meilleur moyen que de les exposer dans des collections publiques.

On souhaiterait que le Musée d'Oran fît une part plus grande à l'Art rupestre si riche en Oranie, de Tiaret à Aïn Sefra, pour ne parler que du Sahara Oranais.

Le beau *Musée Gustave Mercier*, à Constantine, manque de place pour exposer ses documents préhistoriques. Seule la construction d'une aile lui permettra d'être représentatif de la Préhistoire de l'Algérie orientale, comme le Musée d'Oran l'était de l'Algérie occidentale. Une bonne gravure de bubale antique trouvée près de Khenchela a pu être transportée dans le jardin lapidaire.

Il y aurait bien d'autres vœux à formuler. Le *Musée de Tlemcen* a des documents que l'exiguïté et la disposition des locaux ne permettent pas à son conservateur de mettre en valeur. L'absence d'un *Musée d'Histoire naturelle* à Alger, en soi scandaleuse, aurait dû conduire à faire une part au Bardo, comme on l'a faite à Oran, aux documents paléontologiques accompagnant les industries préhistoriques. Des pierres taillées alignées dans des vitrines signifient peu de chose pour le profane, et si les laboratoires sont faits pour les spécialistes, les Musées ont un rôle éducateur que le succès du Musée de l'Homme a démontré une fois pour toutes. Le contexte paléontologique des industries préhistoriques leur est inséparable.

Le Lycée Albertini, à Sétif, abrite des collections intéressantes, dont M. Guinet fit une exposition très appréciée pour le passage des préhistoriens du Congrès panafricain. On souhaiterait une installation permanente et la grande ville que Sétif est devenue ne saurait se contenter d'un jardin lapidaire.

Que dire alors de Tébessa dont la région est une des plus riches d'Algérie, et qui ne dispose encore que de la *Cella* bien modeste du temple dit de Minerve, où la Préhistoire est dotée d'une seule vitrine ?

On ne peut certes multiplier les Musées archéologiques, et certaines initiatives, au Sahara par exemple ne se sont pas révélées viables, mais il faut au moins que les grands Musées des chef-lieux soient représentatifs de l'archéologie préhistorique de département ; ce qui n'est plus vrai à Oran et ne l'est pas encore à Constantine. Il n'est pas heureux qu'on ne puisse avoir une idée précise de la civilisation capsienne, qui, du VIII[e] au III[e] millénaire régna sur l'essentiel du Constantinois, à Tébessa ni à Constantine, ni même à Alger, où les documents exposés proviennent de fouilles déjà anciennes et reflètent un état très dépassé de la Science.

Classements

Circonscriptions Archéologiques

Les procédures de classement dont il a été fait état dans la précédente chronique ont abouti ou sont proches d'aboutir. Dès maintenant, les principaux gisements préhistoriques d'Oranie sont protégés par la loi ; on se préoccupe du Constantinois où beaucoup reste à faire : des gisements aussi classiques que Mechta-el-Arbi ou Bir el Ater ne semblent pas avoir jamais fait l'objet d'une demande de classement, et le premier a beaucoup souffert.

Un léger remaniement des circonscriptions archéologiques a confié les abris de la Mouillah, station princeps de l'Ibéro-maurusien, à la XV[e] circonscription (M. Janier), les dolmens de Roknia à la V[e] (D[r] Jouane), et Aïn Beïda à la III[e] (M. Serée de Roch). M. Cadenat a été nommé à la tête de la circonscription de Tiaret (XVI[e]) et M. Le Du à celle de Mascara (XVII[e]). M. Le Du s'occupera provisoirement des circonscriptions d'Oranie non encore pourvues de titulaires (XVIII[e] et XIX[e]). S'il ne peut être question, faute d'hommes, de créer comme en France métropolitaine des circonscriptions préhistoriques indépendantes des circonscriptions archéologiques, il est heureux que des préhistoriens aient pu être chargés de régions où la Préhistoire est particulièrement importante.

Bourses et Missions

La bourse de recherches préhistoriques en Algérie, créée en 1951 par M. le Gouverneur Général, a été attribuée pour 1951-1952 à M. Laplace et pour 1952-1953 à M. Lorcin. M. Laplace étudie le Capsien de la région d'Aïn Beïda ; M. Lorcin doit reconnaître les gisements préhistoriques du Cap Ténès.

Le signataire de cette chronique a représenté l'Afrique du Nord au Comité Permanent du Congrès International des Sciences Préhistoriques et protohistoriques, réuni à Namur en Avril 1952. Sur la proposition de l'Abbé Breuil, une *commission internationale pour l'étude de l'Art préhistorique* a été

créée ; à la demande de M. BALOUT, MM. REYGASSE et BALOUT représenteront l'Afrique du Nord et le Sahara au sein de cette commission.

MM. BELLIN et TIXIER ont bénéficié de missions archéologiques. Mlle ALIMEN, MM. ARAMBOURG, MOREL, HUGOT, SOUVILLE, CAMPS, etc... ont fait des recherches dans le cadre de la réglementation en vigueur et en liaison avec le laboratoire du Bardo.

LIONEL BALOUT.

II

A. ARCHEOLOGIE PUNIQUE, ROMAINE ET CHRETIENNE

Département d'Oran

St-Leu (*Portus Magnus*). Les fouilles que dirige Mme VINCENT ont poursuivi le dégagement de la vaste demeure dont l'exploration a commencé depuis plusieurs années. De nouvelles dépendances ont vu le jour et le plan de l'édifice se dessine de jour en jour : il occupe, par des terrasses successives, toute la pente Nord qui, de la crête du plateau, descend jusqu'à la partie basse du site. Les thermes que renferme ce vaste ensemble sont dégagés dans leur totalité, et montrent avec précision le système du chauffage et de circulation des eaux, qui étaient recueillies dans plusieurs citernes. Des étuves destinées aux bains de vapeur ont été retrouvées. A proximité de cet ensemble dont les relevés et l'analyse offrent un caractère urgent, un autre édifice a été exhumé du côté de l'Ouest — qui est encore peu définissable.

La trouvaille importante de l'année 1952 est la découverte faite, en suivant le tracé d'un *cardo* de la ville antique, de l'escalier monumental d'un temple, qui était précédé d'un vaste portique.

L'emplacement supposé du Forum est à proximité et c'est en dégageant les voies d'accès à la place, que la trouvaille a été faite : plusieurs rangées de marches ont été découvertes. Il est encore trop tôt pour donner une idée de l'ensemble de l'édifice : peut-être un péribole s'étend-il autour du temple en avant de la façade qui était orientée à l'Est.

Dans la XIIIᵉ Circonscription (Oran), Mme VINCENT a parcouru les sites archéologiques de sa circonscription et a signalé l'état des ruines des Aquae Sirenses, et l'intérêt du site d'Arbal (*Regiae*) où un cimetière pourrait être exploré.

Lamoricière (*Altava*). M. COURTOT a commencé l'exploration du site antique d'Altava sur l'emplacement de l'ancien terrain, dit « du bivouac » récemment acquis par l'Algérie.

Les premières recherches ont mis au jour un pressoir à huile assez bien conservé et les vestiges d'une habitation contiguë.

Au cours d'une deuxième campagne un alignement de murs d'une soixantaine de mètres permet d'augurer la découverte d'une rue orientée Nord-Sud et se dirigeant vers l'emplacement du Forum supposé. Celui-ci serait en partie recouvert par les installations du chemin de fer. Les murs bordant la rue qui pourrait être un *cardo* d'Altava, sinon le cardo Maximus, mesurent 1 m. 50 environ de hauteur.

La prospection de ce site qui a fourni déjà dans le passé un certain nombre de documents épigraphiques vient seulement d'entrer dans une phase méthodique.

Dans la XIVᵉ Circonscription (Lamoricière), M. COURTOT a eu connaissance de deux milliaires découverts à Tattaman, entre Tabia et Descartes, près de la voie ferrée Oran-Maroc à une vingtaine de kilomètres de Lamoricière (Altava). Il s'agit d'un milliaire de Macrin, érigé par le procurateur T. Aelius Decrianus, à VII milles d'une station qui est peut-être Kaputtasaccorae.

Dans la XVᵉ Circonscription (Tlemcen), M. JANIER signale la découverte dans les ruines de Damous (Atlas, fᵒ 30, nᵒ 11) de deux pierres funéraires dont l'une a été recueillie chez M. GUILLOT et l'autre est demeurée sur place. La première est une épitaphe. La seconde est l'épitaphe d'Antistia Soror, décédée en 370 de la province : 409 ap. J.-C.

De Marnia provient l'épitaphe de Caecilia Saturnina, âgée de 22 ans, gravée par son mari Apronius Peregrinus.

Deux pierres tombales israélites ont été découvertes par M. HAULT, garde forestier à Honaïn. L'une d'elles, un fragment, a été déposée au Musée de Tlemcen, l'autre est demeurée sur place et rejoindra la première. Ces documents marquent vraisemblablement l'emplacement du cimetière israélite d'Honaïn.

Dans la XVIᵉ Circonscription (Tiaret), M. CADENAT, a recueilli à Waldeck-Rousseau une *fenestella confessionis* qui est entrée au Musée d'Oran.

Deux fragments d'une inscription à Septime-Sévère ont été découverts à Aioun Sbiba, près de Frenda.

Deux textes épigraphiques ont été trouvés à la Kherba des Aouissat (Atlas arch., f° 22, n° 127, edd.) ; l'un d'eux porte une date : 346 ap. J.-C.

Une épitaphe datée de 344 ap. J.-C. est venue au jour au lieu dit Ouekki (Atlas arch., f° 22, n° 119) dans la Commune Mixte de Tiaret.

Les Djeddars, en particulier ceux de Ternaten, auraient besoin d'une surveillance particulière pour les protéger des dégradations dont ils sont les victimes.

Dans la XVIII° Circonscription (Mostaganem), M. LE DU a recueilli par les soins de M. le Maire de Fornaka deux monnaies en bronze de Faustine et de Commode.

Département d'Alger

Cherchel (*Caesarea*). M. GAZAGNE, Directeur des fouilles, a poursuivi l'exploration des ruines enfouies dans le sol du Parc Bocquet.

Il s'agit de vestiges d'habitations qui ont eu un caractère assez luxueux : seuils en marbre, bases de colonnes, fragments de mosaïques géométriques. L'ensemble présente une certaine ordonnance régulière, mais les fouilles ne peuvent être menées qu'avec le souci de ne pas porter atteinte à la végétation. Des vestiges de murs en pierres de taille dénotent aussi l'existence d'édifices importants. Mais si l'on a découvert quelques objets usuels, on retire de ce chantier l'impression que le sol a déjà été fouillé et visité.

Des travaux menés à l'amphithéâtre ont amélioré la présentation du monument : des voûtes ont été dégagées dans la partie Nord-Ouest. Une étude détaillée du monument est en cours.

La porte secondaire Est des remparts de la ville a été entièrement dégagée. Des sondages y avaient été entrepris seulement en 1942.

Divers travaux d'entretien ont été accomplis dans les Thermes Ouest, et au Théâtre.

Dans la 1re Circonscription (Cherchel), à 4 kilomètres au Sud de Novi et à 1 kilomètre à l'Est de la piste forestière, des vestiges ont été découverts à l'emplacement où l'an dernier avait été exhumée une statue de Priape et un pilastre en marbre sculpté sur ses quatre faces : il s'agit d'un petit temple orné de six colonnes. A 11 kilomètres au Sud de Novi, au lieu dit Icherène, ont été visitées des ruines importantes d'environ 600 mètres de longueur sur 300 mètres de large.

Auprès de Cherchel, à 400 mètres à l'Ouest de la porte Sud, une petite nécropole a livré du mobilier funéraire comportant des poteries, des lampes et des monnaies.

Quelques reconnaissances sous-marines ont été effectuées à Cherchel au cours de 1952 avec la collaboration du Capitaine DE TONNAC. Elles ont été souvent contrariées par le mauvais état de la mer. Plusieurs colonnes englouties ont été repérées.

Tipasa. Le Colonel BARADEZ, Directeur des fouilles, a mené de front deux chantiers principaux : 1° La fouille de la nécropole de Sainte Salsa ; 2° La fouille de l'amphithéâtre dans le Parc Trémaux.

1° Le secteur du rempart qui s'étend de la porte orientale à la mer a été entièrement exploré, dégageant les faces interne et externe du mur d'enceinte, en révélant sa structure précise, et ses dépendances : tour carrée, et escaliers d'accès. C'est désormais le secteur le mieux dégagé et le mieux conservé de tout l'ensemble des remparts de Tipasa.

La fouille de la nécropole dite de Sainte Salsa s'est poursuivie dans deux secteurs principaux, livrant au total, au cours de ces dernières années, plus de 1.250 tombes.

Dans la zone contiguë au rempart, quelques tombes en jarres ont été retrouvées, ainsi que des sarcophages amoncelés dans les parages de la nouvelle église de Pierre et Paul. La chronologie de ces tombes groupées ici dans une ancienne petite carrière antique est à tenter.

Au Nord de la grande carrière, autour de l'enclos fouillé en 1951, plus de 250 tombes, groupées sur une surface de 20 mètres de largeur, sur 45 mètres de longueur, ont été retrouvées qui paraissent appartenir à des époques différentes — peut-être quatre. Dans le nombre, des tombes païennes ont été exhumées qui ont livré un mobilier funéraire intéressant et des monnaies.

La présence de tombes païennes antérieures à la nécropole chrétienne sur la colline de Sainte Salsa a été signalée dès le début des fouilles, il y a vingt ans. Avec l'extension des recherches il sera peut-être possible un jour de tenter d'établir, au moins en ce qui concerne les tombes païennes, une chronologie de leur répartition.

2° Dans le parc Trémaux les efforts du chantier ont essentiellement porté sur le dégagement de l'Amphithéâtre.

9.000 mètres cubes de terre ont été enlevés avec des camions, et l'intérieur du monument a été dégagé sur les 7/8 de sa superficie. L'épaisseur des terres évacuées représente une moyenne de 3 m. 50.

Les deux portes de l'axe Est-Ouest, la porte Ouest de 3 m. 50 de largeur, la porte Est de 3 mètres de largeur ont été dégagées. Six petites portes de 1 mètre de largeur environ ont été retrouvées dans le pourtour de l'arène : deux aux extrémités du petit axe, les deux autres symétriquement dis-

posées de part et d'autre des portes des grands et petits axes.

Devant la porte axiale Nord une belle balustrade en pierre semble provenir d'une tribune qui la surmontait. L'arène qui n'est pas encore entièrement dégagée formait une ellipse de 57 mètres de longueur sur 37 mètres de largeur. Il reste à enlever une butte de terre autour de deux grands arbres, le plan incliné qui a servi à évacuer les terres et enfin, dans la partie Nord-Est de l'édifice, une butte de terre demeurée contre le podium, et destinée à servir de contrefort aux voûtes qui supportaient les gradins, dans un secteur qui a besoin d'être traité avec précaution.

Le dégagement total du monument ne pourra être obtenu que par l'extension des fouilles vers le Sud, sur un espace d'ailleurs limité, qui est en dehors de la propriété acquise par l'Etat.

Certains détails caractéristiques sont à noter dans la construction : notamment de nombreux emplois de caissons funéraires, certains d'ailleurs ornés d'inscriptions, et qui militent en faveur de réfections faites à assez basse époque.

Il est encore trop tôt pour donner du monument une physionomie exacte. Tel qu'il est dès maintenant, et en attendant la poursuite des fouilles qui sont en cours, il apporte au site de Tipasa un puissant élément d'intérêt, et ajoute au caractère esthétique de cet ensemble déjà si évocateur. Plusieurs textes épigraphiques ont été découverts au cours des travaux de l'amphithéâtre. Ils étaient pour la plupart utilisés dans des réfections ou des transformations du monument. Parmi eux, figurent l'épitaphe d'un cavalier d'une aile d'archers syriens, venue en renfort en Afrique vers 150 de notre ère, et une dédicace offerte à un personnage important de Tipasa par son père.

Les travaux de construction du nouveau Musée de Tipasa et de ses dépendances ont été achevés au cours de l'été.

Dans la IIe Circonscription (Tipasa), à Bérard, au Nord-Est du cimetière moderne, le Colonel Baradez a reconnu une construction carrée de 32 mètres environ de côté qui présente un certain nombre de murs intérieurs, délimitant 16 petits bassins carrés de 4 m. × 4 m. bordés au Sud par un portique de 16 m. de longueur. Il serait intéressant de dégager ce petit ensemble pour l'identifier.

Masqueray (*Rapidum*). M. Leglay, a mis à profit un séjour à Rapidum pour poursuivre l'exploration du camp d'Hadrien, au Sud du praetorium découvert au cours des années précédentes et dans le secteur voisin de la porte Sud du camp.

Un édifice de 27 mètres de large sur 19 m. 50 a été dégagé qui a recouvert un édifice antérieur de 7 m. 20 sur 4 m 30, aux murs de 1 mètre à 1 m. 50. Une monnaie d'argent de Vespasien a été découverte au niveau des fondations. Il y a là superposition de deux édifices. Par une porte de 1 m. 60 au seuil en place on accède à une cour entourée de sept pièces, au Nord et à l'Ouest. Une sorte de support d'autel en briques a été découvert dans une salle à l'ouest, en face de l'entrée de la cour. De petits thermes de dimensions restreintes occupent la partie Sud de cet ensemble : leur entrée est à l'Ouest, ils se composent d'une salle de 5 m. 70 ornée d'une piscine en abside de 2 mètres de largeur, pavée en béton, avec trois marches, des latrines et quatre pièces de dimensions variables complètent cet ensemble. On peut supposer qu'on aurait là la maison du commandant du camp.

Tigzirt (*Iomnium*). M. Euzennat, membre de l'Ecole de Rome, a poursuivi sur le site de Tigzirt les fouilles menées depuis plusieurs années par trois de ses devanciers. Favorisé, lui-même, par des moyens que ceux-ci n'avaient pas eu à leur disposition, il a dégagé l'espace qui s'étend devant le petit temple du Génie de Rusuccuru, ce qui permet de mieux suivre le niveau romain, formé par un dallage en bon état et, peut-être, un cardo — et de reconnaître aussi l'aspect de ce qui a sans doute été, très postérieurement, une forteresse byzantine. De nombreux éléments chrétiens ont été retrouvés dans celle-ci — mais le document le plus intéressant est une inscription d'Antonin, révélant le caractère militaire de l'installation romaine du IIe siècle.

Département de Constantine

Hippone (*Hippo Regius*). L'activité de M. Erwan Marec, Directeur des fouilles d'Hippone, s'est portée sur six points principaux que voici :

1° *Quartier du Forum*. Le long du grand decumanus, en face du secteur dégagé en 1951, les fouilles ont mis au jour, sur une longueur de plus de 20 mètres, deux rues, parallèles au grand cardo, distantes l'une de l'autre de 25 m. 50, larges d'environ 6 mètres et sur lesquelles donnaient des constructions à rez-de-chaussée à usage commercial, mais dont les étages effondrés ont livré des fragments de pavements de mosaïques ornementales.

Au Forum lui-même les rares colonnes cannelées retrouvées sur place et qui ont échappé au pillage effectué au IXe siècle en vue de la construction de la grande mosquée de Bône, ont été relevées, soulignant ainsi la superficie de ce Forum le plus vaste de l'Algérie.

2° *Les grands Thermes.* La fouille de l'immense ensemble des grands Thermes s'est poursuivie à l'Ouest et au Sud du frigidarium, par la découverte d'une nouvelle salle chaude. L'intérêt principal de la recherche a résidé dans l'exploration du couloir de service souterrain qui devait encadrer l'ensemble des Thermes. Retrouvé sur près de 40 mètres de longueur, ce couloir, admirablement conservé sur une grande partie de son parcours, permettra de se faire une idée exacte de la vaste superficie couverte par les parties chauffées du monument.

3° *Le quartier chrétien.* La fouille du vaste édifice chrétien, aux multiples sépultures couvertes d'épitaphes sur mosaïques, a été menée en profondeur. Elle a révélé la présence, dans le sous-sol, d'aménagements antérieurs, vraisemblablement des citernes, mais qui avaient servi de caveaux funéraires. En vue de présenter, dans le collatéral de gauche, les épitaphes sur mosaïques, soigneusement relevées avant la fouille, un sol bétonné a été établi, sur lequel on s'efforcera de restituer l'état d'une partie du sol de l'édifice chrétien. L'œuvre est actuellement suspendue et soumise à la présence de l'équipe des mosaïstes.

De part et d'autre de l'église, les fouilles ont révélé la présence d'édifices complexes, dont l'ensemble ne pourra être étudié que la fouille une fois achevée. De belles mosaïques ornementales et décoratives, notamment des médaillons à têtes d'animaux vigoureusement traités, ont été mises au jour. Une nouvelle rue découverte dans ce secteur ajoute une précision appréciable à la topographie d'Hippone.

4° *Le quartier Chevillot.* Le long de l'ancien Musée lapidaire, et en partie d'ailleurs sur son emplacement, un mur de clôture a été construit le long de la voie surélevée par les Ponts et Chaussées. On a mis l'occasion à profit pour dégager en sous-œuvre la partie des villas superficiellement connues, qui constituaient en ce point le front de mer d'Hippone. Parmi les trouvailles intéressantes, on a pu constater qu'une de ces villas donnant sur la mer, avait, parallèlement au rivage, une longue et étroite galerie, large de 4 mètres, longue de 36 m. 60, se terminant à chaque extrémité par une abside. On y a découvert un fragment inédit de la mosaïque de la pêche qui vient compléter un ensemble déjà déposé au Musée.

5° A l'occasion d'importants travaux ferroviaires exécutés à l'extrémité du Gharf el Artran, l'intérêt s'est porté sur la partie de la colline qui est opposée à la ville d'Hippone. Des fragments de thermes, dégagés l'an dernier, ont révélé qu'il s'agissait des vestiges, relativement bien conservés, d'une luxueuse villa à étages, édifiée à flanc de coteau, et qui conserve avec ses citernes, ses salles superposées, ses escaliers, une partie de sa décoration : chapitaux, bases, colonnes de marbre et surtout des pavements de mosaïque remarquables, parmi lesquels éclate dans un état de conservation et de fraîcheur extraordinaire un cortège marin composé de quatre Néreides, belle œuvre d'art jadis entrevue et que l'on croyait perdue.

6° Au Sud-Ouest du Gharf el Artran, des sondages ont été faits dans l'ancienne propriété Dufour, qui ont remis au jour la mosaïque du Minotaure découverte jadis et réenfouie depuis. Cette mosaïque de 7 m. 50 × 6 m. 30 orne une salle précédée de deux autres salles ornées de mosaïques, avec deux piscines dont une dallée de marbre. Plus près de la colline, des vestiges considérables d'édifices très importants ont été entrevus qui seront explorés plus tard.

Dans l'ensemble, bien que dispersée en apparence, l'activité du chantier a été guidée par le double souci de veiller à la protection immédiate des vestiges découverts au cours de travaux de chantiers extérieurs, et de procéder à des repérages de monuments auxquels seront consacrées les fouilles futures.

Les résultats ont été extrêmement riches, et permettent de fonder de grands espoirs sur l'avenir du chantier d'Hippone.

Dans la VI[e] Circonscription (Bône), un certain nombre de documents ont été recueillis par M. Marec :

à 8 kms au N.-W. de Blandan, la borne de délimitation entre la colonie de Thabraca et le Municipe d'Hippo Regius ;

à Herbillon : une stèle funéraire et la base d'une statue à Julia Mammaea et à Sévère Alexandre.

Une visite aux ruines de Paratianis et de Muharur (baie de Sidi Akkache) a permis de vérifier l'état de conservation de vestiges ruinés dont la disparition se poursuit lentement — car ces régions, en été, sont plus fréquentées que par le passé. Rien de saillant n'est à signaler. Les ruines du Bastion de France, près de La Calle, classées parmi les Monuments Historiques, mériteraient d'être protégées et préservées d'une totale disparition.

Djemila (*Cuicul*). Mlle Y. Allais, Directrice des fouilles, a terminé au cours de 1952 la fouille du pâté de maisons compris entre deux « cardines » et deux « decumani » du quartier Est. L'ensemble offre un plan plus régulier qu'on ne s'y attendait en raison de la configuration du terrain, et le quadrillage du quartier apparaît, surtout en ce qui concerne les artères N.-S., très régulièrement tracé. L'ensemble comporterait en somme quatre rues parallèles N.-S. Ces rues, sauf remaniement postérieur, comportent des égouts, un dallage et parfois un portique simple, qui a pu être en partie restitué. Une décou-

verte notable est celle, déjà signalée en 1951, d'un assez long secteur des vestiges du rempart de la colonie primitive : on l'a dégagé sur près de 150 mètres de longueur ; mais si sur 90 mètres environ, il est assez bien conservé, par la suite il n'offre plus que des vestiges en partie détruits par des habitations qui se sont appuyées sur lui — et à qui il a servi de mur de soutènement. On a cependant retrouvé une partie de la rue qui longeait l'intérieur du rempart et sur laquelle aboutissaient les *cardines*. Une voie qui suivait le rempart à l'extérieur et qui file droit vers l'Est est probablement le départ de la route qui se dirigeait vers Cirta.

Un chantier ouvert récemment à l'intérieur de la porte Sud, le long du grand Cardo, à gauche en descendant, et qui n'est qu'à ses débuts, a révélé l'intérêt que présente ce quartier, en raison du degré d'enfouissement des édifices exhumés. Une boulangerie, relativement bien conservée a été mise au jour, ainsi que l'amorce de voies nouvelles, notamment un petit decumanus, se dirigeant vers l'Ouest. Il ressort des remarques faites sur les fouilles récentes, que, comme il était à prévoir, l'extension de Cuicul, même dans la partie qui forme le noyau primitif de la colonie de Nerva, était plus considérable que les recherches primitives ne le laissaient entrevoir. Il y a là certains aperçus nouveaux à dégager sur l'évolution de la cité car on a retrouvé des traces soit d'habitations, soit de sépultures, qui prouvent une durée d'occupation plus longue dans cette partie de la ville, qu'il n'a été dit jusqu'ici.

Dans la IX[e] Circonscription (Djemila), Mlle Allais signale l'intérêt qu'il y aurait à procéder à Mopt... à quelques travaux de remise en ordre du chantier du Grand Temple. Des parties de l'édifice menacent ruine et il y aurait quelques dispositions à prendre pour empêcher des dégâts importants.

Khamissa (*Thubursicum Numidarum*). M. G. Sassy, en raison de la relative modicité des crédits alloués, a surtout assuré de l'entretien de Khamissa, dans une ruine de vastes dimensions où les monuments exhumés sont dispersés. Cependant il a poursuivi pendant quelques semaines des fouilles dans un édifice situé au-dessus du nouveau Forum et dont l'ensemble, complexe et intéressant, nécessiterait l'emploi de moyens importants en hommes et en matériel pour être exhumé entièrement.

La trouvaille notable du chantier est celle d'un fragment de jambe droite d'une statue plus grande que nature qui faisait vraisemblablement pendant au Lucius Verus découvert de l'autre côté du Forum Novum. Sans doute s'agit-il d'un élément de la statue de Marc-Aurèle qui avait été dressée sur le Forum, en face du Lucius Verus.

Des travaux d'entretien ont également été assurés à Madaure.

Dans la III[e] Circonscription (Guelma), le Docteur Jouane a poursuivi l'aménagement des alentours de la piscine romaine d'Hammam Berda à Héliopolis. Un fossé protecteur a été creusé et bétonné, un mur moderne en maçonnerie a été démoli dégageant les abords de la piscine, vers l'Ouest.

Une piste reliant la route nationale n° 20 aux ruines d'Anouna a été construite par la commune de Clauzel. Un pont en maçonnerie construit sur un oued a été malheureusement emporté à la suite des graves intempéries de l'hiver 1952.

Toutes les stèles puniques trouvées en surface à Aïn Nechma ont été recueillies et déposées au Musée de Guelma.

Thamugadi - Lambèse - Zana. La direction des fouilles de ces trois chantiers est confiée à M. Godet. Voici les résultats qui les concernent :

1° Timgad (*Thamugadi*). Pratiquement, depuis deux ans, les travaux de fouilles sont suspendus à Timgad — et c'est regrettable. M. Godet a pu simplement procéder à quelques sondages et vérifications autour et à l'intérieur du fort byzantin pour préciser certains détails de structure des édifices sous-jacents à la forteresse de Justinien, et chercher à résoudre le problème de l'adduction des eaux dans l'antiquité — dans les installations hydrauliques mises au jour par les fouilles. Ces sondages ont provoqué une série de découvertes : deux jolies têtes féminines en marbre, des fragments d'inscriptions, quelques éléments d'architecture. Cependant, en raison de l'extension du site, les travaux d'entretien entraînent chaque année des dépenses qui se montent à environ 1.200 journées de travail. Bien entendu, dans la mesure du possible on répare chaque année les menus dégâts causés par les intempéries : travaux indispensables pour la bonne présentation de l'ensemble.

2° Lambèse (*Lambaesis*). L'activité du chantier s'est exercée autour du camp de 81, dont l'achat par l'Etat est en cours mais dont le dégagement n'a pu encore être entrepris, surtout le long de l'Esplanade du Temple d'Esculape, dans un secteur fouillé jadis par les Monuments Historiques et qu'il faut entièrement reprendre. Il a été découvert, en profondeur, un portique qui bordait l'Esplanade au Sud et qui donnait accès aux thermes explorés en 1951. Une série de salles voûtées, salles de services des thermes, ont été dégagées — où l'on a retrouvé quelques inscriptions. Une fouille exécutée à proximité du Forum, au Sud des Thermes dits des chasseurs, a livré plusieurs fragments de statues et plusieurs inscriptions

du plus haut intérêt. Le chantier de la ville de Lambèse serait à l'heure actuelle des plus riches en résultats archéologiques si son champ d'action, en dépit des achats prévus, n'était rendu incommode par l'étroitesse des terrains et la mauvaise disposition des lieux, peu propices à l'évacuation des terres de déblais.

3° A Zana (*Diana Veteranorum*), depuis un an, M. Godet, après avoir procédé au nettoyage de l'*area* du Forum et remis en place les textes épigraphiques épars, a procédé pendant un mois, grâce au concours d'un chantier de la Commune Mixte du Bélezma, au désherbage du centre des ruines, et à l'aménagement d'une piste d'accès. Des sondages ont été effectués dans le grand fort byzantin. Ce fort mesure 60 mètres du Nord au Sud et 58 mètres d'Est en Ouest. Les murs de 2 m. 20 et 2 m. 30 d'épaisseur sont conservés en certains points jusqu'à plus de 4 mètres de hauteur. Le fort était muni de deux portes à l'Est et à l'Ouest. Elles ont été fouillées toutes les deux. La porte Est mesurait 2 m. 10 de large à l'intérieur et 1 m. 50 à l'extérieur.

Elle comportait, semble-t-il, un seul battant. La porte Ouest, qui a été murée dans l'antiquité, conserve son linteau. Elle mesure 1 m. 67 de largeur et 2 m. 72 de hauteur. Ces deux portes se faisaient vis-à-vis. Une tour d'angle a été fouillée au N.-O. Profonde de 5 mètres à l'heure actuelle elle mesure intérieurement 4 m. 40 du Nord au Sud et 4 m. 18 de l'Est à l'Ouest. Une porte y donnait accès de l'intérieur du Fort. Elle mesure 0 m. 93 de largeur et 2 mètres de hauteur.

Ce monument byzantin bien conservé mériterait d'être fouillé dans sa totalité. La statue d'un lion, en calcaire blanc, brisée en deux morceaux et mutilée, qui mesure 1 m. 60 de longueur, 0 m. 73 de hauteur et 0 m 45 de largeur a été découverte à l'extérieur de la porte Ouest. Peut-être faisait-elle pendant à une autre statue du même genre qui décorait l'extérieur de la porte ?

Tiddis (*Castellum Tidditanorum*). M. Berthier a poursuivi auprès de la porte Est, aujourd'hui reconstituée, les fouilles de trois grottes qui ont, à des époques diverses, servi de sépultures : un grand ossuaire a été mis au jour qui renfermait 36 crânes et de nombreuses poteries. Ce secteur à l'extérieur du rempart d'époque romaine pose des problèmes de chronologie.

La fouille du quartier des potiers est toujours en cours. Son extension paraît considérable, car de nouvelles installations s'étendent vers le Sud, qui sont en cours de dégagement. Une fouille a été entreprise au voisinage de l'endroit où a été découvert l'autel dédié à Vesta. Un vaste édifice est en voie

de dégagement : il mesure 20 mètres sur 6 mètres et renferme de nombreux fragments de colonnes. Son identification est encore hypothétique.

Constantine (*Cirta*) VII° Circonscription. M. Berthier a poursuivi en compagnie de M. l'Abbé Charlier l'exploration du site d'El Hofra : selon certains indices découverts au cours de cette année, traces de rigoles rectilignes avec débris d'un *quentaria* et de poteries, on pourrait supposer que le sommet de la colline qui porte le jardin de l'Hôtel Transatlantique pourrait révéler des indices intéressants à rapprocher de la découverte des *favissae* où avaient été enfouies les centaines de stèles puniques découvertes récemment.

Quelques sépultures anciennes, avec du mobilier funéraire, ont été découvertes dans le quartier de Mansourah, ou un fragment de stèle punique anépigraphe est revenu au jour. Près de la caserne du Bardo des cuves de potiers ont été découvertes, et une mosaïque a été repérée. Le monument romain de la place de la Brèche, découvert en 1935 et qui était pratiquement invisible depuis cette époque bien qu'il ait été protégé par une intervention de la Direction des Antiquités, a été présenté d'une façon ingénieuse et intéressante.

Il est un des meilleurs vestiges conservés à Constantine de l'époque romaine.

Tébessa (*Theveste*). M. Serée de Roch a mis en ordre, dans l'enceinte de la Basilique chrétienne, les murs, le dallage, l'abside de la chapelle de Gabinilla. Parmi les tombes nouvelles que les sondages ont permis de visiter, un caisson de pierre blanche avec couvercle à emboîtement a livré avec les ossements d'un homme un très beau vase en verre. Un sarcophage triplement scellé au plomb a été mis au jour. Un sondage dans le baptistère de la Basilique, jadis fouillé, mais insuffisamment, a révélé l'existence au fond de la cuve baptismale d'une belle plaque en marbre circulaire, ornée de douze lobes en creux. Soigneusement consolidée, et conservée en place, cette trouvaille rehausse d'une façon remarquable le caractère du baptistère qui était peu en rapport jusqu'ici avec la beauté de l'édifice.

Un sondage profond mené sous le maître-autel de la Basilique a permis d'entrevoir l'existence d'une crypte à une douzaine de mètres de profondeur, qui aurait été soigneusement bouchée lors de la construction de l'édifice chrétien, mais qui ne serait sans doute pas sans rapport avec les galeries souterraines dégagées autour de la Basilique et qui, elles aussi, avaient été comblées. Ces éléments de catacombes seraient antérieurs à l'ensemble de la Basilique et, pour des raisons de sécurité, ont pu être entièrement comblées lors de la construction du monument.

B. ARCHEOLOGIE MUSULMANE

Dans le domaine de l'archéologie musulmane, Mlle Van Berchem a fait transporter et déposer à Alger les éléments du décor de la maison ibadite fouillée à Sedrata (près de Ouargla). Ce décor en stuc ouvragé des Xe-XIe s. de notre ère, est en cours de restitution et d'étude.

A la Kalaa des Beni-Hammad, près de Msila, les recherches de M. Golvin ont été poursuivies en juin 1952 : les vestiges du Palais découvert l'an dernier ont été mis au jour d'une façon plus étendue et plus précise. Il est possible de se faire une idée, dès maintenant, de l'étendue et du caractère de cet édifice que l'on croit pouvoir identifier à celui du Palais du Salut. Des détails d'architecture permettent de dresser un plan général du monument.

De nombreux fragments de céramique et de verrerie ont été retrouvés, ainsi que des lampes, des bijoux et quelques monnaies.

Les résultats obtenus après des campagnes de fouilles relativement brèves montrent l'intérêt qu'offre la continuation de ces recherches, suites lointaines des fouilles du général de Beylié en 1908 — mais dont les résultats, à l'époque, profitèrent relativement peu à l'Algérie, puisque les trouvailles furent dispersées pour la plupart en dehors des collections algériennes. La question de la protection de ces vestiges qui ont été classés dans leur ensemble est également à résoudre.

C. MUSEES ARCHEOLOGIQUES ET MUSEES COMMUNAUX

dont les collections appartiennent à l'Etat.

Oran : L'installation des objets sortis des fouilles de St-Leu et déposés jusqu'ici à l'école de St-Leu est en cours au Musée d'Oran.

Tipasa : Un Musée neuf a été construit. Une salle est destinée aux collections antiques. Elle pourra être remplie avec facilité par les objets contenus dans le petit dépôt actuel, et ceux qui ont été recueillis depuis trois ans environ et qui étaient provisoirement à Alger.

Aumale : M. Leglay, au cours d'un bref séjour, a procédé à l'inventaire du Musée lapidaire, et a guidé son installation dans le jardin de la nouvelle Sous-Préfecture. Ces inscriptions

sorties pour la plupart du sol de la colonie d'Auzia, ont un intérêt historique et méritent d'être protégées.

Bône : Deux mosaïques nouvelles ont été posées sur les murs du Musée : la mosaïque de la tête d'Oceanus, et la mosaïque des Amours Vendangeurs. On doit regretter pour celle-ci que la belle bordure en marbre qui l'encadrait sur trois côtés n'ait pas pu trouver place autour d'elle. Dans la salle du 1er étage, outre quatre vitrines plates déjà placées, quatre grandes vitrines murales ont été disposées pour recueillir les nombreux objets si variés qui sortent des fouilles. Le nombre des monnaies recueillies jusqu'ici et qui sont identifiables justifiera avant longtemps la création d'un médaillier. L'aménagement de la cour du Musée est encore à l'état de projet — mais le nombre des mosaïques découvertes cette année nécessitera sous peu de nouveaux aménagements pour assurer leur mise à l'abri.

Timgad : L'achèvement du Musée demeure subordonné à l'établissement du pavement des trois grands salons. Dans l'aile Nord l'installation des nouvelles vitrines est en cours. L'aile Sud, débarrassée des anciennes vitrines, est prête à recevoir la statuaire qui doit y prendre place. Il restera ensuite à disposer sous les portiques les principaux textes épigraphiques.

Il reste peu de chose à faire pour que les trois quarts du Musée soient installés définitivement.

Djemila : Les travaux de réfection des coupoles vitrées ont assuré une certaine étanchéité de la toiture, mais quelques précautions sont encore à prendre pour protéger les murs, revêtus de mosaïques, d'infiltrations inquiétantes. Le Musée s'est enrichi de divers fragments d'architecture, colonnes et chapitaux corinthiens découverts dans les dernières fouilles.

Philippeville : Les travaux du marché de gros ont modifié considérablement l'aspect extérieur du Musée, dont le délabrement intérieur est toujours le même.

Guelma : Le Docteur Jouane a poursuivi l'aménagement méthodique des nouvelles salles du Musée. Les statues du Jardin public qui souffraient des intempéries ont été mises à l'abri dans ces nouveaux locaux où ont été déposés également les objets d'Hammam Meskoutine, d'Announa et d'Aïn Nechma. Une belle reconstitution a été faite de l'autel des Antistii provenant d'Announa, qui est présenté dans son cadre, avec son socle, son entourage et ses colonnes.

Deux petites salles, couvertes d'une verrière, seront aménagées cette année : l'une d'elles recevra le médaillier.

Musée Gustave Mercier (*Constantine*) : Grâce à une meilleure répartition de nouveaux aménagements des mosaïques qui ornent désormais tout un couloir du Musée, une salle entière a pu être consacrée aux fouilles du Castellum Tidditanorum. Elle est en cours d'aménagement et son intérêt grandit avec le développement des recherches, notamment en ce qui concerne la céramique. Les plus remarquables des stèles découvertes à El Hofra ont trouvé place dans la salle des Antiquités puniques. Divers textes épigraphiques ont été disposés dans le jardin du Musée.

Sétif : La mise en ordre des collections lapidaires du Jardin d'Orléans a été poursuivie par les soins de M. GUINET, Conservateur du Musée. Les derniers documents entrés l'an dernier dans le Musée ont été placés sur des socles et disposés d'une façon très convenable, mais la protection de ces collections ne pourra être assurée que si une clôture protège le jardin du côté du Nord.

El Kantara : M. LABORDE, Conservateur du Musée, Administrateur de la Commune mixte d'Aïn Touta, signale que le Musée G. de Vulpillières va s'enrichir d'une série de pierres épigraphiques trouvées dans la région, mais qui faute de place n'ont pu encore y être déposées. Le problème de l'extension du Musée est associé à celui de sa consolidation.

Souk-Ahras : M. GUIRAMAND, Administrateur de la Commune Mixte, Conservateur du Musée, a pu, avec l'aide de la Société Archéologique de Souk-Ahras, faire transférer les collections, placées dans la crypte de l'Eglise, dans un local de la Commune Mixte, spacieux et d'un accès facile En outre, un Musée lapidaire a été créé.

D. MISSIONS ET TRAVAUX

Quatre Membres de l'Ecole de Rome ont eu, grâce à des bourses archéologiques et à des crédits de Missions du Gouvernement Général de l'Algérie, la possibilité de venir accomplir des recherches en Algérie.

Mlle COLOZIER a entrepris la rédaction d'un supplément au catalogue de la statuaire du Musée de Cherchel, en étudiant les monuments qui, sortis de terre récemment, ou même demeurés inédits, n'avaient pas encore fait l'objet d'une étude particulière.

Mlle DOISY avait été chargée, à Timgad et dans la région, d'une enquête épigraphique qu'elle dut interrompre malheureusement pour cause de maladie. Elle avait eu le temps cependant de recueillir au Belezma et aux environs de Timgad des documents qui seront publiés incessamment.

M. BOUCHER a entrepris, en collaboration avec M. SERÉE DE ROCH, au cours de deux missions dont la première à dû être écourtée à cause du Ramadan, l'exploration du site de Tébessa-Khalia, aux portes de Tébessa, vers l'Ouest. Le but poursuivi a tout d'abord été de remettre en état cette ruine dont la fouille entreprise par M. LAOUT avait été interrompue par la guerre et par son départ de Tébessa, puis de commencer les dégagements nécessaires à l'interprétation d'un ensemble complexe, offrant des éléments de décoration intéressants, mais dont l'explication demeure encore assez mystérieuse. Cette fouille, a besoin d'être poursuivie pour résoudre certains problèmes de date et de structure qui ne paraissent pas sans rapport avec ceux de la construction de la Basilique de Tébessa elle-même.

Quant à M. EUZENNAT il a dirigé le chantier de Tigzirt dont il a été question plus haut.

M. Pierre CINTAS, Inspecteur des Antiquités en Tunisie, au cours d'une mission qui lui a été confiée par le Gouvernement Général de l'Algérie, a exploré le site des Andalouses, près d'Oran, où des vestiges ibéro-puniques ont été décelés. Au cours d'une fouille rapide, il a découvert des objets précieux et intéressants, notamment une parure féminine, qui sont en cours d'étude, et qui révèlent des relations étroites avec les établissements puniques d'Espagne. Grâce à l'aide de M. VUILLEMOT, propriétaire à Bou Sfer, M. CINTAS a entrepris la prospection de plusieurs sites ibéro-puniques de la côte d'Oranie où des indices très intéressants peuvent faire souhaiter des recherches précises.

M. Jean MARION, Professeur au Lycée d'Oujda, a rempli du 8 au 19 avril 1952 une mission de fouilles et de recherches subventionnée par le Gouvernement Général. Reprenant après quatre ans la suite de l'enquête menée en 1948 sur le site présumé de Timici, à Sidi bou Chaïb. (Publications du Service des Antiquités, Missions archéologiques, 1951, *Les agglomérations antiques des environs de Paul-Robert,* dépt d'Alger), M. MARION a non seulement dégagé un édifice à deux absides qui a peut-être été une chapelle chrétienne mais deux petits thermes privés assez bien conservés.

Divers sondages et l'activité de M. Marcelin OLIVIER, colon à Paul-Robert, ont en outre procuré à M. MARION des documents épigraphiques, des stèles, divers objets, monnaies, fragments de verre et, sur des fragments de dolia des restes d'estampilles.

La poursuite de la publication du Recueil des Inscriptions de l'Algérie de Stéphane GSELL, a donné lieu de la part de M. H. G. PFLAUM, Maître de recherches à la Recherche Scien-

tifique à deux séjours en Algérie. Au cours de ses deux missions, M. Pflaum a visité les sites archéologiques de la région de Constantine — et relevé plusieurs centaines de textes épigraphiques inédits, à Celtianis, à Mahidjiba, à Tiddis, à Announa, à Aïn el Bordj, au Djebel Taya. Une borne cadastrale de Statilius Taurus, de 26 av. J.-C., a été mise au jour à Mahidjiba. C'est un document essentiel pour la colonisation de la région, antérieure à l'époque d'Auguste. Il a été déposé au Musée Gustave Mercier à Constantine.

L'année 1952 a vu naître, les *Tablettes Albertini*, éditées par MM. Chr. Courtois, L. Leschi, J. P. Miniconi, Ch. Perrat et Ch. Saumagne.

M. Albert Grenier, Membre de l'Institut, Inspecteur Général des Antiquités et des Musées de l'Algérie, a parcouru l'Algérie d'Avril à Juin — et la célébration du centenaire de la Société Archéologique de Constantine a été pour lui l'occasion de revenir en Algérie en Novembre, comme représentant du Ministre de l'Education Nationale. Il a présenté à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres les résultats de son inspection.

Louis LESCHI,
Correspondant de l'Institut,
Directeur des Antiquités de l'Algérie.

***

CONGRES INTERNATIONAL AUGUSTINIEN.

(21-24 septembre 1954)

Nous avons reçu la lettre suivante :

Paris, le 1er mars 1953.

« Le XVIe Centenaire de la naissance de saint Augustin (13 novembre 354), survenant vingt-trois ans après la célébration du XVe Centenaire de sa mort, qui marqua une étape dans les études augustiniennes, a paru fournir une occasion de réunir à nouveau les historiens, les philosophes, les théologiens et de façon générale tous ceux qui étudient l'œuvre et la pensée de l'Evêque d'Hippone.

Après avoir pris contact avec plusieurs spécialistes français et étrangers, un Comité d'Organisation s'est formé à Paris, composé de :

Mgr H.-X. Arquillière, doyen de la Faculté de Théologie à l'Institut Catholique de Paris.

M. le Chanoine G. Bardy, à Dijon-Paris.

Le R. P. Camelot, *O. P.*, Régent des Etudes au Saulchoir.

Le R. P. Cayré, *A. A.*, Professeur à la Faculté de Philosophie à l'Institut Catholique de Paris.

M. Pierre Courcelle, Professeur au Collège de France.

Le R. P. P. Henry, *S. J.*, Professeur à la Faculté de Théologie à l'Institut Catholique de Paris.

M. H.-I. Marrou, Professeur à la Sorbonne.

Ce Comité a pris l'initiative d'un Congrès qui se tiendra à Paris, du 21 au 24 septembre 1954, dans les locaux de l'Institut Catholique.

Ce Congrès aura un caractère exclusivement scientifique et se propose de réunir le plus grand nombre possible des travailleurs s'intéressant à saint Augustin, en dehors de toutes limites nationales.

Avant d'arrêter un programme définitif, le Comité d'organisation invite les participants éventuels à lui adresser les suggestions qu'ils pourraient formuler sur l'organisation des travaux, ainsi que l'indication du travail qu'ils se proposeraient de présenter au Congrès.

On pourra, tout d'abord, chercher à dresser un Bilan des résultats obtenus par les recherches historiques, philologiques, critiques, philosophiques, théologiques, etc... au cours de la dernière génération. D'autre part il sera utile de mettre à l'étude un certain nombre de questions que leur importance ou leur actualité imposent à l'attention. Ces questions feront l'objet de Rapports détaillés, qui seront soumis à une discussion générale. A titre d'indications, on proposerait :

— les sources de la pensée augustinienne,
— le platonisme de saint Augustin,
— la doctrine de la participation et de l'illumination,
— la théologie de la Trinité, de l'Eglise ou de la grâce,
— le problème de la mystique de saint Augustin,
— les rapports des deux cités,
— la notion de sagesse.

On s'efforcera de publier ces Rapports avant la date fixée pour le Congrès, afin de permettre aux participants de préparer leur intervention dans les discussions.

En dehors de ces présentations de bilan et de ces rapports, le Congrès accueillera les Communications sur tel problème particulier. Si leur abondance ne permettait pas d'en faire la lecture intégrale, elles seraient présentées en résumé par leurs auteurs, mais elles seront de toute façon publiées en entier dans les *Actes du Congrès*.

Le Comité prie les membres désireux de participer aux travaux du Congrès d'en avertir le Secrétariat avant le 1er juin 1953 et de lui indiquer le sujet du Rapport ou de la Communication par un titre très net ou un très court sommaire. Le Programme détaillé sera fixé au début du mois de juillet par le Comité, et sera communiqué aussitôt à tous les inscrits.

Adresse du Secrétariat : G. Folliet,
Lormoy. par Monthléry (S.-et-O.) ».

***

LXXIXe CONGRES NATIONAL DES SOCIETES SAVANTES (ALGER, PAQUES 1954).

Le prochain Congrès National des Sociétés Savantes se tiendra à Alger sous la présidence de la Section de Géographie du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques. La séance d'ouverture aura lieu le mercredi précédant Pâques, soit le 14 avril à 10 h., dans les locaux de l'Université.

M. le Ministre de l'Education Nationale présidera la séance de clôture le mercredi 21 avril après-midi.

COMMUNICATIONS FAITES AU CONGRES. — Les mémoires entièrement terminés, dactylographiés et préparés pour l'impression éventuelle, accompagnés, s'il y a lieu, de dessins, photographies, cartes, croquis, etc..., devront être adressés au Ministère de l'Education Nationale, Direction des

Bibliothèques de France (Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Congrès des Sociétés Savantes), 55, rue Saint-Dominique, Paris (7e), avant le 15 février 1954. **Il ne pourra être tenu compte des envois parvenus postérieurement à cette date.**

Un résumé succinct de chaque mémoire devra être obligatoirement joint au manuscrit.

L'inscription à l'ordre du jour du Congrès des communications présentées sera subordonnée à l'approbation du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques et tout mémoire retenu par lui sera publié dans les bulletins de ce Comité.

CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONGRES. — Des réductions sur les prix des transports seront accordées aux congressistes ainsi qu'à leur femme, enfants mineurs et filles non mariées sur les trajets de la S.N.C.F., de la Compagnie Air France ou des Compagnies de Navigation. Les conditions seront d'autant plus avantageuses que MM. les Congressistes voyageront en groupe. Elles seront envoyées avec le programme à tout participant qui en fera la demande du 1er octobre au 15 novembre 1953 **en précisant le nombre de personnes l'accompagnant.**

Toute correspondance devra être adressée au Ministère de l'Education Nationale, Direction des Bibliothèques de France (Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Congrès des Sociétés Savantes), 55, rue Saint-Dominique, Paris (7e). Une fiche individuelle d'adhésion sera envoyée en retour. Pour être prise en considération, cette dernière devra parvenir, dûment complétée, au Ministère avant le 20 décembre 1953, dernier délai.

Il en est de même de toute demande de carte de congressiste donnant accès à la salle des séances.

Les délais ci-dessus indiqués sont impératifs en raison de l'affluence des touristes en Afrique du Nord pendant la période de Pâques et des difficultés hôtelières qui en résultent.

MANIFESTATIONS et EXCURSIONS.

Au cours du Congrès :

MM. les Congressistes seront reçus au Palais d'Eté par M. le Gouverneur Général de l'Algérie.

Plusieurs manifestations officielles alterneront avec des visites dirigées de Musées et de sites.

A l'issue du Congrès :

De grandes excursions à prix réduit seront offertes à MM. les Congressistes au départ d'ALGER :

— une excursion géographique et historique : AUMALE, BOU-SAADA, MSILA, Barrage du KSOB, BOUIRA (durée 3 jours) ;

— deux excursions archéologiques : CONSTANTINE, TIDDIS, DJEMILA, TIMGAD (durée 4 à 5 jours).

La participation au Congrès est subordonnée au versement d'un droit d'inscription de 500 francs par congressiste.

Le Secrétaire général du Congrès répondra à toutes demandes de renseignements qui lui seront adressées sous le timbre mentionné ci-dessus.

XCVII — N°s 436-437 3e et 4e Trimestres 1953

LEPCITANA SEPTIMIANA ALTERA IV

(SECONDE PARTIE) (*)

IV. — Les « Colonnes aux Lions » de la *Basilica* sont-elles romaines ou byzantines ?

Dessins exécutés par la « Faculté d'Architecture » de l'Université de Rome, texte de M. Bruno Maria Apollonj, la publication du *Forum* et de la Basilique de Sévère dans les *Monumenti italiani* (1) reste, après quinze ans l'ouvrage fondamental — à vrai dire unique (2) — sur ce grandiose ensemble. Bien entendu, tout dans les restitutions n'est pas indiscutable : pas plus que les « levés » n'épuisent l'intérêt d'un sujet immense : ils concernent par exemple l'architecture, plutôt que l'art de bâtir. L'étude détaillée de la *construction* — de la décoration aussi — devait faire l'objet d'un autre travail, projeté et commencé par la « Soprintendenza » dès 1937, et presque achevé en 1940, après trois années d'études ininterrompues.

(*) Suite de *Lepcitana Septimiana IV (première partie)*, parus dans *Rev. Afric.*, XCVI, 1952, p. 275-310 ; cf. aussi mes *Lepcitana Septimiana VI*, parus dans la même revue, XCIV, 1950, p. 51-84 et XCVI, 1952, p. 25-63. Je suis heureux de remercier de ses indications et de ses conseils M. R. Martin, professeur à la Faculté des Lettres de Dijon — qui, lui non plus, n'a jamais cru que les Colonnes aux lions puissent être byzantines.

(1) *Il Foro e la Basilica Severiana di Leptis Magna*, dans *I Monumenti italiani* (fasc. VIII-IX), 1936.

(2) Pour l'histoire des fouilles de la Basilique, voir notamment R. Bartoccini, *Il Foro imperiale di Lepcis (Leptis Magna)*, dans *Africa italiana*, I, 1927, p. 53-74 et II, 1928, p. 30-49 (fouilles de 192[illegible] et G. Guidi *La data di costruzione della Basilica di Leptis Magna*, d[illegible] *Africa ital.*, II 1929, p. 231-245 : ces trois articles sont abondamment illustrés de photo[illegible] indispensables à une représentation correcte du monument.

La générosité italienne, celle tout particulièrement de M. Caputo, promoteur de ces nouvelles recherches, me permet du moins de faire connaître ici quelques dessins du regretté Professeur Diego Vincifori, qui, jusqu'en 1940, a longuement travaillé « sur le terrain », indépendamment de la *Facoltà di Architettura* — même postérieurement à cette équipe — et qui joignait aux dons d'un artiste les scrupules d'un archéologue. Car la beauté des épures qu'il a laissées (3) ne doit pas nous les rendre suspectes. Vincifori s'attachait avant tout à tirer au clair des problèmes de structure, à commencer par les plus ardus. La Basilique, à cet égard, l'a particulièrement retenu, pendant et après les fouilles de 1936-1937.

Ces travaux décisifs (pl. V et VI), vivement menés par M. Caputo (4), aboutirent, comme on sait, au complet déblayement des trois « nefs » ; ils ont précisé bien des détails, ils ont révélé même plus d'un secret du monument (5), l'un des plus vastes et le mieux conservé de ce genre que nous ait laissés l'Antiquité romaine. Or ces résultats n'ont pu passer que partiellement dans l'album des *Monumenti italiani*, publié dès 1936 (6) : les « levés » de Vincifori, et même ses « restitutions », ne perdraient donc rien à paraître aujourd'hui — tout au contraire — après l'ouvrage de M. B. Apollonj. Je n'en veux qu'un exemple.

⁂

(3) Voir d'autres dessins de D. Vincifori, publiés par le Prof. Ward Perkins, dans *Journal of Roman Studies*, XXXVIII, 1948, p. 62 et 69.

(4) G. Caputo, *Flavius Nepotianus, comes et praeses provinciae Tripolitanae*, dans *Rev. Etudes anciennes*, LIII, 1951, p. 234-235 ; Apollonj, *Il Foro*, p. 2 ; G. Giovannoni, *La Basilica severiana di Leptis Magna*, dans *Palladio*, V, 1937, p. 183.

(5) Par exemple, que les trois colonnes de tête du second ordre, aux deux extrémités des deux colonnades intérieures (12 colonnes en tout, non compris les pilastres extrêmes), étaient pourvues d'une « surbase » ornée de feuilles d'acanthe, ici pl. III (*Journ. Rom. Stud.*, *art. laud.*, p. 64, fig. 8 ; *Lepcitana Septimiana altera IV (première partie)*, p. 279-280.

(6) C'est ainsi que *Il Foro*, pl. XVIII-XIX, ne nous présente que *deux colonnes* de tête (8 en tout) et un *pilastre* extrême (4 en tout) ornés d'une *surbase* à feuilles d'acanthe. La *surbase* du pilastre est d'ailleurs omise sur la coupe transversale de la pl. XVII (ici, fig. 1).



Africa italiana, II, 1928, p. 57

Les « Colonnes aux lions » reconstruites dans l'abside nord-ouest de la Basilique

Aucun visiteur de la Basilique n'aura vu sans surprise, et même sans saisissement, le motif architectural étrange et puissant qu'a reconstruit M. le Professeur R. Bartoccini, au fond de l'abside N.O. (pl. I et fig. 2) (7). Sur deux hauts piédestaux en marbre, de forme octogonale, retrouvés *in situ*, s'élèvent deux grandes colonnes corinthiennes de granit rose égyptien de Syène surmontées chacune d'un élément d'entablement. Chacun de ces morceaux d'entablement supportait à son tour un bloc en forme de dé, orné par devant d'un monstre fantastique — lion ailé, cornu — dont la partie antérieure surgit de la pierre (8). Tout en haut, un entablement simplifié réunit les deux dés (9).

Tous les éléments essentiels du motif correspondant ont été retrouvés dans l'abside opposée (S.E.) — comme il est naturel, les deux absides terminales de la grande « nef » étant symétriques. La reconstruction, ici, n'a été que partielle (10), et le touriste ne s'arrête peut-être pas aussi longtemps, mais l'étude minutieuse des dimensions et de la structure a été poussée plus loin que de l'autre côté, où beaucoup de vérifications sont devenues difficiles ou impossibles, du fait même de l'*anastylose*. Entre la disparition de G. Guidi, brutalement enlevé à la science par une mort prématurée, et l'arrivée de son successeur, le personnel subalterne de la *Soprintendenza* avait justement pris l'initiative de reconstruire le motif S.E. sur le modèle de ce qui avait été fait dans l'autre abside. M. Caputo, dès qu'il eut pris possession de son nouveau poste, fit arrêter le travail. Il chargea Diego Vincifori de faire un « levé » documentaire, le plus rigoureux qu'il se pourrait, de tout ce qui avait trait à la construction, « tandis qu'il en était temps encore, et avant que pussent naître, une fois la reconstruction accom-

(7) *Africa italiana*, II, 1928, p. 36 et 37.

(8) *Africa italiana*, I, 1927, p. 73, fig. 19.

(9) Je me borne à paraphraser ici R. Bartoccini, *Afr. ital.*, II, 1928, p. 33-34 ; le granit employé paraît toutefois plutôt *rose* que *rouge*.

(10) Elle n'était pas commencée au moment où a été dessiné *Il Foro*, pl. III, ici fig. 3.

plie, des doutes irrémédiables sur le parti adopté » ([11]). Nous devons à ce travail la belle épure, aussi élégante que précise, que j'ai l'honneur de présenter de la part de M. Caputo (pl. IV) : le meilleur document que nous ayons sur la partie la plus intéressante du décor architectural de l'abside ([12]).

Motif d'autant plus intéressant que l'étrangeté même de ces piédestaux octogonaux, de ces monstres juchés au-dessus de colonnes, de la superposition de deux entablements a pu faire naître des doutes — à mon sens injustifiés — sur son appartenance au décor « originel » de la Basilique, c'est-à-dire au décor d'époque sévérienne, mis vraisemblablement en place sous le règne de Caracalla ([13]). On voit généralement aujourd'hui dans ces *Colonnes aux lions* une « adjonction » byzantine : c'est même, à ma connaissance, la seule opinion formellement exprimée sur la date. M. B.M. Apollonj, dont la thèse est reprise sous réserve par le Professeur Ward Perkins ([14]), a pu écrire : « C'est aux réfections des Byzantins » — on sait qu'ils vouèrent la Basilique au culte chrétien — « qu'il convient d'attribuer... l'insolite motif qu'on aperçoit dans l'abside [N.O.], et dont les fouilles ont retrouvé... les éléments constitutifs dans l'autre abside... On peut affirmer aujourd'hui qu'un pareil motif n'appartient pas à la phase sévérienne du monument » ([15]). (Voire !). Conformément à cette hypothèse, la « Faculté d'architecture » nous a proposé, de l'abside, une restitution d'ensemble dont ce motif central se trouve logiquement exclu ([16]) (fig. 1). Je puis mettre en

(11) G. Caputo, lettres du 21 janv. et du 5 févr. 1950.

(12) Ce motif central a été un peu négligé par la Faculté d'Architecture : on trouve, *Il Foro*, pl. VII « motivo centrale di età bizantina », l'élévation et la section horizontale du piédestal, ainsi que l'élévation de la base et du chapiteau ; mais la hauteur du fût n'est pas indiquée : on est réduit ici, comme pour le reste du motif, aux pl. III et IV-V, qui sont à trop petite échelle pour nous renseigner avec précision (1/150e).

(13) G. Guidi, dans *Africa ital.*, II, 1928, p. 233 et 236-237 (*Ann. épigr.* 1930, 1).

(14) *Journal of Roman Studies*, XXXVIII, 1948, p. 64 et 65 (n. 22). M. Ward Perkins rejette aujourd'hui cette hypothèse ; voir en fin d'article, *infra*, p. 298 et 301.

(15) Apollonj, *Il Foro*, p. 2 B.

(16) *Il Foro*, pl. XVII, coupe transversale (cf. pl. XVIII-XIX, coupe longitudinale).

regard — pl. II et III ([17]) — une restitution différente, inédite, où Diego Vincifori a résumé en 1944, peu avant sa mort, l'expérience qu'il avait du monument, et où il s'est attaché, par un parti contraire, à intégrer notre motif dans le reste du décor. Nul doute qu'il n'ait réussi avec assez de bonheur. Mais nous a-t-il restitué, sur ce point, un état vraiment ancien de cette partie de la Basilique ? Il a toujours été convaincu, quant à lui, que les « lions » (et partant le « motif » dont ils font partie) occupaient leur place originelle au fond de l'abside, *fu sempre convinto della posizione* reale *dei « grifi »* ([18]) ; et son autorité n'est pas négligeable ([19]).

Arrêtons-nous à cette opinion, pour l'expliquer, la commenter et, si possible, la justifier par des informations en grande partie nouvelles, que nous devons à D. Vincifori lui-même : les « Colonnes aux lions » de la Basilique ne sont pas une addition byzantine.

Il est en revanche à peu près certain qu'elles n'appartiennent pas non plus au premier « état » de la Basilique, ou du moins au premier « projet » de l'architecte. Un détail, sans cela, resterait inexplicable. « Les absides, écrit M. Apollonj ([20]), étaient originairement ornées à l'intérieur par deux ordres superposés de [petites] colonnes [ioniques ([21])], surmontées d'éléments d'entablements indépendants les uns des autres (*autonomi*) et insérés dans une série de [petites] niches [d'encastrement] cintrées, creusées » — mieux vaudrait dire sans doute : *réservées* — « à intervalles réguliers dans le mur de l'abside, niches dont la série entière est aujourd'hui apparente » (fig. 3 et pl. I). Insistons sur ce point : ces

(17) Dessins exécutés pour le compte de la *Soprintendenza*. « Questi disegni furono presentati, in sede di esami per laurea in lettera, dalla figliuola del Vincifori (relatore Prof. Romanelli ». (G. Caputo, lettre du 8 février 1950).

(18) G. Caputo, *ibid.*

(19) C'est la garantie implicite qu'aucun argument de fait, tiré de l'architecture, ne s'oppose à cette opinion.

(20) *Il Foro*, p. 2 B.

(21) Haynes, *A short... introduction to Ancient Tripolitania*, 1946, p. 63. Mais M. Caputo m'avertit qu'elles ne sont pas de *cipolin*, mais de *syénite* aussi).

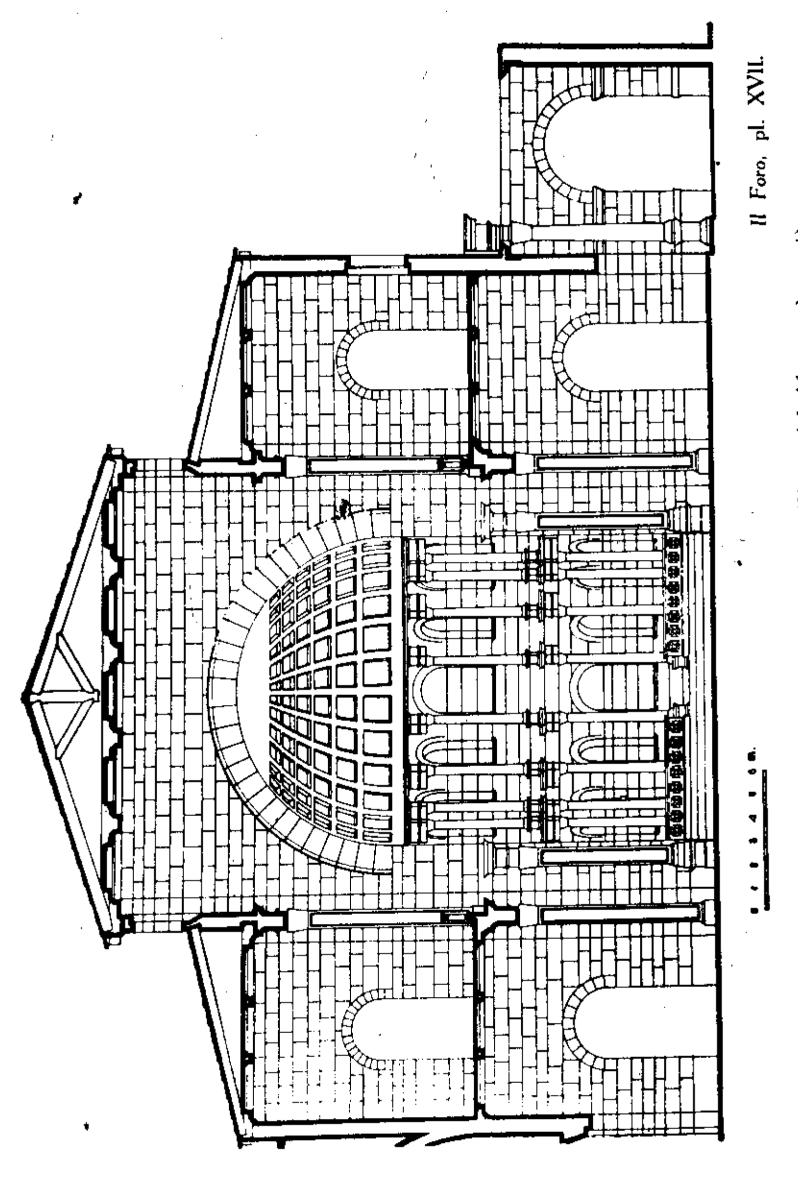
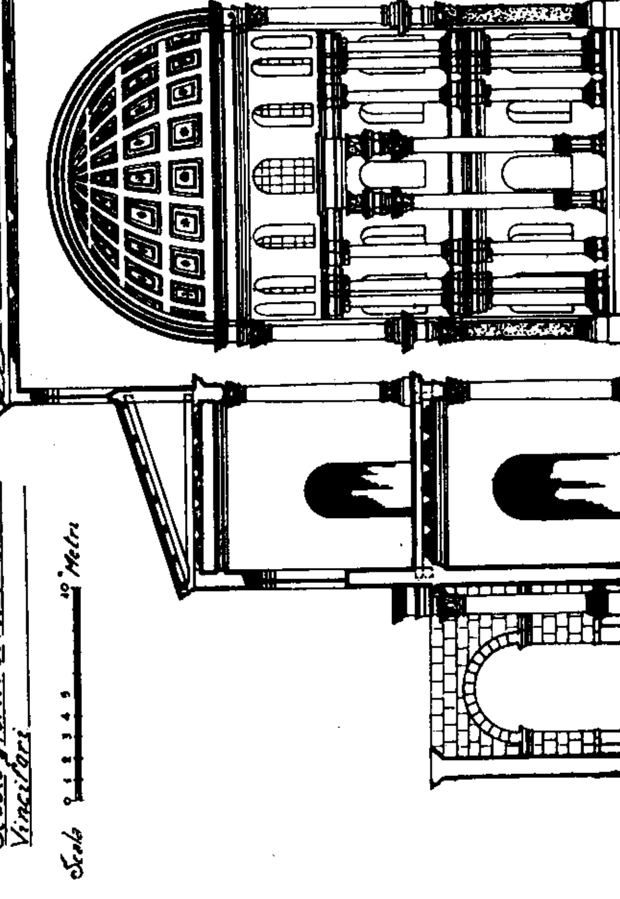


Fig. 1. — Coupe transversale de la Basilique (abside nord-ouest), selon la *Facoltà di Architettura* (cf. ici, pl. II).

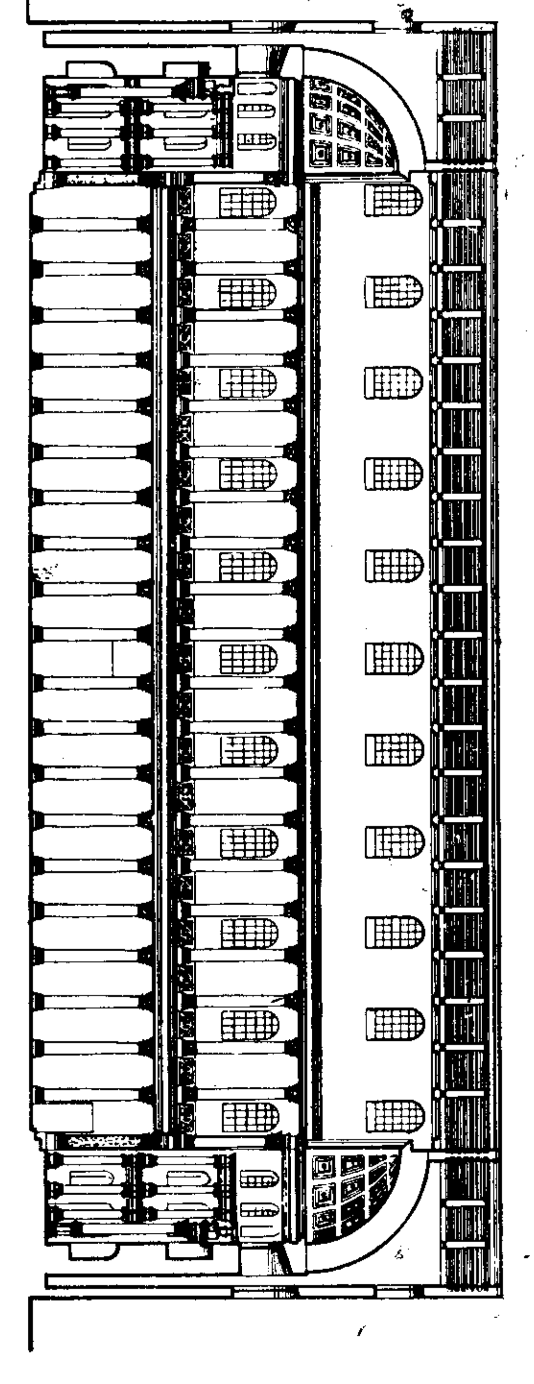
Il Foro, pl. XVII.







Coupe transversale de la Basilique (abside sud-est), par Diego Vincifori (1944) ; « courtesy » de M. G. Caputo, ainsi que tous les documents publiés sur les planches suivantes. *Les planches II et III offrent une restitution d'ensemble du monument, à la fois nouvelle et certaine* (voir *infra*, p. 304, 4°).



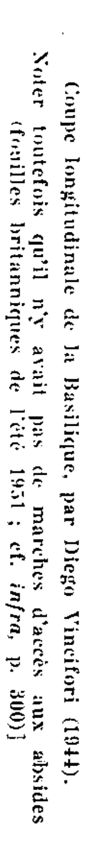

Coupe longitudinale de la Basilique, par Diego Vincifori (1944). Noter toutefois qu'il n'y avait pas de marches d'accès aux absides (fouilles britanniques de l'été 1951 ; cf. *infra*, p. 300)]

PLANCHE III

niches se voient au nombre de *huit* (et non de *six*) dans chaque abside : elles n'existent pas seulement là où la restitution de D. Vincifori (pl. II) nous présente les six éléments (autonomes) de l'entablement ionique de l'ordre inférieur. Elles se voient aussi derrière le fût des grandes colonnes corinthiennes du motif central (pl. I) [22]. L'explication qui vient tout de suite à l'esprit, c'est que le premier « projet » comportait même à cet endroit un motif ionique à double étage qui fût la simple répétition des motifs ioniques latéraux [23].

Deux autres remarques, tirées des précisions que nous apporte D. Vincifori, vont dans le même sens :

1° La grande niche (pour une statue) qui s'ouvre entre les deux grandes colonnes corinthiennes n'est que l'agrandissement d'une niche dont les dimensions plus réduites en largeur (pl. IV) — et partant en hauteur — répondaient mieux, peut-on croire, au moindre module et à la moindre taille des colonnes qui la flanquaient effectivement à l'origine (ou que le premier « projet » destinait à cette place) [24]. Or cet agrandissement de la niche centrale, propre à rehausser l'importance du motif axial dans son ensemble, a bien dû aller de pair avec la mise en place des Colonnes aux lions : la largeur de la niche agrandie est devenue égale (si on néglige l'épaisseur des revêtements) à la distance qui sépare les listels supérieurs des deux grands piédestaux octogonaux (pl. IV) [25].

---

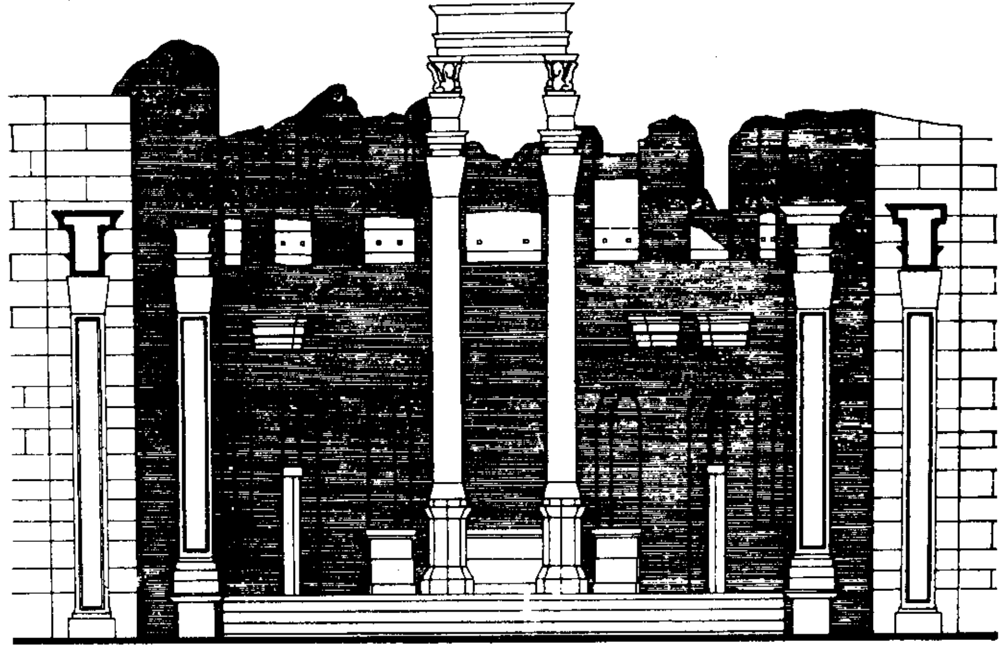
(22) Voir les belles photos de l'abside N.O., dans *Africa ital.*, II, 1928, p. 36-37 ; on dirait même les deux niches les plus voisines de l'axe un peu plus grandes que les autres. Quant à l'abside S.E., voir *Il Foro*, pl. III, où les deux niches axiales sont données pour égales aux autres, et la photo dans Haynes, *op. laud.*, pl. 5. [Observation capitale de D. Vincifori, *infra*, p. 298-299].

(23) *Sic* Apollonj, *ibid.*

(24) Largeur primitive, 1 m. 07 ou 1 m. 08 ; cette largeur a été portée ensuite à 1 m. 57 ou 1 m. 58 ; c'est donc par une inexactitude que *Il Foro*, pl. II, III et aussi XVI, donne une largeur d'environ 1 m. 80 (noter du reste que cette niche large de 1 m. 80 figure dans la restitution du premier état, pl. XVII, ici fig. 1).

(25) L'agrandissement de la niche pourrait être, à la rigueur, postérieur à la construction du motif central. Il paraît difficile qu'il soit antérieur. Il y a quasi-certitude que les deux innovations sont en fonction réciproque.

2° Le couple des deux colonnes corinthiennes S.E, présente une différence modulaire — au moins *théoriquement* — assez considérable, avec le couple du motif opposé : o m. 76 à l'abside N.O., selon la *Facoltà di Architettura* (26) ; o m. 678 seulement à l'abside S.E., selon D. Vincifori (27). Cette différence ne doit pas nous choquer : les fûts des deux colonnades latérales de la « nef » eux-mêmes ne sont pas non plus rigoureusement égaux entre eux (28). Mais cette différence



Il Foro, pl. III.

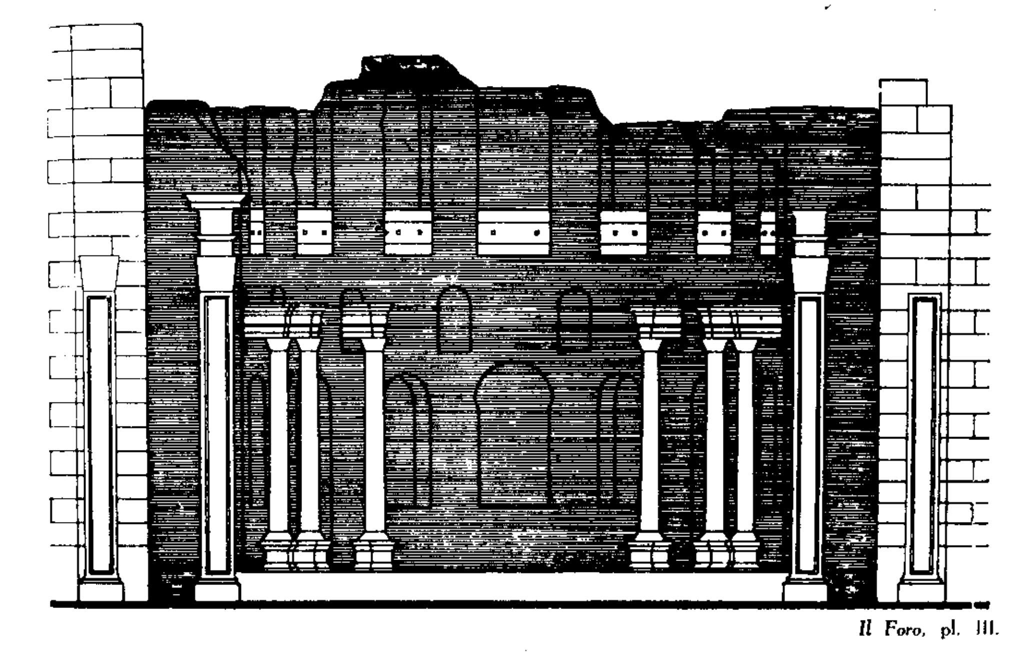
Fig. 2. — Elévation de l'abside nord-ouest : *motif central* reconstruit (les niches d'encastrement ont été omises) (cf. ici, pl. I).

(26) *Il Foro*, pl. VII (au 1/20e env.).

(27) Ici, pl. IV.

(28) Cf. Apollonj, *Il Foro*, p. 2 B. En dernier lieu, G. Caputo, dans *Reports and Monographs of the Department of Antiquities in Tripolitania*, II, 1949, p. 18 : l'inégalité de hauteur des fûts est compensée par celle des bases et des chapiteaux. Ces petites différences ne choquaient nullement les Romains : elles sont normales, « constantes », m'écrit M. Caputo, dans l'architecture lepcitaine.

entre les deux motifs vaut d'être relevée. Rien à vrai dire n'autorise à parler du remploi d'un matériel vraiment disparate ; l'hypothèse reste tentante, qu'on ait peut-être employé dans nos absides des fûts destinés d'abord à un autre usage. Ce n'est qu'une hypothèse : étant donné qu'il ne s'agit pas des colonnes (déjà légèrement inégales) d'une seule et même colonnade destinée à être vue d'un regard, mais bien de deux « motifs » opposés, distants de quelque quatre-vingt mètres, et tels qu'on ne peut guère regarder l'un sans tourner le dos à l'autre, je croirais quant à moi assez probable que



Il Foro, pl. III.

Fig. 3. — Elévation de l'abside sud-est : le *motif central* n'a pas été reconstruit.

l'architecte s'est plu à jouer de cette petite différence modulaire — imposée peut-être, et subie plutôt que voulue — pour exécuter deux variations [29] sur un même thème décoratif, dont l'unité s'affirme d'ailleurs avec éclat [30].

Il y a donc lieu de penser que les deux restitutions de la *Facoltà di Architettura* (fig. 1) et de D. Vincifori (pl. II) répondent à deux « états » différents et successifs du décor des absides : dans un premier « parti » (fig. 1), le même motif des deux petites colonnes ioniques superposées se répétait avec quelque monotonie, non seulement sur les côtés, mais au fond même des absides. L'axe autour duquel s'ordonnait le décor n'était souligné par aucune *dominante* : l'unité était tout entière symétrie, répétition, égalité.

Dans le second « parti » (pl. II) — également « primitif », bien que postérieur — le motif central s'impose avec une belle autorité. Par la hauteur de son ordre unique, la richesse du matériau des fûts, sa place axiale, il domine l'espace qu'il organise en haut et en large, puissamment. De part et d'autre, les deux étages conservés des colonnettes ioniques varient le rythme, sans rompre l'unité. L'organisation est devenue hiérarchie.

L'un et l'autre de ces deux « partis » était familier aux Romains [31] : à la Basilique de Lepcis, ils n'ont, toutefois, adopté (comme il semble) d'abord le premier, que pour lui

(29) La hauteur des colonnes corinthiennes de l'abside S.-E., base et chapiteau compris, est de 8 m. 175, soit un peu plus de 24 modules. Si on admet pour les colonnes correspondantes de l'autre abside une hauteur sensiblement égale, le rapport n'est plus ici que de 21 modules et demi, environ. — En revanche le galbe des colonnes S.-E. est normal : différence entre les diamètres inférieur et supérieur : 0 m. 10 [0,678-0,579. D. Vincifori], soit à peu près le tiers du module (0,113) ; le galbe des colonnes N.-O. est faible, à peine 0,05, d'après *Il Foro*, pl. VII (le tiers du module serait : 0,126 env.). Noter aussi qu'à l'abside S.-E., le faible module du fût entraîne la forme évasée — et sans doute aussi la hauteur supérieure — du chapiteau. La plus grande hauteur du chapiteau compense ici la petite différence qu'il y a entre la hauteur des piédestaux et des bases ; voir *Note B*, *infra*, p. 306-307.

(30) C'est ce qui ressort d'une comparaison précise, à présent possible entre les profils de la modénature des piédestaux et des bases ; voir *Note B*, *infra*, p. 306.

(31) Apollonj invoque en faveur de sa « restitution » l'analogie de la *scaenae frons* du théâtre d'Aspendos et, à Lepcis même, du *Ninfeo Maggiore*. *Il Foro*, p. 2 B.

préférer ensuite le second. S'il en est bien ainsi, la restitution de D. Vincifori mérite même seule le nom de *parti « définitif »* : les Colonnes aux lions — loin d'être une adjonction byzantine — résultent d'un heureux repentir, au cours même de la construction. Ce qu'il reste à tenter de rendre vraisemblable. [On peut en donner à présent la preuve, voir en fin d'article, *infra*, p. 298-299].

M. B.M. Apollonj fonde sa « datation » tardive sur deux arguments : l'un est l'étrangeté du motif « insolite » que forment les Colonnes aux lions ; l'autre est la date très basse du remploi supposé de certains éléments [32].

En fait, les architectes s'en sont tenus à leur premier projet au moins jusqu'au moment où le gros œuvre des murs — dans lequel ils réservaient leurs petites niches d'encastrement — atteignit la hauteur prévue pour le premier entablement ionique. Un examen attentif des deux niches du fond, derrière les grosses colonnes de granit rose, permettrait peut-être de dire si elles ont jamais été occupées par les corbeaux destinés à y pendre place : ce point même n'est en effet *a priori* nullement certain [33]. [Le contraire est aujourd'hui certain, voir en fin d'article, *infra*, p. 298-299].

D'autre part, rien ne nous oblige à « descendre » jusqu'à l'époque byzantine. Il faudrait pour nous y contraindre plusieurs conditions réunies :

1° que les Byzantins eussent fait dans la Basilique des remaniements considérables, d'intérêt en partie décoratif — et d'autre part qu'aucun remaniement antérieur, d'intérêt esthétique, ne fût attesté à l'époque romaine ;

2° que l'étude de la construction, de l'assemblage, de la modénature des « motifs centraux » confirmât la réalité d'un remploi de certains matériaux, et la date très tardive de ces remplois ; et que les Byzantins eussent apporté à la structure des parties nouvelles qu'ils ont ajoutées un peu du soin qui apparaît dans les Colonnes aux lions ;

(32) Apollonj, *ibid.*

(33) Naturellement l'ouverture de ces deux niches, devenues (ou plutôt restées) inutiles a dû être cachée sous les plaques du revêtement du mur, sans qu'on eût pris la peine de combler préalablement la cavité ; M. Caputo m'écrit qu'il est également de cet avis.

3° que le style « insolite » enfin de ce motif fût incontestablement et spécialement byzantin — ou du moins totalement étranger à l'art romain « classique ».

Aucune de ces conditions ne paraît réalisée.

***

Les remaniements opérés par les Byzantins dans la Basilique paraissent avoir eu tous un caractère « utilitaire » : rendre l'édifice propre à la célébration du culte chrétien. Utilisation de salles latérales, de part et d'autre des absides, comme baptistère, *prothesis*, *diaconicum* : chœur et ambon retrouvés par M. Caputo dans l'axe même de la grande « nef » (vers l'extrémité S.E.) : *presbyterium* dans l'abside S.-E. prolongée en avant par une plate-forme (34). Autant que le permettait l'orientation du monument, l'assemblée des fidèles faisait face à l'Est (35). L'abside opposée n'était pas utilisée. Les Byzantins se sont intéressés si peu à la beauté de l'édifice, qu'ils ont même, selon toute apparence, dépouillé de toutes leurs balustrades les galeries supérieures de la grande colonnade (36). Auraient-ils entrepris une transformation importante et superflue du décor architectural — et même du gros œuvre (37) — des deux absides, *dont une seule servait au culte* ? Il est à noter que, dans l'abside S.-E., les grands piédestaux des Colonnes aux lions ont gêné, semble-t-il, l'aménagement des sièges du *presbyterium* (38).

En revanche la Basilique a bénéficié dès l'époque romaine d'embellissements gratuits qui n'étaient pas prévus dans le premier projet ; « *le modifiche o pentimenti che si notano*

(34) R. Bartoccini, dans *Africa ital.*, II, 1928, p. 38 ; Apollonj, *op. laud.*, p. 3-4 ; Haynes, *A short... introduction...*, p. 64 ; G. Caputo, *Flavius Nepotianus*, dans *Rev. Et. anc.*, LIII, 1951, p. 234 ; voir le plan de D. Vincifori (levé après les fouilles de G. Caputo), dans *Journ. Rom. Stud.*, XXXVIII, 1948, p. 62, fig. 6 ; cf. Procope, *De aedif.*, VI, 4.

(35) L'orientation de l'abside à l'Est est normale dans les basiliques chrétiennes.

(36) Selon Apollonj, *op. laud.*, p. 4 A.

(37) Voir *supra*, p. 279, 1°, sur l'agrandissement de la niche centrale encadrée par l'*aedicula*.

(38) Voir *infra*, p. 290-291.

sopratutto nella Basilica... », écrivait G. Guidi en 1929 (39) ; il expliquait ces transformations par la longue durée des travaux — une vingtaine d'années peut-être (40) — et n'hésitait pas, pour des raisons évidentes, à dater ces remaniements du moment même où l'édifice reçut son décor définitif. « Les murs », justement, « qui flanquent les deux absides et le passage vers la *Salle aux Treize colonnes* furent d'abord construits en blocs soigneusement *finis*, et pourvus de moulures saillantes autour des portes arquées, parce que ces murs, dans le [premier] projet, étaient destinés à rester visibles. Plus tard, lorsque augmentèrent peut-être les ressources, l'architecte prit le parti de revêtir complètement de *marbres nobles* tout l'intérieur de l'édifice ; les parties déjà construites furent modifiées en conséquence » (41). Les absides, où des remaniements importants sont attestés aussi, n'ont pas dû rester étrangères, croirions-nous, aux embellissements considérables qui, selon ce dernier projet, mirent le décor de l'édifice dans son état définitif. Les Colonnes aux lions ont, ainsi, de bien grandes chances de remonter à l'achèvement même de la Basilique.

De semblables « repentirs », au cours même des travaux, ne sont pas sans exemple : au pseudo-temple de Diane, à Nîmes, le mur du fond était d'abord décoré intérieurement, de part et d'autre de l'*aedicula* centrale, par deux pilastres supportant un entablement (premier état). Deux colonnes furent ensuite dressées devant ces pilastres, pour supporter un second entablement de niveau supérieur surmonté d'un fronton courbe. La corniche de l'entablement inférieur, au-dessus des pilastres, a été abattue pour faire place au chapiteau des grandes colonnes (42). D'après un détail, ce second état ne saurait être postérieur à l'achèvement du pseudo-

(39) G. Guidi, *La data di costruzione della Basilica di Leptis Magna*, dans *Africa ital.*, II, 1929, p. 231-245 [IRT, 427 et 428].

(40) Selon l'inscription, Septime-Sévère *coepit et ex majore parte perfecit*; Caracalla *perfici c[uravit]*, en 216 après J.-C.

(41) G. Guidi, *art. laud.*, p. 244.

(42) R. Naumann, *Der Quellbezirk von Nimes* (dans *Denkmäler antiker Architektur*, IV), 1937, p. 14-16, fig. 7 et 8.

temple [43]. Le monument de Nîmes est de l'époque de Trajan ou d'Hadrien [44].

A Nîmes aussi bien qu'à Lepcis, le but était de grandir, de rehausser, de détacher ou, pour mieux dire, de créer un motif central *dominant*. Pas plus à Lepcis qu'à Nîmes, il n'y a lieu de penser à quelque retouche postérieure à l'achèvement définitif du décor : après expérience, seul le second parti — *hiérarchique* — paraît avoir satisfait l'architecte lui-même, ou plutôt, sans doute, son successeur immédiat [44 A].

Ces indices sont tirés de l'histoire de la Basilique ; l'étude du détail de la structure et de la modénature autorise et confirme les mêmes conclusions par des raisons positives.

***

« Une étude attentive, écrit M. B. M. Apollonj, des éléments dont se compose le motif central... nous a amené à conclure que les deux grandes colonnes de granit égyptien [de l'abside N.-O. du monument] » — appelons-les (B) — « qui correspondent en dimensions à celles des ordres intérieurs de la Basilique (A) proviennent justement de cette colonnade ; et que les *griffons* des parties hautes proviennent des degrés du Temple sévérien » [45]. Cette dernière hypothèse n'apporterait aucune précision chronologique, car il est toujours aisé d'ôter des marches d'un temple un ornement accessoire, et qui ne tient en rien à la structure du monument. Au contraire, on n'aurait pu enlever aux deux

---

(43) R. Naumann, *op. laud.*, p. 16 : le chapiteau du pilastre droit offre *eine Bosse* [lire, je pense, *einen Bossen*] sur sa face antérieure, au milieu ; « il convient d'y reconnaître le point de contact [ménagé] entre le chapiteau et la colonne qui fut dressée [ensuite] devant le pilastre ». D'après cette observation, le *finissage* de ce chapiteau est postérieur, non seulement à sa mise en place sur le pilastre qu'il surmonte, mais même à la superposition de l'entablement qu'il supporte (dont la corniche a dû être abattue) : il est en rapport avec l'exécution du second état.

(44) R. Naumann, *op. laud.*, p. 28 ; cf. A. Bon, dans *Mélanges G. Radet*, 1940, p. 588-589.

(44 A) Cf. *infra*, p. 313, n. 117.

(45) *Il Foro*, p. 2 B.

colonnades (A) à l'intérieur de la Basilique des fûts pour les remployer dans les absides, avant que l'édifice ne fût en partie ruiné. De fait, l'hypothèse proposée ne saurait se concilier avec les résultats, en grande partie encore inédits [46], des fouilles conduites en 1936-37 avec une méthode exemplaire.

Lors de l'aménagement byzantin, les deux colonnades de la grande « nef » étaient encore debout. Des « lampes » [47] par exemple, qui avaient orné l'église, ont été retrouvées sur le pavement même de la Basilique chrétienne, le même qui avait déjà servi à l'époque classique, et sur lequel avait été établi l'ambon et le *presbyterium*, du moins en partie [48]. Les colonnes n'ont été renversées que plus tard, après que des inondations de l'Oued Lebda tout proche [49] eurent rempli le monument d'une couche d'alluvions qui a recouvert les « lampes », par exemple, et le bas de l'ambon.

Toutes les colonnes de l'ordre inférieur (A 1) ont été retrouvées et redressées sur leur base : il n'en manque à présent que deux. Beaucoup des colonnes de l'ordre supérieur (A 2) ont été également retrouvées. Toutes ces colonnes des deux ordres étaient de syénite rose, comme aussi les colonnes grandes et petites des absides [50]. Mais leurs dimensions moyennes s'opposent absolument à l'idée que deux ou quatre d'entre elles aient pu être remployées dans les absides : hauteurs et modules sont trop différents [51].

---

(46) Je dois à M. Caputo tous les renseignements que je donne ici sur ses découvertes de 1936-1937 (lettres des 5 et 9 nov. 1951) ; sous la direction de M. Ward Perkins, la *British School at Rome* a opéré des recherches complémentaires dans l'abside S.-E. et le chœur de la Basilique, au cours de l'été 1951. [Voir *infra*, p. 299-301].

(47) « Policandili » ; cf. G. Caputo, *Schema di fonti e monumenti del primo Cristianesimo in Tripolitania*, Tripoli, 1947, p. 17.

(48) Le *presbyterium* dans l'abside S.-E., prolongé par une plate-forme dans la « nef » centrale ; l'ambon, dans cette « nef ».

(49) Détourné de la ville à l'époque classique, l'*oued* avait emporté sa digue et repris son ancien cours ; ainsi a été comblé le *cothon*.

(50) Les 36 colonnes du temple sévérien du *Forum novum* sont aussi en syénite.

(51) Il n'y a d'ailleurs pas une rigoureuse égalité de module et de hauteur entre les fûts des colonnades de la nef, soit à l'ordre inférieur, soit à l'ordre supérieur.

Le tableau suivant fera ressortir cette impossibilité :

	A 1 « nef » ordre infér. *a*	A 2 « nef » ordre supér. *b*	B abside N.-O. *c*	C abside S.-E. *d*
diamètre à la base.	0,85 *e*	0,80 *f*	0,76	0,678
base	0,51	0,44	0,435	0,425
fût	7,10	6,96 *g*	6,80 ?	6,80
chapiteau	0,94	0,88	0,89	0,95
	8,55	8,28 *h*	8,125 ?	8,175 *i*

a et *b* : les dimensions données dans ces deux colonnes répondent à des *moyennes* : ces *moyennes* me sont fournies par M. G. Caputo ;

c : pour la discussion des nombres de cette colonne, voir en fin d'article p. 302-303, 3° ; M. Caputo me signale simplement une « légère différence » entre B et C ;

d : cotes de l'épure de D. Vincifori, ici pl. IV et p. 307 ;

e : G. Caputo ; il s'agit, répétons-le, d'une moyenne ; « parfois le diamètre n'est que de 0 m., 82 ». Les deux fûts mesurés sur *Il Foro*, pl. VI, ont 0 m. 84 et 0 m. 843 ;

f : la base, ici, porte elle-même sur un dé de calcaire de 0 m. 37 de haut, cf. *supra*, pl. II et III ;

g : dans les 12 colonnes pourvues d'une « surbase» à feuilles d'acanthe (cf. *supra*, p. 274, n. 5 et 6) de 0 m. 46, le fût mesure seulement 6 m. 50 ;

h : 8 m. 65 avec le dé (*supra*, *f*) ;

i : la petite différence de hauteur entre les colonnes B et C se trouvait compensée par l'inégalité de hauteur des piédestaux, voir *infra*, note B.

Ainsi disparaît le seul indice que les Byzantins aient joué aucun rôle dans la mise en place de nos Colonnes aux lions.

L'*emploi* de la syénite, voulu par les architectes et décorateurs, loin d'attester un *remploi* dans les absides, souligne au contraire l'unité de l'édifice : toutes les colonnes de l'intérieur de la Basilique sont du même granit rose égyptien.

Quant au motif du « lion », il rappelle, à sa manière (52), que *Forum* et Basilique font partie du même ensemble. Ces

(52) Comme par exemple aussi le chapiteau dit « pergaménien » qu'on trouve aussi bien aux portiques du *Forum* et de la *Via delle Colonne*, qu'à la *Salle aux treize colonnes* et au *Vestibule* de la Basilique.

monstres gardaient les marches du Temple ; aux deux extrémités de la Basilique, leur protection n'était pas moins désirable (53), ni leur effet moins saisissant (54). Pas plus que les colonnes qui les portent, ils ne sont un remploi (55) : « le travail du sculpteur a été moins poussé, dans la partie supérieure de l'ouvrage » (56). A la différence des « lions » du Temple, ceux de la Basilique étaient faits pour être vus d'en bas. Ils étaient donc, dès le principe, destinés à prendre place sur leur colonne.

A leur tour, ces colonnes, dont la circonférence de base s'inscrit exactement (en plan) dans l'octogone du piédestal (pl. IV) (57) étaient destinées, dès le principe, à prendre place sur *leur* piédestal. Les différents éléments de la partie haute du motif — les deux entablements et le dé qui les sépare — étaient faits, dès le principe, les uns pour les autres : c'est ce que montre l'exacte superposition, sur une ligne rigou-

(53) Sur cet office apotropaïque, et la défense magique du Forum, voir *Lepcitana Septimiana altera* IV (*première partie*), p. 298-299.

(54) Cet effet de « clair-obscur » est particulièrement recherché par la sculpture de l'époque sévérienne.

(55) Voici le tableau des principales dimensions des dés de l'abside S.-E. d'après D. Vincifori (entre parenthèses, les dimensions correspondantes du dé trouvé *in situ* au Temple, d'après *Il Foro*, pl. XXIX, au 1/10e) — *Hauteurs* : 1° socle, 0 m. 08 (0,10) ; 2° tronc, 0,615 (0,69) + 0,045 (0,025) ; corniche, talon, 0,070 (0,065) ; listel, 0,030 (0,040) — *total* : 0,84 (0,93) ; il y a donc de légères différences ; *Largeur* : elle serait à peu près la même, d'après *Il Foro*, pl. III et XXX ; *Longueur* : 1 m. 22 (1,42) ; si les dés des absides avaient été sciés — ce qu'on ne peut supposer pour les fûts de colonnes — ne trouverait-on pas sur le plan inférieur, les traces d'un premier trou de scellement en arrière de celui qu'a trouvé et noté D. Vincifori ?

On ne sait combien de « lions » défendaient le Temple ; *Il Foro* (pl. XXVIII-XXXIII) en restitue six ; un seul a été retrouvé en place, qui, rigoureusement, n'en suppose qu'un autre, symétrique, dont en fait la base a été retrouvée *in situ* ; D. Vincifori ne retient que ces *deux* (*Journ. Rom. Stud.*, XXXVIII, 1948, p. 62, fig. 6), ce qui suffirait à montrer qu'il ne s'est pas rallié à l'hypothèse de M. Apollonj sur la provenance des quatre « lions » de la Basilique. — On n'a rien retrouvé en fouillant le Temple qui puisse indiquer que des « lions » y aient été prélevés, pour être remployés ailleurs (G. Caputo, *epist. laud.*).

(56) G. Caputo, *epist. laud.*

(57) La différence de module des deux couples de colonnes explique la différence de diamètre des deux couples de piédestaux ; mais ces piédestaux présentent en hauteur les mêmes éléments, les mêmes profils, et sensiblement les mêmes dimensions, voir, en fin d'article, Note B ; *infra*, p. 306.

rensement verticale, des cinq (ou même six) scellements supérieurs (pl. IV). Ces constatations, et toutes celles que D. Vincifori put faire au cours de son étude minutieuse de la technique, l'ont pleinement convaincu de l'unité de structure des Colonnes aux lions.

Cette convenance des parties, cette finesse et ce fini offrent un contraste parfait avec la construction grossière et véritablement « cahotique » [58] des remplois byzantins : par exemple, des éléments de pilastres, pris à l'Arc tétrapyle de Septime-Sévère, ont été mis en œuvre *horizontalement* dans la clôture du chœur [59]. Au contraire, dans le « motif central » des absides, les proportions des blocs, l'équilibre et la stabilité des masses, l'art savant avec lequel des éléments disposés *selon un rayon* de la demi-circonférence absidale (chapiteaux, entablements inférieurs, dés) supportent un couronnement disposé *selon une corde* du même demi-cercle suffisent non seulement pour exclure l'hypothèse d'un remploi quelconque de matériaux disparates et affirmer l'unité de l'œuvre, mais encore pour manifester la maîtrise de l'architecte : cette maîtrise est digne du constructeur même du monument. On peut donc dater les Colonnes aux lions d'après la modénature des piédestaux [60], qui est fort classique et tout à fait semblable aux autres profils du monument, et d'après le style des « lions » qui est purement sévérien [61]. Ainsi tout nous ramène à la période même de la construction (ou plutôt de l'achèvement) de l'édifice.

Après ces remarques, l'observation suivante prendra tout son prix : M. Caputo m'apprend que les piédestaux octogonaux ont été trouvés *in situ* [62] : selon toute apparence, « les sièges du *presbyterium* avaient été adaptés à ces piédestaux

(58) « *Con materiale caotico* » (G. Caputo, *ep. laud.*).

(59) G. Caputo, *ibid.* ; cf. Haynes, *A short... introduction*, p. 64.

(60) Cf. *Il Foro*, pl. VII, VIII, XI, etc.

(61) R. Bartoccini, dans *Africa ital.*, I, 1927, p. 74, *certamente severiano* (cette date, il est vrai, donnée comme *terminus post quem*, pour exclure le second siècle). Mais on ne peut pas, non plus, « descendre » plus bas que l'époque sévérienne.

(62) G. Caputo *epist. laud.* ; les piédestaux octogonaux de l'abside N.-O. avaient été également trouvés *in situ*, R. Bartoccini, *Africa ital.*, II, 1928, p. 33.

aussi bien qu'aux autres (ceux des colonnes ioniques), lors de l'aménagement chrétien de l'abside » ; le motif central préexistait donc [63]. Il préexistait même, pensons-nous, non pas depuis quelque premier remaniement tardif, mais bien depuis plusieurs siècles ; depuis que le décor intérieur de la Basilique avait reçu sa forme définitive.

Reste à montrer par quelques exemples que ni l'ensemble du décor architectural des absides, tel que le restitue D. Vincifori (pl. II ; cf. III) ni le motif central — original certes, mais originel (pl. IV) — n'ont rien dans leur style qui soit, à proprement parler, « insolite » et ne puisse remonter à l'époque de Sévère et de Caracalla. D'ailleurs, les architectes « sévériens » de Leptis Magna ne répugnaient nullement à certaine fantaisie : au-dessus des colonnes du « Vestibule » de la Basilique, un dé — égyptien (à mon sens) — a été interposé entre le chapiteau et l'architrave [64]. Et c'est sans doute au *Forum novum* que, pour la première fois, dans un « ensemble » aussi grandiose, des arcs ont été superposés à des colonnes [65] — innovation, à cette échelle, de bien grand avenir !

***

Ni le groupement de deux colonnes sous un entablement commun [66] ; ni la présence d'une *aedicula* au fond d'une abside ; ni la prédominance du motif axial ainsi constitué sur les deux motifs latéraux, symétriques de part et d'au-

(63) G. Caputo, *epist. laud.*

(64) *Il Foro*, pl. VIII. Voir *Lepcitana Septimiana altera IV (première partie)*, I, p. 276-287 ; *infra*, p. 311-312.

(65) *Il Foro*, pl. XXVI ; D. Vincifori, dans *Journ. Rom. Stud.*, XXXVIII, 1948, p. 69, fig. 12 ; A. Maiuri, *L'origine del Portico ad archi girati su colonne*, dans *Palladio*, I, 1937, p. 121-124 ; cf. E. Mâle, *Rome et ses vieilles églises*, 1942, p. 70-71 (l'origine est peut-être égyptienne). La « formule », *à petite échelle*, a été appliquée à Pompéi (cf. aussi la « fresque » de la Maison du Labyrinthe, L. Curtius, *Die Wandmalerei Pompejis*, 1929, p. 68, fig. 46) — Sur le « baroque » lepcitain, voir G. Giovannoni, *Leptis Magna e l'architettura del Rinascimento*, dans *Palladio*, I, 1937, p. 3-16.

(66) A Delphes déjà, par exemple, le Monument d'Aristainéta ; Courby, *La terrasse du Temple (Fouilles de Delphes)*, 1927, p. 258-259, fig. 202. Mais l'entablement supérieur des Colonnes aux lions, où D. Vincifori n'a relevé aucun trou de scellement, ne devait pas servir de base à des statues (ou de support à une plinthe qui portât des statues).

tre (67) ; ni l'étagement de plusieurs entablements à des hauteurs inégales (68) ; ni la « résolution » à un même niveau supérieur de deux motifs décoratifs composés d'un nombre inégal d'étages (69) ; ni le mélange, dans ces motifs, de deux ordres différents — ici l'ordre ionique et l'ordre corinthien — ni le lion « décoratif », ailé et cornu, ne sont le moins du monde « insolites ». Ces traits ou ces motifs caractérisent même en quelque mesure le style du décor architectural romain. Si on se rappelle d'autre part les taureaux de l'Amphithéâtre de Nîmes (70) ; les taureaux *et les lions* de la frise des deux grands temples de Baalbek (71), on ne sera pas surpris de trouver à Lepcis, un et deux siècles plus tard, un avant-corps d'animal perpendiculaire à un mur de fond, et servant de support entre deux éléments d'architecture.

Il est fréquent aussi que des figures, humaines, animales,

---

(67) On pense particulièrement aux *aediculae* où s'ouvraient les portes *(valvae)*, au fond des absides des portiques d'arrière-scène (*scaenae frontes*): les colonnes de ces *aediculae* sont plus grosses et plus grandes que celles qui forment le reste de la décoration de l'abside ; elles se détachaient du mur, en avant des autres.

(68) Ici quatre niveaux superposés (puisque la position originelle des deux pilastres à droite et à gauche de l'abside, au-dessous de l'« arc triomphal » ne fait pas de doute, voir en fin d'article, p. 304, 5°). La peinture murale, des deuxième et quatrième styles, s'est fait un jeu de ces rythmes ascendants, et de cette ordonnance hiérarchique des « motifs », en hauteur ; voir par exemple L. Curtius, *Die Wandmalerei Pompejis*, 1929, *passim*.

(69) Cette ordonnance *à nombre d'étages inégal* se rencontre, par exemple, dans les thermes monumentaux (décor architectural du mur du *frigidarium* des thermes de Dioclétien, du côté du *tepidarium*, W.J. Anderson, R.P. Spiers, Th. Ashby, *The architecture of Ancient Rome*, 1927, pl. L (cf. pl. LII et LIII) ; la même ordonnance se rencontre naturellement aussi dans les *scaenae frontes*, par exemple à Orange ; un nouvel exemple a été fourni par les fouilles lyonnaises, P. Wuilleumier, *Fouilles de Fourvière à Lyon*, 1951 (supplément à *Gallia*, IV), pl. VI, 2 (restitution garantie par le diamètre différent des colonnes).

(70) E. Espérandieu, *L'Amphithéâtre de Nîmes*, dans *Petites monographies des grands édifices de France*, Paris, 1933, p. 7 et p. 43 (figures). Ces avant-trains de taureaux décorent la porte principale du monument : ils s'appuient gauchement sur la voussure de l'archivolte et supportent l'architrave de l'entablement ; plus précisément, ils servent de console sous l'architrave (je dois ce rapprochement à M. Caputo). Le même motif se retrouve à la porte romaine dite d'Auguste, *de qua*, en dernier lieu, J. Formigé, dans *Rev. arch.*, 1951, II, p. 59.

(71) Th. Wiegand, *Baalbek*, I, Berlin, 1921, pl. 23 ; II, fig. 12 sq. ; pl. 9-11. Ces avant-trains d'animaux, qui semblent surgir du mur, ornent la frise le long de laquelle ils alternent (le taureau est un attribut d'Hadad ; le lion, un attribut d'Atargatis). Taureaux et lions s'appuient sur l'architrave et supportent la corniche.

monstrueuses, se dressent au-dessus d'un entablement : les « monstres » abondent (72), sinon dans les monuments conservés, du moins dans les peintures qui nous offrent la représentation plus ou moins fidèle de monuments ; en particulier, le lion ailé et cornu se montre à la Maison d'Auguste au Palatin (73). Parfois un épistyle se superpose à ces figures (74) ; elles apparaissent entre deux entablements ou deux bandeaux horizontaux (75). L'architecture sévérienne de Lepcis offre justement, deux fois au moins, la réalité de motifs dont on voit l'image — parfois fantaisiste, mais non pas sans doute entièrement fantastique — dans les peintures murales du deuxième style à Rome ou à Pompéi : *surbase* ornée de feuilles (76) et chapiteau « pergaménien » (77). Les

---

(72) Sphinx, griffons, centaures, chevaux ailés — et autres.

(73) « Fresque » d'Io à la Maison d'Auguste (dite de Livie) au Palatin : *partie antérieure* de lions ailés et cornus au-dessus de l'entablement de l'*aedicula* où s'encadre le tableau ; *Monum. dell'Instituto*, XI (1879-1883), pl. XXII (de là, L. Curtius, *op. laud.*, p. 89, fig. 62). Lions ailés sur une peinture murale de la Farnésine, L. Curtius, *ibid.*, p. 95, fig. 66.

(74) Cf. Vitruve, *De archit.*, VII, 5, 17, *centauros sustinentes epistylia*. Peintures de la Villa de Boscoreale, au Musée de Naples, Curtius, *op. laud.*, p. 85, fig. 59.

(75) Par exemple, outre la peinture déjà citée note précédente, L. Curtius, *op. laud.*, p. 76, fig. 52 (Maison des Noces d'argent) et surtout p. 199, fig. 123 (Maison de l'Hermaphrodite) : « frise » de chevaux marins ailés (chaque cheval s'appuyant sur une « console » et semblant porter un « modillon », on peut penser qu'il bondissait vers le spectateur, perpendiculairement au mur, et que le peintre a mal rendu l'effet de perspective). Cf. pour une curieuse rencontre, Pietro Lorenzetti, fresque de la Flagellation à la Basilique inférieure d'Assise, peinte vers 1327.

(76) R. Naumann, *Der Quellbezirk von Nimes*, p. 45-51 ; fig. 31-55 et pl. 21 et 39 (essentiel) ; cf. L. Curtius, *op. laud.*, p. 121, fig. 81 et J.B. Ward Perkins, dans *Journ. Rom. Stud.*, XXXVIII, 1948, p. 64 — cf. sur les *peintures murales*, « fresque » du Bosquet d'Artémis à la Maison d'Auguste au Palatin, *Journ. Rom. Stud.*, XXXIX, 1949, pl. III et IV (d'après G.E. Rizzo, *Le pitture della « Casa di Livia »*, dans *Monum. della pittura antica scop. in Italia* ser. III, fasc. 3, fig. 37 et 38). « Fresque » d'Io, déjà citée ; peintures murales de la Farnésine, au Musée des Thermes à Rome, L. Curtius, *op. laud.*, p. 93, fig. 65 ; de la Maison d'Auguste, *ibid.*, p. 79, fig. 54 — de beaux exemples de ces *surbases* ornées de feuilles ont été découverts à la Basilique de Lepcis (le rapprochement des *bases peintes* est, toutefois, assez lointain), *Lepcitana Septimiana altera* IV (*première partie*), p. 279-280 et *supra*, p. 274, n. 5 et 6.

(77) Ward Perkins, *art. laud.*, p. 66-70 (essentiel), « lotus-and-acanthus capitals ». Description exemplaire d'un de ces chapiteaux (provenant du *Trajaneum* de Pergame), G. Mendel, *Cat. des sculpt. des Musées ottomans*, III, p. 440-441, n° 1200 — sur les *peintures murales*, voir par exemple la « fresque » du Bosquet d'Artémis, citée note précédente — le plus bel ensemble connu de ces chapiteaux *pergaméniens* est à présent celui de Lepcis.

Colonnes aux lions pourraient donc s'expliquer elles-mêmes par référence à ces représentations des peintres d'architecture [78].

Si on voulait toutefois s'en tenir aux seules œuvres des architectes, deux constatations s'imposeraient encore : d'une part, l'architecture byzantine n'offre sans doute aucun terme valable de comparaison [79] ; d'autre part, le principe et le dispositif apparaissent conformes aux habitudes hellénistico-romaines, et spécialement « romaines » — c'est-à-dire d'époque impériale. Non que la formule ne soit originale : tous les éléments sont connus, mais la combinaison peut être nouvelle. La difficulté en tout cas à laquelle cette formule apporte une solution est une de celles dont s'est jouée avec maîtrise l'architecture romaine : il s'agissait de pousser en hauteur un ordre, sans pour cela donner aux colonnes un module et une taille incompatibles avec les proportions de l'ensemble [80]. De là, au-dessous de l'ordre, le haut piédestal (ici octogonal) [81] ; et au-dessus de l'ordre, un redoublement de l'entablement. Le dé même qui surmonte le premier enta-

---

(78) Cette remarque m'a été suggérée par une observation de M. le Professeur R. Bartoccini, que je remercie bien vivement.

(79) L'épure de D. Vincifori a été montrée à M. P. Lemerle, directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes, spécialiste des choses byzantines.

(80) Le problème était en somme de s'approcher du niveau de l'entablement du *second étage* des colonnades latérales de la nef (et pour cela d'atteindre le niveau du *second étage* du motif ionique, latéral, des absides), mais par un *ordre unique*, de façon à bien détacher le « motif central » des absides, et à lui donner toute son importance. Les proportions d'ensemble interdisaient toutefois d'allonger à l'excès la colonne de cet ordre unique, et d'en augmenter par trop le module. « Un simple fût de colonne ne pouvait suffire. On a donc conservé à peu près les dimensions des colonnes de la « nef » ; mais on a ajouté en haut et en bas » (R. Martin).

(81) A Lepcis même, un cippe octogonal de forme très élancée se dressait dans l'axe du théâtre, en bas de la *cavea*, où il a été reconstruit par M. G. Caputo ; il portait une inscription latine (*Ann. épigr.* 1949, p. 159 et 160) et peut-être la plus récente inscription néo-punique qu'on puisse dater (de 92 après J.-C.) ; G. Caputo, *Ara e podio domizianei nella conistra del Teatro di Leptis Magna*, dans *Dioniso*, XII, 1949, p. 5 et 6 du t. à p.

A Ptolémaïs de Cyrénaïque, dans le Palais aux Colonnes (fin de la période hellénistique ?), la base de certaines colonnes (à l'entrée des salles 7 et 12) a une *plinthe* polygonale, G. Pesce, *Il « Palazzo delle Colonne » in Tolemaide di Cirenaica*, dans *Monografie di Archeologia libica*, II, Rome, 1950, p. 31, 97 et fig. 36.

ment a des équivalents ailleurs [82]. Soutenant comme ici un second entablement, il tient lieu d'un attique [83] de faible hauteur : les colonnades à attique — *Piliers de Tutelle* de Bordeaux [84] et surtout *Incantada* de Salonique [85] — donnent de bons termes de comparaison.

Nous trouvons à Lepcis (pl. IV), comme dans le monument thessalonicien « d'architecture belle et curieuse » (fig. 4) [86] : 1° un piédestal [87] — surhaussé à Lepcis ; 2° des

---

(82) Une sorte de dé parallélépipédique ou légèrement évasé reposait sur l'entablement normal et recevait le départ des arcs, par exemple à la Basilique de Maxence à Rome ; cf. le profil des voûtes au *tepidarium* des Thermes de Caracalla et de Dioclétien, D. S. Robertson, *A handbook of Greek and Roman architecture*, 1945, pl. XVII ; F. Noack, *Die Baukunst des Altertums*, pl. 174 (Sainte Marie des Anges).

(83) C'est, je crois, dans le même esprit qu'au Temple de Tébessa un *attique* était interposé entre un entablement simplifié — réduit à une corniche architravée (l'architrave décorée comme une frise) — et le fronton ; cet attique se terminait par une seconde corniche, aujourd'hui détruite; il se compose de deux sortes d'éléments : les uns, qui sont l'équivalent des dés intermédiaires de nos Colonnes aux lions (ou des piliers de l'*Incantada* et des Piliers de Tutelle) sont au-dessus des colonnes, les autres règnent entre ces éléments essentiels : les Colonnes aux lions, comme l'*Incantada* et les Piliers de Tutelle qui sont *à claire-voie*, présentent ici des *vides*. — Le Temple de Tébessa est daté de 210 (?) par Robertson, *op. laud.* Sur le monument, voir St. Gsell, *Les monuments antiques de l'Algérie*, I, p. 133-137 et pl. XIX ; belle photo dans F. Noack, *op. laud.*, pl. 179 ; une maquette du monument restitué a été exposée à la *Mostra Augustea della Romanità, catalogo*, 1937, pl.LVIII.

On pourrait comparer aussi « le temple ou tombeau corinthien tétrastyle en briques » (d'époque antonine), dit Temple de Bacchus et identifié généralement, à tort selon P. Graindor, avec le Temple de Déméter et de Faustine, *héroon*-cénotaphe d'Annia Regilla. C'est aujourd'hui l'église Saint-Urbain, à la Caffarella : entre l'entablement et le fronton règne un attique qui grandit la façade ; P. Graindor, *Hérode Atticus et sa famille*, 1930, p. 216-217, fig. 21 ; G. Lugli, dans *Bul. com.*, LII, 1925, p. 107.

(84) Monument détruit en 1677. Restitution d'Androuet du Cerceau (C. Jullian, *Histoire de Bordeaux*, 1895, pl. I, entre p. 30 et 31) ; gravure d'Elie Vinet (C. Jullian, *Inscriptions de Bordeaux*, II (1890), entre p. 556 et 557, et *Gallia*, 1922, p. 150 ; Espérandieu, *Recueil de bas-reliefs de la Gaule romaine*, II (1908), p. 142-144, n° 1089) ; dessin aquarellé du peintre Hermann Van der Hem (G. Goyau, dans *Mélanges Ecole franç. de Rome*, XIV, 1894, p. 481) ; restitution de Cl. Perrault, dans *Les dix livres d'architecture de Vitruve*, 2e éd. seulement, 1684, p. 217 ; — description d'Elie Vinet, *Ausonii... opera*, Bordeaux, 1575, *ad* 210 *II* ; Cl. Perrault, *op. laud.*, p. 217-219. Une étude critique de ces documents reste à faire ; je me propose d'y revenir. — L'influence orientale est évidente.

(85) P. Perdrizet, *L'« Incantada » de Salonique* (*Musée du Louvre*), dans *Mon. Piot*, XXXI, 1930, p. 51-90.

(86) Miller avait reçu l'ordre d'« enlever le tout » — l'intérêt du monument « gisant » (sic) dans l'ensemble, Perdrizet, *op. laud.*, p. 62.

(87) Aux Piliers de Tutelle, les colonnes reposaient sur un haut piédestal.

colonnes corinthiennes ; 3° un entablement complet ([88]) — continu à Salonique ; discontinu à Lepcis, à cause de la grande niche qui s'ouvre au fond de l'*aedicula* (pl. II) : 4° un attique *à claire-voie* dont les éléments — piliers à Salonique ([89]), dés à Lepcis — surmontent exactement les colonnes et laissent le vide entre eux ; 5° des figures sculptées en haut relief ornent la face antérieure de ces piliers et de ces dés de l'attique (et aussi leur face postérieure à Salonique comme à Bordeaux, où la colonnade est faite pour être vue des deux côtés ([90]), au lieu que le motif lepcitain s'adosse à un mur de fond) ; la hauteur différente de cet « étage » a permis d'orner les piliers de l'*Incantada* de figures mythologiques debout, à l'endroit même où les dés lepcitains présentent l'avant-train d'un lion allongé ; 6° les attiques sont, à Salonique comme à Lepcis, couronnés d'entablements ([91]) « simplifiés » ([92]) — dont les profils mêmes offrent entre eux de curieuses ressemblances ([93]).

Si on veut bien retenir ce rapprochement, qui me paraît décisif au point de vue « morphologique », la date des Colonnes aux lions se trouve, d'une nouvelle manière, fixée avec vraisemblance à l'époque de la construction de la Basilique : les Piliers de Tutelle sont sans doute du début du IIIe siècle ([94]) : pour l'*Incantada*, P. Perdrizet nous laisse le choix entre l'époque des Antonins et celle des Sévères ([95]).

(88) Architrave, frise et corniche ; aux Piliers de Tutelle, seule une architrave surmontait les chapiteaux.

(89) Les quatre piliers sauvés sont au Musée du Louvre, Perdrizet, *op. laud.*, pl. VI-IX.

(90) A Bordeaux, il s'agissait d'une colonnade de plan rectangulaire, *péribole* d'un *téménos* (?), plutôt même que *péristyle* (il n'y avait pas de *cella*, semble-t-il).

(91) Aux Piliers de Tutelle, des arcs en plein cintre reliaient ces piliers les uns aux autres.

(92) P. Perdrizet évite avec soin d'appeler *entablement* le couronnement supérieur de l'*Incantada* ; il s'agit peut-être d'une architrave à trois bandes surmontée d'une corniche rudimentaire (corniche architravée ?).

(93) Voir P. Perdrizet, *op. laud.*, p. 59, fig. 2 : le dessin de la mission Gravier d'Otières ; comparer avec le profil de l'entablement supérieur des Colonnes aux lions, levé par D. Vincifori, ici pl. IV. Je n'ai pu consulter les planches de Stuart et Revett, *Antiquities of Athens*, III, éd. *in-folio* de 1794, mais seulement l'éd. de 1892, in-8°, dont notre fig. 4 reproduit la planche LXVI.

(94) P. Perdrizet, *op. laud.*, p. 89 ; c'était aussi le sentiment de Camille Jullian.

(95) P. Perdrizet, *op. laud.*, p. 81-82.

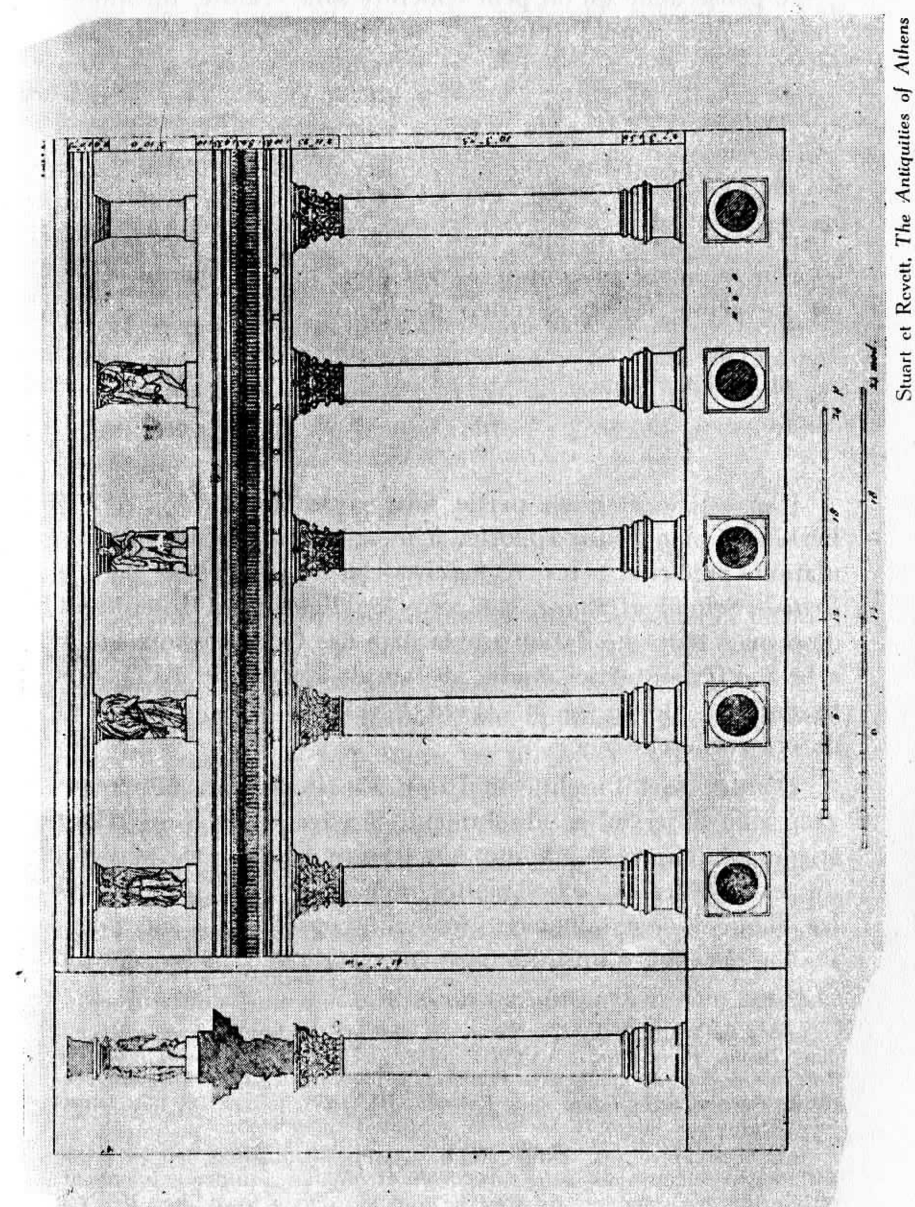


Fig. 4. — L'*Incantada* de Salonique.

Stuart et Revett, *The Antiquities of Athens* (éd. in-8°, 1892), pl. LXVI.

Je pense donc qu'on peut conclure sans crainte, du moins jusqu'à plus ample informé : le curieux système de nos colonnes n'a rien à voir avec les Byzantins ; replacé à sa vraie date — sous Caracalla — ce motif vient s'ajouter à tous ceux dont M. le Professeur Ward Perkins établissait ou rappelait récemment l'origine « grecque » (96). Une fois de plus, c'est dans la partie orientale de l'Empire qu'on doit chercher l'explication la plus vraisemblable de l'une des formes — généralement méconnue à vrai dire, mais authentique — où s'exprime « l'art sévérien de Leptis Magna » (97).

26 juillet 1950. J. GUEY.

[Cet article était en partie sous presse lorsque M. Ward Perkins a bien voulu apporter à mes conclusions une confirmation précieuse : les recherches faites sur place par la *British School at Rome*, au cours de l'été 1951, interdisent désormais toute hésitation sur la date des Colonnes aux lions. « Le *motif* central ici étudié ne saurait appartenir à l'époque byzantine » (lettre de M. Ward Perkins). J'ignore le détail de ces recherches.

D'autre part l'architecte Diego Vincifori avait fait *avant 1944* une observation absolument décisive en ce sens. C'est ce que m'apprend M. Caputo, à la lecture de la p. 283, l. 16-20, du texte ci-dessus. « Les petites niches, où ont été encastrés les éléments d'entablement formant console, ont été pourvues après coup d'un *lit de pose* (*piano o letto di posa*) destiné

(96) J.B. Ward Perkins, *Severan art and architecture at Lepcis Magna*, dans *Journ. Rom. Stud.*, XXXVIII, 1948, p. 59-72. G. Caputo, *L'origine delle mezze-colonne appoggiate a pilastro e la sutura dell' architettura ellenistico-romana nella Libia*, dans *Palladio*, III, 1938, p. 1-2 ; et mes *Lepcitana Septimiana altera IV (première partie)*, I, p. 276-287.

(97) C'est grâce aux fouilles de M. Caputo — 1936-1937 — en partie postérieures aux travaux de la *Facoltà di Architettura*, qu'il est, à présent, certain que les Colonnes aux lions ne sont pas œuvre byzantine ; il n'y a donc pas lieu de reprocher à M. Apollonj une hypothèse qui n'a été démentie qu'après publication. Tout au plus pourrait-on regretter la hâte avec laquelle les architectes auxquels nous devons l'*album Il Foro* ont procédé à leur travail avant l'achèvement des fouilles de la Basilique ; l'importance de ces derniers travaux rend le regret plus vif encore.

à supporter la queue des corbeaux ». Ce lit de pose doit donc dater de la mise en place des corbeaux eux-mêmes. « Or Vincifori a relevé que le lit de pose manque justement dans les deux niches les plus voisines de l'axe central — c'est-à-dire dans celles qui sont derrière les grosses colonnes : le niveau où s'ouvrent ces deux niches est par conséquent plus bas que le niveau correspondant des autres niches. Donc les éléments d'entablement (corbeaux) prévus par le « premier projet », selon votre hypothèse, m'écrit M. Caputo, n'ont jamais été mis en place ». Cette donnée de fait répond à la question que nous posions : le « premier projet » — concernant le décor intérieur de l'abside (tel que le suppose M. B.M. Appolonj ; ici, *fig.* 1) — a été *en fait* abandonné avant que ce décor fût plaqué contre le gros œuvre des murs : *ce projet n'a jamais été réalisé*].

J. G., juillet 1952.

Le compte rendu des recherches anglaises dans la *Basilica*, au cours de l'été 1951, vient de paraître : J.B. Ward Perkins, *Excavations in the Severan Basilica at Lepcis Magna, 1951*, dans *Papers of the British School at Rome*, vol. XX (nouv. sér., vol. VII), 1952, p. 111-121, pl. XX-XXX (97 A).

D'après cet article, les fouilles proprement dites ont été limitées au local situé à droite (au sud) de l'abside sud-est. Elles ont permis de retracer avec une méthode exemplaire l'histoire curieuse de cette petite pièce : accès à la Basilique (reconstitution de l'état primitif) transformé en synagogue, semble-t-il, au Ve siècle ap. J.-C., pour subir au VIe les ultimes modifications des architectes byzantins (voûte en berceau).

En outre, des sondages ont eu lieu notamment : 1°) dans le local correspondant, de l'autre côté de l'abside sud-est, à la pièce fouillée ; 2° dans cette abside même (bloc de marbre mouluré remployé comme autel ; pas de reliquaire) ; 3°) dans la plate-forme du *presbyterium* qui prolonge, au même

(97 A) M. Ward Perkins annonce qu'il revient sur les monuments sévériens de Lepcis, dans les *Proceedings of the British Academy*, XXXVII, 1951, sous presse.

niveau, cette abside ; 4°) à l'extrémité orientale des marches donnant accès à l'abside opposée.

Ces marches sont en réalité une addition byzantine, et il n'y en a jamais eu en face, devant l'abside sud-est (*art. laud.* p. 119). Il n'y avait donc, à l'époque classique, aucune communication directe entre la Basilique proprement dite et ses deux absides, où l'on n'avait accès que par un détour. Sur ce point de détail les deux coupes de Diego Vincifori (ici, pl. II et III) devront être modifiées en tenant compte de ce fait nouveau ; la figure de *Il Foro*, pl. III (ici fig. 3) — abside sud-est — se trouve, en revanche, exacte (97 B).

On avait déjà trouvé des fragments de plusieurs « caryatides » ; le sondage du *presbyterium* (*art. laud.*, p. 120) a mis au jour trois autres de ces figures, point trop mutilées, sauf quant à la tête (*art. laud.* pl. XXV et XXVI). Il s'agit, plus exactement, de figures féminines en haut relief debout, drapées (hauteur : 1 m. 50 environ), adossées chacune à un pilier de section carrée. Le travail, d'ailleurs très négligé, est « indubitablement sévérien » ; les proportions très allongées peuvent indiquer que ces figures étaient faites pour qu'on les vît de beaucoup plus bas. On ignore la place qu'elles occupaient dans la Basilique ou ailleurs (dans un édifice certainement sévérien de Lepcis).

J'ajouterais, quant à moi, que je trouve une analogie saisissante entre ces figures et celles, justement, qui ornaient l'attique de l'*Incantada* de Salonique (ici, fig. 4) ou les Piliers de Tutelle de Bordeaux. C'est dans cette série, sans nul doute, que prendront place les « caryatides » lepcitaines (97 c).

Comme on le voit, l'article de M. le Prof. Ward Perkins ne fait pas double emploi avec celui-ci, comme je l'avais craint

(97 B) Un peu par hasard ! car personne ne savait en 1936 s'il y avait ou non des marches cachées sous la plate-forme du *presbyterium*.

(97 c) Toutefois ces dernières (avec leurs piliers) ne formaient pas une « barrière » à claire-voie. Un détail technique indique qu'elles s'adossaient [à un mur ?], *art. laud.*, p. 120. Et, à la différence des Piliers de Tutelle et de l'*Incantada*, le monument lepcitain ne présentait qu'une seule figure par pilier (et non deux figures adossées de part et d'autre du pilier).

tout d'abord. Pour la date des Colonnes aux lions, l'auteur n'ajoute aucune précision à ce qu'il avait bien voulu m'écrire l'année dernière : *the workmanship is unquestionably Severan* », *art. laud.*, p. 121, n. 29. Je suis heureux de relever que, pour M. Ward Perkins aussi, il s'agit d'une modification intervenue *during the course of the work*. On s'est risqué ci-dessus à une tentative de démonstration.

J. G., mai 1953.

NOTE A

Certaines planches de l'album *Il Foro* posent, dans le détail, des questions parfois difficiles. On trouvera ci-dessous le simple énoncé de deux de ces petits problèmes (1° et 2°) ; la discussion critique d'un autre (3°) ; la solution, *due à M. Caputo et à D. Vincifori*, des deux derniers qui sont plus importants (4° et 5°).

1° *Différence de niveau entre le pavement des absides et le pavement de la « nef » centrale : cette différence était-elle égale de part et d'autre ? A-t-on retrouvé les marches d'accès aux absides ?*

Inutile de relever de petites contradictions de détail entre les planches de *Il Foro* : elles étaient sans doute presque inévitables dans un travail collectif. Le mieux, en cas de doute, est de s'en tenir aux dessins de D. Vincifori, d'une part dans *Journ. Rom. Stud.*, XXXVIII, 1948, p. 62 ; d'autre part, ici, pl. II et III. La symétrie des deux absides doit être considérée comme acquise (cf. *infra*, 3° et note B). — [Il n'y avait pas de marches d'accès direct aux absides, v. *supra*, p. 300].

2° *Niches d'encastrement de l'entablement des colonnettes ioniques (ordre inférieur) :*

La représentation de ces niches a été omise, *Il Foro*, pl. III, en haut, pour l'abside N.-O. (ici fig. 2). L'appui inférieur de ces niches était, je crois, légèrement plus bas qu'il n'est représenté, *Il Foro*, pl. IV ; en revanche le haut des niches paraît bien à son niveau exact. Voir en outre, sur ces niches, une observation de grande portée de D. Vincifori, *supra*, p. 298-299.

3° *Elévation du motif central :*

La hauteur totale, au-dessus du pavement de chaque abside, jusqu'au haut du chapiteau, serait d'environ 10 m. 35 selon *Il Foro*, pl. III (cf. pl. V) et 10 m. 40 selon *Il Foro* pl. IV ; la hauteur de la colonne (base et chapiteau compris) serait de 8 m. 25 env. Ces mesures, d'après *Il Foro*, pl. IV et V, seraient sensiblement les mêmes dans les deux absides (près de 8 m. 30 (?) pour la colonne de l'abside S.-E.) : elles sont certainement inexactes en ce qui concerne le motif S.-E. mesuré par D. Vincifori (ici pl. IV, voir Note B, *infra*, p. 307). La hauteur jusqu'au bout du chapiteau est en réalité de 10 m. 20 seulement, et la hauteur de la colonne de 8 m. 175. Peut-être, dans l'autre abside, le motif était-il légèrement plus élevé. Je ne le crois pas (cf. la coupe longitudinale de D. Vincifori, ici pl. III).

L'inexactitude déjà relevée, dont il nous reste à chercher la cause (cf. aussi la largeur excessive donnée à la niche centrale, *Il Foro*, pl. II, III et XVI, *supra*, p. 279, 1°), montre qu'on aurait tort de faire fond sur les planches de l'*album : Il Foro* [lorsqu'elles sont à petite échelle (1/150e)] pour un détail de dimensions aussi réduites. En voici, s'il était besoin, une preuve de plus — et, en même temps, un sérieux indice que les deux entablements inférieurs de nos « motifs » opposés étaient au même niveau (cf. Note B, *infra*, p. 306-307).

Revenons au « motif » de l'abside nord-ouest :

a) Pour la hauteur des *bases* des colonnes, il y a contradiction entre *Il Foro*, pl. VII (au 1/20e environ), qui donne 0 m. 43 ou 44 ; et *Il Foro*, pl. III et IV (cf. V) (au 1/150e environ), qui donnent 0 m. 60 environ. L'indication de *Il Foro*, pl. VII est naturellement à préférer ; elle est d'ailleurs confirmée par les mesures de D. Vincifori, qui a trouvé, pour la base des colonnes du « motif » opposé, 0 m. 425.

b) Les autres dimensions du piédestal et de la colonne (fût et chapiteau) du « motif » N.-O. paraissent en revanche exactes sur *Il Foro*, pl. III et IV (cf. V). Les voici. ***Piédestaux :*** leur hauteur est d'environ 2 m. 10 sur ces planches, mesure que confirme et précise *Il Foro*, pl. VII : 2 m. 08 ; ***chapiteaux :*** hauteur d'environ 0.89, ce que confirme aussi *Il Foro*, pl. VII (cf. pour le « motif » opposé, une hauteur de 0 m. 975 environ, d'après *Il Foro*, pl. V, mesure également confirmée par D. Vincifori : 0 m. 95) ; ***fûts :*** leur hauteur, que ne donne pas *Il Foro*, pl. VIII, paraît être de 6 m. 75 à 6 m. 825. Or les fûts des « motifs » opposés avaient 6 m. 80 de haut, selon D. Vincifori, dont la mesure confirme ici *Il Foro*, pl. V. La hauteur des fûts devait donc être la même dans les deux couples opposés des grandes colonnes corinthiennes.

En additionnant les hauteurs des piédestaux, des bases, des fûts et des chapiteaux de part et d'autre, on arrive sensiblement au même chiffre de 10 m. 20, dont les mesures de D. Vincifori garantissent l'exactitude pour l'abside sud-est. Pour l'abside nord-ouest, on a : *2,080* (d'après *Il Foro*, pl. VII) + *0,435* (d'après *Il Foro*, pl. VII) + *6,80* (d'après *Il Foro*, pl. III et IV) + *0,89* (d'après *Il Foro*, pl. VII) = *10 m. 205*.

La hauteur de 10 m. 35, ou 10 m. 40, donnée par *Il Foro*, pl. III et IV a donc les plus grandes chances de ne pas être exacte.

D. Vincifori, m'écrit M. Caputo après avoir lu ces pages, a toujours été convaincu que la hauteur totale des deux motifs était la même. Rappelons, pour être équitable, qu'une mesure *directe* de cette dimension *dans l'abside nord-ouest* était difficile pour les élèves de la *Facoltà di Architettura*, à cause de la reconstruction même du motif.

4° *Hauteur d'appui de la demi-coupole qui couvrait les absides:*

Les murs conservés ne s'élevaient pas au niveau du second entablement des colonnettes ioniques (ici fig. 2 et 3). On pouvait se demander, avant les travaux de 1936-1937, si la coupole ne naissait pas immédiatement au-dessus de cet entablement — et c'est, de fait, le parti qu'adopte la *Facoltà di Architettura, Il Foro*, pl. XVII (ici, fig. 1). Les fouilles ultérieures ont montré que c'était à tort : il y avait, entre ce second entablement et la naissance de la coupole, un troisième « étage » [peut-être percé de fenêtres], D. Vincifori, ici pl. II et III.

Pour l'essentiel, cette restitution de Vincifori n'est nullement conjecturale : elle se fonde au contraire sur des *données de fait* apportées par les fouilles de M. Caputo en 1936-37, et que ne pouvait connaître la *Facoltà*. L'arc triomphal [supposé] était supporté par *deux* étages de pilastres *superposés* : 1° les pilastres de l'ordre inférieur, sculptés (et qui sont en position originelle, voir *infra*, 5°) supportant ; 2° des pilastres lisses et légèrement bombés, dont la hauteur est également connue. Le niveau du plan d'appui de l'arc triomphal (et par suite de la coupole) était donc plus élevé que le second entablement des colonnettes ioniques de l'abside. « L'altezza è certa e documentabile » (G. Caputo).

5° *Les deux pilastres sculptés, retrouvés et redressés de part et d'autre de l'abside qu'ils flanquent (à l'étage inférieur), appartiennent au plan originel.*

Ceci résulte à présent des nouvelles *données de fait* dues aux fouilles de 1936-1937 : les pilastres supérieurs (sous l'arc triomphal) *existent* (voir *supra*, 4°) et supposent l'existence, dans le plan primitif, des pilastres inférieurs (G. Caputo). Ceux-ci ne proviennent donc pas de l'Arc tétrapyle de Septime-Sévère, comme le suggérait M.B.M. Appollonj, *Il Foro*, p. 2 B [ces pilastres figurent néanmoins sur les pl. XVI, XVII (ici, fig. 1), XVIII-XIX (cf. aussi la figure de *Il Foro*, p. 3) qui se proposent pourtant de restituer la Basilique dans son état premier]. Il faut également abandonner l'idée que ces pilastres latéraux à l'abside, en bas, se trouvaient d'abord — et *presumably* jusqu'à l'époque de Justinien — à l'extrémité des colonnades intérieures de la Basilique, *à l'ordre supérieur* (cf. à ce propos J.B. Ward Perkins, *Journ. Rom. Stud.*, XXXVIII, 1948, p. 73). Les dimensions, m'écrit M. Caputo, « ne conviennent absolument pas » ; sur la face antérieure desdits pilastres, la vue de sculptures fort importantes aurait été gênée, dans cette situation, par les colonnes du même alignement ; enfin la Basilique n'était nullement ruinée lorsqu'elle a été aménagée en vue du culte chrétien (*supra*, p. 287).

Quant aux dimensions légèrement inégales de nos quatre pilastres, elles semblent compensées par les petites différences

de hauteur de leurs bases et de leurs piédestaux. C'est là, nous l'avons vu *supra*, n. 28 et n. 51, un fait fréquent et, pour ainsi dire, normal, dans l'architecture de la Basilique. Ces bases elles-mêmes sont de forme analogue, avec des différences sensibles toutefois (corniche du piédestal très saillante à l'abside nord-ouest) (*Il Foro*, pl. XVII et XVIII-XIX). Les bases (piédestaux ?) des pilastres de l'abside sud-est sont assez inexactement dessinées dans *Il Foro*, pl. III (ici, fig. 3) ; on s'en fera une idée plus juste par le dessin de Vincifori (ici, pl. II). Il n'y a pas grande différence, à cet égard non plus, entre les deux absides, comme on peut s'en rendre compte en comparant les photos : *Afr. ital.*, II, 1928, p. 43, pour l'abside nord-ouest ; et Haynes, *A short..introduction to Ancient Tripolitania*, pl. 5, pour l'abside sud-est.

NOTE B

Cotes en hauteur du « motif central » sud-est selon Vincifori (pl. IV) (98)

Entre parenthèses et en italique, les cotes correspondantes du « motif » opposé (abside nord-ouest), mesurées sur l'*album : Il Foro*.

Piédestal

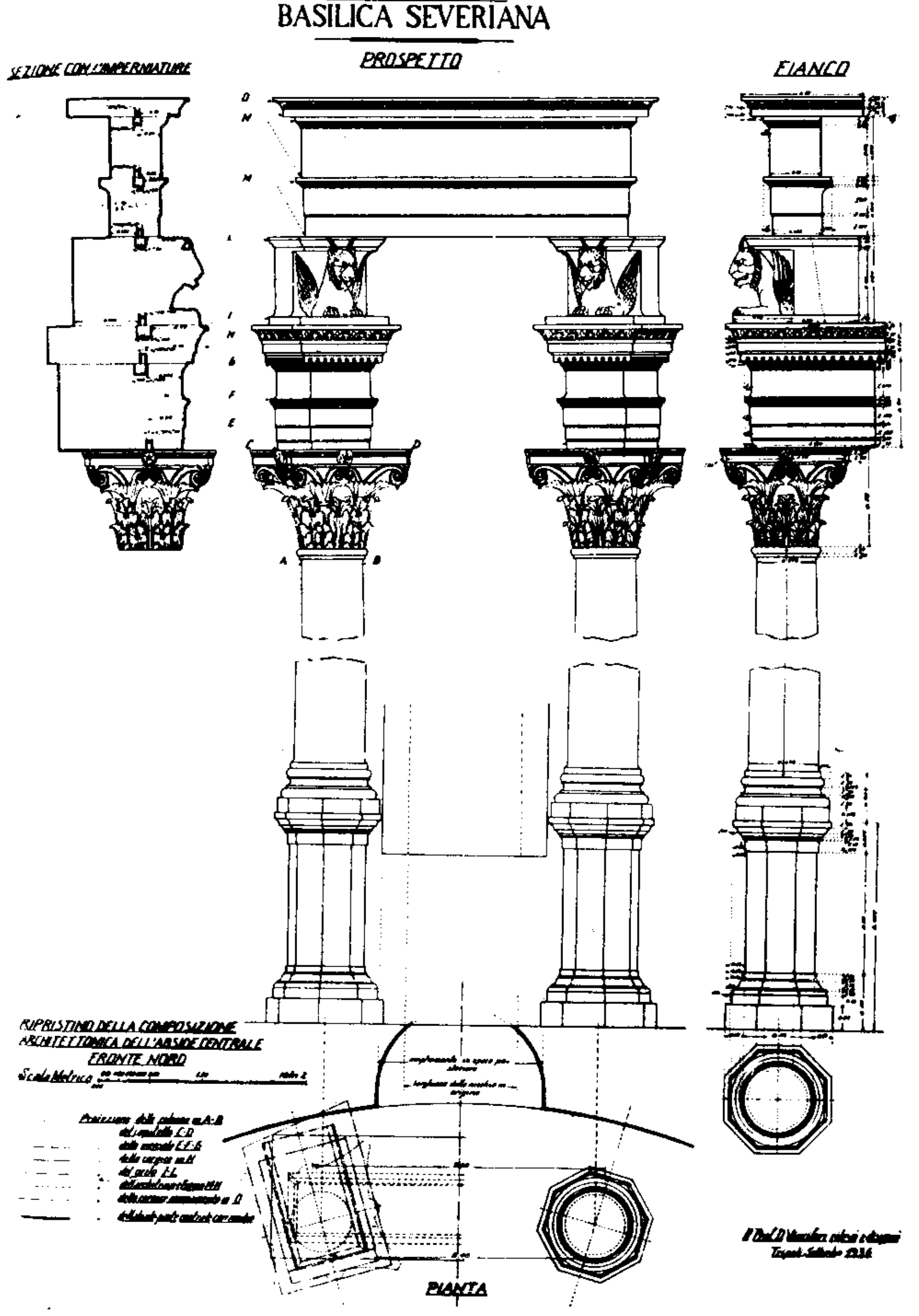
socle	0,240	*(0,330)* (99) env.
base :		
plinthe, 0,100 ; baguette, 0,045 ; 1er listel, 0,015 ; doucine renversée, 0,075 ; 2e listel, 0,015; bandeau inférieur du dé, 0,060	0,310	*(0,300)* env.
dé	1,180	*(1,160)* env.
corniche :		
bandeau supérieur du dé, 0,115 ; filet,, 0,010 ; baguette, 0,023 ; talon, 0,032 ; cavet, 0,055 ; réglet, 0,060.	0,295	*(0,290)* env.
	2,025	*(2,080)* env.

(La modénature des piédestaux nord-ouest comporte exactement les mêmes éléments) (100).

(98) Peut-être certains des termes employés sont-ils inexacts, l'échelle de la figure dont je dispose rendant parfois indistincte la différence par exemple entre un *listel* et une *baguette*, ou encore un *quart de rond* et un *talon*.

(99) On sait que des différences de hauteur de plusieurs cm. existent entre les bases des grandes colonnes mêmes de la « nef ». Il y a apparence que les petites différences de hauteur relevées entre les éléments des piédestaux, des bases et des chapiteaux de nos deux *couples* de colonnes s'équilibraient au niveau d'appui du premier entablement. Voir *Note A*, 3°, *supra*, p. 302.

(100) Pour la comparaison des deux profils, voir *Il Foro*, pl. VII.



Les « Colonnes aux lions » de l'abside sud-est, par Diego Vincifori (septembre 1936) ; cf. *supra*, pl. II et III.

COLONNE

base :

plinthe, 0,145; 1er tore, 0,090; 1er listel, 0,025 ; scotie, 0,070 ; 2e listel, 0,015 ; 2e tore, 0.080	0,425 (101)	(*0,435*) (102) env.
(*La modénature des bases nord-ouest comporte exactement les mêmes éléments*) (103).		
fût	6,800	(*6,800*) ? (104)
chapiteau	0,950	(*0,890*) (105) env.
	8.175	(*8,125*) ? env.

Hauteur au niveau d'appui du premier entablement, motif sud-est :

2,025 + 8.175 = 10,200

Hauteur au même niveau, motif nord-ouest :

(*2,080*) + (*8,125*) ? = (*10,205*) ? (106)

PREMIER ENTABLEMENT

architrave :

1re bande, 0,075 ; baguette, 0,020 ;
2e bande, 0,120 ; baguette, 0,015 ;

---

(101) Ce total, fourni par Vincifori, exclut naturellement la hauteur de l'orle inférieur du fût, 0,066 — petit *lapsus calami* sur ce point dans l'épure de Vincifori, ici, pl. IV.

(102) Jusqu'ici les hauteurs entre parenthèses ont pu être mesurées sur *Il Foro*, pl. VII, au 1/20e environ. Les planches III et IV donnent inexactement, pour la base, une hauteur de 0,60 environ ; voir *Note A*. 3°, *supra*, p. 303 *a*.

(103) Pour la comparaison des deux profils, voir *Il Foro*, pl. VII.

(104) Voir *Note A*, 3°, *supra*, p. 303 *b*, la discussion de cette valeur.

(105) Hauteur mesurée sur *Il Foro*, pl. VII.

(106) Les planches III et IV (cf. V) donnent inexactement, à mon sens une hauteur de 10 m. 35 à 10 m. 40. Voir *Note A*, 3°, *supra*, p. 302.

3e bande, 0,170 ; baguette, 0,015 ; talon, 0,045 ; listel, 0,030	0,490	(?) [107]
frise :		
frise, 0,270 ; baguette, 0,015 ; talon, 0,045 ; listeau, 0,020	0,350	(?)
corniche :		
denticules, 0,075; filet, 0,030; « gouttière », 0,090 ; listel, 0,030 ; cavet, 0,090 ; listel, 0,050	0,365	(?)
	1,205	(?)

Dé intermédiaire : « Lions »

socle	0,080	(?)
tronc : 0,615 + 0,045	0,660	(?)
corniche :		
talon, 0,070 ; listel, 0,030	0,100	(?)
	0,840	(?)

Second entablement

architrave :		
1re bande, 0,200; baguette, [0,015] ? [108]; 2e bande, 0,265; baguette, [0,005] ? [109]; talon, 0,045 ; listel, 0,035	0,565	(?)
frise :		
frise, 0,472 : baguette, 0,018 ; talon, 0,035 ; listeau, 0,050	0,575	(?)
corniche :		
« gouttière », 0,072 ; listel, 0,010 ; cavet, 0,073 ; listel, 0,030	0,185	(?)
	1.325	(?)

(107) Toute mesure précise de cet élément — et des éléments au-dessus — est difficile, étant donnée la petite échelle de *Il Foro*, pl. III et IV.

(108) Valeur conjecturale (la cote est illisible sur la photo de l'épure Vincifori), calculée par soustraction sur le total.

(109) Même remarque.

Hauteur totale du « motif » sud-est

2,025 + 8,175 + 1,205 + 0,840 + 1,325 = 13 m. 570

La hauteur totale du « motif » nord-ouest devait être sensiblement égale (110).

(110) Il n'y a pas à tenir grand compte, sans doute, des hauteurs qu'on peut mesurer sur *Il Foro*, pl. III et IV, 13 m. 80 (et même 13 m. 875). Voir *Note A*, 3°, *supra*, p. 303.

La hauteur de l'entablemen[illegible] inférieur des colonnettes ioniques au-dessus du pavement des abside[illegible] était bien sensiblement la même dans les deux absides, d'après les p[illegible] IV-V (une légère différence, par erreur je pense, aux pl. XVIII-X[illegible]

ADDENDA ET CORRIGENDA

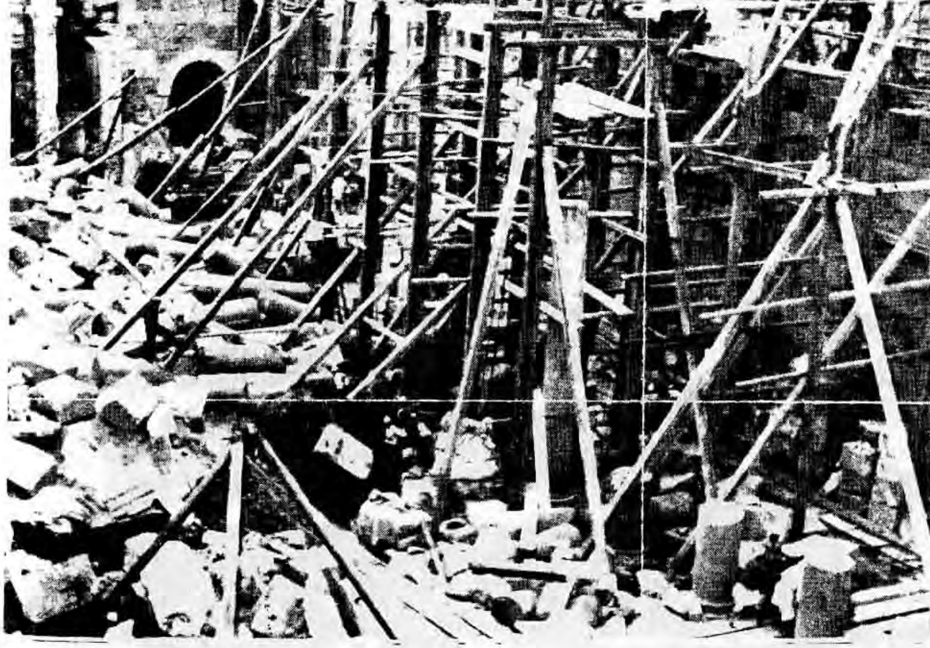
Une publication échelonnée présente au moins cet avantage qu'on trouve, chemin faisant, l'occasion de se compléter et de se corriger soi-même : j'ai plaisir à faire état des deux lettres qu'ont bien voulu m'adresser Mme Floriani Squarciapino et M. le Prof. Ward Perkins, au reçu du tirage à part de la première partie de ce second article : *Rev. Afr.*, XCVI, 1952, p. 275-310 [cité *infra : Lepcit.*].

1° *A propos de la Gigantomachie.* — Il y a lieu de rectifier les deux lignes suivantes (*Lepcit.*, p. 307, l. 11-12), où j'ai écrit : « A gauche, Hermès nu, reconnaissable à son pétase et à la bourse qu'il porte à son baudrier de cuir ». A quoi Mme Floriani-Squarciapino observe : « Il ne me paraît pas possible de reconnaître [ici] Mercure, car la figure est en fait coiffée du casque corinthien à cimier, et l'objet qui pend à son baudrier n'est pas une bourse, mais la partie supérieure de la gaine de son épée » [le personnage tenait donc une épée, cf. *ibid.*, l. 21-22]. « Il est réel que la photographie » [d'après laquelle j'avais quant à moi interprété la figure] « peut induire en erreur, mais la vue directe du fragment ne saurait laisser aucun doute (*la fotografia può realmente trarre in inganno, ma la visione diretta del pezzo non può lasciar dubbi*). Il y a plusieurs de ces figures de jeunes gens avec casque corinthien et épée sur les dés [de la Gigantomachie lepcitaine] ; et je conviens qu'à moins d'admettre que la même divinité revient plusieurs fois, il est assez difficile de trouver un identification pour chacune d'entre elles » (lettre du 28 avril 1953).

2° *A propos des Gorgones marines du Forum novum.* — Dans la même lettre, Mme Floriani-Squarciapino m'écrit : « Je suis tout à fait d'accord avec vous, en particulier quant aux têtes des médaillons avec attributs marins dans la chevelure » ; cf. *Lepcit.*, p. 288-301 (111) (suite, p. 311).

(111) Mme Floriani-Squarciapino prépare une étude exhaustive sur les sculptures du *Forum novum* et de la *Basilica Severiana* de Lepcis.





Les travaux de 1936-1937 à la *Basilica Severiana*, dirigés par M. G. Caputo :
en haut : étude systématique du bas-côté, dans le chaos des ruines ;
en bas : reconstruction.



A propos du « dé-abaque » supposé égyptien. — Dans une autre étude de la même série, j'attirais l'attention sur l'ordre extérieur du mur nord-est de la *Basilica Severiana*, ordre si curieusement caractérisé par l'addition d'un « dé-abaque » entre le chapiteau et l'entablement. Un rapprochement que je persiste à croire pertinent, était fait (à titre d'hypothèse) entre cet élément insolite dans l'architecture grecque et l'abaque de certaines colonnes égyptiennes (*Lepcit.*, p. 284 et 285, fig. 2 et 3). De fait, M. Ward Perkins veut bien m'écrire : « *The comparison is an interesting one...* » ; et poursuivre, ce dont je ne le remercie pas moins : « ...Mais il est un fait que vous devriez, je pense, ajouter : c'est que l'abaque supplémentaire a, à Lepcis, un rôle pratique tout à fait précis, *a very practical function* ». La même lettre m'apprend en effet pour quelle raison l'architecte a eu besoin d'allonger en hauteur l'ordre dont il a orné ce côté du monument : « Le Vestibule ne faisait pas partie du plan primitif de la Basilique ; c'est un repentir (*an afterthought*) ; le fait est établi par l'analyse détaillée de la maçonnerie » (112). Il s'agissait d'atteindre, pour y appuyer l'architrave du nouvel ordre, le niveau de la corniche de l'entablement dorique préexistant, qui ornait extérieurement le mur de l'édifice (cf. *Lepcit.*, p. 284, fig. 2). Or le maître d'œuvre a employé pour orner le Vestibule « des colonnes, bases et chapiteaux de dimensions-*standard* (113) : ces éléments ne pouvaient être beaucoup modifiés (114). Il était donc absolument indispensable d'ajouter un autre élément d'environ 50 cm. de haut. De là l'abaque supplémentaire. Ceci, bien entendu, ne porte pas atteinte à votre rapprochement avec l'architecture égyptienne, mais c'est une donnée nouvelle qui s'ajoute au problème (*Hence the extra-« abacus »*. *This does not, of course,*

---

(112) Cf. J.B. Ward Perkins, dans *Papers of the British School at Rome*, XX (nouv. sér., vol. VII), 1952, p. 121 (qui ne dit rien de plus que la lettre ici citée).

(113) Fûts et chapiteaux sont les mêmes qu'aux portiques du *Forum novum*. Les marques des bases et des chapiteaux sont les mêmes aussi *IRT* 800 (cf. *ibid.*, 799 et 801).

(114) Il semble en revanche que l'architecte avait une certaine liberté quant aux proportions des piédestaux.

affect the Egyptian analogies which You cite ; but it does add another factor to the problem » (lettre du 27 avril 1953).

Je suis heureux de donner tout de suite connaissance aux lecteurs de la *Revue Africaine* de ce « facteur » nouveau. On admettra sans doute que l'architecte ait adopté en toute liberté l'un des partis qui répondaient aux exigences de son programme. Pour surélever son entablement sans rien insérer entre le chapiteau et l'architrave [115], il pouvait, par exemple, surélever les piédestaux sur un stylobate, ou même allonger les proportions de ces piédestaux (cf. les piédestaux des Colonnes aux lions, dans les absides de la *Basilica*). L'addition d'un élément dans les parties hautes n'était qu'une des solutions possibles. Le parti « égyptisant » ne s'imposait donc pas à l'exclusion de tout autre [116], ce qui suffit à mon hypothèse.

Mais revenons plutôt au renseignement précieux que contenait la lettre de M. Ward Perkins. Nous avons déjà rencontré de ces modifications au plan premier de la *Basilica* (*supra*, p. 285). Extérieurement, contre le mur du Vestibule, aussi bien qu'intérieurement, dans les absides (addition des Colonnes aux lions), la modification a consisté à dresser, en avant du mur de fond, de grandes colonnes dont les chapiteaux portent (directement ou indirectement) des entablements perpendiculaires à ce mur. Des deux parts, il s'agissait de surhausser un ordre ajouté après coup, de façon à atteindre, au niveau supérieur, une hauteur imposée par des structures préexistantes. On reconnaîtra désormais, par exemple, une analogie fonctionnelle certaine entre le « dé-abaque » (égyptisant) du Vestibule et les « dés aux lions » des deux absides.

(115) En des cas analogues, les Romains avaient coutume de hausser l'abaque des chapiteaux de l'ordre le plus élevé, jusqu'au niveau supérieur de la corniche de l'ordre le moins haut. Voir, par exemple, le repentir qui a modifié l'*aedicula* au fond du pseudo-Temple de Diane à Nîmes ; cf. *supra*, p. 285, n. 42.

(116) Ce parti avait en outre l'avantage de ne pas obliger l'architecte à éloigner ses colonnes, plus qu'il ne l'a fait, du mur de fond. Mais personne ne soutiendra sans doute qu'il n'eût pu les avancer des quelque 10 à 12 cm. qui eussent suffi pour ne pas entamer la corniche dorique de ce mur, derrière chaque chapiteau (cf. *Lepcit.*, p. 284, fig. 2) ; ou encore qu'il ne pouvait pas entamer résolument les moulures de cette corniche, comme il a été fait, par exemple, à Nîmes, dans l'*aedicula* déjà citée.

Ces deux modifications, entre lesquelles existe une réelle parenté d'esprit, peuvent être contemporaines entre elles, et antérieures toutes deux à l'achèvement même du monument. L'architecte [117] à qui nous devons ces repentirs heureux voyait certes grand, et nous connaissons déjà la hardiesse de son goût.

J. G., mai 1953.

(117) Il est loisible et même assez vraisemblable de supposer que nous avons affaire à un seul et même architecte : le « Second maître d'œuvre » de la *Basilica*.

LES CONFRÉRIES NOIRES EN ALGÉRIE

(DIWANS DE SIDI BLAL) (1)

Pendant des siècles, les caravanes n'ont pas cessé d'amener des esclaves noirs au Tell algérien comme au Maroc et à Tunis. Au XIXe siècle, un nègre jeune et vigoureux acheté au Soudan valait 5 à 6 douros (30 francs) ; dans les oasis son prix passait à 35 ou 40 douros (200 francs) et ne cessait de monter à mesure qu'on approchait de la mer. Au Figuig, pays de transit entre le Touat et Fès, un nègre valait de 150 à 200 francs, une belle négresse de 200 à 400 (2). De par sa position centrale et son autonomie, le Mzab resta longtemps une des places fortes de la traite. L'une des raisons données pour l'annexion en 1882 de ce pays soumis mais non occupé depuis 1853, et enclavé dans les possessions françaises, était d'empêcher cette traite. Il y avait alors dans la pentapole 327 esclaves et 961 affranchis. Tous furent affranchis, restèrent dans les familles et comptèrent politiquement dans les diverses tribus abadhites ou arabes (3). Les unions mixtes ont été assez nombreuses pour donner naissance à une caste, les *homria* (les « rougeâtres », métis de mozabite et de négresse) qui ont quelques coutumes propres, sont abadhites de religion, mais n'accèdent pas aux hautes charges temporelles ou spirituelles.

(1) Cette étude est un chapitre d'un livre sur le culte des saints dans l'islam maghrebin, à paraître chez Gallimard, dans la collection « l'Espèce Humaine ».

(2) Daumas, *Sahara Algérien*, 1845, pp. 297-302, 267.

(3) Lefèbre, *Monographie de l'Annexe de Ghardaïa*, 1934, pp. 71, 79, 85, 143 ; Archives G. G. A., 10. H. 49.

Dans le Tell, le gros des esclaves étaient achetés par les bourgeois d'Alger et des grandes villes. Affranchis ou non, ils y restaient. Certains, moins nombreux, allaient dans les tribus, achetés par des chefs. Il y eut aussi des groupements occasionnels, par exemple, chez les Beni Menacer, à El Maïalan, chez les marabouts des Aït Hafeïn, les Imerzag (de Sidi Merzoug, leur patron), petite colonie de fugitifs. En Kabylie, où la population était pauvre et la propriété morcelée, il y avait pourtant, lors de la conquête, quelques agglomérations de noirs, descendants de fugitifs ou emplettes faites par les chefs à Biskra, Msila, Bou-Saâda. Dans la partie occidentale, les Turcs avaient eux-mêmes installé des affranchis, près de Boghni, à Tala-ez-Zaouia, pour aider leur garnison. Quatre cents subsistaient en 1859, exerçant, comme aujourd'hui, les professions de conducteurs de bestiaux et de bouchers. D'autres furent installés au pied du djebel Belloua : ce sont les *zmoul* de Chemlal, auxquels s'agglomérèrent des affranchis et des vagabonds ; d'autres, à Tala Osman, au pied du djebel des Oulid Aïssa ou Mimoun (4). Le beylik du Titteri avait deux tribus makhzen appelées comme ailleurs *douaïr*, et *'abîd* ou *zmoul*. Les *'abîd* devaient avoir été formés en principe de noirs affranchis ; la tradition dit qu'ils étaient commandés par deux noirs (5). On sait le rôle joué au Maroc par les *Bouakher* de Moulay Ismaïl. Quand celui-ci, après une invasion peu heureuse à l'Est, dut rentrer au Maroc, en 1707, les débris de ses *douaïr* et *'abîd* offrirent leur service au bey de Mazouna et Mascara. Ces tribus noires (les *'abîd*) à femmes blanches seraient à l'origine des Zmela, Gharaba, Cherraga, Mekahalia (6).

A Alger, il y aurait eu en 1830 pas moins de 2.000 nègres sur une population de 30.000 âmes. Les Turcs avaient organisé les *berraniya* (étrangers à la ville) en quatre corpora-

(4) Aucapitaine, *Colonies Noires de Kabylie*, Revue Africaine, IV, 1859-60, pp. 73, 76.

(5) Aucapitaine et Federmann, *Beylik de Titteri*, Revue Africaine, 1867, p. 357.

(6) Walsin-Esterhazy, *De la Domination Turque dans l'ancienne Régence d'Alger*, 1840, pp. 171, 319.

tions : Beni Mzab, Biskris, Laghouatis, Ouçfane ou nègres [7]. Les nègres libres exerçaient les professions de fabricants de nattes, maçons, chauleurs de maisons, bouchers, musiciens et devins. Les femmes étaient souvent, comme aujourd'hui, masseuses dans les hammams. Quelques-uns étaient soldats et fort braves. « Quand le dey et ses lieutenants avaient des commissions difficiles, ils les confiaient presque toujours à des nègres » [8]. Les noirs mélangeaient assez peu leur sang et passaient pour moins prolifiques que les autres races [9]. Leur chef était le Kaïtlausfane (caïd des nègres), responsable de l'ordre parmi eux. Quand un esclave s'enfuyait, il le cherchait, le rendait à son maître ou obligeait celui-ci à le vendre, si l'esclave avait à se plaindre. C'est à Sidi Abderrahmane que se réfugiaient souvent les fugitifs ; l'oukil du marabout négociait avec le maître, qui revendait l'esclave, ou l'affranchissait si ce dernier avait assez d'argent [10].

En 1841, le baron Baude notait que le principal marché était Médéa, où l'on dirigeait les esclaves importés du Soudan, après un séjour plus ou moins long dans les oasis. Il pensait que c'était leur intérêt bien entendu d'être arrachés à leur sauvage patrie et immergés dans une société blanche, « inévitable et providentelle transition... L'abolition prématurée ne serait de notre part que la désertion d'un devoir social. » Il fallait « imprimer à l'esclavage une tendance forte et régulière vers le but sanctifié de son institution », traiter avec les Touareg pour stimuler la traite, permettre aux chrétiens d'avoir des esclaves, christianiser ceux-ci, marier des noirs à des blancs pour former « une belle et forte race » qui pourrait être « un excellent contrepoids à opposer aux indigènes » [11].

En 1858, Ausone de Chancel reprend, sans plus de succès, des idées analogues, « au nom de la religion qui s'en fera des prosélytes, au nom de la philanthropie qui en fera des

(7) René Lespès, *Alger*, 1930, pp. 139, 180. Ménerville, I, 1877, p. 250. *Tableau de la Situation des Etablissements Français*, 1838, p. 162.

(8) Rozet, *Voyage dans la Régence d'Alger*, 3 vol., 1833, II, 153.

(9) *Ibid.*, 156.

(10) *Ibid.*, III, 79, 128.

(11) Baude, *L'Algérie*, 2 vol., II, 1841, pp. 309, 318-332.

hommes ». Qu'un décret autorise l'importation de « noirs libres » (puisque l'esclavage est aboli depuis dix ans). Qu'on s'entende avec les Touareg pour faire venir 100.000 noirs que l'on livrera aux colons dans les terres libérées par le cantonnement des indigènes » [12].

Bugeaud n'avait pas voulu entendre parler d'abolition de l'esclavage [13]. Celle-ci fut réalisée pour l'Algérie par le décret du 27 avril 1848 commenté par les instructions ministérielles des 24 mai et 12 août. Le terrain étant malgré tout préparé et aucun problème économique et social d'envergure ne se posant (sauf pour les Touareg), les choses se passèrent sans trop de difficultés et, pour ce qui est du Sud, avec une sage lenteur.

Des problèmes se posaient parfois, compliqués par les aspects politiques et par le voisinage de l'imprécise frontière marocaine. En 1850, le juge de paix de Tlemcen ayant libéré 11 négresses transportées par un négociant marocain, se voit blâmer par le général Pélissier et le Gouverneur Général Charon. On plaçait généralement les noirs saisis dans des grandes familles où ils étaient officiellement domestiques libres. Il était d'ailleurs peu facile de bien distinguer entre domestique et esclave, entre femme légitime et concubine. Aussi s'occupait-on surtout des esclaves fugitifs, assez rares, qui réclamaient le bénéfice du décret de 1848, et des caravanes qui poussaient jusqu'aux limites du Tell, tout en fermant les yeux du côté du Mzab. Les négriers de ce pays affectaient de n'y rien comprendre. Le 27 janvier 1858, les Mozabites d'Alger protestent contre les autorités qui ont saisi à Boghari, dans une de leurs caravanes, 2 nègres et 18 jeunes négresses, leur causant un préjudice considérable, et cela pour donner cette marchandise humaine à des notables qui la joindront sans bourse délier à leurs autres esclaves. Comment pourra-t-on vivre s'il n'est pas permis d'aller chercher des esclaves en pays haoussa où il n'y a rien d'autre à échanger contre les produits du Tell ? Ces commerçants croyaient rendre

(12) *D'une Immigration de Noirs libres en Algérie*, Alger, Bastide, 1858, 52 pages.

(13) Archives G. G. A., 2 E E 7 et 10.

service au pays en important de la main-d'œuvre. Qu'on leur rende au moins ce qui a été confisqué pour qu'ils puissent aller le revendre dans un pays comme Tunis [14], le Maroc ou Tripoli, qui respecte la liberté des échanges.

Vers 1880, la sévérité se fait plus stricte. Des caravanes du Figuig sont saisies. Grévy fait rappeler aux cadis que l'abolition de l'esclavage est d'application absolue. Les traitants ne renonçaient pas. En 1893, les Hoggar razzient 600 noirs au Soudan ; la grande caravane du Touat revient de Tombouctou à In Salah avec 400 esclaves, ce qui fait baisser les prix à 500 francs. « Les arrivages de nègres esclaves, au Tidikelt et au Touat, qui paraissaient avoir subi une forte diminution depuis quelques années, viennent de reprendre assez sérieusement », écrit le général commandant la division d'Alger. Le Maroc en demande, car il commence à être privé depuis que le Haut Niger et le pays Bambara sont soumis à la France. La plupart des noirs importés maintenant semblent originaires des régions situées au Sud et à l'Est de Tombouctou (ce qui n'est pas sans intérêt pour le rituel que nous étudierons, et expliquerait la prédominance des chants en sonraï et en haoussa).

En 1906 encore, dans le département d'Alger, l'administrateur de Chellala signale que la traite se pratique « sur une échelle importante. Toutes les familles indigènes aisées ont chacune un ou plusieurs esclaves mâles et femelles, qu'ils achètent sur ce qu'on pourrait presque appeler le marché de Chellala. Les grands pourvoyeurs sont les Ouled Sidi Cheikh de Géryville, qui opèrent généralement de la manière suivante : ils habillent en hommes les esclaves des deux sexes et les amènent ici pendant la nuit. Les transactions interviennent alors. Les prix de vente varient entre 400 et 600 ou 700 francs ».

Mais les beaux jours de la traite allaient définitivement prendre fin. C'est au Gouverneur général Jonnart et au général Laperrine que revient sans doute l'honneur d'avoir réglé heureusement cette question comme plusieurs autres.

(14) En Tunisie, un décret beylical du 23 janvier 1846 avait déclaré l'esclavage non reconnu ; mais il ne fut interdit avec des peines fixées pour l'achat, la vente et le retien, que le 28 mai 1890.

La législation des peines n'était pas claire. La loi de 1831 ne concernait que la traite maritime ; celle de 1848 menaçait de la perte de la nationalité française, ce qui laissait indifférents les Touareg ; un décret du 12 décembre 1905 concernait l'A.O.F. et le Congo. Jonnart demandait des textes précis rendus nécessaires par la pénétration saharienne. Laperrine souhaitait des peines claires, légères mais rapides. Loin de s'opposer, le droit musulman était d'accord, puisqu'il punit la vente de personnes libres. Le décret du 15 juillet 1906 fixa donc des peines pour toute vente, achat, importation, exportation d'esclaves dans les et hors des Territoires du Sud. Il était entendu que l'application serait prudente dans le grand Sud. Le 22 janvier 1907, Laperrine écrivit au Gouverneur général une lettre que Lyautey transmit le 8 février : il avait rencontré à Adrar Baba ag Tamaklast, des Kel Rela, l'ancien agresseur du Commandant Cottenest en 1902, et lui avait conseillé de devenir gendarme au lieu de voleur, lui faisant valoir qu'il gagnerait autant à convoyer les caravanes qu'à les piller. Le commandant des Oasis suggérait de transformer les Touareg en douaniers d'un genre particulier et de les intéresser à la libération des esclaves [15].

Il est difficile de se faire une idée précise de l'évolution démographique noire en Algérie. Les statistiques officielles ne distinguent pas la couleur de la peau. Les anciennes sont assez floues et concernent seulement les noirs libres dans les territoires occupés. Selon le Tableau de la Situation, ils n'étaient plus que 418 à Alger en 1855, ce qui est peu s'il est vrai qu'ils étaient 2.000 en 1830 et qu'on en importait alors 600 à 800 par an dans la province d'Alger. M. Lespès [16] dit qu'à l'idée du Service de Nettoiement de la Ville, il n'y en avait plus que 150 en 1930 ; encore beaucoup venaient-ils du Sud pour deux ou trois ans seulement. On les confond

(15) Archives G. G. A., 21. H. 214, dossier *Esclavage*. 1849-1909, aux dates indiquées.

Un curieux article de R. Bauchar, Cahiers Charles de Foucauld, XII. 1949, pp. 51-55, sur *La Vengeance des Esclaves*, signale les récriminations des Toubous contre l'égalité accordée à leurs anciens esclaves et l'octroi de fusils à des tirailleurs noirs. L'ancienne aristocratie blanche, incapable de s'adapter, disparaîtra au bénéfice de la race naguère jugée inférieure.

(16) *Alger*, 1930, p. 556.

d'ailleurs souvent avec les gens de Ouargla, du Mzab ou du Touat de couleur foncée, mais qui peuvent être de race hartanie. La population noire semble donc avoir sérieusement fondu et plutôt mal supporté la transplantation. Elle ne s'est pas beaucoup mêlée à la population indigène. Même quand des unions mixtes ont très sensiblement éclairci la couleur, une conscience de la race, favorisée d'ailleurs par les institutions rituelles dont nous allons parler, se maintient. Les colonies noires les plus importantes et les plus cohérentes sont dans le Sud et dans l'Oranie, surtout dans les villes de création récente où elles ont trouvé du travail. C'est là que nous trouverons les dîwâns les mieux organisés.

Tout ce que nous venons de dire n'est en effet pas en dehors du sujet, car le culte des noirs est en rapport étroit avec leur histoire économique et sociale. C'est la situation cruelle, quant à ses origines du moins, des noirs d'Afrique du Nord qui a favorisé la vie de leurs confréries et le maintien d'un rituel soudanais adapté à l'Islam ; et c'est l'activité liturgique de ces confréries qui a favorisé le maintien de la conscience raciale et la mutuelle entr'aide.

Les phénomènes religieux caractérisés par les mots *zar* et *bori* (génies, possession par les génies), *dîwân* (réunion, assemblée, société) sont répandus en Abyssinie, Afrique du Nord, pays haoussa, sonraï, bambara. Des faits analogues, mais ayant leurs racines plus au Sud que le Soudan, ont été observés aux Antilles et au Brésil. Sous le symbolisme des génies, les buts profonds, outre les effets sociaux, sont une *catharsis*, une purification des énergies, guérison des maladies nerveuses ou pacification de l'âme par l'extase. C'est la forme que devait facilement prendre la mystique d'une minorité déplacée, opprimée, exilée, et qui s'est accommodée de l'Islam en Afrique comme du christianisme en Amérique.

Les génies du Soudan venus en Afrique du Nord y trouvèrent des génies arabes et berbères avec lesquels ils firent bon ménage. Les uns et les autres devinrent les *rijal allah*, les hommes de Dieu, et les confréries qui cultivaient leur présence se placèrent sous l'égide de Sidi Blal : Bilâl, le muezzin du Prophète, l'Abyssin racheté par Mohammed aux persécuteurs de La Mecque, un des cinq premiers musulmans, un des plus indiscutables Compagnons. On ne pouvait trouver référence islamique plus vénérable.

A Alger, il y avait, aux environs de 1900, sept *dars* (maisons) de Sidi Blal, selon les pays d'origine : trois pour le Soudan oriental haoussa (Bornou, Katchena, Zouzou), quatre pour l'Ouest (Bambara, Sonraï, Tombou, Gourma) (17). Aujourd'hui, il n'y a plus que le dar bambara, le plus sérieux, dirigé par le seul noir né au Soudan, et le dar zouzou (qui a groupé les dars de l'Est) ; mais ce dernier, dirigé d'ailleurs par une blanche, ne semble guère se différencier des sociétés de possédées-devineresses blanches, qui ont peut-être capté quelques-uns des rites nègres proprement dits. La confrérie se manifeste extérieurement par deux rites assez souvent décrits : les sacrifices du mercredi matin aux Sept Fontaines, le sacrifice annuel du taureau au printemps. Mais les rites les plus intéressants sont effectués dans des fêtes assez réservées, à l'intérieur de la maison, pendant la seconde quinzaine de cha'bâne et aux principales dates du calendrier lunaire musulman. Le mois de cha'bâne est celui qui précède le grand renouvellement mystique du ramadhâne. C'est la nuit du 15 cha'bâne que, selon la croyance populaire, sont fixés les destins de l'année. C'est à la fin de ce mois que sont retenus dans leurs mystérieuses retraites, jusqu'à la fin du carême, Ces Gens-là, Ces Autres Gens, les génies. Cette quinzaine ne cesse de retentir du bruit des grandes castagnettes de fer et des tambours (18).

Les deux soirées essentielles sont celle des sacrifices et celle des figurations.

---

(17) J. B. Andrews, *Les Fontaines des Génies* (*Sebâ 'Aioun*). *Croyances soudanaises à Alger*, Alger, Jourdan, 1903, 36 pages. Le mot *dar* signifie « maison » en arabe ; il peut prendre le sens de clan, parti, fraction (W. Marçais, *Textes arabes de Takrouna*, 1925, p. 302).

(18) Pour cette raison on appelle parfois *cha'baniya* les noirs du diwân. On dit aussi *Bambara*, et naturellement *'abid*, *ouçfâne* (pluriel de *oucif*), qui signifient originairement esclaves. On appelle *Baba Salem* dans l'ouest et *Boussadia* (à peu près porte bonheur) ceux qui dansent dans les rues couverts d'oripeaux, de cauris, de peaux de chacals. M. Rozet, *Voyage dans la Régence d'Alger*, II, 1833, pp. 145-147, a décrit la djelep (sans doute *ijdeb*) « cérémonie barbare et révoltante pour faire venir le démon dans le ventre de quelqu'un ». C'est la source de Fisquet, *Histoire de l'Algérie*, 1842, p. 387.

Une grande maison de la ville haute, que les Européens appellent casbah et les Musulmans *djebel*, la montagne ; maison bien plus belle et spacieuse qu'on ne l'imagine quand on parcourt le dédale sombre des rues étroites. L'entrée en chicane conduit à une vaste cour rectangulaire. Sur trois côtés, huit colonnes blanches à chapiteaux verts soutiennent des galeries ; à droite, des pilastres encadrent les petites fenêtres de chambres auxquelles conduit l'escalier du fond. A l'extrémité de la cour s'allonge en sens contraire une vaste pièce, le *bit rijel allah*, la chambre des hommes de Dieu ; et ces hommes de Dieu ne sont autres que les génies en l'honneur desquels va se dérouler la séance. En temps ordinaire, cette pièce ressemble à l'arrière-sacristie d'une église de village, avec des bancs, des chaises empilées, des coffres, des instruments de musique... Ce soir, c'est le saint des saints.

Devant elle, sous la galerie, l'orchestre, composé du grand *tbol* que l'on tient entre les jambes et que l'on frappe sur le côté supérieur avec deux gros bâtons courbés, au lieu de le porter en bandoulière et de le battre des deux côtés ; d'un petit tambour soudanais, le *kourketou*, cône tronqué de terre cuite, couvert sur la section la plus large d'une peau tachée de henné que l'on frappe à plat de deux baguettes droites en bois d'olivier ; du *guinbri*, curieuse guitare rectangulaire à trois cordes grattées, dont le long manche, orné de coquillages et d'anneaux métalliques qui tintinnabulent doucement, se termine par une large feuille mince de fer blanc, laquelle, aux moments pathétiques, vibre seule, tout le reste se taisant, avec le bruit d'un papier de soie froissé ; enfin, des classiques *qarqabou*, grandes castagnettes doubles de fer au bruit violent dont le timbre métallique se marie aux appels impérieux et mats du grand tambour.

Devant les musiciens, un grand cierge piqué sur un haut chandelier, des foulards, des brûle-parfums, divers instruments, couteaux, nerfs de bœuf. En face, au centre de la cour, délimité par des bancs et les femmes qui sont assises dessus, un autre rectangle est tout spécialement sacré et réservé pour le *jdeb*. On ne peut s'y aventurer que pieds nus, comme dans l'orchestre et le bit rijel allah, et les présences occultes y pullulent. Dans toute la cour, il est d'ailleurs

interdit de fumer et de boire. Mon voisin ayant fort soif, le chaouch, maître des cérémonies, lui apporta un bol d'eau en le dissimulant derrière son corps et les pans écartés de sa blouse.

Nous sommes dans la nuit du 17 cha'bâne, le mois qui précède le ramadhâne. Cette quinzaine est la grande période liturgique des nègres d'Alger, qui seraient, assurent-ils, malades s'ils ne célébraient pas alors leurs derdébas. Il est connu que les gros génies méchants sont enfermés et réduits à l'impuissance du 15 cha'bâne à la fin du carême ; les autres ne le sont que du 1[er] au 27 ramadhâne ; pendant les quinze jours qui précèdent, ils s'en donnent à cœur joie et sont si bien traités qu'ils auraient mauvaise grâce à ne pas se montrer obligeants.

Cet « animisme » est évidemment subordonné au monothéisme islamique. Il est bien entendu que tout vient d'Allah; mais cela peut venir par l'intermédiaire des génies comme des autres êtres. Au-dessous des anges, dont on ne sait pas grand'chose, et des saints, âmes humaines capables de commander aux génies, ces génies sont de tous les genres et de toutes les religions. Ils ne semblent pas extraordinairement intelligents en général, mais ils sont malicieux, capricieux comme les forces de la nature qu'ils incarnent sans doute, susceptibles, vindicatifs, adroits, capables de donner beaucoup de maladies et de les guérir. On les localise dans les airs, la mer et le sous-sol, mais aussi bien dans les latrines, les hammams, les abattoirs et les tas d'immondices. Il vaut mieux être bien que mal avec ces Autres Gens ; on évite même de les nommer autrement que par des périphrases, pour ne pas attirer leur attention. Ou l'on s'adresse à eux par l'intermédiaire de spécialistes noirs ou blancs qui manient impunément ces forces inquiétantes et qui y trouvent leur compte. Ces initiés indiqueront les traitements, fumigations, sacrifices. « Celle qui donne la parole » donnera de véritables consultations spirites.

Aujourd'hui il s'agit d'un long office de musique, de danse et de sacrifice. La femme qui se sent « saisie » se lève et s'agite de diverses façons. Chaque jinn a son air attitré et dans certains cas on les joue successivement jusqu'à ce

que le sujet « trouve » ce qui lui convient. Il y a là des états psychiques qui doivent trouver leur accord avec certains rythmes et certains sons, l'être cherchant alors à s'unifier par la « sortie » hors du moi, pour l'extase.

Lalla K. mène le jeu. C'est elle qui m'a fait croiser les poignets sept fois au-dessus du brasero à benjoin aux Sept Fontaines des bords de mer. Elle est puissante, opulente, infatigable. Sur sa tête, sur celle d'autres femmes en transe, sur celle du vieux cheikh, on fait tourner des pièces de dix sous qui viennent s'amonceler comme une semence dorée sur l'étoffe étendue devant le cierge (19).

Un sourire flotte presque toujours sur le visage de Lalla K. Son jdeb est vif sans trop de violence ; elle change de gestes et de foulard, un nouvel hôte est entré dans son âme accueillante et son corps docile. Mais vers minuit — et elle danse sans arrêt depuis trois heures, entraîneuse mystique — son sourire devient grimace, elle se roule par terre en tonneau, elle va et vient furibonde ; elle fait mine de sortir du parvis sacré ; on la rattrape ; elle s'agenouille devant le brûle-parfum, se met à quatre pattes, agite en tous sens sa tête crépue, roule son visage sur le sol, retrouve son calme sourire, s'en va, monte seule l'escalier du fond et va goûter dans une chambre un repos bien gagné.

Une autre femme, une blanche, manifestement enceinte, a le type parfait de l'hystérique ; elle pousse les cris d'on ne sait quel animal, entre l'aboiement et le bêlement ; puis elle s'écroule et on la couvre d'un voile vert. D'autres agitent surtout la tête ; ou se balancent doucement sur un côté, comme se laissant aller à une étrange euphorie ; ou se dandinent penchées en avant comme les Aïssaoua. Que de cheveux épars ! Que de seins ballotés ! Cependant qu'un nuage de parfums emplit la cour et va s'évanouir dans le ciel lunaire.

On amène des enfants malades. Le cheikh les prend par les deux mains et les jette sur son dos pour danser quelques instants avec chacun d'eux. Des garçons sont massés aux

(19) C'était le 17 Cha'bâne 1369, 4 juin 1950, la dernière année des pièces dorées en Algérie. Voir Cahiers du Sud, 1951, n° 305.

bras, aux épaules, à la nuque et au dos par la noire 'arifa. On apporte de la rouina, farine torréfiée dont on peut faire une bouillie en la délayant à froid ; des vieilles s'en barbouillent la figure, s'en couvrent les bras. Les spectateurs sont prodigieusement attentifs. Les castagnettes de fer vous font vibrer les tympans et les os de la tête, les battements de tambour vous prennent au cœur, font trembler les artères. Et le nuage d'encens embrume tout.

Vers une heure du matin, le maître des cérémonies fait dégager la cour. On apporte sept petites soucoupes bleues, des brûle-parfums, un aspersoir, une jatte de lait et un étui de bois contenant deux grands couteaux. Le chaouch au noir profil busqué s'approche de l'angle voisin de la porte, où un petit trou sert normalement à évacuer vers l'égout les eaux de pluie et du lavage de la cour. Sur le mur chaulé bleu pâle, est dessinée une main ouverte vert sombre. Au-dessus du trou, il colle sur le mur sept petits cierges allumés en chauffant leur base au contact des braises. Une des négresses s'installe à côté avec l'aspersoir, une autre avec les soucoupes sur un plateau.

Le cheikh el Hocine, qui est le chef du dar des Bambara, un grand vieillard maigre et osseux, au visage doux et sympathique, né au Soudan, s'avance en face du chandelier et du bit rijel allah, s'agenouille. Un aide lui retire son abaya et la remplace par une autre toute neuve, comme on couvre le prêtre de la chape quand il va monter à l'autel et saisir l'ostensoir. Puis il lui ceint les reins d'un grand tablier rouge et noir. Toujours à genoux, le cheikh passe les couteaux dans la fumée d'encens, puis laisse aller ses mains derrière son dos. On lui met alors dans chacune les pattes de deux poules. Il se lève, se dresse à contre-jour, immense, hallucinant, au milieu du nuage de fumée, fait le moulinet lentement avec ses deux bras, balançant les victimes trois fois autour de ses épaules. Puis il entre dans le bit et fait tourner les volailles autour des femmes qui les ont offertes. Il se dirige alors vers l'angle où brûlent les sept bougies et égorge prestement les poules dont les corps sont entassés dans un cageot, cependant que leur sang coule vers l'égout, arrosé d'eau de senteur.

On entend comme un cri plaintif ou étonné d'enfant : c'est un chevreau noir qui fait son entrée, suivi de quatre autres. Les victimes sont aussi sacralisées : on les encense en faisant tourner sur elles le [illegible] ; on leur fait boire du lait. Le grand égorgeur les attend et leur tranche successivement la carotide, puis les jette dans l'autre coin. Six beaux moutons sortent maintenant de la petite porte qui communique avec une étable. Ils sont pareillement encensés, cajolés et mis à mort. Un tas d'agonies secoué de soubresauts s'élève devant nous. Un des moutons a la force de se relever et semble vouloir foncer, avec ses grandes cornes, nous aspergeant de son sang. La moitié du sol de la cour est rouge ; un épais ruisseau coule lentement vers le [illegible]. Une négresse jette sur lui ce qui reste de lait, une autre y verse le contenu d'un paquet de henné tandis qu'une troisième promène son encensoir au-dessus du tas de moribonds. [illegible] qui tenait les soucoupes bleues les a remplies de sang puisé aux artères mêmes. On le fera sécher et on en tirera une poudre pour faire des remèdes.

Le sacrificateur, tenant alors son couteau de la main gauche, y prend avec son index droit des gouttes de sang qu'il applique en deux lignes sur le mur à côté des bougies. On pousse vers lui des enfants, des mères s'approchent avec des bébés sur les bras. Prenant encore du sang à son couteau, il marque les fronts, les mentons et les gorges.

Huit jours plus tard, je reviens pour une derdéba, sans immolation cette fois, et en l'honneur des génies rouges et noirs, les Megzaoua et les Ouled Sergou. L'atmosphère est moins tendue. Il est permis de boire et l'on fait circuler sous les galeries des bouteilles de limonade et de jus d'orange. Quatre nègres en gandouras bleues et blanches dansent le quadrille bon enfant des Baba-Salem quand ils vont quêter dans les rues, jouant des qarqabou, avec des pirouettes et des [illegible]apissements pleins d'entrain. Puis c'est une vieille, dont le visage est devenu presque gris, qui anime la séance. Presque sans arrêt, on fait tourner les pièces de dix sous autour de sa tête. Une autre prend un couteau dans chaque main et les manie en mesure, frôlant alternativement chacune de ses hanches. [illegible]née d'émulation et aussitôt imitée par la plus agitée des habituées, la vieille prend deux cravaches qui viennent d'être passées dans la fumée d'encens et s'en frappe le dos par-dessus chaque épaule successivement, puis les cuisses, sur un rythme lent d'abord, doublé ensuite. Ses vêtements sont épais. Pendant ce temps, le cheikh et un aide apportent dans le bit rijel allah un chevreau qu'ils font passer sur la tête d'une femme, lui appliquent sur la poitrine et sur le dos. De même avec un autre. Cette femme est malade et riche et fait bien les choses ; ou bien, exaucée une fois, elle a fait vœu d'offrir chaque année un animal. Les chevreaux seront immolés demain, et le mal s'en ira avec leur sang.

Un grand garçon en veston marron clair, le poignet cerclé d'un bracelet-montre doré, arrive et demande à jouer du tbol. Le musicien lui passe le tambour et les crosses, et le jeune homme se met à battre un nouveau rythme saisissant. Les transes se multiplient, les grains d'encens crépitent sur les braises, les pièces de dix sous s'amoncellent sur le tapis. Les têtes et les bustes se démènent comme s'ils se dévissaient ; des mains s'écartent comme pour une oblation ; des poignets se croisent et se recroisent ; des corps se penchent en avant, les pieds martelant le sol. Quelques-uns s'affaissent, reçus dans des bras ou étendus sur les carreaux. Le grand garçon lâche le tambour et vient se faire encenser et masser par la vieille, avant de danser lui-même quelques minutes.

On apporte dans de grandes corbeilles des vêtements pour quinze femmes : abayas et burnous écarlates, ou rouges rayés de bleu, ou bleus rayés de rouge. Quand elles ont revêtu ces couleurs, qui sont celles des sauvages Megzaoua et aussi (le rouge vif) de Baba Hamouda, le beau jinn adolescent toujours amoureux, elles reçoivent de petites corbeilles contenant des dattes et des cacahuètes, à la mode de Nana Aïcha, la capricieuse Vénus des Autres Gens, et circulent dans l'assistance en échangeant les friandises contre des douros ou des billets de vingt francs, puis reviennent au centre danser doucement, serrées autour du vieux cheikh.

Et c'est au tour des Ouled Sergou, les génies touareg du Sud, d'être figurés par les danseuses vêtues de noir, la figure

cachée sous les pans de grands turbans bruns et tenant à la main de longs javelots. Elles finissent par s'asseoir, serrées en rond, sous un grand voile noir tenu par quatre hommes et sur lequel on jette des billets, tandis qu'un héraut noir prononce de vibrantes invocations à Sidi Abderrahmâne, le patron d'Alger, qui passe pour ne pas voir d'un très bon œil les liturgies soudanaises, à Sidi Mhammed Chérif, le marabout voisin, avec qui il convient d'être en bons termes, à Sidi Abdelkader Jîlânî, le sultan des saints. Il appelle les bénédictions d'Allah sur les donateurs, son pardon sur les péchés, fait des vœux pour le carême qui va commencer... La prochaine fête aura lieu dans la 27e nuit, la nuit du destin, celle où le ciel s'entr'ouvre pour laisser descendre les bénédictions divines, celle aussi où les génies sont libérés pour onze mois de leurs mystérieuses retraites.

Un certain désarroi a été apporté dans la liturgie par la guerre d'une part, et par les empiétements du chemin de fer et de la route de l'autre. La fête du printemps, décrite par Fromentin et par Montherlant, à soixante dix ans de distance, se faisait au Hamma, près d'une source dédiée à Lalla Imma Haoua, et qui se jetait dans la mer, position mystiquement favorable. Le taureau, enturbanné de soieries, le dos couvert d'une housse bordée de cauris, après avoir été promené plusieurs jours par la *derdeba* avec ses castagnettes de fer, ses tambours et ses cassolettes, était conduit sur la plage et rituellement égorgé. Après les danses effrénées, les bains de mer dont on retirait les danseurs en transe, on mangeait du couscous avec des fèves.

A la fin du siècle dernier, il y avait là, une vague construction maçonnée autour d'un trou de rocher, avec une ouverture de 30 ou 40 centimètres au Nord-Ouest et un renflement indiquant la qibla au Sud-Est ; elle avait déjà été éventrée par la barrière du chemin de fer.

C'est près d'un petit bassin rectangulaire et couvert recevant les eaux de l'aïn el beïdha, la source blanche ou de Sidi Blal, et consacré à Lalla Imma Haoua (Madame Maman Haoua), que l'on faisait aussi les *néchra* de poules, et l'on tirait un bon présage si la victime roulait à droite du précédent *maqam*. Après avoir dit la *fatiha*, le cortège tournait autour du maqam, sept fois dans un sens et sept fois dans un autre, avant de se rendre au bassin (20).

On ne sait quand commença l'usage de l'*aïd el foul*, Fête des Fèves, au Hamma. Elle semble avoir été particulièrement brillante après 1848 et jusqu'aux premières années de la IIIe République. Elle avait lieu fin avril, ou début de mai, quand la tige des fèves noircit, et généralement un mercredi. Le Bureau Arabe, puis l'Armée, prêtait des tentes et accessoires. Le Gouvernement allouait quelques subsides pour l'achat du taureau et des moutons égorgés en présence des autorités. Un drapeau tricolore portait l'inscription « La France abolit l'esclavage, 1848 ».

En 1878 la fête réunissait environ 60 nègres sans compter l'assistance. Le chef de la corporation est Salem ben Ahmed, domicilié rue Ben Ali, et la confrérie a quatre étendards. En 1879, 1880, 1881, c'est Embarek Boukandoura, « moqaddem de l'association de Sidi Blal », qui règle avec la Préfecture les détails du cortège, lequel ne devra pas faire de musique en ville, sauf au palmier de Sidi Abdelkader (au bas de l'actuelle rampe Bugeaud). Le bœuf sera offert « en holocauste à Dieu, selon les habitudes traditionnelles de notre religion », en face des abattoirs, près du chemin de fer, au bord de la mer. On avait voulu interdire les quêtes en musique ; une pétition est signée par « tous les nègres » (21). Jusque vers la fin du siècle dernier, les noirs d'Alger se rendaient fin mai ou commencement de juin, au marabout de Sidi Merzouk, d'El Biar. En 1889, le Préfet autorise le *rkeb*, cortège, mais sans coups de fusil. Les pèlerins sont alors une cinquantaine (22). La hadhra n'a plus lieu dans ce

(20) Fromentin, *Une année dans le Sahel*, 1859, pp. 216-227. — Ch. Desprez, *L'Hiver à Alger*, 1878, pp. 188-190. — Ch. Jourdan, *Croquis Algériens*, 1880, pp. 91-95. — Abbé Edmond Lambert, *A Travers l'Algérie*, 1884, pp. 283-285. — Trumelet, *L'Algérie Légendaire*, 1892, pp. 354 seq. — J. B. Andrews, op. cit. et in *Archivio della Tradizioni Popolari*, Palerme, 1898, XII, 29. — Van Gennep, *Etat actuel du Problème Totémique*, 1920, p. 266 ; analyse par L. Massignon, *Le Rôle des Etudes Totémiques en Islamologie*, Revue du Monde Musulman, avril-juin 1921. — Klein, *Feuillets d'El Jézaïr*, 1937, pp. 187-188. — Montherlant, *Il y a encore des Paradis*, 1935, pp. 96-114.

(21) Archives du département d'Alger, Série 2 U., aux dates.

(22) *Ibid.*, 1879-1889.

vieux cimetière aux beaux arbres, au lieu dit la Madeleine, entre El Biar et Ben Aknoun, mais le fils de l'oukil m'a raconté que le saint qui dort sous la qoubba (23), assez importante avec ses annexes mais un peu délabrée, était un nègre, esclave d'un blanc. Celui-ci partit en pèlerinage, laissant sa famille à la garde de Merzouk. A chaque étape celui-ci venait apporter le repas du soir à son maître. On comprit que c'était un saint caché. Nous retrouverons ce thème du nègre esclave, thaumaturge et initiateur mystique.

La Fête des Fèves proprement dite se fait donc pour l'instant, avec ou sans taureau, dans l'intimité des seuls noirs du dar Bambara de la ville haute, qui n'ont pas le droit de manger des fèves avant de l'avoir célébrée. C'est somme toute une désacralisation de la récolte, comme on en connaît beaucoup de cas (24). Mais pourquoi les noirs d'Alger ont-ils choisi la fève plutôt qu'une autre graine ? Il est difficile de le dire. Peut-être en partie parce que c'est celle dont la récolte correspond à cette période du printemps ? On sait le symbolisme sexuel et de fécondité des fèves, et le tabou des Pythagoriciens. Mais il serait aventureux de chercher un rapport direct, bien que la civilisation africaine ait eu jadis peut-être plus de lien qu'on n'en soupçonnerait avec les civilisations méditerranéennes. La fève est un aliment très apprécié au Sahara. A Ouargla, on s'en gave rituellement au début des fêtes de l'achoura ; et, lors d'une des cérémonies printanières des mariages, la fiancée tire de la marmite une cuillerée de fèves qu'elle partagera avec ses amies (25). Chez les Beni Snous, Berbères du Nord, c'est pour Ennaïr, 1er janvier julien, qu'on fait un plat rituel de fèves avec du

(23) La visite se fait surtout le vendredi. On y guérit la fièvre et la folie. On y tue des poules noires.

(24) Les prémices, la dernière gerbe. Cf. Frazer, Manhardt... Le *mana* de la récolte est identifié à un animal qui est sacrifié. — Mircéa Eliade, *Traité d'histoire des Religions*, 1949, pp. 249, 312. — Aux Anthestéries printanières était levé l'interdit sur le vin nouveau de la précédente récolte. Jeanmaire, *Dionysos*, 1951, p. 49. — Chez les Bêteo, on sacrifie des animaux pour chasser le mauvais esprit qui pourrait habiter la nouvelle nourriture ; Hallouin, *Géographie humaine de la Subdivision de Daloa*, Bull. IFAN, 1947, p. 40.

(25) Gognalons, *Fêtes principales des sédentaires d'Ouargla*, Revue Africaine, 1909, p. 96. — Biarnay, *Dialecte berbère de Ouargla*, 1908, 361.

blé et des pois chiches, dit *cherchem* ; si les grains gonflent bien l'année sera bonne (26). De même, à Gondar, en Abyssinie, on fait bouillir des fèves avec d'autres légumes secs pour la fête des génies agrestes de mai (27).

La seule explication qui m'ait été donnée est une légende : jadis on achetait les esclaves au Soudan avec des sacs de fèves, ou l'on attirait les enfants, pour les voler, en leur offrant des fèves. Un sultan eut une concubine noire qu'il aimait beaucoup et dont il eut un fils nommé Bilâl. Pour faire plaisir au sultan, à sa femme et à son fils, les Algérois renoncèrent à la traite. Quand Bilâl mourut, les noirs, reconnaissant en lui un sauveur, lui élevèrent une qoubba sur la plage du Hamma et renoncèrent à manger des fèves avant d'avoir célébré la fête et tué le taureau.

Une autre légende, qui se rattache à un thème mythique fameux (Baubo déridant Déméter aux mystères d'Eleusis ; la danseuse Uzumé attirant hors de la caverne la déesse solaire Amataratsu) (28) m'a été dite en Oranie pour expliquer l'origine des grandes castagnettes de fer, *qarqabou*. Lalla Fâthima Zohra, fille du Prophète et épouse de Sid 'Alî, s'étant disputée avec son mari, ne voulait plus sortir de sa chambre. Bilâl inventa alors les qarqabou et se mit à danser. Attirée par le bruit, Fâthima entr'ouvrit la porte, *sourit*. Bilâl recula, toujours jouant et dansant. Fâthima *rit*, sortit et le suivit jusqu'à ce qu'elle se trouvât chez son mari (29).

Sidi Blal aimait en effet beaucoup Sid 'Alî. C'était lui, selon une autre légende de la confrérie, qui avait fait son mariage. Un jour en effet, Fâthima avait fait cuire fort mal du couscous dans un grand couscoussier sur une petite marmite. Mécontent, le Prophète avait juré de donner sa fille au premier homme qu'il verrait le lendemain. Ce fut Bilâl ;

(26) Doutté, *Magie et Religion*, 1908, p. 547.

(27) Renseignement de M. J. Tubiana.

(28) Cf. Couchoud, *Le mythe de la danseuse obscène*, Mercure de France, 1929. — P. Gordon, *L'initiation sexuelle et l'évolution religieuse*, 1946, p. 92.

(29) Recueilli à Perrégaux et à Relizane.

mais, trop modeste pour épouser la fille du Prophète, l'Abyssin avait cédé son droit à 'Alî [30].

Depuis plus de dix ans, comme nous l'avons dit, l'aïd el foul ne se fait plus au Hamma. Un local à l'Harrach ne semble pas avoir donné satisfaction. On regrette la qoubba, la source, la mer. En 1952, un taureau a été tué après une douzaine de moutons dans la cour de la rue des Abencérages, mais pendant les fêtes de cha'bâne qui tombaient cette fois au milieu de mai. Par ailleurs, une autre société, à Hussein-Dey, avait célébré la fête le samedi 10 mai, 15 cha'bâne, et date un peu plus proche de l'aïd el foul traditionnel. La bête avait été promenée les jours précédents dans toute la banlieue Sud-Est, escortée des musiciens et d'une vieille, porteuse d'un petit brasero à encens, entrant dans les maisons ou les baraques en planches désireuses de sa baraka. La mise à mort eut lieu l'après-midi du samedi, dans la cour-jardin d'une maison du très pauvre quartier de Léveilley, devant une qoubba miniature toute neuve. L'exiguïté de la place réduisait le public et les cérémonies à l'essentiel. La mise à mort et le dépècement d'un bouc et du taurillon, préalablement encensés et abreuvés de lait, furent faits avec une rapidité et une virtuosité remarquables. Un trou dans le sol recueillit les entrailles. On m'offrit aimablement un beau morceau de foie.

En marge de ce cycle liturgique assez chargé, les noirs d'Alger assurent — ce qui est beaucoup plus connu — chaque mercredi matin les sacrifices de poules avec baignades aux Sept Fontaines des Beni Menad, sur les limites de Saint-Eugène et d'Alger.

Naguère suintaient des rochers, face à la mer, sept minces filets d'eau dédiés à sept génies : le principal à Baba Moussa el Bahri, Moïse le Marin ou le Fluvial, originaire vraisemblablement du Niger ; les autres à Baba Kouri, Touami, Bacherif, Sid 'Alî, le gendre du Prophète, devenu un héros jeune et beau, sorte d'Hercule et d'Apollon, Nana Aïcha qui porte le nom de l'épouse préférée de Mohammed, mais est imagi-

(30) Recueilli à Ouargla. — Histoire analogue à Alger : Baron de Vialar, Revue Nord-Africaine, Politique et Littéraire Illustrée, 1907, t. VI, n° 23, 626-629.

née comme une petite fée toute noire et capricieuse, qui aime les bonbons, les joujoux, les objets en miniature : aux Ouled Sergou enfin, cette tribu assez redoutable que nous avons vue figurée avec des ornements noirs.

Plusieurs roches rougeâtres se voient à fleur d'eau ; mais il n'y a plus aucune source ; l'eau de la fontaine du square voisin y supplée, qu'un vieux nègre, le *debbah*, l'égorgeur, va chercher dans un bidon. Le boulevard domine la mer à laquelle conduit un escalier. En haut, devant la voie publique, sont assises 4 ou 5 *khouaniât*, sœurs, de la confrérie, des braseros devant elles ainsi que des abats de poulets bien rangés par terre sur des papiers. Après avoir tourné les volailles sept fois dans les deux sens autour de la tête de la malade ou de sa remplaçante, le vieux les égorge, la tête tournée vers la mer qui est aussi, à peu près, la direction de La Mecque. Il est de bon augure que la victime en se débattant se dirige vers la mer. Puis il les plume et les vide. Les plumes sont éparpillées par le vent. Les intestins et le sang vont dans le sable et les eaux. La tête, les pattes, les abats sont déposés soigneusement devant les négresses. Peut-être serviront-ils à des bouillons. La poule est mangée à la maison de ceux qui l'ont apportée ; le malade en mange une part ou boit le bouillon. En 1950, le tarif du debbah était de 10 francs. Quand il s'agissait d'un mouton, chose rare, il gardait la peau. Pour un traitement, il convient de venir trois mercredis de suite. On emporte aussi de l'eau fumigée au-dessus des braseros. Pour ma part, la *'arifa*, principale des *khouaniât*, se contente de me faire croiser les mains, tenues dans les siennes, sept fois au-dessus du *mejmar* odorant.

Il faut noter ce rôle du chiffre Sept. Il y a 7 parfums (*sba'a bkhourât*) [31], 7 sources, 7 génies, 7 couleurs ; on croise les mains 7 fois, on fait tourner 7 fois autour de la tête ; et il y a aussi 7 vagues : les femmes en effet, à demi déshabillées et surveillées par le vieux qui écarte les passants,

(31) *Jaoui* benjoin, *loûbâne*, encens, *kosbar*, coriandre, *mi'at moubarka*, styrax, *'anbar*, ambre, *mesk*, musc, *'oûd el qomâri*, aloès ; — en principe ; en fait, les trois et quatre premiers.

descendent l'escalier, se trempent les pieds dans l'eau et se jettent à deux mains par-dessus chaque épaule de l'eau apportée par 7 vagues successives. Elles lancent aussi à la mer du lait, du sucre, du henné, des bougies.

L'origine de ce lieu de culte qui contraste de façon si étrange avec son ambiance moderne, le boulevard, le square, les trolleybus, l'intense circulation, semble assez ancienne. Le P. Dan (32) signale au XVIIe siècle que les femmes de corsaires vont « à une petite fontaine qui est hors de la ville, sortant par la porte de Babaloy (Bab el Oued). C'est là qu'elles allument un petit feu où elles brûlent de l'encens et de la myrrhe. Cela fait, elles coupent la tête à un coq dont elles font découler le sang dans ce même feu et en abandonnent la plume au vent après l'avoir rompue en plusieurs pièces, qu'elles sèment de tous côtés, et en jettent la meilleure partie dans la mer ». Ce pacte avec le diable doit assurer à leurs maris une bonne course. Le P. Dan ne précise malheureusement pas si les officiantes sont des noires ou des blanches ; et nous ne pouvons savoir si le culte soudanais s'est installé dans un lieu de culte indigène ancien.

Les Sept Fontaines furent peut-être d'abord sous la dépendance du marabout voisin de Sidi Yaqoûb. Ce marabout aujourd'hui détruit s'élevait, au Nord-Ouest de la Poudrière, sur un rocher schisteux ombragé par un grand olivier. Un peu au-dessus à l'Ouest il y avait une fontaine voûtée où les femmes allumaient des bougies, faisaient brûler de l'encens, jetaient des œufs, des fèves cuites, du pain, ainsi que les plumes et le sang des poules sacrifiées. Elles s'y lavaient visage, mains et pieds, buvaient de l'eau, en faisaient boire aux enfants ; tout cela pendant que les maris attendaient à l'écart. Le marabout était fréquenté par les musulmans, les juifs et de nombreux nègres. L'oukil, en 1833, disait même qu'il y avait plus de juifs que de musulmans et se plaignait de la modicité des offrandes. Sur le rivage les familles juives, après la ziara, venaient festoyer et même s'enivrer. Selon les juifs, Sidi Yaqoûb était efficace pour les maladies et les exorcismes. Pour déceler le démon possesseur, une voyante lisait dans une poignée de grains de blé sur un tamis, et disait s'il fallait tuer une poule blanche ou une noire, ou deux poules, l'une blanche l'autre noire. On frottait les jambes du malade avec du sang ; on jetait le reste dans la fontaine avec de l'eau de fleur d'oranger et avec les plumes, on mangeait la poule au bord de la mer où l'on jetait les os ; tout cela le plus joyeusement possible (33).

(32) Dan, *Histoire de Barbarie*, Paris, 1649, in-fol., p. 329.

Ces cultes noirs sont naturellement plutôt mal vus de l'Islam officiel. On dit que Sidi 'Abderrahmâne, patron d'Alger, les a maudits, d'où la diminution de la population noire. Ils n'en restent pas moins vivants et prospères. Les maris arabes voient d'assez mauvais œil leurs femmes dépenser leur argent et intriguer avec les négresses (très influentes et au courant de tout, car souvent masseuses dans les hammams, comme celles de Fès sont *neggafât*, organisatrices des cérémonies des mariages). On en a même fait un cas de divorce. Les noirs du dîwân font d'ailleurs très attention à proclamer leur foi islamique, ne manquent jamais de prier sur le Prophète, d'invoquer les saints arabes. Leur société, nous l'avons vu, a des raisons d'être sociales et raciales. Du point de vue économique, elle manie, avec les fêtes, les consultations, les quêtes, les sacrifices, des capitaux importants. Elle sait entretenir le zèle de sa clientèle. Elle soigne les maladies nerveuses avec une efficacité partielle mais incontestable. Elle passe pour favoriser la santé, le bonheur, la fécondité. Une coutume, qui se retrouve au Sahara comme en Kabylie, est celle de l'enfant acheté : une femme stérile, ou dont les premiers enfants n'ont pas vécu, va trouver les noirs qui lui font une marque à la jambe. L'enfant qui naîtra sera acheté fictivement pour une menue pièce de monnaie par la confrérie, sera de sa clientèle, et apportera naturellement des offrandes périodiques.

Dans leur rôle de guérisseuses et de devineresses, les 'arifât noires ont des concurrentes blanches, qui n'ont pas leur côté artistique et cérémoniel, et se consacrent aux aspects

(33) Rozet, *Voyage dans la Régence d'Alger*, 1833, III, 136-141. — Sur les Sept Sources, voir surtout Andrews, *Les Fontaines des Génies*, 1903 ; et aussi, Desprez, *L'Hiver à Alger*, 1878, p. 185 ; Certeux et Carnoy, *L'Algérie Traditionnelle*, 1884, p. 83.

inférieurs de la mancie, du spiritisme et de la sorcellerie. Elles se font appeler *merabthât*, maraboutes, mais n'ont rien de saint, boivent l'anisette et le rhum quand leur démon en réclame. Certaines ont des cartes de visite imprimées, avec leur jour de réception, comme les cartomanciennes et voyantes de Paris. On les appelle : *ellati tahthi el klam*, celle qui donne la parole (34). Elles revêtent les couleurs de l'esprit qui survient, siègent sur une chaise de la même couleur, répondent aux clientes en leur parlant à voix basse sous un capuchon. Elles donnent aussi des séances d'*ijdeb* et de sacrifices. L'une d'elles avait récemment réuni à cet effet dix moutons sur sa terrasse avant le ramadhâne. Elles boivent le sang, fument le narghilé (*renguila*), s'enivrent, dansent en transe (trépignements, trémoussements des seins, rotations de la tête), font mine de s'enfoncer des couteaux dans le ventre et de les retirer sanglants. Plusieurs sont vouées aux Touansa (pluriel de Tounsi), jnoun marins de Tunis très virulents. Leur grande fête dure sept jours : le premier jour le vieux debbah de Seba'a 'Aïoun ou le cheikh du dîwân, seul homme invité, tue un mouton dont elles boivent le sang à la carotide. Le second jour, en rouge, elles incarnent Baba Hamouda, le beau génie, ami des jolies filles, des bijoux et des fêtes, dansent et boivent beaucoup de rhum et de raki (très apprécié des jnoun Megzaoua, tandis que les esprits supérieurs, les *rouhaniyin*, sont sobres). Les jours suivants, on tue les autres moutons que l'on partage entre clientes et affiliées. Certaines se barbouillent de cendres ; de grands bassins d'eau leur servent à s'arroser, ou elles y plongent la tête pour retrouver leur esprits. La principale « marabtha », Lalla K., la voix changée, vaticine sous son burnous et sur son siège de même couleur, rouge pour Baba Hamouda, rose pour Nana 'Aïcha, qui parle d'une voix enfantine, bleu pour Sid 'Alî.

J'ai pu assister en 1951, lors de l'aïd el Kebir (11 septembre), à une curieuse fête réunissant toutes ces pythonisses au marabout de Sidi Yahya, très vénéré des Algérois, au milieu d'un cimetière et d'un beau bois de pins, sur une

(34) Au Maroc, on appelle surtout *meryahât* d'analogues pythonisses.

colline de la banlieue. De loin, on entendait les youyous dont retentissaient, au dire des Anciens, les rivages de la Barbarie. Les fils du vieil oukil faisaient le service d'ordre, empêchant les hommes d'entrer. Toléré, en tant que roumi, avec un jeune garçon, je pus assister aux innombrables *nechrât*. Chaque *marabtha* venait avec sa cliente, et un plateau portant un encensoir, un aspersoir, un paquet de henné, un pot de lait, dans une salle au sol cimenté, avec un trou dans un angle pour évacuer le sang. Les poules, de couleur appropriée, après avoir été fumigées, tournées autour des têtes, posées sur les épaules, le dos et la poitrine de la malade, étaient égorgées par le *debbah* et jetées dans un coin, à se débattre, avant d'être remises aux clientes. Le henné, le lait, l'eau de fleur d'oranger étaient jetés sur le sang ; les femmes et les sacrificateurs étaient aspergés du parfum. De temps en temps un aide lavait le sol à grande eau. Je dus partir après le couscouss, avant le *jdeb*. Certaines années, les femmes en transe, après avoir dansé, se font attacher bras et jambes contre le corps et roulent du haut en bas de la colline.

Les confréries noires sont assez nombreuses dans le Tell. Celle de Blida sort aux grandes fêtes, va en ziara à Sidi Ahmed el Kebir. En Kabylie, à certaines époques, les Baba Salem parcourent les villages, s'arrêtent pour danser devant les maisons où a eu lieu une naissance de garçon et recueillent des offrandes. Ils en abuseraient volontiers ; aussi cela ne peut-il se faire que sept fois (36). A Constantine les noirs des quatre *diar* (Bahri (fluvial, Niger), Tombouctou, Bornou, Haoussa), jouent un rôle important dans le pèlerinage du Meid et de Sidi Ghorab, avec nechras, bains de femmes, *tamina* (semoule, beurre et miel) offerte aux tortues d'eau (37), viande jetée aux vautours du ravin de Sidi Meid accourus ce jour-là (dernier samedi de septembre, en principe), paraît-il, de très loin (38).

A Batna, la confrérie semble florissante ; un village

(36) R. P. Devulder, *Peintures murales et Pratiques magiques...*, Revue Africaine, 1951, I, 99.

(37) Excellente description de M. Probst-Biraben, *Le Culte des Jnoun et la Nechra à Constantine*, En Terre d'Islam, 1945, pp. 239-250.

(38) L. Jacquot, *La fête des Vautours*, Rev. Alg. et Tun. litt. et artistique, 1890, II, 207-208. La fête n'a pas eu lieu depuis trois ans.

d'affranchis avait été installé en 1848, à quelque cinq cents mètres au Sud de la ville ; en 1865, on y signalait le cortège du taureau et les danses d'exorcisme (39).

Mais c'est en Oranie que la Bilâliya est le plus prospère. On la trouve dans presque toutes les agglomérations importantes : Mascara, Mostaganem, Relizane, Perrégaux, Oran, Aïn Témouchent, Tlemcen, Sidi-bel-Abbès, Le Sig, Tiaret, Trézel... Les réunions se succèdent en septembre et octobre, auxquelles on s'invite mutuellement. Il y a souvent dans la même localité deux confréries, l'une généralement d'un noir plus pur que l'autre. A Mostaganem réside un des plus vieux et meilleurs joueurs de guinbri. Le taureau s'égorge au bois sacré de Sidi Mohammed Mejdoûb, près de Kharouba, au bord de la mer. En 1951, la fête avait lieu du 17 au 20 août, date sans doute avancée à cause du pèlerinage à La Mecque. A Sidi-bel-Abbès, il y a deux sociétés qui font la ou'adha au début et à la fin d'octobre, l'une au faubourg Gambetta, l'autre au faubourg Bugeaud ou Village Nègre. Elles invitent les affiliés d'Oran, Aïn Témouchent, Mascara, Perrégaux, Saïda.

A Tlemcen, il y a trois sociétés sous le patronage de Sidi Blal. Les fêtes se font aux deux 'aïds, au mouloûd et en cha'bân. Le taureau est égorgé au bois sacré de Sidi Yaqoûb, sous les immenses pistachiers-térébinthes, en automne ou en cas de sécheresse ; il est de bon augure que la victime se débatte avant de mourir ; le sang est recueilli pour être séché et vendu comme remède ; les nerfs servant à faire des boulalas, cravaches, pour les danses extatiques. C'est au mouloûd qu'on exécute les danses de figuration ou carnavalesques, avec vêtements jaunes et rouges. Les noms des génies sont à peu près les mêmes qu'ailleurs : Tchenguermama, Baba Moussa, Baba Hamouda, Nana 'Aïcha, Sidi Jathou ou Yathou, Ouled Sergou, et aussi Baba Mouha (diminutif de Mohammed), Lalla Mira.

A Perrégaux et Relizane, villes nouvelles en plein essor et qui ont des quartiers pauvres dits villages nègres, le dîwân

(39) Zaccone, *De Batna à Touggourt et au Souf*, 1865, pp. 29-33, qui est frappé de la démarche fière des femmes et du caractère actif et gai des hommes.

de Sidi Blal est particulièrement vivant. Voici la description de la réunion d'automne, à laquelle j'ai pu assister en 1950 à Perrégaux (40).

Le sacrifice du taureau a eu lieu le jeudi dans un champ voisin d'un bosquet sacré dominant une boucle de l'oued Habra et abritant les frustes sanctuaires de Sidi Qada, ancêtre d'Abdelkader, et de Sidi Daho (non point leur tombe, mais un « mémorial », un *maqam*) ainsi qu'une *haouita*, fer à cheval de pierres brutes, dédiée à Sidi Blal, complètement envahie par les cactus et les arroches.

Couvert d'une housse, les cornes ornées de fleurs et de rubans, l'animal est conduit à travers les rues par les joueurs de tambours et de qarqabou, sautant, virevoltant, s'accroupissant sur les talons, pirouettant. Puis la victime est lavée comme pour les ablutions avant la prière. On l'encense en promenant au-dessus d'elle le petit *majmar*, brasero à benjoin. Après avoir encensé aussi le couteau, le sacrificateur dit : bismillah, au nom de Dieu, et plonge le fer droit dans la carotide. La bête fait quelques pas, arrosant la terre de son sang, ce qui est de bon augure, et s'écroule. Quelques vieilles viennent aussitôt boire à la source le sang plein de baraka, avant de s'épuiser dans une danse effrenée. D'autres s'en barbouillent la figure, se dessinent sur les chevilles de rouges khalkhals. La tête, la peau, les intestins, sont donnés au moqaddem, aux deux chaouchs, ses assesseurs, et aux deux 'arifâts. La chair va être suspendue tout le temps de la fête dans le *bit el mahalla*, et partagée le cinquième jour entre tous les habitants du village.

Ce *bit el mahalla*, la « chambre des troupes » (de génies...

(40) Voir Sciences et Voyages, juin 1951. — Lucien Jacquot a décrit, Revue Algérienne, 1890, 2, pp. 121-123, le cortège du taureau à Relizane. Il est intéressant de constater la persistance des détails cérémoniels : taureau noir, le dos couvert d'un tapis, des fleurs et des rubans aux cornes ; deux boucs noirs, un bélier ; encensoirs, deux drapeaux. Comme instruments : tbol, guellal, qarqabou, gombri, zemmar (cornemuse ; aujourd'hui rare) ; une négresse répand sur la foule de la cendre et de l'eau ; le sacrificateur, coiffé d'un turban vert, ceint d'un tablier, se prosterne aux quatre points cardinaux pendant qu'une négresse ablutionne les victimes, leur lavant les pattes et la queue ; le couteau serait plongé droit dans la carotide et retiré seulement après les derniers soubresauts ; les femmes boivent le sang et dansent.

Deus Sabaoth), est une réplique paysanne du *bit rijal allah*, la « chambre des hommes de Dieu » de la maison d'Alger. Les danses, même quand elles ont un caractère comique, sont toujours rituelles et sacrées. Cinq jours et cinq nuits, avec des interruptions entre 5 heures et midi, n'en épuisent pas le charme plus que l'extraordinaire variété. On y vient comme à une réjouissance, comme à un culte et comme à une médication. L'année dernière, un homme des Ouled Bouhali, de la commune de La Mina, paralysé, est venu au dîwân de Relizane, a offert un bouc ; on l'a encensé, massé avec des mains passées au-dessus de l'odorante fumée ; et il a retrouvé l'usage de ses jambes. Il reviendra et offrira un autre bouc, sinon il pourrait bien retomber malade. Avant les danses extatiques proprement dites, on commence par des danses qui pourraient être profanes, sur un terrain non sacralisé. C'est d'abord, ce vendredi, troisième jour de la fête, la classique danse des Baba Salem, joueurs de qarqabou, tournant dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, avec des accroupissements, des pirouettes, des jambes lancées en avant, des salutations mutuelles.

C'est maintenant la danse des bâtons tenus d'abord horizontalement par deux hommes, comme dans le Bacubert du Briançonnais, en tournant en sens inverse des aiguilles d'une montre, puis entrechoqués par retournements successifs, comme en Espagne et au Sahara.

Vers cinq heures, on procède à l'installation sommaire de l'emplacement pour le *jdeb*, danse de possession extatique : un rectangle de terre battue où l'on ne doit pénétrer que déchaussé, fermé de trois côtés par des nattes où prennent place les musiciens : une douzaine de joueurs de qarqabou et le joueur de gumbri, un vieux nègre détenteur de tous les secrets des rythmes et des airs dont chacun correspond à un génie ou à une famille de génies, devant lequel on apporte un brasero, une corbeille contenant des couteaux, et un chapelet, des cravaches en nerfs de bœuf tordus, dites *boulala*.

De jeunes danseurs, armés aussi de castagnettes de fer, tournent à la file, se trémoussant de bas en haut à petits pas dégagés, puis sur deux rangs face à face, puis dans le même sens, allant d'avant en arrière, droits, puis courbés et saluant par trois fois l'assistance à chacun des points cardinaux. Ils tournent ensuite courbés en écartant les bras. Puis chacun, se détachant successivement, les deux mains tendues, devant le brasero, avance et recule penché, soulève les genoux, lève la jambe gauche en arrière, tournoie en levant les castagnettes, et finalement vient baiser le front du noir joueur de gumbri. Maintenant, c'est deux à deux qu'ils évoluent, soulevant les jambes du côté intérieur, touchant le sol de leurs qarqabou, reculant courbés, tournoyant, s'accroupissant, avant de se réunir pour une ronde générale. Ce n'est encore qu'une préface au véritable jdeb, mais les visages commencent à être plus tendus.

Les exécutants psalmodient debout, à mi-voix, la profession de foi musulmane et la prière sur le Prophète, en levant l'index pour témoigner de l'Unité divine. L'encensoir est promené sur le joueur de gumbri et de tous les côtés du rectangle.

Un grand garçon élégamment vêtu fait son entrée, croise et décroise sept fois ses poignets l'un sur l'autre, baise le front du chef d'orchestre et danse les bras pendants, les paupières baissées, l'expression concentrée, avançant peu à peu en écartant légèrement puis rapprochant les pieds, hochant la tête très doucement mais très rythmiquement. Pendant deux heures, il va occuper ainsi, modestement, dans une sorte d'extase distinguée et sans éclat, le fond de la scène où paraîtront des vedettes plus voyantes. On lui passe une abaya rouge, relevée et serrée à la taille comme une tunique russe ; on lui jette un foulard rouge et jaune sur les épaules, aux couleurs du jinn qu'il incarne. Et le voici qui change de geste. D'un air noble, il fait tourner ses mains autour de ses oreilles, puis il les écarte à la même hauteur, en tapant du pied gauche, toujours aussi concentré, avec le même détachement dédaigneux.

Au-dessus d'un jeune garçon et entre ses jambes, on fait tourner dans les deux sens le mejmar odorant. Après cet encensement, il va baiser la tête des principaux membres du dîwân, comme pour demander la permission de participer aux exercices, et il danse, penché, avec son grand-père, le

moqaddem du dîwân de la ville voisine, les deux se tenant par les épaules.

Le vieux, vêtu de bleu de roi, prend ensuite deux petits drapeaux bleus ornés d'une croix de Saint André blanche et de deux ronds rouges. Il les agite, cependant que le petit remue un foulard et que les qarqabou accentuent leur rythme de six temps séparés par un intervalle. Le vieux ramasse ensuite deux cravaches et les tend, derrière son dos, sans regarder, à son petit-fils ; il en prend lui-même quatre dans chaque main. Et tous deux se mettent à se flageller le dos en cadence, par-dessus les épaules et par-dessus les jambes. Ils ont des vêtements, mais on entend les coups.

Après cet exercice, une mère vient poser son enfant malade et hurlant sur le dos du vieux qui se balance devant l'encensoir. Après quoi il se couvre d'un voile noir et distribue derrière son dos de longues perches avec lesquelles on dansera en les brandissant comme des sagaies ou en les appuyant sur chaque hanche. Ce sont les piques des Ouled Sergou.

La nuit tombe, des ampoules s'allument dans l'allée et sur l'auvent installé devant le bit el mahalla. Une femme, saisie par « l'attraction », entre dans le rectangle, touche le sol de son doigt qu'elle baise, danse penchée très bas en frappant son dos de chaque bras alternativement, et ne tarde pas à tomber. On l'emporte et on la couvre.

Se fait entendre alors le grand air de Tchenguermama, qu'on appelle aussi Sidi Hassan, un roi des génies, sans doute le même que Seifou Tchengar auquel Michel Leiris et la mission Dakar-Djibouti offraient naguère des taureaux en Abyssinie. Le moqaddem, qui a quitté le voile noir et dénudé son ventre, passe quatre couteaux au-dessus de la fumée du jawi, benjoin, et en donne deux à son petit-fils qui a conservé ses vêtements et, face à son grand-père, va imiter tous ses gestes. Ceux-ci ne sont pas de tout repos. Les couteaux, brandis alternativement par chaque main avec des mouvements saccadés d'automates, vont, viennent, avec une rapidité vertigineuse, frôlent les hanches, se piquent sur le ventre, sans s'enfoncer, comme ne pouvant percer la peau. De temps en temps, les deux automates s'arrêtent, un bras en l'air

menaçant, l'autre couteau creusant la peau du ventre. « C'est un « don » — me dit le frère du moqaddem de Perrégaux — qui se transmet par initiation. Mon frère le tient de son prédécesseur, un vieux noir du Soudan qui l'avait porté tout petit, dans les dîwâns, sur son épaule, et il l'a transmis à quelques-uns des moqaddems du département. Venez demain et vous verrez les Megzaoua ».

Les Megzaoua sont une tribu de jnoun païens, anthropophages et très méchants du pays haoussa, entre Niger et Tchad ; « comme les Indiens sauvages qu'on voit au cinéma », me dit un gosse. Ceux que j'ai vus étaient d'excellente humeur. Mais on me précise bien que ce carnaval burlesque fait partie du jdeb, des danses rituelles. Drapeaux de la confrérie en tête, la jeunesse va se déguiser dans la cour du moqaddem. Tout est mis à contribution : vieux chapeaux de femmes européennes, casques coloniaux, plumes de coq, fausses barbes et fausses moustaches, piques, arcs et flèches d'enfants, petits drapeaux, baïonnettes rouillées, grelots, travestis de toutes sortes. Quand tout le monde est prêt, le moqaddem fait prier sur le Prophète et l'on revient sur le terrain de danse. La fantaisie est de rigueur. On brandit les armes, on multiplie les gestes burlesques tout en tournant dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. Un grand « chasseur » règle les autres au sifflet. Un jeune homme transpire avec conviction sous une lourde robe de chambre écarlate. Un autre, en travesti, mime un accouchement et sort de sa robe un petit baigneur qu'il presse sur son cœur. Un noir aux yeux verts est tout hérissé de plumes. Une vieille négresse imperturbable tourne en brandissant un sceptre de cuir terminé par un grelot.

Soudain, les garçons sortent du cercle et courent vers les champs. Ils vont « à la chasse » et ont, ce jour, le droit de prendre toute bête qui tombe entre leurs mains. Ils vont revenir avec un poulet. Ceux qui restent s'emparent de deux lapins et les massacrent collectivement en se les renvoyant à la volée, les frappant de leurs armes, les visant de leurs flèches. Les cadavres sont emportés pour être dépecés ; et quand la ronde, devenue de plus en plus effrénée, s'arrêtera, chacun mangera un petit morceau cru. Je bénis le ciel que

les chasseurs n'aient pas rencontré une chèvre ou un âne... On reconnaît là les thèmes antiques du bouc émissaire chargé des péchés du peuple, de la victime mise à mort collectivement pour que personne n'en porte en particulier la responsabilité, du repas communiel omophagique. Un autre trait va nous rappeler la Fête des Fous du Moyen âge, où l'Evêque d'un jour parodiait dans la cathédrale les cérémonies de la messe. Un tas de cendres a été versé à terre. Sous la direction des deux 'arifâts, les enfants font l'ablution rituelle avec cette cendre et, s'inclinant, se prosternant, se relevant, exécutent une parodie de la prière musulmane.

Les Megzaoua ont quitté leurs déguisements et tout le monde redevient sérieux. Le rectangle sacré est aménagé de nouveau et encensé devant l'orchestre. Le jdeb reprend comme hier, avec de nouvelles vedettes.

Deux femmes avancent, touchent le sol de leur main droite qu'elles ramènent à la poitrine pour saluer les « gens de la terre ». La plus jeune, en bleu clair et en rouge, les yeux baissés, au visage régulier et paisible, à la taille généreuse, danse harmonieusement, écartant et rapprochant les mains dans un geste de douce acceptation, d'euphorie bienveillante. Elle s'avance vers le brasero, croise les mains derrière le dos dans un geste de servitude. Elle se couvre d'un foulard rouge et continue, de plus en plus affable, à faire le geste d'éparpiller son cœur.

A une vieille en robe bleu sombre, on attache autour des seins un foulard jaune vif. D'autres femmes reçoivent aussi des foulards rouges, jaunes ou blancs. Une très vieille, presque impotente, arrive, touche le sol, croise et décroise ses bras et se met à danser allégrement. Deux par deux ou trois par trois, jeunes gens et jeunes filles vont à petits pas, avec des hochements légers qui se transforment en violente agitation de la tête, les mains derrière le dos, devant le mejmar. Un homme lève et abaisse les mains, se frappant violemment le front de ses qarqabou. A la fin de chaque reprise, quand la musique s'arrête, ceux du premier rang touchent le sol de leur main droite. De temps en temps quelqu'un de l'assistance entre, déchaussé, dans le rectangle et, choisissant un des danseurs ou des danseuses en transe,

fait tourner au-dessus de sa tête des pièces qui tombent sur la natte ou la corbeille des musiciens, ou des billets qu'il glisse dans le turban du chef d'orchestre. Le danseur, chaque fois, touche le sol de sa main qu'il ramène à la poitrine. Rien de plus joli que ce double geste. Un jeune homme, dont les deux camarades font le jdeb, vient faire tourner au-dessus de leurs têtes rapprochées une série de douros. Tous sourient gentiment et les transes n'empêchent pas la bonne humeur. Ce qui est frappant dans cette fête, c'est qu'un spectacle qui, vu quelques instants, pourrait donner au profane une impression de sauvagerie et de frénésie, présente en réalité un sympathique mélange d'exaltation coordonnée, de bonne grâce, en même temps qu'un merveilleux sens du rythme et du geste.

Ce soir le jeu masculin des couteaux est remplacé par l'épreuve féminine des rasoirs. La plus vieille et la plus maigre des 'arifâts prend deux rasoirs dans la corbeille, les fumige, baise le front du joueur de gumbri et du moqaddem, croise et décroise les mains. La gracieuse dame en bleu pose son pied sur une grosse pierre qu'on est allé chercher dans le bit el mahella et qu'on place contre le brasero. Successivement, la vieille gratte, à toute vitesse, avec l'extrémité des rasoirs, allant et venant verticalement en sens contraire, chaque côté de chaque jambe, un peu au-dessous des mollets. Quand un trait rouge apparaît, elle masse aussitôt la jambe avec sa main imprégnée d'encens. Deux jolies fillettes, qui ont pris part à la ronde des Megzaoua et au jdeb, subissent la même épreuve sans manifester la moindre émotion, et embrassent à la fin la vieille qui se traite elle-même de pareille façon.

Un tas de cendre ayant été versé à terre, les deux femmes s'en barbouillent la figure, s'en couvrent les mains et les pieds. La dame en bleu, jusqu'alors si sage, se frappe les cuisses, tord les bras qu'elle jette de tous côtés, son geste suave de tout à l'heure devenu tragique. La voici à genoux, qui se frappe la poitrine ; à quatre pattes, roulant la tête ; et qui s'écroule. La vieille résiste mieux. Un de ses bras, comme retourné, dévissé, s'agite dans son dos. Elle s'empare d'une chéchia qu'on lui retire ; puis du chapeau à plumes

d'un des « chasseurs ». Elle ramasse la grosse pierre et s'en martèle la gorge en mesure, comme les convulsionnaires jansénistes du XVIII[e] siècle s'administraient les « grands-secours ». Les deux fillettes et un garçon s'écroulent à leur tour. Ils sont remplacés par cinq flagellants qui s'emparent des boulalas en nerf de bœuf et caracolent comme des chevaux difficiles à dompter. Ne sont-ils pas, comme on dit au Soudan, les « montures » de ces « Autres Gens » ?

En Tunisie des phénomènes analogues ont été décrits par Tremearne et Mme Dubouloz-Laffin [41]. Le mot bouri s'applique aussi au génie, à la crise de possession, et par extension à une violente colère supposée causée par une possession ; il y a donc bouri accidentel, pénible, et bouri rituel, provoqué, curatif. Comme dans le Constantinois, on appelle Bou-Saâdia les nègres quêteurs, danseurs et guérisseurs ; on emploie aussi parfois le mot Gnowa, ou Gnawia. Mme Dubouloz-Laffin a vu le cortège du bouc, à Sidi Mançour, à dix kilomètres de Sfax, au bord de la mer ; le sang est bu ; on en marque le front, les mains, les pieds ; on danse dans la mer ; une femme déchire ses vêtements. Dans les séances à l'intérieur on fait les danses de possession ; la 'arifâ indique le jinn responsable et l'interroge pour lui faire préciser le traitement par la bouche du malade.

Il y a une quarantaine d'années, Tremearne décrivit très soigneusement les séances de Tunis et de Tripoli, au mouloûd, qu'il compare à celles du pays haoussa : sacrifices de boucs, danseurs « chevauchés » par les esprits, massues, cravaches, haches, couteaux. Il note la valeur curative attribuée à la danse du bouri, simulant et stylisant les aspects de la folie pour la guérir comme un vaccin ou un remède homéopathique [42]. A Tunis la corporation des Oûçfâne dépend du bachagha du Palais, leur confrérie s'appelle Stanbâli ; leur patron Sidi Sa'ad (d'où le surnom des danseurs

(41) Tremearne, *The Ban of the Bori*, Londres, s. d. (Tunisie, Tripolitaine, pays haoussa). — Zawadowski, *Le rôle des nègres parmi la population tunisienne*, En Terre d'Islam, 1942, pp. 146-152. — Dubouloz-Laffin, *Le Bouri à Sfax*, En Terre d'Islam, 1941, pp. 50-60. — Osterreich, *Les Possédés*, 1927, pp. 314 seq., cite et résume Tremearne et Frobenius.

(42) *Op. cit.*, 291.

Bou-Sa'adiya) a une qoubba dans la plaine du Mornag, où se fait annuellement la fête du bouc [43].

En Egypte, on a noté des faits analogues [44] mais avec une organisation plus exclusivement féminine : possessions, sacrifices, figurations, accessoires ; le mot *zar* remplace *bouri* et indique une origine abyssine.

Au Maroc, le nom usuel des noirs des confréries est Gnaoua [45]. Les orchestres se montrent très souvent sur les places : à Jama' el Fna de Marrakech, tous les soirs ; dans les autres villes, au moins pour toutes les fêtes. Des femmes viennent s'asseoir au centre de leur derdéba, qui leur assène les rythmes étourdissants de leurs tambours et de leurs castagnettes. Ils donnent aussi des soirées, *leilât*, dans les maisons particulières pour soigner quelque malade ou répondre à quelque vœu. Mais on a rarement décrit leurs fêtes propres, et étudié leurs musiques et leurs chants [46].

A Tanger, les adeptes de Sidi Bilâl el Habchi (l'Abyssin), venus généralement du Sous, allaient en avril faire le *hadi el foûl*, don des fèves à *râs el moûl*, au bout du môle, devant les *hajar maqtou'in*, « pierres coupées », blanchies à la chaux, hantées par les jnoun de la mer. On conduisait un bœuf et un bouc avec des bougies allumées en plein jour, on dansait en priant sur le Prophète, jetait des fèves dans la mer, égorgeait les victimes qu'on allait manger chez un affilié, autant que possible fou ou mejnoûn, avant de danser toute la nuit. Les génies s'appelaient Sidi Hammou, Sidi Moussa, Lalla Mimoûna, Jamila, Aïcha, Bakya [47].

(43) Zawadowski, *loc. cit.*

(44) Riga Salima (Mme Rechid pacha), *Harems et musulmanes d'Egypte*, 1902, ch. XII et XIII ; cité dans Jeanmaire, *Dionysos*, 1951, pp. 127 seq.

(45) Originaire de Guinée, ou de Djenné. — On trouve déjà le mot dans Léon l'Africain, Marmol, Idrisi, Yaqout, Ibn Guzman ; cf. G. Ferrand, *Tuhfat al albâb d'Abû Hamid al Andalusi*, Journal Asiatique, juil.-déc. 1925, p. 285. W. Marçais, *Textes arabes de Tanger*, 205.

(46) Voir pourtant une excellente étude de Westermarck dans *la Negro-Anthology* de Nancy Cunard, 1934 ; et Legey, *Folklore marocain*, 1926, pp. 146-149.

(47) G. Salmon, *Superstitions populaires de la région de Tanger*, Archives Marocaines, 1904, II, pp. 262-268. — Sur le Maroc, voir aussi : Legey, [illegible] *sur le folklore marocain*, pp. 15, 103, 147, 153, 158. Westermarck.

Au Sahara.

Dans le Sud-Oranais, on donne le nom de *graba* (pluriel de gourbi) aux faubourgs qu'on appelle dans le Nord « villages nègres » où habitent, avec quelques noirs, les éléments les plus pauvres de la population. A Aflou, le dîwân n'est plus qu'un souvenir ; des arabes loqueteux et horriblement infirmes m'ont montré la placette où s'élevait le maqam de Sidi Blal et où se faisaient les fêtes. A Aïn-Sefra au contraire, la confrérie est prospère, dirigée par un homme jeune et sympathique, chef d'équipe dans un atelier. On achète un taureau quand on a assez d'argent. Le grand tambour, pour les cortèges et les fêtes, s'appelle ganga. Le sanctuaire est dans une cour sur laquelle s'ouvre la salle du dîwân. C'est une petite construction d'argile, couverte, haute d'un peu plus d'un mètre, divisée en deux chambres rectangulaires, l'une, à gauche, pour Sidi Blal, l'autre pour Sidi 'Abdelkader. Bien qu'on les appelle couramment Bambara (48), les noirs d'Aïn-Sefra ne parlent plus le soudanais. Leurs chants sont plutôt en arabe ; ils connaissent pourtant l'invocation *Bouri é bouri*... que nous retrouverons partout. Ils connaissent aussi Chenguermama, les Megzaoua (mais sans faire le carnaval figuratif) ; les Ouled Sergou sont plus orientaux. Ils usent des cravaches boulala. Les réunions sont fréquentes ; en principe le vendredi ou le samedi soir.

A Béni-Ounif, le dîwân n'a plus que six ou sept membres assez vieux, et n'a guère les moyens d'immoler que des poules. Le cheikh est un vieux Foulane qui a été capturé dans sa jeunesse par les Katchaka, vendu aux Aït Atha, pris par les Ouled Jérir de Béchar, et finalement affranchi. Les

---

Ritual and belief in Morocco, Londres, 1926, I. 329 seq. ; *Belief in spirits in Morocco*, Abo, 1920, p. 155. Aubin, *Maroc d'aujourd'hui*, p. 321.

Sur les relations des Gnaoua et des Aïssaoua, voir Brunel, *Confrérie religieuse des Aïssaoua au Maroc*, 1920, pp. 155, 165, 192. — Le regretté Le Cœur a cité, *Le rite et l'outil*, 1939, p. 166, mais de seconde main d'après une brochure de Jean Darlet, *Un culte païen au Maroc*, Rabat, 1937, une scène de sorcellerie érotique qui se serait déroulée à Azemmour jusqu'en 1928 et rappelle certains récits plus ou moins sûrs concernant le vaudou haïtien.

(48) *Bambara ihabb al foul*... Le Bambara aime les fèves, dit une chanson ironique.

chants que j'ai pu recueillir ne sont pas ceux à proprement parler rituels. Bien que commençant par l'invocation mi-soudanaise, mi-arabe : *Yerkoï akbar*, Dieu est le plus grand, ils évoquent surtout les malheurs de l'esclave apporté comme une marchandise sur un chameau. « On m'a amené du Soudan, ô mon frère Bambara. Prenons un bâton et défendons-nous contre ces méchants arabes ». Les cérémonies ont lieu en cha'bâne et aux quatre fêtes musulmanes.

A Colomb-Béchar (49), l'activité des deux dîwâns (en liaison, non point rivaux ; le premier dirigé par un septuagénaire né au Soudan, le second par un sourd-muet et composé surtout de gens du Touat) semble considérable. Le maqâm de Sidi Blal n'est à vrai dire qu'un tas rectangulaire de sable et de pierres dans le cimetière neuf, *mdina jdida*, à la sortie du qçar, avant les qoubbas de Sidi 'Isa et de Sidi 'Abdelkader. Les réunions ont lieu une ou même deux fois par semaine, le lundi et le samedi. Le cheikh du premier dîwân, Salem ben el Haj, m'a raconté sa vie mouvementée. Né vers 1882, près des falaises de Bandiagara, il fut pris à sept ans par les Fouta, acheté à Tombouctou par les Reguiba Souahel, chargé sur un chameau avec d'autres enfants, vendu au souk de Timimoun contre un sac de dattes et une guerba d'huile, au chérif Sidi Baba, qui le fit travailler dans ses jardins et le revendit 80 douros (400 francs) à Saïd ben Salem, chef de la caravane des Doui Menia, qui le donna à son oncle maternel Haj ben 'Abdallah des Ouled Jérir de Béchar. Blessé et fait prisonnier au cours d'un combat avec les Beni Guil, il s'enfuit au bout d'un an et vingt jours et se mit sous la protection de Sidi Brâhîm, le vénéré cheikh de Kenadsa et revint chez les Ouled Jérir. Quand ceux-ci fuirent au Tafilelt à l'arrivée de la colonne française de l'Oued Zousfana, il resta, rejoignit les Français à Taghit, où le capitaine Susbielle le prit comme palefrenier. Il s'engagea aux spahis, prit part au combat d'Aïn Chaïr, servit au Train, au 11e Tirailleurs de Mostaganem, fit la guerre à Reims, Soissons, Verdun, Arras, fut

---

(49) Où je dois signaler l'aide précieuse que m'ont donnée le général Quénard, commandant militaire du Territoire d'Aïn Sefra, et le lieutenant Raynaud. — Sur les noirs de Méchéria et de Kenadsa, cf. notes de Poudade et Laugel, *Bulletin de liaison saharienne*, juin 1953.

blessé, amputé, soigné à Paris et à Toulouse, où il connut Joffre, et finalement réformé après douze ans de service. Il avait été, à 18 ans, chef du dîwân de Béchar, initié, avant l'arrivée des Français, par le cheikh Benaouda, de Saïda, un soudanais joueur de guinbri qui passait pour avoir été frappé par les jnoûn et gardé par eux sous terre pendant cinquante ans.

Les principaux *rijal allah* invoqués sont : Baba Hamouda (rouge, guérisseur), Lalla 'Aïcha (jaune ?), Sid 'Alî (bleu) Chengar ou Jenguer mama (bleu ?, chasseur et guerrièr), les Ouled Sergou (noir), les Megzaoua (sauvages de la forêt), Sidi Hammou (jaune, marin), Sidi Bouhali (avec une jellaba, maître des montagnes), Sidi Moussa el Bahri (blanc, maître des trésors marins), Slimani (jaune, sultan des déserts), Misaji (noir, maître du sous-sol), Jathou ou Belahmar (rouge, maître de tout ce qui est rouge), Lalla Mbirika (blanc, magicienne des femmes), Sidi Mimoûn le Gnaoui, Lalla Mimoûna, et naturellement Sidi Bilâl, ainsi que Moulay 'Abdelkader, Hassan et Hossine, petits-fils, et Lalla Fâthima, fille du Prophète ; et aussi Mekka-Madina ; on sait que La Mecque et Médine sont des villes, mais elles sont aussi en quelque sorte une entité personnalisée [50] au nombre des énergies sacrées.

On célèbre cha'bâne et les fêtes islamiques, et l'on fait au printemps l'*aïd el foul* ou 'aïd el djaj, fête des fèves ou des poules. Les tambours s'appellent *deldoul* et *ganga*. Ils sont ornés de dessins au henné. On sacrifie des poules rouges quand on veut s'assurer les faveurs de Sidi Belahmar ; un coq blanc ou une chèvre pour Moulay 'Abdelkader. Un sous-officier français a eu un enfant grâce à une de ces *debihât*.

Les chants invoquent ces génies et multiplient les professions de foi musulmane, les prières sur le Prophète. La musique fait contraster les rythmes obsédants, comme celui du sang dans le cœur, des bruyants instruments de percussion, et les mélodies douces et discrètes des voix et du guinbri. A la séance du samedi 17 novembre 1951, participaient une douzaine d'hommes, les femmes restant ce soir-là dans

(50) Comme aux zar d'Abyssinie, me dit M. J. Tubiana. — Les Beni Ouargla personnifient aussi leurs mosquées : Lalla Azza, pour les ibadhites, Lalla Melkia, Madame la Malékite, pour les orthodoxes.

l'assistance et se contentant de battre des mains, dodeliner la tête et pousser de temps en temps des youyous. Comme instruments, outre les qarqabou, le guinbri, deux tambours, un grand et un petit, celui-ci posé sur le genou, tapé du même côté d'un bâton plat et de la main, la peau ornée au henné d'une croix avec un cercle au centre, deux petits cercles et deux petits croissants dans les angles. Les hommes saisis par « l'attrait » touchent le sol des mains, respirent la fumée du jaoui, se balancent penchés en avant, chaque jambe battant la terre deux fois fortement, puis fléchissant doucement. L'un d'eux saisit à deux mains le brasero de fonte, qui doit être brûlant, danse longtemps avec, s'écroule. On le masse, on lui presse le ventre du pied, on lui étire les bras. *Bori bori bena andabou*, crie l'un des chanteurs, cependant qu'un danseur se cravache en mesure le dos avec la boulala dont il a touché le front du cheikh, la terre et les principaux adeptes. Un autre se dévisse la tête dans le sens des aiguilles d'une montre. Un jeune, costumé en jaune, s'écroule en deux bonds. Un autre, presque blanc, fait une danse de finesse, penchant les épaules, sautant sur un pied, puis tournoie les bras tendus, dans les deux sens, vient respirer le jaoui à quatre pattes. Un noir, après s'être cravaché, fait le geste de ramasser quelque chose à terre des deux mains qu'il ramène à la poitrine, se met à quatre pattes, roule, hoquetant, sur le côté gauche et se relève comme si de rien n'était. Un grand, vêtu d'un veston européen de bonne coupe sous sa jellaba, coiffé d'un tarbouche, puis d'un bonnet orné de cauris, réclame impérativement l'air qui lui convient, prend deux cravaches, les balance comme pour bénir l'assistance, tournoie rapidement, se flagelle très fortement, martelant le sol de ses pieds. *Oy ya la la...* La mélodie part d'une note basse pour s'élever brusquement et redescendre en gradins. « C'est Jenguermama », vient me dire à l'oreille le cheikh. Le rythme devient quatre coups, le dernier très marqué suivi d'un long intervalle. Puis l'homme remplace les cravaches par des mouchoirs rouge et jaune, qu'il fait tourner devant lui et jette avant de toucher la terre des deux mains. Les tambours se taisent, le guinbri joue seul, nostalgique, tendre. Un vieillard chante, la tête penchée sous

un turban rose pâle, se frappe les cuisses du bras, se balance sur un rythme à trois battements, joint les mains, touche le sol sur lequel on éparpille des braises. Il tourne les mains jointes, paumes levées, ou bien levant les pans de sa tunique. Tombé à quatre pattes, il danse encore sur deux pieds, puis sur les genoux, respire le brasero, se roule à terre en tonneau. On le masse, on lui étire les bras, il s'éveille, heureux...

Au Gourara, selon le capitaine Roget (51) les fêtes des *'abîd* ou *ouçfane*, dites aussi *qarqabou* ou *dendoun*, du nom des instruments, permettent de distinguer des haratin ou zénètes ceux qui se considèrent comme de race noire pure.

Dans le sud-algérois, il faut aller assez loin pour trouver un dîwân bien organisé. A Djelfa, il n'y a plus rien. A Laghouat, la derdeba des ouçfane de Sidi Blal fait des quêtes bruyantes lors des fêtes religieuses. Ils tuent le bouc devant Sidi 'Abdelkader, au mouloud, ou quand on désire la pluie. Ils achètent symboliquement les nouveau-nés, le jour de l'aïd el kébir, dans les familles habituées (une trentaine), qui payent une redevance chaque année le même jour. Ils font en automne, à l'extrémité de la palmeraie, une fête avec une soupe de *harisa*. Les tambours s'appellent *taria*, grande et petite.

Au Mzab les ouçfane (qu'il ne faut pas confondre avec les *métis* ibadhites homriya, mais qui ont avec eux des rites communs) (52) ont plusieurs maqâms de Sidi Blal. Le premier est situé au sud-ouest de Ghardaia au sommet d'une colline rocheuse qu'il n'est pas à conseiller de gravir à midi. Il est précédé d'un plus petit pour les disciples moins foncés. Celui du sommet est un fort tas de pierres rectangulaire, précédé d'une minuscule courette pour faire cuire à l'abri de quelques cailloux. Des petits tas de pierres sont dressés alentour par les visiteurs pour la baraka. Un gamin qui me conduit soulève une pierre plate et me montre les intestins, les plumes et les pattes d'un poulet. Il y a des traces de sang sur le maqâm lui-même que surmonte un bâton auquel sont

(51) *Fêtes religieuses et réjouissances païennes au Gourara*. Travaux de l'Institut de Recherches Sahariennes, III, 1945, p. 112.

(52) Nous sommes de Sidi Blal par notre mère et ibadhites par notre père, me dit l'un d'eux. — Les noirs peuvent être ibadhites ou malikites.

attachés des chiffons dans lesquels on a noué de la rouina et du henné. Un des garçons arrache un fil et l'attache au *herz*, étui à talisman, qu'il porte sur la poitrine.

Pour prendre part au dîwân, il faut être en état de pureté rituelle et pieds nus, comme à Alger et ailleurs, éviter de parler et de rire. La réunion la plus solennelle semble être celle de la 27e nuit de ramadhâne. Plusieurs coqs sont immolés après avoir été encensés. Le chef du dîwân leur dit : « Vous êtes lâchés et vous êtes libres », les offrant aux génies. Si un coq égorgé saute en se débattant, sur un assistant, c'est le signe que celui-ci a fait un vœu qu'il n'a pas accompli. Quatre jnoun sont particulièrement connus par leur couleur : Belahmar (le Rouge), le plus dangereux, Belasfar (le Jaune), qui rend malade, Belabiodh (le Blanc), qui ne fait que le bien, est plein de gentillesse et réconcilie les ménages, Belakhal (le Noir), qui ne semble pas avoir de spécialité définie. On joue du guinbri, des castagnettes de fer et des tambours (dendoun, par onomatopée). Des danseurs se cravachent avec les boulala ; d'autres jouaient naguères avec les couteaux. Les femmes assistent aux séances mais n'y participent pas. Elles en font à part.

A El Goléa, les dîwâniya ont une clientèle parmi les harratines, arabes et zénètes, mais les cadres sont noirs. L'un d'eux a l'habitude de s'habiller en femme et file la quenouille devant sa porte (54). Il y a un cheikh, un moqaddem, un ma'allem et deux 'arifât, une grande et une petite. On

(54) Cela se fait, on le sait, chez certains chamanes d'Asie et d'Amérique. Les Bissus des Célèbes du Sud sont des chamanes efféminés, considérés comme impuissants ou homosexuels, qui participent aux danses rituelles, balançant un hochet, font mine de se poignarder sans y réussir, spécialement lors du premier labour, lors de l'installation d'un roi, jadis pour les exorcismes. Claire Holt, *Théâtre et danse aux Indes néerlandaises*, 1939, pp. 26-34, 109. — Certains medecine-men indiens pratiquent ce genre d'inversion pour entrer en contact avec les esprits. Michel Leiris a noté des faits d'« éonisme », changement de vêtements mais ne pense pas qu'il y ait au culte des zârs un aspect homosexuel ; des faits d'incubat et succubat peuvent correspondre, sans qu'ils soient de règle, au sens le plus fort du mot « possession » ; les zârs femelles rendent alors impuissant et provoquent des pollutions ; les zârs mâles font avorter ou divorcer par jalousie, ou mettre au jour des monstres. Tout cela, on le sait, n'est pas spécial au monde noir ni au zâr et au bouri.

Le principe essentiel, noté par Tremearne, *The ban of the bori*, p. 150, est que le *boka* (medecine-man, rival du mallam ou taleb musulman) est

sacrifie des boucs et des poulets. On invoque surtout Sidi Moussa el Bahrî et Moulay 'Abdelkader Jilâlî. On fait des prophéties, des consultations, des guérisons. On ne met pas en doute l'origine soudanaise. Des séances en plein air ont lieu au bord du lac ; l'un des danseurs en transe se jette, dit-on, à l'eau et rapporte, non mouillés, des pains fabriqués par des génies.

Plus au Sud, des dîwâns semblables existent à In Salah, Tamanrasset, Agadès et ainsi de suite jusqu'au Soudan.

Dans le Sud-Constantinois, les dîwâns sont souvent sous le vocable de Sidi Merzoug et il n'est pas toujours précisé si ce nom est celui d'un saint particulier, d'un descendant supposé de Sidi Bilâl, d'un ou plusieurs notables de la confrérie, d'un génie, ou un simple surnom (le Chanceux, le Fortuné) de Sidi Bilâl.

A El Oued, le gaïd (caïd), est désigné par les vieux noirs ; il porte aux fêtes une abaya verte. Le tambour *banga*, est tapé sur un seul côté, avec une baguette courbe dite *mengâr*, au centre, et la main gauche sur les bords. Les *qarqabou* sont désignées généralement par l'onomatopée chakchakât. Le bouc noir a le front orné d'un foulard de soie, *tamîma*, la tête ointe d'huile parfumée. Encensé, il est égorgé près de la haouitha de Sidi Merzoug. La fête se continue chez le gaïd el ouçfane. Les hommes se rangent par taille depuis le plus grand jusqu'au plus petit garçon ; puis les femmes, voilées, la plus grande derrière le plus petit des hommes. On égorge aussi beaucoup de poules. Une vieille fait le tour du cercle avec un brasero à encens. La plupart des noirs du Souf se rencontrent alors et des mariages se concluent (55).

---

trop plein de « médecine » pour avoir des relations intimes avec une femme, et que d'autre part les relations sexuelles nuisent au pouvoir d'évoquer le bori ; les participants doivent être continents au moins trois jours avant la ziara. — Sur le glissement du spiritisme vers la sorcellerie, voir Desparmet, *Mal magique*, ch. III, et *Ethnographie... Mettidja, L'enfance*, VII, Bul. soc. géo., Alger, 1926, pp. 314-320.

(55) Renseignements de Mlle Lapper, de M. Zobaïdi Hocine et de M. Allali. — Je dois des remerciements pour l'aide qu'ils m'ont prêtée à Touggourt, notamment au colonel Thomas, commandant militaire du Territoire de Touggourt, au lieutenant Grésel, à M. l'Administrat[illegible] [illegible]aravol, chef d'annexe.

A Touggourt, il y a un « caïd », mais le personnage important est la khalifa, veuve de l'ancien chef mort il y a 3 ou 4 ans. Elle garde le dâr dîwân Sidi Blâl et préside avec autorité et majesté aux fêtes de Sidi Merzoug. La principale a lieu fin avril après qu'on ait promené le bouc pour réunir l'argent. Une autre a lieu en octobre après la récolte des dattes. On n'a pas toujours assez de ressources pour fêter bien la 27e nuit, l'aïd el kebir et cha'bane quand ils ne coïncident pas avec les deux premières dates du printemps et de l'automne. Le tambour s'appelle aussi *banga* et les castagnettes *chakchakât*. On emploie les couteaux et les cravaches. On connaît les Megzaoua, les Ouled Sergou et les autres génies. On se représente Chenguermama comme une fille avec des voiles et des plumes. Le génie mâle possède la femme et la jinnia l'homme, me dit encore la khalifa. Pratique-t-on l'omophagie ? « Ma mère, me dit-elle, avait besoin d'un morceau de viande crue pour reprendre ses esprits après la transe. Moi je me contente d'une petite tranche de foie ».

Le bouc est tenu en laisse avec une ceinture de laine bleue par une fillette. Il a un turban rouge et jaune, et, sur le dos, des foulards multicolores offerts par les dévots. « Viens, Merzoug ! dit la belle prêtresse. Vous voyez, il ne suit que moi ». Et nous allons en cortège (les joueurs de *chakchakât*, la khalifa jouant d'un petit tambour, le vieux caïd, et un jeune noir fin et distingué, jouant aussi du tambour, coiffé d'un haut turban rose, très pieux, portant le chapelet des kadriya) reconnaître la place où se fera le sacrifice. Ce n'est pas aussi facile qu'on pourrait le croire, car une dune est survenue au milieu du cimetière aux tombes mal marquées. Il s'agit de retrouver celle de Nacer, petit-fils de Merzoug le Soudanais, le plus ancien noir venu ici. Nous gravissons la dune, cherchons au-delà, revenons en deçà. C'est ici ! dit quelqu'un. On gratte le sable et on le trouve mêlé du sang du dernier sacrifice. Si Dieu y pourvoie une petite qoubba sera élevée.

Un peu plus au Sud, à Mraier, une confrérie mêlée s'intitule zaouia ou *dîwân rjal el hachân*, société des hommes du rejeton de palmier, et a une succursale à Alger. Les

hachachna [56] sont les sédentaires de l'Oued Rir qui travaillent aux palmiers ; foncés de teint mais pas nécessairement de race nègre ; les *rjal el hachân* sont les génies de la palmeraie : On y connaît Chenguermama. On y chante en arabe vulgaire : Njib 'alikoum rani marioud ou rjal el hachân gâ'a siyouda. Njib 'alikoum rani fi'l hâl, 'Abdelkader ia Bouderbala. Nemdah rabbi ou nâs ed-dâla. 'Abdelkader ia Bouderbala. Njib 'alikoum rakoum hammeltouni ou rjal el hachân ma fihoum doûni... Les Hommes du Plant de Palmier sont tous des seigneurs. Je vous apporte ; je suis en transe, ô 'Abdelkader, ô l'Homme aux Haillons ! J'invoque le Seigneur et les Gens de la Célébrité. O 'Abdelkader ô Bouderbala ! Je vous apporte ; vous m'avez étourdi. Les rjal el hachân, il n'y a en eux aucune bassesse. » Les *hachchaniyin* chantent avec accompagnement de *bendaïr*, se frappent le crâne, dansent sur un pied, une main derrière le dos, pleurent dans les deux mains et mangent de grandes quantité de *douâra*, tripes crues, quand ils sont en transe.

A Ouargla le dîwân des *isemjen* (noir en berbère ouargli) et leur petite qoubba sont sous l'invocation de Sidi Merzoug, mais on sait que le grand patron est Sidi Blâl. Ce maqâm s'élève dans les sables au milieu de quelques palmiers, après l'hôtel de la Satt. C'est un édifice d'un mètre de haut, à quatre merlons d'angle surmonté d'un cône grêle, avec une très petite porte au nord-est. Le sol alentour est jonché de plumes blanches et plus loin d'ossements blanchis. La fête termine la saison des mariages (fin avril, début mai). La journée commence par un repas chez le caïd des ouçfâne ; puis le cortège fait le tour des différents quartiers, recueillant des offrandes, jouant des castagnettes de fer et des tambours derrière le jeune bouc noir coiffé de soieries rouges et jaunes avec des pompons et des perles de couleur, qui va être sacrifié. Un bourricot porte la grande marmite dans laquelle il sera cuit.

On arrive à Sidi Merzoug. Le cortège fait en chantant le tour de la qoubba dans le sens contraire aux aiguilles d'une

(56) A Tunis, la confrérie des harratin de Ouargla s'appelle de même hachchanïya. Hachachna et harratin ne sont pas des nègres et la liturgie est justement souvent un des moyens de les différencier.

montre, celui du thawaf autour de la Ka'aba, celui de l'absoute des morts. On récite la fatiha, première sourate du Coran. Les femmes entourent la qoubba en poussant des youyous, cependant que les hommes dansent sur la piste une douzaine de mètres plus loin. On s'arrête pour le sacrifice. Le bouc est couché à terre, sur la piste, la face tournée dans la direction de La Mecque ; le chef l'égorge, mais de façon, semble-t-il, à ce qu'il ne meure pas immédiatement. Il est de bon augure qu'il fasse quelques mètres dans la direction de la qoubba. « Jadis, m'assure un des membres de la confrérie, il arrivait qu'il allât jusqu'à un puits artésien aujourd'hui ensablé dans ce creux sous les palmiers, y bût, et revînt mourir devant la qoubba. » Aujourd'hui, la bête se contente de se coucher dans une traînée de sang, devant l'assistance, gardant la tête droite quelques instants, d'un air doux et comme étonné, mais sans manifester de souffrance. Le ballet des joueurs de qarqabou reprend de plus belle avec des envolées de blanches gandouras pendant les pirouettes, bras levés, dans les deux sens, avec des accroupissements rapides, des élargissements et des resserrements du cercle qui ne cesse pas de tourner dans le sens contraire des aiguilles d'une montre.

Le bouc est alors dépecé et mis à cuire dans le grand chaudron avec de l'eau salée ; il ne sera pas mangé sur place, mais à la maison ; les morceaux répartis entre les adeptes et les donateurs. Avec les tripes, les abats et de la semoule, on fait une bouillie nommée *arouaï* (*reghida* en arabe) [57].

La fête devait se poursuivre dans l'après-midi et la soirée, dans la maison du dîwân, avec *ijdeb*, descente des esprits divers dans les danseurs en transe, mais une pluie torrentielle (24 millimètres en une demi-journée, ce qui est la quantité d'une année moyenne), survint, qui arrêta tout. La maison eut risqué de s'écrouler sur les hôtes.

Les dîwâns se continuent vers le Sud jusqu'au Soudan où ils se perdent dans la masse des croyances et coutumes aux

(57) Avec sel, disent les intéressés ; sans sel selon certains ; question délicate, car les jnoun passent pour ne pas aimer le sel. — Je dois remercier pour l'aide qu'ils m'ont prêtée, notamment le colonel Thiriet, commandant militaire du Territoire des Oasis, le capitaine Hays, chef d'annexe, le capitaine Cotrel, l'agha Tahar Idir et son fils Ali.

quelles on donnait naguère le nom général d'animisme. Le mot arabe est passé dans le sonraï. On l'a noté à Ingall, Goundam, Tombouctou, Gao [58]. L'usage a dû se répandre de la boucle du Niger vers le Nord par le Hoggar, Ghat et In-Salah et vers le Maroc par Tabelbala et le Touat ; comme en sont revenus le nom arabe et les apports islamiques. Les relations, très anciennes, ont été accrues, on le sait, au XVe siècle par les conquêtes du sultan Mançour le Doré. Nous ne nous étonnerons pas de voir invoquer au dîwân de Tombouctou comme à celui d'Alger, le saint de Bagdad 'Abdelkader Jilâlî et le génie du Niger Moussa el Bahrî. M. Jean Rouch [59] a décrit, pour le pays sonraï, l'initiation et les danses de possession des *bari* « chevaux » des génies. De même plus à l'Est, on danse le follé-follé [60], et le bori haoussa a été sérieusement étudié par Tremearne [61].

Plus à l'Est encore, le culte des *zârs* est connu en Abyssinie, Erythrée, Somalie. On l'a même signalé en Arabie. En Abyssinie, il a été étudié de très près à Gondar par Michel Leiris [62]. Il y est connu des musulmans et des chrétiens. La méthode de la musique et de la danse pour amadouer les esprits passe pour avoir été imitée des musulmans. Plusieurs mots techniques sont empruntés à l'arabe : *aouliya*, saints s'appliquant aux grands zârs et aux grands illuminés ; *djinn* désignant des génies aquatiques néfastes. Un des plus grands zars, Seyfou Tchangar, correspond à notre Tchangar mama ; son attribut est l'épée (*seyf*, en arabe), comme le second préside, nous l'avons vu, au jeu des glaives. Il est bon chrétien ; son *foukkara*, thème de guerre commence par : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Dieu unique ».

(58) Renseignement de M. Nicolas, de Niamey, transmis par M. Th. Monod.

(59) *Culte des Génies chez les Sonray*, Journal de la Société des Africanistes, XV, 1945, pp. 24-28.

(60) J. Robin, *Description de la province de Dosso*, Bulletin IFAN, 1947, p. 82.

(61) *The Ban of the bori*, 1913 ; *Bori beliefs and ceremonies*, Journ. Anthrop. Instit., 1917, pp. 23-68 ; *Hausa superstitions and custome*, Londres, 1913.

(62) *L'Afrique fantôme*, 1934 et 1951, 2e partie. *Le taureau de Seyfou Tchenger*, Minotaure, 1933 (La mission Dakar-Djibouti), pp. 75-8.. *Le culte des zârs à Gondar*, Ethiopica, 1934.

On lui offre des taureaux rouges ; la gorge est d'abord ouverte en longueur avant que la trachée ne soit tranchée transversalement, pour mieux conserver la peau, dit-on. La directrice de la secte des possédés, incarnant Tchangar, boit une tasse de sang chaud, puis, incarnant un de ses lieutenants, mange un mélange cru de douze parties du corps, avec du sel. Coiffée du diaphragme, elle trône et distribue ensuite des galettes, graines grillées, boulettes ; et l'on boit de l'eau miellée et de la bière. Cette fête d'octobre dure une semaine avec transes, gurri, et parodies religieuses (comme en Oranie). Le gurri est la rotation de la tête (dans l'un ou l'autre sens selon les cas) et le balancement pendulaire du corps d'avant en arrière, par lequel le zâr survenu marque son emprise, sa victoire, sa colère ou sa satisfaction. Notons que la liturgie des zârs s'accommode au calendrier chrétien, comme celle des dîwâns au calendrier hégirien ; et qu'on ne sacrifie pas pendant le carême.

Aux Antilles et spécialement à Haïti, les dernières observations méthodiques sont celles de Rigaud, Leiris, A. Métraux, etc... [63]. On y trouve des rites analogues à ceux de l'Afrique du Nord, des classes d'êtres surnaturels auxquels correspondent des instruments, airs, gestes... Les textes sont en créole avec des passages africains qu'on ne semble plus comprendre. Le Vaudou antillais est d'origine assez mêlée, comme les esclaves importés, mais nettement plus méridionale (Côte d'Ivoire, Côte de l'Or, Dahomey...) que les dîwâns de Sidi Blâl, d'influence soudanaise. Il en est de même au Brésil, où Clouzot [64], qui a décrit les *cadomblés* de Bahia, a trouvé des détails précis, comme la pièce tournée au-dessus de la tête du danseur en transe, analogues à ceux d'Algérie.

(63) Cf. *Haïti, poètes noirs*, 1952 (Présence Africaine).
A Port au Prince, me dit M. Leiris, le taureau est frappé d'abord par un coup presque vertical dans l'encolure derrière les cornes, il tombe et on lui perce alors le bas de la gorge.
Aux Antilles, en créole, *mama* est aussi employé comme augmentatif, mais préfixe. *Chango* est le dieu de la guerre du vaudou. Suz. Lomhaire-Sylvain, *La chanson haïtienne*, in *Haïti, poètes noirs*, Présence Africaine, XII, 1952.

(64) *Le cheval des Dieux*, 1951. — Cf. Bastide, *Les filles des dieux de Bahia*, Revue de Paris, janvier 1953.

Les chants :

La conservation des chants, à de si longues distances dans l'espace et le temps, est sujette à bien des aléas. Les paroles ont pu d'autant mieux se mélanger que les *diar* sont moins distincts qu'autrefois, que les chants sont des invocations, susceptibles de variations et de répétitions, plus ou moins bien comprises par les chanteurs eux-mêmes, qui, ne parlant aucune de ces langues et traduisant, consciemment ou non, en arabe ou en français, dès qu'ils ne récitent plus mécaniquement, peuvent confondre haoussa, sonraï et bambara, quelle que soit la force incontestable de la tradition. Il ne peut guère être question d'établir des textes, mais plutôt d'en donner une idée et d'en tirer quelques indications précises qu'ils contiennent, comme nous l'avons fait à l'occasion ci-dessus pour ceux qui sont moins purement soudanais.

Pour Alger, Andrews a donné, en 1903, avec notation musicale, trois textes de l'Est et de l'Ouest nommant Baba Moussa, Doundourousso, Baba Inoua. J'en ai recueilli plusieurs avec Léo-Louis Barbès, qui en a fait la notation musicale. Voici le chant de Changarmama :

Banouari Changuermama
Bouri é bouri ennadabou
Nari é nari é kaïd Baba Inoua
Adzkour Allah, Baba Merzoug, serken Bornou [65]

Un autre chant, de l'Est, invoque Misardji et Sidi Baoua en même temps que Sidi 'Abdelkader. Un air du centre invoque Sidi Moussa (du Niger) et Ta Houa (des Ouled Sergou).

Les chants d'Oranie, plutôt centraux (sonraï) et occidentaux (bambara) invoquent Sidi Moussa et les rjal el bahr (les hommes de la mer ou du fleuve), les hommes du Soudan, les maîtres du dîwân, les Sergou, Lalla Birika ou Embirika, Slimani, génie de l'air occidental, Baba Hamou, aquatique et occidental, Baba Merzoug moul bourhâne, maître de la puissance miraculeuse, plus oriental, Changuermama, avec ses surnoms de Banouari, le danseur aux glaives, et de El Hassâne, le Beau, Sidi 'Abdelkader sous son surnom de Bouderbala, Mekka-Medina, les deux villes saintes, en entremêlant le tout d'invocations à Allah, de la profession de foi musulmane, de la prière sur le Prophète.

(65) Banouari est un surnom de Changuermama « qui danse avec les couteaux ». Baba Inoua est un des principaux jnoun haoussa ; Baba Merzoug est *serken*, chef du Bornou.

A Ouargla on appelle les hommes de la mer ou du fleuve, les hommes de Dieu, les hommes du dîwân, Tsangar ou Jenguer mama. Banouari, Baba Moussa, 'Abdelkader Jilalî... Il en est de même à Touggourt, à Ghardaia, etc., où l'on flatte gentiment la jolie Mbirika aux lourds khalkhals dououadis.

Toujours nous retrouvons le grand air de Changar mama, et la phrase *Bouri a bouri*... avec ses variantes : Bouri é bouri ennadabou... benoiyédabou... manaangabou... benaandabou... bourgnaandabou... boulebnadabou... — Génie ô mon génie, où es-tu ? où es-tu depuis si longtemps ?... où es-tu pour m'abandonner ?... il y a longtemps que je ne t'ai vu [66] Lève-toi !

Catharsis et extasis

Avant d'en venir à des formes plus évoluées et qui se passent du symbolisme des génies on peut se demander quelle est la raison profonde de phénomènes qui paraissent aberrants à une mentalité moderne rationaliste (elle-même à un certain stade qu'un autre point de vue peut faire dépasser), mais qui s'intègrent dans l'ensemble des faits religieux et dont on retrouve l'écho dans les religions les plus hautes, lesquelles n'ont peut-être pas à gagner à se séparer trop brutalement de leurs infrastructures. Deux mots grecs répondent à la question : *catharsis*, purification et *extasis*, sortie.

Nous ne prétendons pas exposer en détail les théories de Platon, Aristote et Plotin. Toujours est-il que la connaissance des Aïssaoua et des dîwâns noirs renouvelle notre compré-

(66) Interprétation donnée par un forgeron de Ghat (où il y a un dîwân de Sidi Blal) qui passe pour converser avec les génies Kel essouf, dans la Zaouia Madania. Renseignements transmis par le capitaine Lelièvre et le commandant Ferry.

hension de l'Antiquité. On sait le parti que vient de tirer M. Jeanmaire dans son *Dionysos* (67) de la comparaison entre les descriptions de Leiris, Tremearne, Riya Salima, Brunel et les textes concernant les thyases antiques : danses extatiques, performances, divination, sacrifices, guérisons, airs, « chevauchements », jusqu'aux mouvements (68), jusqu'aux routines, car « il y a plus de porteurs de thyrse que de vrais bacchants ».

Les peintures des vases grecs et les allusions des écrivains permettent de reconstituer certaines attitudes et certains pas de danse. On trouve chez les très archaïques Corybantes de la Grande Mère les bonds, les sauts, la flexion et contorsion du buste en arrière avec rotation de la tête, la flexion en avant avec rotation de la tête penchée. Les bacchantes cambrent le corps, le balancent d'avant en arrière, tournoient échevelées, s'écroulent. Il semble d'ailleurs que ces danses orgiastiques grecques soient plus échevelées et tourbillonnantes que celles du zâr et du bori ou des aïssaoua. Plus que la pirouette, les tournoiements violents par piétinement rapide sur la pointe ou la plante sont un des traits saillants des danses grecques ; avec cambrure et fléchissement des genoux quand elles sont orgiastiques.

Les Courètes de Rhéa, mimant la danse des épées dont les chocs apotropaïques avaient protégé la naissance de l'enfant divin, arrivaient à l'extase grâce à ces heurts rythmés, à des pas tourbillonnants et à des trépignements. La danse des bâtons (cérémonielle souvent en Espagne), même aux dîwâns d'Oranie, est généralement d'allure moins mystique ; pourtant j'ai vu les gens d'In-Salah exécuter cette ronde, la nuit, dans le sens solaire, chantant en l'honneur de leurs saints, se retournant pour frapper leur bâtons, arriver, au bout d'un certain temps à un état de tension impressionnant.

Les satyres du cortège dionysiaque sont représentés dansant avec des accroupissements et des ronds de jambe, un peu comme nos Baba Salem.

(67) Notamment pp. 59, 108, 119-138, 284-289.

(68) Voir aussi sur ce point M. Emmanuel, *Essai sur l'orchestique grecque*, 1895, notamment pp. 292 seq. — L. Séchau, *La danse grecque antique*, 1930, not. ch. VI.

Les Cinaedes malfamés de la Déesse Syrienne décrits burlesquement par Apulée (*Ane d'Or*, VIII) se renversaient la tête, tournant le cou dans tous les sens et faisant voler leurs cheveux, se flagellaient et s'entaillaient les chairs avec des couteaux. Les *fanatici* de Mâ-Bellone, protégés de Sylla (69), s'anesthésiaient à force de tournoyer, se tailladaient avec des glaives et des haches, buvaient le sang, prophétisaient, comme les prêtres de Baal décrits au livre des Rois. On voit la grande variété des gestes de la danse extatique ancienne, dont on pourrait multiplier les exemples. Cette variété se retrouve dans nos confréries modernes, depuis les gestes des dîwâniya jusqu'au râle rythmé des Chadeliya, en passant par le jdeb des Aïssaoua et la valse cosmique des derviches tourneurs mevlévis. On ne peut nier une parenté ; mais répétons que les aspects les plus frénétiques paraîtraient plutôt le fait de la Grèce et de la Rome antique, s'il n'y avait pas à tenir compte de ce que les littérateurs et plus encore les peintres ont eu naturellement tendance à représenter des paroxysmes. Il en a été de même pour les récits des voyageurs décrivant les « terrifiantes » ou « répugnantes » prouesses des derviches. Alors que ce qui frappe surtout dans les hadhras, c'est le rythme, l'orchestration, la stylisation, la discipline, la gentillesse, la prédominance générale des aspects harmonieux malgré les audaces des détails.

Quant à l'effusion de sang, elle n'est guère le fait que des processions de moharrem en Orient pour le deuil de Hussein, et des Hamadcha et Dghoughiyin du Maroc qui poursuivent sans doute un but plus naturiste que psychologique. Au contraire, en règle générale, le sang ne doit pas couler quand l'état souhaité est atteint.

Le principe sous-jacent est de capter, dominer, régulariser, apprivoiser les forces intérieures et extérieures, d'intégrer par exemple les manifestations d'une névrose dans celles d'un culte ; le traitement du mal nerveux, toujours assez mystérieux, se basera sur l'idée que les symptômes morbides seront guéris par la bonne volonté de l'esprit qui les a causés, mais

(69) Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain*. 19.., p. 50.

aussi sur l'expérience « qu'un soulagement résultera d'un paroxysme » (70) ; la manie, la folie sont soulagées par les pratiques qu'elles ont elles-mêmes enseignées, si on les stylise ; les états morbides seront transformés par élimination du facteur dépressif et leur utilisation en vue d'un nouvel équilibre de la personnalité « par une sorte de symbiose avec l'esprit possesseur devenu esprit protecteur, et par une normalisation, sous forme de transe provoquée, de l'état de crise » (71).

Nul doute que la tension, le déchaînement, la détente qui marquent la transe, ne soient profondément agréables, en dehors même du soulagement d'états nerveux ou psychiques anormaux. Mais il y a aussi le fait d'une « extase », d'une « sortie » hors du moi limité, d'une communication avec des sources d'énergie, qu'on retrouve sous une forme plus pure et plus évoluée, avec des concepts plus métaphysiques, dans les confréries comme les Aïssaoua et comme les Derqaoua (72). L'âme tend à s'unifier, se pacifie, se décante, se perd et se retrouve.

Pour Aristote (Pol. 1342 a 5), qui précise que « les mélodies cathartiques procurent un plaisir parfait », la *catharsis* consiste à porter à son comble la passion à purifier, à purger, en la transposant sur le plan de l'art. C'était un lieu commun que l'orgiasme bachique faisait surmonter les crises de dépression en les purgeant de leur effet nocif et pénible ; et Quintilien notait que, chez les incultes, l'angoisse devant les traverses de la vie s'en trouvait allégée. Pour Platon (Lois, VII, 791) « ceux qu'on fait participer à la danse et à la cadence de la flûte avec les dieux auxquels ils ont offert un sacrifice agréé, échangent leur comportement qui pour nous est folie contre un maintien raisonnable. »

Outre la purification individuelle, le rite délibéré évitant

(70) Jeanmaire, *Le traitement de la manie dans les mystères de Dionysos et des Corybantes*, Journal de Psychol. normale et pathol., 1949, pp. 64-82.

(71) Jeanmaire, *Dionysos*, 1951, p. 121.

(72) Jeanmaire, *Dionysos*, 247, discerne de même divers degrés d'expérience religieuse dans les pratiques du ménadisme : Corybantes très archaïques de la Grande Déesse, avec démons individualisés ; sentiment cosmique et dramatique de la plénitude du divin dans les *Bacchantes* d'Euripide.

la maladie imposée, il y a aussi l'idée que les danseurs initiés au bori prennent sur eux sans trop de danger les maux qui pourraient tomber sur les profanes de la communauté (73).

Le rôle de la musique est inséparable de celui de la danse. De même que chaque génie a son air, que les dîwânîs cherchent, attendent, demandent, subissent, pour avoir le contact entre leur « état » et les sources d'énergie, de même, selon Plutarque (Amat., XVI), dans les orgiasmes de la Grande Déesse, de Pan et de Dionysos, l'agitation va de pair avec une mélodie donnée ; il suffit de changer « le rythme, en supprimant le trochée, et l'air, en abandonnant le mode phrygien, pour que les bonds s'adoucissent et prennent fin ». Et Platon (*Ion*, 536) précise : « Ceux qui corybantisent ressentent immédiatement cet air seul qui est celui du dieu par lequel ils sont possédés et sur cet air improvisent avec abondance gestes et paroles sans se soucier des autres », — ce qu'il compare à l'inspiration poétique et à l'affinité pour tel poète ou telle muse, et ce qui correspond à ce qui se passe dans les séances de zar et de bori (74).

Pour Jamblique « la puissance de Sabazios a la propriété de déterminer le bacchisme, de purifier les âmes et d'apaiser les vieilles colères », c'est-à-dire de réconcilier les hommes et les dieux, desquels vient la force mantique, partout répandue mais saisissable seulement grâce aux invocations et aux rites ayant avec elle une affinité analogique. Certains airs agissent sur le mental, d'autres ont une affinité avec certains dieux et établissent la communication avec le monde divin ; l'âme retrouve alors en eux l'écho des musiques éternelles auxquelles elle participe autant qu'il est en elle d'y participer (75).

(73) Tremearne, *The ban of the bori*, 424.

(74) Cf. Jeanmaire, *Dionysos*, pp. 123, 135, 137, 289.

(75) Jamblique, *Des mystères*, trad. Quillard, 1895, pp. 84-105 ; Le néoplatonisme dépasse ici l'animisme pour voir dans les dieux des modes de manifestation de l'Eternel Absolu, et il rejoint, malgré sa démonologie compliquée, la conception du Souvenir, de l'anamnèse, qui est celle de Platon, des çoufis et du *mîtsâq* coranique (Coran VII, 171).

Chez les Lebou musulman du Sénégal les femmes, restées pratiquement animistes, cultivent la possession et se font traiter par la musique et la danse de façon à neutraliser et capter la force du dyinné (génie) ; chaque *lefohar* (possédée) a son chant qu'il est dangereux pour elle d'entendre en dehors du rituel. G. Balandier, *Femmes « possédées » et leurs chants*, in : Présence Africaine, V, 1948, pp. 748-754. Balandier et Mercier, *Les pêcheurs Lebou*, 1952, pp. 112-119.

De même pour Platon (Phèdre) l'enthousiasme et l'anamnèse font retrouver les Idées éternelles ; et les diverses « manies » : amoureuse, poétique, mantique, télestique (des mystères) et orgiastique (l'origine de l'aspect pathologique est rapportée aux « vieux ressentiments » des dieux, dont les effets sont « remis d'aplomb » grâce à ces orgiasmes) sont toutes le fruit d'un « enthousiasme ».

L'inspiration par la muse et la possession par le daïmon ne sont pas de nature essentiellement différente ; il peut y avoir transe chez le poète et inspiration chez le possédé. Nous pourrions presque dire en corollaire que, si la poésie est une possession, ce qu'on appelle possession est une sorte de poésie. Et l'on peut penser que la relation établie avec ce qu'on désigne par l'esprit, en vue de la catharsis, est une des sources originelles de l'art, comme l'orgiasme et les danses extatiques sont (selon Rohde) une des bases de la croyance en l'immortalité de l'âme.

Et ces « génies », qui sont-ils ? Des daïmones néoplatoniciens, intermédiaires entre les dieux et les hommes, des sortes d'anges gardiens inspirateurs, comme celui qui accompagnait Socrate ? Des diables à la mode médiévale ou comme ceux qui agitaient les Ursulines de Loudun ? Des êtres plus ou moins intelligents, capricieux, bizarres, susceptibles, créés de feu subtil, normalement invisibles mais pouvant prendre diverses formes, vivant plus longtemps que les hommes auxquels ils peuvent faire du bien et du mal, de caractères et de religions diverses, selon la conception musulmane courante (76) ?

« Ils existent puisqu'ils ont un nom », me disait un jour une femme. Argument péremptoire. *Numina nomina.* Mais on peut distinguer conception en droit, ce que recouvre la

76) Le livre essentiel est celui de Westermarck, *The belief in spirits in Morocco*, Abo (Finlande), 1920. — Voir aussi Doutté, *Magie et religion dans l'Afrique du Nord*, 1908 ; Goldziher, *Dogme et loi de l'islam*, trad. Arin, 1920.

Nous avons signalé qu'il est malséant et scabreux de prononcer le mot jinn. Les périphrases qui les désignent sont : *doûk en-nâs*, ces gens-là, *nâs el okhrin*, ces autres gens, *rjal allah*, ou *aït rebbi*, les hommes de Dieu, *moual el ardh*, les maîtres du sol, *rjal el khafiya*, les hommes cachés, *rouhaniyin*, les esprits.

pensée, façons dont on la formule et exprime. Il ne faut pas appuyer d'un doigt trop lourd... Le nom qui prouve l'existence implique-t-il la personnalité ? Du fait même qu'on les multilocalise, il est permis de voir en eux, moins des individus séparés, que la personnification des forces mystérieuses, inquiétantes, plus ou moins maniables, terrifiantes ou délicieuses de la nature et de l'âme.

E. DERMENGHEM.

LES POPULATIONS RURALES MUSULMANES DU SAHEL D'ALGER

Introduction

« Sahel est un substantif qui, en arabe, veut dire rivage, région littorale. Le Sahel d'Alger se définit comme une région de collines littorales qui s'opposent à la plaine qu'elles bordent la Mitidja ». C'est sa partie orientale, à l'Est de la coupure du Mazafran, qui sera l'objet de cette étude.

De 1830 à nos jours ce petit territoire d'environ 410 km² a connu un essor prodigieux. Il a vu se développer une grande ville, une capitale ; il a bénéficié, dès les premières années de l'occupation française, des efforts continus de l'Administration, de l'Armée et des particuliers pour le mettre en valeur, y créer un réseau serré de centres de colonisation et y implanter une population française et européenne nombreuse.

Le paysage rural et l'habitat témoignent de l'œuvre accomplie : ici le pays s'est couvert de fermes modernes parmi les coteaux tapissés de vigne, là d'une poussière de maisons à appentis et hangars au milieu des haies de roseaux et des norias, ici et là de centres nombreux dominés par le clocher de leur église. Mais ils reflètent aussi d'autres aspects.

Près de la ferme, autour du village se groupent des gourbis où logent des travailleurs musulmans. Ailleurs, au sommet d'une colline, des maisons serrées les unes contre les autres évoquent un village kabyle. Plus loin, entourées de haies de cactus ou de roseaux, des maisons de fellah, modestes, nombreuses, s'égaillent au milieu des champs cultivés.

Fig. 1. — Le Sahel d'Alger.

A côté d'une population européenne importante relativement à bien d'autres régions de l'Algérie, possédant 83 % des biens fonciers mais démographiquement stationnaire, vit une population musulmane, progressant à un rythme rapide, trois à quatre fois plus nombreuse sans compter les immigrants saisonniers. Ce peuplement dense est un fait récent, déterminé par la colonisation et les bienfaits de l'œuvre française en général.

Bon nombre de groupes indigènes qui vivaient là en 1830, subsistent et ont de nombreux propriétaires ruraux. Entraînés par l'exemple des colons ils ont étendu et amélioré notablement leurs cultures tandis que des activités nouvelles, des possibilités accrues de travail régulier, nées des progrès de la colonisation, ont provoqué un afflux de travailleurs étrangers au Sahel.

De l'ensemble de la partie orientale du Sahel d'Alger, on a distrait l'agglomération algéroise, y compris sa banlieue qui a absorbé les villages les plus proches, les transformant en faubourgs urbains, et d'autre part la région littorale, « domaine des primeurs » et qui ne comprend pas de communautés rurales indigènes semblables à celle du Sahel [1]. La présente enquête porte essentiellement sur un groupe de douze communes : Birkadem, Saoula, Crescia, Douéra, Mahelma, Saint-Ferdinand, Ouled-Fayet, El-Achour, Baba-Hassen, Draria, Dély-Ibrahim, Chéragas et sur le village de Tixeraïn (commune de Birmandreïs).

I. — Le Sahel vers 1830.

Quand on voit aujourd'hui les jardins et les vergers, les prairies et les céréales et surtout les cultures maraîchères et les magnifiques vignobles qui couvrent l'ensemble du Sahel, on imagine difficilement que toutes ces terres n'ont été véritablement mises en valeur que depuis l'arrivée des Français et plus particulièrement depuis une soixantaine d'années.

(1) R. Lespès, *Alger*, Paris, 1930 ; H. Isnard, *La culture des primeurs sur le littoral algérois et ses conditions géographiques*, Alger, 1935.

La banlieue d'Alger mise à part, le Sahel avait en 1830 « un aspect désolé et peu encourageant pour la colonisation » [2]. Cependant une centaine d'années d'efforts continus et opiniâtres en ont fait un pays riche et peuplé, surtout quand, après les tâtonnements des premières décades, la colonisation sut tirer un parti nouveau des conditions naturelles.

Les conditions géographiques. — Le Sahel d'Alger, adossé au Nord au petit massif ancien de Bouzaréa, forme, du Mazafran à l'Harrach, un ensemble de collines et de plateaux ondulés et ravinés [3]. A l'Ouest les collines s'abaissent par gradins (plateau de Guyotville, de Zéralda, terrasses de Saint-Ferdinand) vers une plaine littorale bordée de dunes. Cette plaine disparaît entre Guyotville et l'Harrach : les contreforts du massif de Bouzaréa, les collines de Mustapha et de Kouba surplombent directement la baie d'Alger. Au Sud le « bourrelet anticlinal » de Douéra-Crescia dessine une ligne de hauteurs supérieures à 200 mètres, descendant avec d'assez fortes pentes ravinées vers la plaine de la Mitidja.

L'altitude et l'éloignement de la mer font apparaître quelques différences climatiques entre la région littorale et le Sahel proprement dit. L'influence maritime s'atténue assez vite. Les amplitudes de température sont déjà plus sensibles dans la zone des collines. En particulier les minima sont plus bas : les collines du Sahel sont quelquefois sujettes à des gelées blanches, mais elles reçoivent d'abondantes chutes de pluie annuelles : 700 à près de 800 mm. en moyenne, répartis de Septembre à Juin.

La nature géologique des roches conditionnant les sols et le régime des eaux introduit des différences locales.

Le sous-sol est constitué par les argiles bleues du Plaisancien représentant « le faciès profond et marneux de la base du Pliocène ». Cette assise est plus ou moins recouverte par des formations de l'Astien : marnes jaunes, mollasses,

(2) De Baudicour, *La colonisation de l'Algérie. Ses éléments*, p. 19.

(3) Les altitudes varient entre 100 et 279 m. (Dély-Ibrahim, point le plus élevé) et atteignent 400 m. dans le massif de Bouzaréa.

grès et poudingues [4]. Les unes et les autres portent par places des formations superficielles du Pliocène supérieur : argiles et cailloutis à « éléments de l'Atlas », grès et sables divers. Dans la région littorale à partir de la terrasse de 100 mètres jusqu'à la mer s'étalent des formations quaternaires : poudingues, calcaires coquilliers, sables...

Dans la partie centrale du Sahel (Dély-Ibrahim, El-Achour, portion de Chéragas et d'Ouled-Fayet), les argiles plaisanciennes dessinent de lourdes croupes nues, sans arbres. Les terres sont argilo-calcaires et « le grand excès d'argile, l'abondance du sable fin, la pénurie de sable grossier » [5] les rendent compactes, difficiles à travailler. Humides et froides, « vraies terres à gelées » en hiver, elles se crevassent et donnent au pays un aspect aride en été. Elles sont plus favorables à l'herbe qu'à l'arbre.

Sur les pentes et dans le fond des ravins (Oued-Beni-Messous, Aïn-Kalâa, Baba-Hassen), le mélange avec les formations superficielles par suite du ruissellement apporte au sol quelques éléments calcaires, des cailloux, des graviers.

Au Nord et à l'Est, de Chéragas à Birmandreïs et à Saoula, les argiles plaisanciennes sont recouvertes par les assises de l'Astien. Les marnes bleues et jaunes avec bancs calcaires affleurent à Chéragas (tribu des Zouaoua). Suivant la prépondérance des éléments marneux ou calcaires les terres sont « tantôt fortes, difficiles à travailler, tantôt au contraire meubles et faciles ». Les mollasses couvrent la région de Beni-Messous à Kouba. La roche-mère formée par des calcaires sableux, jaunâtres, friables avec des bancs calcaires plus ou moins durs, a donné des sols rougeâtres, légers, riches en général [6].

Des formations superficielles plus récentes [7] s'étalent largement sur celles de l'Astien à Draria, Birkadem, Saoula et

(4) Glangeaud (L.), *Etude géologique de la région littorale de la province d'Alger*, Paris, 1932, p. 347 et 58.

(5) Pouget, Léonardon et Chouchak, *Agrologie du Sahel*, Alger, 1930, p. 26.

(6) Pouget, Léonardon et Chouchak, ouv. cité, p. 33 et 39.

(7) Astien supérieur ou Calabrien inférieur. Glangeaud, ouv. cité, p. 362.

jusqu'à Crescia. Ce sont des calcaires plus ou moins gréseux avec lits sableux, des sables rouges et des grès.

La terre arable, d'un travail facile, manque en général de calcaire et des croûtes peuvent se former en été.

Vers l'Ouest sur le plateau qui s'étend entre Ouled-Fayet, Saint-Ferdinand et Sainte-Amélie, les « terres rouges sont caractérisées par la présence de cailloux et de graviers roulés siliceux » plus ou moins abondants mélangés à une argile rougeâtre.

Enfin au Sud, les lourdes croupes argileuses reparaissent à Douéra et s'étendent vers le Mazafran. Sur les pentes du revers méridional, on retrouve « au-dessus des couches astiennes, une alternance de poudingues, de lits marneux, de sables et de cailloutis inclinés vers la Mitidja » [8].

Les niveaux aquifères s'établissant au-dessus de l'assise argileuse du Plaisancien, le Sahel central où elle affleure largement est en général pauvre en eau. La faible épaisseur des formations astiennes ou pliocènes supérieures au Nord et à l'Ouest ne détermine que de petites nappes. Sur le versant méridional, l'inclinaison des bancs perméables entraîne sous les alluvions de la Mitidja les eaux d'infiltration.

C'est le Sahel oriental qui apparaît le plus favorisé : les assises perméables y sont plus épaisses et plus continues que partout ailleurs. Sa nappe aquifère alimente des sources et des puits nombreux (Birkadem, Draria, Saoula). La toponymie traduit d'ailleurs cette abondance. Birkadem, Birmandreïs, Birtraria, El-Biar (Bir, pluriel biar signifie : puits), « Les Sources »..., tels sont les noms de lieux qu'on rencontre dans cette région.

Ainsi les conditions naturelles individualisent de petites régions aux possibilités différentes. La région centrale (Dély-Ibrahim, El-Achour, Ouled-Fayet) aux sols lourds difficiles à travailler, pauvre en eau profonde contraste avec le Sahel oriental (Draria, Birkadem, Saoula, Crescia) aux sols légers, meubles où l'eau est particulièrement abondante et permet l'irrigation en saison sèche.

(8) Glangeaud, ouv. cité, p. 359.

Le reste du Sahel aux sols en général faciles à travailler se caractérise par l'insuffisance des nappes aquifères, l'impossibilité d'irriguer.

Liés à ces conditions quels étaient les genres de vie des populations anciennes ?

La vie des populations du Sahel vers 1830. — Vers 1830, le Sahel d'Alger offrait deux aspects différents : le Fahs avec une population relativement dense disséminée dans une poussière de minuscules jardins contrastait avec le Sahel proprement dit couvert de ruines et de broussailles que trouaient de place en place les cultures de grands haouchs et de pauvres douars épars [9].

Le Fahs avec les cantons de Birkadem, Bouzaréa, Kouba, était la banlieue de la ville, « contrée riante, coupée de vallées fraîches et ombragées, semée d'une multitude d'habitations et sillonnée par un dédale de petits chemins creux » [10].

L'eau abondante permettait l'irrigation par des sources, des prises d'eau, des norias, de grands bassins, des puits et des fontaines. Les cultures commençaient aux portes de la ville : là des prairies à l'herbe haute et épaisse, ici des vergers, des jardins, des vignes...

« Le Bahare (jardinier) cultive maïs, tabac, navets, poivre long et toutes autres espèces de légumes ; il prenait la moitié de tout excepté du maïs dont le propriétaire prélevait les deux tiers » [11].

Avec sa population de petits propriétaires, de bahares, d'ouvriers agricoles, avec ses cafés maures, le Fahs formait un milieu vivant peuplé surtout de Maures et de Coulouglis.

Aux confins de cette banlieue se trouvaient quelques tribus ou groupements indigènes : les Ouled-Saoula dont le village disparaissait dans la verdure de ses jardins et de ses vergers, les Draria, Beni-Arbia et Ouled-Seriah (territoire de

(9) Rozet (M.), *Voyage dans la Régence d'Alger*, Paris, III, 1833, et Isnard (H.), Le Sahel d'Alger en 1830, *Revue Africaine*, 1937.

(10) Idem.

(11) Baudicour, *La colonisation de l'Algérie*, p. 39.

Draria et Kaddous), les Beni-Messous et Zouaoua (Chéragas) qui habitaient des villages populeux et misérables [12].

La plaine côtière aux sols sablonneux formait une lande déserte.

Le Sahel proprement dit était couvert de broussailles, palmiers nains, lentisques, oliviers sauvages, restes dégradés d'une forêt détruite par une exploitation brutale [13].

Au centre des collines, étaient établis les douars des Ouled-Fayet et des Chéragas.

Au Sud, sur les haouchs du revers méridional du Sahel, la tribu des Ouled-Mendil se répartissait en « Feurkas » distincts : Ouled-bel-Hadj, Ouled-Si-Slimane, Ouled-ben-Chaoua, Crescia, Ouled-Mendil-Chéragas, Ouled-Mendil-Gheraba, Hadj Yacoub, Xéria, Ben-Darna, Guerouanah (Ben-Chabane-el-Fokani), Ben-Chabane-Tahtani, Kakna, haouch El-Kadri (Zaatria), Zéralda (Mahelma) [14]. (Fig. 1).

Les Turcs avaient quelques propriétés sur les meilleures terres dans les vallons. Ils les affermaient parfois aux tribus voisines mais souvent les faisaient exploiter par des « khammès » (quinteniers) vivant misérablement dans des gourbis bâtis autour du haouch.

Le genre de vie traditionnel des populations indigènes reposait sur une association de l'agriculture et de l'élevage. « Le haouch constituait une communauté rurale vivante » [15]. Il portait le nom du propriétaire primitif et appartenait à ses descendants. Ainsi en 1852 sur le haouch Bel Hadj vivaient « 7 familles indigènes descendant de 3 frères enfants de Mohammed bel Hadj propriétaire primitif du dit haouch » [16]. Le territoire du haouch était divisé en 3 parties : les « Tabia », les « Moksen », les pacages. C'étaient les habitations, l'enclos réservé aux troupeaux, les jardins et les vergers entourés de haies vives qui constituaient les « Tabia ». Les « Moksen » étaient des parcelles cultivées ; ils formaient autant de petites propriétés individuelles enchevêtrées les unes dans les autres. Les broussailles et quelquefois les marais, propriété indivise de la communauté, servaient pour le pacage des bestiaux.

La proportion des terres cultivées est faible. Les 359 hectares 78 ares 60 centiares, du haouch Ben Choua se partageaient ainsi : terres cultivées : 54 ha 46 a 80 ca ; broussailles, pâtures, marais (indivis) : 285 ha 27 a 00. Le haouch appartenant à 25 familles, chacune d'elles ne cultivait donc qu'un peu plus de 2 hectares [17].

En 1842, selon une enquête sur les tribus du district de Douéra [18], les Ouled-Mendil comprenaient 164 familles (910 personnes). Ils cultivaient 68 « Zouidja » (environ 700 ha), soit 4 ha, en moyenne par famille. Leur troupeau comptait 2.820 têtes (17 par famille) : 65 chevaux, 787 bœufs et vaches, 1.272 moutons, 567 chèvres, 98 mulets, 22 chameaux, 109 ânes. La terre était mal cultivée et les produits de leurs cultures leur suffisaient à peine. Ces cultures se résumaient en un peu de jardinage et de céréales, juste le nécessaire pour subsister. Un artisanat familial et un petit commerce complétaient cette économie. En 1852, « les Ouled Mendil vendaient à Douéra, Alger, Boufarik, des œufs, du beurre, du charbon, un peu de bois » et aussi « des nattes et paniers en palmier nain qu'ils confectionnaient eux-mêmes [19].

De leur côté, les Draria, Beni-Arbia, Ouled-Seriah (région de Draria-Kaddous) évalués à 4 ou 500 individus, s'occupaient de cultures plus délicates. Leurs propriétés étaient plantées en vigne, en arbres fruitiers de toutes espèces ; ils étaient « convenablement pourvus de pâturages et de terres propres à la culture des céréales » [20]. Les raisins étaient

(12) Rozet, ouv. cité, p. 169.

(13) Isnard, *Le Sahel d'Alger en 1830.*

(14) Tribus du District de Douéra. Archives du Gouvernement Général de l'Algérie I, L, 25. On abrégera dorénavant en A. G. G. A. Les groupes se retrouvent tous aujourd'hui (voir carte).

(15) Isnard, *La réorganisation de la propriété rurale dans la Mitidja*, Alger, s. d., p. 30.

(16) *Rapport de la commission des transactions et partages*, 15-7-1852. A. G. G. A., 2 L 19.

(17) Isnard, *Ouvrage cité*, p. 4.

(18) *Rapport* du Comte Guyot. A. G. G. A., 1 L 25.

(19) *Tableau indiquant les tribus et fractions* à remettre à l'Administration civile, 9-8-1852, A. G. G. A., 8 H 12.

(20) *Rapport* du Comte Guyot au Conseil d'Administration, 8-1-1841 A. G. G. A., A 23.

portés au marché frais ou desséchés. La part des terres cultivées semblait un peu plus élevée que chez les Ouled-Mendil, mais il existait toujours des terres indivises pour le pacage. Ainsi en 1846, le Cheikh Mustapha ben Bachir et sa famille sont propriétaires à Draria de 100 hectares dont 20 en culture et 80 indivis pour le pâturage des bestiaux [21].

Les gens de Beni-Messous faisaient paître leurs troupeaux sur le plateau du Baïnem formé de schistes stériles et couvert de broussailles. Ils en tiraient, en outre, les fagots utilisés dans les fours maures d'Alger [22].

Circonscrites sur des territoires relativement restreints, disposant de pacages sûrs et abondants, l'ensemble de ces populations était fixé au sol. Les tribus de Draria ont « des gourbis en pierres couverts d'un toit de chaume et de roseaux » [23]. « Chaque tribu a une population fixe qui habite dans des gourbis. Les quelques tentes que l'on voit de loin en loin près d'un douar sont pour les bergers ou les domestiques que l'on n'a pu loger dans les gourbis » [24].

Auprès des familles propriétaires du sol, vivaient en effet, un certain nombre de personnes employées par elles. Au haouch Ben Chaoua, en 1852, le rapport de la Commission des transactions et partages fait état d'un « grand nombre d'étrangers qui habitent la Zaouia et qui y trouvent des moyens d'existence ». Ils sont évalués au moins à 81 personnes c'est-à-dire autant que les 25 familles qui possèdent le sol. Il n'est pas impossible que, comme chez les Hadjoutes, ils soient venus de tribus lointaines [25]. D'abord khammès des Turcs, ils se seraient ensuite mis au service des grandes familles arabes.

Tels étaient les traits essentiels de la vie des anciennes populations du Sahel. Sous l'impulsion des Maures, le Fahs,

(21) *Rapport* de l'Inspecteur de Colonisation Darru, 16-7-1846. Dossier Draria. Archives Départementales d'Alger (sera abrégé en A. D. A.).

(22) Isnard, Les entreprises de fondation de villages dans le Sahel d'Alger, *Revue Africaine*, 1938, p. 263.

(23) *Rapport* du Comte Guyot, A. G. G. A., 2 L 23.

(24) *Rapport* du Bureau Arabe de Blida, 5-2-1847. A. G. G. A., H. H 18, 19.

(25) Isnard, *La réorganisation de la propriété*, p. 23.

privilégié par l'abondance des eaux, avait des cultures de jardin soignées. Mais le littoral, la région centrale argileuse étaient déserts. Ailleurs, des populations éparses se contentaient de cultiver, avec des moyens rudimentaires, les meilleures terres tandis qu'elles disposaient pour leurs troupeaux de vastes étendues de broussailles.

Depuis, le tableau a bien changé, le développement d'une colonisation dense entraînant des transformations sociales et économiques profondes.

II. — Les populations.

L'accroissement. — Le peuplement indigène du Sahel d'Alger est un fait récent étroitement lié aux progrès de la colonisation.

Les populations anciennes, dont nous avons esquissé les genres de vie, étaient peu nombreuses et même, dans la première période de l'occupation française, le Sahel se dépeupla en partie [26]. Dès 1830, une véritable panique s'empara des possédants du Fahs. Bon nombre d'entre eux se défirent de leurs biens, quittèrent le pays ou s'installèrent à Alger. En 1839, les hostilités contre Abdelkader reprenant, quelques tribus passèrent à l'ennemi. Ainsi s'enfuirent les Chéragas « déjà affaiblis par des émigrations successives dès les premières années de la conquête [27], les Ouled-Fayet, les Draria, Beni-Arbia, Ouled-Seriah [28] et même une partie des Ouled-Saoula » [29]. Cependant quelques éléments des tribus révoltées demeurèrent. Bien des groupes restèrent fidèles et paisibles (Beni-Messous, Zouaoua, Ouled-Mendil). Dès 1840, des familles rentrèrent de l'émigration.

En 1843, la population indigène pouvait être évaluée à 5.000 âmes dont les 4/5 environ se groupaient dans le Fahs [30]. Les autres se dispersaient sur les haouchs du dis-

(26) Isnard (H.), *Caractère récent du peuplement indigène du Sahel d'Alger*. Rev. africaine, 1936, p. 203.

(27) A. G. G. A., 1 L 32. *Rapport* du Comte Guyot du 20-8-1842.

(28) A. G. G. A., 2 L 23. *Rapport* du Comte Guyot, 8-1-1841.

(29) A. D. A. Dossier Saoula. *Rapport* du Comte Guyot, 17-2-1843.

(30) *Tableau de la situation des Etablissements Français*, 1843.

trict de Douéra entre le Fahs et le Mazafran. Le Sahel central ne comptait pratiquement plus aucun habitant indigène.

Les besoins de la colonisation à la recherche de terres nouvelles, la nécessité d'asseoir sur des bases solides la propriété rurale amenèrent, en 1851, la création de la Commission des Transactions et Partages. Cette Commission opéra le cantonnement des fractions des Ouled-Mendil qui vivaient sur le revers méridional du Sahel.

Des groupes nombreux mais de faible importance subsistèrent donc, installés sur des terres dont la propriété était maintenant nettement délimitée. Au Nord on rencontrait sur le territoire de Chéragas les tribus des Beni-Messous, des Zouaoua, des Boullaouach (fig. 1). Vers l'Est vivaient quelques familles des anciennes tribus de Draria (à Kaddous et à Oued-Roumane), les Ouled-Saoula à côté du centre de Saoula, les Ouled-Maguenouch près de Tixeraïne. Enfin sur les pentes du revers méridional du Sahel étaient établies, dans les limites fixées par les opérations du cantonnement, les diverses fractions des Ouled-Mendil (Ouled-bel-Hadj, Ouled-Sidi-Slimane, Ben-Chaoua, Crescia, Ouled-Mendil-Chéragas, Ouled-Mendil-Gheraba, Hadj Yacoub, Xéria, Ben-Darna, Ben-Chabane, Kakna, Zaatria, Mahelma). Ce sont ces anciens groupes que nous retrouvons aujourd'hui vivant sur les mêmes terres. L'amélioration d'ensemble des conditions de vie, une forte natalité ont accru dans des proportions notables leur population.

Mais à côté de ces groupes coexiste un élément nouveau plus important encore. Au fur et à mesure que la colonisation se développait, créait des centres ruraux, étendait des cultures riches, le Sahel devenait le centre d'attraction de nombreux travailleurs du département, des départements voisins et du Maroc.

Le mouvement fut d'abord lent. Si en 1850 tous les villages du Sahel étaient créés, seuls ceux de l'ancien Fahs prospéraient au milieu de petites exploitations, de jardins et de vergers, avec une population relativement nombreuse (31).

(31) A. G. G. A., 2 L 1. Lettre du Gouverneur Général au Ministre de la Guerre (3-2-1849).

Au-delà s'étendaient de vastes espaces en broussailles. Pendant des années les colons de Mahelma vécurent de l'élevage et de la vente du crin végétal des palmiers nains (32). L'établissement d'un droit foncier sûr, avec les travaux de la Commission des Transactions et Partages, donna un essor nouveau à la colonisation. Cependant elle tâtonnait encore : les colons cherchaient à produire des céréales, culture qui leur était familière et exigeait peu de capitaux et de matériel. Dans le Sahel, sauf dans les terres argileuses du centre, les résultats ne pouvaient être que médiocres.

C'est la vigne « culture riche, favorable à un peuplement dense » qui donne, à partir de 1875, une impulsion décisive à la vie rurale du Sahel.

« Les hauts prix des vins dus à la crise du phylloxéra qui, depuis dix ans, ravageait le vignoble français, l'arrivée de vignerons du Midi fuyant leurs terres ruinées et de nombreux paysans espagnols » (33) déterminèrent la formation d'un vignoble dense. Bien adaptée aux régions de climat méditerranéen, la vigne trouvait dans le Sahel des sols favorables : sols des coteaux, éboulis légers, calcaires, gréseux, sablonneux ou caillouteux.

L'extension de cette culture provoqua un appel de main-d'œuvre important. Cette main-d'œuvre ne se trouvait pas sur place ; elle vint d'abord des Kabylies, de l'Atlas de Tablat, puis peu à peu de nombreuses autres régions de l'Algérie. Son importance s'accrut encore avec le développement des cultures maraîchères pour l'approvisionnement de la ville d'Alger en plein essor, et avec l'extension des cultures de primeurs pour l'exportation en Europe.

Des emplois stables, un travail régulier amenèrent bien des travailleurs agricoles à se fixer dans le Sahel. Comment s'est développé ce mouvement ? Quelles en sont les causes ?

On sait que l'émigration des travailleurs saisonniers kabyles vers les plaines voisines de leurs montagnes est antérieure à 1830. De même « avant l'occupation française, de nom-

(32) *Discours* de M. Suavet, Maire de Mahelma à la réception d'élèves de l'École Nationale d'Administration (1950).

(33) Despois (J.), *L'Afrique du Nord*, p. 359.

breux colporteurs kabyles descendaient vers les plaines d'où ils rapportaient de quoi vivre à leur famille » [34]. Les terres ingrates et pauvres des montagnes kabyles ne suffisaient pas déjà à nourrir une population nombreuse.

Sous ces deux formes, travailleurs agricoles et colporteurs, le mouvement s'amplifie dès les premières années de l'occupation française. Vers 1846, on observe un mouvement qui pousse les populations kabyles vers les exploitations rurales européennes. Les fermes de nos colons emploient déjà dans les régions littorales, comme métayers, moissonneurs, faucheurs, pasteurs, etc..., une quantité de journaliers kabyles qui s'accroît chaque jour [35]. Les colporteurs parcouraient les campagnes, allant de douar en douar, de marché en marché. Mais les uns et les autres revenaient régulièrement au village natal rapportant le produit de leur travail ou de leurs échanges.

C'est, semble-t-il, vers 1900 [36], lorsque le commerce du colporteur décroît par suite du développement des voies de communications que, entreprenant et débrouillard, le Kabyle ouvre des boutiques dans les villages et les centres de colonisation. A partir de ce moment beaucoup se fixent. Bien des familles kabyles de Douéra ou de Birkadem se sont installées avant 1914 [37].

Après 1871 se crée la curieuse agglomération kabyle de Tixeraïn. Un Cheikh influent de Fort-National se serait établi là après l'insurrection. Des parents, des amis, des gens de son douar le rejoignent. « Nous allons chez le Cheikh » disaient les partants [38].

En fait, avant 1914, à côté des Kabyles, surtout commerçants, ne se fixent dans le Sahel que quelques chefs de familles originaires de Tablat et de Rovigo [39]. La masse

(34) Chevalier. *Le problème démographique nord-africain*, Paris, 1947, p. 129.

(35) *Tableau de la situation des Etablissements Français*, 1846-1849.

(36) J. J. Rager, *Les Musulmans Algériens en France*, Paris, 1950, p. 64.

(37) Enquête auprès de certains commerçants et consultation des registres de ravitaillement (1948).

(38) Recueilli auprès d'un vieux commerçant de Tixeraïn.

(39) Consultation des registres de ravitaillement.

des ouvriers agricoles vient travailler périodiquement et reste instable.

L'accroissement des populations musulmanes nous apparaît d'ailleurs jusqu'à cette période régulier ; le mouvement ne s'accélère qu'à partir de 1920 et plus nettement encore entre 1936 et 1948. Cette augmentation rapide ne traduit pas seulement l'accroissement naturel des populations, mais surtout le nombre de plus en plus grand des travailleurs qui se fixent.

On n'a pas à exposer les causes de l'émigration qui poussent vers le Nord un nombre croissant d'individus à la recherche d'un travail [40]. Le Sahel, de son côté, a offert des possibilités de travail de plus en plus grandes. L'extension continue du vignoble nécessitait une main-d'œuvre importante. « La vigne fait vivre sur un hectare quatre fois plus d'ouvriers que la céréale et elle utilise une nombreuse main-d'œuvre saisonnière » [41]. Les cultures maraîchères, la culture des primeurs, leur conditionnement, leur expédition, demandaient des bras. L'élevage lui-même se développait en vue de l'approvisionnement en lait de l'agglomération algéroise.

A partir de 1940 les salaires sont réglementés et le Sahel est classé dans la première zone, celle où les taux sont les plus élevés. Enfin les travaux publics, l'activité commerciale intense, la proximité de la capitale, ne pouvaient qu'attirer encore les travailleurs.

Aussi dès 1920 le Sahel voit-il arriver, outre les Kabyles, des populations des Hautes Plaines et de l'Atlas Tellien (originaires des régions de Tablat, Aumale, Sidi-Aïssa, Médéa, Aïn-Boucif, Djelfa).

C'est d'abord une immigration de travailleurs seuls, qui louent leurs bras dans les exploitations agricoles, les entreprises de conditionnement des primeurs, les chantiers de travaux publics. Chaque année ils reviennent chez les mêmes propriétaires, pour les mêmes travaux. A la demande de

(40) Livres cités de Chevalier et Rager ; en plus : L. Muracciole, *L'émigration algérienne*, Alger, 1950.

(41) Despois (J.), *Afrique du Nord*, p. 378.

employeurs on revient avec quelques hommes de la famille, du douar ou de la tribu. Puis au bout de quelques années pourvu d'un emploi stable le travailleur amène sa famille. Il installe son gourbi sur la propriété où il travaille, ou encore, il loue ailleurs les quelques mètres carrés nécessaires. Ainsi pour ne citer qu'un exemple, le nommé B...Y travaillait à Saoula chez un propriétaire européen avant 1939 comme saisonnier et faisait chez lui, au douar Zemlane (Commune mixte de Sidi-Aïssa), de courts séjours ; en 1940, il s'installe comme « sédentaire » avec sa famille chez son employeur (42). Le travailleur célibataire se fixe parfois en se mariant sur place.

Souvent aujourd'hui, l'ancien khammès ou l'ancien fellah, qui a perdu toute attache avec le terroir natal part directement avec sa famille. Sur la commune de Mahelma nous avons pu dénombrer, au 31 mars 1948, 145 chefs de famille originaires de la Commune mixte d'Aïn-Boucif (en tout 615 personnes) et 3 seulement sont célibataires. Les 2/3 de ces familles sont arrivées d'Aïn-Boucif entre 1936 et 1948. Dans la commune de Saoula, à la même date, on pouvait rencontrer 40 familles originaires de la Commune mixte de Sidi-Aïssa et 7 travailleurs célibataires ; 39 chefs de famille étaient mariés à leur départ de Sidi-Aïssa et 1 a contracté mariage sur place (43). Chez les Kabyles le fait est moins fréquent ; ils continuent à ne faire venir leur famille qu'après s'être fixés eux-mêmes et les travailleurs isolés sont plus nombreux.

Les choses sont parfois plus complexes. Le chef de famille n'a pas toujours rompu toute attache avec le douar natal ; il a conservé des droits sur une parcelle de terre et il y retourne au bout de quelques années ou quand la récolte s'annonce exceptionnelle (44).

(42) Demande de cartes de ravitaillement faite pour cet ouvrier par le propriétaire.

(43) Dépouillement du registre de ravitaillement de cette commune.

(44) Une même famille peut se déplacer ainsi toute entière du douar natal dans une commune du Sahel et vice versa plusieurs fois. Elle est successivement rayée puis inscrite à nouveau sur les registres du ravitaillement.

Enfin, des familles entières se déplacent périodiquement ou accidentellement à la recherche de travail. On les suit d'une commune à l'autre, à travers le Sahel, de la Mitidja dans le Sahel, de là vers le littoral et vice versa.

Pourrait-on déterminer la part de ces nouveaux venus dans l'accroissement général de la population ? Un calcul approximatif est possible pour la période de 1936-1948. Avant 1936 on manque de renseignements précis.

Entre 1936 et 1948, la population musulmane des 12 communes rurales passe de 21.132 âmes à 36.621 (45), soit une augmentation de 15.489 habitants. Dans la même période l'excédent des naissances sur les décès est de l'ordre de 8.000 (46). Il est certain que dans les chiffres sont inclus naissances et décès affectant les arrivants de chaque année, que des enfants ont pu naître et des gens ont pu mourir dans des communes extérieures au cadre de l'enquête (agglomération algéroise en particulier). On peut cependant penser, sans surestimation, que sur les 15.489 âmes, la moitié environ représente un apport extérieur au Sahel.

La situation démographique en 1948. — L'ensemble du Sahel d'Alger se présente aujourd'hui comme une région très peuplée, avec une densité moyenne forte, de loin la plus forte de l'Algérie (47). Dans les 12 communes entrant dans le cadre de notre enquête, la population légale ou de résidence habituelle, dénombrée au 31 octobre 1948, était de 46.672 habitants (Européens et Musulmans), soit une densité moyenne de 188 habitants au km² (48). La région littorale (Guyotville, Staouéli, Zéralda) accuse une densité supérieure : 258 au km².

Ce sont là des chiffres remarquables qui s'expliquent essentiellement par l'exploitation intensive du sol, le déve-

(45) Calculs faits d'après les résultats des recensements 1936 et 1948 *Répertoire statistique des communes d'Algérie*, 1936 et 1948.

(46 Les statistiques naissances et décès sont complètes de 1938 à 1948. Elles donnent un excédent de 7.179 âmes. Pour 1936-1937, on ne peut qu'extrapoler en prenant la moyenne de 1938 et 1939, les années suivantes, n'étant pas normales.

(47) Répertoire statistique des communes d'Algérie 1948, p. 12.

(48) Calcul fait d'après le recensement. — *Id.*

loppement de cultures riches (vigne, cultures maraîchères et primeurs) nécessitant une main-d'œuvre nombreuse et, dans une certaine mesure, par la proximité d'une grande ville.

La part de la population musulmane est importante : 36.621 âmes sur 46.672, soit 78 % de la totalité (dans les 3 communes littorales 59 % seulement). Le rapport des deux éléments n'a pas toujours été le même. Jusqu'à la veille de 1914 la population européenne est supérieure à la population musulmane. Elle connaît depuis 1876 un apport nouveau de métropolitains (50) et d'étrangers. Depuis 1914 elle reste stationnaire et même diminue un peu. Cependant s'il y a parfois concentration de la propriété, c'est la petite et moyenne propriété avec exploitation directe qui prédomine (51).

Mais l'élément européen est affecté par le phénomène général du déplacement des populations rurales vers les villes. La génération d'après guerre s'occupe moins des travaux des champs. Si le père continue à exploiter son domaine, les enfants ont souvent embrassé d'autres carrières — administration, professions libérales ou commerce — et se sont fixés dans l'agglomération algéroise. Le père mort, les héritiers prennent un fermier, mais souvent ils vendent la terre que les ascendants ont travaillé avec amour. Un propriétaire des environs, Européen ou Musulman, accroît alors son domaine. Même si un des enfants prend en mains l'exploitation, il demeure seul travaillant avec des ouvriers. Parfois les propriétaires et leurs familles ne résident pas. On en voit qui se déplacent journellement de la ville vers leur ferme, ce qui ne représente, en automobile, qu'un trajet maximum de 40 minutes. D'autres louent ou afferment leurs terres à des propriétaires indigènes voisins. Enfin, d'une façon générale, la natalité européenne est en régression.

Par contre, la population musulmane s'accroît, comme

(49) Dans les trois communes littorales la situation est sensiblement la même : 1936 : 7.064 hab. ; 1948 : 7.548 hab. européens.

(50) Vignerons du Midi ruinés par le phylloxéra.

(51) Calvelli (M.), *Etat de la propriété rurale en Algérie*. Alger, 1935. p. 170.

nous l'avons vu, par sa forte natalité et par l'arrivée incessante de travailleurs du « Bled ».

Nous sommes donc amenés à faire maintenant la part des deux éléments de la population musulmane.

Pour cela nous n'avons qu'un seul document indiquant le lieu de naissance de chaque habitant, c'est le fichier municipal du ravitaillement. Nous avons consulté la dernière distribution de cartes d'alimentation, celle de Mars 1948. Les denrées de première nécessité et le pain étaient encore contingentés et on a de fortes chances de trouver inscrites toutes les populations. Mais les cartes d'alimentation n'ont été délivrées qu'aux populations dites « sédentaires ». Les travailleurs saisonniers échappent à ce contrôle. On trouve donc en principe, tous ceux qui ne sont pas saisonniers et qui séjournent un temps minimum de plusieurs mois dans une commune déterminée. Cependant des lieux de naissance ont été omis par-ci par-là. Les descendants des premières familles « étrangères » fixées dans le Sahel sont inscrits comme nés dans la commune et si le père est mort on n'a plus administrativement la possibilité de connaître l'origine exacte.

Les renseignements ainsi recueillis ont été contrôlés dans la mesure du possible par des enquêtes auprès des secrétaires de Mairie, des gardes champêtres et par les données statistiques du recensement au 31/10/1948. Tels qu'ils sont ils peuvent nous donner des éléments d'appréciation approximatifs.

Les anciens groupements, fractions ou tribus se sont accrus dans des proportions notables. Les descendants des plus anciennes familles s'y retrouvent aujourd'hui. Les propriétaires inscrits au Cadastre en 1870 ont parfois leurs fils ou petits-fils imposés aujourd'hui pour les mêmes terres. On y revoit ainsi les Bel Hadj (Saoula), les Hamza (Dély-Ibrahim), les Halima (Draria).

Dans l'ensemble des 12 communes rurales étudiées, les populations anciennes constituent en moyenne 36 à 40 % du chiffre total (1948). Le reste, soit 60 % au moins

est né hors du Sahel ou tout au moins les chefs de famille sont « étrangers » au Sahel ([52]).

Le rapport des deux éléments change suivant les communes.

RÉPARTITION DES POPULATIONS
D'APRÈS L'ORIGINE DES CHEFS DE FAMILLE

Communes	Anciennes populations	Kabyles	De l'arr. de Médéa	De l'arr. d'Aumale	Diverses	Population musulmane en 1948
Saoula.... ...	37 %	13 %	6 %	20 %	24 %	3.576
Crescia	70 %	10 %	1,5 %	17 %	1,5 %	1.755
Douéra	67 %	6 %	7 %	10 %	10 %	7.732
Mahelma	52 %	4 %	20 %	11 %	13 %	3.783
Birkadem	29 %	41 %	1 %	9 %	20 %	6.309
Draria	44 %	20 %		11 %	25 %	2.205
Dély-Ibrahim .	28 %	27 %	6 %	19 %	20 %	1.305
Chéragas	23 %	31 %	5 %	18 %	23 %	6.236
El-Achour ...		57 %		32 %	11 %	294
Ouled-Fayet ..		36 %	56 %	7 %	1 %	1.395
St-Ferdinand .		31 %	13 %	39 %	17 %	1.389
Baba-Hassen..		48 %		38 %	14 %	642

Il ne s'agit bien entendu que de chiffres approximatifs.

L'arrondissement de Médéa groupe ici les communes de Médéa, Aïn-Boucif, Berrouaghia, Boghar, Boghari et l'annexe de Djelfa. L'arrondissement d'Aumale : Aumale, Aïn-Bessem, Bir-Rabalou, Bouïra, Bou-Saâda, Sidi-Aïssa, Tablat. Les Kabyles sont ceux des deux Kabylies.

Les communes du centre, Saint-Ferdinand, Ouled-Fayet,

(52) Du fait que le chef de famille et souvent son épouse ne sont pas nés dans le Sahel, nous avons englobé la famille entière dans ce second élément. Il est certain que depuis l'installation définitive la famille s'est accrue.

Baba-Hassen, El-Achour, n'avaient à l'origine qu'une population indigène infime et parfois nulle. La quasi-totalité de leurs habitants sont donc des immigrants. Le village de Tixeraïn s'est peuplé de Kabyles exclusivement. Les anciennes fractions des Ouled-Mendil constituent des groupes denses sur tout le revers méridional du Sahel et représentent un pourcentage élevé de la population totale à Crescia, à Douéra, à Mahelma. Ces groupes anciens détiennent d'ailleurs la presque totalité des terres appartenant aux Musulmans.

Les populations nouvelles viennent essentiellement de Kabylie, des arrondissements d'Aumale et de Médéa.

Les Berbères de la Kabylie du Djurdjura et de la Soummam, sont de beaucoup les plus nombreux, originaires en particulier des Communes mixtes d'Azeffoun, de la Soummam, de Fort-National et de Dellys. En Mars 1948, on pouvait dénombrer dans les 12 communes, 531 chefs de famille nés dans la Commune mixte d'Azeffoun (95 étaient des travailleurs isolés) ; la moitié était fixée dans la commune de Birkadem, et venait surtout du douar Zekri. Ceux du douar Beni-Flik se retrouvaient par contre à Baba-Hassen. Les originaires de la Commune mixte de la Soummam (468 chefs dont 88 isolés) viennent des douars Beni-Ksila, Kebouch et Acif-el-Hammam. Une moitié vit aussi sur la commune de Birkadem. D'autres se groupent aux Grands Chéragas. De la commune de Dellys, on rencontre 156 chefs (26 isolés), dont les 2/3 à Chéragas (Zouaoua). Des émigrants du Haut Sebaou (84), du Djurdjura (14), de Mizrana (72), de Tizi-Ouzou (37)... se sont également fixés dans le Sahel. Les gens de Fort-National et de Dra-el-Mizan peuplent le village de Tixeraïne ; ils viennent de Mechtra (Dra-el-Mizan), des Ouadhia (Fort-National), de Maâtka (Tizi-Ouzou). Le village seul a une population de l'ordre de 650 habitants ; sur 135 chefs de famille, 43 sont originaires de Dra-el-Mizan et 35 de Fort-National. La plupart des autres sont nés à Birmandreïs, descendants des premiers arrivés.

De la Petite Kabylie ou Kabylie orientale les émigrants sont moins nombreux. Ils sont attirés par d'autres centres

plus proches (Philippeville, Bône) [53]. 60 % au moins sont des travailleurs isolés. Ceux de la Commune mixte de Takitount (53 chefs dont 36 isolés) viennent surtout du douar Babor, ceux de Djidjelli (44 chefs dont 30 isolés) du douar Beni-Zoundaï. On rencontre encore des originaires du Guergour, d'Oued-Marsa, de Fedj-M'zala...

Après les Kabyles, le groupe le plus important est constitué par les émigrants des tribus arabes de l'arrondissement d'Aumale. Ils vivent très souvent avec leur famille (157 travailleurs isolés sur 1.230 chefs). La famille compte en moyenne cinq personnes. Les originaires de Tablat sont nombreux : 403 familles (49 travailleurs isolés). Les 3/4 sont installés sur les communes du revers du Sahel ; par temps clair, au-delà de la Mitidja, ils aperçoivent leurs montagnes. Ils viennent surtout des douars Tablat, Tourtatsine et El-Euch. Aussi nombreux (405 chefs dont 52 isolés), les gens de la Commune mixte d'Aumale sont nés surtout aux douars Taguedide, Ouled-Thaâne et Souagui. 1/3 est groupé à Beni Messous (Chéragas). 1/5 a choisi la commune de Saint Ferdinand. De la Commune mixte de Sidi-Aïssa, on compte 183 chefs de famille (26 isolés). Les communes de Saoula et de Mahelma en ont chacune 1/4. Ils arrivent en particulier des douars Zemlane, Sidi-Aïssa, Tafraount. Le douar Ras-Debâ (Bou-Saâda), celui d'Aïn-Bessem, la commune de Bir-Rabalou ont également quelques travailleurs installés dans le Sahel. Les émigrants de la Commune mixte d'Aïn-Boucif forment un groupe important (457 chefs et 34 travailleurs isolés seulement), où dominent ceux nés aux douars Kef-Lakhdar et Tirghane. Les communes d'Ouled-Fayet et de Mahelma en reçoivent 70 %.

Une centaine de familles viennent de l'annexe de Djelfa, en particulier de la tribu des Ouled-Aïffa.

Bien des travailleurs et leur famille arrivent encore de plus loin. Les Communes mixtes de M'sila et de Barika (Hodna) fournissent un contingent appréciable, respectivement 54 et 67 chefs de famille. Ceux de M'sila, vivent tous

(53) Les gens du Guergour, de Takitount sont cependant nombreux da[illegible]ration algéroise où ils travaillent dans le bâtiment.

sur la commune de Chéragas, 7 seulement sont célibataires. Ceux de Barika, séjournent surtout à Birkadem, beaucoup sont des travailleurs isolés (48).

Les Marocains dénombrés dans le Sahel sont 153 dont les 2/3 chargés de famille [54]. Ce sont surtout des Marocains du Rif (Marocains-espagnols de Temsamane).

Venant des territoires du Sud, se sont installés les inévitables commerçants mozabites (26 chefs, 13 sans leur famille), mais aussi en petit nombre des travailleurs de Biskra, d'Ouled-Djellal, de Touggourt, de Tolga.

Quelques familles encore sont originaires de l'Ouarsenis, de la vallée du Chélif, de Ténès, du département d'Oran (Remchi, Ammi-Moussa).

L'importance et l'origine de ces populations étant connues, examinons comment elles se répartissent (fig. 2).

La densité moyenne de la population musulmane seule est de 148 habitants au km². Ce n'est là qu'une moyenne. Des familles musulmanes vivent dans les centres ruraux avec les Européens ; on les rencontre en particulier à Douéra, à Birkadem et à Chéragas, importantes agglomérations du Sahel d'Alger. Des indigènes seuls se groupent aussi dans des villages particuliers (Tixeraïn, « dechra » des Ouled-Saoula). 12 % environ de l'ensemble de la population musulmane vit ainsi agglomérée, formée surtout de familles kabyles.

Birkadem accuse une moyenne de 400 habitants musulmans au km². Bien des campagnes autour de ce village sont devenues des lotissements ruraux suburbains, des quartiers où demeurent côte à côte des travailleurs ruraux et des ouvriers se rendant journellement à la ville. Il en est de même au quartier dit « Air de France » à Dély-Ibrahim, où la densité atteint 6.000 âmes au km².

Ailleurs, à l'emplacement des anciennes tribus, vivent des groupes denses : propriétaires ruraux et leurs familles. A la Kakna, à Oued-Roumane, on peut compter environ

(54) Le nombre réel (saisonniers mis à part)) est plus important. Mais considérés comme Etrangers, ils ont des obligations vis-à-vis de la Loi. Comme certains sont en défaut ils n'ont évidemment pas intérêt à se faire connaître.

Fig. Carte de Densité des populations musulmanes du Sahel d'Alger.

Légende

Un petit cercle blanc représente 100 habitants agglomérés au village.

Un point représente 100 habitants non villageois.

Un petit carré : le centre de la commune lorsque la population agglomérée est inférieure à 100 habitants.

Erratum : à Chéragas : 6 cercles blancs au lieu de 6 points ; à Saoula : 1 cercle blanc au lieu de 1 point.

700 habitants au km² [55]. De fortes densités rurales s'observent aussi au Nord (Beni-Messous, Zouaoua, Grand Chéragas), à l'Est (Bled-Roumane, Kaddous, Ouled-Maguenouch) et au Sud (Ouled-bel-Hadj, Ben-Chaoua, Crescia, Ouled-Mendil, Hadj Yacoub, Xéria, Kakna). La petite propriété domine nettement (1 ha à 2 ha 1/2 en moyenne) dans ces régions aux sols légers, faciles à travailler, plantées en vignes, cultures maraîchères et arbres fruitiers.

Par contre, dans les régions au sol lourd argileux, couvertes surtout de céréales et de prairies, où la propriété est en moyenne plus étendue (2 ha 1/2 à 5 ha), les densités sont relativement plus faibles. C'est le cas des tribus de Mahelma et de Zaâtria, du groupe de communes du Sahel central (Ouled-Fayet, El-Achour, partie Sud de Dély-Ibrahim). Il faut noter que la région de Saint-Ferdinand, Baba-Hassen, El-Achour et Ouled-Fayet, était quasi déserte en 1840.

A côté des villageois indigènes, des groupes de fellah, une partie de la population musulmane, formée d'ouvriers agricoles venus de « l'extérieur », vit disséminée dans les propriétés européennes où elle travaille.

L'étude de l'économie et de l'habitat permettront de préciser quelques-uns de ces faits.

Avec ces populations « sédentaires », on rencontre aussi des travailleurs *saisonniers*. Un nombre variable mais toujours important d'ouvriers agricoles vient dans le Sahel aux différentes époques de l'année. Les cultures maraîchères et le conditionnement des primeurs, puis les vendanges occupent temporairement de nombreux travailleurs. Son maigre baluchon au dos l'ouvrier saisonnier va, d'une exploitation à l'autre, d'un travail à l'autre. Aux périodes de mauvais temps, puis en mai ou juin (après la campagne d'expédition, avant les vendanges), en septembre (après les vendanges), il retourne vers le douar natal aider les siens dans leurs travaux. Il leur apporte un complément de ressources indispensable pour vivre.

On a peu de renseignements sûrs quant à leur nombre.

(55) Chiffre obtenu en calculant pour chaque groupe la population et la superficie des propriétés sur lesquelles elle vit.

D'après les estimations des autorités municipales, il n'est pas impossible qu'aux périodes de pointe, en particulier aux vendanges, ils soient 10 à 12.000 dans les 12 communes étudiées. Pour la commune de Chéragas, par exemple, le 31 août 1948 on pouvait en dénombrer 1.800 à 1.900 (56).

Ils ont souvent la même origine que ceux qui se sont fixés les années précédentes. A chaque période de travail reviennent chez les mêmes propriétaires les gens des mêmes douars. Parfois ils ont été appelés, à la demande de l'exploitant, par un de leurs parents, ou de leurs anciens voisins maintenant installé ici.

Les travailleurs de la Commune mixte de Tablat sont très nombreux. Ils peuvent se rendre, assure-t-on, en un jour de marche forcée, de leurs douars sur les communes de Saoula, Crescia ou Douéra.

L'émigration vers la métropole ne semble pas avoir diminué le groupe des saisonniers kabyles, mais les plus nombreux viennent de Petite Kabylie. Les gens de Beni-Zoundaï (Djidjelli), d'Oued-Marsa, du Guergour, prédominent. On rencontre encore des Marocains, des travailleurs des Communes mixtes de Sidi-Aïssa, Aumale, Aïn-Boucif, Djelfa et aussi des Eulma (département de Constantine).

Ainsi dans le Sahel d'Alger vit une population musulmane nombreuse et dense. A côté des descendants des anciennes familles, une majorité de gens venus de tous les coins d'Algérie s'est fait une place. Avec les travailleurs saisonniers on peut aisément dire que 55.000 personnes (Européens et Musulmans) vivent dans les 12 communes étudiées, c'est-à-dire sur un territoire restreint de 250 km² environ.

Les activités agricoles (et commerciales) en faisant presque exclusivement la richesse, il convient de connaître d'abord la source première de cette richesse : la propriété foncière avec les problèmes nés du développement de la colonisation, de la coexistence de deux éléments ethniques, des lois musulmanes et de l'accroissement de la population.

(56) Chiffre établi à la Mairie après un contrôle sérieux. Les boulangers leur fournissent le pain nous ont donné aussi des estimations semblables.

III. — La propriété rurale.

Quand les Français ont abordé l'Algérie, ils se sont trouvés devant une situation foncière inconnue et compliquée, mais moins cependant dans le Sahel que dans le reste de l'Algérie.

Dans le Fahs, généralement « chaque propriété était délimitée, close de murs ou de haies, parfaitement connue... ». Chez les tribus ou fractions sédentaires du Sahel, les limites de la propriété « melk » étaient souvent précises ; seule la situation juridique était délicate : enchevêtrement des terres, absence de titres ou imprécision de ces titres lorsqu'ils existaient.

Au début de l'occupation la spéculation et « la fantaisie » qui présidaient aux premières transactions entre Européens et Indigènes, compliquèrent cette situation. « En peu de temps, les moindres terres cultivables du Sahel et de la Mitidja furent aliénées par leurs détenteurs indigènes. La propriété foncière fut accaparée par des spéculateurs qui se livraient au brocantage des terres » (57). « Les indigènes vendaient des maisons, des jardins, des haouchs, le territoire de leur tribu même » (58).

Il fallait donner des terres à la colonisation et établir une sécurité foncière. Cela se fit par une série de mesures, lois, enquêtes, dont le détail est étudié par M. Isnard. Nous nous attacherons à établir comment s'est constituée la propriété indigène dans le Sahel et quelle a été depuis son évolution.

La propriété indigène avant 1896. — *Dans le Fahs*, dès le début, la propriété semble bien établie sur les maisons, jardins et campagnes. Ainsi en 1842, si la dame Fatma bent Mohamed Chérif, à Draria, est expropriée de 4 ha 44 a 96 ca, pour les besoins de la colonisation, elle reçoit en échange un jardin à la Bouzaréa sur des terres appartenant aux

(57) Isnard (H.), *La réorganisation de la propriété rurale dans la Mitidja*, p. 32 et 24.

(58) Baudicour, *La colonisation de l'Algérie*, p. 409.

Domaines (59). De même, à Birkadem, Hamet Meden, qui avait 98 a 50 ca en vigne et jardin en plein rapport, est exproprié mais indemnisé (60).

Jusque vers 1852, date de la création de la Commission des transactions et partages, une Commission fonctionnant en 1832-1833, les Conseils de Contentieux du Gouvernement Général et de la Préfecture vérifièrent et reconnurent les droits de certains propriétaires et de certaines tribus. La Commission instituée en 1832, vérifia 84 titres de propriété.

En 1849, les haouchs El Amara et « Grand Chéragas » appartiennent aux Domaines et ont pour origine corporations religieuses et deshérence (61). Quelques propriétés particulières y sont incluses appartenant soit à des Européens soit à des Indigènes. L'Administration se libère de ces enclaves par échanges.

La tribu Boullaouach, « dont personne au reste ne se plaint », possède aux Grands Chéragas 26 ha 41 a 60 ca ; toutes ces familles ont du bétail et cette superficie est jugée insuffisante pour leur procurer des moyens honnêtes d'existence (62). Il leur est attribué en 1852, 40 ha 89 a 62 ca de terres devenues vacantes par suite de la renonciation d'un concessionnaire du village (63).

En 1838, les Coulouglis et Maures de Beni-Messous font état de leurs droits. « M. Blondel, Directeur des Finances, ayant frappé d'un impôt le dépôt de broussailles qu'ils apportent journellement à la Porte-Neuve, ils furent obligés, pour éviter cet impôt, de prouver que le terrain sur lequel ce dépôt est établi est leur propriété depuis plus d'un siècle. Le titre de propriété établit les droits de la tribu sur le terrain appelé Baïnem et sur le territoire de Beni-Messous » (64).

(59) A. D. A. Dossier Draria.

(60) A. G. G. A. Rapport de 1842 sur la création du nouveau Birkadem, 1 L 3.

(61) *Rapport* du Préfet au Ministre de la Guerre, 10-2-1852. A. G. G. A., 1 L 32.

(62) A. G. G. A. *Rapport* de M. Pellissier Calixte, Inspecteur de Colonisation, 1-10-1851, 2 L 1.

(63) Voir note (61) ci-dessus.

(64) Cité par Isnard (H.), Les Entreprises de Fondation de villages dans le Sahel d'Alger. *Revue Africaine*, 1938, p. 265.

En 1851, lorsque le projet d'allotissement du Baïnem est à l'ordre du jour des travaux du Conseil de Direction du Gouvernement Général, le Préfet propose d'attribuer : 63 ha aux indigènes de Beni-Messous « afin qu'ils trouvent des moyens suffisants d'existence dans le pacage de leurs troupeaux » ; 240 ha 17 a 40 ca à titre de communal aux indigènes du Bouzaréa ; et 323 ha 07 a 95 ca au même titre à la tribu de Beni-Messous. Toutes ces terres sont de qualité médiocre, plus convenables pour le parcours que pour la culture (65). Le Conseil approuve ces propositions dans sa séance du 8 janvier 1852.

Mais *dans le reste du Sahel* « un désordre indescriptible » régnait. « L'Administration des Domaines se trouvait dans l'impossibilité de constater ce qu'elle possédait » (66). Lorsque les Européens voulurent prendre possession de leurs terres les obstacles surgirent de toutes parts. Des conflits éclatèrent entre l'Etat, les Européens et les Indigènes (67).

Les tribus passées à Abdelkader en 1839 avaient vu leurs biens placés sous séquestre. Par application des articles 3 et 5 de l'ordonnance du 21 juillet 1846 (biens non réclamés, réputés vacants et sans maîtres), la plupart des autres tribus étaient déchues de leurs droits de propriété.

Du point de vue indigène, ce sont surtout les travaux de la Commission des transactions et partages qui vont lever ces difficultés et constituer définitivement la propriété dans toute la partie méridionale du Sahel. Il y avait là sur les haouchs des communautés rurales organisées comme on l'a vu. Les travaux de la Commission des transactions et partages portèrent sur 5.740 ha 74 a 67 ca, 227 familles soit 1.182 personnes furent cantonnées sur 3.138 ha 97 a 30 ca (tableau p. 398).

Comment la Commission opéra-t-elle ? Quels étaient ses

(65) A. G. G. A., 2 L 14. Préfet à Gouverneur Général, 26-12-1851.

(66) A. G. G. A., 2 L 1. Sahel d'Alger. *Lettre* du 3-6-1847 du Gouverneur au Ministre de la Guerre.

(67) Isnard, *Ouvrage cité*, p. 28.

TRAVAUX DE LA COMMISSION DES TRANSACTIONS ET PARTAGES DANS LE SAHEL D'ALGER

Nom des Haouchs	Superficie totale du Haouch	Superficies attribuées aux indigènes			Nombre de Concession Indigènes		Superficies attribuées précédemment à la Colonisation	Superficies allant aux Domaines pour la Colonisation
		Dans le Sahel	Dans la Mitidja	Total	Familles	Individus		
	ha a ca	ha a ca	ha a ca	ha a ca			ha a ca	ha a ca
O. Bel-Hadj	462 73 70	387 73 70		387 73 70	7	39		75
Sidi-Slimane	341 42 90	233 47 60	1 49 30	234 96 90	10	42		106 46
Crescia	237 23 20	184 05 70		184 05 70	61	200		53 17 50
Ben Chaoua	339 73 80	299 73 80		299 73 80	25	81		40
O. Mendil	1.091 61 30	456 49 90		456 49 90	21	100	110 47 60	524 69 80
Xeria	156 44 85	71 79 40		71 79 40	4	32	84 65 45	
Hadj-Yacoub	479 39 25	112 60 65		112 60 65	20	120	85 21	281 57 50
Ben-Darna	294 03 05	237 03 05		237 03 05	10	40		57
Guerouana	430 49 60	173 07 90		173 07 90	14	220		257 41 70
Ben-Chabane Tahtani	455 16 52		200	200 00 00	6	30		255 16 52
Kakna	950 05	238 29 60	215 50 80	453 80 40	19	100	51 24 60	453 12 60
Zatria	336 52 30	161 76 80		161 76 80	16	95	50 36 40	124 39 10
Mahelma	165 89 20	165 89 20		165 89 20	14	83		
	5.740 74 67	2.721 97 30	417 00 10	3.138 97 30	227	1.182		

Ce tableau a été établi d'après M. Isnard H., « La Réorganisation de la propriété rurale dans la Mitidja », p. 84, complété par des renseignements tirés de A.G.G.A. 2L. 19 et plan cadastral de la commune de Crescia.

buts ? Pour en avoir une idée exacte, nous allons suivre en détail l'allotissement du *haouch Edde Kakna* (68).

Ce domaine s'étendait, partie dans le Sahel, partie dans la Mitidja (marais des Ouled-Mendil). Les prairies, marécageuses étaient indivises pour le pacage des bestiaux. Les enquêteurs établissent la contenance exacte du haouch, soit 958 ha 17 a 60 ca, dont 51 ha 24 a 60 ca ont déjà été remis à la Colonisation. Ces terres appartiennent au Domaine par application des articles 3 et 5 de l'ordonnance du 21 juillet 1846. Cependant la Commission constate que 406 ha sont possédés par les indigènes. Elle établit les droits de chaque famille, puis faisant abstraction de toutes les divisions anciennes elle dresse un plan de lotissement (Fig 3). Comme les indigènes tiennent beaucoup à la jouissance du marais qui leur est nécessaire pour la dépaissance de leurs bestiaux, elle divise le marais et la partie de terre qui lui est contiguë en autant de lots qu'il y a de familles. Pour donner accès aux propriétaires sur la route d'Alger, ces lots sont en bandes parallèles de 1.200 à 1.500 mètres de long et 80 à 120 mètres de large. Elle alloue donc 418 ha 08 a 60 ca aux 19 familles (tableau p. 398). Mais en outre elle laisse 35 ha 71 a 80 ca, indivis pour l'habitation (« tabia ») et l'usage de la tribu. Une clause prévoit que pour la partie marécageuse, l'indivision sera maintenue pendant 5 ans encore « conformément à l'article 815 du Code Civil ».

Les terres restantes vont être affectées à la colonisation, sauf 12 ha 93 a 60 ca formant une partie de la réserve forestière du bois de Saint-Jules. « La partie européenne et la partie indigène sont complètement séparées par une ligne tracée sur le plan et que sans doute on s'appliquera à rendre sensible sur le terrain afin d'éviter toutes les contestations ultérieures ». Parmi les lots de colonisation, celui portant le numéro 1 d'une contenance de 60 ha 21 a 45 ca est réservé à Belkacem ben Lechfoun, Khalifat du Beni-Khelil... « Belkacem est un vieux serviteur de la France, possède des ressources et pas de terres... » (69).

(68) A. G. G. A., A 2 L 19, 1 L 25. Rapport de la Commission des Transactions et Partages du 15-7-1852.

(69) *Lettre* du Préfet au Gouvernement Général, accompagnant les documents de lotissement.

Colonisation Européenne	417 h	37 a	40 c
Déjà remis à la colonisation	51 h	24 a	60 c
Réserve forestière	12 h	93 a	60 c
Partie réservée aux Indigènes	453 h	80 a	40 c
Routes et ravins	22 h	81 a	60 c
	958 h	17 a	60 c

Fig. 3. — Plan de Lotissement du Haouch Edde-Kakna (1853).

Le trait renforcé marque la séparation des terres allouées aux Indigènes (à gauche) et à la Colonisation (à droite). Il y a 19 familles allocataires, 13 d'entre elles reçoivent deux lots chacune.

Le pointillé indique la zone des marais (Mitidja).

On voit donc que tout en consolidant la propriété individuelle, la Commission essayait de maintenir la cohésion de la communauté rurale. Elle opérait aussi un remembrement et un regroupement des parcelles.

Les mêmes soucis président aux travaux d'allotissement des haouchs Yadj Yacoub, Ouled-Mendil ([70]). Les plus petites communautés comme celle du haouch Xéria ne reçurent cependant que des terres de labour et pas de pâtis indivis.

Quoi qu'il en soit, tous ces indigènes devinrent juridiquement des concessionnaires, des « colons arabes » ([71]). Des titres de concession furent attribués aux familles. L'indivision traditionnelle fut maintenue mais le titre mentionnait nettement les droits de chaque membre, établis selon la législation musulmane.

Ainsi grâce à cette Commission dirigée avec « beaucoup d'intelligence, d'honnêteté, d'humanité même » par Walwein, Conseiller de Préfecture à Alger, la propriété indigène était régularisée, tandis que la colonisation prenait un nouvel essor. On entreprit alors l'établissement du Cadastre et, vers 1870, toutes les communes du Sahel avaient leur plan cadastral et la matrice correspondante ([72]). Pour la première fois nous avons une vue d'ensemble de la propriété indigène dans le Sahel (tableau p. 402). A-t-elle évolué et comment ? Quels en étaient les caractères ?

La propriété collective des tribus, les terres de pacage indivises étaient en régression. Aux haouchs Kakna, Hadj Yacoub et Ouled-Mendil, c'est-à-dire uniquement sur le territoire de la commune de Douéra, d'après les opérations de la Commission des transactions et partages, il y avait en tout 397 ha 87 a 40 ca de terres indivises. Le Cadastre n'en mentionnait plus que 89 ha 51 a 80 ca. C'est que la loi du 16 juin 1851 avait posé le principe du droit de nue propriété de l'Etat sur les terres « arch ». Elle déclarait ces terres non susceptibles d'aliénation à des personnes étrangères à la

(70) Voir Isnard (H.), *ouv. cité*, p. 84 et p. 111.

(71) Isnard, *ibid.*, p. 103.

(72) Ces documents sont conservés dans les Bureaux de l'Administration des Contributions directes et du Cadastre à Alger.

Etat de la propriété indigène a l'établissement du Cadastre

Communes	Superficie de la commune	Propriété individuelle	Terres indivises	Total	Nombre de propriétaires	Nombre des Exploitations*						
						Moins de 1 ha	1 à 2 ha	2 à 5 ha	5 à 10 ha	10 à 20 ha	20 à 100 ha	Total
		ha a ca	ha a ca	ha a ca								
Chéragas (*)..	2.074 ha	197 06 28	66 89 90	263 96 18	117	76	22	20	11			129
Dély-Ibrahim..	1.314 ha	112 00 55		112 00 55	23	3	2	11	3	4		23
Draria	1.269 ha	269 44 65		269 44 65	102	47	20	31	9	4		111
Birkadem	1.591 ha	499 57 05		499 57 05	96	38	17	44	15	12	1	127
Saoula	1.961 ha	506 04 60	41 63	547 67 60	60	26	11	23	5	2	9	76
Crescia	1.595 ha	400 19 90	199 34 30	599 54 20	44	14	5	13	6	8	5	51
Douéra	5.388 ha	811 52 80	89 51 80	901 04 60	115	42	19	19	24	15	8	127
Mahelma	3.456 ha	379 78 40		379 78 40	39	2	2	10	9	14	2	39
		3.175 64 23	397 39	3.573 03 23	596	248	98	171	82	59	25	683

Tous ces chiffres ont été obtenus en dépouillant la matrice cadastrale de chaque commune. Les communes d'O[illegible] Fayet, Saint-Ferdinand, Baba-Hassen, El-Achour n'ont aucune propriété indigène.

(*) Non compris Staouéli-Trappe : 999 hectares.

tribu, l'Etat seul se réservant la faculté de les affecter à un service public ou à la colonisation ([73]). Les communautés rurales n'en eurent donc plus que l'usufruit. Les indigènes ne purent plus étendre leurs cultures aux dépens des broussailles.

Parallèlement la propriété individuelle semblait avoir diminué. On ne peut évaluer l'importance d'ensemble de cette diminution. Mais l'Inspecteur de colonisation Darru, dans son rapport du 20 septembre 1865, signalait que « sur les vingt indigènes désignés dans le rapport de la Commission des transactions et partages pour avoir une part de concession dans le haouch Hadj Yacoub, il n'en restait plus que sept n'ayant pas vendu tout ou partie de leurs concessions » : les Arabes avaient vendu 68 ha sur les 112 qui leur avaient été attribués ([74]). Sur les 71 ha 79 a 40 ca alloués aux 4 familles du haouch Xéria il ne restait plus, d'après le Cadastre, que 26 ha 85 a 85 ca.

Les causes de ce mouvement ont été analysées par M. Isnard : désagrégation de la communauté rurale par suite de la disparition de la propriété indivise qui en était la base, rupture du genre de vie traditionnel par suite du déclin de l'élevage faute de pacages, pas assez de terres pour suffire aux besoins en grains. Bien des indigènes s'empressèrent donc de réaliser leur part de concession en vendant à des colons européens.

Cependant quelques familles possédaient les plus grands domaines. C'étaient les descendants de ceux qui ont donné leur nom à la terre ou à la tribu. A Saoula, Dahmane ben Zaoual et sa famille possédaient 96 ha 05 a 40 ca à peu près d'un seul tenant, chevauchant sur les communes de Birkadem et Saoula ([75]). Si Mohamed ben Abderrahmane ben Chaoua, médecin à Alger, avait 44 ha 28 a 20 ca à Ben-Chaoua, et Mamar ben Ahmed bel Hadj 41 ha 00 a 90 ca à Ouled-bel-Hadj.

Une partie importante des terres était encore en friches.

(73) Calvelli, *Etat de la propriété rurale en Algérie*, p. 31.

(74) Cité par Isnard, p. 114.

(75) Matrices cadastrales de ces communes.

Sur les 300 ha du haouch Ben Chaoua, il y avait enco. 227 ha de broussailles pour 64 ha de terres cultivées et 4 ha de vergers et de vigne (76).

Si la plupart des terres étaient toujours dans l'indivision, la structure agraire avait déjà changé à la suite de cessions et de partages.

Ainsi au haouch Bel Hadj, le rapport de la Commission des transactions et partages répartissait 387 ha 73 a 10 ca « aux 7 familles descendant de 3 frères enfants de Mohamed bel Hadj, propriétaire primitif du dit haouch. Chacun des 7 chefs représentait 1/7 des droits généraux et par égale portion ». A l'établissement du Cadastre, c'est-à-dire 18 ans après, 17 familles se partageaient 335 ha 68 a 70 ca (elles avaient aussi collectivement 41 ha 63 a). Les enfants de Brahim bel Hadj ont partagé la propriété paternelle en 5 portions : Ali : 6 ha 62 a 20 ca ; Mohamed : 6 ha 05 a 20 ca ; Tahar : 6 ha 19 a 30 ca ; Zohra : 2 ha 86 a ; indivis entre les 3 frères : 13 ha 59 a 40 ca.

Au haouch Edde Kakna, pour la partie située dans le Sahel, le nombre de possédants avait plus que doublé (19 à 43). Si l'on compare le plan de 1853 et celui de 1869 on saisit sur le vif l'évolution de la structure foncière. Deux concessions sur sept, sont restées intactes : la parcelle de Belkacem ben Lechfoun, indivis entre deux frères (Ahmed ben Aïssa et Mohamed ben Aïssa) et l'ancienne parcelle numéro 12. Les autres se sont morcelées et un même propriétaire a pu par héritage ou par achat acquérir des droits sur des parcelles dispersées dans le haouch (fig. 4).

Le groupe des communes du Fahs (Birkadem, Draria, Dély-Ibrahim, Chéragas) se présentait dans l'ensemble plus morcelé et plus cultivé. Le domaine des Ouled-Kaouch (Chéragas) nous apparaissait déjà divisé en nombreux jardins, vergers, vignes ; 22 propriétaires s'y partageaient 21 ha 34 a 85 ca. A Birkadem, les jardins, qui ont pris le nom de leurs propriétaires, étaient plus étendus. On avait toute une série de « Djenan » : Djenan Assacre (2 ha 91 a 30 ca), Djenan

(76) En les comparant aux chiffres, p. 9, on voit qu'il y a eu cependant mise en culture de terres nouvelles.



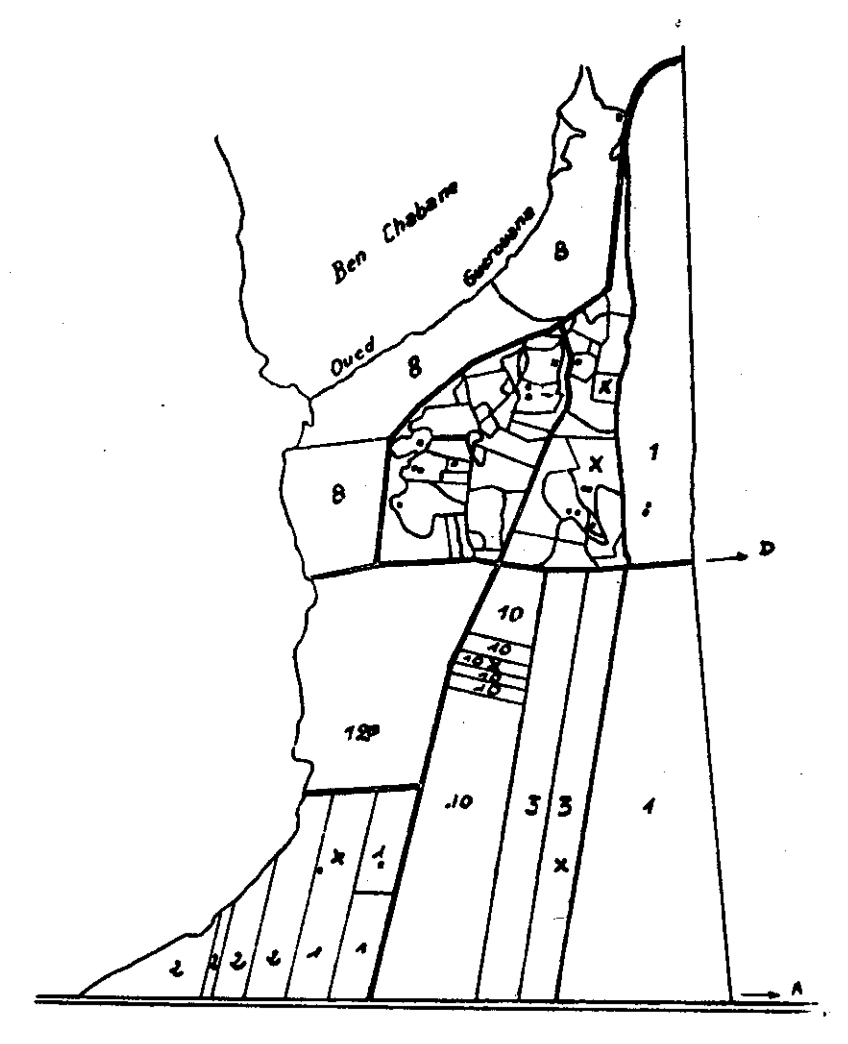


Fig. 4. — Plan du Haouch Kakna en 1869 (partie Nord-Ouest).

Les parcelles portent les mêmes numéros qu'au plan de lotissement (fig. 3).

Le lot 3 a été partagé en 2, le lot 10 en 6, le lot 1 en 3, le lot 2 en 4 et le lot 8 en 3 parcelles.

Un même propriétaire a pu acquérir des droits sur des parcelles dispersées (×).

Quelques habitations ont été construites, des chemins ont été tracés.

A vers Alger — D vers Douéra.

Méziane (13 ha 66 a 80 ca), Djenan Bourkaïeb (5 ha 19 a 70 ca), cultivés par Mohamed ben Assacre, Ahmed Meziane, Hamoud Bourkaïb... Aux Grands Chéragas, la tribu Boullaouach ne comptait plus que 8 familles se partageant 44 ha 54 a 30 ca.

Il faut souligner enfin, le morcellement déjà poussé des terres à Draria et à Chéragas où les propriétés de moins de 2 ha représentaient respectivement 60 % et 80 % du nombre total des parcelles.

C'est que dans le Fahs, l'appropriation des terres était complète et profonde avant 1830 même, la propriété individuelle était ancienne et l'indivision bien moins fréquente.

La propriété rurale indigène en 1896. — Le Cadastre fut tenu à jour jusqu'en 1896. En dressant la situation d'ensemble à ce moment on voit que l'évolution s'est poursuivie dans le même sens et avec les mêmes caractères (tableau p. 407).

La propriété indigène diminue au profit de la propriété européenne. Le fait est d'ailleurs général en Algérie à cette époque où « l'application de la loi du 26 juillet 1873 provoqua un mouvement ascensionnel important dans la circulation des terres » (77). 695 ha 53 a passèrent aux mains des colons européens pendant la période 1870-1896.

La culture de la vigne connaissait un essor sans précédent, dû à l'arrivée de vignerons du Midi ruinés par la crise du phylloxéra. Les hauts cours du vin déterminaient les propriétaires européens à accroître leurs domaines. Bien des fellah ne résistèrent pas à leurs offres tentantes. On voit ainsi des propriétés s'agrandir dans des proportions notables à Douéra, à Birkadem.

Le mouvement inverse, cessions d'Européens à Musulmans, existe tout de même. En 1882, à Birkadem, la campagne Gournès Joseph (4 ha 23 a 80 ca) est achetée par un indigène. A Draria, au lieu dit « La Ferme », Ahmed ben Bouzid et sa famille possédaient 6 ha. Une propriété européenne voisine de 6 ha, est acquise par parcelles : 75 a par Ahmed

(77) Calvelli, *ouv. cité*, p. 59.

Etat de la propriété indigène dans le Sahel d'Alger en 1896

Communes	Etendues de la propriété individuelle	Terres indivises des tribus	Total	Nombre de propriétaires	Nombre des Exploitations						
	ha a ca	ha a ca	ha a ca		moins de 1 ha	1 à 2 ha	2 à 5 ha	5 à 10 ha	10 à 20 ha	20 à 100 ha	Total
Cheragas	147 78 86	66 89 90	214 68 76	135	101	25	19	4			149
Dély-Ibrahim..	71 81 55		71 81 55	17	2	5	7	3			17
Draria	218 96 20		218 96 20	95	42	24	28	6	3		103
Birkadem	375 35 50		375 35 50	110	36	16	42	11	9		114
Saoula	428 47 76	41 63	470 10 76	50	25	7	13	4	2	8	59
Crescia	334 83 76	199 34 30	534 18 06	42	14	4	14	5	7	4	48
Douéra	572 13 56	38 62 60	610 76 16	98	39	19	20	20	6	6	110
Mahelma	330 74 04	37 22 10	367 96 14	38	2	1	10	11	13	1	38
	2.480 11 23	383 71 90	2.863 83 13	585	261	101	153	64	40	19	638

el Hadj Kassem, boucher à Draria, 1 ha par Ahmed ben Halima, 3 ha par Ahmed ben Omar el Zitouni, 1 ha par Omar ben Halima et 45 a par Ben Halima Mohamed. Nous retrouvons aujourd'hui leurs descendants groupés près de la route d'El-Achour à Draria (voir fig. 1 : tribu dite Halima).

Parfois, mais le cas est assez rare, on assiste à la concentration de terres au profit d'un propriétaire musulman à la suite d'achats ou d'héritages. Ainsi à Mahelma, Mohamed bel Kassem, qui n'avait auparavant aucune terre, acquiert 2 ha 76 a 50 ca puis 10 ha 86 a 80 ca de deux de ses coreligionnaires. Son fils agrandit le domaine avec 13 ha 82 a 84 ca et 10 ha 59 a 40 ca achetés à des colons européens (78). C'est l'origine d'une grande propriété qui s'est maintenue de nos jours.

Mais dans l'ensemble la propriété indigène diminue en superficie et se morcelle. Certains propriétaires vendent une partie de leur domaine seulement. L'étendue moyenne des parcelles décroît.

Malgré le fléchissement des surfaces possédées, le nombre des propriétaires a augmenté à Birkadem, à Chéragas et s'est sensiblement maintenu à Draria. Là, la terre se divise. Les partages sont fréquents. Par exemple à Draria, El Hadj Mohamed avait une propriété de 3 ha 79 a 45 ca. A sa mort, après avoir établi leurs droits réciproques, les héritiers la morcellent en 8 parts : une de 84 a 15 ca, deux de 47 a 96 ca et quatre de 23 a 98 ca.

La propriété indigène de 1896 a 1950. — De 1896 à la période actuelle nous ne possédons qu'un seul document faisant état distinctement de la propriété rurale indigène : c'est une enquête publiée en 1917 par la Direction des Affaires indigènes sur la répartition de la propriété foncière en Algérie. Les résultats en sont consignés dans le tableau p. 410. Ils marquent une augmentation notable de la propriété indigène (1.527 hectares).

La tourmente de 1914-1918 provoqua dans les campagnes

(78) Cadastre de la commune de Mahelma.

bien des perturbations. La mobilisation avait arraché à leurs terres un grand nombre de colons. Certains périrent sur les champs de bataille. Les veuves, les enfants trop jeunes étaient inexpérimentés. « Le découragement était général, la confiance et le crédit n'existaient plus. L'avenir était angoissant » (79). D'autre part, la mobilisation n'affecta qu'une petite partie de l'élément musulman et la hausse des produits agricoles pouvait favoriser les plus riches, les plus entreprenants. C'est ainsi qu'un propriétaire de Mahelma a en 1917 : 144 ha 08 a, alors qu'il ne possédait en 1896 que 37 ha 87 a 54 ca (80). On manque d'éléments pour apprécier l'évolution de la structure agraire mais on peut penser, d'après cet exemple, qu'une certaine concentration des terres a pu s'opérer au profit de quelques-uns.

Quoi qu'il en soit, la paix revenue, le malaise dissipé, une ère de prospérité s'ouvre : le marché des vins pratique des prix « anormalement rémunérateurs »; les expéditeurs de primeurs réalisent des « ventes fructueuses » et les expéditions augmentent. Les transactions immobilières reprennent partout au profit des Européens (81).

La situation en 1942, établie d'après la révision des propriétés foncières, traduit pour la période de 1917-1942, un nouveau fléchissement de la propriété indigène. 1.476 ha passent aux mains des Européens.

Les terres communales ne servent plus de pacage. Elles ont été défrichées et mises en culture. Divisées en lots, elles sont louées chaque année ou suivant les conventions pour des périodes plus longues. Certaines parcelles ont même été vendues à des Européens ou à des Musulmans (à Mahelma et à Douéra). Le nombre total des propriétaires et celui des parcelles ont doublé entre 1896 et 1942, indice d'un morcellement continu (tableau p. 410).

Un fait nouveau apparaît, la constitution d'une propriété indigène, là où elle n'existait pas du tout, dans le centre du

(79) Calvelli, *ouv. cité*, p. 70.

(80) Administration des Contributions directes. Cadastre de la commune de Mahelma.

(81) Calvelli, p. 73 et Chevalier, p. 87.

Evolution de la propriété rurale indigène de 1917 à 1950

Communes	Superficie totale des propriétés 1917	1942 Superficies	1942 Propriétaires	1942 Propriétés	1950 Superficies	1950 Propriétaires	1950 Propriétés	1950 Observations
	ha a ca	ha a ca			ha a ca			
Chéragas	250 76 10	186 89 81	155	180	232 67 87	192	203	
Dely-Ibrahim..	98 85 35	111 35 25	63	73	125 73 42	106	114	4 ha 16 a 20 ca terrain à bâtir, 44 propriétaires.
Draria	336 57 21	182 96 07	150	188	231 90 29	207	234	
Birkadem	561 82 90	369 62 19	236	256	400 11 46	232	239	7 ha 10 a 61 ca terrain à bâtir, 114 propriétaires.
Baba-Hassen .		00 62 80	3	3	34 31 80	7	7	
St-Ferdinand .		21 15 28	9	11	42 05 43	15	15	
Ouled-Fayet ..		23 83 64	14	16	75 01 31	31	31	
El-Achour ...		44 44 16	5	6	51 91 32	13	15	
Saoula	671 18 60	399 19 89	164	214	468 23 20	196	237	
Crescia	809 11 30	325 89 91	126	126	364 47 25	152	155	
Douéra	753 67 69	608 61 76	246	255	765 28 36	295	299	
Mahelma	909 19 25	639 97 80	89	99	690 96 76	97	100	
	4.391 18 40	2.914 58 57	1.260	1.437	3.482 68 41	1.543	1.649	

Sahel (communes de Baba-Hassen, Saint-Ferdinand, Ouled-Fayet, El-Achour).

La balance des transactions immobilières rurales révèle ensuite de 1942 à 1950, un renversement au profit des Musulmans (82). Les surfaces qu'ils possèdent s'accroissent pendant cette période de 568 hectares (tableau p. 410) (83).

Les perturbations entraînées par la guerre, la désaffection des choses de la terre dans certaines familles européennes, déterminent la vente de quelques propriétés. Des nécessités financières, la plus-value importante des terres et des offres tentantes amènent certains colons à distraire des parcelles de leur domaine.

Plus encore qu'en 1914, pendant la dernière guerre, les produits agricoles connaissent une hausse constante. L'importance de la demande et la pénurie entraînent une forme de trafic dite « marché noir ». Quelques propriétaires musulmans s'enrichissent et les autres jouissent d'une aisance jusque là inconnue. Conscient de la valeur accrue des biens fonciers, le fellah essaie d'agrandir son modeste domaine. Une partie des terres acquises l'est par parcelles de quelques ares, de quelques hectares (3, 4 au maximum). Parfois on se met une famille entière pour acheter une petite propriété. Ainsi au Tribunal civil d'Alger se vend en 1947 une propriété de 3 ha 15 a 94 ca plantée en vigne et située à Crescia, sur la route de Douéra. Elle est acquise pour 1.500.000 frs par cinq membres d'une même famille musulmane.

Des parcelles nouvelles sont ainsi achetées au milieu des terres de colonisation. Le nouveau propriétaire y construit une demeure ou habite les bâtiments déjà édifiés. La propriété indigène dans le centre du Sahel, de création récente, s'est accrue. Bien des familles kabyles ont acquis là de petites parcelles d'une terre moins avare que celle de leurs montagnes.

Ce mouvement apparaît dans ces cas comme une nécessité. Des populations denses trouvent un peu de champ libre,

(82) Fait général en Algérie (voir Chevalier, p. 87).

(83) Tous les renseignements qui suivent ont été obtenus sur place dans les communes, chez les propriétaires et auprès de l'Administration des Contributions directes.

la famille nombreuse vit du produit de ses terres, des familles nouvelles trouvent des moyens d'existence. Mais les acquisitions nouvelles tendent à devenir un placement, une propriété capitaliste s'ébauche. Des commerçants kabyles du village, des négociants d'Alger, des exportateurs de la Mitidja, des intellectuels musulmans (médecin, avocat) ont acheté les propriétés les plus importantes (10 à 50 ha).

D'autre part, le mouvement d'urbanisation après les communes de l'agglomération algéroise, gagne le quartier de l'Air de France à Dély-Ibrahim et une partie importante de la banlieue de Birkadem. Bien des travailleurs de la ville ou du village y ont acquis le « bout de terrain » où ils ont construit leur modeste demeure (114 musulmans sont propriétaires de 7 ha 10 a 61 ca à Birkadem). Les « Djenan » sont devenus des lotissements résidentiels.

Au milieu de ces mouvements, comment a évolué la structure agraire ? Si l'achat de terre par les anciens propriétaires, de propriétés importantes par une nouvelle classe sociale a amené localement une certaine concentration et l'existence d'exploitations rurales de type européen, l'ensemble s'est encore fractionné. L'expansion démographique et le sentiment accru de la propriété individuelle entraînent ce morcellement.

Ce sont encore les propriétés du Fahs qui nous apparaissent les plus divisées. Le partage est souvent la règle générale même sur les plus petites parcelles. Voici un exemple édifiant à cet égard : A..... M....., propriétaire à Draria, décédé, laisse à ses huit fils et quatre filles, 3 ha 77 a, dont 2 ha 77 a en vergers, 25 a en vigne, 50 a en jardins et 25 a de terre. Les actes traditionnels, « Frédah », « Tarika » ou « Hasr », « Kesma », sont établis par le Cadi (84). Selon la coutume musulmane, la part des filles est la moitié de celle des garçons. Mais chacun veut une part sur chaque parcelle. Aussi le partage s'établit-il ainsi :

(84) La « Frédah » est l'état des héritiers avec la quotité de leurs droits ; la « Tarika » l'inventaire des biens de la succession ; la « Kesma » le partage lui-même.

	verger	vigne	jardin	terre	total de chaque part
A chacun des fils	27 a, 70	2 a, 50	5 a	2 a, 5	37 a, 70
A chacune des filles	13 a, 85	1 a, 25	2 a, 50	1 a, 50	18 a, 85

Lorsque l'épouse du décédé est vivante sa part est le huitième de la succession (85). Ainsi dans un partage de 1 hectare 88 ares 38 centiares, fait à Kaddous en 1950, la veuve a droit à 13/104, chacun des 5 fils à 14/104 et chacune des 3 filles à 7/104 de la succession.

Soixante-cinq pour cent des propriétés sont inférieures à 1 hectare dans chacune des communes de Chéragas, Dély-Ibrahim et Draria.

Dans la partie méridionale du Sahel, les terres restent plus souvent dans l'indivision. Les exemples de partages récents y sont nombreux, déterminés dans les mêmes conditions que nous avons exposées plus haut. Mais environ la moitié des propriétés demeurent encore dans l'indivision. C'est pourquoi les parcelles inférieures à 1 hectare sont relativement moins nombreuses (45 %) sur une superficie plus importante. L'indivision explique en partie l'existence de certaines grandes propriétés. A Mahelma, fait unique, on rencontre deux propriétés de 154 et 138 hectares ; aucun partage n'y a été effectué, mais de nombreuses familles y ont des droits. Localement des faits particuliers déterminent encore le morcellement. Par exemple la société d'Aïn-Kalaa a commencé à vendre quelques parcelles de son domaine. Deux Kabyles y ont acquis en 1950, 35 a et 18 a 1 ca.

Ainsi d'origine différente dans le Fahs et dans le Sahel proprement dit, la propriété rurale indigène s'est maintenue et finalement accrue. Elle représente aujourd'hui approxima-

(85) S'il y a des enfants. Dans le cas contraire la part de la veuve est le quart de la succession.

tivement 17 % des biens ruraux dans le cadre de notre étude.

Une propriété individuelle bien délimitée s'est constituée sous les lois françaises mais ses possédants la régissent toujours dans leurs rapports particuliers par le droit musulman et la coutume. Avec l'accroissement de la population elle tend à se morceler.

Elle a subi comme toutes les terres une plus-value considérable due en partie à des causes générales, indépendantes du milieu lui-même, mais due d'abord au labeur de ceux qui y sont attachés.

Comment ces terres ont-elles été mises en valeur ? Comment assurent-elles l'existence d'une population dense ? Y suffisent-elles ? Ce sera le but de la quatrième partie de notre étude.

P. ANANOU.

(*A suivre*).

NOTES ET DOCUMENTS

LE TOMBEAU D'ALI TURKI AU KEF

Comme on le sait, le père du fondateur de la dynastie régnante à Tunis, Ali Turki, était originaire de Candie. Venu à Tunis dans les premiers temps des Beni Merad, il se serait engagé comme volontaire et aurait été enrôlé dans le Djend tunisien. Ayant reçu le commandement de la place du Kef avec une garnison, il finit par s'y fixer et il y mourut. Son tombeau est connu, dit Ben Diaf.

En effet, il existe bien au cœur de la ville arabe du Kef un petit sanctuaire dénommé Sidi el-Melaihy ou Sidi Ali Turkí, abritant une tombe que l'on dit être celle d'Ali Turki. Le sanctuaire se présente sous la forme d'une construction de forme carrée de 10 mètres de côté bordée par une rue sur chacune de ses faces. La porte extérieure donne accès dans une cour qui était en partie obstruée il y a une dizaine d'années par les décombres d'une midha et d'une salle de lecture du Coran effondrées depuis de longues années. Le sanctuaire proprement dit comprend une salle rectangulaire de 6 mètres de large sur 10 mètres de long, divisée en trois travées par deux rangées de colonnes à fûts de pierre supportant des voûtes à quatre pans. La travée centrale est éclairée par une coupole à verrière. Au pied du mur Nord se trouve une pierre tombale de 1 m 20 de long sur 40 cm de large et 0 m. 35 de haut surmontée d'un mechehad à l'une de ses extrémités. Vis-à-vis de la tombe un mirhab est creusé au centre du mur Sud. L'ensemble était en mauvais état il y a encore une dizaine d'années. Un habous aurait cependant été constitué au profit de ce sanctuaire.

G.

---

(1) La famille Melaihy serait gardienne du sanctuaire depuis le règne de Hassin ben Ali.

COMPTES RENDUS

Robert Capot-Rey, *L'Afrique blanche française. II. Le Sahara.* Paris, Presses Universitaires, 1953. In-8°, 565 p., 22 fig., 8 cartes et 12 planches h.t. Coll. Géographie de l'Union Française (1).

Le Sahara est à la mode : depuis près de deux ans la presse et les grandes revues d'information ont publié de nombreux articles sur ce vaste désert. Beaucoup montrent bien des ignorances ou témoignent d'idées fausses qui font sourire ou irritent le lecteur informé. Les auteurs étaient jusqu'à un certain point excusables : depuis le bref et brillant essai de E.F. Gautier, dont la seconde édition date de 1928, il n'avait pas paru de mise au point satisfaisante de nos connaissances sur le Sahara (2). Or celles-ci ont fait de rapides progrès au cours du dernier quart de siècle : les travaux des géologues et des hydrauliciens, diverses études sur les populations, les rapports, nombreux, faits par des officiers et des administrateurs (rapports pour la plupart restés manuscrits), les publications de l'Institut de Recherches Sahariennes qui comprendront bientôt une vingtaine de volumes, nécessitaient une mise au point. Celle-ci vient d'être faite, de main de maître, par notre collègue R. Capot-Rey : on sait qu'il est la cheville ouvrière de l'Institut de Recherches sahariennes et que, depuis près de 20 ans, il consacre l'essentiel de ses recherches et de longues et pénibles tournées à la géographie du Sahara.

Son livre révèle en effet, en même temps qu'une immense lecture (une bibliographie de plus de 800 numéros en témoigne, bibliographie abondante, certes, mais dispersée, très inégale et encore bien lacunaire), un contact direct avec le désert, une connaissance intime des choses et une interprétation personnelle et originale de bien des problèmes. Or le mérite n'est pas mince d'avoir triomphé d'obstacles aussi grands que les lacunes de l'information, l'immensité de la région, les difficultés des

(1) Le tome I a paru sous le titre *L'Afrique du Nord* en 1949 (J. Despois) ; voir le compte rendu, Rev. africaine, 1949, p. 143.

(2) Rares sont les Français qui ont eu connaissance du petit livre de H. Schiffers, *Die Sahara und die Syrtenlaender. Gegenwart, Vergangenheit und Zukunft der groessten Wüste der Erde*. Stuttgart, 1950. Le compte rendu que lui consacre M. Capot-Rey dans les Travaux de l'I.R.S., IX, 1er semestre 1953, p. 201-204.

voyages, enfin le découpage politique qui rend les statistiques difficiles à obtenir et à comparer. Au surplus ce gros livre de 500 pages, si dense et si riche, se lit non seulement avec aisance, mais encore avec un intérêt soutenu, tant sont variées les questions étudiées et tant elles sont exposées avec clarté.

Essayons de donner au moins une idée de sa richesse. Après avoir précisé l'emploi du mot Sahara, M. C.-R. recherche les caractères du paysage désertique, ce qui lui permet d'en tracer les limites et de distinguer, au Nord et au Sud, des zones de transition qu'il appelle justement « saharo-steppiques ». Le climat étant la cause essentielle du désert, c'est par lui que commence l'étude des facteurs physiques : on notera la présence de trois cartes dont la comparaison est des plus instructives : l'une consacrée aux pluies annuelles, l'autre aux régimes pluviométriques et la troisième à un indice d'aridité dont la formule a été trouvée par l'auteur. Suit un précieux chapitre sur les changements de climat aux époques préhistoriques et sur le problème de ses variations depuis 2.000 ans : « il n'est pas démontré que le climat du Sahara se dessèche, ni surtout qu'il se dessèche de façon continue ». Viennent alors deux chapitres de géomorphologie qu'illustre une carte synthétique de la structure et du relief. Celui-ci résulte à la fois des déformations du socle et de sa couverture, à diverses époques et encore récemment, au moins sur sa bordure nord, de phénomènes volcaniques souvent grandioses et de modes d'érosion et de remblaiement qui n'ont pas toujours été ceux d'un climat aride. Les « thèmes majeurs du relief » — côtes, bassins fermés, regs, massifs dunaires — sont clairement décrits : on lira avec un intérêt particulier les 16 pages consacrées aux dunes, sujet de prédilection de l'auteur.

Après avoir pris connaissance, en 160 pages savantes mais toujours lisibles, du « milieu désertique », le lecteur est conduit à l'étude des hommes, laquelle occupe la moitié du livre : elle est consacrée à la démographie (1.700.000 Indigènes et 15.000 Européens vivant sur environ 4.300.000 km^2), au problème racial et linguistique, aux genres de vie, aux migrations pastorales et à la vie dans les oasis. Si l'on peut ne pas être absolument convaincu par la définition neuve qu'il donne des Haratin — groupe ethnique autochtone qu'il me paraît difficile de distinguer nettement des Noirs venus de gré ou de force du Soudan — si l'origine asiatique des Berbères reste très douteuse, on sera par contre bien convaincu que, à part les différences linguistiques qui opposent les berbérophones aux arabophones, les seules distinctions importantes entre les groupes résultent des genres de vie. « Si le genre de vie ne suffit pas à créer la race, écrit très justement M. C.-R., à tout le moins il la défend, il la modèle et il la recrée ». Or les genres de vie opposent les nomades et les sédentaires des oasis, et parmi ceux-ci il faut distinguer les sim-

ples villageois des habitants d'agglomérations véritablement urbaines par leur aspect et par leurs fonctions. L'auteur reprend, précise et complète par l'étude des semi-nomades la classification des nomades qu'il avait exposée dans un article du tome I des *Travaux* de l'Institut de Recherches sahariennes (1942). Plus neuf est le gros chapitre consacré à la vie des oasis. Après avoir montré « le paradoxe de la culture au désert », M. C.-R. décrit et classe les différents systèmes d'irrigation, les figurant, comme l'avait déjà tenté Augustin Bernard, sur une carte. Puis il consacre des paragraphes, tous intéressants, aux diverses cultures, aux systèmes de culture, au régime foncier, aux conditions sociales, aux modes d'exploitation et de division du sol, enfin à la crise actuelle du métayage, crise causée par l'émigration. Car, et c'est la conclusion de cet excellent chapitre, sauf exception « cette culture est une culture qui ne paie pas ». Cette IIe partie se termine par un essai de géographie régionale dont on appréciera la nouveauté et l'originalité.

« L'œuvre française » est exposée dans une IIIe partie. Rien n'est caché ni des efforts faits, ni des difficultés rencontrées pour l'équipement de cet ingrat pays, que ce soit dans le domaine de la circulation, des recherches minières, des travaux hydrauliques (avec les perspectives ouvertes par l'exploitation de la nappe de l'Albien) ou de l'évolution des hommes. Le livre se termine par le maigre bilan des ressources de cette immense contrée qui n'a jamais guère exporté que des dattes et du sel, et par la constatation que la population paraît augmenter plus vite que les possibilités alimentaires : d'où une émigration que facilitent les moyens modernes de transport.

Le Sahara traverse actuellement une crise : il est à un tournant de son histoire. La suppression de l'esclavage suivie du déblocage des oasis par l'auto sape dangereusement l'économie traditionnelle qui « reposait sur les services combinés de l'esclave et du chameau ». Les nouvelles techniques posent de délicats problèmes d'énergie, de main-d'œuvre, d'éducation et de transports. A ceux qui se laissent prendre au mirage des richesses du Sahara on ne saurait trop conseiller la lecture des dernières pages — et celle du livre tout entier (3).

J. DESPOIS.

(3) On appréciera la qualité, à défaut d'abondance, de l'illustration : les 22 cartes et graphiques que l'on trouve dans le texte, les 8 cartes en dépliant, toutes suggestives, enfin les 12 belles planches photographiques que l'auteur n'a obtenues de l'éditeur qu'au prix de sacrifices personnels. D'autre part l'excellente et copieuse bibliographie, le petit glossaire des termes arabes et berbères et l'index achèvent de faire de ce livre un remarquable instrument de travail.

Quelques remarques de détail : p. 194, Ibn Hauqal est un voyageur du Xe non du IXe siècle ; p. 198, la neutralisation de la Senoussiya est de 1930 et non de 1920 ; p. 230, la voûte en berceau du Souf, de l'Oued Righ et du Sud tunisien est à rapprocher d'un mode de construction original répandu dans toute la Tunisie de l'Est jusqu'à la presqu'île du Cap Bon ; p. 279, et index p. 547, El Hamma, et non El Hammam ; p. 435, l'auteur partage la prévention des Algériens sur la viande de mouton barbarin.

Dernière remarque : ne pourrait-on obtenir des éditeurs qu'ils placent les cartes dépliantes à la fin du volume, ou tout au moins à la fin des chapitres qu'elles illustrent ? Cela éviterait de revenir constamment en arrière.

Birot et J. Dresch, *La Méditerranée et le Moyen Orient I. La Méditerranée occidentale.* Paris, Presses Universitaires de France, 1953. In-8° carré, 552 p., 56 fig., XII pl. (Coll. « Orbis ». Introduction aux études géographiques).

Voici le premier volume d'un ouvrage important de géographie sur la Méditerranée et le Moyen Orient. Après 135 pages de généralités sur les pays méditerranéens, il en consacre 130 à la Péninsule ibérique, 115 à l'Italie (dont sont détachés les pays alpestres) et 134 à l'Afrique du Nord. Chaque pays est étudié d'ensemble et non régionalement. C'est une règle presque générale semble-t-il dans une collection qui a été annoncée, dans le seul volume jusqu'à hier paru depuis 6 ans (1), comme s'adressant « plutôt à un public restreint, déjà suffisamment au courant de la géographie du globe terrestre. En la réalisant, ajoutait le directeur de la collection, M. Cholley, nous avons pensé aux étudiants, aux chercheurs, aux hommes d'affaires ou aux hommes politiques qui désirent prendre une connaissance exacte de l'aspect et de l'« atmosphère » des milieux où ils sont appelés à conduire leur activité ». Cette conception est différente de celle qui a présidé à la belle *Géographie Universelle* dont les divers tomes ont paru presque tous entre les deux guerres : les études régionales y tenaient la première place ; par ailleurs les auteurs étaient plus à l'aise dans un plus grand nombre de volumes et l'illustration y était remarquablement copieuse et soignée (2). il n'y a donc pas double emploi et du reste la documentation avait sérieusement besoin d'être rajeunie.

(1) P. George, *U.R.S.S. Haute Asie. Iran*, 1947 ; citation p. VIII.

(2) P. Vidal de la Blache et L. Gallois, *Géographie Universelle*, en 22 volumes. Les pays méditerranéens tels qu'ils sont ou seront plus ou moins arbitrairement délimités dans la collection « Orbis » ont été étudiés dans le tome VII, 2 volumes parus en 1934 (*Méditerranée, Péninsules méditerranéennes*, par J. Sion, M. Sorre et Y. Chataigneau), le premier volume du tome XI paru en 1937 (*Généralités. Afrique du Nord*, par Aug. Bernard) et la première moitié du tome VIII, paru en 1929 (*Asie occidentale*, par R. Blanchard).

Le nouveau volume de la collection « Orbis » est l'œuvre de deux géographes dont les travaux sont largement connus et appréciés. M. P. Birot, auteur des trois premières parties, a longuement séjourné au Portugal et en Espagne et fait plusieurs voyages en Italie ; M. J. Dresch est, on le sait, un spécialiste de la géographie de l'Afrique du Nord ; tous deux sont au surplus avantageusement réputés comme géomorphologues : d'où, sans doute, la part abusive tenue par les études de la structure et du relief, — j'y reviendrai dans un instant. Leur livre est un excellent instrument de travail, une très bonne mise au point des divers problèmes géographiques qui rendra les plus grands services, et pas seulement aux étudiants et aux professeurs. La bibliographie est copieuse ; l'illustration est suggestive, en particulier les cartes d'ensemble ; les 12 planches photographiques, fort bien venues, sont évidemment insuffisantes.

Les deux auteurs ayant conçu leur travail de façon différente, examinons séparément leurs participations.

On a beau être géographe, on ne peut qu'être étonné, après une page et demie d'avant-propos dont 12 lignes de définition des pays méditerranéens, d'être plongé d'emblée dans un exposé non seulement sur la structure des pays méditerranéens, mais aussi sur les hypothèses plus ou moins contradictoires des géologues. Le relief n'y est décrit qu'en fonction des problèmes qu'il pose et des hypothèses qu'il suggère : c'est là, sans aucun doute, une bonne méthode d'analyse, mais elle rend difficile à lire un chapitre de synthèse qui au surplus doit s'intégrer dans un exposé géographique d'ensemble. La méthode est la même pour la Péninsule ibérique et pour l'Italie. Ces lourds chapitres, dont je ne songe pas un instant à critiquer le fond, — l'information en est remarquable, — mais la seule conception, tiennent en outre une place tout à fait disproportionnée, même par rapport aux autres exposés de géographie physique : exposés sur le climat, la végétation, les sols et l'hydrographie, facteurs souvent aussi importants. Or les auteurs font la partie belle, — trop belle à mon avis, — à la géographie physique, puisqu'elle occupe, selon les parties successives : 88 pages sur 135, 70 sur 130, 50 sur 115 et 61 sur 134. Il est pour le moins étrange que le seul chapitre sur le relief de la Péninsule ibérique soit plus important que celui qui est consacré à toute sa vie rurale et trois fois plus long que les développements sur sa vie urbaine, industrielle et économique. Pour l'Italie (sans les Alpes) 38 pages sont réservées à la morphologie et 15 seulement aux villes, à l'industrie et à l'économie. L'importance prise par les études de morphologie en France ne doit pas nous masquer que le relief n'est pas toujours l'élément physique essentiel pour expliquer l'ensemble de la géographie d'un pays ou d'une région, et que bien des problèmes que se posent les

morphologues, — et qu'ils résolvent assez rarement, — n'ont souvent pas grand'chose à voir avec la géographie.

Ceci dit, je n'en suis que plus à l'aise pour dire l'intérêt que présentent les chapitres consacrés aux autres facteurs physiques et plus encore ceux qui décrivent les différents aspects de la vie rurale, industrielle et urbaine. Les pages sur la vie rurale, nuancées, sont souvent excellentes : M. Birot, qui a le souci de toujours chercher à expliquer les faits et les paysages qu'il décrit, sait parfaitement mettre en balance les causes physiques et les explications historiques, celles-ci si importantes et si délicates souvent dans une contrée au passé si riche et si varié. Quant aux développements, bien trop brefs malheureusement, sur la vie industrielle, urbaine et économique, on y retrouve la même intelligence, la même densité et le même intérêt que dans les précédents. Si bien que le lecteur, surtout s'il n'est pas géographe, en viendra à maudire cette envahissante morphologie qui tient une place si indiscrète aux dépens de chapitres aussi réussis, aussi neufs parfois, mais souvent trop denses et trop brefs.

La IV[e] partie, *Afrique du Nord*, due à la plume de J. Dresch, est mieux proportionnée et conçue différemment. La géographie physique (61 pages sur 134) et la morphologie en particulier (34 pages), tiennent encore une place qu'on peut estimer large d'autant plus qu'on sent, dans bien des passages écrits sur les problèmes humains, que l'auteur s'est senti à l'étroit dans le cadre qui lui était réservé. On y trouvera les faits physiques bien exposés en eux-mêmes et dans leurs réactions réciproques : la nature nord-africaine y est montrée dans toute sa variété de « marche où les influences structurales et climatiques propres au monde méditerranéen entrent en lutte avec la rigidité et l'aridité du désert africain ».

Puis, après un bref et nécessaire exposé des données historiques, l'auteur décrit, un peu rapidement faute de place, l'« occupation traditionnelle du sol ». Il distingue avec raison une vie paysanne de la bordure maritime et une vie paysanne de la bordure saharienne, distinction qui, de plus en plus, me paraît importante. Parmi les facteurs d'évolution de la société musulmane (p. 478) il faudrait ajouter l'augmentation rapide de la population qui est un fait gros de conséquences, sur lequel l'auteur attire plus loin l'attention. Il consacre de plus larges développements, contrairement à M. Birot, à la vie économique, à l'œuvre des Européens et à ses conséquences. Il insiste sur la profondeur de l'action européenne, française essentiellement, l'importance des capitaux engagés et des travaux réalisés. Mais il souligne « la crise de l'économie et de la société indigène » et les difficultés actuelles de l'« économie coloniale ». A la suite d'un rapide exposé des « solutions recherchées », il conclut, non sans raison, que « les gros problèmes restent encore sans solution ». Ce tableau

de l'économie nord-africaine est bien informé, vigoureux, peu optimiste. Les dernières pages de cette excellente mise au point des questions géographiques nord africaines ébauchent rapidement les « variétés régionales » (3).

J. DESPOIS.

André CHOURAQUI, *Marche vers l'Occident. Les Juifs d'Afrique du Nord.* Presses Universitaires. Paris, 1952. In 8°, 398 p., 4 cartes h.t.

On sait la place que tiennent les Juifs dans l'Afrique du Nord. Ils y forment une minorité, mais une minorité dont l'élite est très active. D'après les chiffres vraisemblables de M. Chouraqui, ils sont 140.000 en Algérie (soit 1,75 % de la population totale), 105.000 en Tunisie (3,23 %) et 255.000 au Maroc (2,5 %) y compris Tanger et la zone espagnole.

Le but poursuivi par M. Chouraqui, connu par ses récentes études sur *La création de l'Etat d'Israël* et *La condition juridique de l'Israélite marocain*, est indiquée par la première partie du titre de son nouveau livre : « Marche vers l'Occident ». Après avoir montré « la pérennité » de la présence juive au Maghreb, « la présence ininterrompue depuis Carthage de communautés israélites », l'auteur étudie dans une seconde partie, la plus importante, l'émancipation de ces communautés depuis la présence française et les problèmes qu'elle pose.

(3) Je ne trouve, dans cette étude de l'Afrique du Nord qui est très bien informée, que quelques remarques de détail à faire et quelques menues erreurs à signaler. P. 432 : c'est la latitude, sans doute, qui explique la plus grande longueur des étés à l'Ouest qu'à l'Est ; l'affirmation que l'Afrique du Nord n'a pas d'automne demanderait au moins à être nuancée. — P. 437 : le chêne kermès appartient aux zones sèches du Tell (Oranie notamment) et non aux régions humides. — P. 465 : les biens makhzen sont devenus domaine privé de l'Etat et non domaine public. — P. 471 : je rangerais plutôt les Sahéliens de Tunisie parmi les paysans du Sud parce qu'ils pratiquent une forme de culture en terrasses, laquelle est inconnue dans les pays humides du Nord ; il est vrai que les relations maritimes et les villes de leur pays les distinguent nettement des paysans présahariens. — P. 484 et 494 : deux erreurs évidemment typographiques (l'Algérie a 3 types d'écartement de voies ferrées et non 5 ; le matériel mécanique, en agriculture, a été adopté en 1920 et non en 1900). — P. 509 : s'il est vrai que l'artisanat a été ruiné dans les villes, c'est moins exact pour le petit commerce qui a un peu évolué. — P. 512 : je ne crois pas à l'évidence de la démonstration sur les besoins en grain de la population et la production de l'Algérie, d'abord parce qu'une sensible partie des récoltes échappe aux recensements, ensuite parce que tant que l'Algérie peut exporter des produits plus riches, l'importation de quelques centaines de tonnes de céréales n'a rien de désastreux. — P. 521 Hammadides, certainement, pour Aghlabides.

Disons tout de suite que, malgré une certaine prolixité et un penchant pour l'éloquence, — mais on comprend que l'auteur soit passionné et entraîné par son sujet, — ce livre se lit agréablement et avec beaucoup d'intérêt, et que si l'on peut être amené à faire quelques réserves sur la première partie, l'auteur a réussi dans son entreprise. Nous voyons bien, dans son livre, ce qu'était l'ancienne communauté juive, celle des *mellah* et des *hara*, et nous saisissons à la fois la rapidité et la diversité de son évolution selon les conditions sociales et plus encore selon l'ancienneté, dans l'Afrique du Nord, de la présence française. Trois cartes des communautés juives classées selon leur importance, 45 pages de statistiques, 10 pages serrées de bibliographie et un index en font en même temps un fort utile instrument de travail.

La partie historique n'est pas toujours très sûre. L'auteur a bien lu la plupart des études traitant des Juifs du Maghreb, mais il paraît ne connaître trop souvent l'histoire générale du pays qu'à travers de médiocres ouvrages de seconde main. D'autre part il cite abondamment E. F. Gautier (invariablement écrit Gauthier) dont il semble accepter les ingénieuses hypothèses comme des faits, mais on chercherait vainement des références à bien des ouvrages de base, ceux de G. Marçais par exemple. Braudel n'est cité que pour ses articles de 1928, mais son livre fondamental sur *La Méditerranée à l'époque de Philippe II* ne paraît pas être connu. Bien peu est tiré de l'excellent chapitre consacré aux Juifs par R. Brunschvig dans son livre sur *Les Hafsides*, (qui est cependant connu et cité). Mais on ne saurait reprocher à M. Chouraqui d'avoir ignoré deux articles tout récents qui lui auraient rendu grand service pour l'époque turque : celui de E. Mainz, *Les Juifs d'Alger sous la domination turque* (Journal asiatique, 1952) et surtout celui de notre collaborateur, M. le Grand Rabbin Eisenbeth, *Les Juifs en Algérie et en Tunisie à l'époque turque*, paru dans les deux fascicles 1952 de notre Revue.

Dans la seconde partie du livre on trouvera un bon exposé de la situation ancienne des communautés juives et de celle qui leur a été faite par la France en Algérie, en Tunisie, puis au Maroc, selon des modalités différentes. Suit une bonne étude sur la structure de la population juive qui reprend, met au point et complète, pour le Maroc notamment, les travaux si utiles de M. Eisenbeth. Le chapitre intitulé « L'éclatement d'une cité » est le plus vivant : après nous avoir décrit les anciens mellah et ce qu'il en reste, leur surpeuplement, leur misère, après avoir exposé les conséquences d'une situation souvent encore poignante, l'auteur nous montre le rôle émancipateur joué par les écoles, celles de l'Alliance israélite et celles de la France, puis la répartition des Juifs dans chacun des trois pays, à l'intérieur des diverses professions.

« L'essentiel facteur d'unité est d'ordre religieux », car

« Israël au Maghreb ne constitue pas une race » mais un groupe ethnique. Il fallait donc caractériser le judaïsme maghrébin. C'est l'objet d'un dernier chapitre qui nous en montre bien la diversité : ce qu'il a d'oriental et ce qu'il doit aux influences arabo-berbères (superstitions, magie, culte des saints) dans l'intérieur du pays, également ce qu'il doit au judaïsme ibérique dans les villes du littoral et surtout à Tanger et dans le Maroc espagnol, avec un renouveau de la mystique issu de la Cabbale et de la lecture du « Zohar », en particulier depuis le XVI[e] siècle.

Les quelques réserves faites sur la première partie ne doivent pas empêcher de recommander la lecture d'un livre qui est un très bon exposé des problèmes juifs dans l'Afrique française du Nord.

J. DESPOIS.

Résultats statistiques du dénombrement de la population effectué le 31 octobre 1948. Service de statistique du Gouvernement général de l'Algérie, 3 vol. — I. Population légale ou de résidence habituelle, XXXIV-148 p. — II. Population non musulmane, 122 p. — III. Population musulmane, 124 p.

Avec la publication, en 1953, du volume relatif à la population musulmane se trouve achevée l'exploitation rationnelle du dénombrement algérien de 1948 ; géographes, historiens et sociologues en particulier disposent désormais d'un remarquable instrument de travail sur lequel il paraît utile d'attirer l'attention.

Le premier volume qui porte en sous-titre « Répertoire statistique des communes d'Algérie » est celui dont la conception se rapproche le plus de celle des recensements antérieurs formant depuis 1875 les « Tableaux des communes » (1).

Le format a changé et au 24×32 cm on a substitué un 21×27 plus classique, mais à certains égards moins commode car on ne dispose que de six colonnes au lieu de 18 ou 19. En particulier plus de place pour les « observations » et on peut le regretter en songeant par exemple au Tableau de 1907 qui indiquait les

(1) Si l'on excepte le *Tableau statistique des principales tribus de la province d'Oran* publié par Marcel dans le *Journal Asiatique* de 1835 (II p. 74-90), les recensements imprimés les plus anciens se trouvent dans les *Tableaux des établissements français en Algérie* de 1837 à 1866. Ils sont continués à partir de 1867 par la *Statistique générale de l'Algérie* qui, de 1926 à 1938, devient l'*Annuaire statistique de l'Algérie.* Après une interruption une nouvelle série a commencé avec un volume 1939-1947 et depuis Juillet 1947 elle est complétée chaque mois par un *Bulletin de statistique générale.* Quant aux *Tableaux des communes,* ils traduisent les résultats des recensements quinquennaux.

territoires dans lesquels il avait été procédé aux opérations du Sénatus-consulte de 1863 en donnant la date des décrets et arrêtés de délimitation et de répartition, avec l'année et la page du Bulletin officiel du Gouvernement général de l'Algérie où on les trouve.

Ce premier volume s'ouvre par un chapitre très intéressant sur la *Méthode des dénombrements généraux de la population en Algérie.* Avant le recensement de 1856 on signale comme seule estimation de la population indigène celle de 1843 (n'est-ce pas plutôt 1844 ?), mais il faut noter que les documents d'archives fournissent d'autres dénombrements, celui de décembre 1848 par exemple, et que les rapports des Bureaux arabes contiennent souvent des renseignements très précis (2). Et l'on peut même dire que, numériquement parlant, on connaît mieux la population musulmane d'il y a un siècle que celle d'aujourd'hui car le Statut de l'Algérie ayant « proclamé l'égalité effective entre tous les citoyens français », on a abandonné tout critère ethnique dans le recensement. Il y a là une mauvaise interprétation de l'égalité et les auteurs du dénombrement (qui ne sont en rien responsables) ont partiellement porté remède à cette conception erronée en publiant (p. 6-18) un tableau distinguant la population non musulmane et la population musulmane des communes de l'Algérie en 1948, remède très insuffisant pour des études détaillées cherchant à analyser le centre, le douar ou la partie de douar (3).

Les quatre chapitres qui suivent concernent : *l'évolution depuis 1830 ; la répartition géographique ; la population urbaine et la population rurale ; les Etrangers et la population comptée à part.* Présentation claire, heureux choix des caractères, graphiques expressifs, on a réussi à rendre agréable la consultation des chiffres. Une remarque : à partir du recensement de 1872 (p. XVII) les Israélites sont, il est vrai, décomptés avec les Français en application du décret Crémieux, mais jusqu'en 1921, dans les Tableaux des communes, les statistiques mettent à part les « Français d'origine israélite » (4).

Après les cinq chapitres formant une étude de XXXIV pages ce premier volume comporte *9 Tableaux* dont le dernier, de beaucoup le plus important, donne, pour chaque commune (avec leurs

(2) Auxquels on peut accorder une certaine confiance non seulement à cause de l'autorité des chefs de bureaux arabes, mais parce que ces chiffres devaient souvent servir de base au cantonnement des tribus. Les Bureaux arabes essayèrent même de créer un état civil et, à partir de 1856 au moins, ils tinrent pour chaque sexe le compte des naissances et des décès qu'ils mentionnèrent dans leurs rapports trimestriels.

(3) Signalons une faute typographique : p. 11, dans l'arrondissement de Mostaganem, il faut lire Saint-Aimé et non Saint-André.

(4) Le dénombrement de 1921 paraît d'ailleurs très suspect quant à cet élément de la population.

subdivisions) : la superficie en kilomètres carrés (auparavant on l'évaluait en hectares), la population comptée à part, les Français, les Etrangers, le total, la densité des habitants au kilomètre carré. C'est peu relativement aux anciens dénombrements qui précisaient l'origine des Français (naturalisés ou non), la nationalité des Etrangers et, dans les Musulmans, le nombre de Tunisiens et de Marocains. On a ajouté, il est vrai, la densité au kilomètre carré, mais c'est une valeur qu'il faut manier avec circonspection : lorsqu'on voit le village de Charon afficher une densité de 3.012 alors qu'il totalise 753 habitants, et qu'El-Biar se contente de 2.337 pour 12.689 habitants ou mieux que Chéragas atteint le chiffre prestigieux de 34.180 (pour 3.418 habitants) contre seulement 22.423 à Alger (pour 308.321 habitants), on a l'impression de regarder une photographie truquée.

En comparant ce Tableau à ceux qui l'ont précédé on remarque aussi que l'on ne fait plus de distinction entre le douar et la partie de douar, d'où l'étonnement du lecteur peu averti qui trouve le même nom dans deux circonscriptions. Il serait bon également que tout nouveau Tableau des communes s'inspirât des précédents en justifiant (au bas des pages à défaut d'une colonne « observations ») toutes les nouveautés :

— Les modifications orthographiques : par exemple au lieu de Zeboudj el Ouost en 1936, on trouve, en 1948, Zeboudj el Oust dans la commune de Charon et Zeboudj el Ouest dans la commune mixte du Chélif (quelle est l'ortographe officielle ?).

— Les termes non usités antérieurement : qu'est-ce qu'une « banlieue » lorsqu'il s'agit d'un village ? peut-être la partie de l'agglomération hors du périmètre initial ?

— Surtout les changements dans les dénominations des divisions administratives : d'après le dernier dénombrement la commune d'Inkermann ne comprend, outre le village, que les douars Abd el Goui et Merdja ; mais, en 1936, on y trouvait aussi des parties de douars Touarès et Ouarizan et celles-ci figurent toujours sur la carte de l'Assemblée Algérienne qui est postérieure au recensement de 1948. Le cas est encore plus net pour la commune de Kherba dont les anciennes divisions (Ahl-el-Guebli, Beni-Boukni, Beni-Ghomerian, El-Harrar du Chélif et Merdja) que l'on trouve sur les cartes les plus récentes ne correspondent plus du tout aux nouvelles (Boukabane, Drabla, El-Harrar, Megharsa, Ouled-Ali, Rahala). Il est évident qu'à défaut d'une carte administrative accompagnant le dénombrement, une explication (avec renvois aux Bulletins officiels) serait nécessaire lorsqu'il s'agit de modifications remontant à moins d'une vingtaine d'années.

Le premier volume se termine par un ***Index alphabétique des localités*** qui rendra de grands services. Nous ferons une remarque sur la terminologie et les abréviations : D indique le douar

ou la *fraction* de douar. Sauf erreur il s'agit plutôt de la *partie* de douar-commune incorporée dans une commune de plein exercice ou une commune mixte et qui peut disposer d'une djemaa si elle a des intérêts spéciaux à défendre, tandis que la fraction de douar (ou douar partiel ou parfois ferka ou encore bocaa) est sous l'autorité d'un chef de fraction (kebir ou amine) qui représente ses administrés à la djemaa et qui fournit des renseignements au caïd notamment en vue des impôts et du recrutement. Le douar et la partie de douar ont ou peuvent avoir une vie administrative propre, mais non la fraction.

Les *Volumes II et III* étudient l'état civil et l'activité professionnelle, l'un de la population non musulmane et l'autre de la population musulmane que l'on envisage séparément à cause des « différences fondamentales entre les deux démographies résultant de genres de vie différentes, d'une évolution économique et sociale inégale » (Introduction du volume III). On ne peut que louer l'Administration d'être revenue à des conceptions traduisant mieux la réalité que celles qui avaient présidé à l'élaboration du Répertoire statistique des communes.

Ces deux volumes sont présentés suivant le même plan. Chacun d'eux comprend une étude démographique d'environ 80 pages suivie de 20 tableaux qui couvrent quelque 120 pages, les deux paginations étant d'ailleurs différentes. L'étude démographique se divise elle-même en deux parties, l'une relative à la population totale et comprenant cinq chapitres (champ d'exploitation ; sexe, âge, état matrimonial ; lieu de naissance ; instruction et langue parlée ; activité économique), l'autre traitant de la population active en distinguant l'activité individuelle et l'activité collective. Les Tableaux, également répartis en deux groupes (population totale et population active), sont le complément exact des études qui les précèdent. Le volume III sur la population musulmane est en outre enrichi par une étude sur les travailleurs musulmans en métropole qui nous apprend notamment que de fin 1948 à fin 1952 le nombre de ceux-ci est passé de 180.000 à 278.800.

Les chiffres ne se résument pas et le commentaire en sera fait par ceux qui puiseront à cette abondante source de renseignements (5). Les traits essentiels sont dégagés avec grande clarté par M. Jacques Breil, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques. Utilisant tableaux, cartes, graphiques pyramides, il parvient à rendre intéressant le langage des chiffres en même temps qu'il nous montre quelles difficultés

(5) Signalons un premier travail dû à M. Larnaude : *La carte de la répartition de la population dans l'Algérie du Nord en 1948* (Comité des travaux historiques et scientifiques. *Bulletin de la Section de Géographie*, t. LXIV, 1951, p. 87-93). Pour les raisons indiquées auparavant M. Larnaude n'a pu séparer Européens et Indigènes.

doit vaincre le statisticien qui veut réduire au maximum la marge d'approximation.

A notre avis les tableaux les plus intéressants sont ceux qui concernent les activités économiques. Celui qui donne (pour les Musulmans et pour les Non-Musulmans) la catégorie d'emploi et la profession constitue un document économique et social de grande valeur dont, à notre connaissance, il n'existe pas d'équivalent pour une autre période. Les études locales tireront profit des tableaux indiquant, pour chaque commune, la proportion de la population totale vivant de l'agriculture ; mais il y a lieu d'être prudent dans le maniement des chiffres et de tenir le plus grand compte de la structure de chaque circonscription administrative : du fait qu'Affreville n'a que 19 % de sa population musulmane dans l'agriculture et Orléansville 55 il ne faudrait pas conclure que la seconde agglomération est de caractère beaucoup plus rural car son territoire s'étend sur une superficie double et, sans les douars exclusivement agricoles, le pourcentage d'Orléansville s'abaisse à moins de 14.

Signalons, en feuilletant ces deux volumes, quelques chiffres dignes d'attention :

— *Concernant les Non-Musulmans :* c'est la Corse qui a vu naître le plus grand nombre « des Français nés en France » (251 pour 10.000 contre 91 pour les Hautes-Alpes venant au deuxième rang) ; chez les individus âgés de plus de dix ans, on dénombre encore 63 illettrés pour 1.000 dans le sexe masculin et 90 dans le sexe féminin ; il n'y a que 17 Européens pour 1.000 et 5 Européennes qui écrivent le français et l'arabe, mais respectivement 190 et 100 pour 1.000 qui parlent les deux langues ; dans la population active l'agriculture occupe 41.479 personnes (dont 19.384 propriétaires exploitants) et les autres activités 290.115 (dont 100.189 pour les métiers manuels des industries de transformation et 78.218 pour les emplois administratifs et les professions libérales) ; contrairement à ce que l'on pourrait croire la population active a diminué dans l'industrie depuis 1936 ; car si certains groupes, comme la mécanique ou l'électricité, accusent de fortes augmentations d'effectifs, par contre on enregistre une régression marquée dans d'autres branches, en particulier dans le bâtiment et les travaux publics où l'élément musulman prend une place de plus en plus importante ; dans les professions libérales et l'administration, de 1936 à 1948, l'augmentation est de 58,6 % (81,6 pour le sexe féminin), mais de cela on se doutait...

— *Concernant les Musulmans :* c'est une population jeune puisque plus de la moitié n'atteint pas 20 ans (541 pour 1.000 dans le sexe masculin et 523 dans le sexe féminin) contre 361 pour 1.000 chez les Non-Musulmans ; le nombre des polygames diminue régulièrement passant de 89.000 en 1886 à 38.900 en 1948 ; il n'y a que 9 % des individus du sexe masculin capables d'écrire (et 2,1 % du sexe féminin) et les nombres sont presque les mêmes pour le français et l'arabe, le premier l'emportant chez les jeunes et le second chez les plus de trente ans ; on dénombre près de 4.800.000 Musulmans parlant seulement l'arabe ou le berbère... et 7.138 dont la seule langue parlée est le français ; les berbérophones forment 16,6 % de la population musulmane ; fait curieux, on ne dénombre que 132.913 métayers ou khammès pour 551.386 fellahs, preuve de l'extension du salariat qui se traduit par la présence de plus de deux millions d'ouvriers agricoles [6], les professions non agricoles occupent seulement 400.944 individus dont plus du quart dans les transports et la manutention, presque autant dans les métiers manuels des industries de transformation et plus de 62.000 dans le commerce...

Chemin faisant on pourrait évidemment formuler quelques critiques de détail et penser par exemple qu'il eût été plus commode pour le lecteur de n'avoir dans chaque volume qu'une seule pagination et une seule numérotation des tableaux. Il vaudrait mieux, semble-t-il, lorsqu'il s'agit des grands groupements d'activité mettre la pêche à part ou même la supprimer plutôt que de l'accoler à l'agriculture ou aux forêts. Les termes de la nomenclature utilisée sont définis avec précision, surtout dans le volume II, mais nous n'avons pas vu préciser la différence entre le fellah et le propriétaire exploitant ce qui est gênant pour les comparaisons avec les Non-Musulmans. Qu'au point de vue juridique le khammès puisse être considéré comme un chef d'exploitation, cela paraît difficile à admettre et en tout cas au point de vue social il est incontestablement un salarié [7].

Mais ce sont là critiques de faible portée au regard d'un travail aussi considérable qui fait grand honneur au Service de Statistique générale et, en particulier, à M. Jacques Breil qui a composé les volumes et rédigé les commentaires.

X. YACONO.

---

(6) Les évaluations de l'agriculture sont des maxima car on a systématiquement considéré comme actifs tous les membres adultes entre 15 et 70 ans de la famille des fellahs, khammès et ouvriers. Il eût été préférable, pour cette dernière catégorie, de mettre à part ceux dont l'activité s'exerce dans le cadre purement familial et qu'il faut distinguer des véritables salariés. Quant au nombre peu élevé des khammès il est confirmé par le recensement de l'agriculture de 1950 et il s'agit là d'une évolution relativement récente puisque, en 1930, on en dénombrait 713.387.

(7) L'Assemblée Algérienne en fait un associé qui par conséquent ne peut prétendre au bénéfice de l'allocation accordée aux vieux travailleurs agricoles sans ressources suffisantes (*Documents Algériens*. n° 38 du 30 juin 1952.

A. Leroi-Gourhan et Jean Poirier, *Ethnologie de l'Union Française*, préface de Ch.-A. Julien. Tome premier : *Afrique*, 486 pages, 10 planches hors-texte, 5 cartes. Tome second : *Asie, Océanie, Amérique*, 598 pages, 10 planches hors-texte, 7 cartes, index analytique, table générale des matières. Presses Universitaires de France (Collection internationale de documentation, *Pays d'outre-mer*, sixième série), 1953.

Ecrire un livre de plus de mille pages sur l'ethnologie de l'Union Française, c'est là une entreprise courageuse à bien des titres. Les contrées si diverses qui forment l'Union Française et les sociétés qui les peuplent constituent, mettons, un ensemble considérable et d'une variété extrême. De cet ensemble, la connaissance « ethnologique » qu'on possède (et l'on se portera aux cinquante premières pages du Tome I pour tenter de prendre une idée de ce qu'embrasse l'ethnologie) est fort inégale, souvent lacunaire, parfois embryonnaire. Rien d'étonnant à cela, puisqu'une vie entière de recherches patientes et ardues ne saurait suffire à l'étude d'une seule des régions dont l'inventaire complet est dressé dans l'ouvrage.

On ne sera donc pas surpris de relever nombre d'inexactitudes dans la seule partie documentaire dont nous nous permettions de juger : celle qui est consacrée à l'Afrique Blanche (Tome I, p. 205-251). On y lit par exemple qu'*Almoravides* vient de *Morahettin* (p. 97), que la résistance des Berbères est « symbolisée par la figure *d'une héroïne encore vénérée aujourd'hui*, la Kahena », p. 117), que les bergers, journaliers ou métayers sont propriétaires de parts bien définies «(*khammès* au cinquième, surtout pour les cultures d'hiver, et *rehâa* au quart, surtout pour les cultures de printemps) » (p. 128), que le « *kouskous*, popularisé en Europe et devenu mets international, est fort mal nommé d'ailleurs, car le terme vient de *keskes* qui désigne l'entonnoir percé de plusieurs trous contenant les boulettes de pâte » (p. 133), que « le *burnous de laine blanche* existe partout » (p. 135), que « la naissance terrestre s'accompagne d'une autre naissance, simultanée, mais invisible, celle du double de l'enfant, dont accouche le double de la mère » (p. 143), etc. Il faudrait beaucoup de pages pour consigner chaque erreur et souligner chaque [illegible] l'interprétation.

En dépit des imperfections, inévitables dans ce bilan démesuré et tout [illegible] d'une telle randonnée, l'entreprise est, répétons-le, courage[illegible] et, nous nous risquons à le dire, méritoire. Elle nous mo[illegible]n effet les lacunes de notre connaissance, et [illegible]s, à y regarder de près, de les constater si [illegible]aves. Qu'au moins cette *Ethnologie de l'Union Française*, pour prématurée qu'elle nous paraissse, ne serait-ce que dans la partie considérée, nous incite à les combler !

La dernière partie du Tome second, intitulée « Union Française et Ethnologie » compte 100 pages et tient une place à part. Le point de vue adopté jusque là par les auteurs y cesse d'être proprement scientifique. L'ethnologie n'y est plus représentée comme une discipline en soi, limitant son objet à la découverte de la vérité. C'est sa portée pratique, et même politique, qui est envisagée. Un chapitre premier en précise cet aspect, trop souvent méconnu. Un chapitre II traite de l'intérêt qu'offre la connaissance des sociétés « indigènes » pour ceux qui ont la charge de guider leur évolution. Un chapitre III, décrivant l'organisation de la recherche ethnologique en France et dans l'Union Française, se présente comme une notice documentaire qui prend volontiers l'allure d'un palmarès. Le chapitre IV apporte la conclusion de ces vues : il expose le problème des contacts culturels et s'achève sur ces mots auxquels souscriront volontiers tous ceux que leurs fonctions ou leur curiosité ont permis d'entrer en contact avec les sociétés dont le livre nous entretient : « On peut dire que si l'ethnologie témoigne en faveur de la prééminence des valeurs humaines, elle témoigne en faveur des destins de l'union, puisque la « politique d'union française » ne peut être fondée que sur la primauté de l'humain ».

Ph. Marçais.

CHRONIQUE

DEUX NOUVELLES REVUES.

Libyca. — *Libyca,* que commence à publier le Service des Antiquités d'Alger, est une publication jumelle, puisqu'elle comporte deux séries simultanées. M. A. Grenier, Inspecteur général des Antiquités et des Musées de l'Algérie, les présente ainsi :

« La série préhistorique, confiée à M. Lionel Balout, Directeur du Laboratoire d'Anthropologie du Musée du Bardo d'Alger, ne sera que la continuation pure et simple des *Travaux du Laboratoire d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques* que M. Balout publie régulièrement depuis 1949... Les préhistoriens connaissent et estiment cette publication dont le *Deuxième congrès panafricain de Préhistoire*, en 1952, vient de consacrer la réputation ; elle est devenue la revue de langue française spécialisée dans la Préhistoire de toute l'Afrique dont l'indéniable unité a trouvé ainsi l'organe qui convenait....

« La seconde série, au contraire, archéologie et épigraphie, constitue une innovation. Le développement du Service et son activité multiplient chaque année les découvertes. Naguère, le Comité de l'Afrique du Nord et ses publications dans le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques* du Ministère de l'Education nationale, à Paris, suffisaient à en rendre compte. Le Comité parisien se trouve aujourd'hui débordé et les documents s'accumulent dans l'obscurité des tiroirs. M. Leschi tient à les en faire sortir... Il a prévu de donner, dans chaque fascicule, un ou deux articles de publication de fouilles rédigés par ses collaborateurs préposés à la direction des différents chantiers, puis des informations sur les travaux en cours ou les dernières découvertes, enfin les textes épigraphiques demeurés inédits ». Il sera aidé dans son travail par M. M. Leglay, assistant à la Faculté des Lettres, et par Mme Pavis d'Escurac, professeur au Lycée Delacroix.

« Tandis que le Bulletin préhistorique de M. Balout demeurera panafricain, le Bulletin d'archéologie et épigraphie classiques limitera strictement son champ d'action en Algérie... ».

La *Revue Africaine* se réjouit de la parution de cette nouvelle publication qui, — des assurances lui ont été données, —

ne sera pas une concurrente. Les deux premiers tomes qui viennent de paraître, riches et denses, et publiés avec élégance, font le plus grand honneur à MM. Leschi et Balout et à la Direction de l'Intérieur et des Beaux-Arts.

Les Cahiers de Tunisie. — Depuis 1894, la *Revue Tunisienne* jouait, dans la Régence de l'Est, un rôle un peu semblable, (mais plus éclectique) à celui que tient depuis 1856 la *Revue Africaine* en Algérie. Elle a publié des tables en 1914. Son déclin, après la première guerre mondiale, a été arrêté par la parution d'une « Nouvelle série » qui a paru régulièrement de 1930 à 1943 et dont l'« éventail » a été un peu moins large. Une tentative faite en 1948 pour la relancer a échoué : 2 fascicules imprimés ont été mal distribués.

Tout en regrettant que des raisons, apparemment médiocres, aient interdit le renflouement de la *Revue Tunisienne*, nous ne pouvons qu'applaudir à la naissance des *Cahiers de Tunisie* qui prennent en somme sa succession et qui sont publiés par le jeune Institut des Hautes Etudes de Tunis. Son sous-titre, « Revue des Sciences humaines » précise que sa spécialisation reste large, de même que le prospectus envoyé avec le premier cahier. « Chaque fascicule de 100 pages comprendra des articles de fond, des notes et chroniques, des documents et des comptes rendus sur des questions d'histoire, de géographie humaine, d'ethnologie, de sociologie ou d'économie, le centre d'intérêt étant la Tunisie, sans préjudice des ouvertures nécessaires sur le monde méditerranéen d'une part, sur l'Islam en général d'autre part. Des numéros spéciaux paraîtront également ». MM. P. Marthelot, directeur, et J. Pignon, rédacteur en chef, assurent la publication de cette nouvelle revue dont les deux premiers fascicules, fort intéressants, ont déjà vu le jour.

J. D.

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIÈME VOLUME DE LA « REVUE AFRICAINE »

(1953)

Articles :

Notes et Documents :